
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1878

ANNÉE 1879



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87

1879

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1878



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87

1879

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du jeudi 10 janvier 1878.

Etaient présents : MM. Tivier, *président,* le vicomte Chiflet, Gauthier, De Jankowitz, Labrune, Mercier, Pingaud, Sire, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Vernis et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 1877 est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau divers ouvrages adressés à la Compagnie par MM. de Gérando, Milcent et Baraüer. Des remercîments seront transmis à chacun de ces auteurs.

Un exemplaire in-4° des tomes IV à VII des *Documents inédits* est concédé gratuitement à la bibliothèque publique de Vesoul (Haute-Saône).

Un exemplaire in-4° des tomes I à VII de la même collection est remis à M. Pingaud, qui se charge de rendre compte de cette publication dans la *Revue historique.*

Un membre ayant manifesté le désir de faire l'acquisition d'une série des Bulletins de la Compagnie depuis sa réorganisation en 1806, M le secrétaire perpétuel est chargé par M. le président de vérifier si les réserves de la bibliothèque permettent de satisfaire cette demande et à celles de même nature que pourraient formuler d'autres académiciens.

M. le président fait part à l'Académie de la mort d'un de ses membres, M. Alphonse Delacroix, architecte de la ville. Les

obsèques de M. Delacroix ont eu lieu à l'église de Saint-Claude, le 9 janvier; l'Académie y était représentée par son bureau et un grand nombre de ses membres ; M. le président s'est fait l'interprète des sentiments d'estime et de regret de la Compagnie en prononçant devant une foule douloureusement émue le discours suivant :

Messieurs,

Permettez-moi de venir, auprès de cette tombe ouverte par une catastrophe inattendue, adresser à celui qui nous est si soudainement enlevé l'adieu de ses confrères, les membres de l'Académie de Besançon. M. Alphonse Delacroix appartenait depuis dix-huit ans à cette Académie. Si des relations formées antérieurement, des habitudes sédentaires, des empêchements matériels ne lui ont pas permis d'assister régulièrement aux séances de la Compagnie et de prendre une part active à ses travaux, elle n'en appréciait pas moins l'honneur de le compter parmi ses membres, elle n'en ressent que plus vivement le regret d'avoir trop peu joui de son commerce et profité de ses lumières, elle n'en prend pas une part moins vive aux regrets qu'inspirent la mort de cet homme d'intelligence et de cœur chez qui de remarquables qualités, volontairement tenues dans l'ombre, avaient pourtant leurs jours d'éclat et d'expansion.

Il y a treize ans, c'était à la séance publique de l'année 1864, invité par l'Académie à lui présenter un rapport sur le mémoire de M. Leclerc, correspondant de l'Académie à Dijon, relatif à la statue de Vercingétorix, M. Delacroix en prit occasion d'affirmer devant l'élite de ses concitoyens sa principale découverte, et les intéressant à la gloire passée de cette Alésia qu'il avait exhumée pour eux, il constata les résultats acquis, il mesura le progrès accompli dans l'opinion publique, avec une énergie d'accent, une vivacité de langage, une joie d'explorateur enfin compris, qui donnent à cette lecture conservée dans nos Mémoires un caractère frappant de vigueur et d'originalité. Cette découverte de l'Alésia franc-comtoise qui, pour beaucoup d'esprits, reste à l'état de paradoxe, sera peut-être demain la vérité incontestée. Alors on se souviendra de la ténacité clairvoyante, de l'heureuse obstination de ce *chercheur*, comme il s'est appelé lui-même ; on rendra tout l'hommage qu'elle mérite à cette faculté de la *divination historique* dont lui faisait justement honneur le président de l'Aca-

démie. Ce besoin de chercher et d'approfondir, cette passion du travail opiniâtre et suivi était bien le trait essentiel de son esprit, et j'en trouverais la preuve dans ses nombreuses publications, si le droit d'en parler n'appartenait exclusivement à la Société dont ils ont enrichi les mémoires. Et ne suffit-il pas de le nommer, pour évoquer le souvenir de cette disposition? Le front penché, la parole brève et contenue, l'attitude méditative, tout annonçait en lui l'homme qui cherche et le penseur qui se recueille. Mais cet isolement n'avait rien qui décourageât la sympathie. De cette physionomie un peu voilée et mystérieuse, rien ne se dégageait plus nettement que la bonté. J'en appelle au témoignage de ses nombreux amis, et j'en ai recueilli personnellement la preuve dans une occasion récente où, lui apportant le souvenir d'un savant professeur de l'Université de Paris devenu son parent par alliance, je vis ses traits s'illuminer d'un cordial sourire, où son accueil m'apprit combien il sentait le prix de l'affection, combien il était disposé à en étendre le cercle. On peut en dire autant du docteur Delacroix, son frère, chez qui les étrangers qui séjournent à Luxeuil ont toujours apprécié cette aménité de formes qui constitue pour le médecin habile un premier moyen de médication.

Par quelle secrète et redoutable disposition de la Providence, deux coups si terribles et si semblables ont-ils atteints les deux frères à un si court intervalle? Si ces coups doivent nous inspirer des réflexions salutaires, ils admettent aussi les consolations d'une pieuse espérance. En 1868, M. A. Delacroix, soumettant à la Société d'Emulation son étude sur la *Science des Arts,* y proclamait, dès le début, que les lois mathématiques et physiques sont l'expression de la volonté de Dieu. A une époque troublée par les affirmations bruyantes du matérialisme, il ramenait ce nom sacré dans plus d'une page de ce travail, expression hardie de sa pensée la plus personnelle. Espérons et croyons qu'il n'en est point demeuré là, qu'il a entendu ce mot qu'un grand poète moderne adressait au conquérant désabusé de la gloire et murmurant le nom de Dieu aux approches de la mort :

Achève, c'est le Dieu qui règne et qui couronne.

C'est avec cette espérance qu'au nom de l'Académie, j'adresse l'adieu suprême à celui que nous ne reverrons plus ici-bas, en souhaitant le repos sans terme à cette âme sincère et droite qui n'a jamais douté de la bonté de Dieu.

A l'occasion du deuil si récent qui a frappé la Compagnie, M. le président lui soumet l'idée suivante qui lui a été suggérée par divers membres du bureau : Ne conviendrait-il pas de rétablir l'ancien usage de célébrer annuellement un service funèbre pour les académiciens décédés ? Cette idée, formulée en proposition par M. le président, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité ; l'Académie décide que dorénavant un service annuel sera célébré, au lendemain de la séance publique de janvier, dans la basilique de Saint-Jean. M. le secrétaire perpétuel est chargé de faire les démarches nécessaires pour obtenir le consentement et le concours de l'autorité ecclésiastique.

M. le président communique une *Notice sur le marquis de Lezay-Marnésia*, auteur franc-comtois estimé, qui joua un rôle littéraire et politique à la fin du XVIIIe siècle et fut membre de l'Académie de Besançon. Ce morceau est réservé pour la prochaine séance publique.

La séance publique de janvier est fixée au jeudi 31, à deux heures et demie ; le programme de la séance est définitivement arrêté. M. le secrétaire perpétuel est chargé de prendre les mesures nécessaires, soit pour obtenir de M. le maire la grande salle de l'Hôtel de ville, soit pour adresser les invitations. Il est décidé que désormais les lettres d'invitations et les affiches porteront l'indication des lectures et des auteurs.

La séance est levée.

Le Président,
H. TIVIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du jeudi 24 janvier 1878.

Etaient présents : MM. TIVIER, *président* ; CASTAN, le vicomte CHIFLET, DUGAT, GAUTHIER, HUART, LABRUNE, LEBON, PINGAUD, SANDERET DE VALONNE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, TRIPARD, le comte Charles de VAULCHIER et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier est lu par M. le secrétaire perpétuel. M. le président fait remarquer qu'il n'y est point question de la visite officielle faite à l'occasion du 1er janvier, aux directeurs-nés de la Compagnie. Cette omission réparée, le procès-verbal est adopté.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Berthelot, pensionnaire Suard. Ce dernier annonce qu'il a terminé par la thèse de doctorat ses études médicales, et va de suite se livrer à la pratique d'une profession honorable, dûe aux bienfaits de l'Académie et qui lui permettra de venir en aide à sa famille. Plusieurs membres font remarquer que, quelque louables que soient les sentiments qui décident le pensionnaire à ne pas pousser plus loin ses études, il est fâcheux qu'il ait perdu de vue le but de la fondation Suard, et qu'il ait si vite délaissé pour la pratique la science proprement dite. Pour satisfaire à ces intentions qui lui étaient connues, M. Berthelot aurait pu, profitant de son séjour à Paris et grâce aux ressources pécuniaires procurées par la fondation Suard, se préparer utilement au concours de l'agrégation ou tout au moins de l'internat dans les hôpitaux.

M. le président propose au nom du bureau une modification dans le programme de la séance publique du 31 janvier. M. Huart ayant achevé la rédaction d'une étude sur le jurisconsulte comtois Bugnet, ce morceau, de nature à intéresser vivement par son actualité, pourrait être substitué au *Rapport sur les travaux des académiciens,* inscrit sous le n° 2 du programme. Ce changement est approuvé.

M. Huart donne lecture de ce travail, qui doit lui servir de discours de réception ; ensuite M. le vicomte Chiflet lit une *Notice sur le sculpteur Perraud.* Ces deux morceaux de biographie comtoise, traités avec une grande élévation de pensées et une haute compétence, sont destinés à la séance publique du 31 janvier.

M. le secrétaire perpétuel, conformément à la délibération du 10 janvier, soumet à l'Académie le tableau des *Bulletins* en réserve pouvant être cédés, soit aux académiciens, soit aux libraires qui en feraient la demande. L'Académie décide qu'une réserve de 5 exemplaires de chaque *Bulletin* étant mise à part, tous les *Bulletins* pourront être mis en vente aux conditions de prix qu'elle charge le bureau de déterminer.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
H. Tivier.	Just Vuilleret.

Séance du mardi 29 janvier 1878.

Etaient présents : MM. Tivier, *président* ; Bretillot, Druhen, Gauthier, Huart, Labrune, Lebon, Pingaud, Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Vernis et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel rend compte, au nom de la commission des finances, de la vérification des comptes de M. le trésorier pour l'année 1877. Ce compte se règle en recettes par 8.466 f. 05
en dépenses par 3.880 70

d'où un excédant de recettes de........................ 4.585 35

M. le président remercie M. le trésorier des soins et de l'exactitude qu'il a bien voulu donner à cette partie importante de l'administration.

Statuant sur le projet qui lui est soumis par la commission, l'Académie adopte les chiffres suivants pour le budget de 1878 :

Recettes prévues, y compris l'excédant de 1877.... 8.450 35
Dépenses prévues.................................. 7.280 »

Il ne restera en fin d'année 1878, qu'un excédant de 1.130 35
inférieur à celui du précédent exercice.

L'Académie, après le vote du budget, adopte les conclusions relatives au compte des recettes et dépenses de l'exercice 1877, dont elle fixe le solde à la somme de 4,585 fr. 35.

Il est en outre, sur la proposition de la commission des finances, décidé que le 7e volume des *Documents inédits* sera présenté à domicile chez tous les membres de l'Académie, et mis, en échange de la somme de 6 francs, à leur disposition.

M. le chanoine Suchet donne lecture d'un travail intitulé : *Les Rosières et la dot des filles pauvres en Franche-Comté*. M. le présilit une pièce de vers de M. l'abbé Cizel, couronnée par l'Académie en 1877, ayant pour titre : *Jouffroy*. Ces deux pièces figureront au programme de la séance publique.

M. Marnotte, doyen de la Compagnie, est prié de veiller à l'appropriation de la grande salle de l'Hôtel de ville pour cette pro-

chaine séance; MM. Ordinaire et Pingaud sont spécialement chargés de recevoir les invités.

La séance est levée.

Le Président,
H. Tivier.

Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance publique du 31 janvier 1878.

Etaient présents : MM. Tivier, *président;* Loiseau, premier président à la Cour d'appel, l'abbé Bergier, Bretillot, le vicomte Chiflet, Druhen, Ducat, Gauthier, Huart, Pingaud, de Jankowitz, Lebon, Marquiset, Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Vernis et Vuilleret.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville, en présence d'une nombreuse assemblée.

Suivant le programme arrêté dans la séance du 10 janvier, les lectures ont lieu dans l'ordre suivant :

1° *Le marquis de Lezay-Marnésia,* par M. Tivier, *président annuel;*

2° *Le jurisconsulte Bugnet,* par M. Huart;

3° *Les Rosières et la dot des filles pauvres en Franche-Comté,* par M. le chanoine Suchet;

4° *Le sculpteur Perraud,* par M. le vicomte Chiflet;

5° *Jouffroy,* pièce de vers par M. l'abbé Cizel, lauréat du concours de poésie de 1877.

La séance est levée.

Le Président,
H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance du jeudi 14 février 1878.

Etaient présents : MM. Tivier, *président;* Ducat, Huart, de Jankowitz, Labrune, Lebon, Mercier, de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Tripard et Vuilleret.

Les procès-verbaux des séances des 29 et 31 janvier sont lus et adoptés.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un ouvrage en deux volumes, l'*Ephébie attique*, récemment publié et offert par M. Albert Dumont, directeur de l'Ecole française d'Athènes, correspondant de la Compagnie. M. le président veut bien se charger d'étudier cet ouvrage et d'en rendre compte dans une prochaine séance.

Un service funèbre pour Sa Sainteté Pie IX devant être célébré à la basilique de Saint-Jean, le 20 février, l'Académie décide, sur la proposition de M. le président, qu'elle se rendra en corps à cette céremonie si elle y est officiellement convoquée.

M. le marquis de Loray donne lecture d'un chapitre du volume qu'il prépare sur le Franc-Comtois *Jean de Vienne,* amiral de France au XIVe siècle. M. le président le remercie de cette intéressante communication.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
H. Tivier.	Just Vuilleret.

Le 20 février, à dix heures du matin, l'Académie, se rendant à l'invitation de Mgr l'archevêque de Besançon, a assisté en corps au service funèbre célébré à la cathédrale pour Sa Sainteté Pie IX. Des places lui avaient été réservées dans la grande nef.

Séance du jeudi 14 mars 1878.

Etaient présents : MM. Tivier, *président;* Castan, Ducat, Gauthier, Huart, Labrune, Lebon, Pingaud, Sanderet de Valonne, le marquis Terrier de Loray, Tripard, le comte Charles de Vaulchier et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 14 février est lu et adopté.

M. le président rend compte de l'ouvrage de M. Albert Dumont intitulé : l'*Ephébie attique;* c'est une œuvre historique sérieuse qui, par la profondeur et l'étendue des recherches, la clarté et la méthode de l'exposition, fait le plus grand honneur à l'écrivain. L'Académie charge M. le président, sur sa demande, d'adresser à

M. Dumont des remerciements immédiats pour son aimable envoi.

M. Pingaud donne lecture d'une *Notice sur Terrier de Monciel*, un des derniers ministres de Louis XVI.

M. le président annonce que, sans être encore prévenu officiellement de ce fait, il sait que la municipalité est sur le point de retirer à la Compagnie le vaste local dont elle jouissait depuis plusieurs années dans les bâtiments de l'ancien Arsenal, pour lui attribuer en échange une salle au premier étage du palais Granvelle. Cet échange réduira de beaucoup l'espace dont jouissait précédemment l'Académie (54 mètres carrés de surface au lieu de 92), et ce ne sera pas sans difficulté que ses collections et son mobilier trouveront place dans la nouvelle salle. Dans cette situation et jusqu'à nouvel ordre, M. le président propose d'accepter l'offre gracieuse de M. le secrétaire perpétuel, qui met son hôtel à la disposition de l'Académie pour y tenir provisoirement ses séances. Cette proposition est acceptée à la majorité des voix.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
H. TIVIER.	Just VUILLERET.

Séance du jeudi 11 avril 1878.

(Cette séance, conformément à la décision prise par l'Académie dans sa séance du 11 mars précédent, se tient chez M. le secrétaire perpétuel, rue Saint-Jean, 11.)

Etaient présents : MM. TIVIER, *président;* BRETILLOT, DRUHEN, GAUTHIER, HUART, PINGAUD, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau deux ouvrages offerts à la Compagnie; l'un est une *Histoire de Jean de Vienne,* par M. le marquis de Loray, membre résidant; l'autre le tome II des *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne.* par M. Ed. Fleury. Des remerciements sont votés à ces donateurs.

Un membre ayant fait remarquer que la publication du *Bulletin* de 1876-1877 est fort en retard, M. Gauthier, secrétaire adjoint,

explique que le retard provient exclusivement de l'imprimeur et qu'il conviendrait de stipuler à l'avenir avec lui des délais fixes et des clauses pénales. L'Académie laisse aux bons soins de M. Gauthier le choix des moyens les plus propres à rendre désormais régulières ses publications.

Sur la demande de M. le président, un exemplaire in-4° des volumes I à VII des *Documents inédits* est accordé à la bibliothèque de la Faculté des lettres de Besançon.

M. le chanoine Suchet lit une Notice sur *Jean de Granson, seigneur de Pesmes*. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

La séance est levée.

Le Président,
H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance du jeudi 23 mai 1878.

(A partir de ce jour, l'Académie s'est réunie dans une salle au premier étage du palais Granvelle, qui lui a été gracieusement concédée par la municipalité de Besançon.)

Etaient présents : MM. Tivier, *président ;* Castan, Druhen, Ducat, Gauthier, Huart, Lebon, Marquiset, Mercier, Pingaud, Saint-Ginest, de Sainte-Agathe, Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril est lu et adopté.

M. le président expose que, par suite de l'installation de la Compagnie au palais Granvelle, le service d'entretien de la salle devient difficile pour celui qui en était précédemment chargé. Désormais, afin d'avoir un serviteur sur place pouvant rendre des services immédiats, on pourrait confier utilement le poste d'appariteur au concierge du palais Granvelle ; l'Académie adopte cette proposition et alloue à l'appariteur congédié les gages de l'année entière, à titre d'indemnité.

M. Huart lit une *Notice sur le jurisconsulte Valette*, que la Faculté de droit et la Franche-Comté viennent de perdre. Ce morceau est renvoyé à la commission des publications.

M. le secrétaire perpétuel annonce la prochaine convocation de

la commission des élections pour la préparation du tableau des candidatures.

La séance est levée.

Le Président, H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel, Just Vuilleret.

Séance du jeudi 13 juin 1878.

Etaient présents : MM. Tivier, *président ;* Ed. Baille, Castan, Ducat, Gauthier, Lebon, Pingaud, Saint-Ginest, Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet, le comte Charles de Vaulchier, Vernis et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai est lu et adopté.

M. le président communique le tableau de présentation dressé par la commission des élections, tout en faisant remarquer que certaines irrégularités, notamment l'absence de condition d'éligibilité pour certains candidats, en nécessitent la révision. En conséquence, le tableau est renvoyé à la commission des élections, qui y effectuera les rectifications nécessaires.

On procède à l'élection, au scrutin secret, des commissions de la pension Suard et du concours d'économie politique.

Sont élus menbres de la commission de la pension Suard : au 1er tour, MM. Bretillot, le chanoine Suchet et le comte Charles de Vaulchier; au 2e tour, MM. Pingaud, Sanderet de Valonne, Lebon et Baille.

Sont élus membres de la commission du concours d'économie politique : MM. Bretillot, Laurens, Tripard, Marquiset et Carrau.

Après discussion, la prochaine séance publique est fixée à la date du mercredi 31 juillet.

La séance est levée.

Le président, H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel, Just Vuilleret.

Séance du jeudi 20 juin 1878.

Etaient présents : MM. Tivier, *président ;* Castan, Gauthier,

Labrune, Lebon, Pingaud, Sanderet de Valonne, le comte Charles de Vaulchier et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin est lu et adopté.

M. le président communique le tableau des candidatures rectifié par la commission des élections et dressé ainsi qu'il suit :

1° ACADÉMICIENS RÉSIDANTS.

(3 places.)

Fauteuil de M. l'abbé Dartois,

M. l'abbé Faivre, aumônier honoraire de Bellevaux ;

M. Pierre Mieusset, conducteur des ponts et chaussées, lauréat de l'Académie.

Fauteuil de M. Sauzay.

M. Saint-Loup, professeur à la Faculté des sciences ;

Le R. P. Raphaël, de l'ordre des Frères mineurs Capucins.

Fauteuil de M. A. Delacroix.

M. Duparay, inspecteur d'Académie ;

M. L. de Piépape, capitaine d'état-major.

2° CORRESPONDANTS NÉS DANS LA PROVINCE.

(3 places.)

1. M. Giacomotti, peintre ;
   M. Fagandet, lauréat de l'Académie ;
2. M. Ed. Garnier, sous-chef de section aux Archives nationales, lauréat de l'Académie ;
   M. Roy, professeur à l'Ecole des Chartes, ancien pensionnaire Suard.
3. M. Jules Valfrey, publiciste ;
   M. Just Becquet, sculpteur.

3° ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

(1 place.)

M. le comte J.-B. de Rossi, à Rome.

M. Dufrêne, docteur en médecine, à Genève.

4° MEMBRES HONORAIRES.

M. Jules Sauzay, ancien membre résidant ;

M. de Rozières, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), inspecteur général des Archives ;

M. Servaux, sous-directeur des sciences et lettres au ministère de l'Instruction publique.

Ce tableau étant approuvé, l'élection est fixée au jeudi 27 juin ; une convocation spéciale, indiquant le nombre des places à pourvoir, sera adressée à tous les académiciens titulaires.

M. le président lit un *Eloge de J.-B. Suard* destiné à la prochaine séance publique.

La séance est levée.

Le Président, H. Tivier. *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du jeudi 27 juin 1878.

Etaient présents : M. Tivier, *président*; Ed. Baille, l'abbé Bergier, Blanc, Bretillot, Carrau, Castan, le vicomte Chiflet, Ducat, Gauthier, Labrune, Paul Laurens, Lebon, Léon Marquiset, Mercier, Léon Ordinaire, Pingaud, l'abbé Pioche, Sanderet de Valonne, le marquis Terrier de Loray, le comte Charles de Vaulchier, Vernis et Vuilleret.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'un rapport écrit et sommaire sur les présentations arrêtées par la commission des élections ; il est ensuite procédé au vote au scrutin secret et sans discussion.

Procédant d'abord au renouvellement d'une partie de son bureau, l'Académie nomme, à la majorité : *président,* pour l'année 1878-1879, M. le comte Charles de Vaulchier ; *vice-président,* pour la même période, M. Pingaud.

Sont élus ensuite membres des diverses classes de l'Académie :

CLASSE DES ASSOCIÉS RÉSIDANTS,

Fauteuil de M. l'abbé Dartois : M. Pierre Mieusset ;
Fauteuil de M. Sauzay : M. Saint-Loup ;
Fauteuil de M. Delacroix : M. L. de Piépape.

CLASSE DES CORRESPONDANTS NÉS DANS LA PROVINCE.

Sont élus au 1er tour de scrutin : MM. Giacomotti et Edouard Garnier.

MM. Jules Valfrey et Just Becquet ayant trois fois de suite obtenu le même nombre de voix pour la troisième place vacante, il est décidé que le plus âgé des deux sera élu. Vérification faite, M. Becquet est proclamé membre correspondant.

CLASSE DES ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

M. le comte J.-B. de Rossi, à Rome, est élu sans scrutin par acclamation.

CLASSE DES MEMBRES HONORAIRES.

Sont nommés, à l'unanimité : MM. J. Sauzay, de Rozière et Servaux.

La séance est levée.

Le Président,
H. TIVIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du jeudi 18 juillet 1878.

Etaient présents : MM. TIVIER, *président ;* CASTAN, PINGAUD, SANDERET DE VALONNE et VERNIS.

La lecture du procès-verbal de la séance précédente est ajournée à raison de l'absence de M. le secrétaire perpétuel.

M. le président donne lecture d'une poésie de M. Mercier ayant pour titre : *Sœur Marthe,* destinée à la prochaine séance publique.

M. Vernis communique à l'Académie une *Notice sur l'histoire des anciennes eaux de Paris,* d'après une publication récente de feu M. Belgrand, de l'Institut, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. le président lit, au nom de M. Jules Sauzay, membre honoraire, une pièce de vers intitulée : *Contre les gens de bien.*

Ces trois morceaux seront inscrits au programme de la prochaine séance publique, qui est fixée au 31 juillet.

La séance est levée.

Le Président,
H. TIVIER.

Séance du lundi 29 juillet 1878.

Etaient présents : MM. Tivier, *président;* Ed. Baille, Castan, le vicomte Chiflet, Ed. Clerc, Druhen, Ducat, Gauthier, Labrune, Paul Laurens, Lebon, L. Marquiset, Mercier, Mieusset, L. Ordinaire, Pingaud, Sanderet de Valonne, Saint-Loup, Sire, le chanoine Suchet, Tripard, le comte Charles de Vaulchier, Vernis et Vuilleret.

Le procès-verbal des séances des 27 juin et 18 juillet est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel expose qu'empêché par un deuil de famille, il n'a pu convoquer la Compagnie pour l'élection du pensionnaire Suard dans les délais exigés par le règlement. Ce n'est que *six* jours avant l'élection, au lieu de *huit* réglementairement prescrits, que les convocations sont parvenues à leur adresse. Il ne pense pas que cette irrégularité puisse entraîner un retard dans la délibération et le vote.

Quelques membres soutiennent l'opinion contraire et proposent l'ajournement.

M. le président défend l'opinion de M. le secrétaire perpétuel par les considérations suivantes : Il y a eu, il est vrai, un léger retard dans l'envoi des convocations, mais depuis longtemps la nomination d'un pensionnaire est à l'ordre du jour ; la commission s'est plusieurs fois réunie, et ne fût-ce que par les sollicitations des candidats, chacun des membres de l'Académie s'est trouvé suffisamment prévenu des approches de l'élection. Il n'y a donc point surprise pour les académiciens ni dommage pour aucun des candidats. Du reste, le nombre assez considérable des membres présents en est la meilleure preuve.

L'Académie consultée décide qu'elle passera à la lecture du rapport et au vote immédiat.

M. le comte de Vaulchier fait lecture du rapport de la commission.

Trois concurrents étaient en présence : M. Denizet, élève de mathématiques spéciales au lycée de Besançon ; M. Péchin, élève à la Faculté de médecine de Paris, répétiteur à l'école Bossuet, et M. Girod, élève de 3e année à l'école de médecine de Besançon.

La commission a examiné scrupuleusement les mérites des trois concurrents ; le testament de madame Suard impose deux condi-

tions principales : le candidat doit être peu favorisé de la fortune, et en même temps assez capable pour profiter de la pension, et faire honneur à l'Académie et à la province. C'est à ce poiut de vue qne la commission s'est placée; les trois rivaux étant à peu près sans fortune, c'est donc surtout leur mérite qu'il fallait apprécier. La commission propose pour la pension M. Denizet, cent fois couronné au lycée de Besançon, ou il a tenu le premier rang dans toutes les classes.

Après ces conclusions, suivies d'une longue discussion à laquelle prennent part la plupart des membres présents, un premier tour de scrutin donne, avec 24 votants, les résultats suivants : M. Girod, 9 voix ; M. Péchin, 8 ; M. Denizet, 7.

Aucun des candidats n'ayant obtenu les deux tiers des voix, on passe à un second tour de scrutin.

Sur 23 votants, ont obtenu : M. Girod, 9 voix; M. Péchin, 8; M. Denizet, 6.

M. Girod est déclaré pensionnaire Suard pour trois années.

La séance est levée.

Le Président,
H. Tivier.

Le secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance publique du mercredi 31 juillet 1878.

Etaient présents : M. Tivier, *président* ; M. le premier président Loiseau ; M. Poubelle, préfet du Doubs ; MM. l'abbé Bergier, Carrau, Ducat, Gauthier, Labrune, Lebon, Mieusset, de Piépape, Pingaud, Sanderet de Valonne, Sauzay, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Tripard, le comte Charles de Vaulchier, Vernis et Vuilleret.

La séance a lieu dans la grande salle de l'Hôtel de ville en présence d'une assemblée d'élite.

Les lectures ont lieu suivant le programme arrêté dans une précédente séance.

1° *Eloge de Suard,* par M. Tivier, *président annuel* ;

2° *Notice sur l'histoire des anciennes Eaux de Paris,* par M. Vernis ;

3° *Rapport sur le concours d'Economie politique,* par M. Carrau ;

4° *Sœur Marthe,* pièce de vers, par M. Mercier;

5° *Rapport sur le concours pour la pension Suard,* par M. le comte de Vaulchier;

6° *Contre les gens de bien,* pièce de vers, par M. Sauzay.

A la suite du rapport sur la pension Suard, M. le président proclame M. Paul Girod, de Besançon, pensionnaire Suard pour trois années.

La séance est levée.

Le Président,
H. Tivier.

Le Secrétaire perpétuel,
Just Vuilleret.

Séance du jeudi 21 novembre 1878.

Etaient présents : MM. le comte Charles de Vaulchier, *président ;* Castan, Ducat, Gauthier, Huart, Labrune, Lebon, Mercier, Mieusset, de Piépape, Pingaud, Saint-Ginest, le chanoine Suchet et Vuilleret.

Les procès-verbaux des séances des 29 et 31 juillet sont lus et adoptés.

M. le secrétaire donne lecture des lettres de remerciements des membres honoraires ou correspondants élus le 27 juin dernier. Ces pièces seront conservées dans les archives.

Une demande d'échange de publications adressées par la Société belfortaine d'Emulation est favorablement accueillie, sur la proposition de M. Gauthier.

Des remerciements sont adressés à M. le conseiller Proudhon, pour l'envoi d'une remarquable notice sur son père, le jurisconsulte Proudhon, récemment publiée par M. Dumay, juge d'instruction à Autun (1).

M. Huart, sur la demande du bureau, a bien voulu préparer un rapport sur cette nouvelle biographie du célèbre professeur. Venant après des études fort remarquables consacrées à la mémoire de Proudhon par les plus éminents de ses élèves ou de ses amis, le livre de M. Dumay a le mérite de les compléter sur plus d'un point par de nouveaux aperçus et d'abondants détails. Il fait surtout ressortir à juste titre les qualités et les vertus de Proudhon,

(1) Un vol. in 8° de 241 pages, renfermant 2 portraits de Proudhon. Autun, *Déjussieu,* Paris, *Pédone-Lauriel,* 1878.

comme professeur, comme père de famille, et en particulier le courage civique qu'il a montré en maintes circonstances avec une énergie peu commune. La lecture de quelques passages de M. Dumay justifie complètement l'opinion favorable émise par M. Huart sur la valeur du livre et le mérite de l'écrivain. M. le président remercie M. Huart de son intéressant rapport verbal et exprime le désir qu'il soit désormais rendu compte de toutes les publications adressées à la Compagnie.

M. Jules Gauthier dépose sur le bureau un *Inventaire des sceaux des archevêques de Besançon* (de 1036 à 1875), donne verbalement un aperçu de l'utilité de ce travail d'archéologie descriptive, et demande son renvoi à la commission des publications. Le renvoi est ordonné.

Il est procédé au scrutin secret au renouvellement de la commission des élections pour 1879. MM. Gauthier, le vicomte Chiflet, le chanoine Suchet, Ed. Baille, Sanderet de Valonne, Pingaud et Clerc sont élus à la majorité.

La séance est levée.

Le Président,
Comte DE VAULCHIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du 26 décembre 1878.

Etaient présents : MM. le comte Charles DE VAULCHIER, *président ;* GAUTHIER, HUART, LABRUNE, MERCIER, MIEUSSET, DE PIÉPAPE, PINGAUD, SAINT-GINEST, SAINT-LOUP, le chanoine SUCHET, TIVIER et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre est lu et adopté.

M. Saint-Loup soumet à la Compagnie les appareils récemment inventés et connus sous le nom de *téléphone, microphone* et *phonographe.* Les intéressants commentaires dont il accompagne ses expériences et sa démonstration excitent au plus haut point l'intérêt de ses auditeurs. M. le président provoque diverses explications de détail et remercie vivement M. Saint-Loup de ses communications.

M. Mieusset donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Remerciements à l'Académie.* Ce discours de réception est réservé pour la prochaine séance publique.

Procédant au renouvellement de la commission des publications pour 1879, l'Académie élit à la majorité : MM. Paul Laurens, Tivier, Pingaud, Marquiset, Sanderet de Valonne et Mieusset.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
Comte de Vaulchier.	Just Vuilleret.

PROGRAMME DES PRIX

QUI SERONT DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE BESANÇON

EN 1879 ET EN 1880.

CONCOURS DE 1879.

Prix d'histoire et d'archéologie.

(Prix Weiss. — 500 francs.)

Un prix de 500 francs sera décerné au meilleur mémoire ou dissertation, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapitre, abbaye; généalogie d'une famille illustre, etc., ou étude sur une époque d'histoire générale), soit sur un objet important ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix de poésie.

(200 francs.)

Un prix de 200 francs sera décerné à la meilleure pièce de poésie. L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache par un côté sérieux à l'histoire ou au sol franc-comtois. Elle les laisse complétement libres de choisir le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

CONCOURS DE 1880.

Prix d'économie politique.
(400 francs.)

Sujet proposé : Des associations syndicales entre patrons et ouvriers, leur constitution, leur but, leur influence et leur avenir au point de vue industriel.

Prix d'éloquence.
(300 francs.)

Sujet proposé : Etude sur le marquis de Jouffroy-d'Abbans (Claude-François-Dorothée), un des inventeurs de l'application de la vapeur à la navigation (1751-1832).

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une devise qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Ces ouvrages, adressés *francs de port* au secrétaire perpétuel de l'Académie, devront lui parvenir avant le 1er juin, terme de rigueur des différents concours.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

LE
MARQUIS DE LEZAY-MARNESIA

Par M. H. TIVIER

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 31 janvier 1878.)

Messieurs,

Appelé par vos suffrages à présider pendant l'exercice actuel aux travaux de l'Académie, je sens tout le prix d'un témoignage d'estime et de confiance dont l'honneur se mesure au mérite de ceux qui l'ont précédemment obtenu et justifié par de savants travaux, par l'expérience consommée des affaires privées et publiques, par le culte héréditaire des beaux arts, et cette aptitude aux travaux historiques, qui semble être un privilége de la Franche-Comté. Votre dernier choix, s'il est moins motivé, n'en atteste que plus de bienveillance. L'attachement que vous portez à votre pays natal communique à votre préférence, quand elle se porte sur ceux qu'elle n'a pas vu naître, un caractère particulier de courtoisie et la valeur d'une solennelle adoption. L'honneur de diriger cette compagnie se mesure encore à son antiquité. Il en est peu qui puissent se vanter d'un passé plus glorieux, et sans doute elle était présente à la pensée du membre de l'Institut (1) qui conviait naguère à une alliance féconde « ces grandes académies provinciales qui ont, disait-

(1) M. Bouillier, l'*Institut de France et les Sociétés savantes* (*Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1878, p. 16).

» il, un passé, des traditions, une certaine renommée, où » personne n'entre qu'avec quelques titres, etc. » Telle est celle de Besançon fondée en 1752, honorée par des choix qui lui ont donné pour correspondants ou collègues plusieurs membres de l'Académie française comme l'abbé d'Olivet, Lamoignon de Malesherbes, le marquis de Ségur, l'abbé de Clermont-Tonnerre, Joseph Droz et Jean-Baptiste Suard, illustrée par des concours auxquels ont pris part l'abbé Millot, l'abbé Bergier, Bernardin de saint Pierre, Madame Roland, Parmentier; reconstituée après l'orage de 1793 et la mort naturelle ou violente de beaucoup de ses membres par l'initiative de leurs collègues survivants, et rappelée par eux à la vie active, en vertu d'une opération si régulière qu'elle ne peut laisser subsister aucun doute ni sur l'unité de son histoire, ni sur le droit de la génération présente à revendiquer la plus respectable généalogie.

Parmi ceux qu'épargna la tempête et qui pourtant ne purent concourir à relever le foyer commun, il en est un qui manqua plus que tout autre à cette reconstruction. Nul n'était plus naturellement désigné pour y prendre part que le marquis de Lezay-Marnésia ; nul n'avait plus sincèrement appelé de ses vœux et préparé par son action personnelle tous ces changements qui, dans l'ordre politique et social, ont renouvelé l'aspect du monde, et rétabli l'ordre public sur la base d'une égalité consacrée par la loi. Chrétien fervent, esprit libéral avec un peu d'excès, passionné pour la littérature, sympathique à toutes les gloires, acquis d'avance à tout ce qui représentait un bienfait pour le peuple, un progrès pour son pays, il eût été l'un des plus prompts à signer le traité d'alliance entre deux générations séparées par tant de dissentiments et de douloureux souvenirs, à guider dans une voie de travail et de réparation les premiers pas de l'Académie renaissante; mais la mort vint le surprendre à l'aurore même de ce siècle. De là vient le silence presque absolu

qui s'est fait sur sa mémoire, et que vous me permettrez de rompre aujourd'hui, puisque pour ces dettes du souvenir il n'y a pas de prescription.

La famille de Lezay qui prit le nom de Marnésia d'une terre située près d'Orgelet dans le Jura, descendait de l'illustre maison de Culz en Savoie. Elle remontait aux croisades où l'on voit figurer Hugues de Lezay dans les expéditions du XIIIe siècle ; elle donna des chambellans à la cour de France et des dignitaires à celle de Bourgogne. Aussi, lorsque fut fondée l'Académie de Besançon, l'ordonnance royale qui la composa de membres choisis pour la première fois par le Souverain ne manqua point d'y comprendre un représentant de cette illustre famille, Louis Albert de Lezay-Marnésia, évêque d'Evreux, doyen du chapitre de Lyon ; son neveu devait l'y retrouver en 1777.

Ce neveu, Claude-François Adrien marquis de Lezay, naquit à Metz, le 26 août 1735. Elevé, comme l'Emile de Rousseau, dans une liberté complète, il put se livrer avec un jeune paysan de son âge aux riants travaux d'une horticulture de fantaisie. Un précepteur indulgent lui révéla de bonne heure les secrets de la rime, et flatta chez lui des goûts qu'il partageait. Après l'achèvement tel quel des études classiques, il unit l'apprentissage de l'art militaire à celui de la vie mondaine. Nommé, très jeune encore, capitaine au régiment du Roi, dépossédé de bonne heure aussi par la mise en vigueur d'un règlement qu'il désapprouvait, devenu, comme il le dit, « maître de changer son épée contre une bêche, » il mit en pratique les jeux chéris de son enfance et dessina le parc de son domaine de Saint-Julien. En même temps il sentait s'éveiller en lui l'ambition littéraire, et le désir de prouver par un exemple de plus que l'union de la noblesse et du talent ne constitue point une mésalliance. Il est difficile d'échapper à cette tentation, quand les influences de la famille sont d'accord avec nos goûts pour la favoriser, et que l'on

est poussé du côté même où l'on penche, par les encouragements réunis de son précepteur, de sa mère et de son oncle. Et quel oncle que Louis Albert de Lezay, dont l'hôtel appelé du titre même de son siége épiscopal, hôtel d'Evreux, s'ouvrait à Lons-le-Saunier pour une société d'élite, où se rencontraient Chamfort et Dupaty, de Fontanes et le chevalier de Boufflers ! D'autre part le salon de la marquise était à Nancy un rendez-vous de lettrés ; on y voyait des poètes comme le marquis de Saint-Lambert, et des jésuites atteints, comme Cérutti, de la contagion du monde. Mme de Lezay ne publiait rien sous son nom, mais elle savait tenir une plume et s'en servait assez habilement, pour que ses *Lettres de Julie à Ovide* aient été attribuées à Marmontel. Dans une famille amie de la sienne, madame de Beauharnais s'attirait cette épigramme, l'une des plus piquantes qu'ait décochées l'irascible Lebrun contre les renommées qui l'offusquaient.

> Eglé, belle et poète, a deux petits travers :
> Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Elle faisait au moins sa prose; son roman de *Stéphanie* obtint un succès de vogue, et ce titre devint le nom de baptême de sa petite fille, la charmante Stéphanie de Bade en qui se confondit, illustré par l'éclat de la puissance souveraine, le sang des Beauharnais et des Lezay-Marnésia.

Entouré de toutes ces influences, le marquis ne pouvait échapper à sa destinée, mais il ne sut pas d'abord choisir sa voie. Reçu en 1767 membre des académies de Lyon et de Nancy comme auteur d'un poème sur les *Jardins* (1), il entrait en 1777 à l'Académie de Besançon comme naturaliste, et lui payait son premier tribut par un essai sur la minéralogie du baillage d'Orgelet. Entre temps il composait de petits vers;

---

(1) Indiqué par Dom Grappin, qui a peut-être voulu parler des *Paysages*.

et la séance publique du 29 juin 1779 lui donna lieu de se montrer sous différents aspects (1).

Comme président, il répondit à deux récipiendaires, dont l'un, le marquis de Ségur entrait à l'Académie à titre de substitut du lieutenant-général, gouverneur de la province, l'autre, l'abbé de Clermont-Tonnerre, succédant à l'évêque d'Evreux, Louis-Albert de Lezay, inaugurait ici le fauteuil qu'il devait occuper à l'Académie française. S'adressant au premier, le président montrait la compagnie appelée à exercer sous son influence une activité sans pareille; il s'écriait dans son enthousiasme :

« Peut-être..... forcerons-nous un jour, par notre travail et » notre zèle un million d'hommes à nous bénir avec lui, à » dire : Ce ne sont pas de vaines spéculations qui les oc- » cupent, l'amour du bien public les enflamme ; ils portent » leurs regards sur tous les ateliers.... ils ouvrent à l'indus- » trie des champs plus vastes, au commerce des sources plus » abondantes, à l'agriculture des terrains plus féconds; ils » ont multiplié pour le peuple les moyens de subsistance... » ils pénètrent les secrets de la nature, nous en instruisent, » et de leur zèle naît l'activité générale qui ramène l'abon- » dance et la prospérité. » Quel programme, et s'il eût été possible, combien il devrait aujourd'hui nous inspirer de confusion ! Mais l'orateur ignorait qu'une foule d'institutions seraient établies pour s'en partager l'application, en vertu du principe aujourd'hui dominant de la division du travail; toutefois son idée est bonne à retenir, et son ambition doit réveiller la nôtre.

A la fin de cette brillante séance où l'on entendit l'abbé de Clermont célébrer les grands inventeurs et en particulier celui de l'écriture, l'abbé Talbert lire la préface d'une édition

---

(1) Registres de l'Académie de Besançon, déposés à la Bibliothèque publique de la ville.

des œuvres de Fléchier, MM. Clerc et d'Arçon traiter, l'un des finances de la Russie, l'autre de la guerre dans ses rapports avec la civilisation, le président passant du grave au doux, récita la pièce de vers à laquelle son souvenir est demeuré plus particulièrement attaché, c'est l'*Epître à mon curé*. Les idées qu'elle exprime sont bien celles de l'époque. Dans le prêtre, de Lezay n'estime et n'ose voir que la charité sous ses formes alors les mieux accueillies, l'aumône et la tolérance.

Le pauvre en te voyant ne forme plus de vœux.
Tu deviens son ami, son compagnon, son frère.
De lui tes soins éloignent la misère.
Il s'attendrit, soupire et renaît sous tes yeux.

La pastorale si chère au dix-huitième siècle, devait trouver sa place dans ce petit poème. Après avoir critiqué les excès du luxe, et glissé dans un vers assez heureux cette observation :

L'âge d'or était l'âge où l'or ne régnait pas,

Le poète en montre les plaisirs renaissants autour de lui; il en est un qu'il apprécie beaucoup, c'est la danse, pour laquelle il sollicite et paraît escompter un peu vite l'approbation de son curé.

Sous les rustiques toits appelons le plaisir;
Qu'il vienne aux doux sons des musettes.

De la danse à la noce il n'y a pas loin. Le bon marquis ne se contente pas de présider aux jeux des bergères, il songe à leur établissement.

Formons des nœuds pour l'aimable jeunesse.

Cette petite pièce a déjà les qualités et les défauts du poème que le marquis méditait sans doute alors et qu'il fit paraître en 1784 sous ce titre : *Les paysages* ou *Essai sur la nature*

champêtre. On voit déjà qu'il a souvent procédé par *essais* et qu'il n'osait se rien promettre d'achevé. Les *Paysages* sont, comme le titre l'annonce, une œuvre didactique, par conséquent exposée à ce double péril : l'abus du style descriptif et la symétrie de l'ordonnance. Il est vrai que notre auteur se met à l'aise dans le cadre qu'il s'est tracé. Il critique avec esprit les jardins anglais tels qu'on les comprenait alors, avec de fausses cavernes et des ruines postiches ; le parterre hollandais où s'alignent les tulipes et les œillets pour la joie des collectionneurs ; les villas italiennes ornées de beaux ombrages, mais encombrées de statues :

Ils appellent jardins des cabinets d'antiques ;

le système français aux charmilles nivelées comme des murs, au dessin rectiligne et géométrique :

Le Nôtre aligna tout dans le parc de Versailles,
Et Le Nôtre enferma l'ennui dans ses murailles.

Il entend mieux, quant à lui, la partie décorative des parcs modernes, et trace dans ce distique une perspective anticipée de notre Luxembourg :

De la Grèce et de Rome éloigne les faux dieux,
Et présente aux Français les traits de leurs yeux.

Mais, comme l'a dit un de ses contemporains, le poète Destouches :

La critique est aisée et l'art est difficile.

Celui de composer les parcs et de créer les points de vue n'inspire guère à notre auteur que des généralités soutenues par des descriptions assez vagues et des narrations sentimentales. Ajoutons que dans le choix de ces digressions autorisées sous le nom d'épisodes, sa mémoire ne l'a pas toujours bien servi. Peut-être faut-il s'en prendre au précepteur qui avait laissé quelques lacunes dans ses connaissances clas-

siques. Quoiqu'il en soit, en décrivant un peu au hasard les jardins de Mécène, il y comprend, je ne sais pourquoi, les cascades de l'Anio, le bois d'Egérie et, ce qui est plus surprenant, le tombeau d'Horace. Et pour appuyer sur cette inadvertance il ajoute en note. « Ce fut dans son sein (le sein » de la nature) au milieu de ses bosquets que Mécène voulut » être inhumé à côté d'Horace, dont il avait accueilli la » cendre et arrosé la tombe de ses pleurs. » Il y a là de quoi faire frémir un vieux classique, amateur passionné d'Horace, comme ce bon abbé de Chaupy qui refusa le serment constitutionnel, parce qu'il avait lu dans son auteur préféré : *Non ego perfidum dixi sacramentum.* » Qu'a-t-il dit lui-même en voyant retirer à Horace l'honneur des larmes qu'il a versées sur la tombe de Mécène, et de ce même serment qu'il tint en suivant son ami dans la tombe à quelques mois d'intervalle ?

Plus heureux quand il est guidé par ses souvenirs personnels, M. de Lezay qui nous dit dans sa préface : « J'ai passé » six ans sur une des hauteurs du Jura, à former des jardins, » n'ayant que la nature et Rousseau pour maître, » ne pouvait manquer d'encadrer dans un site choisi, l'image et le souvenir de ce maître passionnément aimé. C'est ce qu'il a fait dans ce passage digne d'être cité pour la chaleur et la sincérité du sentiment qui l'inspire.

D'Ermenonville ainsi parcourant les jardins,
Je cherchais à fixer mes pensers incertains,
Quand, des rives d'un lac, majestueux, tranquille,
Je vois un monument s'élever dans une île.
Les arbres consacrés à la tendre douleur,
Les gazons toujours frais relevaient sa blancheur;
La lune l'éclairait : à sa pâle lumière
J'aborde avec respect cette île solitaire.
Morne, silencieux, j'embrassai le tombeau;
Mon âme se perdit dans l'âme de Rousseau.
Volupté des douleurs! au lever de l'aurore,
Sur ce tombeau sacré mes pleurs coulaient encore.

On m'en vint arracher; mais partout en ces lieux
L'image de Rousseau renaissait à mes yeux.
Si je faisais un pas, je marchais sur sa trace,
Sous un vieux chêne assis, je retrouvais sa place,
Et sur l'aride mont de noirs sapins couvert
Son âme, autour de moi, remplissait le désert.

Je n'insiste pas sur la puissance de séduction, sur l'excès d'illusion candide et généreuse que suppose une tirade si passionnée. L'enthousiasme du marquis de Lezay pour J.-J. Rousseau n'excluait pourtant pas la clairvoyance, et il a fait ailleurs les réserves indispensables. Notons au moins cet enthousiasme comme un signe du temps, mais reconnaissons que s'il pouvait dicter quelques beaux vers à l'auteur des *Paysages*, ni cette inspiration d'un moment, ni l'amour de la nature ne suffisaient à faire de lui un poète. Il n'a pas ajouté un chef-d'œuvre, pas même une œuvre durable à notre littérature. Cependant cette composition n'est pas sans mérite. C'est un spécimen élégant du savoir faire auquel atteignaient alors, dans le maniement ingénieux de la périphrase, les poètes de second ordre, un échantillon distingué de ce qu'on nommait la poésie, de ce genre où tout objet vulgaire perd son nom propre et son véritable aspect, où l'antique nature a de la poudre et des mouches, où le triomphe de l'écrivain consiste à la montrer coquettement fardée. Les *Paysages* ne valent ni plus ni moins à cet égard que des œuvres plus vantées, et peuvent faire figure entre les *Jardins* de Delille et les *Saisons* de Saint-Lambert. De Lezay n'est pas sensiblement inférieur à ces poètes si vantés. S'il n'a pas leur savoir-faire et leur facilité, il a sur eux l'avantage d'un sentiment plus naïf et d'une pensée plus convaincue. C'est ce dont témoignent surtout ses écrits en prose.

Voici, par exemple son *Plan de lecture pour une jeune dame*, où l'on trouve des noms très différents rapprochés dans un pêle-mêle qui reproduit assez bien celui des opinions à la même époque. La grammaire de Condillac y prend place à

côté du catéchisme de Fleury, et l'Imitation de Jésus-Christ s'y accommode du voisinage des métamorphoses d'Ovide; les graves écrits de Rollin forment contraste avec cette *Histoire du peuple de Dieu,* qui fit appeler le P. Berruyer, son auteur, un délicieux romancier; Montesquieu alterne avec l'abbé Velly dont l'histoire de France est donnée pour une école de galanterie. Raynal fait pendant au P. Charlevoix, comme dans un ordre plus élevé, l'histoire universelle à l'essai sur les mœurs, Delille à Dante et à Milton. La mythologie n'est pas oubliée; elle aidera les femmes à comprendre les questions d'art et les compliments à leur usage. « Elles ne doivent » pas, leur dit l'auteur, ignorer Flore, Hébé, Terpsichore, les » nymphes, les grâces et autres déités auxquelles si souvent » elles sont comparées. » C'est en termes aussi flatteurs qu'il autorise la lecture d'un bon choix de romans, et qu'il conclut en montrant dans l'étude le meilleur préservatif contre l'ennui qui attend la femme au déclin de la jeunesse. « Elle » règnera dès lors par l'esprit, par la raison, par l'amitié. » C'est moins changer d'empire que s'asseoir sur un trône » bien moins orageux et plus assuré. »

Si l'on trouve ainsi chez le marquis de Lezay le ton frivole et prétentieux tour-à-tour et les illusions de son siècle, il en partage aussi les vues les plus généreusement avancées. Son discours de réception à l'Académie de Nancy en 1767, discours cité avec éloge par Fréron dans l'année littéraire, deux nouvelles : *L'heureuse famille* et *L'héroïsme de la charité*, dont le titre fait assez connaître l'esprit, un dialogue entre Buffon et Bailly, l'allégorie des *Lampes* écrite en 1788 au moment de la mort de Buffon, et qui rassemble dans un commun éloge les quatre grands noms du XVIIIe siècle, l'article *Maraudeur* inséré dans l'Encyclopédie, un recueil de pensées littéraires, morales et religieuses, tout, jusqu'à ses impressions de voyage en Suisse et dans la Bresse, montre un adepte fervent, convaincu, mais désintéressé par dessus tout des idées qui

fermentaient alors, et qui pouvaient produire par le concert de toutes les bonnes volontés une transformation paisible et régulière de l'ordre social. En 1784 parut à Neufchatel son *Traité du bonheur dans les campagnes*. Il y demande la suppression des corvées, l'établissement d'états provinciaux dans toute la France, le partage des terres communales, moyennant une redevance qui formerait un fonds de secours pour les nécessiteux ; il recommande énergiquement le séjour des propriétaires à la campagne, au milieu des paysans qu'ils apprendront à connaître, à aimer et à transformer. Du reste il prêchait d'exemple ; ses terres de Moutonne et de Saint-Julien étaient un champ d'expérimentation pour toutes les théories de Necker et de Turgot; il y avait supprimé la mainmorte et la corvée; il demandait avec plusieurs gentilshommes de ses amis l'abolition des taxes féodales et la répartition des impôts entre tous; il imprimait à ses frais en 1788 les écrits de Cérutti, et en particulier son *Mémoire au peuple français*. Il était un des ouvriers désignés pour la périlleuse entreprise de 1789.

Député de la noblesse du Jura pour le bailliage d'Aval, on le vit, à la suite de Mirabeau, prendre rang parmi les quarante-cinq gentilshommes qui se réunirent au Tiers-Etat après le serment du Jeu de paume, et déterminèrent par cette démarche la fusion des trois ordres en assemblée constituante. Il tint bon jusqu'en 1790, mais la constitution solennellement inaugurée au champ de Mars ayant aussitôt fléchi sous la pression furieuse des partis, il fallut prendre congé de ses illusions et songer au départ; rien de plus original, de plus généreux surtout, que la manière dont il comprit et pratiqua l'émigration.

Beaucoup plus occupé des souffrances de tant de gentilshommes sans ressources et de prêtres sans abri que de ses propres besoins, nourri de la lecture de Rousseau, de Fénelon, de Bernardin de Saint-Pierre, familier avec toutes les

utopies, admirateur des établissements fondés par les anabaptistes ou frères Moraves, très frappé surtout par la création de Bethléem, cette cité agricole et industrielle que le baron de Zinzendorf avait été constituer à leur tête en 1743 dans l'Amérique du Nord, il résolut d'aller tenter dans la même contrée la même aventure, et d'y ouvrir un champ d'asile pour tous les proscrits de la révolution. Pendant que Mme de Lezay allait utiliser en Allemagne son talent de miniaturiste, il partit avec l'un de ses fils et une troupe d'émigrants pour une terre inconnue, placée en Amérique vers le 40e degré de latitude nord, au confluent de l'Ohio et du Scioto. Là devait s'élever, comme une image de la France perdue, la nouvelle cité de Gallipolis. Malheureusement le fondateur manquait de l'esprit pratique ; il avait appelé à lui des infortunés, des cœurs simples et bons, des chrétiens munis, pour toute garantie, de certificats de mariage et de billets de confession ; la garantie fut illusoire et il n'emmena que des coquins.

Embarqué sur un brick insuffisant, la troupe indocile murmure et se révolte. Elle débarque après neuf mois de traversée dans la baie de Chesapeake, et commence à s'acheminer par longues étapes vers le nouveau territoire. On traverse Baltimore, Jersey, Philadelphie, New-York où ce nouveau *printemps sacré* reçut les encouragements de Washington. Aux montagnes bleues se présentent des brèches à franchir et des rampes à escalader ; les stations de chasseurs et de pionniers se font rares ; de mauvaises nouvelles arrivent ; la terre promise est aux mains des Indiens, et la compagnie concessionnaire ne peut pas les en chasser ; tout se disperse et regagne la Nouvelle-Orléans. Demeuré presque seul, le marquis de Lezay s'enferma dans un blockhaus pour y passer l'hiver. Son fils aîné, qui devait mourir préfet de Strasbourg, conserva longtemps le souvenir de ces huttes où le trappeur indien vit de viandes désséchées, s'habille de peaux infectes ; et dans sa maison bâtie de troncs d'arbres enfumés monte, la

carabine au poing, une garde éternelle. Ainsi vécurent les émigrés dans cet hiver de 1790, épiés par les sauvages, exposés au moindre écart à tomber sous leurs balles. Le printemps revint, le colonie se replia sur Pittsburg, et son chef y acheta quatre cents acres de terre pour y fonder au moins une image de l'asile rêvé. Malgré ses déceptions il conservait l'espérance, et ses lettres datées des bords de l'Ohio travaillaient à faire naître, chez ses amis d'Europe, l'ambition de reprendre pour leur compte son œuvre compromise. La première de ces lettres, datée de Marieta, est adressée au chevalier de Boufflers et contient le récit enjoué d'une visite de la reine des Hurons et de sa fille Paulée. Soit par le naturel équilibre d'une âme courageuse, soit par l'incurable légèreté d'une race ou du moins d'une génération spirituelle et mondaine avant tout, dans sa misère et l'incertitude de son avenir, le marquis retrouve toute sa galanterie d'autrefois pour fêter la reine, il se montre près de la jeune fille aimable, empressé, presque indiscret, et sur le modèle de sa parure minutieusement décrite, il propose à son ami de dessiner un costume d'héroïne sauvage pour le théâtre français ou l'opéra.

La lettre suivante est plus sérieuse. Après avoir évoqué le souvenir des Troglodytes, de Montesquieu, des Salentins de Télémaque et des rêveries propres à Bernardin de St. Pierre, prenant à parti celui-ci, le sommant de passer du projet à la pratique, lui mettant en main son entreprise, il le supplie de donner au monde une cité constituée sur le plan des études de la nature. Il en trouve le modèle dans l'établissement de Bethléem formé par les frères Moraves, ces sages paisibles « qui n'ont besoin que d'eux-mêmes ; » il en montre les recrues tout indiquées dans cette foule de nobles proscrits, de prêtres traqués, de religieuses, de militaires, d'artistes qui n'ont plus de place ni de foyer en France, et il adresse à son ami cette réflexion qui a bien l'air d'une épigramme : « Ne

ferons-nous donc jamais que des livres ! » Impatient de l'entraîner, il se met à l'œuvre et rédige une constitution.

La ville s'appellera Saint-Pierre, du nom de l'auteur des études. Elle sera bâtie dans une île ou dans une terre isolée : ici l'auteur fait au territoire qu'il ne tient pas encore une allusion qui ressemble fort au « *prenez mon ours* » de la comédie. Le pays est d'une fertilité prodigieuse. Dans des vallées charmantes, « des animaux superbes s'élèvent sans aucun soin. » Pourtant il faudra des fonds car « dans ce siècle de fer on ne fait rien sans or. » Mais l'entreprise est si sûre que l'auteur décrit par avance la fête de l'installation. Sous un temple de feuillage, l'orchestre exécute une ouverture mélodieuse, attendrissante « telle que l'âme du généreux Rousseau l'aurait conçue. » De Lezay l'entend par avance et célèbre avec enthousiasme « l'effet que produira » cette harmonie auguste et pathétique dans ce vaste, silen» cieux et magnifique sanctuaire de la nature. » Il n'oublie rien, ni le discours de l'orateur, ni l'autel de gazon parfumé de l'odeur des sassafras, où le saint sacrifice est offert au bruit des cantiques, ni les salles de verdure où se dressent des tables abondamment servies pour le Français et pour l'Indien, car, comme l'a dit le poète :

> Les hommes sont égaux, ce n'est pas la naissance,
> C'est la seule vertu qui fait la différence.

Pour célébrer ce retour au bonheur primitif, à l'égalité du monde naissant, le cidre coule à profusion « pétillant comme du Champagne, doux et piquant comme du vin d'Arbois. »

Si le souvenir du pays le poursuit ainsi jusqu'en Amérique, la périphrase l'y suit également. Il fait succéder sur les tables, « aux viandes succulentes des troupeaux nourris dans les gras » paturages de la nature, ces oiseaux dont les jésuites ont en» richi l'Europe. » A ce menu appétissant succède la description du bal, puis celle du partage des terres, le tableau des

abattis et des clôtures. Ici le style s'élève et l'auteur décrit avec éloquence « la sensation forte et délicieuse que l'homme » éprouve lorsque, pour la première fois, il pose la main sur » un sol vierge encore, et lui imprime le sceau de sa puis- » sance. »

Les champs mis en culture, il s'agit de bâtir la capitale. De Lezay la circonscrit et la dessine. Il a rédigé jusqu'à l'inscription pompeuse qui doit surmonter la fontaine centrale. On touche ici du doigt l'erreur de nos pères; on voit de quelles illusions se berçait, sur la foi des grands rêveurs comme Rousseau et Bernardin de St. Pierre, la génération qui laissa venir la révolution sans la voir, et ses riants projets dégénérer en épouvantables calamités. On découvre, dans ces imaginations d'un homme de bien, le danger d'une morale qui n'a que l'émotion pour base, d'une science sociale qui veut tout ramener à la nature, de ces réformes qui procèdent par invention pure et font table rase des traditions. Assurément le marquis de Lezay n'avait rien de commun avec les sectaires qui traitent la société comme le vieil Eson, tuant la victime de l'expérience, sous prétexte de la rajeunir par l'infusion d'un sang nouveau. Il ne faisait qu'une tentative limitée, motivée par le malheur des temps; il en assumait tous les risques, il en partageait tous les périls, il donnait pour garde à la cité future la religion, la justice, la science, la charité. Il y marquait la place des monuments que toute civilisation réclame. Il n'oublie ni l'église où préside un évêque assisté de douze prêtres élus, ni le collége où s'enseignent les sciences utiles, où la part est faite aux sciences aimables, ni l'hospice administré par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ni le prétoire où siégent les meilleurs citoyens. L'utopie n'en produit pas moins ses effets ordinaires, et la raison méconnue se venge en y introduisant ce qui est le plus sûr effet de ces réformes imaginaires, la contrainte et l'oppression. En vain l'auteur s'écrie, dans un transport d'en-

thousiasme : « Permettez-moi, Monsieur, de devancer vos » idées et de jouir de la ravissante perspective qui déjà se » présente à moi. » Lorsqu'il croit y retrouver à la fois l'Arcadie et la cité antique « la sensibilité des Athéniens et les vertus de Lacédémone, » c'est l'ilotisme qui se présente. On l'entrevoit au fond de ce système où cent familles de propriétaires forment l'état, accaparent l'industrie, administrent la propriété collective, et rendent les arrêts d'une justice absolue, car, ajoute l'auteur, à quoi bon des tribunaux pour la révision des sentences ? « Les appelants seront punis par une froideur générale, un mécontentement universel. » N'est-ce pas là l'idéal d'une législation douce ? Mais la suppression des places, l'interdiction bizarre édictée plus tard au Paraguay par le docteur Francia de communiquer avec les étrangers, certaine idée de loi somptuaire, l'épithète alarmante de citoyens *passifs*, l'établissement de magistrats qui ne seront « ni des inquisiteurs ni des censeurs, mais des approbateurs, » tout ici trahit la défiance et l'inquiétude. A mesure qu'il se rapprochait de la pratique, le législateur se sentait glisser dans le communisme et dans son corollaire inévitable, une minutieuse et tracassière tyrannie. Cependant la conviction l'emporte ; enivré de son rêve, il en parle au passé, comme autrefois Perrette ; il dit quelque part : « Les premiers édifices furent donc des maisons d'assistance pour les infirmes ; » puis il se réveille comme Perrette en s'apercevant qu'il ne lui restait plus rien. Les ressources emportées au départ s'étaient rapidement épuisées ; il fallut rentrer à Philadelphie où la faillite d'un banquier allait donner la ruine et la prison pour dénouement à cette odyssée malencontreuse, quand Adrien de Lezay se souvint d'un ami dont les avances permirent à son père de dégager sa signature et de rentrer en France. Tous deux arrivaient à Paris le 20 juin 1792, juste à temps pour y voir la vieille monarchie accablée des derniers outrages ; ils n'attendirent pas le 10 août,

ils vinrent cacher leur douleur à Saint-Julien et chercher un abri dans le Jura.

Mais les temps étaient changés ; le dévouement et la fidélité n'habitaient plus même les montagnes, l'ingratitude était devenue une vertu civique; la mort du roi vint donner aux passions en révolte une intensité terrible, la méfiance et le soupçon n'eurent plus de bornes. Le marquis de Lezay fut arrêté et conduit à Lons-le-Saunier par ordre du comité local de salut public. Il y trouva dans la prison l'abbé Lambert, aumônier du duc de Penthièvre, dont les mémoires nous ont conservé les souvenirs détaillés de cette rencontre qui eut lieu le 3 octobre 1793. Le 8 germinal an II, c'est-à-dire le 28 mars de l'année suivante, la prison se vida pour se remplir encore. Neuf à dix chariots garnis de paille transportèrent les prisonniers à Besançon; ce ne fut pas sans péril pour leur vie, surtout à la traversée d'Arbois et de Quingey. Déposés au couvent des capucins, c'était la mort qu'ils avaient en perspective. Ni cette circonstance ni les infirmités qui l'accablaient n'empêchèrent le marquis de dater de sa prison quelques vers sérieux ou badins; le 9 Thermidor lui en ouvrit les portes. Compromis encore avec son fils Adrien qui s'était fait journaliste, et qui fut proscrit deux fois, aux journées de Vendémiaire et de Fructidor, il se réfugia dans le pays de Vaud, trouva chez Necker et Mme de Staël une hospitalité généreuse comme celle qu'il avait longtemps offerte lui-même aux écrivains de son temps, revit la France à la chute du Directoire, essaya de consacrer ses derniers jours à la composition d'un grand ouvrage en faveur de la religion, conçu d'après le plan de Pascal et de Chateaubriand, vit ses fils, après bien des aventures, entrer, par l'appui des Beauharnais, dans la carrière administrative et s'éteignit à Besançon, le 9 novembre 1800.

Tout s'éteignit-il avec lui sur la terre et n'y laissait-il que le souvenir de ses mécomptes? Cette existence occupée à

poursuivre tous les objets d'une ambition généreuse, avait-elle abouti à tous les genres de déception ? On serait tenté de le croire. Entouré dans ses châteaux de Moutonne et de Saint-Julien des écrivains les plus distingués, il espérait occuper un jour auprès d'eux un fauteuil à l'Académie française ; il ne l'obtint pas. En consacrant son temps, ses écrits, son influence, ses revenus à l'émancipation des classes laborieuses, il se flattait d'amener sans secousse un meilleur avenir, il pouvait se promettre au moins une popularité chère à son cœur ; et dans le chariot qui le transportait de Lons-le-Saunier à Besançon, sur cette place d'Evreux qui s'appellera désormais place Perraud, en souvenir du grand sculpteur dont vous allez entendre l'éloge, devant l'hôtel de son oncle, où le député de 1789 avait été porté en triomphe, le proscrit de 1793 ne put s'empêcher, dit un contemporain, « de mesurer toute la différence qui séparait deux époques si rapprochées. » Il avait voulu fonder une cité qui ramènerait l'âge d'or sur la terre, et sa fondation mal assurée avait disparu dans un rapide effondrement. Il avait voulu consacrer à la défense de la religion les derniers jours de sa vie, et Dieu la lui redemandait brusquement. Pourtant ne le plaignons pas trop. Littérateur et poète, il a trouvé plus d'un plaisir délicat, plus d'une jouissance cachée dans la recherche de l'idéal, dans cet effort pour atteindre à la poésie, que sa génération et la nôtre auront récompensé d'un souvenir. Ses livres dorment dans la poussière des bibliothèques, mais il a laissé le souvenir d'un homme de bien, profondément désintéressé, qui voulut le progrès pur de tout excès. Sympathique à tous les talents, respectueux pour toutes les gloires, il a pourtant maintenu devant d'illustres contradicteurs la vérité du christianisme, et s'il n'a pu justifier sa foi dans un dernier ouvrage qui fût le couronnement de sa vie, il en a tout le mérite devant Dieu, peut-être même a-t-il sa part dans le mouvement de réparation qu'il a vu commencer. Attristé par

tant d'efforts inutiles, du moins il a connu la paix de la conscience, et il se présente à nous avec cette auréole de bienfaisance dont j'ai tenté de ranimer aujourd'hui le rayonnement affaibli. Il lui reste enfin, après tant de mécomptes, la gloire incontestable d'avoir maintenu, dans ce pauvre monde qui en a tant besoin, la tradition de la bonté.

JEAN DE GRANSON

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE FRANCHE-COMTÉ

AU XVe SIÈCLE

Par M. le chanoine SUCHET.

(Séance du 11 avril 1878.)

Sur les bords gracieux de l'Ognon, aux confins de la Côte-d'Or et du Jura, s'élève une ancienne bourgade où naquit notre historien Gollut. Il a décrit lui-même le lieu de sa naissance dans ces termes que je puis répéter au même titre : « Paime (ma douce patrie), ville de l'vn des meilleur doux aër et de plus belle assiette qui soit en Bourgougne. »

Ce bourg, aujourd'hui bien déchu, eut autrefois quelque importance dans l'histoire de notre province. On dit qu'il a été bâti des débris de l'ancien Dittatium dont parle Ptolémée, et qu'ainsi il remonterait à l'époque gallo-romaine. L'armée d'Henri IV s'empara de Pesmes après la bataille de Fontaine-Française. Le parlement de Dôle y vint siéger à plusieurs reprises. Des artistes de renom ont décoré son église de peintures et de statues remarquables. Les lettres, les sciences et l'histoire y ont inspiré plusieurs écrivains de quelque valeur.

Au moyen-âge, les seigneurs de Pesmes ont joué un rôle important et fait bonne figure dans la chevalerie franc-comtoise. On les trouve déjà dans les croisades de 1201 et de 1240, et, jusqu'en 1327, ils soutinrent noblement, par leurs hauts faits d'armes, par leurs illustres alliances, par leurs fondations pieuses, l'honneur de la maison de Vienne à laquelle ils appartenaient.

Cette famille s'éteignit en 1327, par la mort du dernier

sire de Pesmes, Guillaume IV, qui, par son testament, affranchit ses sujets de la mainmorte. Ce seigneur ne laissait qu'une fille nommée Jeanne. Elle fut mariée à Othe de Granson, et lui porta la seigneurie de Pesmes dont elle avait hérité.

Othe de Granson inaugura ainsi la seconde dynastie des sires de Pesmes. Il est qualifié de puissant seigneur, dans les chartes de son temps, et donna comme ceux de sa race, des exemples de nobles vertus et de généreux dévouement. C'est un de ses successeurs, Guillaume de Granson, qui octroya en 1406 des lettres de liberté et de franchise aux habitants de Pesmes, afin de relever cette ville qui, disait-il dans ses lettres, « avoit esté, par guerre, prinse, pillée, et par feu gastée, tellement qu'elle a esté presque déserte et est en voye de chesir de plus grant ruyne et désertion, tant par faulte d'habitants que de maintenement et fortiffication » (charte du 15 novembre, des archives de Pesmes).

Aux qualités par lesquelles se distinguaient les Granson se mêlèrent plusieurs fois des accès d'ambition folle, qui les poussèrent même jusqu'à trahir la cause de ceux qu'ils devaient défendre. C'est ce qui perdit, en particulier un de ces seigneurs, qui vivait au milieu du quinzième siècle, Jean de Granson, sire de Pesmes, dont j'essaie de vous retracer l'histoire.

Jean de Granson était le quatrième seigneur de cette nouvelle dynastie des sires de Pesmes. Sa mère, Catherine de Neufchatel, était la fille de Thiébaut VI de Neufchatel.

Presque toute la vie de Jean de Granson s'est passée dans les camps, dans les tournois et pas d'armes ou sur les champs de bataille. « C'estoit, dit Olivier de la Marche, un vaillant chevalier et bien renommé, et aymé entre les gens-d'armes de Bourgougne, et fist en son temps de grands services au duc et à ses pays. » Il était, ajoute le même auteur, parent des plus grands seigneurs de Bourgogne, et un de ceux à qui le duc écrivait : *mon cousin.*

Aussi, dans maintes circonstances, le sire de Pesmes montra un entier dévouement à la cause de Philippe-le-Bon et de ses partisans. En 1430, il était avec l'armée de Bourgogne à la bataille d'Anthon, livrée entre Louis de Chalons prince d'Orange et Robert de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné. La seigneurie d'Anthon en Dauphiné appartenait à Louis de Chalons. Ce prince, informé que ses terres étaient envahies par les gens du roi Charles VII, appela sous sa bannière tous les hommes d'armes qui voudraient le suivre. Jean de Granson répondit à cet appel, ainsi que sept cents autres chevaliers ou écuyers. Mais l'armée orangiste fut surprise dans la vallée du Rhône, avant d'avoir pu se mettre en bataille. La déroute fut complète, et Louis de Chalons lui-même dut son salut uniquement à la vigueur de son cheval qui, lancé dans les flots du Rhône, porta heureusement son maître à l'autre bord. Plusieurs chevaliers de renom périrent dans la mêlée. Jean de Granson fut du nombre de ceux qui échappèrent à la mort dans cette funeste journée (1).

Quelque temps après (1434) nous retrouvons le sire de Pesmes dans l'armée que le duc de Bourgogne avait levée pour châtier la révolte du sire de Chateau-Villain. Celui-ci s'était prononcé ouvertement pour la cause de Charles VII, et ravageait les terres du comté, du côté du Langrois. L'armée bourguignone, sous le commandement de Jean de Vergy, commença la campagne par le siége de Grancey, la principale forteresse du sire de Chateau-Villain. Le siége dura trois mois, et Jean de Granson s'y distingua par ses faits d'armes. Enfin la garnison fut réduite à capituler. Jean de Vergy accorda la vie et les biens aux assiégés, et fit démanteler la place (2).

---

(1) *Les sires de Montfaucon*, par Gingins DE LA SARRAZ, p. 207. — VALBONNAIS, *Hist. du Dauphiné*, t. I, pièces, p. 62. — DUVERNOY, *Nouveau Gollut*, col. 1128. — Ed. CLERC, *Essai*, t. II, p. 416.

(2) D. PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 188.

D'autres exploits sollicitèrent bientôt l'humeur aventureuse de Jean de Granson. Les Ecorcheurs continuaient à désoler la province par leurs dégats et pilleries. La seigneurie de Pesmes ne fut pas à l'abri de leurs ravages. Car Antoine de Chabannes, un des plus fameux routiers de ce temps, vint dévaster les terres de Jean de Granson et de ses parents ou alliés. Puis il emmena ses prises dans le château de Montaigu le Blanc, en Bourbonnais, et dans les autres places et maisons de son frère Jacques de Chabannes.

Le seigneur de Pesmes résolut de se venger. Il se dirigea donc, avec ses hommes d'armes, vers les terres de Jacques de Chabannes, et, pendant une nuit, surprit par escalade le château de Montaigu, le pilla et emmena le fils de Jacques, âgé de dix ans, qu'il retint dans son château de Pesmes (1).

Ces pilleries réciproques étaient dans les mœurs du temps. Mais le sire de Pesmes prétendait avoir le bon droit pour lui, car il avait été provoqué par Antoine de Chabannes, « et telles œuvres de faict, disait-il, se doivent et se peuvent rendre par tous droits de guerre par le semblable. »

Le sire de Montaigu porta plainte contre Jean de Granson par devant le duc de Bourgogne (1436). La cause des deux chevaliers fut appelée à Châlons-sur-Saône. Philippe-le-Bon s'y trouva avec son beau-frère le duc de Bourbon, à qui il avait donné rendez-vous pour juger ce différend. Olivier de la Marche, témoin oculaire, raconte ainsi les détails de ce procès :

« Une journée fut publiquement tenue sur cette matière en la salle du palais de l'évêque. Les deux ducs de Bourgogne et de Bourbon s'assirent, comme frères et bons amis, sur le même banc, l'un auprès de l'autre. A cette journée fut le seigneur de Pesmes, grandement accompagné des seigneurs de Bourgogne, ses parents, comme ceux de Châlons, de

---

(1) Olivier DE LA MARCHE, *Mém.*, ch. V.

Vienne, de Neufchatel et de Vergy. Messire Thibaut, bâtard de Neufchatel, portait la parole pour le seigneur de Pesmes; c'était un moult sage chevalier. Mais cette querelle tendait plus à jeter un gage de bataille qu'à former un plaid ou procès.

» Or il advint qu'au commencement du procès on demanda au sire de Chabannes s'il voulait tenir les deux ducs pour ses juges en cette partie. Il répondit qu'il avait choisi, pour son juge, le duc de Bourbon son seigneur, et non un autre. Aussitôt que le duc de Bourgogne entendit qu'il ne devait pas être juge en cette matière, il se leva et dit au duc de Bourbon : « Mon frère, puisque je ne suis pas accepté pour juge par messire Jacques de Chabannes, je ne puis m'empêcher d'être sa partie avec le seigneur de Pesmes. Car il est mon parent. Lui et ses prédécesseurs ont si bien servi moi et la maison de Bourgogne, que je lui dois et lui veux faire honneur et secours au besoin. »

« Aussitôt le bon duc se tira vers le seigneur de Pesmes et se joignit à lui, comme parent, et non comme seigneur, prince ou souverain qu'il était. Et ledit seigneur de Pesmes, et les seigneurs qui l'accompagnaient le reçurent humblement et de grand courage. Et quand Chabannes vit le duc qui s'était adjoint avec son contraire, il dit tout haut, de très-bonne façon : « Ah ! pour cette fois, j'ai affaire à partie trop forte et trop pesante. »

» Cependant il fit sa plainte contre le seigneur de Pesmes, et dit qu'après le traité de la paix de France, faite entre le roi et le duc, le sire de Pesmes avait pris et dérobé d'échelle et par nuit sa maison de Montaigu le Blanc, située au pays de Bourbonnais, et avait pillé ses meubles, emmené son fils aîné prisonnier et plusieurs autres jeunes hommes nobles qui accompagnaient son dit fils. Il demandait sur ce, réparation d'honneur, de sa maison, de son fils et de son avoir.

» Thibaut, bâtard de Neufchatel, répondit pour le sire de Pesmes. Il rappela les pilleries faites sur ce seigneur par

Antoine de Chabannes, et soutint que Jean de Granson avait pris les biens et le fils de Jacques de Chabannes par représailles légitimes. Il demanda enfin qu'en présence de son prince, du duc de Bourbon et de toute la noblesse qui était présente, Jacques de Chabannes déclarât le sire de Pesmes quitte de son honneur et sans nul reproche. Sinon, il faisait offre de son corps pour le défendre.

» Il y eut encore, de chaque partie, plusieurs réponses et répliques, si bien que la décision fut renvoyée à un autre jour. Le duc de Bourbon se partit sans avoir rien prononcé, et ce fut Isabeau, duchesse de Bourgogne qui, peu après, apaisa le débat et réconcilia les deux chevaliers en rendant le fils de Chabannes à son père, et en faisant mettre en liberté les jeunes gentilshommes que le sire de Pesmes retenait prisonniers (1). »

On voit quelle affection le duc de Bourgogne témoignait à Jean de Granson. Cette faveur se manifesta encore lors de l'entrevue qui eut lieu à Besançon, en 1442, entre le duc et l'empereur Frédéric. Cette année Frédéric, récemment élevé à la dignité impériale, devait traverser le comté de Bourgogne. Philippe-le-Bon, informé de son voyage, se rendit à sa rencontre dans la cité de Besançon, en compagnie de toute sa noblesse. Le sire de Pesmes était au nombre des chevaliers qui faisaient cortége au duc. Il y eut à cette occasion des fêtes magnifiques qui durèrent dix jours, et où les seigneurs rivalisèrent de magnificence et de courtoisie.

Le duc Philippe semblait pouvoir compter sur le dévouement du sire de Pesmes, qui lui en donna encore une preuve en 1447. Cette année, les troupes de l'archevêque de Cologne, alliées du roy Charles VII, avaient mis le siége devant la ville de Zonsbeck. Cette ville appartenait au duc de Clèves, beau-frère du duc de Bourgogne. Sur l'ordre de

---

(1) *Mém.* d'Olivier DE LA MARCHE, ch. v (1436).

Philippe-le-Bon, le comte de Saint-Pol assembla un bon nombre des meilleurs chevaliers de Bourgogne, parmi lesquels se distinguait Jean de Granson, sire de Pesmes, avec les sires de Rupt, de Soye et de Cicon. Cette armée arriva promptement devant Zonsbeck, et les troupes de l'archevêque furent obligées de lever le siége à la hâte et de renoncer à une entreprise injuste (1).

Malgré ces querelles locales, la chrétienté était en paix en l'an 1448. La Bourgogne était délivrée de la présence des Ecorcheurs, et le pays pouvait goûter quelque repos. Aussi pour occuper les loisirs des hommes de guerre, le duc se plaisait à les voir s'exercer dans les tournois. On en fit alors de fort beaux. Un des plus fameux fut le *Pas de la fontaine des Pleurs,* ouvert en 1449 à Châlons-sur-Saône, par Jacques de Lalaing. Ce chevalier avait dressé son pavillon au faubourg de cette ville, appelé le faubourg Saint-Laurent. La lutte fut ouverte, une année entière, à tout venant, et les plus vaillants chevaliers comtois se firent honneur d'y prendre part. Le sire de Pesmes ne pouvait manquer à ce rendez-vous. Il y lutta avec distinction. Il était accompagné d'un poursuivant qui faisait sous lui apprentissage de chevalerie. C'était le sire de Valay, qui dépendait de sa baronnie. Un tel honneur n'était accordé qu'à la plus haute noblesse, et Jean de Granson y avait droit, parce qu'il était parent ou allié des maisons princières (2).

Mais cette vie de fêtes, de tournois, d'aventures, si elle avait son côté brillant, ne laissait pas d'avoir aussi ses désavantages. Jean de Granson y dépensait beaucoup et s'y appauvrissait. Pour couvrir ses folles dépenses, il empruntait à tout venant, et mettait en gage les terres de sa seigneurie.

---

(1) D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 264. — de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, année 1447.

(2) *Mém.* d'Olivier de la Marche, ch. xxi. — *Vie de Jacques de Lalaing.*

Cet état de gêne et d'embarras financier n'était pas le fait exclusif du sire de Pesmes. Beaucoup de seigneurs comtois, aussi prodigues et aussi imprévoyants que lui, étaient réduits à vivre d'expédients et à engager leurs fiefs.

Aussi, ce fut parmi eux un murmure général quand le duc Philippe voulut imposer à la noblesse de nouvelles contributions, pour payer les châteaux qu'il avait achetés en Bourgogne. On pressentait que ce prince voulait devenir maître absolu, et affaiblir de plus en plus la féodatité. Les états s'assemblèrent à Dole pour délibérer sur les demandes du duc. Une première fois, ils refusèrent l'impôt, et à la fin ils ne le votèrent qu'à contre cœur (1454).

Vers ce temps, le sire de Pesmes s'était déjà attiré une sentence de bannissement en favorisant, à son profit sans doute, une fabrication de fausse-monnaie. Un nommé Pierre, conduit par Oudet de Doubs, écuyer, était venu le trouver à Valay, lui offrant de *faire vaisselle d'or et d'argent*, pour l'enrichir. Mais comme il y avait en ce lieu *trop de gens* qui auraient pu dénoncer cette industrie malhonnête, le sire de Pesmes fit conduire ledit Pierre à Montrichard (près Salins), où il se rendit avec Jean de Silley, et là, ils firent *ce que bon leur sembla*. Quelque temps après, les faux monnayeurs furent dénoncés et poursuivis. Jean de Silley parvint à s'enfuir. Mais maître Pierre fut pris, exécuté et mis à mort comme *principal malfaiteur*.

Quant au sire de Pesmes il fut, avec plusieurs autres, *ajourné sur grosses peines*. Il crut prudent de se dérober au jugement, mais on le bannit, par contumace, du pays de Bourgogne, et Oudot de Doubs qui avait participé à tous ces méfaits, fut banni également. Quelques années plus tard, après la mort du sire de Pesmes, Oudot demanda sa grâce au duc et obtint de rentrer au pays de Bourgogne en 1458 (1).

---

(1) Voir aux pièces justificatives.

La sentence prononcée contre le sire de Pesmes ne fit qu'augmenter son irritation contre le duc de Bourgogne. Il reparut parmi les seigneurs qu'il avait attirés à son parti

En 1455, le duc fit demander aux seigneurs, assemblés à Dole, une contribution nouvelle. Cette fois, on ne se contint plus, on éclata en plaintes tumultueuses, et Jean de Granson, se signala parmi tous les mécontents, par la violence de sa protestation : « Il veut nous faire mainmortables, dit-il : n'avons nous pas de bonnes épées. »

C'était la révolte ouverte contre le duc, et Jean de Granson s'en déclarait le chef. Entreprenant jusqu'à la témérité, il eut poussé la résistance jusqu'à la guerre, s'il eut été suivi. Mais les autres seigneurs hésitèrent, et finirent même, tout en murmurant, par voter les subsides demandés.

Jean de Granson refusa de s'associer à ce vote de complaisance. C'était, à ses yeux, l'abdication de la noblesse, et si, auparavant, il avait servi le duc de son épée, il ne voulait pas se soumettre à des impôts que sa caste avait ignorés jusqu'alors, et que, de plus, l'état de ses finances ne lui permettait pas de payer.

Il chercha donc à soulever les seigneurs comtois contre l'autorité du duc. Nous ignorons les détails de ce complot. Mais nous en connaissons le terrible dénouement.

Jean de Granson avait, auprès du duc, un ennemi redoutable. C'était le chancelier Raulin, depuis longtemps initié aux affaires les plus importantes, et qui avait servi habilement les intérêts de son maître, sans négliger les siens.

Raulin, d'origine bourgeoise, cherchait les moyens d'accroître le pouvoir absolu du duc, en ruinant l'influence de la féodalité. La révolte du sire de Pesmes lui en fournit l'occasion. Il suivit cette affaire, et prit soin que le duc en connut tous les détails.

Jean de Granson fut accusé et convaincu d'avoir fomenté des divisions contraires aux intérêts du prince. Il fut saisi,

conduit à Poligny, et jeté dans la prison du château de Grimont. « Les dépositions unanimes des témoins, dit l'abbé Guillaume (1), ne lui laissèrent d'autres ressources que celle qu'il pouvait trouver dans l'amitié que le duc lui avait témoignée autrefois. »

Ses parents, qui étaient des plus nobles de la province, les Vienne, les Vergy, les Toulongeon, les Neufchatel intercédèrent pour lui. Mais rien ne put contrebalancer l'influence de Raulin, qui ne voulut pas qu'on accordât grâce au coupable.

Philippe-le-Bon sembla, cette fois, oublier le surnom que la voix publique lui avait donné. Il se montra impitoyable, et de son hôtel de la Haye en Hollande, où il se trouvait alors, il écrivit à Gérard de Plaine, président du parlement de Bourgogne, une longue lettre datée du 28 novembre 1455. En voici les principaux passages :

« Nous avons déclaré notre sentence sur le procès fait à l'encontre de messire Jean de Granson, jadis sieur de Pesmes, et l'avons condamné à mort et à être exécuté corporellement... Nous voulons et mandons que tantot, après la réception de ceste, vous vous transportiez au lieu de Poligny, où est détenu prisonnier ledit messire Jean, et parlez à lui, et le interrogez pour savoir s'il voudra dire autre chose plus avant que son procès et sa confession contient; et lui dites que, considéré les cas contenus en son dit procès, il a desservi mort, et l'avons condamné à mourir; et, ce fait, lui administrez un chapelain, notable homme, et le faites confesser et mettre en état.

« Et après, faites incontinent procéder à son exécution ; laquelle exécution, pour l'honneur de ses parents, voulons être faite secrètement; et, au regard de la manière, voulons que, après que il sera confessé, on le descende en la fosse et

---

(1) *Sires de Salins*, t. I, p. 43.

prison busse, et que illec, on lui lie les mains derrière le dos, et aussi les pieds, et qu'il soit mis ainsi lié entre deux coites de lits, (deux matelas), pour le étouffer et faire mourir. »

Le duc Philippe, voulant se montrer bon prince, ajoutait qu'après la mort du sire de Pesmes, on montrerait son procès à ses parents et amis, en les informant qu'il était bien réellement mort dans la dite fosse; mais que, pour l'honneur de sa parenté, le duc avait agréé qu'on enterrât son corps dans l'église des Jacobins de Poligny.

Nos historiens ont remarqué que l'exécution du sire de Pesmes fut un des signes les plus caractéristiques de la décadence du pouvoir féodal. Philippe-le-Bon venait de frapper un grand coup au profit de son pouvoir absolu.

Confisquée sur Jean de Granson, la terre de Pesmes fut donnée à Claude de la Baume Montrevel, qui inaugura la troisième dynastie des seigneurs de cette baronnie.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

Lettres de rémission accordées par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à Oudot de Doubs, écuyer, banni naguère en même temps que Jean de Granson, sire de Pesmes, *pour s'être livré à la fabrication de la fausse monnaie, dans les châteaux de Valay et de Montrichard, en compagnie d'un certain* maistre Pierre, *naguère exécuté pour ce méfait.*

(Lille, 21 septembre 1458.)

Phelippe par la grace de Dieu duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, palatin de Haynnault, de Hollande, de Zellande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines.

Savoir faisons à tous présens et avenir : Nous avoir receu humble supplicacion de Oudot de Doubz (1) escuier contenant que comme ja pieça ung nommé maistre Pierre, autrement n'est ledit suppliant recors de son sournom, vint par devers icellui suppliant et lui dist qu'il feroit vaicelle d'or et d'argent pour le faire plus riche trois foiz que il n'avoit onques esté, et demoura grant pièce avec lui sans riens faire, et alors ledit suppliant lui dist pourquoy il ne besongnoit; lequel maistre Pierre lui respondi que il n'en feroit riens s'il n'estoit en lieu fort dont ledit suppliant se courrouca à lui car il lui avoit bien fait despendre vint escuz d'or et il n'avoit point d'argent pour le mener autre part. Et lors icellui maistre Pierre dist à

(1) Doubs, canton de Pontarlier (Doubs).

icellui suppliant qu'il le voulsist mener devers feu le seigneur de Pesmes (1) et que là il feroit pour ledit seigneur de Pesmes et pour ledit suppliant plus qu'il n'avoit dit a icellui suppliant et qu'il lui bailleroit argent pour y aler. Et fist lors icellui maistre Pierre des gros de six blans pour trois frans et ledit suppliant le mena à Valay (2) vers ledit sieur de Pesmes. Et quant il y fut il dist qu'il feroit plus qu'il n'avoit dit paravant et qu'il feroit six marcs d'argent pour la mission d'un escu d'or. Il demoirra audit Valay grant temps sans rien faire, pourquoy ledit défunct seigneur de Pesmes lui demanda à quoy il tenoit qu'il ne besongnoit et il lui respondit qu'il avoit léans trop de gens. Alors ledit feu seigneur de Pesmes envoia maistre Jehan de Silley et ledit maistre Pierre à Montrichart et ledit suppliant estoit alé devers nostre amé et féal chevalier messire Jehan de Ru pour le fief de Ru que ledit defunct le seigneur de Pesmes lui avoit vendu. Et quant icellui suppliant fut retourné il trouva ledit maistre Pierre et maistre Jehan de Seilley qui montoient à cheval et lui dirent que ledit feu seigneur de Pesmes lui diroit bien ou ilz aloient et lui dit icellui feu seigneur de Pesmes qu'il les envoioit à Montrichart et qu'il avoit baillié audit maistre Pierre vint escuz d'or vielz, et illec ledit maistre Pierre et maistre Jehan firent ce que bon leur sembla et tellement que ledit maistre Pierre fut prins et exécuté et ledit maistre Jehan s'enfuy. Et ne fu ledit suppliant audit Montrichart trois ans auparavant ladite prinse. Ce néantmoins ledit feu seigneur de Pesmes, ledit suppliant et plusieurs autres furent adiournez sur grosses peines et aprés par contumasse ont esté banniz de noz pais de Bourgongne. Par quoy ledit suppliant s'est absenté d'iceulx nosdits pais et n'y oseroit jamais retourner ne converser, ains lui conviendroit soy tenir et vivre

(1) Pesmes, chef-lieu de canton (Haute-Saône).
(2) Valay, canton de Pesmes (Haute-Saône).

en estranges marches et contrées en grant pitié et misère, se nostre grace et misericordé ne lui estoit sur ce impétrc, si comme il dit, dont il nous a trés humblement fait supplier et requèrir.

Pour ce est il que nous les choses dessusdites considérées et que ledit maistre Pierre principal malfacteur a esté pour ledit cas exécuté et mis à mort, et mesmement en faveur et à la requeste d'aucuns noz espéciaulx serviteurs qui nous en ont supplié et requiz, voulans en ceste partie grace et misericorde preferer à rigueur de justice, audit suppliant, inclinans à sa supplication, avons ou cas dessusdit quittié remis et rappellé quittons remettons et rappellons de grace espécial par ces présentes et le bon fait et cas dessusdit, ensemble toute peinne amende et offense corporelle et criminelle en quoy pour cause et occasion de ce que dit est il puet avoir mesprins et estre encouru envers nous et justice. Et l'avons quant à ce restitué et restituons a ses bonne fame et renommée a nosdits pais de Bourgongne et à ses biens non confisquiez s'aucuns en a tout ainsi qu'il estoit auparavant lesdits faiz et ban advenuz, en imposant sur ce sielence perpetuel a nostre procureur et a tous noz justiciers et officiers quelconques, moiennant et parmi ce que ledit suppliant l'amendra envers nous civilement tant seulement selon sa faculté et puissance a l'arbitrage et tauxation de nostre amé et féal chief de nostre conseil et président de noz parlemens de Bourgongue maistre Girart de Plaine à laquelle tauxe et arbitreige nous le commettons par ces présentes.

Si donnons en mandement a nostredit président de Bourgongne que ladite amende par lui tauxée et arbitrée et paiée par ledit Oudot suppliant ès mains de celui de noz receveurs qu'il appartiendra qui sera tenuz d'en faire recepte a nostre proufit, il appelez ceulx qui seront à appeller, procède bien et diligemment à la vérification et enterinement de ces mesmes présentes selon leur forme et teneur. Mandons en outre à

icellui nostre président et autres gens de nostre conseil à Dijon et à tous noz bailliz justiciers et officiers de nosdits pais de Bourgongne et aultres de par dela ou a leurs lieutenans et a chacun d'eulx en droit soy et si comme à lui appartiendra que de nostre présente grace rémission quittance et rappel de bans ilz facent sueffrent et laissent ledit suppliant plainement et paisiblement joir et user, ainsi et par la manière que dit est, sans lui y faire mettre ou donner, ne souffrir estre fait mis ou donné, aucun destourbier ou empeschement, au contraire.

Car ainsi nous plait il estre fait.

Et affin que ce soit chose ferme et estable à tousiours nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes, saulf en autres choses nostre droit, et l'autruy en toutes. Donné en nostre ville de Lille le xxie jour de septembre l'an de grace mil quatre cens cinquante huit.

Ainsi signé par Monseigneur le Duc à la relacion du Conseil. S. Hautain.

(Registre du sceau secret du duc Philippe. — Bibliothèque nationale. Fonds français, mss. 11,513, f. 13.

SOEUR MARTHE

Par M. Louis MERCIER.

(Séance publique du 31 juillet 1878.)

Tous les malheureux sont mes amis
(Devise de sœur Marthe.)

I.

Près du nom de Suard, l'auguste bienfaiteur
Au livre d'or comtois rayonne plein d'honneur
Un nom partout aimé. C'est celui d'une femme
Entre toutes sublime, et modeste, pourtant.
De l'illustre sœur Marthe aux douleurs apportant
L'espoir, la charité comme un divin dictame !

L'espoir, la charité ! ces baumes généreux,
La force des martyrs, des humbles et des preux,
Ces deux mystiques fleurs écloses au Calvaire
Lorsque le Rédempteur en son immense amour,
Le regard suppliant vers l'éternel séjour,
Jeta ce dernier cri : « Pardonnez ô mon Père ! »

La France agonisait — sur son front désolé
L'ouragan des fléaux s'était amoncelé
L'horrible invasion l'étreignait dans sa serre ;
Pauvre reine ! elle avait vu dans le sang sombrer
Sa couronne, et ses fils entr'eux se déchirer
Ebranlant l'univers du cri de leur colère !

Mais de nos maux alors eut pitié le Seigneur
Et la sœur Marthe vint ange consolateur
Prodiguant des trésors de paix et de clémence
Et comme un chêne après l'orage de la nuit
Lève son front brisé devant l'aube qui luit,
Dans ses traits le malheur vit briller l'espérance !

II.

Au vallon paternel, bien jeune elle savait
Qu'aux cités la misère en pleurant l'attendait.
Le Ciel s'est fait entendre — Anne (1) à sa voix fidèle
Quitte son chaume en deuil. Thoraise son berceau,
Sur les rives du Doubs si riant et si beau ;
Elle part... n'écoutant que son Dieu qui l'appelle !

Et son nom fut béni par tous les malheureux.
Seul, tu connais, Seigneur ! quels ont été pour eux
Ses prodiges d'amour, de tendresse infinie !
La sainte, chaque jour, demandait au Sauveur
De quelque dévoûment l'indicible faveur :
Son Evangile était sa force et son génie !

A tous les affligés sa belle âme s'ouvrait.
En fête était son cœur quand elle découvrait
Quelque obscure mansarde où gémit la souffrance.
Aux pauvres frissonnant devant l'âtre sans feu,
Elle disait : « *Je viens de la part du bon Dieu.*
Du Christ, le grand martyr d'amour et d'indigence ! »

Au chevet du malade on la voyait courir
Pour calmer ses tourments ou l'aider à mourir.
Elle sanctifiait l'heure de l'agonie !
Le moribond la lèvre attachée à la croix,
Du séjour des élus, en écoutant sa voix,
Croyait ouïr déjà la céleste harmonie !

---

(1) Anne Biget, en religion sœur Marthe (1748-1824).

Quand elle pénétrait dans les sombres cachots
En hymnes de bonheur se changeaient les sanglots.
Les captifs à sa vue oubliaient leur misère,
Ils se pressaient émus, autour d'elle, à genoux,
Murmurant tendrement : « Mère, bénissez-nous ! »
Et de baisers couvraient ses mains et son rosaire !

III.

Vers le champ du supplice un soldat est traîné,
Livide, chancelant, il s'avance enchaîné.
Sanglant il va tomber — Mais la sœur Marthe passe
Son regard attendri dans le convoi fatal
Reconnaît un enfant de son vallon natal.
Elle vole en ses bras ! l'embrasse... obtient sa grâce !

Sous un char emporté par des coursiers sans frein
Un enfant va périr écrasé, mais soudain,
Sœur Marthe l'héroïque à son secours s'élance
Sous les pieds des chevaux l'enlève — il est sauvé !
Cet enfant, aujourd'hui, c'est notre Francis Wey
A qui Nodier légua son charme et sa science !

Quelles sont ces lueurs et ces cris et ce bruit ?
Une ferme qui flambe illumine la nuit.
Dieu ! sous les murs croulants que la flamme dévore
Une mère apparaît enlaçant son enfant
Pour les sauver au sein du brasier étouffant
Qui donc vient de bondir ? — C'est Marthe, Marthe encore !

Les canons rugissants ébranlent les vallons ;
Regardez s'avancer ces sombres bataillons
Sur le sol franc-comtois à flots le sang ruisselle,
Le plomb siffle partout, la mort hache les rangs
Mais bravant la mitraille et cherchant les mourants
Sœur Marthe, la voilà ! c'est elle, toujours elle !

Oui, sublime toujours d'un courage nouveau
Elle court au blessé quel que soit son drapeau,
Lave son front souillé de sang et de poussière
Pose sur sa blessure et le baume et le lin,
Lui parle de retour au village lointain
Et fait monter des pleurs d'amour à sa paupière.

IV.

Mais sur son noble sein mes yeux cherchent en vain
De l'étoile d'honneur l'hommage souverain.
Sœur Marthe a craint l'éclat de l'insigne frivole,
Elle l'a déposé sur l'autel du Seigneur
Et, simple, n'a voulu conserver sur son cœur
Que la croix de bois noir de Celui qui console !

O Marthe ! ô sainte sœur ! notre Franche-Comté
Comme un parfum du Ciel a de ta charité
Gardé la précieuse et touchante mémoire.
Mais il reste encor bien des larmes à tarir,
Des cœur à consoler, des maux à secourir.
Oh ! veille encor sur nous de l'immortelle gloire !

Et vous, dont le chemin est rayonnant de fleurs,
Riches, tendez les bras à vos frères en pleurs.
Ainsi que Marthe ouvrez votre âme à la misère ;
Pour les pauvres laissez des épis dans vos champs ;
Un fils de la Comté dans d'admirables chants
N'a-t-il pas dit : « *L'aumône est sœur de la prière* (1) ? »

---

1) Victor Hugo.

JOSEPH PERRAUD

Par M. le vicomte CHIFLET.

(Séance publique du 31 janvier 1878.)

Qui suis-je, Messieurs, pour venir parler de Perraud, moi, simple amateur qui ne sais pour ainsi dire que bégayer l'art; qui suis-je, pour oser aborder l'éloge du statuaire de premier ordre, du grand artiste, dont les marbres approchent parfois de l'antique à s'y méprendre?

Fort heureusement pour moi, la voie m'est tracée par les hommes les plus compétents. Max Claudet de Salins, sculpteur remarquable, Charles Blanc, membre de l'Institut, ancien directeur des Beaux-Arts, le vicomte de Laborde, tous trois ont publié sur Perraud des pages pleines de savoir, de justesse, d'originalité et de charme; je n'aurai qu'à les suivre et à les citer souvent.

Perraud était notre collègue, il fut élu membre de notre Compagnie en janvier 1865; presqu'en même temps, l'Institut le reconnaissait digne d'entrer dons ses rangs : son éloge devait trouver place dans nos archives.

Ce qui frappe tout d'abord, Messieurs, dans la personnalité de Perraud, c'est qu'il fut de ces êtres rares et exceptionnels qui se font tout entiers eux-mêmes, qui ne doivent rien qu'à eux seuls de tout ce qu'ils sont, de tout ce qu'ils acquièrent, de tout ce qu'ils produisent.

Presque tous, Messieurs (et c'est la loi commune), nous avons pu mettre en œuvre des matériaux tout trouvés et fournis à notre jeune intelligence par un milieu plus ou

moins lettré, plus ou moins choisi. Si nous savons quelque chose, c'est grâce aux premières leçons paternelles, puis aux écoles où l'on put nous faire asseoir. En fait d'art, par exemple, la vue de collections de famille, les voyages que la fortune nous a rendus possibles, les musées fameux ouverts et expliqués à nos jeunes yeux; ou bien, si nous sortons de simples et pauvres familles d'ouvriers, nous avons eu l'heureuse chance d'habiter une ville qui, comme Besançon, sait comprendre et propager le goût des arts, ouvre des écoles gratuites et recherche dans les couches populaires ceux qui, de petits élèves peuvent devenir de grands artistes. Et, ainsi, malgré nous en quelque sorte, nous avons été initiés à l'art..... Perraud, non pas malgré lui, mais malgré tout, est devenu artiste et grand artiste: son père, pauvre vigneron du petit hameau de Monay, se doutait si peu de ce qu'est l'art, qu'il disait de son fils, déjà sur la voie des plus éclatants succès, qu'il travaillait pour devenir..... ébéniste ! Au lieu des toiles de prix ou des bronzes précieux que nous avons pu voir sous le toit paternel, Perraud ne voyait contre la muraille grossièrement crépie de sa pauvre maison que les images affreusement coloriées des naïfs patrons du ménage, ou les informes surmoulages que pour une petite monnaie avait achetés la pauvre mère.

Ainsi, non-seulement cet enfant grandissait dépourvu de tout spécimen d'art, mais avait à lutter contre de premières impressions mauvaises, à triompher du laid et du faux pour s'élever au beau et au vrai.

« Si l'âme humaine, dit Charles Blanc, n'était que la résultante d'une certaine combinaison de molécules, si elle n'était pas une flamme sacrée..... comment s'expliquer qu'une âme d'artiste aussi délicate, aussi noble eût été enfermée dans le corps de ce pauvre sculpteur?..... De quelle manière cet apprenti *ébéniste*, si longtemps inculte, façonné à tailler des imageries d'une banalité écœurante, a-t-il pu,

en si peu de temps, concevoir des formes d'une grâce idéale, deviner le style, se pénétrer de la simplicité, de la grandeur antiques?..... »

C'est avec bonheur, Messieurs, que j'ai cité ces belles paroles, si hautement spiritualistes en un temps où l'art, contrairement à son essence, tend si déplorablement à devenir matière.

Que conclure, Messieurs? Ah! il faut conclure et sans hésitation : qu'il est une inspiration, qu'il est un inspirateur. Il a été dit qu'un ange serait plutôt envoyé à l'âme pure que de la laisser sans lumière; pourquoi nous serait-il interdit de penser que l'ange peut descendre vers une pauvre âme pour lui insuffler l'amour du beau, donner à son œil la lucidité, à son front la flamme?

Donc, il plut à Dieu de faire sortir de ce milieu vulgaire et grossier un filon d'or; il plut à Dieu qu'une aptitude spéciale à saisir le beau se fit jour dans cette âme d'enfant, qu'une inquiétude incessante à la recherche d'un trésor inconnu obsédât l'esprit de ce petit paysan. Et, un jour, une protection d'en Haut, que d'autres (libre à eux!) nommeront hasard, arracha l'enfant au travail paternel, courbé déjà vers la terre, le releva et le conduisit dans la petite ville de Salins, chez un pauvre tailleur d'images.

Le vigneron de Monay avait consenti à grand'peine à voir son *Jôset* quitter la hotte et le hoyau pour les gouges du père Auvernois (c'était le nom de ce premier maître), et à le voir déserter le sentier de la vigne pour suivre le chemin des arts, qu'il jugeait être celui de la misère la plus assurée bien plutôt que celui de la gloire et de la fortune. Cependant Jôset partit avec une paire de souliers neufs, qu'il tenait, nous dit-il, à la main pour ne pas les user. Il avait quatorze ans.

Le père Auvernois (nom célèbre désormais, grâce au rayon que laisse tomber sur lui l'éclat de son élève), le père Auver-

nois fut donc, non certes le premier initiateur, il n'atteignait point à ce rôle, mais, si je puis m'exprimer ainsi, le premier *dégrossisseur* de Perraud.

Cependant l'atelier d'un maître qui, comme nous le raconte plaisamment Perraud, avait pu produire un certain ange ayant deux pieds gauches et des mains longues à pouvoir chausser lesdits pieds sans se baisser, cet atelier ne devait pas longtemps suffire aux aspirations d'un tel élève, qui dut pourtant y travailler près de cinq ans, faute de ressources pour en sortir. Un beau jour, enfin, ayant dix sous en poche, avance de fonds fournie par un ami, et profitant d'une légère querelle avec le tailleur d'images, Perraud prit à pied la route des montagnes se dirigeant vers Pontarlier, où, sans doute, on lui avait fait espérer mieux.

Ne trouvez-vous pas charmants ces naïfs commencements du grand artiste ; ces voyages de l'enfant les souliers à la main ; du jeune homme gravissant, avec dix sous en poche mais allégrement et aspirant l'avenir à pleins poumons, les chemins de nos montagnes ?

Il arriva à Pontarlier. Hélas ! ce n'était encore là qu'une fabrique de bonshommes de bois.

Cependant il avait vingt ans, le temps pressait, il se remit en route, et cette fois pour Lyon !

Certes alors, le vieux vigneron, son bonhomme de père, dut croire à la justesse de ces pronostics. Voyant son fils qui, depuis cinq ans, travaillait à devenir *ébéniste* et eut dû, comme tel, pouvoir gagner sa vie, courir ainsi sans cesse après un avenir chimérique : Jôset est fou, dut-il se dire, le pain de la gouge ne vaut pas le pain du hoyau, et le bois de la vigne rapporte plus à tailler que le bois de tilleul ou de chêne. Sans nul doute, il fit entendre plus d'une fois à son fils ce qu'il regardait comme la voix de la saine raison ; mais entraîné par son guide secret et irrésistible, le fils marchait toujours.

Arrivé à Lyon, il entendit parler de l'Ecole des Beaux-Arts, et, tout en travaillant pour gagner son pain, il en fréquenta les cours, y vit les moulages de l'antique, y admira les chefs-d'œuvre de la Grèce. Les pures et sublimes figures des panathénées lui furent comme des apparitions révélatrices ; son œil voyait enfin, sa main frémissait de désirs créateurs. Il concourut et remporta le premier prix ! La glaise et l'ébauchoir avaient supplanté le bois et la gouge ; l'élément souple et docile que Dieu a donné à l'artiste pour rendre rapidement sa pensée était sous sa main.

Un jour, à Lyon, un de ces pauvres mouleurs italiens, souvent artistes, mais colportant l'art sans presque jamais pouvoir en faire eux-mêmes, avait prononcé devant lui comme un idéal splendide le nom de Rome. Rome !..... Dès lors Perraud avait un but qu'il voulut atteindre ou mourir ; dès lors Perraud voyait sa route. Salins, Pontarlier, Lyon, Paris ne furent plus que ses étapes pour atteindre Rome, il partit pour Paris.

Là, reçu non sans peine dans les ateliers de Ramey et de Dumont, il travailla obstinément pendant plusieurs années, vivant comme il pouvait, nous dit-il, très faiblement aidé par le Conseil général du Jura.

En 1845, il se hasarda à concourir pour Rome et échoua ; en 1846, il concourut de nouveau et échoua ; mais, vous le savez, Perraud était Comtois, Perraud était tenace ; au concours de 1847 il obtint le premier prix à l'*unanimité*. Il était si possédé de ce rêve, ce pauvre enfant ! de ce but nécessaire et étincelant, qu'à la nouvelle de son succès, terrassé d'émotion, il s'évanouit.....

« Ce fut, dit Charles Blanc, en 1847 que Perraud eut le prix sur un très remarquable bas-relief qu'on peut voir à l'Ecole des Beaux-Arts, et qui représente Télémaque rapportant à Phalante les cendres d'Hippias. Il y a dans ce bas-relief de la sagesse, de la jeunesse et de la science ; des parties

tranquilles où glisse la lumière, et des parties colorées d'ombre par des draperies fouillées; une belle figure, celle de Télémaque, délicatement et doucement modelée, en opposition avec le torse plus ressenti du vieillard qui pleure en embrassant l'urne funéraire..... » « Il y avait plus en cette œuvre, il y avait, dit le vicomte de Laborde, la promesse, déjà même la preuve d'un grand talent, et surtout celle d'une sensibilité sans violence comme sans afféterie; la scène révélait aussi clairement que l'habileté du jeune sculpteur l'étendue de ses ressources morales. » Et l'un des juges du concours, Horace Vernet, s'était écrié : L'auteur de ce travail doit avoir du cœur.

Dès sa première année de Rome, Perraud produisit son bas-relief des *Adieux*. Le croirait-on ? Jusqu'à l'an passé le public ne connaissait pas cette œuvre charmante, que l'artiste, faute de pouvoir l'exécuter en marbre, garda vingt-cinq ans dans l'ombre de son atelier. Enfin le marbre lui fut donné par l'Etat, et le dernier Salon a vu ce morceau merveilleux, digne de passer pour antique et digne de l'être. Un jour Rosa Bonheur, entrant dans l'atelier de Perraud, lui dit : Je ne connaissais pas ce Phidias !

« Il faudrait avoir l'âme bien froide ou bien cuirassée, dit Charles Blanc, pour voir ce bas-relief sans en être ému. Notre art statuaire n'a produit, je crois, rien de plus pur, rien de plus grec. La première fois que je le vis dans l'atelier de Perraud, j'étais candidat pour l'Institut et, le croirait-on, j'oubliai complètement l'objet de ma visite, j'oubliai ce que jamais un candidat n'oublie ! et le sculpteur, que l'on était allé quérir, me trouva immobile devant son ouvrage, que je prenais sincèrement pour un moulage d'après l'antique. Le bas-relief représente un jeune héros qui, partant pour la guerre, vient dire adieu à son vieux père et à sa fiancée. En entendant la voix de son fils, le vieillard assis et aveugle lui tend les bras; il le regarde à tâtons du bout de ses mains,

dont l'une caresse la joue imberbe de ce jeune homme qui va peut-être mourir. La jeune fille, serrée dans ses fines draperies, appuie sa tête sur l'épaule de son fiancé, elle cache son visage aux spectateurs et ses larmes aux dieux pénates, qui blâmeraient sa faiblesse. Par quelle mystérieuse puissance, au moyen de quelques lignes tracées sur un mur de marbre et de trois figures qu'elle fait sortir des profondeurs de la matière, la sculpture peut-elle ainsi nous reporter aux temps homériques..... »

Ce bas-relief fut le premier chaînon d'une série d'œuvres fort remarquables toutes, mais dont quelques-unes sont de premier ordre. Ne citons que ces dernières.

En 1852, Perraud rapporte de Rome son *Adam*, qui, en 1855, obtint la médaille de 1re classe. « Figure puissante d'un grand caractère, touchée par place *à la Michel-Ange*, et dont la signification était celle de l'homme prêt à lutter avec sa destinée. Assis, la tête tournée vers l'horizon comme s'il mesurait la longueur et les difficultés du voyage, le père de l'humanité résume en lui toutes les forces, tous les tourments, toutes les énergies de sa postérité future. »

En 1857, le plâtre de sa *Galathée* lui valut la croix de la Légion d'honneur. La croix ! Que dut dire le vieux vigneron de Monay à cette merveilleuse nouvelle ? Il est probable que la carrière de l'ébénisterie, si longtemps méprisée, commença à se relever dans son estime.

En 1861 parut le plâtre de son *Désespéré*. Cette œuvre admirable exprime un sentiment personnel au sculpteur, une douleur amère ; une naïve passion d'enfance, espoir détruit d'un bonheur longtemps caressé, se cachait sous cette douleur : une petite paysanne, l'amie des premiers serments, avait été laissée par Perraud au hameau de Monay quand, adolescent, il le quitta pour suivre sa voie ; mais il s'était toujours fait une joie d'aller l'y prendre quand il serait parvenu à la gloire ; Paris, Rome, rien dans ces grandes tentatrices ne la

lui avait pas fait oublier, quand survint la mort dont la main glacée toucha ce rêve et le brisa..... »

Il la vit mourir et pensa mourir lui-même.

Longtemps, dit Charles Blanc, il pleura solitaire et inconsolé. Il demeurait des heures entières assis, le front incliné. Un jour le statuaire en lui se réveilla, il fut frappé de sa propre attitude et eut l'idée d'accuser en marbre toute sa douleur.

En 1863 Perraud a 44 ans, il est à l'apogée de sa force et de son génie : il livre son *Faune* à l'appréciation publique ; cette appréciation fut un cri d'admiration de l'Europe artiste tout entière. La médaille d'honneur lui fut décernée à Paris, puis à Vienne, et de chevalier il devint officier de la Légion d'honneur.

Qui ne connaît le *Faune?* soit par le marbre du Luxembourg, dernièrement admis aux honneurs du Louvre; soit par les réductions de bronze ; soit par le plâtre original du riche musée de Lons-le-Saunier. Un faune est assis, ses bras élevés soutiennent Bacchus enfant qui veut le frapper de son thyrse et lui tire une oreille; le Faune sourit à ses malices. C'est d'une élégance rare ; de quelque côté qu'on le regarde, ce groupe est charmant et digne des plus beaux jours de la Grèce. Au Luxembourg, c'est lui que l'on entourait, c'est à lui que l'on allait tout d'abord et tout droit, passant sans les voir devant nombre d'autres chefs-d'œuvre.

En 1865, il fit pour Salins et pour l'honneur seul la statue du *Général Clerc,* que nous connaissons tous.

En 1868, un groupe colossal, *le Drame lyrique*, qui lui était commandé pour le nouvel Opéra, fut terminé. Perraud n'aimait pas les commandes, elles le paralysaient, et, de fait, tout artiste le sent et l'avouera, l'inspiration personnelle seule peut donner le chef-d'œuvre ; ce groupe, en effet, est inférieur à ses autres travaux. « J'ai horreur de ce que je fais, écrivait-il alors, je n'ose me montrer sur cette place de

l'Opéra pour regarder ce travail qui me semble d'une froideur et d'un poncif convenu écœurant. La sarabande échevelée de Carpeaux fait tout pâlir, sans profit pour elle-même, car c'est d'une ébriété, d'une intempérance presque obscène. »

Ce jugement d'un sculpteur de premier ordre me semble précieux à recueillir sur une œuvre dont on a tant et si diversement parlé. Le mot *ébriété* le stigmatise avec toute raison, car (mettant hors de cause le mérite plastique incontestable de l'œuvre) ce groupe, si mal nommé le groupe de la danse, n'est qu'une ignoble titubation de bacchantes ivres qu'Elssler et la décente Taglioni semblent avoir fait reléguer à la porte comme indigne d'approcher du théâtre de leurs triomphes.

En 1869, Perraud fit paraître son marbre du *Désespéré*, qui prit le nom d'*Orphée*. Le succès fut immense et, pour la seconde fois, il obtint la médaille d'honneur.

En 1875, le groupe colossal du *Jour*, taillé dans un bloc de Carrare, parut au Salon. C'était une pensée de l'artiste, mais dénaturé par la commande de l'Etat. Le *Jour*, personnifié par un robuste travailleur buvant à une amphore que lui présente une jeune femme, devait être primitivement un Hercule soulevant Antée. Il en résulte deux fort belles parties, mais point un ensemble. Je le répète, ne traversons jamais l'idée de l'artiste, n'y jetons point l'idée d'autrui, nous la gâtons toujours. Gouvernement, riche cité, Mécène opulent, vous voulez une œuvre d'art : ouvrez un concours, exposez votre idée. Ceux d'entre les artistes qui la goûteront pourront l'adopter, mais ils la feront leur, ils se l'assimileront, y mettront leur liberté d'allure et leur inspiration propre. Mais aller à un artiste et lui dire : Vous avez modelé superbement un Hercule, je vous le prends et vous le paie grandement, mais Hercule, au lieu de soulever Antée, soulèvera une cruche et boira. Que deviennent tous ces muscles en jeu et raidis dans un effort héroïque ? Tout cela pour boire à une

amphore que soutient une femme. Comment l'artiste ne serait-il pas paralysé? Aussi le groupe du *Jour*, de Perraud, n'est-il point à la hauteur de ses œuvres personnelles.

Ne pouvant aller revoir les marbres du Louvre, j'ai du moins voulu visiter, pour éclairer mon travail, les plâtres originaux que renferme le riche musée de Lons-le-Saunier.

Ces premiers moulages, qui reproduisent l'œuvre avec une fidélité absolue et rendent peut-être mieux que le marbre lui-même la pensée de l'artiste, j'ai passé au milieu d'eux de longues heures, rapides cependant par l'intérêt extrême dont elles étaient remplies.

J'ai compté dix œuvres principales, groupes et statues, vingt bustes dont quelques-uns admirablement beaux, des bas-reliefs, des terres cuites, des esquisses.

Les *Adieux*, l'*Orphée*, le *Faune* m'ont attaché surtout, je ne pouvais me lasser de les admirer, de les approfondir, de les pénétrer, de les comprendre.

Mais dans cette captivante étude l'on ne peut s'empêcher d'être frappé du caractère dominant qui plâne sur l'œuvre de Perraud. Je veux parler de cette inspiration persistante de tristesse, de cette prédilection de l'artiste pour la douleur. Sur cinq œuvres principales dues à sa seule initiative personnelle, quatre expriment la douleur. On m'objectera son *Faune*, son chef-d'œuvre qui respire la gaîté. Oui, cela est vrai. Eh bien, nous dirons que l'auteur du *Télémaque*, des *Adieux*, de l'*Adam*, de l'*Orphée* est un grand tragique qui un jour a fait une comédie charmante le *Faune*.

Ne lui faisons point un reproche de cette tendance à la tristesse. « Il y a plus de génie dans une larme que dans toutes les bibliothèques de l'univers, » a dit Lamartine, et n'oublions pas que notre artiste, dont la physionomie était presque toujours rêveuse et triste, avait donné pour épigraphe à son *désespéré* ce vers de Pétrarque : *Ahi! nul altro*

che pianto al mondo dura — Hélas! seule ici-bas la douleur est durable.

Ni Canova ni Thorwaldsen n'offrent dans leur œuvre ce caractère, et si non-seulement chez les modernes, mais chez les anciens la douleur fut la plus grande inspiratrice de l'art, Perraud l'emporte et sur le froid auteur du Thésée et sur le célèbre Suédois lui-même, dont l'œuvre la plus émouvante après tout, le lion de Lucerne, est une œuvre douloureuse.

J'eus l'honneur, il y a quelques années, messieurs, de lire devant vous et devant ce public d'élite le compte rendu d'un concours sur notre grand statuaire Luc Breton, concours où furent couronnés MM. Paul Franceschi et Charles Baille.

Rien alors n'était comparable à Breton parmi nos statuaires comtois. Désormais Breton à un successeur. Nul depuis trois quarts de siècle n'avait égalé l'auteur de la *Descente de croix* et du *Saint-Jérôme;* l'auteur du *Faune*, de l'*Orphée*, des *Adieux* plus pur même de style que Breton s'est pour le moins élevé à sa hauteur.

Et Perraud n'est point seulement l'un de nos deux plus grands statuaires comtois, je dis que c'est l'un des premiers statuaires français, Puget, Germain Pilon, Coysevox, Houdon, Cortot, Pradier, David d'Angers, Rude même ne sont que ses émules.

Je n'ai pas à citer d'autres noms. Il en est qui plus tard feront honneur à la Comté; mais ils vivent et vous le savez, messieurs : *post mortem autem judicium.*

Nous avons vu l'artiste, messieurs, cherchons l'homme. Ici encore nous ne saurions qu'admirer.

A la vue de son concours pour Rome, Horace Vernet avait dit : L'auteur de ce bas-relief ne peut être qu'un homme de cœur.

A peine couronné, Perraud vole à Monay pour embrasser ses vieux parents avant de courir vers cette Rome enchantée et tant rêvée, il voulait, disait-il admirablement, *s'imprégner*

des tendresses de la famille. Convenons-en, un tel cœur méritait le succès, et c'était là un véritable artiste, car si la formule *vir bonus dicendi peritus* est acceptée partout pour l'orateur, l'artiste aussi, l'artiste surtout, puis-je dire, n'est complet que lorsqu'à la science de bien faire il joint le don de bien sentir, et c'est à lui comme au poète que l'on peut appliquer cet adage si vrai que les grandes pensées viennent du cœur.

Sorti d'une pauvre maison de vigneron, arrivé à la célébrité qui verse l'or, Perraud ne laissa jamais s'y attacher son âme.

« Il venait, raconte Max Claudet, de finir le buste de Pasteur; celui-ci qui savait que Perraud malgré tout son talent n'était pas riche, porta un rouleau d'or qu'il déposa chez Perraud ; mais il fut impossible de le lui faire accepter. Perraud le reporta le lendemain au laboratoire du savant où une lutte très animée de générosité s'établit entre les deux amis.

Pour en finir, le grand artiste dit à son compatriote : « puisque vous voulez absolument me donner quelque chose en voici l'occasion. J'ai une voisine sans fortune qui a deux fils. L'aîné est un garçon très intelligent, donnez-lui les moyens de s'instruire et de ne plus être à la charge de sa mère, et puis, si vous voulez absolument me laisser un souvenir, je n'ai jamais eu de montre, donnez-m'en une de cinquante francs, et je serai content. »

Quelques jours après, je me croisais à la porte de Perraud avec un jeune homme qui descendait l'escalier tout joyeux. « C'est mon protégé me dit Perraud, il vient de me remercier et de m'apprendre que Pasteur l'a fait placer comme aide préparateur chez un de ses collègues de l'Institut, est-ce aimable de la part de Pasteur ! « Il faut voir comme sa mère et lui sont heureux, ajouta Mme Perraud. »

Quelque temps après, Perraud et moi, sous sortions de son atelier, arrivés près de la maison de Perraud qui demeurait

au quatrième étage, je levais la tête et j'aperçus sa femme qui me montrait quelque chose en riant, à peine entrés nous voyons sur la table une boîte qui renfermait une superbe montre aux initiales J. P. d'une des meilleures fabriques de Besançon. C'était plaisir de voir Perraud la mettre, l'ôter, la remettre comme un enfant à qui on en aurait donné une peur le jour de l'an. « Seulement, disait-il, elle est trop belle. » Vous la mettrez les jours de l'Institut, répondit Mme Perraud.

Nous avons nommé Mme Perraud. Notre artiste eut put rechercher pour compagne, une femme relativement riche, et certes il l'eut trouvée...... Il prit pour l'aimer et la sauver de la misère l'orpheline d'un pauvre mouleur italien. Etait-ce la fille de ce mouleur qui à Lyon, plus de vingt ans auparavant, lui avait ouvert l'avenir en faisant resplendir Rome à ses yeux ?

Nous ne savons, mais il nous est permis de penser que son cœur en fit le rapprochement, un pauvre mouleur lui avait montré la route; cette route où il avait marché de succès en succès, il voulut la faire suivre avec lui à la fille d'un pauvre mouleur. Plusieurs années de bonheur le récompensèrent.

Citons encore quelques passages du livre si curieux de Max Claudet : « Perraud était de taille moyenne, sa tête était belle par le développement du front et la limpidité du regard. Sa physionomie habituelle était la tristesse..... En causant il cherchait ses mots, hésitait, bégayait presque, puis cela partait tout d'un coup et il devenait un conteur charmant.

« On trouvait Perraud tous les matins dans son atelier, il travaillait lentement, refaisait plus de cent fois ses modèles; il s'acharnait au travail au point qu'il en avait le cauchemar la nuit. En sculpture, il ne croyait pas au premier jet, il voulait revoir ses compositions longtemps pour en bien juger; il passait des heures entières à regarder son œuvre, à chercher quelque chose de mieux.

« Perraud n'était pas riche.... il dépensait beaucoup pour l'exécution de ses marbres et une grande partie de son gain y passait....

« Je sens, disait-il, que je n'ai aucun don pour faire des affaires. » Les artistes sont en général d'excellentes natures, dévouées, faciles à émouvoir, mais ne sachant rien faire dans la vie pratique.

L'exiguité même des ressources de Perraud, dit M. de Laborde, ne lui inspirait pas plus de regrets qu'elle n'éveillait en lui de sentiments d'envie à l'égard des autres. D'accord en cela comme en toutes choses avec la sage et courageuse femme à laquelle il avait donné son nom, Perraud n'eut pas besoin d'effort pour se passer du superflu. . Il fit mieux, loin de chercher une satisfaction pour son amour-propre dans le chiffre si restreint de ses revenus, il songea aussi peu à se parer qu'à se plaindre de la vie étroite qui lui était imposée. Il sut enfin, être pauvre sans orgueil et cacher, le cas échéant, ou réparer patiemment les trous de son manteau au lieu de les étaler aux regards comme le philosophe antique, pour surprendre ou apitoyer les gens. »

Cette existence paisible et heureuse fut trop tôt atteinte et brisée par la douleur.

Ahi! nul altro che pianto al mondo dura...

« Je venais de passer un mois avec eux, raconte Max Claudet, Mme Perraud était souffrante,... lorsque je la quittai, elle me dit : « Adieu, je ne vous reverrai plus. » Trois jours après, je recevais la lettre suivante :

« Hier, en vous quittant, mon cher Claudet, je rentrais doucement à la maison, je trouvai Esther suffoquant : elle était tombée en syncope.... Elle est presque à l'état d'agonie...... Je vous écris pour me donner une espèce d'occupation forcée, car je ne sais que faire de mon corps, sinon de pleurer en cachette..... Elle est dévorée de fièvre, de l'eau, de l'eau comme à un incendie.

Et quatre jours après : « Esther se meurt, je l'ai fait administrer, j'ai prié le curé de venir de suite la communier ; elle en a manifesté une joie indicible. Après trois heures d'agonie, elle a exhalé sa douce et angélique âme... Les funérailles se feront demain.... vous comprendrez cette fois, moi je ne compte plus... ah ! mon ami, la vie est entièrement dénuée d'intérêt et de charme pour moi. Je suis comme la feuille d'arbre en la saison où les fruits sont tombés. Je n'abrite plus rien ; je demeure, en attendant que le vent d'automne m'emporte... . Quinze mois se passèrent, il continuait à travailler cependant, quand il eut à l'Institut une attaque de paralysie de tout le côté droit. On dut le ramener chez lui.

« Perraud est perdu, écrivait M. Pasteur, perdu sans aucun espoir ; de temps à autre une lueur d'intelligence apparaît dans ses yeux »

Il s'éteignit le jeudi 2 novembre 1876, à 8 heures et demie du soir, à l'âge de 57 ans. Tout ce que Paris compte d'illustre dans les arts, les lettres, les sciences l'accompagna à sa dernière demeure. Trois discours furent prononcés : le premier par son collègue, M. Meissonnier ; le deuxième par son ami, M. Pasteur ; le troisième par son compatriote, M. Prost, maire de Lons-le-Saunier.

Et nous, nous sommes heureux de pouvoir ajouter, que notre grand artiste mourut en chrétien, qu'il voulut voir à son lit de mort ce prêtre qui, quinze mois auparavant, avait consolé l'agonie de celle qu'il avait tant aimée, et qu'il s'assura ainsi le bonheur de la retrouver et l'aimer encore.

. . . .

Nous demandons à l'Académie d'enrichir sa galerie du buste de Perraud.

L'HISTOIRE

DES

ANCIENNES EAUX DE PARIS

PAR M. BELGRAND

MEMBRE DE L'INSTITUT

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Notice par M. VERNIS.

(Séance publique du 31 juillet 1878.)

MESSIEURS,

Parmi les éléments nécessaires à l'homme, l'eau occupe, sans conteste, le premier rang. On pourrait mesurer le degré de civilisation d'un peuple aux monuments qu'il a créés pour se procurer des eaux salubres et abondantes.

Aussi l'histoire des eaux consacrées à l'alimentation des grandes agglomérations d'hommes présente un vif intérêt, surtout quand elle est écrite par ces maîtres de l'art qui, non contents de suffire avec honneur aux plus hautes situations, savent encore vulgariser la science, compagne familière de leur vie.

De tels hommes méritent, à un double titre, la reconnaissance de leur pays, et, parler de leurs œuvres devant le public d'élite qui vous encourage de sa présence, c'est proclamer bien haut votre estime pour les grands serviteurs de la France.

Peut-être y a-t-il aussi quelqu'utilité à présenter, sous la forme concrète d'une analyse, ces beaux ouvrages scientifi-

ques enrichis de tant de précieux documents, mais dont le prix et l'étendue éloignent et découragent un trop grand nombre de lecteurs.

C'est donc avec l'espoir d'exciter votre intérêt que je viens vous rendre compte de l'*Histoire des anciennes eaux de Paris, par M.* BELGRAND, *membre de l'Institut*, *inspecteur général des ponts et chaussées.*

Il y a quelques mois à peine, un sentiment de réserve que vous comprenez tous aurait dû retenir l'éloge sur mes lèvres ; aujourd'hui la mort impitoyable, frappant avec la rapidité de la foudre, m'a rendu la triste liberté de louer, sans contrainte, un savant qui fait honneur à son pays.

L'histoire des anciennes eaux de Paris, publiée en 1877, s'étend de la domination romaine à la fin du XVIIIe siècle.

Elle a été composée sur des pièces originales authentiques, notamment sur les registres de la ville de Paris, sur les délibérations et les ordonnances de l'échevinage de 1699 à 1784, compulsées et souvent déchiffrées à grand peine, avec une sagacité et une patience qui feraient honneur aux bénédictins les plus opiniâtres et les plus érudits.

M. Belgrand a fait ainsi, dans les archives de la ville de Paris, une riche moisson, qu'il a répandue dans son livre, en une foule d'extraits d'actes publics, cités dans leur texte original, et dont l'intérêt historique est des plus vifs.

Mettant, d'autre part, à contribution sous toutes leurs formes, le dessin, la gravure et la photogravure, l'auteur a peuplé son magnifique volume de croquis, de cartes et d'images saisissantes des monuments dont il fait l'histoire.

Enfin un fort bel album fait revivre pour nous les merveilles artistiques des plus belles fontaines de Paris, et nous met sous les yeux de curieux *fac simile* de plusieurs édits de Charles VI, de lettres de François Ier, de Catherine de Médicis et de Henri IV, qui ajoutent encore à l'intérêt de cette publication hors ligne.

La ville de Paris s'est développée d'abord dans le voisinage de la Seine et de la Bièvre, où les habitants pouvaient facilement puiser l'eau nécessaire à leurs besoins, s'ils n'aimaient mieux recueillir dans des puits peu profonds des eaux filtrées naturellement et sans frais.

L'aqueduc romain d'Arcueil, qui alimentait le palais des Thermes et les quartiers élevés de Saint-Jacques, où fut plus tard l'Université, amena le premier développement de la population sur les hauteurs.

Après la destruction des aqueducs romains d'Arcueil et de Chaillot, l'eau des puits fut, pendant longtemps, la principale ressource des habitants de Paris ; aussi la ville s'est-elle développée rapidement sur la rive droite de la Seine, où les puits étaient peu profonds ; ainsi, sous Louis XIII, elle s'étendait jusqu'à la ligne des grands boulevards actuels sur la rive droite, tandis que sur la rive gauche, où la profondeur des puits atteignait rapidement 28 à 30 mètres, elle restait bornée à l'enceinte de Philippe-Auguste.

Nous ne pouvons assez plaindre les Parisiens d'alors, pour l'emploi des eaux de puits auxquels ils étaient condamnés, car, sauf deux ou trois exceptions, elles sont tellement chargées de sels terreux, de sulfates et de nitrates de chaux, qu'elles ne possèdent aucune des qualités nécessaires aux usages domestiques.

Dans l'origine, au moins, elles pouvaient plaire par leur fraîcheur, par leur limpidité et leur saveur inoffensive, mais, à mesure que la population de Paris s'est accrue, les immondices de toute sorte, pénétrant et infectant le sol, ont ajouté à la nappe souterraine qui abreuvait les Parisiens une telle quantité d'éléments impurs, que, d'après les analyses de l'habile chimiste M. Boussingault, certains puits contiennent aujourd'hui plus de sels azotés et ammoniacaux que les eaux de l'égoût collecteur.

On attribue même l'origine des sources sulfureuses décou-

vertes récemment, dans l'enceinte du Paris moderne, au voisinage des anciennes voiries et des cimetières qui entouraient autrefois les églises et qui furent fermés successivement de 1780 à 1804.

En 1870, au commencement du siége de Paris, sur trente mille puits qui furent visités, vingt mille durent être nettoyés pour désinfecter à peu près l'eau qu'on pouvait être obligé d'y puiser un jour.

Cependant il y a peu de temps que l'eau des puits a cessé d'être l'élément principal de la consommation parisienne, car, en 1829, l'eau de la Seine, des aqueducs et du canal de l'Ourcq n'entraient dans l'alimentation de Paris que pour quatre litres par jour et par habitant.

Les aqueducs romains d'Arcueil et de Chaillot paraissent avoir cessé d'abreuver les Parisiens à l'époque de l'invasion des Normands, soit que leur destruction fut le résultat des violences de la guerre, soit qu'elle doive être portée au compte de l'indifférence et de la négligence des Francs, encore trop grossiers pour apprécier les recherches de la civilisation romaine.

Depuis cette époque jusqu'à Philippe-Auguste, c'est-à-dire pendant trois siècles, aucun effort ne fut tenté pour améliorer le service des eaux de Paris.

Depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à la reconstruction de l'aqueduc d'Arcueil, par les ordres de Marie de Médicis, on construisit les aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville, qui donnaient, en eaux moyennes, 290 mètres cubes par 24 heures. Or, à la fin du XIVe siècle, sous Charles VI, Paris comptait 275,000 habitants; les aqueducs ne fournissaient donc guère plus d'un litre par tête et par jour; et si l'on déduit les prélèvements faits pour les palais royaux, les concessions accordées aux établissements publics, aux communautés religieuses et aux seigneurs de la cour, il res-

tait à peine un demi-litre par tête et par jour pour le public.

En 1754, Paris compte 900,000 habitants; il reçoit des aqueducs et des machines hydrauliques 2,572 mètres cubes d'eau par jour, dont 1,622 mètres seulement sont livrés au public, ce qui donne 1 litre 80 centilitres par habitant.

En 1829, le canal de l'Ourcq, entrepris en 1802, commence à fournir son contingent à la consommation de Paris au prix de 52 fr. par an pour une concession d'un mètre cube par jour.

Mais l'eau de Seine passant par les mains des porteurs d'eau revenait à 1,590 fr. par an pour un mètre cube de consommation quotidienne.

En 1875, alors que l'Ourcq et la Seine fournissaient 80,000 mètres cubes d'eau par jour à la consommation, une concession d'un mètre cube d'eau du canal de l'Ourcq coûtait, à domicile, environ 44 fr., et l'eau de la Seine 84 fr.

Depuis, les travaux exécutés sous la direction de M. Belgrand, pour amener à Paris les eaux de la *Dhuis* et de la *Vanne*, ont porté la consommation quotidienne à près de 300,000 mètres cubes, soit 150 litres par tête et par jour pour une population de deux millions d'habitants.

On touche à ce *desideratum* hygiénique du gaspillage de l'eau, dont la surabondance et l'abus sont une des conditions de la salubrité des grandes villes bâties sur un sol perméable généralement infecté d'une manière irréparable.

Pour compléter ce tableau, fait à grands traits, des phases diverses de l'alimentation de Paris, il faut dire que l'on n'a commencé qu'en 1821 à filtrer les eaux marchandes.

En 1815, l'eau servie sur la table du roi était passée au filtre en papier; ce n'est qu'en 1839 et 1840 que le filtrage fut généralisé et que les Parisiens commencèrent à boire des eaux moins indignes de la métropole du luxe et des arts modernes.

Après cet exposé général, nous entrons dans la description des travaux entrepris successivement pour l'alimentation de Paris.

Ce sont les Romains qui ont établi les premiers ouvrages destinés à conduire des eaux potables à Lutèce.

Deux aqueducs, depuis longtemps détruits, ont marqué leur domination : l'aqueduc de Chaillot et le premier aqueduc d'Arcueil.

Les ruines de l'aqueduc romain de Chaillot furent découvertes par Buache en 1734 ; un pont en pierre de taille, construit sur le ruisseau de Chaillot, reliait d'une rive à l'autre une conduite forcée, en poterie, noyée dans un massif de béton d'une grande dureté, dont la couleur rouge dénote l'emploi du ciment de tuileau et l'origine romaine.

Cet aqueduc, alimenté, sans nul doute, par la nappe d'eau qui coule sur l'argile plastique d'Auteuil, suivait la rive droite de la Seine, et remontait à travers l'espace qui forme aujourd'hui les Champs-Elysées, jusqu'à l'entrée du jardin des Tuileries.

Là, on perdait sa trace, mais tout porte à croire qu'il aboutissait aux bassins d'origine romaine découverts en 1782 aux deux extrémités du jardin du Palais-Royal, et qui paraissent avoir appartenu à un établissement thermal.

Les médailles de Posthume, d'Aurélien, de Dioclétien, de Crispus, de Magnentius et de Valentinien Ier, trouvées dans ces bassins, prouvent que, vers le milieu du IIIe siècle, Lutèce avait franchi la Seine ; qu'elle débordait sur la rive droite où s'étaient établis de riches villages, peut-être une résidence impériale, avant que le palais des Thermes fut devenu, sur la rive gauche, le séjour des princes qui gouvernaient la Gaule.

Jusqu'en 1324, l'hôtel de Cluny a porté le nom de palais des Thermes. Il est encore désigné ainsi dans la vente qu'en

fit à l'évêque de Bayeux, Jean de Courtenay, vente qui fut ratifiée par ses enfants, en 1324, après le partage des biens de leur père effectué en 1318.

Dans ses antiquités historiques et singularités de Paris, portant la date de 1544, Corrozet dit que l'on trouva les premières traces de l'aqueduc qui alimentait le palais de Julien l'Apostat, « l'année qu'on a fait les remparts et bastions à » Paris, pour résister à la venue de l'empereur Charles V. »

Bonamy, qui écrivait en 1754, prétend, d'après les témoignages d'Ammien Marcellin et de Zozime, que la construction du palais des Thermes et de son aqueduc est antérieure au règne de Julien, puisqu'en arrivant à Paris, ce prince alla loger dans une maison qu'Ammien appelle *Palatium, Regia*, et Zozime Βασιλεια; en conséquence, le palais des Thermes et l'aqueduc romain d'Arcueil remonteraient à Posthume ou à Tetricus, tandis que d'autres historiens attribuent leur construction à Constance Chlore.

Quoiqu'il en soit, l'importance de ces travaux accuse la main de la puissance souveraine qui pouvait seule entreprendre, et pour une résidence impériale, des ouvrages aussi difficiles et aussi coûteux.

L'aqueduc romain d'Arcueil n'était point un canal fermé; c'était une rigole en maçonnerie dans laquelle l'eau coulait à ciel ouvert et à fleur de sol; elle n'était couverte que sur les points où des circonstances particulières avaient exigé qu'elle le fût.

Le pont aqueduc d'Arcueil, nécessaire pour traverser la vallée de la Bièvre, était le seul ouvrage monumental de cette œuvre remarquable.

La section de la rigole, établie dans des proportions modestes (0, 325 sur 0, 30 et 0, 25 sur 0, 30), était bien calculée pour son débit; l'alimentation de l'aqueduc était assurée par un drainage très intelligent du plateau de Chilly, compris

entre la Seine, l'Orge, l'Yvette et la Bièvre; l'ensemble de ces travaux atteste, encore de nos jours, le génie pratique des Romains, privés cependant de nos engins de nivellement et des notions les plus élémentaires sur les dispositions géologiques du sol, ou sur les nappes d'eau souterraines.

Le système hydraulique de l'aqueduc romain d'Arcueil comprenait un développement de drains et de rigoles secondaires de . . . . 8.550^{m}
tandis que la rigole principale comptait . . . . . 16.057^{m}
de sorte que la longueur totale était de . . . . . . 24.607^{m}

Le tracé de l'aqueduc, qui a été reconnu par des fouilles nombreuses, partait d'un regard établi dans le thalwey du ruisseau de Rungis, où se réunissaient tous les drains et toutes les rigoles secondaires, contournait le plateau de Chilly, traversait la Bièvre à la pointe du contrefort d'Arcueil, pénétrait dans Paris par la barrière de la rue Saint-Jacques, suivait la direction de cette rue jusqu'à l'église Saint-Benoit, d'où il gagnait probablement les Thermes.

L'aqueduc romain débitait, en eau moyenne, 1,987 mètres cubes en 24 heures.

Depuis la destruction de l'aqueduc romain d'Arcueil jusqu'en 1624, époque de sa reconstruction, la partie de Paris plus particulièrement appelée *la ville*, n'était alimentée que par les aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville, qui fournissaient l'eau à onze fontaines sous Charles VI et à dix-sept sous François Ier.

La Cité et le quartier de l'Université étaient alors complétement privés d'eaux de sources.

La disette était telle que, d'après un édit de Charles VI, du 9 octobre 1392, supprimant les concessions particulières, certains quartiers de Paris étaient abandonnés faute d'eau.

Il ne paraît pas d'ailleurs que cet édit ait produit un grand effet, car il fut renouvelé sous des formes diverses, de lettres

patentes ou d'arrêts du conseil d'Etat, sous Henri II, sous Henri IV et sous Louis XIII avec aussi peu de succès.

Les aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville étaient alimentés par la nappe d'eau des marnes vertes, captée très imparfaitement au moyen de drainages exécutés sur le plateau compris entre Pantin, Noisy-le-Sec, Nogent-sur-Marne, Montreuil, Bagnolet et Charonne. Le produit de ces aqueducs était très variable ; il ne paraît pas avoir jamais dépassé six à huit cents mètres cubes par 24 heures, et d'après une distribution arrêtée le 22 mai 1668 par le bureau de la ville, il était tombé à 200 mètres cubes.

C'était d'ailleurs des eaux détestables, surtout celles de Belleville, qui furent uniquement consacrées au lavage des égouts vers le milieu du XVIIIe siècle.

Néanmoins leur limpidité les rendait précieuses pour l'ornement des jardins ; ainsi le 26e jour de novembre 1528, François Ier dépêche les présidents Le Viste et Clutin, accompagnés de M. Delacour, gentilhomme de sa maison, porteurs d'une lettre, demandant au bureau de Ville d'accorder à Monseigneur l'Evesque de Castres « *un fil d'eau vive, de* » *la grosseur d'ung poix,* » pour la maison que le dit Evesque veut faire bâtir à la Villette.

Et comme la requête demeure sans effet, malgré les prières les plus pressantes et les supplications les plus courtoises du roi, celui-ci renouvelle, le 11e jour de janvier de l'an 1529, son ambassade solennelle et sa supplique : « J'ai esté adverty » que les prévost des marchands et eschevins de ma Ville de » Paris nont encores dépesché laffaire de la fontaine quils » ont promise en ma faveur A mons^r^ de Castres pour son » lieu de la Villette, que je trouve chose merveilleusement » estrange, veu que je leur en ay tant de foys et si souvent » escript et faict dire de bouche. » Après quoi, le jeudi 11e jour de février, le bureau de la ville concède un fil d'eau vive de la grosseur d'un *grain de vesce,* « à son révérend

» père en Dieu Pierre de Montigny, evesque de Castres pour » avoir cours en son jardin de la Villette. »

L'origine de l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais n'est pas connue; suivant Corrozet, il aurait été construit par les prieurs de Saint-Lazare qui le cédèrent, en 1564, aux prévots des marchands et aux échevins de Paris. Son antiquité résulte d'ailleurs des faits suivants :

L'an 1282, Philippe-Auguste achetant la foire Saint-Laurent qui appartenait au prieuré de Saint-Lazare, se réserva une partie des eaux du Pré-Saint-Gervais pour alimenter les nouvelles halles construites par ses ordres.

En 1265, saint Louis autorisait les religieuses des Filles-Dieu, établies hors de l'enceinte de Philippe-Auguste, à prendre à l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais l'eau dont elles avaient besoin.

Enfin un accord conclu entre Philippe-le-Hardi et le chapelain de Saint-Méry, en 1274, prouve que la fontaine des Innocents existait déjà et qu'elle était alimentée aussi par l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais.

Avec ses rigoles de drainage, ses conduites en grès ou en plomb, cet aqueduc avait un développement de 10,301 mètr.; il était conçu dans des proportions modestes et rationnelles; les regards seuls, qui contenaient les bassins de jaugeage et de distribution, avaient des prétentions monumentales peu justifiées.

L'origine de l'aqueduc de Belleville est aussi obscure que celle du Pré-Saint-Gervais; on ignore à plus forte raison le nom du constructeur de cet ouvrage. Mais une inscription curieuse qui existe encore dans le regard de la Lanterne nous apprend qu'il fut reconstruit sous Charles VII en 1457, sur une longueur de 96 toises, par les prévots et les échevins de Paris.

Voici le texte de cette inscription en vers :

« Entre les mois bien me remembre
» De may et celui de novembre
» Cinquente sept mil quatre cens
» Que stoit lors preuost des marchans
» De Paris honnorable homme
» Maist Mahieu qui en somme
» Etoit surnommé de Nanterre
» Et que galie maistre Pierre
» Sire Pilipe aussi tallemens
» Le bien publique fort amans
» Sire Michel qui en leur nom
» Avoit d'une granche le nom
» Et sire Jaques de Baqueville
» Le bien desirans de la ville
» Estoient d'icelle estchevins
» Firent trop plus iiii^xx
» Et xvi toises de cet œuvre
» Refaire en brief temps et heure
» Car si briefment on ne l'eust fait
» Fontaine tarie ètoit. »

Cette inscription de 1457, gravée sur une plaque de pierre de liais, a été sans doute scellée dans le regard de la lanterne au moment de sa reconstruction, qui a eu lieu de 1583 à 1613, comme cela résulte d'une seconde inscription sur marbre noir placée à côté de la première.

« Lan 1603, Me Gaston de Griac S^r de St Albin Con^er du Roy en sa » cour de Parlement, Prevôst Nicolas Poussepin Sr de Belair Con^er du » Roy au Chastelet Jehan Fontaine M^e des œuvres des bastiments du » Roy Auditeur en la Chambre des Comptes Eschevins, ce grand re- » gard a eté parachevé lequel fut commencé du temps de Me Estienne » de Nevilly lors Prevost, Jehan Poussepin, Denis Mamyneau, Antoine » Huost et Jehan Delvinez, Eschevins
» 1583. »

Longtemps après sa construction, l'aqueduc de Belleville reçut une source abondante, la fontaine de Savies, qui en était encore séparée en 1754.

Cette fontaine coulait sur une ferme appartenant à l'ab-

baye de Saint-Martin-des-Champs, dont il est fait mention dans une ordonnance du roi Childebert, datée de l'an 710.

La source de Savies, suivant Bonamy, alimentait l'hôtel Saint-Paul, qui fut, sous Charles V et Charles VI, la résidence des rois de France.

Elle fut amenée à frais commun par les religieux de Saint-Martin et les Templiers dans un regard qui existe encore.

La façade de ce regard est décorée d'un bas-relief très fruste représentant saint Martin à cheval. Une inscription latine de 1722 rappelle que cette source était une propriété commune des religieux de Saint-Martin et des Templiers, auxquels succédèrent, dans cette possession, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, depuis Chevaliers de Rhodes et enfin Chevaliers de Malte.

Le regard Saint-Martin fournissait l'eau à la fontaine Maubuée, qui existe encore aujourd'hui, à l'angle des rues Saint-Martin et Maubuée, et qui paraît être aussi ancienne que les fontaines des Halles et des Innocents.

Un autre bras de l'aqueduc de Belleville, l'aqueduc Saint-Louis, alimentait exclusivement l'hôpital de ce nom.

De nos jours, l'aqueduc de Belleville, envahi par des constructions qui forment une cité populeuse, n'apparaît plus que par tronçons isolés, difficiles à découvrir, et dont une partie n'est même plus utilisée.

Sa longueur était de 6,686m; sa forme rectangulaire, avec couverture en dalles, présentait des dimensions hors de proportion avec le faible volume d'eau qu'il devait débiter.

De Hugues-Capet à Henri IV, pendant six siècles, les croisades, la guerre étrangère et surtout la guerre civile, absorbant toutes les forces et la richesse de la nation, ne permirent pas d'entreprendre de grands travaux d'utilité publique.

Ce fut Sully qui, le premier, fit rechercher les eaux que

les Romains amenaient à Paris par l'aqueduc d'Arcueil. La mort de Henri IV suspendit les travaux ; mais Marie de Médicis ayant résolu de construire le magnifique palais du Luxembourg, dont les fondements furent jetés en 1615, sous la direction de Jacques de Brosse, on pensa, pour alimenter ce palais et pour orner ses vastes jardins, à reconstruire l'ancien aqueduc romain.

Les travaux furent adjugés le 27 octobre 1612, par ordonnance royale, au sieur Jean Coing « comme dernier et moins » disant... pour la somme de 440 mille livres à payer en six » années prochaines et consécutives également par chacune » d'icelles, de quartier en quartier à commencer du 1 jour » de janvier prochain, des deniers de la ferme de xxx s » (30 sous) pour muy de vin entrant en notre d[te] ville de » Paris..... »

Jean Coing étant mort pendant l'exécution, on lui subrogea l'un des frères Gobelin, devenus célèbres par les grands ateliers de teinture qu'ils avaient établis sur la Bièvre.

Le 13 juillet 1613, le roi Louis XIII, âgé de 12 ans, visita les travaux ; le 17 du même mois, il posa la première pierre du regard de Rungis, où commençait une des branches de l'aqueduc romain.

Au nom de la ville, les prévots et échevins offrirent au roi et à sa mère une hospitalité magnifique au château de Cachant, richement meublé et décoré, pour la circonstance, de tapisseries d'or et d'argent.

Un repas préparé par les soins de M. Marcial Coiffier, cuisinier ordinaire de la ville, fut offert au roi et à la suite nombreuse qui l'accompagnait ; le duc de Guise, messieurs de Bainvillé, de Faine et de Montbazon, se distinguaient parmi les seigneurs de la cour.

L'aqueduc fut terminé le 19 mai 1623, jusqu'au regard de la rue d'Enfer ; le 21 juin 1624, le roi posa la première pierre de la fontaine de la place de Grève ; ce ne fut qu'en 1628 que

les eaux de Rungis furent complétement distribuées aux quatorze fontaines établies dans la ville.

Les travaux avaient duré seize ans.

L'appareil qui accompagne les visites du roi sur les travaux marque l'importance que l'on attachait à leur exécution; malheureusement les résultats obtenus paraissent aujourd'hui peu dignes de tant de solennité.

Le nouvel aqueduc n'a pas réuni toutes les eaux des Romains; vers l'an 1626, le maréchal d'Effiat découvrit une des des branches oubliées de l'aqueduc romain et en obtint de Louis XIII la concession perpétuelle pour son château de Chilly.

Le débit de l'aqueduc de Marie de Médicis est des plus irréguliers; après avoir produit plus de 1,000 mètres cubes par jour en 1656, il est tombé à 404 mètres en moyenne en 1859, et à 670 en 1872, quantité insignifiante dans une consommation comme celle de Paris.

Cette eau est aujourd'hui consacrée toute entière aux fontaines du Luxembourg et de l'avenue de l'Observatoire; elle est ainsi revenue, par la force des choses, à sa destination primitive.

Le nouvel aqueduc d'Arcueil est construit solidement, mais sans régularité, comme la plupart des édifices du moyen âge, dont la symétrie froide est le moindre défaut.

Il a la forme d'une galerie composée de deux piédroits espacés de 0^m 97 et recouverts d'une voûte en plein cintre.

La hauteur moyenne, sous clé, est de 2^m 15 au-dessus du fonds de la rigole comprise entre deux banquettes de 0^m 40 de hauteur.

Quelques parties ont été construites en forme de voûtes elliptiques pour résister à la poussée des marnes vertes.

L'ingénieur du nouvel aqueduc d'Arcueil, en abandonnant le tracé et les pentes uniformes de l'aqueduc romain, a réduit la longueur de 2,780 mètres; les pentes sont très-va-

riables; mais la plus faible, qui est de 61 millimètres par kilomètre est encore suffisante pour débiter les plus grandes crues des sources.

Le pont-aqueduc d'Arcueil, dont l'importance est hors de proportion avec celle des eaux qu'il porte, se compose de neuf arcades en plein cintre de 7 à 9 mètres d'ouverture; sa longueur est de 209 mètres. Les piles sont ornées de dix-sept contreforts, qui ont été utilisés pour supporter l'aqueduc moderne de la Vanne, superposé aux aqueducs de Marie de Médicis et des Romains.

A mesure que Paris grandissait en population et en étendue, l'insuffisance des aqueducs devenait plus sensible; on eut enfin recours à la Seine.

C'est sous le règne de Henri IV que furent construites les premières machines hydrauliques.

La Samaritaine fut établie, après l'achèvement du Pont-Neuf terminé en 1604, par un ingénieur flamand nommé Lintlaer. La lettre suivante d'Henri IV à Sully ne permet pas de douter que la Samaritaine ait été établie sous son règne :

« Mon amy, sur ce que j'ay entendu que le preuost des » marchands et escheuins de ma bonne ville de Paris font » quelque résistance à Lintlaer, flamant, de poser le moulin » seruant a son artifice, en la deuxiesme arche du Pont-» Neuf, du costé du Louvre, sur ce qu'ils prétendent que » cela empescherait la nauigation, je vous prie les enuoyer » quérir et leur parler de ma part, leur remonstrant en cela » ce qui est de mes droicts; car à ce que j'entends, ils les » veulent usurper, attendu que le dit pont est faict de mes » deniers et non des leurs.

» Adieu, mon amy.

» Henri.

» Le 23 aoust à Fontainebleau. »

Avant la construction de la Samaritaine, le service des palais royaux absorbaït environ la moitié des eaux fournies par les aqueducs; Henri IV voulut faire cesser cette situation fâcheuse pour le public et assurer aussi l'approvisionnement du Louvre et des Tuileries sans toucher aux eaux de la ville.

Le mécanisme de la Samaritaine consistait en une roue pendante mise en mouvement par la force du courant qui pouvait être modérée par une vanne en temps de crue.

On tenait la roue au niveau de l'eau, en l'élevant ou l'abaissant à volonté avec des crics.

Son mouvement actionnait des pompes aspirantes et foulantes qui envoyaient l'eau de la Seine au-dessus d'un petit bâtiment surmontant l'appareil; là elle était reçue dans une rigole d'où elle tombait dans une vasque décorative où venait la prendre la conduite établie sous la chaussée du Pont-Neuf.

Germain Brice donne la description suivante d'un nouveau bâtiment de la Samaritaine, achevé en 1715, sur les dessins de Robert de Cotte, premier architecte du roi, en remplacement de l'ancien bâtiment qui était fort simple.

« Les décorations de ce petit édifice sont agréables et assez » bien imaginées.

» On voit sous un arc, qui occupe presque toute la face de » devant, deux figures de métail en couleur bronze : l'une » représente N. S. assis, l'autre la Samaritaine; la première » de ces figures est de Bertrand, et la seconde de Fremin, » tous deux sculpteurs habiles et renommez.

» Au milieu est un bassin fort orné de sculptures, aussi » de métail en couleur de bronze, qui reçoit l'eau de la ma- » chine, pour la rendre ensuite aux endroits où elle est des- » tinée.

» Le comble de cet édifice est terminé par un campanile » rempli de quantités de cloches qui font un carillon toutes

» les fois que les heures doivent sonner; il est embelli de » plusieurs ornements qui brillent de loin, par l'abondance » des dorures qui y ont été employées. »

Louis Prudhomme raconte, dans son *Miroir politique, historique et critique de l'ancien et du nouveau Paris*, que le jour où Louis XVI vint rétablir le Parlement dit du chancelier Maupeou, au moment où le roi passait sur le Pont-Neuf, le carillon de la Samaritaine joua, pour la première fois, l'air depuis si connu : Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.

Le carillon cessa de se faire entendre en 1793, et l'édifice tout entier disparut en 1813.

Les écrivains du XIXe siècle sont loin d'être aussi favorables que Germain Brice à l'architecture de la Samaritaine. Prudhomme, déjà cité, dit que c'était un vilain bâtiment carré, rompant de toutes parts un superbe coup-d'œil. Ce bâtiment avait le titre de Château-Royal, avec un gouverneur, ancien domestique du roi, qui ne venait jamais dans ses états.

M. Edouard Fournier, dans son *Histoire du Pont-neuf*, rapporte une chanson que l'on fit vers 1765, sur la Samaritaine, qui venait d'être reconstruite avec plus de magnificence que de goût.

Voici deux couplets d'une de ces chansons, qui ne fut pas faite par les jésuites :

« Arrêtez-vous ici passant;
» Regardez attentivement;
» Vous verrez la Samaritaine
» Assise au bord d'une fontaine :
» Vous n'en savez pas la raison,
» C'est pour laver son cotillon.

» Regardez de l'autre côté :
» Comme le Seigneur est planté,
» Qui l'entretient sur la grâce,
» Il lui parle sur l'efficace;
» Mais il lui parle doucement,
» De crainte d'emprisonnement

Si comme le dit fort justement M. Edouard Fournier, l'auteur de la chanson n'était pas un jésuite, on peut affirmer que ce n'était pas non plus un poète, car il n'a pas dépassé dans cette œuvre le niveau poétique des complaintes modernes.

Les pompes de la Samaritaine élevaient 710 mètres cubes d'eau par 24 heures.

Les grandes sécheresses de 1667 à 1669 et la réduction qu'elles amenèrent dans le débit des aqueducs rendirent de nouveaux établissements nécessaires pour assurer l'alimentation de Paris.

Jolly, ingénieur ordinaire du roi, chargé de la direction de la Samaritaine, offrit alors d'élever les eaux de la Seine au moyen de deux machines hydrauliques installées au pont Notre-Dame.

Ces offres furent accueillies le 20 décembre 1669, après une délibération solennelle, à laquelle prirent part « les pre-
» vot des marchands, échevins, conseillers de la ville, M. de
» Franchini lieutenant criminel de robbe courte et surinten-
» dant des eaux du Roi, les Srs Petit et Blondel, ingénieurs
» du Roi et Roberval, professeur royal ès mathématiques. »

Les pompes de Jolly, établies à la place du petit moulin du pont Notre-Dame, devaient élever en 24 heures 30 à 40 (1) pouces d'eau, c'est-à-dire 576 à 768 mètres cubes. La dépense était fixée à 20,000 livres.

Le 17 mars 1670, le bureau de la ville fit un second traité avec le sieur Fondrinier, pour établir à la place du grand moulin, sous la deuxième arche du pont Notre-Dame, une seconde machine pouvant élever 50 pouces d'eau ou 960 mètres cubes par jour, moyennant 40,000 livres.

---

(1) Le pouce d'eau représente un débit de 19m 195 en 24 heures.

Fondrinier n'était qu'un prête nom ; il déclara que le véritable soumissionnaire était Jacques de Mance, conseiller du roi et trésorier général des venneries et fauconneries de Sa Majesté, gendre du célèbre ingénieur Riquet.

La machine de Jolly fut mise en activité en 1671, et celle de Jacques de Mance en 1672 ; mais elles ne donnèrent qu'un faible produit et furent soumises à de fréquents chômages ; en 1699, l'ingénieur Rennequin fut chargé de reconstruire les appareils; la ville obtint alors un meilleur service; en 1737, Turgot, prévôt des marchands, chargea Belidor de visiter et de perfectionner les machines de Rennequin ; des améliorations importantes, introduites dans le système des machines employées jusque-là, permirent d'élever 100 pouces d'eau, soit 1920 mètres cubes par jour.

De 1737 à 1858, époque où les pompes de Notre-Dame disparurent complétement, leur service fut souvent insuffisant et fort irrégulier, faute d'entretien et de réparations opportunes.

On peut citer comme un incident curieux se rapportant à ces machines, une lettre du ministre de l'intérieur du 8 pluviôse an VI, constatant qu'il n'a pas été possible de dresser un devis des réparations qu'exigent les machines du pont Notre-Dame, « parce qu'à l'époque où ces travaux ont été » autorisés, les différences qu'éprouvait journellement la va- » leur du papier-monnaie ne permettaient pas d'en fixer le » montant. »

Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, un grand nombre de projets fut présenté à la municipalité de Paris, pour élever les eaux de la Seine ; aucun d'eux n'aboutit.

En 1762, 64 et 67, de Parcieux soumit trois mémoires remarquables à l'Académie des sciences, proposant la dérivation de l'Yvette pour l'alimentation de Paris. Ce projet produisit une profonde sensation et ne fut jamais oublié du public.

Après la mort de de Parcieux, un arrêt du conseil d'Etat du 30 juin 1769 chargea Peyronnet et Chezy de continuer les études.

Le projet primitif, modifié par l'addition des eaux de la Bièvre à celles de l'Yvette, promettait à la ville de Paris 28,000 mètres cubes par 24 heures. La dérivation devait avoir près de 40 kilomètres de longueur, et la dépense prévue s'élevait à 7,826,209 livres.

Paris n'avait pas alors même le crédit de nos jours; le projet de Peyronnet et de Chezy échoua faute d'argent.

En 1782, un ancien officier d'artillerie, M. de Fer de la Nouerre, fut autorisé à exécuter le projet de Peyronnet, en substituant un canal en terre au canal en maçonnerie; la dépense devait être réduite de moitié.

Fer de la Nouerre émit 4,800 actions de 1,200 livres, ayant droit au produit de la vente des eaux, estimé à 120 millions en capital. Malheureusement, le 11 avril 1789, un arrêt du conseil d'Etat suspendait les travaux, sur les réclamations des riverains de la Bièvre et des industriels du faubourg Saint-Marceau; la révolution brochant sur le tout, la ruine de l'entreprise fut complète.

Pendant les études de Peyronnet et de Chezy, pendant la tentative malheureuse de M. de Fer, un autre système avait surgi.

Le 17 août 1776, MM. Périer avaient proposé au bureau de la ville d'élever l'eau de la Seine au moyen de machines à vapeur, produisant 3,000 mètres cubes en 24 heures.

Le 7 février 1777, des lettres-patentes leur accordaient un privilége de « 15 ans pour élever l'eau de la Seine, la con-
» duire dans les différents quartiers de la ville et des fau-
» bourgs, pour être distribuée aux porteurs d'eau, dans les
» rues et les maisons, au prix qui sera réglé de gré à gré. »

Ils étaient en outre autorisés à établir des fontaines de distribution, pour faciliter, à un prix modique, l'approvisionne-

ment des petits ménages et des particuliers, qui ne jugeraient pas à propos d'avoir chez eux des réservoirs.

C'était le système moderne de distribution qui succédait brusquement au système romain encore en vigueur, avec ses concessions perpétuelles et ses conduites particulières, partant du regard et sillonnant, encombrant le sol des rues, dans toutes les directions.

La première compagnie des eaux fut constituée le 27 août 1778, d'abord au capital de 1,440,000, divisés en 1,200 actions de 1,200 livres. Cinq des principaux actionnaires furent chargés de diriger l'affaire comme administrateurs gérants.

Trois machines à feu devaient être établies à Chaillot, à la gare en amont de Paris et au Gros-Caillou. La machine de la gare ne fut jamais construite.

Les habitants de Chaillot élevèrent de vives réclamations contre l'emploi de la houille pour le chauffage des machines, en signalant avec une touchante déférence combien la fumée incommoderait les augustes princesses qui habitaient le château de Bellevue.

La Faculté de médecine fut consultée; elle conclut heureusement, de l'exemple des pays de Hainaut, de Liége et d'une grande partie de la Flandre, dont les habitants ne se chauffaient qu'à la houille, que les craintes des habitants de Chaillot n'étaient pas fondées.

En 1781, les machines de Chaillot et une partie de la canalisation étaient terminées. Celles du Gros-Caillou furent mises en service de 1781 à 1786.

Les unes et les autres étaient construites sur le modèle des machines de Newcornen, perfectionnées par Watt; la compagnie avait dû racheter de Watt ou de Bulton son associé le privilége qu'ils avaient obtenu en avril 1778, d'établir des machines à feu dans toute la France.

Les machines de Chaillot élevaient chaque jour 28,000 mètres cubes d'eau dans quatre réservoirs, pouvant contenir

chacun 13,000 mètres, et qui fonctionnaient à tour de rôle.

Ces réservoirs, placés à une altitude de 36 mètres au-dessus des basses eaux de la Seine, permettaient d'alimenter tous les quartiers de Paris.

Le prospectus très remarquable publié en 1781 par la compagnie résumait presque tous les principes qui président aujourd'hui aux distributions d'eau dans les grandes villes.

Des bouches devaient être établies partout et disposées pour recevoir des tuyaux donnant un jet de 40 à 50 pieds de hauteur, pour arroser les rues en temps de sécheresse, et les laver abondamment en temps de neige.

C'était l'idée première des bornes-fontaines, des bouches d'eau sous trottoirs et des orifices d'arrosage à la lance, établis aujourd'hui à Paris au nombre de sept ou huit mille.

La compagnie vendait une concession de mille litres par jour, pour un an, 206 livres. Au prix du porteur d'eau, les mille litres coûtaient 1,277 livres.

Le premier capital étant insuffisant, on créa, de 1781 à 1786, 3,300 actions nouvelles, dont la spéculation s'empara, et dont le prix monta bientôt de 1,200 à 4,000 livres.

Les spéculateurs à la baisse, atteints par cette hausse peut-être excessive, attaquèrent violemment la compagnie, et, chose curieuse, Mirabeau soutint leurs attaques, pendant que Beaumarchais défendait la compagnie.

Aux critiques passionnées du grand tribun, d'ailleurs parfaitement étranger à son sujet, Beaumarchais répondit par un mémoire intitulé : *Les Mirabelles ;* il évaluait à 19,000 mètres cubes par jour l'eau nécessaire aux 600,000 habitants de Paris, que les pompes devaient alimenter; c'était à peine 32 litres par tête, chiffre assurément trop modeste ; cependant Mirabeau, par une réplique vive, acérée, pleine d'esprit et d'ironie, mais dépourvue de vérité et de justesse, entraîna l'opinion publique, la dépréciation rapide des actions

et la ruine de la compagnie, annoncées par M. Périer à la municipalité de Paris, dans une lettre du 23 avril 1792.

Pour liquider cette première compagnie, on en forma une seconde, dont MM. Périer furent exclus, et toutes leurs réclamations, prolongées jusqu'au 24 germinal an IX, restèrent sans effet.

Ainsi, dit M. Belgrand, en Angleterre, les grands ingénieurs du XVIIIe siècle, tels que Watt et Smeaton, ont vécu entourés du respect de leurs concitoyens, soutenus par les plus grands capitalistes de leur pays, et même par le Parlement, qui modifia pour Watt seul la loi des brevets. Et Papin, l'inventeur de la soupape de sûreté et du cylindre à vapeur, perfectionnés en Angleterre par Saveray et Newcomen, aux applaudissements des Anglais, ne trouve en France, de 1690, date de son invention, jusqu'en 1710, époque de sa mort, ni appui ni encouragement; il était membre de la Société royale de Londres avant d'être correspondant de l'Académie des sciences, et tout ce que la France a fait pour sa mémoire, c'est de l'inscrire, depuis trente ans, dans ses dictionnaires historiques, comme un savant *laborieux* et *estimable*.

Le sort de MM. Périer, qui ont tenté, les premiers, de créer un grand service d'eaux à Paris, et qui n'ont recueilli que la confiscation et la ruine, n'a donc rien qui doive nous surprendre.

Les anciennes eaux de Paris furent administrées d'une manière assez complexe jusqu'au décret du 7 septembre 1807, qui les remit entre les mains des ponts et chaussées.

Jusque-là, elles étaient divisées en *Eaux du roi,* provenant des pompes de la Samaritaine et de l'aqueduc d'Arcueil, et *Eaux de la ville*, qui participait aux eaux d'Arcueil et possédait en propre les aqueducs de Belleville et du Pré-Saint-Gervais, les pompes du pont Notre-Dame et, plus tard es

pompes à vapeur de MM. Périer, qui fonctionnèrent jusqu'en 1856.

Les eaux du roi étaient administrées par un officier spécial; le dernier fut M. de Mauconis, maître ordinaire de l'hôtel du roi, qui eut cette charge par lettres-patentes de Henri IV du 5 janvier 1599, avec le titre de surintendant des fontaines des palais royaux.

Sous Louis XIII, la charge fut réduite à l'intendance des fontaines, subordonnée au surintendant des bâtiments royaux.

Thomas de Francini fut le premier intendant nommé par lettres-patentes du 24 février 1623; la charge resta dans sa famille et fut occupée par les Francini comte de Villepreux et comte de Grandmaison, puis supprimée en 1790, en même temps que le corps municipal.

Les eaux de la ville étaient administrées par le prévôt des marchands et les échevins, formant le bureau de la ville.

Pendant le XIIe siècle et la première moitié du XIIIe, cette administration était aux mains des bourgeois et des marchands, continuateurs des anciennes corporations de bâteliers, *Nautæ Parisiaci* qui, grâce aux richesses acquises par le commerce, en approvisionnant les villes, constituèrent le noyau de la bourgeoisie.

Aussi le sceau de la confrérie des marchands d'eau de Paris fut-il l'origine des armoiries de la ville.

Ce sceau portait, gravé sur son exergue : *Sigillum mercatorum aque parisius*, avec l'image d'une barque en rivière.

En 1742, la légende devint : *Sigillum prepositure mercatorum aque parisius*, littéralement : *Scel de la prévôté des marchands d'eau de Paris;* la barque subsiste, mais surmontée d'un pavillon et le chef orné de fleurs de lys.

La plus ancienne mention des prévôts des marchands et des échevins remonte à 1257. Ils étaient élus pour deux ans par les prévôts et les échevins en charge, par les conseillers

de ville élus à vie, les seize quartiniers de la vi. et les bourgeois notables; mais ils étaient confirmés par le roi et prêtaient serment entre ses mains.

Le dernier des prévôts fut Jacques de Flesselle, élu le 28 avril 1789, et massacré le 15 juillet suivant, le lendemain de la prise de la Bastille.

Le 16 juillet, l'ancienne administration fut remplacée par une municipalité provisoire, et le premier maire de Paris fut Bailly, qui périt sur l'échafaud en novembre 1795.

Je suis loin, Messieurs, d'avoir épuisé l'intéressante publication de M. Belgrand, mais je suis arrêté par les limites étroites que vos coutumes m'imposent. Cependant, dussé-je dépasser un peu ces limites et mettre, pour quelques instants encore, votre patience à l'épreuve, je ne puis quitter mon sujet sans y ajouter quelques considérations d'une actualité saisissante et qui feront connaître quel rôle l'auteur éminent de *l'Histoire des anciennes eaux de Paris* a joué dans l'organisation des eaux modernes.

L'ouvrage dont je viens de retracer les traits principaux n'est pas une œuvre isolée; c'est la troisième partie d'une œuvre plus étendue, intitulée *Les travaux souterrains de Paris*. La première partie, *La Seine,* embrasse le régime de la pluie, des sources et des eaux courantes, dans le bassin de ce fleuve; la seconde est l'*Histoire des aqueducs de Rome.*

La suite devait comprendre sans doute les eaux et les aqueducs modernes, les réservoirs et les égouts, et nul ne pouvait mieux que M. Belgrand présenter au public ces travaux immenses, puisqu'ils sont l'œuvre principale des vingt dernières années de sa xie.

L'exemple de M. Belgrand nous montre, une fois de plus, ce qui ne peut être affirmé trop souvent, que rien de grand ne se fait à la hâte et sans de longs et laborieux efforts.

Avant de publier les ouvrages importants que je viens de

citer, M. Belgrand avait présenté vingt mémoires scientifiques sur l'hydrologie, la météorologie, la géologie du bassin de la Seine, sur les relations qui existent entre le mode de culture ou l'existence des forêts et la formation ou le débit des sources; il avait, par des études opiniâtres, par des observations sans nombre, cherché à surprendre, dans la région qui devait alimenter Paris, le secret de la formation des eaux et des lois qui les régissent.

On n'est donc pas surpris de la grandeur de l'œuvre de M. Belgrand, quand on mesure l'étendue, la profondeur et la variété des études qui l'ont préparée.

Aujourd'hui, l'Exposition universelle livre cette œuvre toute entière à la curiosité et à l'admiration publique, dans le pavillon de la ville de Paris.

Les grands aqueducs de la Vanne et de la Dhuis, les immenses réservoirs, les conduites colossales, les égouts d'un aspect monumental où peuvent circuler en wagons et en bateaux les curieux ou les savants, les travaux modernes des canaux de l'Ourcq et Saint-Martin, l'utilisation agricole des eaux d'égouts, tout cela est l'œuvre pratique de M. Belgrand et de ses habiles collaborateurs.

Pour donner une idée précise de l'importance de cette œuvre, il suffit de rappeler quelle était, à différentes époques, la situation des eaux ds Paris, dont M. Belgrand fut chargé en 1856.

En 1807, lorsque le service des eaux fut confié à l'administration des ponts et chaussées, on distribuait aux habitants de la capitale 8,081 mètres cubes d'eau par jour. C'était pour une population de 547,000 habitants une dotation misérable de 15 litres par tête.

En 1854, Paris disposait théoriquement de 141,814 mètres cubes d'eau par jour; mais l'insuffisance des conduites ne permettait pas de distribuer plus de 66,715 mètres cubes en moyenne.

Aujourd'hui, Paris dispose de 465,000 mètres cubes d'eau; il n'en consomme réellement que 272,000 mètres au maximum.

Ces eaux sont reçues dans douze grands réservoirs pouvant contenir 536,000 mètres; celui de Montrouge seul présente une capacité de 305,000 mètres cubes.

Les caux potables, d'excellente qualité, sont fournies pour 40,000 mètres par des affluents de la Marne, et pour 100,000 mètres en moyenne par les sources de la Vanne, amenées à Paris par un aqueduc de 173 kilomètres de longueur, qui a été commencé en 1865 et mis en service le 12 août 1874, après une dépense de 48,729,000.

On compte à Paris environ 64,000 maisons, dont 40,000 reçoivent l'eau par abonnement.

Le service des eaux a dépensé en travaux extraordinaires, de 1861 à 1875, 98 millions et demi; y compris les travaux ordinaires, la dépense a été, dans la même période, de 170 millions en nombre rond.

En 1874, les eaux ont produit 6,624,000 fr. En 1875, la longueur des rues de Paris était de 865,463 mètres; celle des conduites d'eau atteignait 1,370,327 mètres, et les égouts, avec leurs branchements, 770,657 mètres; 430 kilomètres d'égouts ont été construits depuis 1856.

Avant M. Belgrand, des ingénieurs éminents avaient commencé ces magnifiques travaux des eaux de Paris. Avec lui, d'habiles ingénieurs ont pris une large part à la peine et doivent avoir aussi leur part à l'honneur; mais, grâce à Dieu, l'heure de l'éloge public n'a pas sonné pour eux, et M. Belgrand reste, à plus d'un titre, la personnification la plus haute de cette œuvre admirable, où l'ingénieur s'est montré digne de l'artiste et du savant.

NOTICE

SUR

LE PROFESSEUR BUGNET

Discours de réception par M. A. HUART.

(Séance publique du 31 janvier 1878.)

Messieurs,

En prenant aujourd'hui pour la première fois la parole au milieu de vous, je tiens à vous remercier tout d'abord de la distinction dont vous m'avez honoré. En m'admettant dans vos rangs, où l'on a toujours compté l'élite savante de la province, en me faisant l'un des vôtres, vous avez voulu plutôt encourager des espérances que récompenser des services. Vous avez voulu surtout, par cette marque de sympathie, rendre un hommage qui m'est bien doux à la mémoire de mon père, qui pendant plus de trente ans a fait partie de votre Compagnie, et qui même a été appelé à l'honneur de la présider.

Je ne puis mieux, messieurs, vous témoigner ma gratitude qu'en m'effaçant à la hâte, et en essayant de vous faire connaître, dans une courte notice, la vie et les travaux d'un jurisconsulte franc-comtois qui a été l'honneur de l'école de droit de Paris et l'une des gloires de cette province, j'ai nommé le professeur Bugnet.

I

Il y a près de douze ans que M. Bugnet n'est plus. Quand

il mourut, dans le village de Bolandoz qu'il avait rendu célèbre, l'Université de France, la Comté toute entière, et les nombreux élèves qui s'étaient formés à ses leçons, louèrent, comme il convenait, le légiste éminent, le savant professeur, le compatriote illustre qui avait rendu de si grands services à la science et jeté tant d'éclat sur son pays.

Je voudrais aujourd'hui, messieurs, que le silence s'est fait autour de cette tombe, tenter de faire revivre cette figure puissante et originale, cette personnalité si profondément franc-comtoise et payer à mon vieux maître ma dette de reconnaissance.

Jean-Joseph Bugnet naquit à Levier le 5 germinal an II (25 mars 1794). Comme Proudhon, le chef de notre école franc-comtoise, il appartenait à une humble famille de cultivateurs, et c'est aux champs dans la pratique des plus obscurs travaux que s'écoula son enfance. A 13 ans, le futur annotateur de Pothier avait à peine reçu les premiers éléments de l'instruction primaire. C'était déjà pourtant un enfant sérieux et réfléchi, parlant peu, écoutant beaucoup, et d'une intelligence méditative et ferme qui ne demandait qu'un peu de culture pour s'épanouir.

En 1807, il fut mis par les soins du curé de son village au collége communal de Dole, sorte de petit séminaire où quelques religieux, échappés à la tourmente révolutionnaire, avaient mis en commun leur science au profit de la jeunesse laborieuse.

M. Bugnet y fit des études plus solides que brillantes, comme il convenait à la nature vigoureuse de son esprit plus porté aux rudes travaux de la pensée qu'aux grâces légères de l'imagination ; les mathématiques, l'histoire, les auteurs latins et français lui furent vite familiers, et bientôt cet enfant, inconnu et dédaigné d'abord, ne tarda pas à prendre le premier rang parmi ses condisciples et le garda jusqu'à la fin. C'est que, comme on l'a dit, avec un grand bonheur d'ex-

pressions (1), il avait pour lui la puissance de volonté qui défie les obstacles et la passion du travail qui conduit au succès. Ecolier modèle, doué d'une mémoire infaillible, il apprenait tout et n'oubliait rien, et ce n'est pas sans surprise que jusque dans les dernières années de sa vie, nous l'entendions parfois réciter avec une merveilleuse sûreté, des pages entières de ses auteurs favoris, Virgile, Cicéron, surtout Tacite, et en tirer dans ses entretiens familiers comme à son cours, des arguments inattendus et des comparaisons saisissantes.

Il parcourut ainsi en moins de six ans le cercle complet des études classiques, et le 19 avril 1812, il se présenta aux examens du baccalauréat devant l'Académie de Besançon. Son succès fut tel que M. de la Boissière (2), président de la commission, lui adressa les compliments les plus flatteurs et lui fit sur le champ remise des droits d'examen.

On affecte trop souvent de tenir en médiocre estime ces premiers succès de collége, qui ont parfois, il est vrai, laissé de cruels mécomptes, après avoir enfanté de dangereuses illusions. Mais, quand ils sont le couronnement d'études sérieuses et régulières et non la récompense fortuite d'une préparation hâtive et superficielle, ce sont des promesses et comme des gages d'avenir qu'il convient de ne pas dédaigner, et dont la carrière de M. Bugnet est la justification la plus éloquente.

Ses parents et ses maîtres l'avaient depuis longtemps destiné à l'état ecclésiastique, le jeune bachelier ne résista pas à ce désir qu'il partageait lui-même, et au mois de novembre 1812 il entra au grand séminaire de Besançon. Il y resta

---

(1) M. le Premier président Loiseau.

(2) M. de la Boissière, professeur d'éloquence à Nîmes, avait été nommé en 1802, lors de la réorganisation du lycée de Besançon, professeur de la classe des belles-lettres latines et françaises.

deux ans, suivant avec son assiduité habituelle les cours de théologie préparatoires au sacerdoce.

Mais, comme Proudhon, comme Curasson, ses devanciers et ses modèles, M. Bugnet ne tarda pas à comprendre qu'il s'était mépris sur ses aptitudes et sur ses sentiments. Ses goûts l'appelaient ailleurs; il se sentait, pour l'enseignement, une irrésistible vocation, et, quittant le séminaire, il rentra comme maître d'études dans le collége de Dole où il avait laissé des souvenirs qui n'étaient point encore effacés.

Toutefois, ces deux années d'études théologiques furent loin de lui être inutiles; il en retint, avec une connaissance plus approfondie de la langue latine cette sûreté de méthode et cette puissance de dialectique qui devaient le rendre si redoutable dans les concours qui décidèrent de sa fortune.

Mais il ne pouvait songer à rester longtemps dans l'obscurité d'un collége communal; précepteur pendant deux ans dans une ancienne famille de Bourgogne (1), il vint en 1817, pressé par la nécessité de se créer une carrière, se fixer à Dijon, et accepta la direction des classes d'un des pensionnats de cette ville.

Dans les moments de loisir que lui laissaient ses nouvelles occupations, il se mit à suivre les cours de l'école de droit. Proudhon y professait alors dans tout l'éclat de sa renommée. L'illustre doyen remarqua bien vite cet étudiant laborieux qui suivait ses leçons avec une assiduité si exemplaire. Il s'intéressa à son jeune compatriote, et ne tarda pas à discerner en lui ces qualités précieuses qui font le jurisconsulte et le professeur.

Il le prit, pour ainsi dire, sous sa tutelle, lui confia l'éducation de ses trois fils dont l'un commençait son droit (2), et les deux autres suivaient au collége leurs cours d'humanités,

---

(1) La famille de Lorcy.

(2) Aujourd'hui conseiller honoraire à la Cour de Besançon.

et chercha à atténuer, par sa délicate bienveillance, les difficultés de toutes sortes qui avaient jusqu'alors entravé ses études et qui auraient découragé une nature moins fortement trempée que la sienne.

Ainsi délivré de toutes préoccupations matérielles, M. Bugnet se consacra tout entier et avec une sorte de passion à la science du droit : il avait enfin la révélation de son avenir, et, abordant cette étude nouvelle pour lui avec un esprit déjà mûr et habitué aux travaux abstraits de la pensée, il y fit, en peu de temps, de rapides progrès.

Comme ces étudiants, dont le moyen-âge nous a transmis la légende, M. Bugnet ne demandait même pas à la nuit le repos des fatigues du jour (1), et non content des savantes leçons de ses maîtres, il remontait par un labeur patient et opiniâtre aux sources mêmes du droit pour se former une érudition personnelle et sûre. C'est ainsi qu'avec Vinnius, Péréze et Cujas, il approfondissait le droit romain ; avec Ricard et Lebrun, il élucidait les origines de nos Codes ; mais c'est surtout dans Pothier, pour qui il avait une admiration poussée jusqu'au culte, qu'il puisa, avec l'habitude de la simplicité et le goût de la justesse, cette méthode sobre et claire qui devait plus tard caractériser son enseignement.

Licencié en droit au mois d'août 1821, docteur le 22 janvier suivant, M. Bugnet était prêt désormais pour toutes les circonstances et n'attendait qu'une occasion qui ne lui fit pas longtemps défaut. Vers la fin de l'année 1822, un concours pour trois places de professeurs suppléants s'ouvrit à la faculté de droit de Paris (2). Avec l'assurance de l'homme qui a conscience de sa force, M. Bugnet n'hésita pas à s'y pré-

---

(1) M. le Premier président Loiseau.

(2) C'est pendant la préparation, à Paris, de cet examen que se forma entre lui et le savant M. Demante une amitié qui ne devait pas cesser. M. Bugnet, élevé à la forte école de Proudhon, communiqua ses notes

senter, et malgré les adversaires nombreux et redoutables avec lesquels il eût à se mesurer, il sortit vainqueur de la lutte. Son succès fut éclatant; on s'en souvient encore dans les fastes de l'école; sa logique serrée, son ferme bon sens, sa science vigoureuse lui conquirent en un instant, avec les applaudissements sans réserve de ses rivaux vaincus, l'estime de ses juges qui allaient devenir ses collègues.

Je m'attarde, comme avec plaisir, à cette première partie de la carrière de M. Bugnet; c'est que, messieurs, j'y trouve un exemple salutaire et une fortifiante leçon. N'est-ce pas, en effet, un utile spectacle de voir un homme d'une condition obscure s'élever peu à peu des rangs les plus humbles de la société jusqu'aux fonctions les plus honorables, et ne devoir qu'à lui-même sa légitime élévation. M. Bugnet le savait bien; loin de rougir de son origine, il s'en faisait gloire et il avait raison; sa présence seule dans la chaire du professeur n'était-elle pas le meilleur et le plus profitable des enseignements?

Il trouva, en arrivant à cette école de Paris où il venait de débuter avec tant d'éclat, des professeurs de grand talent et, à des degrés divers, en pleine possession d'une réputation que le temps n'a pas grandie. Poncelet, suppléant comme lui, succédait à Pigeau et professait la procédure avant de s'adonner à l'histoire du droit; Cotelle, alors doyen de l'école, enseignait tour à tour le droit français, le droit des gens et les Pandectes; le sévère Ducaurroy dégageait l'enseignement du droit romain de ses subtilités et de l'esprit de système; Pardessus venait de publier son cours de droit commercial, œuvre magistrale qui fait toujours autorité; Grappe et Delvincourt approfondissaient la matière sans cesse renouvelée

---

au jeune légiste parisien, et celui-ci, en échange, le mit au courant des doctrines professées à la faculté de Paris. En mettant ainsi leur science en commun, ils arrivèrent ensemble à un égal succès.

de notre droit civil et élevaient à la science des monuments juridiques qui ne sont pas encore oubliés.

A côté de ces maîtres éminents, le jeune professeur se créa immédiatement une place à part; pendant quatre ans, il professa successivement, à défaut des titulaires et à titre provisoire, le Code civil, le droit romain et le droit maritime. Son succès ne fit que grandir, et après ses premières leçons, il fut contraint de transférer son cours dans le grand amphithéâtre de l'école où des milliers d'auditeurs venaient, après avoir entendu à la Sorbonne les célébrités brillantes du temps, applaudir à la parole simple, vulgaire parfois, parfois pittoresque, mais toujours saisissante du jurisconsulte franc-comtois.

Parmi les professeurs qui exercèrent sur M. Bugnet une utile influence, nous devons nommer Grappe auquel il devait bientôt succéder et dont il a suivi souvent les doctrines juridiques. Grappe[1], franc-comtois comme lui, avait accueilli le jeune docteur pauvre et inconnu avec une bienveillance que M. Bugnet n'oublia jamais ; il garda sa mémoire avec un soin pieux, et dans les derniers temps de sa vie il se plaisait encore à en parler avec une respectueuse reconnaissance. C'est que Grappe réunissait toutes les qualités du cœur et de l'esprit qui attirent et qui retiennent. Il avait la science du légiste imbu des fortes doctrines du passé, des convictions énergiques, tempérées par une modération réfléchie et la philosophie douce et comme résignée du sage qui a gagné le port après avoir été longtemps battu par les vents contraires.

Grappe était à l'école de Paris comme un trait d'union entre le passé et le présent, entre la tradition et les idées nouvelles. Professeur de Pandectes à l'ancienne université de Besançon, alors que le droit romain faisait encore partie de

(1) M. Estignard, dans son livre sur la Faculté de droit à Besançon (p. 248), a consacré au professeur Grappe une notice fort intéressante.

nos lois civiles, il s'y était comme imprégné de la sève des anciens. Jeté par la force des circonstances dans la politique violente du temps, législateur, puis avocat consultant, il avait suivi, pour ainsi dire, jour par jour les progrès et les transformations de nos lois, et nul n'était plus apte que lui à les interpréter. Grappe était l'un de ces hommes qu'on n'aime point à demi, et l'on conçoit sans peine la sympathie persévérante qu'il sut inspirer à la nature absolue de M. Bugnet.

Lorsqu'il mourut en 1825, la chaire du docte professeur fut mise au concours. Précédé de la renommée de ses premiers succès, M. Bugnet s'y présenta, et dans une lutte qui ne dura pas moins de quatre mois, il triompha d'une manière éclatante des treize rivaux qui lui disputaient la place.

C'est, comme on le voit, au concours que M. Bugnet a conquis cette chaire de Code civil que pendant quarante-sept ans il devait illustrer. Il tenait beaucoup à ce mode de recrutement du professorat, et il en était resté le partisan convaincu, non-seulement pour la nomination des agrégés, mais encore pour celle des professeurs.

Aussi, lorsque sans diplômes et sans concours, Rossi fut chargé par M. Guizot d'inaugurer à la faculté de droit de Paris la chaire nouvellement créée de droit constitutionnel, il fut l'un des cinq professeurs de l'école qui se pourvurent devant le conseil d'Etat contre l'arrêté du ministre, et il ne fallut rien moins que les délicates prévenances et la bonne grâce étudiée de Rossi pour désarmer ses susceptibilités légitimes. Mais M. Bugnet, qui se connaissait en hommes, ne tint pas longtemps rigueur à son illustre collègue, et lorsque celui-ci fut, quelques années plus tard, nommé doyen de la faculté, nul ne lui témoigna plus d'estime et de sympathie que son ancien adversaire.

II

La Franche-Comté a vu, à cette grande faculté de Paris, centre et foyer des fortes études, trois de ses enfants professer, en même temps, le droit civil avec un égal succès et une incomparable distinction. MM. Bugnet, Oudot et Valette avec des talents divers et des caractères profondément dissemblables ont continué, avec éclat, les grandes traditions de notre école comtoise et ajouté par leurs travaux un nouveau fleuron à la couronne scientifique de notre province.

M. Oudot, plus philosophe que jurisconsulte, plus moraliste qu'homme de loi, semblait avoir pris pour guides et pour modèles Grotius, Domat et d'Aguesseau. Mal à l'aise dans les programmes étroits de l'Ecole, il s'en échappait volontiers par des synthèses puissantes et des généralisations qui ne manquaient pas de grandeur. Il avait des aperçus profonds et originaux sur l'histoire et la philosophie du droit, et les lois générales de la société humaine l'attiraient bien plus que l'exégèse technique d'articles de lois arithmétiquement enchaînés. On goûtait à son cours le plaisir délicat que donne au cœur non moins qu'à l'esprit l'étude du vrai et du bien, et ses ouvrages pleins de sentiments élevés et de tendances généreuses garderont une place distinguée parmi ceux toujours trop rares qui entretiennent chez les jurisconsultes le culte de la morale *juris fons ac principium* (1).

M. Valette occupe, depuis plus de quarante ans, la chaire de Delvincourt, et les nombreuses générations d'étudiants qu'il a formées et qui se pressent encore aujourd'hui au pied de sa chaire, gardent pour le célèbre professeur une sorte de respect passionné et d'affectueuse vénération. C'est, en effet,

---

(1) M. DUVERGIER, *Rev. crit.*, p. 31.

une des personnalités juridiques les plus considérables de notre temps. Ingénieux jusqu'à la subtilité, se jouant, comme un autre Dumoulin, au milieu des problèmes les plus ardus de notre droit, ne voyant, comme il l'a dit quelque part (1), dans les plus inextricables difficultés que la réunion « de tout ce qui peut intéresser le jurisconsulte, » M. Valette excelle pourtant à mesurer à son auditoire un enseignement où s'allient, dans de justes proportions, la pratique et la théorie, et délaissant, à son cours, les délicates controverses où il est passé maître, il tient avant tout à mettre en relief les principes de la science et à graver, dans l'esprit de ses élèves, les règles primordiales du droit, éclairées par une doctrine substantielle et profonde. Pareil à ces prudents de l'ancienne Rome, à l'école desquels il s'est formé, le savant professeur sait se montrer aussi fin et pénétrant dans l'analyse, que circonspect dans la synthèse, il ne fausse jamais la logique, mais ne sacrifie jamais à la logique l'utilité pratique et l'équité que le bon sens inspire, cette équité dont il a donné lui-même une ingénieuse définition : le goût du juste (2).

Egal assurément à ses deux collègues par l'étendue et par la sûreté de ses connaissances juridiques, sans avoir peut-être toute la portée et la profondeur de leur esprit, M. Bugnet leur était supérieur par la netteté et la précision de son enseignement simple et méthodique. C'était, en effet, avant tout, un esprit essentiellement pratique et un merveilleux vulgarisateur. L'enseignement était sa passion, et il en avait le don. Il ne cherchait pas, pour me servir de l'expression consacrée, à faire de la science pour la science. S'oubliant lui-même pour ne songer qu'aux jeunes intelligences qu'il avait la charge d'initier aux difficultés d'une étude abstraite et nouvelle, il savait avec une complète abnégation se ra-

---

(1) *L'effet ordinaire des inscriptions*, préface, p. 2.
(2) M. Labbé, *Recueil de Sirey*, 3e cahier, 1875.

baisser aux premiers éléments pour se faire bien comprendre. Il excellait à se mettre à la portée de tous les esprits, même les plus rebelles, à ne paraître savoir que ce qu'il s'agissait d'enseigner dans le moment, à revenir sur les mêmes points pour les mieux inculquer, à ne dire à la fois que ce qu'il fallait et à le dire avec cette clarté saisissante, marque distinctive de son talent. Aussi ce qu'on avait appris à ses leçons, gravé dans la mémoire parfois au moyen d'un trait railleur ou d'une anecdote piquante, ne s'effaçait-il plus, et on retenait sans efforts les questions les plus subtiles, rendues simples et comme évidentes, grâce à l'admirable bon sens du maître et à la puissance de sa logique.

Ce qu'il voyait ou comprenait, il le percevait si clairement que souvent il n'essayait pas de le démontrer, et son affirmation, par sa simplicité même, revêtait la force d'une démonstration : l'objection ne venait à l'esprit d'aucun. C'est ainsi qu'appelé à s'expliquer dans son cours sur la nature et la légitimité du droit de propriété, il se bornait à dire : « L'idée » de propriété remonte naturellement au droit du premier » occupant par le travail; c'est ainsi que le sol a été mis en » valeur, que les familles s'y sont fixées et que les sociétés se » sont établies. Cette propriété particulière est aussi néces» saire que la lumière, aussi évidente que le soleil; il est donc » inutile de faire des traités pour prouver la légitimité de la » propriété, toute discussion sur ce sujet suppose qu'elle peut » être *sérieusement* contestée, ce qui n'est pas. »

Et cette affirmation ne trouvait personne incrédule; elle s'imposait comme un axiôme et entraînait la conviction bien mieux que les déductions et les raisonnements du plus habile économiste.

M. Bugnet a exposé lui-même sa méthode d'enseignement dans la préface des œuvres de Pothier, où tout en célébrant le grand jurisconsulte d'Orléans, il a fait, non sans quelque malice, sa propre apologie et la critique judicieuse de cer-

tains professeurs. « En lisant les œuvres de Pothier, écrit
» M. Bugnet (1), on reconnaît facilement le professeur émi-
» nent qui, obligé d'expliquer les premiers éléments pour se
» faire entendre, s'occupe uniquement des autres et jamais
» de lui-même ; qui sent que la tâche la plus difficile, mais
» la plus profitable, est de savoir descendre jusqu'à ses élèves
» plutôt que de chercher à les faire prématurément monter
» jusqu'à lui; ses écrits ont le caractère de ses leçons et
» chaque lecteur peut se considérer comme son élève; sa clarté
» a pour ainsi dire popularisé la science du droit; quiconque
» ne comprend pas ses admirables traités si méthodiques dans
» l'exposition et dans la distribution, et si élémentaires dans
» les développements, ne peut s'en prendre qu'à lui-même. »

N'avais-je pas raison de dire qu'en faisant le portrait de Pothier, M. Bugnet semblait s'être pris lui-même pour modèle? Dans cette page que je viens de transcrire y a-t-il un trait qui ne lui soit applicable? N'est-ce pas ainsi qu'il enseignait et qu'il communiquait à ses auditeurs cet amour du droit qui le possédait lui-même ?

Je le vois encore, le dos un peu courbé par l'âge, la bouche grondeuse quoique bienveillante, l'œil brillant d'un singulier éclat, prendre place dans le grand amphithéâtre de la faculté, déposer sur le bureau son Code qu'il connaissait par cœur depuis cinquante ans, et deux ou trois livres qu'il n'ouvrait pas, mais qui devaient servir à figurer le champ de Primus et à constater les servitudes de Secundus. Je le vois promener sur l'auditoire son regard pénétrant, s'assurer du silence, et satisfait de revoir ses mêmes élèves assidus, sans préambule et sans ornements, reprendre l'explication du texte qu'il avait interrompue la veille (2).

Ne lui demandez pas de grands développements histo-

---

(1) Préface des *Œuvres de Pothier*, t. II.
(2) V. journal *La Conférence* de 1866.

riques ou de profonds aperçus sur la philosophie du droit. Si le maître n'était pas, en principe, absolument hostile à ces enseignements élevés, il ne comprenait guère qu'on vint, au milieu d'études élémentaires, jeter, comme pour les obscurcir, des questions qui lui semblaient étrangères et dont la parenté pourtant si étroite n'apparaissait pas clairement à son esprit.

Il n'hésitait même pas, malgré la profonde admiration qu'il professait pour Pothier, à blâmer chez l'illustre professeur sa distinction trop fréquente selon lui, entre ce qu'on appelle le for intérieur et le for extérieur. « Nous sommes » profondément convaincu, écrivait-il (1), qu'il est plus dan- » gereux qu'utile de mettre ainsi la conscience aux prises » avec les lois. La conscience ! l'équité ! grands mots très » respectables sans doute ; mais combien cette même con- » science est flexible et devient complaisante pour celui qui » cherche à échapper à l'autorité des lois ? *Est via quæ vide-* » *tur homini recta, novissima autem ejus perducant ad perdi-* » *tionem.* »

Pour l'histoire, il reconnaissait qu'elle était quelquefois utile pour arriver à la complète connaissance des lois, mais il ne faisait aucune difficulté d'admettre qu'on peut sans la connaître devenir un jurisconsulte sérieux et surtout un habile praticien. « On nous reprochera peut-être, dit-il dans » la même préface, de n'avoir pas assez fait de recherches » dans les antiquités du droit français, afin de compléter cette » partie historique du droit à laquelle on attache aujour- » d'hui une si grande importance, qu'on pourrait croire que, » dans l'opinion de certaines personnes, l'histoire du droit est » l'objet principal, pour ne pas dire unique, des études juri- » diques. Nous répondrions par l'exemple même de Pothier ; » il ne voit dans l'histoire qu'un auxiliaire ; il ne l'interroge » et ne l'appelle à son secours qu'autant qu'elle est néces-

(1) *Œuvres de Pothier*, t. II, préface.

» saire à l'intelligence des textes qu'il explique ; cette ma-
» nière très simple de procéder nous a toujours paru com-
» plétement suffisante. A quoi bon chercher le droit dans de
» vaines antiquités, *ab antiquis fabulis discere*, au lieu de se
» pénétrer de ce qui s'observe dans la pratique même des
» affaires *quod in ipsis rerum obtinet argumentis?* Il vaut
» mieux exercer le jugement de l'élève et du lecteur, disait-il
» en terminant, que de faire un appel à sa mémoire ; et comme
» l'a dit le plus spirituel et le plus grand homme du siècle
» dernier, c'est un travail aussi ingrat que bizarre de re-
» chercher curieusement des cailloux dans de vieilles ruines,
» quand on a des palais modernes. »

Ce serait ici le lieu d'étudier les doctrines juridiques de M. Bugnet et de montrer l'influence de son enseignement sur la science du droit à notre époque. Malgré tout ce qu'il peut avoir d'incomplet ou de volontairement restreint, cet enseignement a eu une influence réelle et l'on ne saurait nier qu'il a contribué à fixer d'une manière définitive de nombreux points de droit fort débattus avant lui ou insuffisamment éclaircis. Qui ne se rappelle notamment la manière claire et lucide dont il exposait la théorie si délicate des *tiers* et *des ayants-cause*, théorie qu'il a faite vraiment sienne et dont il a doté la science. Mais il faut se borner, et l'examen même succinct de tant de questions diverses dépasserait les limites de ce modeste travail.

M. Bugnet a peu écrit : et les quelques passages que je viens de citer et où se peint avec tant de vivacité sa nature entière et absolue font regretter que, peu soucieux de sa réputation, il n'ait pas pris le soin de publier ses cours. Le seul ouvrage important auquel il ait attaché son nom, c'est la publication des œuvres de Pothier annotées par lui et mise en corrélation avec le Code civil : ce n'est pas une étude originale comme les savants travaux de MM. Aubry et Rau sur Zachariæ, et les notes de M. Valette sur le doyen Proudhon.

M. Bugnet s'en défend lui-même avec une certaine vivacité. « Ce n'est point un commentaire, dit-il, mais une nouvelle » édition, une publication des œuvres de Pothier ; car, entre- » prendre de commenter, de paraphraser Pothier, nous eût » paru un projet aussi inutile que ridicule. L'auteur qui, par » son laconisme, inspire au lecteur de fatigantes méditations » ou qui, dégageant péniblement sa pensée, laisse du vague, » de l'obscurité et oblige, après une lecture sérieuse, à re- » chercher ce qu'il a voulu dire, a seul besoin d'explications, » de développements, de commentaires ; mais rien de plus » clair, de plus détaillé et de plus facile à comprendre que » les traités de Pothier. »

Il ne faudrait cependant pas le prendre au mot et ne le considérer que comme un simple éditeur. Le savant professeur ne s'est pas abstenu de toutes critiques, et quand il a cru devoir ne pas s'associer aux opinions de son auteur et admettre une solution contraire, il l'a fait sans hésitation ; il expose alors brièvement ses raisons de dissentiment, laissant, comme il le dit avec une modestie singulière, le lecteur juge d'apprécier. D'autre part, nos lois modernes, quoique ayant leur source principale dans Pothier, se sont écartées parfois de leur guide et de leur inspirateur habituels. Le travail de M. Bugnet a pour objet de prémunir le lecteur contre toute méprise, en lui indiquant les dispositions abrogées, modifiées ou conservées, et afin de rendre plus facile et plus sûre la lecture de Pothier, le texte même des lois nouvelles est reproduit en note, en sorte que cette édition présente un tableau complet de l'ancien et du nouveau droit comparés.

Un pareil travail exigeait des études approfondies et une rare érudition. M. Bugnet s'est tiré à son honneur de cette tâche ingrate et difficile ; son œuvre vivra, car elle a, outre sa valeur juridique, une véritable utilité pratique, et quand aujourd'hui il est nécessaire de consulter Pothier, on ne le fait jamais avec autant de sûreté que dans l'édition de M. Bugnet.

III

« Avec sa famille et ses champs, a dit de M. Bugnet un émi-
» nent magistrat qui l'a bien connu (1), les jeunes gens, ses
» élèves, absorbaient toutes ses pensées et étaient toute sa
» vie. » Rien n'est plus vrai.

Il les aimait, en effet, mais comme un maître qui songe avant tout à leurs progrès et à leur avenir, c'est-à-dire avec une sage fermeté et sans grande indulgence.

Nous nous rappelons M. Bugnet aux examens, avec sa verve malicieuse et ses trivialités souvent affectées, avec ses colères de jurisconsulte passionné et son horreur des réponses vagues ou incertaines, avec ses interrogations nettes et lucides, et surtout avec son esprit plein d'impartialité et de justice.

On conserve encore à l'école le souvenir de ses traits caustiques et de ses réponses railleuses, qui l'ont rendu, si je puis m'exprimer ainsi, véritablement légendaire.

« Vous avez lu cela, sans doute, disait-il un jour à un étudiant qui hasardait une réponse peu orthodoxe, dans l'article 2282 du Code civil. » L'élève ouvre le Code et cherche naïvement : le Code n'a que 2281 articles.

« Qu'est-ce qu'une lettre de change ? demandait-il à un candidat. Ah ! vous l'ignorez ; eh bien ! j'en félicite M. votre père. »

A l'examen, un jeune homme parlant de succession paternelle, appelait-il la chose, selon la langue usuelle, des *espérances*, « dites des *regrets*, » reprenait sévèrement le professeur.

Il était la terreur des étudiants *contumaces*, comme il les

---

(1) M. le Premier président Loiseau.

appelait; il se montrait sans pitié pour eux et ne craignait pas même de les blesser dans leur amour-propre, afin que l'examen leur fût plutôt un échec, une leçon profitable pour l'avenir. Mais aussi quelles félicitations cordiales pour les bonnes réponses! Quelle joie en voyant fructueuses ses leçons et celles de ses collègues! C'est alors qu'il sortait de l'examen avec un visage heureux, de même qu'il en revenait soucieux et triste quand il les avait vues stériles (1).

Aussi, malgré ses brusqueries et ses rudesses, y avait-il entre ses élèves et lui une union si intime que son autorité, même dans les temps les plus difficiles, ne fut jamais méconnue. Il ne leur épargnait pourtant ni les avertissements ni les remontrances : il critiquait les retardataires, reprenait publiquement les inattentifs et les causeurs, et toujours il était écouté avec respect et obéi avec promptitude. C'est qu'on savait qu'en agissant ainsi il ne suivait pas la pente d'une humeur irritable et chagrine, et que ses réprimandes n'étaient dictées que par sa vive affection et par l'intérêt constant qu'il prenait aux progrès de ses élèves.

L'enseignement qu'il donnait du haut de sa chaire ne lui suffisait pas : il le continuait encore chez lui où il aimait à réunir les étudiants les plus laborieux de son cours et à reprendre avec eux les questions difficiles qu'il craignait toujours de ne pas avoir suffisamment élucidées.

« Il ne parlait qu'avec respect du laboureur qui défriche une terre inculte, et il passait ses jours à dégrossir les intelligences et à les rendre capables d'appliquer les règles les plus ardues de la science du droit. C'était plaisir de le voir à l'œuvre, étudiant son élève, comme le statuaire de la fable le bloc de marbre d'où il va tirer un dieu (2). »

Les vacances n'étaient pas même pour lui un temps de

---

(1) M. da Costa Athias, *Revue pratique*, 1866.
(2) M. Brière-Valigny, *président de chambre à la Cour de Paris*.

repos. Dans cette maison de Bolandoz qu'il avait créée et qu'il se plaisait à embellir chaque année, il recevait avec bonheur les jeunes légistes qui venaient le voir, les retenait avec instances et ne les laissait partir qu'à regret.

La vie y était réglée comme dans une maison d'études, mais avec tous les agréments d'une hospitalité large et simple. La matinée, qui commençait de bonne heure, était consacrée au travail, aux leçons de droit, aux interrogations L'après-midi, il accompagnait dans leurs courses à travers champs les jeunes gens avides de mouvement et de grand air ; il leur faisait admirer les ondulations pittoresques du haut plateau de Bolandoz, les prés-bois verdoyants, les troupeaux, les pâturages qui lui avaient si souvent servi d'exemple à ses cours ; on visitait en famille les villages voisins et les curiosités naturelles du pays, et le soir, je me souviens encore du repos bienfaisant que l'on goûtait sous ce toit que l'ennui ne visitait jamais.

Mais le professeur ne perdait pas ses droits : un arbre, un fossé, une barrière, tout lui était matière ou prétexte à une observation de droit ou de procédure, et c'est assurément dans ces champs, que son travail seul lui avait acquis, qu'il a donné sur les servitudes et la propriété les meilleurs leçons de droit appliqué.

Ceux qui ont été admis dans cette intimité charmante, ceux qui ont ainsi relu leur Code sous l'ombrage des grands bois en ont conservé un ineffaçable souvenir, et je sais tel magistrat vieilli sur son siége, tel avocat devenu l'oracle de la barre, qui ne peuvent entendre citer certains articles de nos lois sans sentir leur monter à la tête comme une odeur de foins nouveaux et sans se reporter aux agrestes leçons de leur savant professeur.

IV

Nodier écrivait à son compatriote Charles Weiss : « Prends-

garde de perdre ton empreinte et fais que si je dois jamais te revoir, je te retrouve encore à fleur de coin. » Cette fleur de coin, dont parle le brillant romancier, M. Bugnet la garda toujours intacte. L'éducation n'avait pas réussi à assouplir sa nature vigoureuse et rustique. Quoique mêlé journellement à une société lettrée et polie, il était resté Comtois dans toute la force du terme; il en avait conservé les habitudes, les allures, l'accent même qui donnait à ses paroles comme un goût de terroir et une saveur toute particulière.

L'amour du sol natal est assurément un des traits les plus saillants du caractère de M. Bugnet. A Paris, il s'était constitué le patron volontaire de tous ses compatriotes, et il n'était jamais si heureux que lorsqu'il pouvait leur rendre service. Il avait toutefois l'abord un peu dur, et semblait prendre à tâche de dissimuler, sous des apparences sévères, l'excellence de son cœur aimant et fidèle dans ses affections. Mais son regard démentait la brusquerie souvent affectée de son accueil, et l'on devinait bien vite sous la rudesse de ses paroles son dévouement et sa bonté.

Sa bourse était toujours ouverte aux infortunes imméritées.

Nodier, si souvent besoigneux, lui rendait ce témoignage : « Tu connais le cœur de Bugnet, écrivait-il en 1812 à M. Weiss, il fait ce qu'il peut pour me seconder, et j'en attends des avances assez fortes, surtout relativement à son état de fortune qui n'est pas en proportion de son amitié. »

M. Weiss, aussi érudit qu'inexpérimenté en affaires, avait recours à ses lumières pour terminer ses différents avec ses éditeurs, et c'était M. Bugnet qui remerciait son savant ami de lui avoir permis de l'obliger (1).

« Je vous prie, avant tout, lui écrivait-il, de ne pas m'ex-
» primer vos excuses sur les embarras que vous croyez bien

---

(1) A. Estignard, Notice sur M. Weiss, p. 83.

» à tort m'occasionner : tout ce que je puis faire pour vous » être utile, mon cher et bien bon ami, ne m'occasionne ni » embarras ni peine, mais plutôt un véritable plaisir ; je vous » ai toujours trouvé si bon pour moi, votre amitié est un » titre dont je m'honore, et je serais bien ingrat si je ne me » faisais un plaisir de vous être agréable. »

Tel était son cœur, et ceux qui ont pu pénétrer au-dessous des aspérités de sa nature ne me démentiront pas.

En 1858, les habitants du canton d'Amancey, auxquels il avait sans compter rendu des services de toute nature, le nommèrent, à la presque unanimité des voix, membre du conseil général du Doubs, en remplacement de M. Micaud, que ses 88 ans forçaient à la retraite. Il fut l'une des lumières de cette assemblée dont il suivit les travaux avec une assiduité exemplaire, et on a pu lui rendre ce témoignage (1) que s'il défendit toujours avec zèle les intérêts de ses commettants, il n'alla jamais jusqu'à leur sacrifier le droit et la justice.

Mais tant de travaux avaient ébranlé sa robuste constitution. Grâce à sa singulière énergie, il lutta longtemps contre le mal qui l'envahissait. Il se refusait à suspendre ses cours : « Un professeur, disait-il, non sans tristesse, doit mourir dans sa chaire. » Pourtant, dans les premiers mois de 1866, il dut céder aux instances de sa famille alarmée et revint au pays natal chercher le repos nécessaire à ses forces épuisées. Au milieu de ces campagnes qu'il avait tant aimées, dans ce tranquille intérieur qu'il chérissait, auprès de ses petits-enfants dans lesquels il se plaisait à voir les héritiers de son nom et les continuateurs de ses traditions, il se sentit revivre et on espéra un instant qu'on avait cédé trop tôt à des craintes chimériques. Mais l'illusion dura peu ; le mal reprit bientôt avec une nouvelle intensité, et dans les premiers jours d'oc-

(1) M. le Premier président Loiseau, président du Conseil général.

tobre, M. Bugnet s'éteignit, presque sans souffrances, au milieu du deuil universel.

Sa perte fut douloureusement ressentie par l'école de Paris dont il avait été l'une des lumières et dont il restera l'honneur, par notre province qui le compte au nombre de ses plus brillantes illustrations et par ses innombrables élèves auxquels, avec tant d'abnégation et de dévouement, il a consacré son existence tout entière.

Son nom ne périra pas ; par la supériorité de sa méthode et la lucidité de son enseignement, M. Bugnet conservera, parmi les professeurs et les jurisconsultes de notre époque, une des premières places, à côté des Proudhon, des Toullier, des Pardessus et des Pellat ; et son souvenir restera vivant et honoré dans le cœur de ces quinze générations d'étudiants qui se sont formées à ses fortes leçons, et qui gardent pour la mémoire du maître une pieuse reconnaissance et une respectueuse admiration.

APPENDICE.

C'est au concours que M. Bugnet a été nommé, en 1822, professeur suppléant, et, en 1826, professeur titulaire. Nous devons à la complaisance de M. le conseiller Proudhon la communication des lettres suivantes, dans lesquelles M. Bugnet raconte à son illustre maître, le doyen Proudhon, les diverses phases de ces concours; on les lira, sans doute, avec un certain intérêt.

Paris, le 9 janvier 1822.

Mon très cher professeur,

J'ai reçu les deux lettres de recommandation que vous avez eu la bonté de me faire passer, ainsi que le certificat de la Faculté. Combien je vous suis reconnaissant du vif intérêt que vous me portez; un père ne pourrait pas en faire davantage pour son enfant. J'ai été très bien accueilli de ces deux messieurs; celui du Dauphiné a mis plus de réserve dans sa conversation ; celui de la Franche-Comté s'est expliqué plus franchement, il m'a témoigné son contentement et m'a dit que, pour ce qui le concernait, je pouvais y compter et même *in primo ordine ;* que, du reste, dans sa manière de voir, ce n'était qu'une justice. Il ne me reste plus qu'à argumenter deux fois; l'opinion du public et même de mes antagonistes m'est toujours favorable. Toutefois le succès me paraît bien chanceux, et je vous avoue que je ne me berce pas d'un fol espoir ; je suis venu à Paris sans compter sur une réussite, et je vous assure que je prendrai gaîment mon parti. Le concours finira et le résultat sera proclamé le 25 janvier courant, à moins qu'il n'y ait empêchement de quelques-uns de nos juges ; nous ne devons plus avoir que sept

séances. Je m'empresserai de vous faire connaître le résultat, surtout s'il m'est favorable. Daignez agréer, etc.

Paris, le 1er juillet 1825.

Mon très cher professeur, hier seulement j'ai pu parler à M. le comte de Neuville de l'affaire de monsieur votre neveu; je la lui ai expliquée et recommandée de la manière la plus pressante. Il a pris lui-même les deux doubles de la pétition et m'a promis qu'il s'en occuperait spécialement; dès lors j'ai cru inutile d'envoyer à M. Gabet la lettre qui accompagnait la pétition. Toutefois, M. de Neuville m'a dit que le projet du ministre avait été de supprimer les perceptions des faibles produits, et que les arrangements qui s'en étaient suivis n'avaient souvent été que le résultat de la comparaison du montant de la recette des divers percepteurs. Soyez sûr que je ferai tous mes efforts pour être utile à monsieur votre neveu.

Vous ne connaissez malheureusement que trop la perte de M. Grappe; l'opération avait, dit-on, très bien été faite; les résultats étaient on ne peut plus rassurants les trois premiers jours, et le quatrième il a succombé. Je suis à coup sûr un de ceux qui y perdent le plus, car pendant le peu de temps que j'ai eu l'honneur de le connaître, il m'a témoigné une bienveillance toute particulière. Daignez, etc.

Paris, le 28 janvier 1826.

Mon cher professeur, je n'ai pas répondu plus tôt à votre dernière lettre, car notre concours m'a occupé toute la semaine qui vient de s'écouler. En voici la composition matérielle. Dix candidats dans l'ordre suivant : MM. Poncelet, Bugnet, Delzers, Moiroud (ces quatre sont suppléants), Battur, Pellat, Mandaroux, Touschard, Royer-Collard, Ducos. Les juges sont au nombre de onze : MM. Delvincourt,

président; Morand, Blondeau, Berriat-Saint-Prix, de Portets, Duranton, Demante, Demiau (tous professeurs); Hua, inspecteur général; Olivier, conseiller à la Cour de cassation; de Quincerot, conseiller à la Cour royale. MM. Cotelle et Ducaurroy n'ont pu siéger parmi les juges pour raison de santé, et M. Pardessus, à cause des séances de la Chambre des députés. Vendredi, 20 janvier, a eu lieu la séance pour la composition; voici la question à traiter : « L'ascendant donateur qui succède, en vertu de l'article 747, est-il obligé de fournir ou de compléter les réserves sur les biens donnés? Est-il obligé d'imputer ces mêmes biens sur sa propre réserve? » J'ai répondu négativement sur la première question et affirmativement sur la seconde. Lundi dernier, 23 janvier, M. Poncelet et moi, avons tiré la matière de nos leçons; il a eu le titre du Code *Des engagements qui se forment sans convention;* et moi, *Le régime dotal*. Nous avons fait nos trois leçons jeudi 26, vendredi 27, et aujourd'hui 28. J'ai grandement fait usage de votre explication sur l'article 1571. Ça été presque l'unique objet de ma dernière leçon. A en juger par l'opinion publique, j'aurais eu la supériorité sur M. Poncelet dans chacune des leçons. Nous voilà actuellement au repos jusqu'à ce que les autres candidats aient également subi l'épreuve des leçons; on n'en expédie que deux par semaines, de sorte que ce n'est que dans cinq à six semaines que nous tirerons le sujet de notre thèse. Je m'empresserai de vous faire connaître le sujet que le sort m'aura donné, en vous suppliant de vouloir bien m'aider de vos bons avis. En somme, j'ai peut-être un peu plus d'espoir que je n'en avais il y a quinze jours. M. Poncelet, le plus ancien des suppléants qui soient au concours, est moins redoutable que je ne l'avais cru d'abord. D'un autre côté, la retraite de Jourdan pourrait bien me donner le suffrage de certains professeurs qui auraient voté pour lui. Daignez, etc.

Paris, le 25 février 1826.

Mon très cher professeur, j'avais été informé de votre indisposition, mais on ne m'en avait parlé que comme d'un rhume assez ordinaire dans la saison d'hiver, et j'étais loin de présumer que les suites dussent en être aussi graves. Soyez persuadé de toute la peine que j'ai ressentie en lisant votre lettre, et de tout l'intérêt que prend à votre conservation le plus reconnaissant de vos élèves. Voici le printemps qui approche et qui, bien certainement, vous rendra toute votre force ; c'est mon espoir, ce sont mes vœux.

Si je ne vous ai point écrit depuis le 28 janvier, jour où je fis ma dernière leçon, c'est que je n'avais rien de bien intéressant à vous mander au sujet de notre concours ; voici où en sont nos opérations. Nous restons huit champions, rangés en bataille dans l'ordre suivant : Poncelet, Bugnet, Delzers, Battur, Pellat, Mandaroux, Touschard, Royer-Collard. Je crois vous avoir déjà dit que M. Poncelet avait eu pour sujet de ses trois leçons : *Les engagements qui se forment sans conventions,* et moi *Le régime dotal.* Delzers a fait la sienne, sur *Le contrat de société*, on ne peut plus mal ; Battur avait *Les conditions essentielles pour la validité des obligations conventionnelles ;* il nous a donné la preuve d'une assez brillante loquacité, mais pour du jugement, absence totale ; je crois son affaire complètement dans le sac. Pellat, sur *La paternité et la filiation*, a fait une bien mauvaise leçon et deux passables. Mandaroux, *Sur la mort civile*, nous a tourné d'assez jolies phrases et assez bien débitées ; mais pour un avocat à la Cour de cassation, je ne le crois pas fort. Touschard, sur *L'effet des obligations,* très verbeux, a quelque similitude avec Battur. Quant à Royer-Collard, ce n'est que lundi prochain qu'il tirera le sujet de sa leçon. En somme totale et pour vous parler très franchement, je ne vois de combat bien sérieusement engagé qu'entre M. Poncelet et moi ; il a sur moi

l'avantage de l'âge, de l'ancienneté à l'Ecole (il y a six ans qu'il est suppléant); de plus, c'est lui qui est chargé de l'intérim. Quant à ma position relativement à mes juges, je suis bien sûr qu'il n'y en a pas un seul qui serait fâché de me voir nommé, mais tous ne me portent pas en première ligne. J'aurai des voix, Poncelet en aura aussi; lequel réunira la majorité? c'est ce qui, pour le moment, est assez incertain. En résumé, j'ai plus de chances que lors de l'ouverture du concours; la retraite de Moiroud et de Jourdan m'est favorable; mais je ne me dissimule pas les titres de mon confrère, et, dans tous les cas, le concours actuel me rapproche considérablement de mon but. Il paraît que nous ne tirerons nos thèses que le Samedi-Saint, car nous aurons encore d'ici là des séances pour la lecture publique de la composition par écrit; notre concours ne doit, selon toute apparence, finir qu'à la Pentecôte ou même plus tard. Aussitôt le tirage des thèses, je vous en donnerai connaissance, et je solliciterai de votre bonté quelques observations pour la mienne et quelques bonnes objections pour les autres. Je suis on ne peut pas plus sensible à l'intérêt que vous daignez prendre à ma position et je vous en remercie de tout mon cœur. — *P. S.* — J'oubliais de vous dire que parmi mes confrères, les suppléants qui ne concourent pas, il y a des paris pour ma nomination; le cas arrivant, je leur paierai volontiers la discrétion.

Paris, le 13 mars 1826.

Mon cher professeur, dans ma dernière lettre je vous ai donné des détails sur les leçons des candidats à notre concours, jusques et non compris le dernier en rang, c'est-à-dire M. Royer-Collard; il s'en est tout à fait mal tiré; il avait pour sujet *Les nullités de mariage;* il est impossible qu'il soit un concurrent bien redoutable. Depuis on a fait la lecture publique de la composition par écrit; il n'y a rien eu de bien

merveilleux, en sorte que les choses en sont à peu près au même point que ci-devant. Aujourd'hui, à quatre heures, nous avons tiré nos thèses et en voici le sujet : 1° Poncelet, *De usuris et fructibus et mora; Priviléges et hypothèques;* 2° Bugnet, *Soluto matrimonio quemadmodum dos petatur; Diverses espèces d'obligations conventionnelles ;* 3° Delzers, *De acquirendo rerum dominio; Donations entre-vifs aux époux et entre époux;* 4° Battur, *De evictionibus; Communauté légale;* 5° Pellat, *Ad legem falcidiam; Communauté conventionnelle et conventions exclusives de communauté;* 6° Mandaroux, *De usucapionibus et usurpationibus ; De l'extinction des obligations y compris la prescription de se libérer ;* 7° Touschard, *De solutionibus; Des dispositions testamentaires, substitutions et partages faits par les ascendants ;* 8° Royer-Collard, *De conditione indebiti ; Des successions.*

D'après le nouveau réglement, nous devons tous soutenir nos thèses sur le Droit romain, puis après sur le Droit français. M. Poncelet soutiendra la sienne sur le Droit romain le 29 mars courant, et moi le 31 ; Delzers, le 3 avril ; Battur, le 5 ; Pellat, le 7 ; Mandaroux, le 10 ; Touschard, le 12, et Royer-Collard, le 14. Puis nous reparaîtrons sur la scène pour le Droit français, savoir : M. Poncelet le 17 avril, moi le 19, etc. ; et si nous n'avons point de remise, le concours finira le 3 mai, veille de l'Ascension. J'argumenterai à toutes les thèses, excepté à celle de Delzers. Comme je ne crains pas d'abuser de votre complaisance, qui est grande pour moi, j'ose vous prier de m'envoyer quelques arguments que vous jugeriez dignes d'être proposés dans cette circonstance sur les thèses des candidats, et notamment sur celles de MM. Poncelet et Mandaroux, qui sont mes plus redoutables adversaires. Je vous prie de m'indiquer également les auteurs que je dois consulter de préférence, soit pour mes thèses, soit pour mes argumentations. Daignez, etc.

Paris, le 1er avril 1826.

Mon très cher professeur, j'ai reçu toutes les lettres que vous avez eu la bonté de m'expédier, je ne puis trop vous en remercier ; c'est une nouvelle preuve du grand intérêt que vous me portez et dont je ne pourrai jamais vous témoigner assez ma reconnaissance. D'après l'ordre de service que je vous avais indiqué, je devrais déjà avoir subi ma thèse latine ; cependant il en est autrement. M. Hua, un de nos juges, est tombé malade, en sorte que la première thèse (celle de M. Poncelet) a été renvoyée à lundi prochain, 3 avril, et la mienne au mercredi 5 ; encore en supposant que M. Hua sera rétabli de manière à pouvoir siéger pendant trois heures consécutives, ce qui est fort incertain. De plus un des candidats, M. Pellat, s'est retiré, nous ne restons donc que sept, et chaque soutenant sera argumenté par tous ses concurrents. Vous ne sauriez croire combien on intrigue en faveur de M. Mandaroux ; on compte déjà les voix qui lui sont acquises ; cependant il est loin d'être un génie très remarquable, et, pour vous en donner une preuve, dans sa deuxième thèse, il examinait l'état du déporté auquel le gouvernement aurait accordé des droits civils dans le lieu de sa déportation (art. 18, C. pén.) ; eh bien ! il a soutenu que si cet individu se mariait dans le lieu de sa déportation, les enfants issus de ce mariage ne pourraient jouir des droits civils que dans le lieu où leur père est déporté, qu'ils ne pourraient pas aller ailleurs contracter un mariage valable ; en un mot, que la même incapacité qui frappait le père les frappe également. Mais il est appuyé par le Ministère des affaires ecclésiastiques et il est l'avocat de la Grande-Aumônerie de France ; il est vrai qu'il n'a point encore la majorité des voix, mais peu s'en faut. Sa nomination serait une injustice, surtout à l'égard de M. Poncelet. J'aurai soin de vous tenir au courant de tout ce qui se passera de remarquable dans cette lutte. Daignez, etc.

Paris, le 21 avril 1826.

Mon très cher professeur, j'ai reçu votre dernière lettre et je vous prie d'agréer l'expression de ma profonde reconnaissance. J'ai cru remarquer pendant la thèse d'hier que celui à qui vous avez eu la bonté de me recommander si bien m'écoutait avec intérêt et bienveillance pendant mon argumentation. Cinq thèses latines sont déjà passées, savoir : Poncelet, le 11 ; Bugnet, le 13 ; Delzers, le 15; Battur, le 18; et Mandaroux, le 20.

Poncelet a été généralement très médiocre, il a fait sa partie, mais il n'a pas précisément donné preuve de capacité. Je l'ai argumenté : 1° *Utrum bonæ fidei possessor de fructibus consumptis teneatur quatenus locupletior factus est;* mes raisons étaient l'équité d'abord, l'intelligence du mot *consumpti*, qui signifie perte et non pas transformation, et le § 2 *Instit. de off. judicis,* où Justinien dit : *Et si hereditas petita sit, eadem circa fructus interveniunt, quæ dicimus intervenire in singularum rerum petitione.* Or, dans la pétition d'hérédité, il est certain..... Donc..... Il n'a pu se tirer d'embarras qu'en déclinant l'autorité de Justinien, qui cependant était législateur. 2° Sur la question si les fruits étaient dus au légataire, là je l'ai obligé de convenir qu'une des propositions de sa thèse était beaucoup trop générale. Ma propre thèse est assez bien allée ; je n'ai été embarrassé qu'un instant sur la loi 71 *De evictionibus*, et chose remarquable, c'est peut-être ce que je savais le mieux, car la réponse que je devais faire sur-le-champ pour arrêter mon adversaire, est deux fois dans ma propre thèse. Mais, en somme totale, je suis content et j'ai des raisons de croire que les juges en ont été contents eux-mêmes. Quant à Delzers et à Battur, leurs thèses ont été pitoyables ; j'ai surtout tourné et retourné le pauvre Battur sur la loi 64 *De evictionibus;* il ne se doute même pas de ce qu'elle contient. Hier, nous avons eu la thèse du célèbre Mandaroux ; elle a été très mauvaise ;

il abandonnait ses propositions dès le premier abord et presque sans combat. ; en résumé, il a donné la preuve de la plus grande ignorance du Droit romain. Quant aux diverses argumentations, Delzers, Battur et Mandaroux s'en tirent tout à fait mal ; sur ce point, les partisans de Poncelet conviennent eux-mêmes que j'ai sur lui la supériorité. Un de nos juges disait ces jours derniers que j'occupais le premier rang, que le deuxième était vacant, que Poncelet venait en troisième, etc. Dans tout cela, serai-je nommé ? Cela me paraît encore fort incertain. Il est vrai que je ne crois plus à possibilité de la nomination de Mandaroux, il n'a jamais pu compter sur la majorité à lui acquise et ses exercices ne peuvent que lui faire perdre des voix. Mais reste Poncelet, avec son ancienneté et sa possession ; il me semble qu'il n'a encore que quatre voix sur lesquelles il peut compter à tout événement. Si je puis avoir le suffrage du président, ma nomination est certaine, et j'ai quelques raisons de croire que, ne pouvant faire nommer Mandaroux, il me préférera à Poncelet. Un personnage assez influent et dont il est question dans quelques-unes des lettres que je vous ai écrites l'année dernière, a eu la complaisance de se mettre spontanément en rapport avec notre président, dans mon intérêt. Lui-même m'a annoncé ces jours derniers qu'il avait cru remarquer d'assez bonnes dispositions à mon égard. Voilà l'état des choses, J'espère, il est vrai, beaucoup plus que je n'espérais il y a trois semaines ; mais à Paris il faut droit acquis pour pouvoir compter sur quelque chose. Dans une quinzaine de jours nous toucherons à la fin ; nous n'avons plus que sept séances, savoir : demain la thèse latine de Royer-Collard, et les deux semaines suivantes pour les thèses françaises. Il paraît que je subirai la mienne le 26 ou le 27. Pellat et Touschard s'étant retirés, nous ne restons que six candidats. J'ai adressé à Demontrond divers exemplaires de mes thèses, il a dû vous en remettre un. Daignez, etc.

Paris, le 11 mai 1826.

Mon cher professeur, quelle belle journée aujourd'hui ; ma nomination vient d'être proclamée ; ainsi, me voilà, grâces à vos soins, professeur à Paris. Quelle tâche à remplir pour être le successeur de M. Grappe ! Acceptez l'expression de ma reconnaissance ; je ne puis vous l'exprimer dignement. Au revoir, mon cher digne maître, je vous embrasse de tout mon cœur. Votre élève, Bugnet.

Paris, le 12 mai 1826.

Mon cher professeur, vous me faites, dans votre lettre du 10, des reproches obligeants que cependant je ne mérite pas. La dernière thèse de notre concours n'a eu lieu que mercredi 10, et le jugement a été prononcé le jeudi 11, à huit heures du matin. Je m'empressai tout de suite de mettre une lettre à la poste pour vous annoncer ma nomination. J'étais très pressé ; aussi ma lettre n'était-elle pas longue, elle contient la bonne nouvelle et voilà tout. Aujourd'hui, je viens vous remercier de tout l'intérêt que vous avez pris à ma position et des éminents services que vous m'avez rendus. Mon triomphe vous appartient ; recevez-en l'hommage sincère ; je ne suis que ce que vous m'avez fait vous-même, agréez l'expression d'une reconnaissance sans bornes et qui ne finira jamais. J'entre bien jeune encore dans une carrière que vous avez parcourue avec une gloire si immense ; je sollicite de nouveau vos conseils ; j'en ai déjà grand besoin ; je reconnais toute mon insuffisance et je sens mieux que personne combien j'ai encore à apprendre. Il faut vous dire maintenant deux mots des chances que j'ai courues. M. Mandaroux était éminemment protégé par toutes les sommités ; il y avait de quoi trembler : car, enfin, M. de Croï, cardinal et grand aumônier, le ministre de l'instruction publique, MM. de Chabrol, l'un ministre et l'autre préfet, M. de Mar-

tignac, directeur de l'enregistrement, M. le duc de Rivière, gouverneur du duc de Bordeaux, M. Favard de Langlade, M. Clausel de Coussergues, etc.; voilà les appuis de M. Mandaroux; on promettait des croix d'honneur; on promettait de l'avancement à des gendres de nos juges qui se trouvent placés dans l'enregistrement, et voilà les moyens. D'un autre côté, Poncelet qui, il est vrai, a été généralement médiocre dans les exercices du concours, mais qui cependant peut faire un professeur, qui est plus ancien que moi et qui avait la possession, car il était chargé de l'*intérim;* de plus, il avait quatre colonnes inébranlables et qui, à tout événement, devaient voter pour lui. Il est vrai que, dans tout cela, tous mes juges convenaient que j'avais été supérieur à mes antagonistes; mais néanmoins il n'était pas facile de passer entre Poncelet d'un côté et Mandaroux de l'autre. Le nombre de nos juges est onze; le premier tour de scrutin a eu pour résultat : Mandaroux cinq voix, Poncelet quatre et Bugnet deux. Le second tour a donné, Poncelet cinq voix et Bugnet six, ce qui forme la majorité absolue de onze; en conséquence j'ai été proclamé. Je dois principalement ma nomination à MM. Berriat-Saint-Prix et Hua, inspecteur général: ce sont les deux voix que j'ai eues au premier tour: à ces deux voix se sont réunis, au second tour, MM. Delvincourt, Duranton, Demiau, Olivier, ce qui m'a assuré la majorité suffisante. Ainsi vous connaissez tout le résultat; convenez qu'il était difficile de trouver un sentier praticable entre ces deux écueils. Daignez, etc.

P. S. — Poncelet, qui faisait l'intérim, n'ose plus reparaître en chaire; en conséquence, lundi 22 mai, je commencerai à faire le cours; il me faut absolument un petit discours académique, tant sur M. Grappe, que sur l'étude du Droit et la manière ou la méthode que je suivrai. Personne ne s'entend moins que moi à ce genre de composition; auriez-vous l'extrême bonté de me suggérer quelques idées;

il me faudrait recevoir votre réponse samedi ou dimanche au plus tard, car lundi 22, je monterai en chaire.

Paris, le 31 mai 1826.

Mon très cher professeur, j'ai reçu votre dernière lettre, et je vous remercie bien sincèrement de son contenu ; toutefois, comme c'est en qualité de suppléant que je suis monté en chaire, je n'ai pas été long dans mon allocution. Je ne pourrai prêter serment que jeudi 8 juin. La cause de ce retard est dû tant aux vacances de la Pentecôte qu'à la lenteur ordinaire des bureaux. Je fais la première année, et M. Poncelet en était à l'art. 388, c'est-à-dire à la minorité. J'ai encore tout le second livre qui, dans cette Façulté, fait partie des matières de première année; quoique je me propose d'exploiter largement votre traité lorsque j'en serai à l'usufruit, je serai cependant obligé de me restreindre considérablement. Dans tous les cas, je ferai connaître de mon mieux cet important ouvrage, et il ne tiendra pas à moi que mes élèves ne l'achètent. A l'exception de Poncelet, à la pénible position duquel je prends part, je ne rencontre dans la Faculté que des visages gais et contents, et au premier rang je puis placer M. Delvincourt, dont j'ai, je vous l'avoue, singulièrement à me louer. J'ai nombre de fois contredit ses opinions pendant les épreuves de notre concours, cela ne l'a point empêché de me signaler au ministre d'une manière fort avantageuse, et il m'a témoigné en particulier toute la satisfaction qu'il ressentait de ma nomination. Daignez, etc.

Réponse de M. TIVIER, président annuel, au discours de M. HUART.

MONSIEUR,

L'Académie est heureuse de compter parmi ses membres actifs un magistrat jeune encore, aussi distingué par le caractère que par la variété de connaissances, et par des qualités littéraires dont plusieurs publications pleines d'intérêt nous ont donné la mesure et la preuve.

A ces titres qui vous sont personnels, il s'en ajoute un autre que votre piété filiale s'est appliquée à mettre en lumière. Permettez-moi de m'associer à ce sentiment en rappelant à mon tour sous quels auspices vous entrez dans la Compagnie.

Ce n'est pas à tort que l'auteur de recherches historiques sur la ville de Besançon a signalé la période décennale de 1830 à 1840 comme l'une des plus intéressantes dans l'histoire du lycée de cette ville, à cause des changements qui se produisirent alors dans la discipline et les études, « changements qui font, dit-il, ressortir avec éclat l'habileté de l'un de nos plus dignes proviseurs : c'est nommer M. Huart (1). »

C'est en effet dans ces époques de lutte et de renouvellement que se forment et se révèlent les grands administrateurs. M. Huart fut de ce nombre. Il appartient à une génération dont la nôtre honore le souvenir comme celui d'une race forte et féconde en hommes de valeur. Unissant le professorat, comme une surcharge volontaire, aux devoirs administratifs, et les aptitudes scientifiques au talent d'écrire,

(1) S. DROZ, *Histoire du Collége de Besançon*, IIe partie.

M. Huart était l'homme de toutes les difficultés et de tous les besoins. Recteur en Corse, il y relève l'œuvre tombée de l'illustre Paoli en s'appuyant sur son glorieux souvenir; il y fonde la discipline en célébrant l'indépendance. A Limoges, à Grenoble, à Dijon, partout où comme recteur il dut porter à la fois la règle et l'impulsion, il excelle à tourner les écueils, à relever les situations compromises, à fonder ces traditions que nous n'avons plus qu'à suivre. Quand vint l'heure du repos, ce repos ne fut qu'une transformation de son activité, « car, ajoute l'auteur que j'ai cité, il ne se croyait jamais libéré envers son pays et jusqu'au dernier jour il se dévouait à son service. »

L'Académie le sait par expérience ; elle attend de vous les mêmes preuves de dévouement au bien public, la même continuité de travaux. Vous les avez dignement inaugurés par cette étude sur Gattinara qui vous a fait, au-delà des monts comme parmi nous, une juste réputation de savoir et de bon style. Vous y avez joint l'éloge applaudi du magistrat italien Stara. Vous venez de rendre à votre professeur de droit, M. Bugnet, un de ces hommages qui attestent plus que la reconnaissance d'un élève, car ils laissent entrevoir des analogies de caractère et de talent que l'avenir se chargera de préciser davantage. Nous en serons les témoins, nous en recueillerons en partie l'honneur, et c'est pourquoi nous sommes heureux de saluer en vous le nouveau confrère dont nous attendons beaucoup, puisque l'attachement à la Compagnie, l'activité littéraire, la science professionnelle associée à l'art de bien dire forment une partie de votre patrimoine, et qu'il ne saurait dépérir en de si bonnes mains.

INVENTAIRE

DES SCEAUX

DES ARCHEVÊQUES DE BESANÇON

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE ADJOINT.

(Séance du 21 novembre 1878.)

La première étude sérieuse des sceaux franc-comtois du moyen-âge date d'une vingtaine d'années à peine ; c'est à deux membres éminents de cette Académie qu'elle est due, ses Mémoires en gardent la preuve (1). L'initiative et la patiente activité de nos confrères ont créé pour le musée archéologique de Besançon cette belle série de sceaux, reproduits en galvanoplastie, qui pour la première fois chez nous a vulgarisé au profit de tous des monuments réservés jusqu'alors aux rares initiés des archives. En exposant dans le dépôt qu'ils ont fondé et enrichi une suite précieuse des types les plus rares et les plus anciens des sceaux de la province, ils ont jeté les bases d'une collection générale dont l'utilité sera des plus grandes pour les études historiques, quand nous l'aurons vue heureusement achevée par leurs soins.

Après les travaux remarquables que des maîtres de la science, MM. de Vailly, de Laborde, Douët d'Arcq (2), etc., ont consacré de nos jours à l'étude et à la description des

---

(1) *Bulletin de l'Académie*, séance du 29 janvier 1857, p. 117; Projet d'une collection générale des sceaux de Franche-Comté (par MM. Clerc et Vuilleret). Notice par M. le président Clerc.

(2) De Wailly, *Paléographie*, 1838; de Laborde et Douet d'Arcq, *Inventaire des sceaux des Archives de l'Empire*, 1863-1868.

sceaux, il est inutile de faire ressortir davantage le profit qu'on peut tirer de ces intéressants monuments, au point de vue de l'art aussi bien que de l'histoire. Dans l'infinie variété de leurs dessins, ils contiennent les renseignements les plus multiples et les plus précis sur le costume, l'architecture, le blason, quelquefois même la topographie des diverses époques; leurs légendes, par l'orthographe des noms propres de lieux ou d'hommes, apportent à la philologie de vives lumières tout en éclaircissant souvent, au grand profit de l'histoire, les chronologies et les origines les plus obscures (1).

Dans les pays assez privilégiés pour posséder en grand nombre les chefs-d'œuvre de l'art du moyen-âge, les sceaux fournissent un précieux complément aux études archéologiques; mais dans une région aussi pauvre que la nôtre en monuments de cette époque, leur importance grandit, et ils viennent combler de la façon la plus utile une regrettable lacune.

Jusqu'à la date récente que nous venons d'indiquer, nos historiens ou nos généalogistes comtois n'avaient considéré les sceaux, qu'ils avaient pourtant maniés par milliers dans leurs continuelles recherches. que comme des auxiliaires purement historiques et très secondaires, permettant, de loin en loin, de constater l'authenticité d'une charte ou de restituer l'exactitude d'un blason.

Pérard, dans ses *Pièces curieuses de l'histoire de Bourgogne,* avait pourtant, dès 1664, donné la gravure de quelques sceaux de nos comtes ou de nos prélats; les Chifflet, dans leurs ma-

---

(1) Citons par exemple un sceau fort intéressant de Jean de Pontarlier (1396), abbé de Mont-Sainte-Marie (Doubs), ordre de Citeaux, dont la légende est ainsi conçue :

S : FRIS : IOHIS : XVII : ABBIS : MOTIS : STE...
(Sigillum fratris Johannis decimi septimi abbatis Montis Sancte Marie.)

Jusqn'ici, dans la liste des abbés du monastère, Jean de Pontarlier occupait le seizième rang; on voit l'utilité du sceau pour rectifier cette chronologie dans une future édition du *Gallia christiana.*

nuscrits ou leurs livres, reproduisaient quelques types des sceaux de souverains ou de barons (1); enfin, en 1761, l'avocat Egenod avait soumis à cette Académie le dessin d'une série presque complète des sceaux de la commune de Besançon (2). Le conseiller Droz, dont les immenses recherches s'appliquèrent durant trente années à toutes les branches de notre histoire, ne donna à ces intéressants monuments qu'une insignifiante attention, sans leur consacrer la moindre étude. C'est à peine si dans les centaines de chartes, transcrites sous sa direction par les Bénédictins comtois (3), pour les collections de la Bibliothèque royale, on rencontre çà et là la description, la légende ou quelquefois la grossière esquisse de curieux sceaux aujourd'hui disparus.

La Révolution passa et détruisit chez nous une quantité considérable de chartes des plus anciennes et de sceaux dont il ne nous reste trop souvent ni double exemplaire, ni description qui nous puisse consoler de leur perte. La centralisation aux Archives départementales des fonds d'archives civiles ou ecclésiastiques ayant survécu, arrêta une destruction malheureusement trop avancée. Aujourd'hui, malgré des dilapidations regrettables, l'ensemble des sceaux franc-comtois qui subsistent (du xe au xviiie siècle, sans y comprendre les innombrables cachets de particuliers du dernier siècle), peut atteindre un total d'environ 3000 types ; ces types s'appliquent à toutes les catégories possibles d'institutions ou d'individus, et représentent à de rares exceptions près toutes

(1) *Manuscrits Chifflet* à la Bibliothèque publique de Besançon ; — *Lettre sur Béatrix*, par Pierre Chifflet, Dijon, Chavance, 1656.

(2) Un double exemplaire de ce manuscrit existe dans la Bibl. de M. Droz des Villars, et dans la Bibl. publique de Besançon.

(3) DD. Grappin, Berthod et Charles (ce dernier fut le premier archiviste du département du Doubs), etc., travaillèrent tous trois, de 1769 à 1789, à la copie de chartes comtoises pour la Grande Collection des chartes qui constitue actuellement le fonds Moreau de la Bibliothèque nationale.

les puissantes personnalités physiques ou morales dont notre histoire locale garde le souvenir.

Il est urgent de sauver ces fragiles et charmants objets qui offrent tous un intérêt réel, et dont le maniement journalier ou même la simple action du temps compromet chaque jour l'existence. Les reproduire par la gravure ou la photographie est une mesure matériellement impossible, qui serait du reste insuffisante. Deux moyens qu'il faudrait employer concurremment s'imposent pour les rendre impérissables : l'un, le premier en ordre, consiste à en dresser un inventaire exact et précis, en prenant pour modèle (à quelques modifications près) l'inventaire publié par M. Douët d'Arcq pour les sceaux des Archives nationales; l'autre, à reproduire par le moulage tous les sceaux ou fragments de sceaux, afin de compléter la collection si heureusement commencée pour le musée de Besançon par MM. Clerc et Vuilleret.

Je me suis appliqué à poursuivre la première de ces deux tâches, en explorant jusqu'ici plus particulièrement les archives départementales du Doubs. C'est de cette œuvre déjà fort avancée (1) que j'extrais aujourd'hui pour le bulletin de l'Académie une des séries les plus importantes de notre sigillographie provinciale, en lui communiquant l'inventaire des sceaux des archevêques de Besançon, de 1031 à 1875.

Cet inventaire donnera tout à la fois la description sommaire du sceau, sa légende, l'indication précise du dépôt où il repose, mais il convient de faire précéder cette nomenclature d'un court exposé résumant quelques observations d'ensemble suggérées par l'examen des divers sceaux.

Jusqu'au xe siècle, le monopole du sceau employé comme signe de validation des actes appartint presqu'exclusivement aux chancelleries royales; mais à la chute des Carlovingiens,

---

(1) Je possède déjà la notice descriptive ou le dessin d'environ 15 à 1800 types dont les empreintes existent la plupart aux Arch. du Doubs.

ce mode, comme aussi la plupart des formules de rédactions d'actes employées par le pouvoir royal ou impérial, tomba dans le domaine des tenanciers de fief : évêques, comtes et barons, pour descendre ensuite jusqu'aux derniers degrés de l'échelle féodale.

Au XI[e] siècle, un certain nombre d'évêques de l'ancienne Gaule, outre l'anneau épiscopal dont ils usaient précédemment pour sceller, possédaient un sceau (dans le sens moderne du mot) et l'apposaient à leurs actes solennels; les Bénédictins (1) signalent comme l'un des plus anciens sceaux épiscopaux le sceau d'Hugues I, archevêque de Besançon, heureusement conservé dans nos archives. Restaurateur de l'autorité épiscopale dans la métropole de Besançon, Hugues I peut à bon droit passer pour y avoir introduit l'usage du sceau; car dans les quelques actes du X[e] siècle dont il nous reste des copies ou des originaux, on n'aperçoit ni mention ni trace de son apposition.

Formules employées par la chancellerie archiépiscopale de Besançon pour l'annonce du sceau (2).

L'emploi du sceau dans les chancelleries royales ou épiscopales avait une trop grande importance pour n'être pas

---

(1) *Nouveau traité de diplomatique,* t. IV.

(2) Voici quelques variantes que nous avons relevées sur nos chartes archiépiscopales des XI[e] et XII[e] siècles.

HUGUES I, v. 1036... *Sigilli nostri impressione signamus* (DUNOD, *Hist. de l'Eglise*, I, Pr. XLIX).

HUGUES II,.. 1083... *Nostri quoque nominis sigillo signare studuimus* (M. PROST, *Essai sur Baume-les-Moines*, 1872, p. 102).

HUGUES III,. 1087... *Sigilli mei impressione consigno* (GUILLAUME, *Sires de Salins*, I, Pr. 24).

PONCE....... 1103... *Presenti pagina... sigilli nostri munimine firmamus* (f. Sainte-Madeleine).

l'objet d'une formule spéciale annonçant sa présence à côté du texte qu'il contribuait à rendre authentique. Cette formule, avant de devenir sacramentelle, revêtit diverses formes très brèves, d'ailleurs, mais plus ou moins recherchées, suivant le niveau littéraire du scribe qui la rédigeait. C'est ce qui eut lieu dans la chancellerie de Besançon du XIe au XIIIe siècle, époque où la formule devint généralement très concise et peu variée.

La formule d'annonce du sceau prenait place à la suite des clauses comminatoires, menaces d'excommunication, appel de la colère divine, dont nos archevêques appuyaient, suivant l'usage général, l'efficacité de leurs actes. Elle précédait, en général, immédiatement les *souscriptions* (signatures non autographes) des témoins, ou leur nomenclature, et la date (énoncé du temps et du lieu) qui terminait la charte. Citons comme exception à cette règle une charte de l'archevêque Humbert (confirmation des biens du prieuré de Lanthenans, 5 janvier 1149) où l'annonce du sceau se trouve dans le préambule. Il arrive également quelquefois que malgré la présence du sceau, aucune formule ne l'annonce (chartes d'Anséric, 1120; d'Humbert, 1147; d'Amédée, 1203).

En somme, la formule généralement usitée pour annoncer ce signe de validation fut, à partir du XIIIe siècle, pour les

---

GUILLAUME... 1110... *Presenti pagina sigilli nostri impressione firmamus signata* (Ib.).

ANSÉRIC..... 1134... *Confirmamus hoc donum litterarum annotatione et sigilli nostri impressione* (f. Sainte-Madeleine).

HUMBERT.... 1147... *Sigilli nostri caractere munimus* (Archives nat. K. 23, n° 152).

1161... *Nostri sigilli impressione dignum duximus patrocinari* (f. du Grand-Chapitre).

HERBERT.... 1168... *Hanc donationis certam nostro sigillo consignamus* (f. Saint-Paul).

EBERARD..... 1173... *Sigilli nostri impressione munimus* (f. Saint-Vincent).

chartes latines : *In cujus rei testimonium, ad preces* N..... (ou *Quod ut ratum et firmum perpetuis temporibus habeatur) presentes litteras sigilli nostri munimine fecimus roborari (muniri, signari* ou *roborare, munire et signare)*; pour les chartes françaises : *Nous avons mis nostre seel pendant en ces presentes lettres en tesmoingnaige de veritey* (XIIIe siècle). Aux XVIe et XVIIIe siècles, l'annonce devient plus brève encore et se borne à ces quelques mots : *sous notre sceau*, ou *sub sigilli nostri impressione*, avec l'indication de la nature du sceau (grand, petit ou de la chambre).

Apposition et matière des sceaux. — Depuis l'épiscopat d'Hugues-le-Grand (1031-1067) jusqu'à celui d'Ansérie (1117-1134), les sceaux appliqués au bas de la charte, du côté droit, sont *plaqués* sur un gâteau de cire vierge qui déborde de part et d'autre du parchemin, à travers une incision cruciale, et laisse autour de l'empreinte un large bourrelet saillant.

A compter de l'archevêque Humbert (1134-1161), les sceaux archiépiscopaux deviennent *pendants*, et sont suspendus au bas des chartes par des lacs ou cordelières de chanvre ou de soie rouge, jaune, verte ou blanche, jusqu'au moment où dans l'usage habituel de la chancellerie (à partir d'Amédée de Tramelay (1194-1219), on emploie, pour les suspendre, un ligament de parchemin perçant le replis inférieur des chartes et dont les deux extrémités disparaissent dans la cire qui constitue le sceau pendant. C'est ce qu'on a appelé des sceaux pendants sur *double queue* (1).

Au XVe siècle, les sceaux, ou plus généralement les *signets* (petits sceaux) sont quelquefois pendants sur *simple queue*, c'est-à-dire sur une petite languette de parchemin détachée aux trois-quarts du flanc ou du bas de la charte. Au XVIIe, on

(1) Dès 1162, le Chapitre de Besançon scellant une charte *sede vacante*, employait ce dernier mode (f. Montbenoît : Arçon).

revient aux sceaux plaqués du moyen-âge, mais cette fois les sceaux sont devenus de simples cachets de petite dimension, et les gâteaux de cire vierge sont remplacés par de la cire d'Espagne appliquée en couche légère sur le papier ou le parchemin, et recouverte elle-même d'un carré ou d'un ovale de papier qui reçoit l'empreinte.

La matière des sceaux était, nous venons de le dire, à l'origine la cire vierge, de couleur blonde. A partir de l'archevêque Humbert (milieu du XIIe siècle), la cire est fréquemment colorée en brun et en vert ; au XVe siècle, la coloration rouge devient commune et la cire d'Espagne apparaît. De Jean de Rochetaillée (1430-1437), nous possédons un très beau sceau en cire rouge, incrusté dans une capsule ou cuvette de cire blonde qui lui sert de support et d'abri, suivant une mode, répandue surtout en Allemagne et en Italie, mais peu usitée chez nous. A dater de la fin du XVe siècle (Charles de Neuchatel (1463-1498)), la cire d'Espagne plaquée ou le papier doublé de cire d'Espagne ont été et sont encore exclusivement employés par la chancellerie archiépiscopale.

Forme et nom des sceaux et contre-sceaux. — Le plus ancien *sceau*, celui d'Hugues-le-Grand, était de forme ronde, mais il usait quelquefois d'un second sceau ovale de très petite dimension (37 mill. sur 24), une pierre gravée, sans doute, et qu'il qualifiait également de *sigillum* dans ses formules, dont nous n'avons qu'un fragment d'empreinte insignifiant. En 1110, Guillaume d'Arguel possédait également un second sceau (rond de 45 mill., rebords compris) (1).

A partir de l'archevêque Ebrard (1170-1179), qui le premier se servit d'un contre-sceau ovale sans légende, portant gravé l'aigle d'Empire, l'usage du *contre-sceau* devint encore

---

(1) F. du Chapitre métropolitain, charte de 1036 (environ); — fonds Sainte-Madeleine, charte de 1040; — Arch. du Doubs.

habituel, du moins fréquent chez nos archevêques; sa forme varia, tantôt circulaire, elliptique ou ogivale (ce que les Anglais appellent *vessie de poisson*).

Revenons au grand sceau. A dater de Ponce (1100-1107), sa forme exclusive jusqu'à la fin du XVIe siècle est la forme ogivale (1), mais sa dimension varie quoique généralement assez forte. Au XVIIe siècle, les armoiries des prélats remplacent leur image, la dimension du grand sceau se restreint et sa forme devient tantôt *ovale* (ellipse), tantôt *ronde;* la première forme prévalut et prévaut encore de nos jours.

Mais entre le grand sceau et le contre-sceau auquel nous avons fait allusion, nos métropolitains employèrent, dès le commencement du XIVe siècle, un sceau spécial servant à l'expédition des affaires d'administration séculière ou ecclésiastique. Ils l'appellent dans leurs actes *sceau territorial*, *sceau du for séculier*, *sceau* AD CAUSAS, ou enfin *sceau de la chambre*. Ces divers sceaux secondaires dont le diamètre varie, mais qui sont uniformément circulaires, ne constituent d'après nous qu'une seule et même catégorie, malgré leurs noms variés.

Types des sceaux. — Au XIe siècle, les sceaux d'évêques représentent communément le buste d'un personnage revêtu des ornements pontificaux. Le sceau d'Hugues I répond à cette formule : l'archevêque tête nue, et semble-t-il rasée, sauf une couronne de cheveux, tient une crosse de la main droite (pouvoir de juridiction), un livre ouvert de la main gauche (pouvoir d'enseignement). Le sceau de Ponce (1100-1107) se rattache à cette catégorie; mais son successeur immédiat, Guillaume d'Arguel, inaugure un type nouveau : l'évêque, revêtu de ses insignes, est assis sur un trône à têtes

---

(1) Le dernier grand sceau à personnages (de forme ovale) est celui de Claude de la Baume (1545-1564).

de lions, semblables aux rois et aux empereurs représentés sur leurs *sceaux de majesté*. Ce type est remplacé sous Jean Algrin (1225-1227) par la représentation d'un archevêque debout, mitré, crossé et bénissant; mais la représentation assise d'ailleurs maintenue dans les contre-sceaux, reparaît dans le grand sceau sous Hugues de Chalon (1302-1311), et ne disparaît qu'au xve siècle. Le type qui lui succède, inauguré par Thiébaud de Rougemont (1404-1429), est celui de l'archevêque agenouillé et priant dans une niche, à la partie inférieure du sceau, laissant place dans le champ à de saints patrons encadrés dans une riche architecture. A dater de Thiébaud de Rougemont, les sceaux de la chambre ne portent désormais que des armoiries, sauf de rares exceptions (sous Quentin Ménard et Charles de Neuchatel). Un détail qu'il ne faut pas omettre, c'est qu'à partir d'Ebrard (1170-1179), les archevêques sont toujours représentés bénissant et portant la crosse; jusque-là (à l'exception de Ponce qui déjà lève la main pour bénir), ils portaient simplement la crosse et le livre des Evangiles.

Notons aussi qu'à partir d'Herbert (1163-1170) les archevêques porteront toujours la mitre, plus ou moins haute ou aigüe suivant la mode en vigueur. Un seul de nos types fait exception à cette règle, c'est celui de l'archevêque Jean II (1242-1245), représenté tête nue, vêtu d'une simple dalmatique, sans crosse ni mitre, portant un livre sur sa poitrine. Cette exception, qui n'est pas sans exemple dans d'autres diocèses (1), s'explique par ce fait que Jean II, simple *archevêque élu*, ne fut jamais consacré, et n'eut point par conséquent le pouvoir de juridiction.

A compter de Ferdinand de Rye, les sceaux ronds ou ovales ne reproduisent plus que les armoiries du prélat, surmontées, à partir d'Antoine Pierre I de Grammont (1668-1698), du

---

(1) Voy. Douet d'Arcq, I (Préface), p. lxiv.

chapeau avec glands (à nombre variable). Les armoiries s'étaient glissées dans les sceaux d'archevêques, mais seulement à titre d'accessoire, d'abord dans le sceau de la chambre ou contre-sceau (depuis Hugues de Chalon (1302-1311)), puis dans le grand sceau (depuis Guillaume de Vergy (1371-1391). François-Joseph de Grammont introduisit dans le grand sceau le manteau et la couronne princière, substitua la croix à double traverse à la croix recroisetée qui surmontait les armoiries archiépiscopales depuis le XIVe siècle, et y joignit comme timbre la crosse et l'épée, à l'exemple des princes-évêques d'Allemagne. Ses successeurs l'imitèrent. Quand le schisme constitutionnel créa des débris du diocèse de Besançon trois évêchés départementaux, le métropolitain de l'Est, Seguin, évêque du Doubs, fit graver sur son sceau une simple croix entourée d'une couronne d'épines ; l'évêque de la Haute-Saône, Flavigny, gardant quelque chose de l'ancien régime, surmonta l'écusson contenant son chiffre enlacé d'une crosse et d'une mitre. Aprés le Concordat, le nouvel archevêque de Besançon, Claude Lecoz, reprenant la tradition, fit surmonter son chiffre de la croix double et du chapeau à quinze glands. Ses successeurs ont très légitimement repris l'usage de porter sur leur sceau leurs armoiries personnelles surmontées des insignes dévolus à leur dignité.

Légendes des sceaux. — Le type des légendes de nos sceaux archiépiscopaux n'a guère varié depuis huit siècles. A l'origine (XIe et XIIe siècles) les sceaux d'archevêques portent pour toute légende une †, le nom du prélat et sa qualité N... ARCHIEPISCOPUS (ou ARCHIPRESUL) BISUNTINUS (ou CRISOPOLITANUS au XIe siècle seulement). A partir d'Amédée de Tramelay (1194-1219), la formule réglementaire devint celle-ci : SIGILLUM, suivi du prénom de l'archevêque N... et de son titre ARCHIEPISCOPI BISUNTINI, ces mots souvent abrégés. Au XIVe siècle, on introduit quel-

quefois le nom de famille à la suite du prénom, exception qui devient une règle à compter de Charles de Neuchatel (1463-1498). Enfin, depuis Ferdinand de Rye jusqu'à Raymond de Durfort, la formule s'accroît d'un titre exprimé par les mots suivants : SACRI ROMANI IMPERII PRINCEPS, abrégés d'ordinaire par les sigles S. R. I. P.

Quant aux contre-sceaux, quelquefois munis de devises pieuses, ou aux sceaux de la chambre, dont la formule a souvent varié, on trouvera dans l'inventaire qui suit leurs diverses légendes.

Du xie à la fin du xiie siècle, les caractères employés pour les légendes sont les capitales romaines; de la fin du xiie au commencement du xve siècle, les capitales gothiques. Au xve, les capitales et les minuscules gothiques se mêlent ou s'excluent tour à tour; au milieu du xvie siècle, les capitales romaines reprennent leur place pour la conserver jusqu'à nos jours (1).

Telles sont les observations que nous a suggérées l'étude de nos sceaux d'archevêques; la lecture de notre inventaire et l'examen des quelques planches où nous reproduisons au simple trait (faute de mieux!) les principaux types de notre collection, suppléeront à ce qu'elles auraient d'incorrect. Sûrs d'avance que de nouvelles découvertes viendront compléter la série que nous publions aujourd'hui et combler au moins quelques-uns des vides que nous regrettons dans la série de nos archevêques, nous n'hésitons pas cependant à publier, tout imparfait qu'il soit, le résultat de treize années de recherches, car nous espérons rendre par cet essai quelque service aux amateurs d'archéologie comtoise.

---

(1) A l'exception d'un sceau archaïque dont use actuellement pour sceller ses mandements Mgr Paulinier, archevêque de Besançon.

INVENTAIRE DES SCEAUX

DES

ARCHEVÊQUES DE BESANÇON

(1031-1875)

HUGUES I DE SALINS.

(1031-1067).

1. 15 juillet 1036?.. — SCEAU plaqué, rond, de 60 millim. (profondément imprimé dans un gâteau de cire vierge d'un diamètre de 87 millim., d'nne épaisseur de 20); lég. en capitales romaines.

Buste d'évêque, tête nue ornée d'une couronne de cheveux, vêtu d'une *casula* drapée et revêtu du *pallium*, tenant de la main droite une crosse dont la volute est tournée intérieurement, de la gauche élevant un livre ouvert. Ce buste émerge à la hauteur de la ceinture d'une sorte de petite cuve munie de part et d'autre d'un support à tête de pomme, décorée longitudinalement d'un bandeau serti de deux rangs de perles.

✠ HVGO DI GRA CRISOPOLITANVS ARCHIPSVL

(Hugo Dei gratia crisopolitanus archipresul).

(Arch. du Doubs. — Série G., f. du Grand-Chapitre, carton 6, nº 17. — Publié par M. A. CASTAN dans la *Revue archéologique*, t. XII, p. 275; par M. Ed. CLERC dans son *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*, tome I (2ᵉ édit.), p. 280).

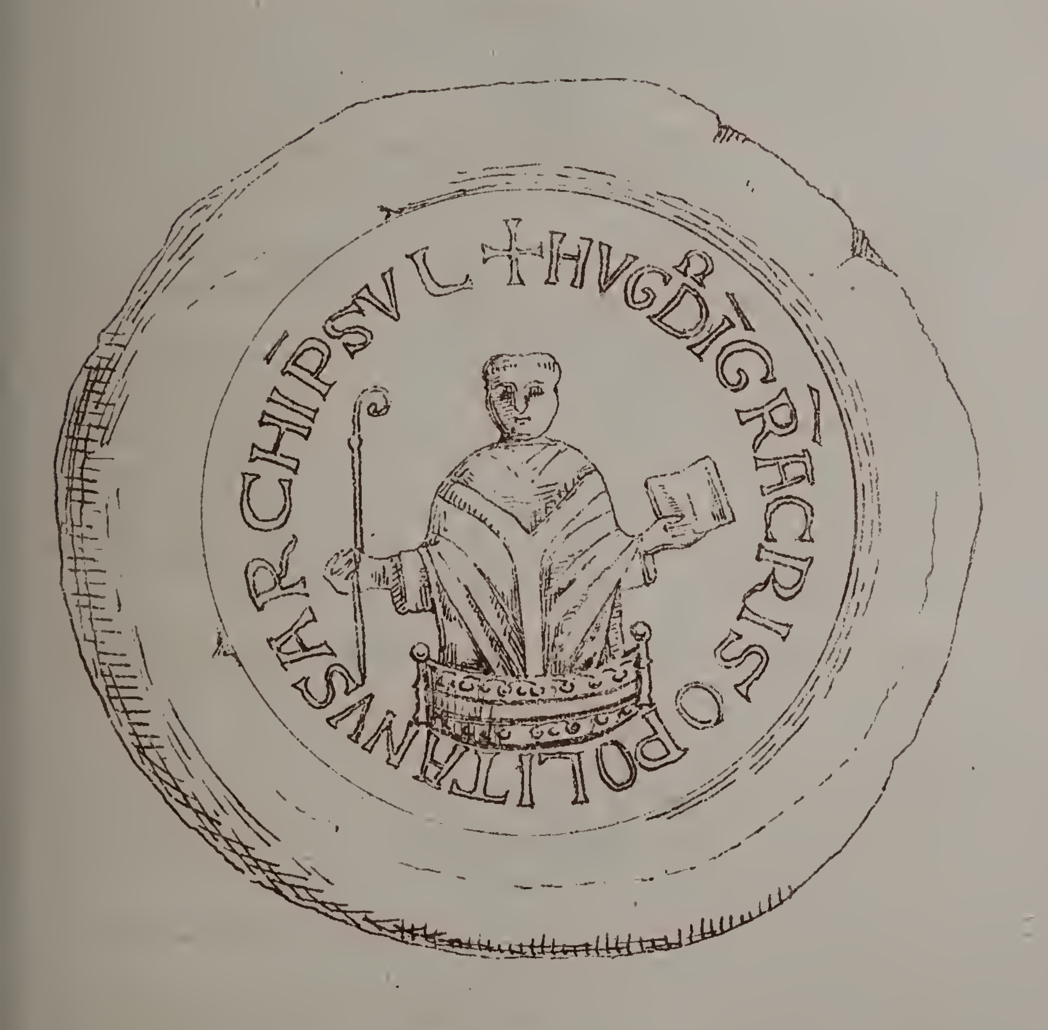
---

(1) Nous n'avons pu à regret, dans la reproduction des légendes, indiquer les signes abréviatifs faute de caractèrss spéciaux, que seule l'Imprimerie nàtionale possède, mais qu'elle ne livre point au commerce typographique.

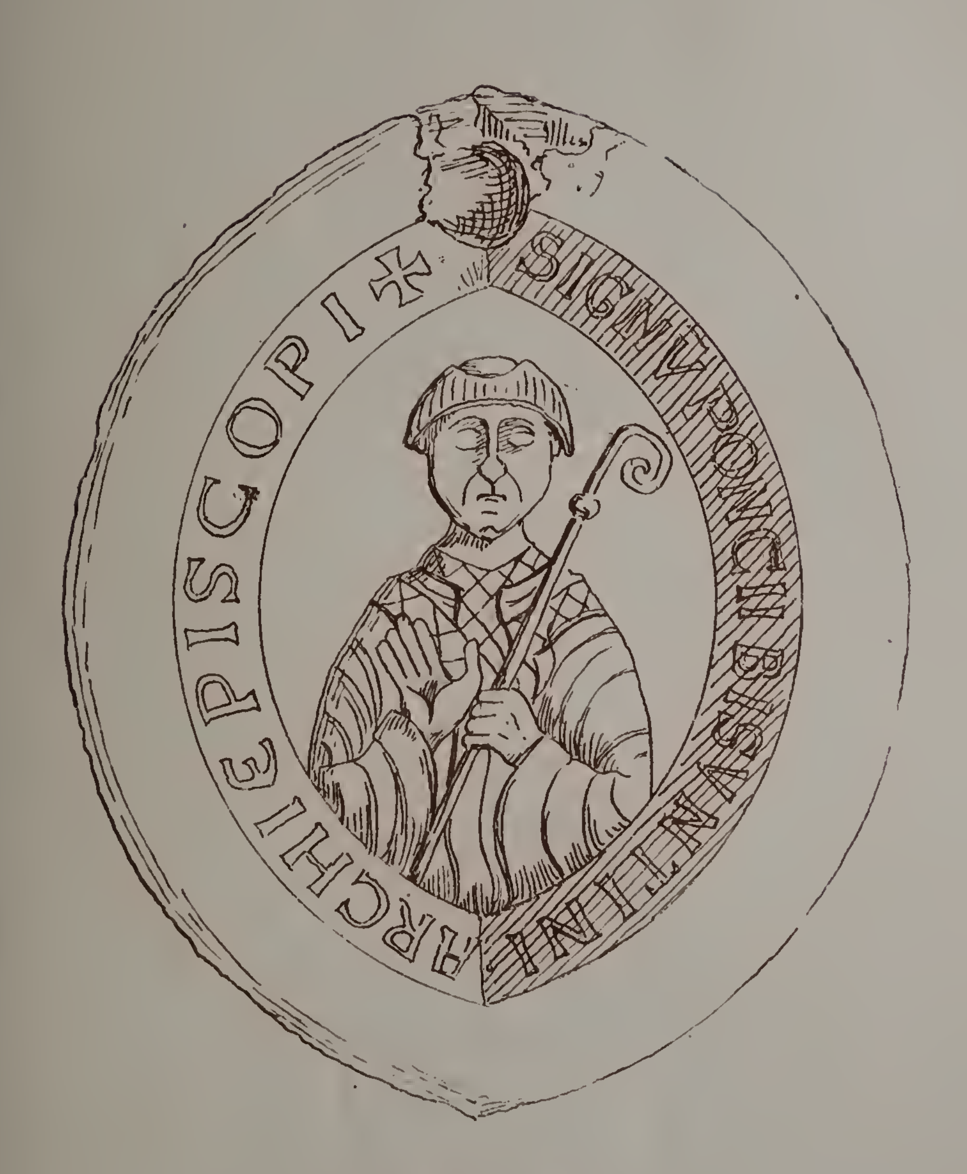
Voici la liste des abréviations employées au cours de ce travail :

abb. *abbaye;*
arch. *archives;*
capit. rom. *capitales romaines;*
capit. goth. *capitales gothiques;*
chap. *chapitre;*
coll. *collection;*
détr. *détruit;*
f. *fonds d'archives;*
inv. *inventaire;*
lég. *légende;*
min. goth. *minuscules gothiques;*
pap. *papier.*

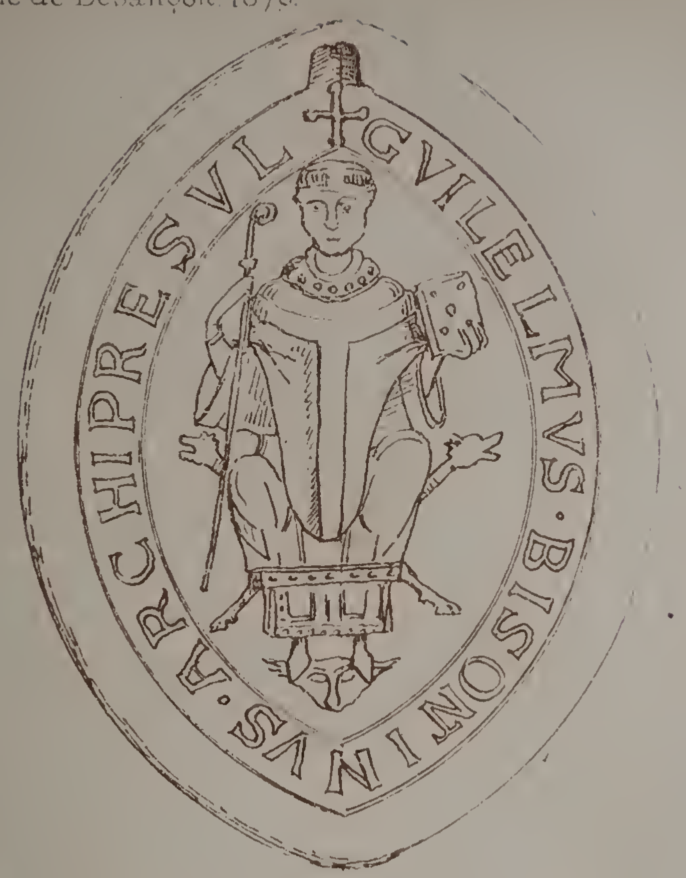
Sceaux des Archevêques de Besançon.



1. Hugues I de Salins. 1036.



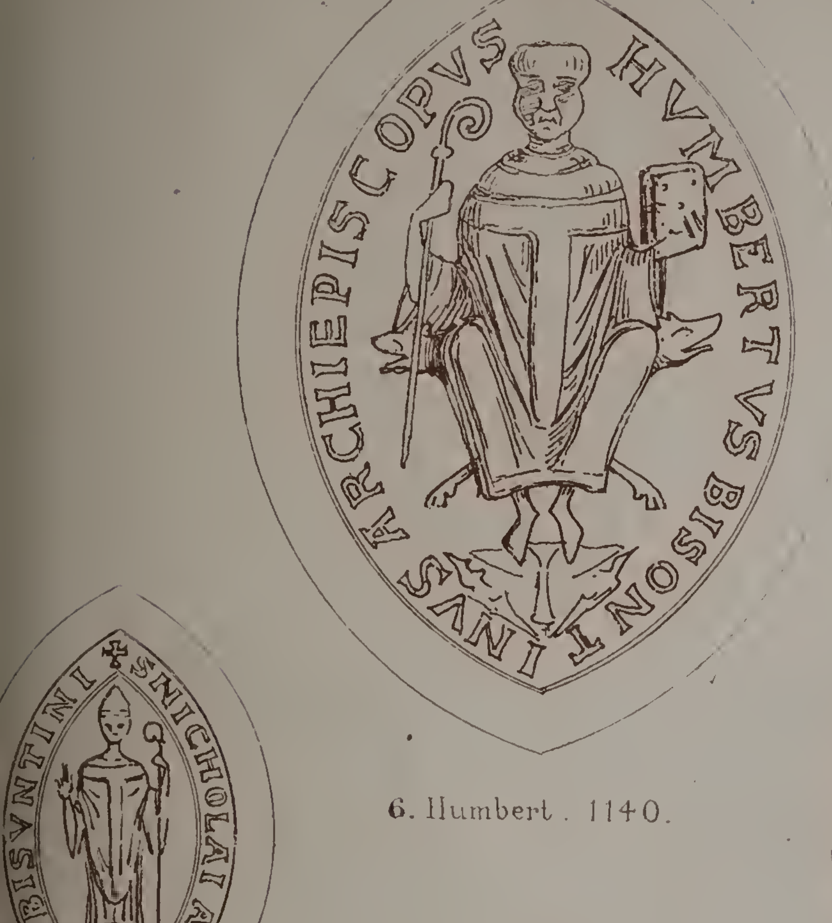
3. Ponce. 1102.



4. Guillaume d'Arguel. 1110.



5. Ansèric. 1124.

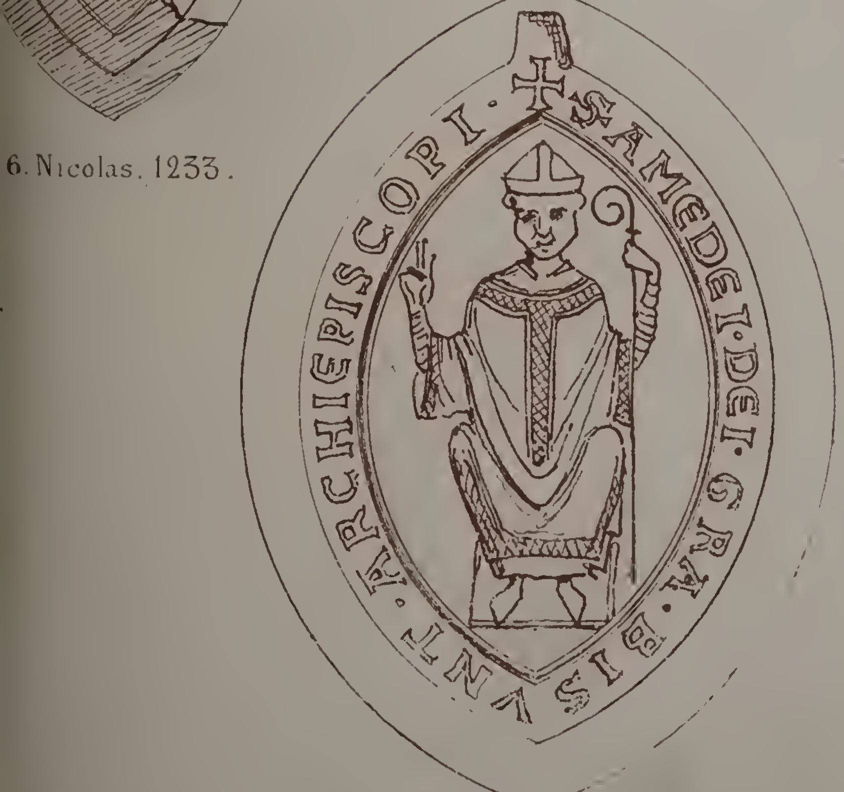


6. Humbert. 1140.

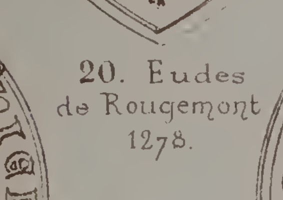
6. Nicolas. 1233.



17. Jean II. 1242.



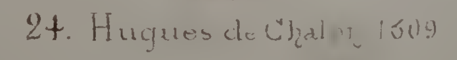
11. Amedée de Tramelay. 1203.



20. Eudes
de Rougemont
1278.

28. Hugues de Vienne.
1351.

31. Aymon de Villersexel.
1363.



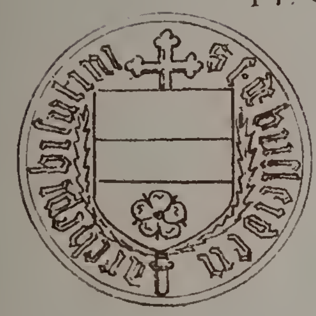
24. Hugues de Chalon 1309



38. Jean de Rochetaillée. 1435.



44. Charles de Neuchatel. 1489.



49. François de Busleiden. 1502.



52. Antoine de Vergy. 1532.



55. Claude de la Baume. 1567.



59. Antoine Perrenot de Granvelle
1586.



61. Ferdinand de Rye
1615.



71. Antoine Pierre I de Grammont. 1687



83. Seguin évêque constitutionnel
1791.

HUGUES II.

(1067-1085).

Néant ?

HUGUES III.

(1085-1100).

2 V. 1090. — SCEAU rond, plaqué, lég. (capit. rom.).

Buste d'évêque, tête rasée (avec couronne de cheveux), vêtu d'une *casula* et du *pallium*, tenant de la main droite une crosse la volute tournée en dedans, de la gauche un livre ouvert.

✠ HVGO DI GRATIA CRISOPOLITANVS ARCHIEPISCOPVS

(Bibliothèque nationale. — Cartul. de Saint-Benigne de Dijon, coll. Bourgogne, vol. 45. Dessin très médiocre accompagnant la copie d'une charte de concession signée et scellée par Hugues III.)

PONCE.

(1100-1107).

3. 11 janvier 1102. — SCEAU ogival, taillé en biseau, haut de 78 mil. larg. de 62 plaqué (sur un gateau de cire épais de 23 millim. avec rebord de 9 millim. au pourtour du sceau); à la partie supérieure, trace d'une forte attache qui débordait la matrice; lég. (capit. rom.) sur la partie biseautée.

Buste d'évêque, tête nue avec couronne de cheveux et tonsure très visibles; *pallium* en Y orné de losanges, sur une *casula* largement étoffée; mains réunies sur la poitrine, l'une, la droite, ouverte, la paume tournée en dehors et bénissant (comme détail caractéristique les doigts auriculaire et annulaire ne sont point ployés), l'autre, la gauche, retenant la tige d'une crosse dont la volute est tournée en dehors.

✠ SIGNV. PONCII BISVNTINI ARCHIEPISCOPI

(Signum Poncii bisuntini archiepiscopi).

(Arch. du Doubs. — Série G, f. Sainte-Madeleine, carton 2, n° 2).

GUILLAUME D'ARGUEL.

(1109-1117).

4. 11 ..... — SCEAU ogival, plaqué, haut de 70 millim., large de 49; lég. (en capit. rom.) entre deux filets; trace d'attache à la partie supérieure.

L'archevêque, la tête nue, ornée d'une couronne de cheveux, est assis sur un fauteuil à têtes de lions. Il est vêtu d'une courte *casula* décorée du *pallium* et d'un col perlé, d'une robe recouverte plus bas qu'à mi-jambes d'une *aube* bordée d'un laticlave. Il a les pieds sur un cul de lampe à tête d'animal (semble-t-il); de la main droite il tient une crosse, de la gauche un livre fermé, dont la reliure porte cinq cabochons en sautoir.

✠ GVILLELMVS . BISONTINVS . ARCHIPRESVL

(Bibliothèque nationale. — Coll. de Cluny, t. LXXIX, nº 157.)

ANSÉRIC.

(1117-1134).

5. 1124. — SCEAU ogival, plaqué, haut de 70 millim. larg. de 50; lég. (cap. rom.) entre deux grénetis.

Evêque assis, vêtu de la *casulà* et du *pallium*, sur un siége à têtes de lions, tenant une crosse de la main droite, un livre fermé de la gauche.

✠ ANSERICVS BISONTINVS ARCHIPRESVL

(Arch. du Doubs. — Série G, f. du Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon, carton 1, nº 1).

HUMBERT.

(1134-1161).

6. Vers 1140. — SCEAU ogival, pendant, haut de 70 millim. large de 50; lég. (capit. rom.).

L'archevêque assis sur un siége à masques de lions ou chimères,

tête nue, vêtu d'une ample *casula* à larges manches avec *pallium*; tient de la droite une crosse, de la gauche élève un livre fermé.

✠ HVMBERTVS BISONTINVS ARCHIEPISCOPVS

(Arch. du Jura. — Série H, f. de l'abb. d'Acey, cart. 1, nº 9) (1).

GAUTHIER.

(1162-1163).

Néant?

HERBERT.

(1163-1170).

7. 1167. — SCEAU ogival, haut de 70 millim., large de 50; lég. (cap. rom.).

L'archevêque assis, mitré, tenant le bâton pastoral de la main droite et un livre de la main gauche.

✠ HERBERTVS . DEI . GRA . BIS............

(Herbertus Dei gratia bisuntinus archiepiscopus.)

(Arch. de la Haute-Saône. — Série H, 196. f. de l'abb. de Bellevaux).

EBERARD DE LA TOUR SAINT QUENTIN.

(1170-1179).

8. 1173 et avril 1174. — SCEAU ogival (pendant), haut de 90 millim. large de 60; lég. (cap. rom. mélangées de cap. goth.).

L'archevêque assis sur un siége à têtes de lions, vêtu d'une ample *casula* à plis angulaires, bénissant de la main droite (annulaire et auriculaire ployés), tenant une crosse de la main gauche, la tête ceinte d'une mitre dont on aperçoit les fanons.

---

(1) A partir de ce prélat, les sceaux de nos archevêques sont uniformément pendants sur lacs de soie ou queues de parchemin, jusqu'au moment où s'établit, aux XVIe et XVIIe siècles, l'usage des sceaux plaqués sur papier.

✠ EBRARDVS DEI GRACIA BISONTINVS ARCHIEPS

(Ebrardus Dei gracia bisontinus archiepiscopus).

9. CONTRE-SCEAU ovale, haut de 22 millim., large de 14 ; sans lég.

Une aigle éployée.

(Arch. du Doubs. — Série H. f. de l'ab. Saint-Vincent de Besançon : Senaïde, f. Saint-Paul, carton 4, nº 49. — . — Arch. de la Haute-Saône. — Série H. 208. f. de l'ab. de Bellevaux).

THIERRI II DE MONTFAUCON.

(1180-1190).

10. 1187. — SCEAU ogival; lég. (cap. rom.).

L'archevêque assis, revêtu des ornements pontificaux, mitre en tête, bénissant, deux doigts de la main ployés et tenant la crosse de la main gauche.

THEODORICVS .... BIS.......

(Theodoricus archiepiscopus bisuntinus).

(Arch. du Doubs. — Description dans l'inventaire du f. Saint-Vincent, charte nº 206).

ETIENNE DE BOURGOGNE.

(1191-1193).

Néant?

AMÉDÉE DE TRAMELAY.

(1194-1219).

11. 1203. — SCEAU ogival, haut de 63 millim. large de 46; lég. (en cap. rom.) entre deux filets, outre un filet intérieur.

Evêque mitré, tenant une crosse et bénissant, vêtu de la *casula* et du *pallium*, assis sur un siége à têtes de lions, contours très anguleux.

✠ S AMEDEI DEI GRA BISVNT ARCHIEPISCOPI

(Sigillum Amedei Dei gratia bisuntini archiepiscopi).

(Arch. du Jura. — Série H, f. d'Acey, boite 1. nº 15).

Septembre 1217. — Second type (incomplet, lég. détruite) identique au précédent comme composition et disposition, mais légèrement modifié comme trait et comme dimension.

(Arch. du Doubs. — Série H, f. du prieuré de Saint-Marcel-lez-Jussey, cote 2.)

GÉRARD DE ROUGEMONT.

(1221-1225).

12. 1223 et 10 mars 1225. — Grand sceau ogival, haut de 80 millim., large de 55; lég. (cap. goth.) entre deux filets.

L'archevêque, revêtu des ornements pontificaux, crossé, mitré et bénissant, est assis sur un siége à têtes de chimères.

S . GERARDI . DEI . GRAC... VNTINI ARCHIEPI.....

(Sigillum Gerardi Dei gratia bisuntini archiepiscopi.)

(Arch. de la Haute-Saône. — H. 148 et 196, f. de l'abb. de Bellevaux).

JEAN I ALGRIN, cardinal.

(1225-1227).

13. Mars 1226. — Grand sceau ogival, haut de 68 millim. large de 39; lég. (capit. goth.) entre deux grénetis.

L'archevêque debout, mitré, bénissant et tenant une crosse, revêtu de la chasuble et du *pallium*.

✠ S : IOHANNIS : ARCHIEPISCOPI : BISVNTINI

(Sigillum Johannis archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G, f. Sainte-Madeleine, carton 3, nº 4.)

14. Mars 1226. — Contre sceau rond, de 27 millim.; lég. (cap. goth.) entre deux grénetis.

L'aigle de saint Jean, à senestre, tenant dans ses serres une banderole.

☩ GRA : DEI : SVM : ID : QOD : SVM.

(Gratia Dei sum id quod sum).

(Arch. du Doubs. — Série G, f. Sainte-Madeleine, carton 3, nº 4.)

NICOLAS DE FLAVIGNY.

(1227-1235).

15. Octobre 1233. — Grand sceau ogival, de 39 millim. de haut sur 24 millim. de large; lég. entre deux grénetis.

Archevêque debout, crossé, mitré et bénissant, vêtu de la *casula* et du *pallium*.

S. NICHOLAI DE. .... ARCHIEPI BISVTINI

(Sigillum Nicholai dei gratia archiepiscopi bisuntini).

16. Octobre 1233. — Contre-sceau ogival, de 39 millim. de haut sur 24 millim. de large; lég. entre deux grénetis.

L'archevêque debout. (Réduction exacte du précédent).

☩ S. NICHOLAI .... BISVNTINI

(Sigillum Nicholai archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G, f. du Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon, carton 5, nº 1).

GEOFFROY.

(1236-1241).

Néant?

JEAN II.

(1242-1245).

17. 1242. — Sceau ogival, haut de 46 millim., large de 24; lég. (capit. goth.) : entre deux filets.

L'archevêque debout, tête nue, revêtu d'une dalmatique, tenant

des deux mains, sur sa poitrine, un livre ouvert. A sa droite et à sa gauche une étoile.

✠ S. IOH. . . . . NTINI :

(Sigillum Johannis electi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Paul, carton 90, nº 20).

GUILLAUME II.

(1244-1268).

18. 25 mars 1263. — GRAND SCEAU ogival, haut de 68 millim., large de 41; lég. (capit. goth.) entre deux grènetis.

L'archevêque debout, revêtu des ornements pontificaux, bénissant et tenant une crosse, (sa mitre est légèrement arrondie au sommet).

S . WILLMI . DEI . GRA . ARCHIEPI . BISVNTINI.

(Sigillum Vuillelmi Dei gratia archiepiscopi bisuntini.)

19. 25 mars 1263. — CONTRE-SCEAU ogival, haut de 42 millim., large de 26; lég. : entre deux grènetis.

L'archevêque, vêtu des ornements pontificaux, bénissant et tenant une crosse, est assis sur un trône à têtes de lions.

S. WILMI . ARCHIEPI . BISVNTINI

(Arch. du Doubs. — Série B, Trésor des Chartres : S. 193. —. — Arch. de Porrentruy. — F. de l'évêché de Bâle, liasse Soultz.

EUDES DE ROUGEMONT.

(1269-1301).

20. Novembre 1278 et septembre 1280. — GRAND SCEAU ogival, haut de 69 millim., large de 41; lég. (cap. goth.) entre deux grènetis, le grènetis intérieur doublé d'un filet.

L'archevêque debout sur un cul-de-lampe, mitré, revêtu d'une chasuble avec *pallium* et collet, tenant une crosse de la main gauche, bénissant de la droite.

✠ S . ODONIS . DI . GRA . ARCHIEPI . BISVNTINI

(Sigillum Odonis Dei gratia archiepiscopi bisuntini.)

21. Novembre 1278. — CONTRE-SCEAU rond, de 30 millim.; lég. : entre deux grénetis.

L'*Aigle* de saint Jean tenant un écriteau, et le *Bras* vêtu et bénissant de saint Etienne séparés par une crosse mise en pal.

✠ SECRETV . O . ARCHIEPI . BISVTINI

(Secretum Odonis archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série B, Trésor des Chartes : B. 870 et R. 5.)

HUGUES IV DE CHALON.

(1302-1311).

22. Mars 1303. — GRAND SCEAU (très artistique) ogival, haut de 82 millim., large de 56; lég. (capit. goth.) entre deux grénetis doublés de filets.

Sur un fond fretté et pointillé, l'archevêque mitré et crossé bénit, du haut d'un siége à têtes de chimères. Il est vêtu de la chasuble avec *pallium* et collet.

SIGILLVM : HVGONIS : . . . . IA : ARCHIEPI : BISVN. . .

(Sigillum Hugonis de Cabilone Dei gratia archiepiscopi bisuntini).

23. CONTRE-SCEAU rond de 30 millim.; lég. (capit goth.) entre deux grénetis.

Dans un cartouche multilobé, un écu : une bande sur fond pointillé et fretté.

✠ SIGNVM : SIGILLI : NOSTRI

(Arch. du Doubs. — Série B, Trésor des Chartes : M. 178).

24. Octobre 1309. — SCEAU *ad causas*, ogival, haut de 63 millim., large de 39; lég. (capit. goth.) : entre deux cordons doublés de filets.

Sous un arc trilobé (sans autre support que des culs-de-lampe) surmonté d'un petit dôme à pignon pointu, l'archevêque, revêtu des ornements pontificaux, est assis sur un siége à têtes de lions. Il est mitré, crossé et bénissant.

S : HVGONIS : DEI : GRA : ARCHIEPI : BISVNTINI : AD : CAVSAS

(Sigillum Hugonis Dei gratia archiepiscopi bisuntini ad causas).

(Arch. du Doubs. — Série B, f. du Trésor des Chartes : C. 188).

VITAL.

(1312-1333).

25. 24 juin 1333. — GRAND SCEAU ogival, haut de 68 millim., large de 45; lég. (capit. goth.) entre deux cordons doublés d'un filet.

Sous une arcade trilobée surmontée de trois dais et soutenue par deux piliers ajourés d'un triple étage d'arcatures, l'archevêque se détache sur un fond fretté et semé de fleurons. Il est coiffé d'une mitre très aigüe, sa chasuble est revêtue du *pallium* et d'un collet rabattu; il tient sa croix pastorale et bénit. Assis sur un siége à tête de lions, ses pieds reposent sur un cul-de-lampe orné d'arcatures à sa base.

S . UITALIS . DEI . . . . BISUTINI

(Sigillum Vitalis Dei gratia archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G, Grand-Chapitre, carton 9 : Gy, n° 4).

26. 11 décembre 1317. — SCEAU TERRITORIAL (incomplet), rond, de 42 millim., lég. (détr.) entre deux filets.

Sur un fond fretté et pointillé, l'archevêque, revêtu des ornements pontificaux, mitré, bénissant et tenant sa croix pastorale, est assis sur un siége à tête de lions. A sa droite et à sa gauche deux écus; le premier : deux besants mis en pal; le second : une bande.

. . . .

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Vincent, layette 26).

HUGUES V DE VIENNE.

37. 15 décembre 1348. — GRAND SCEAU ogival (très finement gravé, mais très incomplet), haut de 72 millim., large de 46; lég. (capit. goth.) entre deux grénetis doublés chacun de deux filets.

Dans une niche d'une riche architecture accostée de deux clochetons (dont la base à claire-voie contient deux anges portant des flambeaux) et surmontée d'une seconde niche où sont debout saint Jean et saint Etienne, l'archevêque est assis sur un trône

à têtes de lions. Il est mitré, revêtu des ornements pontificaux, bénit et tient de la main gauche sa croix pastorale.

S : HUGONIS : DEI : GRACIA : ARCHIEPI : BISUNTINI

(Sigillum Hugonis Dei gracia archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Vincent de Besançon : Chapelle de Saint-Jean-Baptiste).

28. 27 octobre et 19 novembre 1351. — SCEAU TERRITORIAL, rond, de 44 millim., lég. (capit. goth.) : entre deux grénetis.

Sur un champ quadrillé et pointillé, l'archevêque est assis, mitré, crossé et bénissant, sur un siége à têtes de chimères, les pieds sur un socle d'architecture. A sa droite et à sa gauche deux écus, l'un, à dextre : une aigle éployée (Vienne); l'autre, à senestre : équipollé à cinq points (la Roche).

. . . . . . EPI : BISVT : IN : FORO : SEC . . . . .

(Sigillum Hugonis archiepiscopi bisuntini in foro seculari).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. de l'abbaye Saint-Paul, carton 99, nº 90, et f. Saint-Vincent, carton 2, nº 101).

JEAN III DE VIENNE.

(1355-1361).

29. 25 octobre 1360. — SCEAU rond de 33 millim.; lég. (capit. goth.) : entre deux filets.

Dans une niche surmontée d'un dais et accostée de deux niches plus étroites amorties en clochetons, dans lesquelles sont deux anges agenouillés portant des chandeliers, on voit saint Jean dans la chaudière (devant la Porte-Latine), la tête ceinte d'un nimbe.

S . IOHANNIS . A . . . .

(Sigillum Johannis archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. de l'abbaye Saint-Paul, carton 4, nº 12).

LOUIS DE MONTBÉLIARD.

(1361-1362).

Néant?

AYMON DE VILLERSEXEL.

(1363-1370).

30. Novembre 1364. — SCEAU ogival (d'un très beau travail), haut de 68 millim., large de 47, bordé d'un cordon; lég. (capit. goth.) entre deux grénetis doublés d'un filet.

Sous un arc en accolade soutenu et surmonté par des clochetons et des niches d'une riche architecture, l'archevêque, mitré et bénissant, est assis, tenant de la main gauche sa croix recroisetée. A ses côtés, dans deux niches, deux enfants de chœur (ou des anges?) tiennent des cierges; au-dessus, dans deux autres niches séparées par une élégante pyramide, on voit saint Jean et saint Etienne nimbés et tenant des palmes.

. SIGILLVM . AYMONIS . . . . ARCHIEPISCOPI : BISVNTINI .

(Sigillum Aymonis de Villario Dei gratia archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Vincent de Besançon, carton 1, nº 27).

31. 14 juillet 1363. — SCEAU TERRITORIAL, rond, de 46 millim.; lég. (cap. goth.) : entre deux filets.

Sur un champ quadrillé et pointillé, l'archevêque, mitré, crossé et bénissant, est assis sur un siége à têtes de chimères. Il est accosté de deux écus surmontés d'une croix et portant tous deux : trois cotices brisées d'un lambel à cinq pendants (Villersexel).

✠ S : AY : ARCHIEPI : BISVNT × IN : FORO : SECLARI * .

(Sigillum Aymonis archiepiscopi bisuntini in foro seculari).

(Arch. du Doubs. — Tresor des Chartes : B. 102).

à têtes de lions. Il est mitré, revêtu des ornements pontificaux, bénit et tient de la main gauche sa croix pastorale.

S : HUGONIS : DEI : GRACIA : ARCHIEPI : BISUNTINI

(Sigillum Hugonis Dei gracia archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Vincent de Besançon : Chapelle de Saint-Jean-Baptiste).

28. 27 octobre et 19 novembre 1351. — SCEAU TERRITORIAL, rond, de 44 millim., lég. (capit. goth.) : entre deux grénetis.

Sur un champ quadrillé et pointillé, l'archevêque est assis, mitré, crossé et bénissant, sur un siége à têtes de chimères, les pieds sur un socle d'architecture. A sa droite et à sa gauche deux écus, l'un, à dextre : une aigle éployée (Vienne); l'autre, à senestre : équipollé à cinq points (la Roche).

. . . . . . EPI : BISVT : IN : FORO : SEC . . . . .

(Sigillum Hugonis archiepiscopi bisuntini in foro seculari).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. de l'abbaye Saint-Paul, carton 99, nº 90, et f. Saint-Vincent, carton 2, nº 101).

JEAN III DE VIENNE.

(1355-1361).

29. 25 octobre 1360. — SCEAU rond de 33 millim.; lég. (capit. goth.) : entre deux filets.

Dans une niche surmontée d'un dais et accostée de deux niches plus étroites amorties en clochetons, dans lesquelles sont deux anges agenouillés portant des chandeliers, on voit saint Jean dans la chaudière (devant la Porte-Latine), la tête ceinte d'un nimbe.

S . IOHANNIS . A . . . .

(Sigillum Johannis archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. de l'abbaye Saint-Paul, carton 4, nº 12).

LOUIS DE MONTBÉLIARD.

(1361-1362).

Néant?

AYMON DE VILLERSEXEL.

(1363-1370).

30. Novembre 1364. — SCEAU ogival (d'un très beau travail), haut de 68 millim., large de 47, bordé d'un cordon; lég. (capit. goth.) entre deux grénetis doublés d'un filet.

Sous un arc en accolade soutenu et surmonté par des clochetons et des niches d'une riche architecture, l'archevêque, mitré et bénissant, est assis, tenant de la main gauche sa croix recroisetée. A ses côtés, dans deux niches, deux enfants de chœur (ou des anges?) tiennent des cierges; au-dessus, dans deux autres niches séparées par une élégante pyramide, on voit saint Jean et saint Etienne nimbés et tenant des palmes.

. SIGILLVM . AYMONIS . . . . ARCHIEPISCOPI : BISVNTINI .

(Sigillum Aymonis de Villario Dei gratia archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Vincent de Besançon, carton 1, nº 27).

31. 14 juillet 1363. — SCEAU TERRITORIAL, rond, de 46 millim.; lég. (cap. goth.): entre deux filets.

Sur un champ quadrillé et pointillé, l'archevêque, mitré, crossé et bénissant, est assis sur un siége à têtes de chimères. Il est accosté de deux écus surmontés d'une croix et portant tous deux: trois cotices brisées d'un lambel à cinq pendants (Villersexel).

✠ S : AY : ARCHIEPI : BISVNT × IN : FORO : SECLARI * :

(Sigillum Aymonis archiepiscopi bisuntini in foro seculari).

(Arch. du Doubs. — Tresor des Chartes: B. 102).

GUILLAUME III DE VERGY.

(1371-1391).

32. 1378. — Grand sceau ogival, haut de 78 millim., larg. de 46; lég. (capil. goth.) : entre deux grénetis doublés chacun d'un filet.

Dans une niche ogivale surmontée d'un dais fleuronné et soutenue d'élégants contreforts à clochetons, l'archevêque, mitre en tête, est assis, bénissant et tenant sa croix pastorale Il est vêtu d'une aube, d'une longue chasuble avec le *pallium*, un large collet de broderie entoure son cou. Dans le champ, de part et d'autre, deux roses posées symétriquement. Au-dessous un écu : trois roses posées deux et une (Vergy) soutenu par deux lions.

S : GVILLERMI : DEI : G . . . . . CHIEPI . . . . . BISUNTIN

(Sigillum Guillermi Dei gratia archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Moulage d'après les archives de la ville de Besançon).

33. 24 janvier 1391. — Sceau territorial ou de la chambre (fragment), rond, d'environ 42 millim.; lég. (capit. goth.) : entre deux grénetis.

L'archevêque, revêtu des ornements pontificaux, est assis sur un siége à têtes de lions; à droite et à gauche deux écus (Vergy) surmontés d'un croix.

. . . . . LM . DEI . . . . . GVILLI . AR . . . . .

(Sigillum Dei gratia Guillermi archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Paul, carton 100, n° 102).

GÉRARD II D'ATHIER.

(1391-1404).

Néant?

THIÉBAUD DE ROUGEMONT.

(1404-1409.)

34. 22 mai 1409 et 9 novembre 1410· — Grand sceau, ogival, haut de 69 millim., large de 44; lég. (capit. goth.) entre grénetis doublés de filets.

Sous une arcade à cintres géminés, soutenue par des contreforts ajourés surmontés de clochetons, saint Jean et saint Etienne sont debout. Au-dessus, vue à mi-corps, dans une petite niche gothique surmontée d'un pignon, la Vierge tient l'enfant Jésus. Au-dessous, dans une niche à cintre surbaissé, l'archevêque priant, revêtu des ornements pontificaux. A droite et à gauche, sur la maçonnerie figurée, se détachent deux écus : une aigle éployée et couronnée. (Rougemont).

. . . . HIEPI : BISVNTINEN

(Sigillum Theobaldi archiepiscopi bisuntinensis).

(Arch. du Doubs. — Série E, 1321 et série H, Clarisses de Besançon, cart. I, 14).

35. 1415. — Sceau de la chambre, rond, de 32 millim.; lég. (cap. et min. goth.) entre deux filets.

Dans un cartouche quadrilobé un écu : une aiglé éployée et couronnée (Rougemont) surmonté d'une croix.

* S : T . ARCHIEPISCOPI . BISVNTINENSIS

(Musée de Besançon. — Moulage galvanoplastique d'après les archives de la ville de Besançon.) — Arch. du Doubs. — Série B, cote IX. Inv. de Dijon).

36. 1424. — Sceau de la chambre, rond, de 32 millim.; lég. (min. goth.) : sur une banderole.

Un écu : Rougemont, surmonté d'une croix pastorale.

S : T . ARCHIEPISCOPI . BISVNTINENSIS

(Musée archéologique. — Moulage galvanoplastique d'après les archives de la ville de Besançon).

37. 8 mai 1424. — Signet ovale, haut de 17 millim. sur 14, bordé d'un cordon; sans lég.

Un écu : Rougemont, surmonté de la croix pastorale.
(Archevêché de Besançon. — Authentique des reliques des saints Ferréol et Ferjeux.

JEAN IV DE ROCHETAILLÉE, cardinal.

(1430-1437.)

38. 10 juin 1435. — GRAND SCEAU (de facture italienne), ogival, haut de 98 millim., larg de 66 ; lég. (cap. et min. goth.) entre double filet.

Dans cinq niches parallèles de hauteur égale, sauf celle du milieu, surmontées de dais d'une architecture fleurie et séparées par des colonnettes se prolongeant en clochetons, la vierge ayant à droite saint Jean-Baptiste et saint Laurent, à gauche saint Pierre et saint Jean évangéliste. Au-dessous, dans une niche au cintre surbaissé, l'archevêque, revêtu des ornements pontificaux, est en prière; à droite et à gauche deux écus : une bordure avec une bande chargée de trois dauphins ; ces écus sont surmontés du chapeau de cardinal avec cordons à six glands.

⁖ S : IO : TT : S : LAURENT : IN : LUCINA DCI : ROTHOMAGEN ⁖

(Sigillum Johannis tituli sancti Laurentii in Lucina dicti Rothomagensis.)

(Arch. du Doubs. — Série B. Trésor des Chartes : B. 177.)

39. 12 octobre 1433. — SCEAU DE LA CHAMBRE, rond, de 36 millim.; lég. (min. goth.) entre double filet.

Un écu : une bande chargée de trois dauphins, surmonté d'une croix fleuronnée et d'un chapeau duquel pendent deux cordons à trois glands.

S . CAM . IOHA . . . . . . ARCHIEP . BISU . . .

(Sigillum camere Johannis archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série H, f. Saint-Vincent : Ermitage de Saint-Léonard).

FRANÇOIS DE CONDELMIRE, cardinal.

(1437).

40. 1437. — GRAND SCEAU ogival, haut de 96 millim., large de 56, bordé d'un cordon; lég. (min. goth.) entre deux filets.

Dans une triple niche, d'une massive et grossière architecture

surmontée de dais à triple ou double étage, la Vierge debout, couronnée, tenant l'enfant Jésus, entre saint Jean et saint Etienne; au-dessous, dans une niche cintrée, l'archevêque mitré et tenant sa croix est agenouillé ; à droite et à gauche deux écus : une bande, surmontés du chapeau de cardinal, sans glands.

S . FR . TT . S . CLEMET . PBRI . CARDINAL . VENET . ARCHIEPI . BISOTINI .

(Sigillum Francisci tituli sancti Clementis presbyteri cardinalis venetiani archiepiscopi bisontini.)

(Arch. du Doubs. — Moulage d'après une empreinte conservée à la Bibl. publique de Besançon).

JEAN V DE NORRY.

(1437-1438).

41. 12 juin 1439. — SCEAU DE LA CHAMBRE, rond, de 36 millim.; lég. (min. goth.) entre deux grénetis doublés de filets.

Un écu : une fasce, entouré de deux rameaux, timbré d'une croix recroisetée.

S : VICAR . . . . . . : IO : ARC . . . . . . TINO:·:

(Sigillum vicarii generalis? Domini Johannis archiepiscopi in territorio bisuntino?...)

(Arch. du Doubs. — Série G., f. Sainte-Madeleine de Besançon, cart. 3, nº 20).

QUENTIN MÉNARD.

(1439-1462).

42. 5 septembre 1462. — SCEAU TERRITORIAL, rond, de 43 millim., bordé d'un cordon; lég. (min. goth.) entre deux grénetis.

Archevêque assis, crossé, mitré et bénissant, sur un siége à têtes de lions; à sa droite et à sa gauche deux écus traversés d'une croix recroisetée : un chevron chargé de trois croisettes, accompagné de trois trèfles.

. . . . . . E : QUINTINI : . . . . . . BISUNTINI

(Sigillum camere Quintini archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G., f. du Grand-Chapitre, et série H., abb. de Montbenoît nº 19).

43. 24 juin 1460. — SCEAU DE LA CHAMBRE, rond, de 39 millim., bordé d'un filet; lég. sur une banderole semi-circulaire, à la partie inférieure du sceau.

Un ange vu à mi-corps, la tête nimbée, les ailes largement éployées, tient devant lui un écu surmonté d'une croix : un chevron chargé de trois croisettes, accompagné de trois trèfles.

. . . . ARCHIEPI BISUNTINI

(Sigillum camere Quintini archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. du Grand-Chapitre, cart. 9, nº 10.)

CHARLES DE NEUCHATEL.

(1463-1498).

44. 27 juin 1489. — GRAND SCEAU (légèrement convexe), rond (sur papier) de 41 millim., bordé d'un filet; lég. (min. goth.)

Sur un champ semé de rinceaux, un ange, ailes ployées et vu seulement à mi-corps, soutient devant lui un écu écartelé : une bande (Neuchatel) et une aigle éployée (Montaigu), surmonté d'une croix recroisetée; lég. sur une banderole.

SIGILLUM . MAGNU . CAROLI . DE . NOVO . CASTRO . ARCHIEPI . BISUNTINENSIS

(Sigillum magnum Caroli de Novo Castro archiepiscopi bisuntinensis.)

(Arch. du Doubs. — Série G. f. de l'égl. de Vuillafans.)

45. 4 décembre 1473. — SCEAU TERRITORIAL, rond, de 47 millim.; lég. (min. goth.) entre deux grénetis.

L'archevêque crossé, mitré et bénissant, est assis sur un siége à tête de lions, accosté de deux écus traversés d'une croix recroisetée, tous deux écartelés : (Neuchatel et Montaigu).

: SIGILLUM . CAROLI . DE . NOVO . CASTRO . ARCHIEPISCOPI . BISUNTINI

(Sigillum Caroli de Novo Castro archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G., f. du Grand-Chapitre : Prés-de-Vaux, et série H. f. des Clarisses de Besançon).

46. 15 octobre 1495. — Sceau de la chambre, rond, de 40 millim., bordé d'un grénetis; lég. (min. goth.) sur une banderole.

Un ange debout, les ailes ployées et vu seulement à mi-corps, tient devant lui un écu écartelé : Neuchatel et Montaigu.

S CAMERE CAROLI DE NOVO CASTRO ARCHIEPI· BISUNT

(Sigillum camere Caroli de Novo Castro archiepiscopi bisuntini).

(Arch. du Doubs — Série G., f. saint Bénigne de Pontarlier).

47. 24 janvier 1464. — Petit sceau de la chambre, rond, de 25 millim., bordé d'un grénetis; lég. (min. goth.) sur une banderole circulaire.

Sur un champ semé de rinceaux, un écu : écartelé d'une bande Neuchatel, et d'une aigle éployée Montaigu, surmonté d'une croix.

S PVU CAROLI . . . . . ELTI ET : 9FIR . . .

(Sigillum parvum Caroli Novi Castri archiepiscopi electi et confirmati).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. du Grand-chapitre : Gy. 11).

FRANÇOIS DE BUSLEIDEN.

(1499-1502).

48. 1501. — Sceau de la chambre, rond, de 45 millim.; lég. (cap. rom. fleuronnées) sur deux lignes circulaires concentriques.

Un écu : Une fasce accompagnée en pointe d'une rose, timbré d'une croix.

SIGILLUM CAMERE FRANC DE BVS..... EPISCOPI BISVNTINI SACRI IMPERI

(Sigillum camere Francisci de Busleiden archiepiscopi bisuntini Sacri Imperii princeps).

(Arch. nationales. — Invent. par Douët d'Arcq, I. 951, nº 6295).

49. 8 septembre 1502. — Petit sceau de la chambre, rond, de 29 millim., bordé d'un cordon; lég. (min. goth.)

Un écu : une fasce, accompagnée d'une rose en pointe, timbré d'une croix tréflée, accosté de deux palmes.

S F . DE BUSLEIDEN ARCHEPI BISVTINI

(Sigillum Francisci de Busleiden archiepiscopi bisuntini.)

(Arch. du Doubs. — Série G. f. S. Maurice de Besançon.)

50. 1er juin 1502. — SCEAU TERRITORIAL, rond, de 42 millim.; lég. (cap. et min. goth.) entre deux grénetis.

Sur un champ semé de rinceaux, un écu : une fasce accompagnée en pointe d'une rose, timbré d'une croix recroisetée.

S . FRANCISCI . A . BUSLEIDEN ..... I . BISUNT . TERRITORII

(Sigillum Francisci a Busleiden archiepiscopi bisuntini territorii).

(Arch. du Doubs. — Série H. F. Saint-Paul : S. Donat).

ANTOINE DE VERGY.

(1502-1541).

51. 1527. — SCEAU DU TERRITOIRE, rond, de 48 millim., bordé d'un filet; lég. (en capit. min. goth.) sur une banderole capricieusement contournée.

Un écu : trois roses (Vergy), surmonté d'une croix fleuronnée.

S : ANTHONII : DE : VERGI : ARCHIEPI : BISUNTINI : TERRITORII : URBIS ?

(Sigillum Anthonii de Vergi archiepiscopi Bisuntini territorii urbis).

(Arch. du Doubs : moulage pris aux arch. de la ville de Besançon, charte ? no 297).

52. 28 août 1532. — PETIT SCEAU DE LA CHAMBRE, rond, de 26 millim.; lég. (min. goth.) sertie entre un grénetis extérieur et un filet intérieur.

Un écu : Vergy, traversé d'une croix pastorale.

* S * ANTO * DE * VERGEYO.

(S. Antonii de Vergeyo).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. Saint-Maurice, de Besançon).

53. 26 avril 1540. — PETIT SCEAU DE LA CHAMBRE, rond (sur papier), de 22 millim., cordon entre deux filets; sans lég.

Un écu entouré de rinceaux et surmonté d'une croix recroisetée : trois roses posées deux et une (Vergy).

(Arch. du Doubs. — Série E. 1507, famille ROY.).

PIERRE DE LA BAUME, cardinal.

(1542-1544).

54. 3 mai 1541. — SIGNET (sur papier), rond, de 29 millim.; lég. (cap. rom.) entre un bandeau et un filet.

Ecu de forme allemande : une bande vivrée; timbré d'un chapeau avec lacs à six glands.

☩ PETRVS * CARDINALIS * DE * LA * BAUME.

(Arch. du Doubs. — Série B. Correspondance du parlement de Dole.)

CLAUDE DE LA BAUME, cardinal.

(1545-1584).

55. 8 septembre 1567. — GRAND SCEAU (pend. sur papier), ovale, haut. de 68 millim., large de 52; lég., entre un cordon doublé de deux filets et un filet intérieur.

Deux étages d'architecture Renaissance, composés le premier d'une arcade de maçonnerie précédée de deux colonnes doriques soutenant une corniche; le second de trois colonnes ioniques soutenant un entablement qui sert de piédestal à une Vierge tenant l'enfant Jésus, vue à mi-corps. Au-dessous de la Vierge, séparés par une colonne, saint Jean et saint Etienne se tiennent debout. A l'étage inférieur, saint Claude bénissant, revêtu des ornements pontificaux, mitré et tenant une croix pastorale. A sa droite et à sa gauche, deux écus : la bande vivrée de la Baume.

CLAVD . A . BAVMA ARCHIEP. BISVNT.

(Arch. du Doubs. — Série H. f. de l'abb. Saint-Vincent de Besançon).

56. 26 avril 1560 et 12 mars 1563. — PETIT SCEAU DE LA CHAMBRE (sur papier), rond, de 28 millim., bordé d'un cordon, lég. (cap. rom.) entre deux filets.

Sur champ semé de rinceaux, un écu (forme allemande du xvie siècle) : une bande vivrée, surmonté de la croix et du chapeau).

SIG . CLAV . A . BAVMA . D . G . ARCHIEP . BISVNT.

(Sigillum Claudii a Bauma Dei gratiâ archiepiscopi Bisuntini).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. Saint-Pierre de Besançon : chapelles).

57. 6 août 1578. — Signet (sur papier), ovale, haut de 29 millim., large de 23; lég. entre une bordure dentelée et un filet.

Dans un cartouche, les armes des *La Baume*, inscrites dans un écu ovale, surmonté de la croix et du chapeau.

S . CLAVD . S . R . E . PBR . CAR . A . BAVMA

(Sigillum Claudii sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyter, cardinalis a Bauma.)

(Arch. du Doubs. — Série B. Correspondance du parlement de Dole).

58. 28 octobre 1579. — Signet (sur papier), ovale, haut de 25 millim. sur 21; bordure dentelée entre deux filets; sans lég.

Mêmes armes et insignes que le précédent (en plus six glands au chapeau).

(Arch. du Doubs. — Série B. Corr. du parlement de Dole).

ANTOINE PERRENOT DE GRANVELLE, cardinal.

(1585-1586).

59. 4 janvier 1586. — Sceau de la chambre (sur papier), rond, de 34 millim., lég. (capit. rom.) : entre deux grénetis.

Ecu (forme allemande) : trois bandes, au chef cousu d'Empire, surmonté d'une croix recroisetée et d'un chapeau de cardinal dont les cordons enchevêtrés portent six glands chacun.

✠ ANT . PERRENOT . S . R . E . CARD . GRANV . EPS . SAB . ARCHEPS . BISV.

(Antonius Perrenot sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis Granvellanus episcopus sabinensis archiepiscopus bisuntinus).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. Saint-Pierre de Besançon : chapelles).

FERDINAND DE RYE.

(1586-1636).

60. 4 Mars 1626. — GRAND SCEAU, rond, (sur papier) de 45 millim.; lég. : entre deux grénetis.

Un écu : écartelé d'une bande (Longvy) aux 1er et 4e, d'une aigle éployée (Rye) aux 2e et 3e, surmonté d'une croix recroisetée.

✠ FERD . DE . LONGVY . DICT . DE . RYA . ARCH . BIS . S . R . IMP . PRINC.

(Ferdinandus de Longvy dictus de Rya archiepiscopus bisuntinus sancti Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. de l'égl. de Vuillafans).

61. 19 septembre 1615. — SCEAU DE LA CHAMBRE (sur papier), rond, de 33 millim.; lég. : entre un cordon et un filet.

Un écu écartelé : LONGVY et RYE, surmonté d'une croix.

F . DE . LONGVI . D . DE . RIE . ARCH . BIS . S . R. IMP . PRINC.

(Ferdinandus de Longvi dictus de Rie archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série H. f. des Minimes d'Ornans.)

62. 14 septembre 1616. — SIGNET (sur papier), ovale, haut de 20 millim., large de 13, bordé d'un filet.

Ecu en forme de targe : écartelé d'une bande (LONGVY) aux 1er et 4e, d'une aigle éployée (RYE) aux 2e et 3e.
(Arch. du Doubs. Série H. f. des Carmélites de Besançon).

63. 1er septembre 1609. — SIGNET, ovale (sur papier), haut de 21 millim., large de 18, bordure d'oves entre deux filets.

Ecu de forme ordinaire, écartelé comme le précédent, surmonté d'une croix pastorale.
(Ib. — Série B. Corr. du parlement de Dole).

64. 30 mai 1610. — SIGNET, ovale (sur papier), haut de 18 millim., large de 15 bordures d'oves.

Réduction exacte du précédent.
(Ib. — ib.)

65. 6 mars 1612. — SIGNET, rond (sur papier), de 21 millim., bordé d'un filet.

Mêmes armoiries.
(Ib. — ib.)

FRANÇOIS DE RYE.

(1637-1637).

66. 5 novembre 1636 et 4 janvier 1637. — SCEAU DE LA CHAMBRE (sur papier), rond, de 35 millim., bordé d'un cordon d'oves, lég. entre deux filets.

Un écu : une aigle éployée (Rye) surmonté d'une croix recroisetée.

* FR . DE . RIE . ARCHIEP . BISVNT . S. R. . IMP . PRINCEPS.

(Franciscus de Rie archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. Saint-Pierre de Besançon : chapelles ; et série H. f. des Minimes de la Seigne.)

CLAUDE D'ACHEY.

(1637-1654).

67. Septembre 1650 et 3 juillet 1651. — SCEAU DE LA CHAMBRE (sur papier), rond, de 35 millim., bordure d'ores doublée de deux filets ; lég. : entre deux filets.

Dans un cartouche, un écu écartelé : aux 1er et 4e deux haches en pal (Achey) et aux 2e et 3e vairé (Bauffremont), timbré d'une croix recroisetée.

✠ CL . DACHEY . ARCHIEP . BISVNT . S . R . IMP . PRINCEPS.

(Arch. du Doubs. — Série H. f. Saint-Paul, cart. 15, nº 59 ; — arch. de la ville de Baume. — Série H, famille Jouffroy).

68. 4 octobre 1638. — CACHET ovale (sur papier), haut de 33 millim., large de 28, bordure d'oves entre deux filets, sans lég.

Mêmes armes que le précédent, surmontées de la croix avec chapeau à six glands.
(Couvent des Ursulines de Dole. — Règle manuscrite).

69. 7 juin 1638. — CACHET ovale (pap.), haut de 30 mill., large de 25, bordure d'oves entre deux filets.

Un écu : ACHEY, timbré d'une mitre et d'une crosse.
(Arch. du Doubs — Série H. f. des Ursulines de Besançon).

CHARLES EMM. DE GORREVOD.

(1654-1659).

Néant ?

JEAN-JACQUES FAUCHE DE DOMPREL.

(1660-1662).

70. 10 mai 1661. — SCEAU DE LA CHAMBRE, rond, de 37 millim.; lég.; entre une bordure d'oves et un grènetis.

Un écu : trois têtes de licorne, posées deux et une, surmonté d'une croix recroisetée.

IO . IAC . FAVCHE . DE . DOMPREL . ARCHIEP. BISVNT.

(Joannes Jacobus Fauche de Domprel archiepiscopus bisuntinus).

(Arch. du Doubs. — Série H. f. du prieuré de Morteau).

71. 1660-1662. — SCEAU de la visite du diocèse, rond, de 35 millim., lég. entre une bordure laurée doublée de deux filets et un grènetis.

Dans un cartouche, surmonté d'une croix recroisetée, un écu : FAUCHE.

* SIG . VISIT . GENER . BISVNTINÆ . DIŒCESIS.

(Sigillum visitationis generalis bisuntinæ diœcesis).

(Musée archéologique de Besançon. — Matrice en cuivre jaune).

ANTOINE PIERRE I DE GRAMMONT.

(1662-1698).

72. 6 février 1660 et 9 décembre 1687. — GRAND SCEAU (sur pap.) rond, de 47 millim. lég. entre un cordon perlé doublé d'un filet, et un grènetis intérieur.

Ecu : écartelé d'un sautoir (Granges) aux 1er et 4e, et de trois bustes de reines couronnées (Grammont) aux 2e et 3e, timbré d'une croix fleuronnée surmonté d'un chapeau avec cordons enlacés, à six glands.

✠ ANT . PETR . DE . GRAMMONT . ARCHIEP . BISVNTINVS . S. R . I . PRINCEPS.

(Antonius Petrus de Grammont archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. des églises de Baume).

73. 6 juillet 1665. — Sceau de la visite générale du diocèse, rond (sur pap.) de 34 millim., bordé d'un rang d'oves entre deux filets, outre un grénetis intérieur doublé d'un filet.

Dans un cartouche Renaissance, un écu : écartelé Granges et Grammont surmonté d'une croix recroisetée.

✠ SIG . VISIT . GENER . BISVNTINÆ . DIŒCESIS.

(Sigillum visitationis generalis bisuntinæ diœcesis.)

(Arch. du Doubs. — Série G. égl. S. Bénigne de Pontarlier).

74. 19 août 1665. — Sceau de la chambre (1er type) rond (sur pap.) de 39 millim.; lég. entre un cordon dentelé et un grénetis intérieur.

Ecu écartelé : Granges et Grammont, timbré d'une croix recroisetée.

ANT . PETR . DE . GRANDMONT . ARCH . BIS . S . R . I . P .

(Arch. du Doubs. — Série H. f. Saint-Paul, cart. 4, n° 62).

75. 25 mars 1683. — Sceau de la chambre (2e type) rond (sur pap.) de 37 millim., lég. entre un cordon perlé doublé d'un filet et un grénetis.

Ecu écartelé : Granges et Grammont, timbré d'une croix recroisetée, accosté de rinceaux.

ANT . PETR . DE . GRAMMONT . ARCH . BISVNT . S . R . I . P .

(Arch. du Doubs. — Série G. f. du Grand-Chapitre, cart. 3, n° 14).

76. 19 septembre 1697. — Cachet sur papier ovale, haut de 33 millim., large de 27, bordé d'un filet, sans lég.

Ecu : écartelé Granges et Grammont, timbré d'une croix recroisetée et d'un chapeau avec cordons à six glands.
(Arch, du Doubs. — Série G. égl. de Pontarlier).

FRANÇOIS-JOSEPH DE GRAMMONT.

(1698-1717).

77. 22 décembre 1711. — Grand sceau ovale (sur papier), haut de 55 millim. large de 51, bordé d'un cordon de palmettes.

Sur le manteau drapé de prince d'Empire, un cartouche ovale renferme un écu : écartelé d'azur à trois bustes de reines de carnation couronnées d'or (Grammont), aux 1er et 4e, d'azur à six besants d'argent posés 3, 2 et 1. au chef cousu d'or. (Poitiers) aux 2e et 3e, aux armes de Granges (de gueules au sautoir d'or) brochant sur le tout. L'écu est timbré de la couronne de prince accostée d'une crosse et d'une poignée d'épée, surmontée de la croix archiépiscopale et du chapeau dont les cordons comptent chacun quinze glands.

FRAN . IOSEPH . DE . GRAMMONT . ARCHP .
BISVNTINVS . S . R . I . PRINCEPS

(Franciscus Josephus de Grammont archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série G. f. du chapitre de Sainte-Madeleine, carton 3).

78. 16 septembre 1714. — Moyen sceau ovale (sur papier) haut de 39 mill., large de 37, bordé d'un cordon d'oves.

Réduction exacte du précédent, même champ et même légende.
(Arch. du Doubs. — Série G. f. du Chapitre métropolitain : saint suaire).

RENÉ DE MORNAY.

(1717-1721).

Néant?

HONORÉ-FRANÇOIS DE GRIMALDI-MONACO.

(1724-1731).

79. 13 juin 1730. — Grand sceau ovale, haut de 41 millim., large de 37; lég. entre deux filets, bordure festonnée.

Sur un manteau princier un écu ovale : de gueules losangé d'argent, timbré d'une couronne de prince accostée d'une épée et d'une crosse, surmontée d'une devise : deo juvante, d'une croix archiépiscopale et d'un chapeau à quinze glands.

* HON . FR . DE . GRIMALDI . DE . MONACO .
ARCH . BISVNTINVS . S . R . IMP . PRINCEPS

(Honoratus Franciscus de Grimaldi de Monaco archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série H. f. des Carmélites de Besançon, n° 13).

FRANÇOIS DE BLISTERWICH-MONTCLEY.

(1732-1734).

Néant?

ANTOINE-PIERRE II DE GRAMMONT.

(1735-1754).

80. 31 octobre 1743. — Grand sceau ovale, haut de 44 millim., sur 41; bordure dentelée doublée d'un filet.

Dans un cartouche, sur un manteau princier, un écu ovale écartelé : Granges et Grammont. Timbre : une couronne de prince accostée d'une épée et d'une crosse, surmontée d'une croix à double branche et d'un chapeau à quinze glands.

✠ ANT . PETR . DE . GRAMMONT . ARCHP .
BISUNTINUS . S . R . I . PRINCEPS.

(Antonius Petrus de Grammont archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série H. f. des Clarisses de Besançon, ch. 4, nº 22).

ANTOINE-CLERIADUS DE CHOISEUL-BEAUPRÉ, cardinal.

(1754-1774).

81. 27 octobre 1759. — GRAND SCEAU ovale (sur pap.), haut de 47 millim., large de 42; bordure fleuronnée.

Sur un manteau princier un écu de forme fantaisie : d'azur à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes de même (CHOISEUL), timbré d'une couronne princière avec l'épée et la crosse, la croix archiépiscopale et le chapeau à quinze glands.

ANT . CLAIRIADUS . DE . CHOISEUL ARCHIEP . BISUNTINUS . S. R . I . PRINCEPS

(Antonius Clairiadus de Choiseul archiepiscopus bisuntinus Sacri Romani Imperii princeps).

(Arch. du Doubs. — Série H. f. des Clarisses de Besançon).

RAYMOND DE DURFORT.

(1774-1792).

82. 13 novembre 1708. — GRAND SCEAU ovale, haut de 43 millim., large de 38; bordé d'une torsade.

Sur un manteau princier un cartouche décoré à sa pointe de deux branches d'olivier contient nn écu ovale : écartelé d'argent à la bande d'azur aux 1er et 4e, et de gueules au lion couronné d'argent, à quatorze billettes de même mises en bordure aux 2e et 3e. Timbre : une couronne de prince accostée d'une épée et d'une crosse, surmontée de la croix archiépiscopale et du chapeau à quinze glands.

* RAIMUNDUS . DE . DURFORT . ARCHIEP . BISUNTINUS . S . ROMANI . IMPERII . PRINCEPS.

(Arch. du Doubs. — Série H. f. des Annonciades de Pontarlier cart. 12.)

ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS.

(Doubs.)

PHILIPPE-CHARLES-FRANÇOIS SEGUIN.

(1791-1797).

83. 16 septembre 1791. — Sceau ovale (sur papier), haut de 36 millim., large de 34; lég. entre deux filets inégaux.

Dans le champ, une croix encadrée d'une couronne d'épines entourée de rayons, avec cette légende à l'exergue : RELIGION CATHOLIQUE APOSTOLI. ET ROMA.

* SCEAU DE L'ÉVÊCHÉ DU DOUBS. MÉTROPOLE DE L'EST

(Arch. du Doubs. — Série L. nº 200).

84. 25 pluviose an II. — (13 février 1794). — Sceau (plaqué sur cire d'Espagne), ovale, haut de 23 millim., large de 20; entre deux filets.

Sur un piédestal, un calice avec une hostie rayonnante; une croix pastorale est appuyée au piédestal; sur le terrain qui le supporte, on voit une crosse, un livre, des burettes et quelques petites fleurs.

ÉVÊCHÉ DU DOUBS MÉTROP. DE L'EST.

(Arch. du Doubs. — Série L., Bénéfices séculiers. égl. d'Epenoy).

JEAN-BAPTISTE DEMANDRE.

(1798-1802).

Néant?

(Haute-Saône.)

JEAN-BAPTISTE FLAVIGNY.

(1791-1801),

85. 16 mars 1793. — Sceau ovale (sur papier), haut de 29 millim., large de 24; bordé d'une torsade.

Dans un cartouche ovale, formé par une étole croisée et surmontée d'une simple croix accostée d'une mitre et d'une crosse, un chiffre, J.-B. F., entrelacé d'argent sur fond d'azur.

ÉVÊCHÉ DE LA HAUTE SAONE.

(Arch. du Doubs, — Série L. 200, districts).

CLAUDE LECOZ.

(1802-1815).

86. 1802-1815. — SCEAU ovale, haut de 43 millim., large de 35, bordé de filets, sans lég.

Dans un cartouche traversé et surmonté d'une croix archiépiscopale sur le pied de laquelle se croisent deux branches d'olivier, un écu : d'azur au triple chiffre C. L. C. d'argent (ou d'or). Timbre : un chapeau avec cordons à quinze glands.
(Arch. du Doubs, fonds modernes. — V. 121).

87. 18 floréal. — (8 mai 1803). — CACHET ovale, haut de 28 millim. sur 23, bordé d'un filet, sans lég.

Mêmes armes et mêmes insignes.
(Arch. du Doubs, fonds modernes. — Série V, 121.)

GABRIEL CORTOIS DE PRESSIGNY.

(1817-1823).

88. 1819-1823. — GRAND SCEAU ovale, haut de 45 millim., large de 36, bordé d'un grénetis entre deux filets; sans légende.

Sur un manteau princier drapé et noué aux angles supérieurs, sur un cartouche dont la pointe est décorée de deux rameaux d'olivier, est un écu : bordé de gueules, coupé d'or, à l'aigle de sable, et d'argent, au rameau de lierre à trois feuilles de sinople. Timbre : une couronne de comte, la croix archiépiscopale et le chapeau, dont chaque cordon compte quinze glands.
(Archevêché de Besançon. — Matrice en cuivre).

89. 24 mars 1820. — PETIT SCEAU, ovale, haut de 45 millim., large de 35, bordé d'un filet, sans lég.

Réduction exacte du précédent.

(Coll. particulière de M. le chanoine Denizot. — Certificat d'études ecclésiastiques).

PAUL-AMBROISE-FRÈRE DE VILLE-FRANCON.

(1823-1828.)

90. 6 août 1823. — Grand sceau ovale, haut de 46 millim., large de 37; bordé d'une torsade doublée d'un filet; sans lég.

Sur un cartouche décoré à sa pointe de deux rameaux d'olivier, un écu : d'argent à la bordure engrêlée de sable, au chevron de même; timbré d'une couronne de comte, de la croix à double branche et du chapeau avec lacs à quinze glands.

(Collect. de M. le chanoine Denizot. — Lettres de diaconat).

LOUIS-FRANÇOIS-AUGUSTE DE ROHAN, cardinal.

(1829-1833.)

91. 1829-1830. — Sceau ovale, haut de 48 millim., large de 40, bordé d'un cordon dentelé.

Sur un manteau princier un écu écartelé : au 1er Navarre, au 2e d'or au lion de... enfermé dans un double trescheur de..., au 3e Bretagne, au 4e de gueules au lion d'argent, chargé en cœur d'un écartelé : Rohan et Chabot. Timbre : une couronne ducale, la double croix archiépiscopale et le chapeau avec lacs à quinze glands.

LUD . FRANCus . AUGus ROHANNI DUX ARCHIEPISCOPUS BISUNTINUS.

(Ludovicus Franciscus Augustus Rohanni dux archiepiscopus bisuntinus.)

(Archevêché de Besançon. — Matrice en cuivre).

92. 1829-1833. — Timbre humide, haut de 32 millim., large de 27; lég. entre deux filets.

Mêmes armes et insignes que le précédent.

ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

(Archevêché de Besançon. — Matrice en cuivre).

93. 1833-1833. — GRAND SCEAU rond, de 53 millim., bordure dentelée.

Mêmes armes et insignes que dans le sceau précédent, en plus la devise : *Potius mori quam fœdari.*

✠ AUG. TIT. SSMÆ. TRINITATIS S. R. E. CARD. PRESB. DE ROHAN ARCHIEP. VESUNT.

(Augustus tituli sanctissimæ Trinitatis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis presbyter de Rohan archiepiscopus vesuntinus).

(Archevêché de Besançon. — Matrice en cuivre).

LOUIS-GUILLAUME-VALENTIN DU BOURG.

(1833).

94. 1833. — GRAND SCEAU ovale, haut de 46 millim., large de 37; festonné, bordé d'un filet.

Dans un cartouche décoré de deux branches d'olivier à sa pointe, un écu : d'azur à trois branches de houx d'argent posées deux et une. Timbre : une couronne de duc surmontée d'une croix à double branche et d'un chapeau dont les lacs comptent quinze glands.

✠ LUD. GUIL. VAL. DU BOURG ARCHIEPISCOPUS BISUNTINUS

(Ludovicus Guillelmus Valentinus du Bourg archiepiscopus bisuntinus).

(Archevêché. — Matrice en cuivre).

95. 1833. — TIMBRE HUMIDE, ovale, haut de 30 millim., large de 25; bordé d'un cordon doublé d'un filet.

Mêmes armes et insignes que le précédent.

✠ ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

(Archevêché. — Matrice en cuivre).

96. 1833. — PETIT SCEAU ovale, haut ds 25 millim., large de 22; bordé d'un filet.

Mêmes armes et insignes que les précédents, mais de plus, au-

dessus du chapeau, une banderole portant la devise : *Lilium inter spinas.*

(Archevêché. — Matrice en cuivre).

JACQUES-MARIE-ADRIEN-CÉSAIRE MATHIEU, cardinal.

(1834-1875).

97. 1850-1875. — Grand sceau ovale, haut de 46 millim., large de 38, bordure festonnée doublée d'un filet.

Dans un cartouche dont la pointe est ornée de deux branches d'olivier, un écu : d'azur à trois croix de Malte posées deux et une. Timbre : couronne ducale, croix à double branche, chapeau à quinze glands.

* JACOBUS MARIA ADRIANUS CESARIUS S. E. R. CARD. MATHIEU ARCH. BISUNTINUS

(Jacobus Maria Adrianus Cesarius Sanctæ Ecclesiæ Romanæ cardinalis Mathieu archiepiscopus bisontinus).

(Archevêché de Besançon. — Matrice en cuivre).

98. 1834-1875. — Petit sceau, haut de 24 millim., large de 20, bordé d'un filet; sans lég.

Mêmes insignes et armes que le précédent.

(Archevêché de Besançon. — Matrice en cuivre).

99. Timbre humide, haut de 30 millim., large de 25, bordé d'un cordon doublé d'un filet.

Mêmes insignes et armes que les précédents.

✠ ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

(Archevêché. — Matrice en cuivre.

Mgr PIERRE-ANTOINE-JUSTIN PAULINIER.

(1875-).

100. 1875. — Grand sceau rond, de 40 millim., lég. entre un cordon doublé de deux filets et un filet intérieur.

Dans un cartouche de fantaisie, un écu : de gueules à deux clefs

d'argent mises en chevron accompagnées de trois canettes de même, au chef cousu d'or à trois merlettes de gueules posées en fasce. Timbre : une couronne ducale, une croix à double branche, un chapeau de sinople à quinze glands. Devise : PLVS PRODESSE ✠ QVAM PRÆESSE.

✠ SIGILLVM ✠ JVSTINI ✠ ARCHIEPISC ✠ BISVNTINI.

(Lettres émanées de l'archevêché).

01. 1875. — TIMBRE HUMIDE, ovale, haut de 36 millim., large de 30 ; bordé d'un cordon doublé d'un filet.

Mêmes armes et insignes que le précédent.

✠ ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

(Lettres émanées de l'archevêché.)

2. 1875. — SCEAU DE FANTAISIE (style XIIIe-XIVe siècle) — ogival, haut de 50 mill. large de 30 ; lég. entre double filet.

Champ : saint Ferréol et saint Ferjeux (S. FERREO., S. FERRVC agenouillés et priant au pied d'une colonnette qui supporte dans un encadrement formé par des rinceaux saint Jean évangéliste (S. IOHANNES). A l'exergue, les armes de Mgr Paulinier (avec les couleurs blasonnées au trait) et sa devise.

✠ SIGILLVM ✠ JVSTINI ✠ ✠ ARCHIE ✠ BISVNTINI

(Mandements archiepiscopaux).

CONTRE LES GENS DE BIEN

Par M. J. SAUZAY.

(Séance du 31 juillet 1878.)

Un passe-temps très ordinaire
Est de se plaindre des coquins,
Du mal dont ils couvrent la terre,
Sans compter tous leurs noirs desseins.
Lassé d'en entendre médire
Sur un air beaucoup trop ancien,
J'éprouve un vrai besoin de dire
Un peu de mal des gens de bien.

En dépit de toute l'histoire,
Dans leur cénacle on est porté
A dire et, qui pis est, à croire
Que le mal est tout d'un côté.
On n'a pour soi que des louanges,
Et pour les autres, des sermons.
Là, tous les amis sont des anges,
Tous les ennemis, des démons.

Malgré cet arrêt un peu leste,
Le mal me semble réparti
De telle façon qu'il en reste
Encor trop pour le bon parti.
Si même la plus noble cause,
Plus forte que ses agresseurs,
Trouve un vrai danger qui l'expose,
C'est dans ses propres défenseurs.

On l'accable de leur faiblesse,
On la raille de leurs travers.
Ses plus beaux titres de noblesse
Par leurs défauts semblent couverts.
Pour concourir à la victoire
Du bien, qu'ils se flattent d'aimer,
Leur premier service et leur gloire
Seraient donc de se réformer.

Mais voir à fond sa conscience,
Y trier tout le mauvais grain,
C'est une œuvre de patience
Qu'on aborde avec peu d'entrain;
Et, comme il faut rendre service,
J'ai cru devoir leur apporter
Un peu d'aide par cette esquisse,
Qu'ils n'auront plus qu'à compléter.

Placide, assis, se plaint sans cesse
De l'activité des méchants,
De l'étrange ardeur qui les presse
D'exercer leurs mauvais penchants.
Il voit qu'il est temps de défendre
Ses autels, ses fils et son bien.
Contre ceux qui vont les lui prendre
Que fait-il donc?..... Il ne fait rien.

Félix tient de la Providence
Tous les dons et tous les talents,
L'un des plus beaux noms de la France,
Les trésors les plus opulents.
Comme on doit, en pareille place,
De grands bienfaits, de grands travaux.
Il attend qu'on ouvre la chasse,
Pour aller tirer des oiseaux.

Marcel fait plus, et dans sa tête
Il dresse et redresse des plans.
Il en a bien pour la conquête
De trois ou quatre continents.
Mais à rêver son temps s'écoule ;
A l'œuvre quand le verrons-nous ?
Jamais. Marcel est une poule
Qui couve sans fin des cailloux.

Jean, plus actif, est un apôtre.
Pour l'Eglise on le voit courir,
Triste et brisé, d'un monde à l'autre.
Pour l'Eglise il voudrait mourir.
Comment ne pas rire sous cape
En voyant ce grand confesseur
Tout obséder autour du pape,
Pour être comte ou commandeur.

Affligé d'une humeur hargneuse,
Sans chercher à la contenir,
Pierre a d'une façon pieuse
Trouvé moyen de s'en servir.
Contre le monde et ses souillures
Il grogne, il tempête en tout lieu,
Et c'est surtout par des injures
Qu'il montre son amour pour Dieu.

Alfred se plaint que l'abstinence
Aujourd'hui n'est plus en honneur.
« On ne veut plus de pénitence ! »
Répète-t-il avec douleur.
Contre un scandale qui l'accable
Couronnant un zèle si beau,
Il a soin de couvrir sa table
De marée et de gibier d'eau.

Luc parle bien ; mais on observe
Qu'il brode un peu tout ce qu'il dit.
Si sa parole y gagne en verve,
Le parleur y perd en crédit.
Un tel faible a droit de surprendre
Chez un preux de la vérité.
Serait-ce pour la mieux défendre
Qu'il se tient toujours à côté ?

Marc au rapprochement des classes
Consacre, un peu tard, son ardeur.
C'est surtout avec les plus basses
Qu'il garde le moins de raideur.
Mais quand il veut même être tendre,
Quand il prend le ton familier,
On sent trop qu'il daigne descendre
Tous les degrés d'un escalier.

Paul réclame que les gendarmes,
Dût-on mettre le monde en feu,
Fassent triompher par les armes
Les lois de l'Eglise et de Dieu.
Mais d'aller lui-même à la messe
Il se dispense volontiers,
Et pour l'entraîner à confesse,
Il faudrait bien deux brigadiers.

Antoine a trouvé sa marotte
Dans la liberté de tester.
Pour l'avoir, il crie, il sanglote.
Sans elle il voit tout dévaster.
Mais si quelque arrière-cousine
Lui lègue un peu moins que sa part,
Il crie encor qu'on le ruine,
En le traitant comme un bâtard.

Robert se plaint que la justice
Est trop peu sévère parfois
Contre les voleurs de saucisse,
De lapin, de poule ou de noix.
Mais il est plein de déférence
Pour les escrocs de qualité
Dont la fortune et la prudence
Ont assuré l'impunité.

Dans tout son commerce, Maxime
Porte très haut la probité.
Cet article est en telle estime
Chez lui qu'il est fort bien coté.
C'est la *maison de confiance,*
Sujet de trop justes frayeurs,
Car on est assuré d'avance
D'y payer deux fois plus qu'ailleurs.

Volontiers en pèlerinage
Jeanne parcourrait l'univers.
Pendant ce temps-là son ménage
Et ses enfants vont de travers.
Son mari finit par se dire
Que la foi trouble la raison.
Votre zèle aurait plus d'empire,
Jeanne, en restant à la maison.

Esther aux congrès charitables
Va présider, soir et matin.
Elle a des discours admirables
Pour la veuve et pour l'orphelin.
Je la vois, après ces grands rôles,
Prodiguant jusqu'à sa beauté,
Offrir au public ses épaules :
C'est un peu trop de charité.

Pourquoi, douce et pure Isabelle,
Sous vos pieds traîner tous ces plis
De taffetas et de dentelle
Dont Dieu seul, je crois, sait le prix?
Quoi! tout ce luxe qui vous mine,
C'est pour l'honneur de ressembler
A la première gourgandine
Qui s'est ainsi fait affubler!

Sidonie aime à voir la mode
Se glisser dans la piété.
Un si vieux culte est incommode,
Quand on vit de la nouveauté.
Quoique changeant tout par semaine,
Comme elle entend fort bien raison,
Elle se contente, en moyenne,
D'un nouveau saint pour la saison.

Que de traits l'on pourrait encore
Ajouter à ce long tableau!
Mais il est plus que temps de clore,
Dussé-je omettre le plus beau.
De tout cela faut-il conclure
Que la vertu n'est qu'un vain mot?
Non; mais que la pauvre nature
Sent toujours un peu le fagot;

Que si le mal, dans son domaine,
Trop souvent se rit de nos coups,
Notre victoire est plus certaine
En le délogeant de chez nous:
Qu'enfin le meilleur des systèmes
Reste, pour les honnêtes gens,
D'être sévères pour eux-mêmes,
Et pour les autres, indulgents.

ÉLOGE DE J.-B. SUARD

(1732-1817)

Par M. H. TIVIER

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 31 juillet 1878.)

Messieurs,

L'Académie va disposer, pour la quatorzième fois, de la pension triennale qui permet à des jeunes gens doués d'une intelligence heureuse et sollicités par une vocation supérieure, de poursuivre en toute sécurité les études les plus capables d'assurer leur avenir. Ce que l'Etat vient de faire en créant des bourses destinées à faciliter le recrutement de ses établissements d'enseignement supérieur, l'Académie de Besançon l'a fait sans bruit depuis quarante-cinq ans, dans une mesure bien limitée sans doute, mais avec une libéralité plus efficace, avec une liberté plus complète dans le choix des aptitudes à encourager, avec un succès qui plus d'une fois a démontré d'une manière éclatante l'utilité de la fondation dont il s'agit.

Vous le savez, c'est pour répondre au désir de J.-B. Suard, pour accomplir sa volonté, en mémoire de l'isolement dont il avait souffert, en souvenir des épreuves imposées à sa jeunesse, que sa veuve a voulu épargner à d'autres, et surtout à des compatriotes de son mari, ces stériles difficultés qui peuvent décourager le talent et lui susciter au début de la carrière d'insurmontables obstacles.

Elle poursuivait en même temps un autre but également digne de sa tendresse et de notre concours : elle voulait per-

pétuer parmi nous le souvenir de l'écrivain distingué dont elle portait le nom, intéresser au culte de cette mémoire vénérée le cœur avec l'esprit, et donner à sa renommée une base large et durable dans la reconnaissance publique. C'est à nous qu'il appartenait d'en être les premiers interprètes, et pourtant, par un concours singulier de circonstances, l'éloge de Suard n'a jamais été l'objet d'aucune communication faite à l'Académie ; il n'a jamais été inscrit au programme de ses séances publiques. Permettez-moi, Messieurs, d'essayer, comme je le pourrai, de satisfaire à ce devoir, de combler cette lacune et de lui rendre, au moment où nous allons disposer du legs institué en son nom, un hommage qui n'aura pas d'autre mérite que celui de saisir cet à-propos et de mettre à profit cette heureuse coïncidence.

J.-B. Suard naquit à Besançon, le 15 janvier 1732, au lendemain de ce siècle fameux dont il devait, l'un des derniers en France, parler la langue excellente et conserver fidèlement l'esprit. Brillant élève de l'Université dont son père était le secrétaire, il joignait à l'éclat d'un mérite précoce ces qualités du cœur qui désarment l'envie et commandent l'affection. On le vit bien dans une circonstance tragique où sa jeunesse fut éprouvée prématurément par l'injustice et l'oppression. Défenseur d'un ami, dans une de ces rencontres qui mettaient trop souvent aux prises les étudiants de la ville avec les jeunes officiers du régiment du Roi, soupçonné d'avoir donné la mort en duel au neveu d'un ministre, soustrait par un acte d'arbitraire à la justice du Parlement et transféré aux îles Sainte-Marguerite, il recueillit comme adoucissement à son malheur les témoignages de la douleur publique; et quand après dix-huit mois d'une captivité dont la lecture de la Bible et celle du Dictionnaire de Bayle lui firent oublier la rigueur, une justice tardive le rendit à ses parents et à sa ville natale, ce fut au milieu d'un concours immense de citoyens, entouré de l'Université tout entière, qu'il y

rentra, salué comme le défenseur du droit commun et comblé des marques de la sympathie universelle.

Cette même sympathie l'attendait à Paris, où l'abbé Raynal fut frappé de la distinction d'esprit, de la parfaite urbanité qui caractérisait ce jeune homme à peine âgé de vingt ans. Ces qualités suffisaient pour lui donner accès dans le meilleur monde. Mais s'il est difficile d'y pénétrer, il est moins facile encore d'y trouver les moyens de vivre, et, comme le héros de Le Sage, le jeune Suard dut laisser pénétrer à ceux qui se disputaient l'honneur de l'accueillir le secret de son dénuement. Placé longtemps après dans le même embarras, Charles Nodier devait trouver dans les bureaux d'un ministre la sinécure peu lucrative qui lui permit de vivre, tout en étudiant à son aise le théâtre de Polichinelle. C'est dans les bureaux d'un financier que Suard occupa l'emploi de surnuméraire aux appointements de 1,200 francs; mais il refusa de les toucher, dès qu'il comprit qu'ils ne seraient le prix d'aucun travail utile. Ce fut apparemment à cette occasion qu'il s'entendit adresser par Mme Geoffrin ce mot piquant : « Il ne faut pas avoir de fierté quand on n'a pas de chemises. » » — Au contraire, madame, répondit Suard, il en faut avoir, » pour avoir au moins quelque chose. » Mais il avait peut-être mieux que de la fierté : il avait l'amour du travail. Ses loisirs furent consacrés à l'étude perfectionnée de la langue anglaise et à l'art de la composition. Quelques morceaux de critique le firent connaître ; il fit preuve de goût et de tact dans l'appréciation des auteurs contemporains ; il en fut récompensé par des couronnes académiques et par l'amitié de Montesquieu.

Au terme de sa longue vieillesse, il aimait à rappeler ce lointain souvenir. Devenu secrétaire perpétuel de l'Académie française, et proclamant à ce titre, en 1816, les résultats d'un concours dont l'éloge de ce grand homme avait été le sujet : « Pardonnez, Messieurs, disait-il, à un vieillard adorateur

» du génie, de se livrer à un mouvement de reconnaissance » mêlé d'un peu d'orgueil, en se rappelant que, bien jeune » encore, il a eu le bonheur d'être admis dans la société de » Montesquieu..... En voyant un si grand homme dans le » négligé de sa vie domestique, j'admirais en lui une simpli- » cité de manières qui encourageait la modestie timide, » sans permettre cependant la familiarité; un entier oubli » de sa gloire, mais qui n'excluait pas le goût de la louange; » une habitude de distractions toujours réparées par les » retours d'une bonté naïve ; une vivacité de discours qui » avait l'air de l'abandon, mais d'où s'échappaient des éclairs » de génie. »

Suard eut souvent, dans la société d'élite où il fut admis de bonne heure, l'occasion d'éprouver ce même sentiment de plaisir et d'admiration que fait naître la présence des hommes supérieurs. Il y connut les représentants d'un autre âge ; il put en recueillir les derniers souvenirs de la bouche de Fontenelle. Il assistait à l'entretien où le neveu du grand Corneille commença, par ces mots, le récit d'une anecdote : « Je me souviens qu'un jour j'entendis madame de La « Fayette dire chez madame de Sévigné... » Ces noms glorieux cités familièrement par un contemporain, produisirent sur son esprit un effet de surprise que, dans le cours de sa longue carrière, il devait à son tour faire éprouver à d'autres, car par la fidélité de ses souvenirs, comme par la politesse de son esprit, il forma du grand siècle jusqu'au nôtre le lien d'une tradition vivante et ininterrompue.

Mais cette disposition sociable, cette faculté d'admirer ne coûta rien à son indépendance, il eut celle que donne le travail ; il y joignit, dans une époque d'entraînement et de parti pris, un attachement invariable aux opinions les plus saines et les plus modérées. Il en donna la preuve dans toutes les situations de sa vie. Précepteur comme l'étaient Chamfort, Condillac et Rousseau ; littérateur comme Mar-

montel; journaliste comme Grimm, et comme lui correspondant d'un prince d'Allemagne; critique d'art comme Diderot; versé comme Voltaire et plus que lui peut-être dans la connaissance de la littérature anglaise, il porta dans toutes ces occupations le même esprit de fermeté, de mesure et de dignité.

Après avoir, de concert avec son inséparable ami l'abbé Arnaud et l'illustre avocat Gerbier, fondé le *Journal étranger* puis la *Gazette littéraire de l'Europe,* où ses articles révélèrent à la France des beautés neuves et des genres inconnus, quand le caprice d'un homme d'Etat lui ôta ce qu'il tenait de la confiance d'un autre, c'est-à-dire une part importante dans la rédaction de la *Gazette de France,* et qu'il perdit sous le duc d'Aiguillon l'aisance dont il était redevable au duc de Choiseul, il subsista du produit de sa plume en traduisant avec beaucoup de savoir et de goût des livres anglais. C'est en Angleterre aussi qu'il alla chercher, dans l'amitié de Hume, de Walpole et de Robertson, un dédommagement à cette injuste disgrâce. Il en prenait aisément son parti pour lui-même et n'en regretta les effets que pour la compagne aimable et distinguée dont il avait fait choix en 1765. Cette circonstance de sa vie nous touche de trop près pour ne pas y insister; elle nous permet de joindre au souvenir de Suard celui de l'épouse associée pendant plus de cinquante ans à ses goûts comme à ses travaux, à ses plaisirs comme à ses épreuves.

Amélie Panckoucke était née à Lille en 1736. Son père était un libraire de cette ville, estimé de tous pour son antique probité. Croyant sincère et janséniste ardent, il fut enterré *par ordre,* ayant refusé jusqu'au bout de signer le formulaire. Cette humeur inflexible ne l'empêchait pas de sacrifier aux Grâces, et l'on trouve dans ses compilations les vers badins alternant avec les essais de philosophie, d'astronomie et d'histoire locale. En 1753, sa mort inattendue

ayant fait de son fils, Charles-Joseph Panckoucke, le chef et le soutien de la famille, celui-ci vint à Paris avec ses deux sœurs. Il y apportait, avec un mérite solide, un nom déjà connu et de vastes projets. Sa maison ne tarda point à devenir un bureau d'esprit, un rendez-vous d'écrivains célèbres, un centre de grandes opérations. Il achète et transforme le *Mercure,* imprime les *Œuvres complètes* de Buffon, le *Répertoire de jurisprudence,* les *Mémoires* de deux Académies, il entreprend l'*Encyclopédie méthodique*, il invente le grand format, il fonde en 1789 le *Moniteur universel.* Héritier de cet esprit, le petit-fils devait publier à son tour cette bibliothèque classique à laquelle est surtout attaché le nom de la famille. Mais, en 1765, ce nom était encore assez obscur et Mlle Panckoucke, avec tous les agréments qu'elle tenait de la nature et tous les avantages d'une excellente éducation, n'était qu'un parti médiocre. Elle le comprit et, repoussant les vœux d'une affection partagée, elle ne promit à Suard que l'amitié d'une sœur. « Sans dot » est, dans la vie comme au théâtre, un argument irrésistible. Heureusement l'intelligence commençait à tenir lieu de capital, à marcher de pair avec la naissance et la fortune. Buffon, qui possédait tous ces avantages réunis et qui en connaissait le prix respectif, plaida la cause des deux jeunes gens et finit par triompher des objections suggérées par la prudence à l'amitié d'un frère. Mme Geoffrin, également prévenue, se rendit à son tour après une rencontre où l'esprit aimable de Mme Suard fit la conquête du sien : elle reconnut que, même sans dot, celle-ci « valait mieux pour son protégé que le plus riche mariage ou le célibat le plus tranquille. » Tout le monde fut de cet avis, et « le petit ménage » (c'est ainsi qu'on l'appelait) put donner impunément, au XVIIIe siècle, le spectacle d'une tendresse qui semblait renouvelée de Philémon et de Baucis, véritable idylle se détachant sur le fond trop uniforme de la dissolution générale. Prémunie contre des faiblesses trop commmunes

de son temps par une forte éducation chrétienne, Mme Suard y déploya sans coquetterie toutes les séductions innocentes du goût et du savoir-vivre. Spirituelle comme on l'était alors, sensible comme on affectait de l'être, elle charma ses plus illustres contemporains. « Elle est éloquente, disait l'un d'eux, dès qu'elle est émue, dès qu'on blesse son cœur ou son goût. » Ses larmes, qui donnaient aux poètes dramatiques le plus apprécié des éloges, coulaient plus volontiers encore en l'honneur de la vertu. Témoin de son attendrissement à la séance de l'Académie française où Laharpe fut couronné pour l'éloge de Fénelon, « elle a bien bonne grâce à pleurer, » disait le duc de Nivernais, et il courait plaider la cause de Suard, dépossédé de sa place à la *Gazette de France.* L'admiration de Mme Suard pour les grands écrivains de son siècle lui fit peut-être fermer les yeux trop aisément sur les conséquences de leurs doctrines ou les côtés défectueux de leur caractère. Passionnée pour la gloire de Voltaire, elle ignorait les erreurs du philosophe et savait par cœur tous les vers du poète. Très sensible au mérite personnel d'Helvetius, de d'Alembert, de Condorcet, elle se livrait sans scrupule au plaisir de les estimer ; elle pardonnait au système en faveur de l'homme, et les portraits qu'elle a tracés de chacun d'eux justifient par avance, et même avec un peu d'excès, cette maxime de J. Droz, que « des erreurs en politique et en religion peuvent laisser subsister de grandes qualités de cœur. » Ces qualités, Mme Suard excellait à les peindre comme à les sentir ; ses *Mémoires*, très supérieurs à ceux de Garat, sont, avec sa correspondance, un des témoignages les plus précieux à recueillir sur la société brillante où elle vécut, associée par l'estime et l'amitié de tous à l'empire qu'exerçait son mari sur l'opinion publique.

Suard était, dans cette société d'élite, un modérateur puissant, un juge autorisé que son exquise politesse empêchait seule d'être redoutable. Il méritait mieux que Pétrone le

titre donné par Tacite à ce fameux épicurien, d'arbitre de toute élégance, *arbiter elegantiarum*. S'il n'eut pas au même degré que Pétrone la science du bien-être et l'art de jouir, car ses plus subtiles inventions, en fait de gastronomie, se bornaient à infuser lui-même le café servi sur sa table ou à préparer son déjeuner pour échapper, pendant l'exil, aux combinaisons redoutables de la cuisine allemande, il avait à un degré supérieur cette délicatesse de l'esprit dont celle des organes n'est qu'une imparfaite image. Jamais il ne déshonora sa plume par les licencieux écarts si familiers à l'auteur du *Satyricon*. Jamais il ne s'autorisa, pour blesser la conscience ou l'honneur d'autrui, des libertés que son siècle s'arrogeait. L'ascendant qu'il exerçait n'était fondé que sur le goût et la raison, et Mme Suard pouvait en revendiquer une partie ; elle jouait à ses côtés le rôle d'une Egérie discrète, aux conseils toujours sûrs et toujours écoutés. On le vit dans une occasion célèbre.

Une querelle bizarre divisait alors Paris et la France, irritait les esprits et donnait à une question de mode l'ardeur, l'injustice et presque la proportion d'une guerre civile. Gluck et Piccini, la musique française et la musique italienne se partageaient la faveur publique. Le *coin de la reine* et le *coin du roi* formaient deux camps opposés, et de l'un à l'autre s'échangeaient, dans une guerre sans trève, les provocations et les défis. Chacun y manifestait son caractère. Grimm y portait, dans le *Petit Prophète*, sa verve étincelante et moqueuse; Rousseau, dans sa *Lettre sur la musique italienne* et son *Dictionnaire de musique*, y déployait son éloquence amère et passionnée; Suard y donna, dans les *Lettres de l'anonyme de Vaugirard*, le modèle d'une discussion spirituelle et courtoise, que son successeur à l'Académie française appelle justement « un persiflage plein d'esprit, de » finesse et de goût, où toutes les bienséances étaient respec» tées; où la raillerie, toujours piquante, était toujours sans

» amertume ; vrai modèle de plaisanterie qu'on lira toujours
» avec plaisir..... pourvu qu'on ne soit pas picciniste. »

Suard était gluckiste, mais il ne l'était pas à outrance. Quelque partisan qu'il fût de la musique française, il suffit d'un avertissement discret de Mme Suard pour réprimer son ardeur, arrêter sa plume et assoupir une querelle qui le menaçait du plus sérieux de tous les malheurs, celui de lui faire perdre quelques bons amis. C'est qu'il préférait ses amis à tout. En arrivant à Paris, il avait refusé une place nécessaire à ses besoins, parce qu'un ami pouvait y prétendre. En 1772, il vit échapper à sa légitime ambition celle qui faisait alors, comme aujourd'hui, le plus haut objet proposé à l'émulation des hommes de lettres. Elu à l'Académie française, il n'obtint pas l'agrément du roi, qui répondit aux instances du prince de Beauvau, patron du candidat élu, que ses liaisons lui déplaisaient. Louis XV désignait, par cette allusion, les philosophes dont Suard honorait le caractère en répudiant leurs principes, le ministre disgrâcié dont le duc d'Aiguillon venait de prendre la place, et les écrivains anglais, dont la nationalité causait au roi de France une répulsion patriotique. Supérieur à ce préjugé, Suard en porta la peine. Dédommagé deux ans après par une élection que s'empressa de sanctionner le nouveau roi, il fit, dans son discours de réception, l'éloge éloquent et convaincu de Voltaire, non qu'il s'associât à ses passions irréligieuses, il se séparait nettement de lui sous ce rapport, mais il voulait défendre la poésie dans sa personne, contre les injustes dédains dont elle était l'objet, et surtout s'acquitter envers l'amitié d'un tribut qu'il ne craignit jamais de payer avec usure.

A l'appui de sa candidature, Suard n'avait produit que des œuvres un peu disséminées. Il avait publié des traductions, des articles, des variétés. Il se présentait du moins avec la renommée la mieux établie d'un homme d'esprit, enrichi par

l'étude et l'expérience du monde de toutes les connaissances qu'exige l'exercice éclairé de la critique. Il y portait, avec une grande délicatesse d'âme et de style, une érudition peu commune et qu'il appliquait de préférence à des sujets peu connus ou mal appréciés, comme le moyen âge, la littérature étrangère, l'antiquité, dont il défendit le plus grand poète lyrique, Pindare, contre l'ignorant dédain de Marmontel. Sur l'histoire de notre vieux théâtre, il sait tout ce qu'on savait alors; il en extrait la fleur et la substance dans de fines analyses auxquelles il applique le cachet de son esprit. Rien n'est plus vif et plus amusant que la façon dont il apprécie le rôle du Diable dans les Mystères, ou dont il y montre les mœurs travesties par un perpétuel anachronisme. Il comprend d'ailleurs la naïveté, l'intérêt profond et populaire, le sérieux, la foi qui se mêlent, pour les rendre supportables, à ces jeux grossiers du théâtre primitif; il en apprécie sainement les meilleures œuvres, depuis l'immortelle farce de l'avocat Patelin jusqu'à celles des devanciers de Corneille et aux premiers essais de ce grand homme. Il excellait surtout à composer ces études littéraires où revit une physionomie complexe et voilée par le malheur, comme celle du Tasse ou de Vauvenargues; à démêler, chez Pigalle ou Drouais, les secrets du génie artistique; à donner, comme dans la notice sur La Bruyère, un premier modèle de cet art où M. Villemain triompha depuis, qui consiste à expliquer un auteur par son siècle, à commenter l'un par l'autre l'homme et l'écrivain. C'est ce qu'il fit à merveille dans cette notice, où il justifie La Bruyère du reproche d'avoir écrit un pamphlet. Nul n'a mieux compris ce grand artiste, plus préoccupé du fini de son œuvre que du succès de sa doctrine; cet écrivain moins remarquable par la profondeur de la pensée que par l'originalité curieuse et travaillée du style, cet observateur sans fiel, plutôt amusé qu'ému par le spectacle de la société dont il a tracé une peinture où il ne faut chercher, comme

12

dit Suard, « ni l'expression du caractère, ni l'épanchement involontaire de l'âme, » mais où se montrent pourtant les sentiments de l'honnête homme, qui se tient « à égale distance du zèle de l'apôtre et des préventions du misanthrope. » En le peignant ainsi, Suard ne faisait sur lui-même aucun retour; mais, qu'il le sentît ou non, personne n'était plus capable de bien juger La Bruyère, et la finesse du pinceau répondait à l'agrément du modèle. Il fallait d'autres armes, et il sut les trouver, pour s'attaquer à Beaumarchais.

En 1774, Suard avait été appelé au difficile emploi de censeur du théâtre. C'était au moment où Louis XVI héritait d'un lourd passé de fautes, d'un long arriéré de dettes et d'avilissement. Pour inaugurer ce règne d'un prince marqué d'avance comme la victime des fautes d'autrui, et pour précipiter la catastrophe qu'elles faisaient prévoir, éclatèrent, à dix années d'intervalle, ces deux présages formidables : la publication des *Mémoires* de Beaumarchais, en 1771, et la querelle soulevée par *Le mariage de Figaro,* de 1781 à 1784. Suard comprit son devoir et l'accomplit, sans dévier un seul instant de la ligne qu'il s'était tracée, sans s'écarter des maximes qu'il professait, et qu'il devait professer avec une énergie nouvelle à l'époque de la Révolution française.

Egalement préoccupé de l'intérêt public et des égards dus au talent, il admet la nécessité de certains compromis, mais il ne tolère dans aucun temps « l'oubli des principes sur lesquels repose l'existence même de la société. » La liberté du théâtre était réclamée comme une conséquence de celle de la presse. Il écarte cette analogie comme peu fondée en principe et funeste en fait. Il montre les excès de la presse motivant, comme toute autre espèce de délit, une répression légale , et le théâtre, par la nature même de l'effet qu'il produit sur l'imagination et les sens, tombant plus nécessairement encore sous l'action des lois, action qui doit être plutôt préventive que répressive, car il peut produire, en enflam-

mant les passions, des maux dont le remède arriverait trop tard. Précisément parce que le théâtre est un genre populaire qui saisit fortement les masses, il ne veut pas qu'on lui permette de pervertir le goût, ni de pousser à l'anarchie. C'est là surtout que la souveraineté de l'opinion souffre des limites; c'est là qu'il importe de démasquer les flatteurs et d'opposer une résistance courageuse aux aveugles courtisans de la popularité. Telle fut l'attitude que Suard, à peu près seul, osa prendre contre l'auteur du *Mariage de Figaro*.

Nous n'avons point à parler de cette comédie si terriblement spirituelle, où les bons mots jaillissent comme l'éclair dans un ciel orageux, où le hardi barbier lance de toutes part ses flèches pénétrantes et quelque peu empoisonnées; visant ici la justice sous les traits de Bridoison, ailleurs la noblesse sous ceux d'Almaviva, passant de la satire du pouvoir qui donne à un danseur la place qui exige un calculateur, au décri des institutions et des croyances; où la morale paraît n'être qu'une convention, l'homme un animal que des instincts plus déraisonnables distinguent seuls des « autres bêtes, » la vie un imbroglio dont « il faut s'empresser de rire de peur d'être obligé d'en pleurer. » Tout le monde, à commencer par l'auteur, se trompa sur la portée de ces amères plaisanteries; le jeune roi seul en conçut un sinistre augure et une juste indignation. « C'est détestable, s'écria» t-il, cela ne sera jamais joué. » Cela fut joué pourtant. Obsédé de supplications, circonvenu par les intrigues d'un écrivain doublé d'un diplomate, et qui savait au besoin déguiser l'audace du pamphlétaire sous la souplesse et la grâce du courtisan, poussé par son caractère à un acte d'injustice qu'il éprouvait le besoin de réparer par un acte de clémence, le roi leva l'interdit; cinq ans après la Bastille était prise et le trône renversé. Sans porter sur ces événements un jugement qui n'est pas de notre compétence et qui serait ici fort déplacé, il est permis de dire avec l'au-

teur d'une histoire estimée de notre littérature : « Un gou-
» vernement qui tolère, qui protége même de pareils écarts,
» une société qui se laisse ainsi bafouer et qui est pour elle-
» même un agréable sujet de risée, déclarent de concert
» qu'ils n'ont pas l'intention de vivre (1). » Suard l'avait compris et sa protestation, pour être impuissante, ne manqua ni de courage ni d'à-propos. Esprit ouvert à tous les progrès, partisan d'une liberté dont il voulait emprunter les formes à la constitution anglaise, il ne prétendait pas éterniser des abus, mais prévenir des catastrophes. Il les vit approcher, il les vit éclater, et soutint jusqu'à la fin la lutte patiente et méritoire de la raison contre la force. En 1789 il fonde les *Indépendants*, journal qui correspond à l'opinion constitutionnelle ; en 1793 il rédige les *Nouvelles politiques*, dont l'esprit modéré lui valut l'honneur d'être proscrit en fructidor. Rentré en France après le 18 brumaire, il écrit dans le *Publiciste*, mais il n'engage ni sa conscience ni sa plume ; il refuse de voir et de montrer dans le duc d'Enghien une victime de la justice ; il combat la pensée du maître au sujet de Tacite, et défend contre lui la sincérité du plus grave des historiens : le *Publiciste* est supprimé.

Aussi bien l'âge était venu pour Suard de chercher dans des occupations plus paisibles ce repos qui convient à la vieillesse du sage. Il les trouvait à l'institut. L'Académie française qu'il avait défendue contre l'arrêt de proscription formulé par un de ses membres, l'amer et irascible Chamfort, lui dut en partie sa réorganisation. A-t-il fait, en y travaillant, la part trop large à l'esprit politique ? On peut le croire en voyant neuf de ses collègues éliminés de la Compagnie après 1814. Quelle qu'ait été sa part de responsabilité dans cette regrettable mesure, constatons du moins qu'il ne

(1) Géruzez, *Histoire de la Littérature française depuis ses origines jusqu'à la Révolution*, t. II, p. 493.

perdit rien de son ascendant sur ses collègues, ni de sa légitime autorité sur l'opinion dont il semblait formuler les arrêts dans les rapports qu'il présentait chaque année, comme secrétaire perpétuel, au nom de l'Académie. On y trouve d'excellentes observations morales sur la jalousie, « cette passion malfaisante qui acquiert une nouvelle activité en se liguant avec l'esprit de parti ; » sur la nécessité pour l'écrivain de contenir une verve trop pressée de produire, car « les » premières idées qui se présentent à l'esprit sont rarement » heureuses, il faut attendre l'inspiration. » On y trouve surtout des préceptes justes et féconds sur la poésie descriptive qui, « froide par elle-même, fatigue bientôt, si le poète » n'a l'art d'animer ces imitations physiques en y joignant » des idées, des sentiments, des souvenirs intéressants ; » sur la critique, si hargneuse alors, et qui avait grand besoin de s'appliquer des réflexions comme celle-ci : « Ce ne son » pas les défauts, mais les beautés qui caractérisent le mérite » d'un ouvrage. » C'étaient là les leçons d'un goût éclairé par l'expérience, mûri par les années, guidé par la tradition qu'il personnifiait. Témoin des siècles passés, il en parlait avec la grâce et la complaisance de Nestor ; mais il était, comme lui, rempli d'indulgence et de sympathie pour la jeunesse. Il a proclamé le mérite naissant de Millevoye, de Soumet, de Casimir Delavigne, de Victorin Fabre, de Villemain couronné deux fois, sur ses conclusions, en 1812 et 1817. Aimer et signaler de jeunes talents, applaudir aux efforts d'un siècle qui se relève et d'une société qui renaît, stimuler l'essor des intelligences tout en restant fidèle au passé, saluer l'avenir et lui apporter l'encouragement des premiers triomphes, c'était le rôle auquel se complaisait J.-B. Suard, et qui convenait mieux que tout autre à son aimable vieillesse. Il eut servi de modèle au vieillard de La Fontaine ou à celui de Cicéron ; il en avait la gracieuse indulgence et la sérénité d'humeur. « Oui, répondait-il à un ami

» qui l'en félicitait, j'ai lieu d'être content de mon sort ; j'ai » de doux souvenirs, une bonne santé, de l'aisance..... La » Providence et l'amitié semblent s'être donné le mot pour » me faire aimer la vie. »

Cette vie traversée par un si terrible orage finissait ainsi, selon le mot du poète, comme « le soir d'un beau jour. » Il en vit approcher le terme sans effroi. Sa fin fut paisible, éclairée des rayons d'une religieuse espérance, et la voix d'un homme de bien se fit entendre, dans le recueillement et le deuil de tous, pour lui rendre aussitôt après la mort ce beau témoignage : « M. Suard, écrivait le cardinal de Bausset » offrant à sa veuve l'expression d'une piété respectueuse, » était le dépositaire, le conservateur de toutes les bonnes » traditions en morale, en politique et en littérature. Jamais » on ne l'a vu, dans les temps les plus difficiles, transiger » avec ses principes et ses sentiments. Jamais la crainte ni » l'intérêt ne lui ont arraché un seul mot qui ressemblât à » une adulation de forme et d'étiquette. M. Suard était, sans » aucune comparaison, celui de nos contemporains qui nous » représentait le plus fidèlement ces hommes des débris du » siècle de Louis XIV, qui honoraient autant les sciences et » les lettres par leurs mœurs et leur caractère que par leur » goût et leur excellent esprit. »

On ne saurait désirer une appréciation plus juste du rôle et du talent de l'écrivain, un plus bel éloge du caractère de l'homme, une oraison funèbre plus complète dans sa brièveté. Je me trompe, il y manquait encore un mot, Mme Suard en trouva l'inspiration dans sa douleur, et l'écrivit dans l'article de son testament où, pour perpétuer la mémoire du meilleur des hommes, elle voulut y lier à jamais dans nos souvenirs celle du plus délicat et du plus durable des bienfaits.

LES ROSIÈRES ET LA DOT DES FILLES PAUVRES

EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. le chanoine SUCHET.

(Séance publique du 31 janvier 1878.)

Messieurs,

Les chroniques orientales nous ont transmis la légende de saint Nicolas et des trois demoiselles de la ville de Myre, en Lycie. Un pauvre gentilhomme, dit cette légende, avait trois filles qu'il ne pouvait marier, parce qu'il n'avait pas de dot à leur fournir. Elles se trouvaient ainsi exposées à tous les périls que fait naître l'indigence. Saint Nicolas, informé de leur misère, vint discrètement à leur secours. Il prit une bourse remplie de pièces d'or, la jeta, sans être vu, par une fenêtre ouverte, dans la chambre du pauvre gentilhomme, et cette somme servit à marier honnêtement l'aînée des trois filles. Le saint fit encore de même pour les deux autres. Mais il fut aperçu à la troisième fois, et quand on sut, dans la ville de Myre, ces traits de la charité du saint homme, tout le monde admira sa vertu et le peuple voulut l'avoir pour évêque (1).

Ce que saint Nicolas fit à Myre au IVe siècle, un autre saint le fit en France au VIe siècle, sous une forme différente mais toujours dans le même but. C'est saint Médard. Il était né dans le village de Salency, en Picardie. Sa mère Potogie lui avait laissé de grands biens. Etant devenu évêque de Noyon, Médard montra une merveilleuse charité pour les pauvres.

---

(1) *Vie de saint Nicolas*, par D. de l'Isle, in-12, Nancy, 1745.

Il imagina de faire de l'aumône un auxiliaire perpétuel de la vertu. Dans ce but, il accorda chaque année une somme de vingt-cinq livres et une couronne de roses à celle des filles de Salency qui serait reconnue la plus vertueuse.

On dit qu'il eut la joie de donner lui-même, pour la première fois, ce prix glorieux à sa sœur que la voix publique désignait pour être *Rosière*. Cette récompense fut, pour les filles de Salency, un puissant motif de sagesse. Saint Médard résolut d'en faire une institution permanente, et il affecta une partie des revenus de ses domaines au paiement annuel des vingt-cinq livres destinées à la Rosière.

Cette bienfaisante institution fut dès lors établie à Salency sous le nom de Fête de la Rose. Chaque année, on présentait au seigneur du lieu, un mois à l'avance, trois filles natives du village, parmi lesquelles il choisissait celle qui méritait la couronne. Le 8 juin, fête de saint Médard, était le jour du couronnement. La Rosière, vêtue de blanc, et accompagnée de ses parents et des filles du village, était conduite à l'église, par le seigneur ou par son bailli, au son de divers instruments. Elle entendait les vêpres sur un prie-dieu placé au milieu du chœur, et se rendait ensuite à la chapelle de saint Médard, située à l'entrée du village.

C'est là que l'officiant bénissait la couronne placée sur l'autel, la posait sur la tête de la Rosière et lui remettait en même temps les vingt-cinq livres, en présence du seigueur et des officiers de sa justice. Ensuite la Rosière, ainsi couronnée, était reconduite à l'église paroissiale où l'on chantait le *Te Deum*.

Cette touchante cérémonie, interrompue pendant la Révolution, a été rétablie en 1812, et, depuis cette époque, elle se renouvelle chaque année avec quelques modifications (1).

---

(1) *Année littéraire*, citée par Godescard dans la *Vie de saint Médard*, au 8 juin.

Pendant longtemps Salency fut le seul village où l'on célébrât cette fête naïve. Mais au XVIIIe siècle, les poètes se mirent à glorifier la vie des champs, et quelques-uns racontèrent, en les embellissant encore, les détails de la Fête de la Rosière. Dès lors des fondations semblables furent faites dans les provinces voisines où les Fêtes de la Rose furent bientôt en honneur.

C'est surtout dans les environs de Paris que ces solennités se multiplièrent, et, dernièrement encore, le conseil municipal de Saint-Denis choisissait trois Rosières dont le couronnement et le mariage furent fixés au 2 février de l'année 1878. C'est un prêtre du diocèse, nommé Belley de Francières, qui a fondé, il y a environ deux siècles, les dots de Saint-Denis; et ces dots s'élèvent aujourd'hui à 800 francs pour chaque Rosière.

Il est évident qu'une telle institution fut, à son origine, une œuvre de charité et d'édification chrétienne. Mais la littérature légère du XVIIIe siècle en a altéré quelque peu le caractère. La poésie, le théâtre, le roman se sont emparés de ce sujet. Ils en ont fait une sorte de pastorale légèrement païenne, où les poètes chantaient la beauté des Rosières plutôt que leurs vertus.

Si les Fêtes de la Rose devenaient un peu profanes en France, elles gardaient leur caractère éminemment bienfaisant et charitable dans la ville des papes, à Rome, où cette institution existe depuis des siècles, sous une forme un peu différente.

En effet, la dotation des filles pauvres fut une des œuvres les plus répandues et les plus populaires dans les établissements charitables de Rome. Les dots ont été constituées en grande partie par les cardinaux et par les papes eux-mêmes. Sixte-Quint, Pie II, Pie V, Benoît XIV, et d'autres pontifes ont témoigné le plus grand intérêt à cette œuvre qui avait pour but de favoriser le mariage chrétien dans la classe ouvrière.

Il existe à Rome un grand nombre d'ouvroirs, connus sous le nom de conservatoires. On y travaille la toile, les draps, le nappage, les gants, les ouvrages de peaux, les tissus de laine, les étoffes de soie, etc. Or, il n'est pas un seul de ces nombreux établissements où la distribution des dots n'existe sur une large échelle. Il y en a de deux sortes : les dots de mariage pour les jeunes filles qui choisissent un époux, et les dots de novices pour celles qui entrent en religion.

En 1841, Mgr Morichini a publié une statistique intéressante des institutions de bienfaisance à Rome (1). Nous trouvons dans cet ouvrage de nombreux détails sur la dot des filles pauvres. Cette dot s'élevait, dans quelques conservatoires, jusqu'à cent écus ou 530 fr. pour chacune de celles qui voulaient se marier. Dans d'autres établissements, le chiffre était inférieur, et la dot n'était que de 50 ou 30 écus...

Pour intéresser le public à cette œuvre de bienfaisance, les papes, et en particulier Pie II, instituèrent des processions solennelles où ces jeunes ouvrières marchaient deux à deux, vêtues en fiancées. « Toute la ville, dit Mgr Morichini, accourait à ce spectacle. »

Dès l'année 1565, l'architecte Bernardo Marliano avait donné des fonds pour qu'on solennisât pieusement les fêtes de Noël dans l'église de Saint-Augustin. Ce jour-là, six pauvres et honnêtes filles recevaient chacune une dot de 30 écus et un vêtement blanc pour paraître, dans la matinée, à la procession ordinaire des fiancées.

L'année suivante, 1566, le baron Bomba laissa à la confrérie du Saint-Rosaire une rente de 80 écus, affectés à la dotation annuelle de deux pauvres filles. Des legs considérables vinrent augmenter ces premières ressources, et la confrérie fut bientôt assez riche pour accorder, chaque année,

---

(1) *Des institutions de bienfaisance publique à Rome*, traduit de l'italien de Mgr Morichini, par M. Ed. de Bazelaire, 1 vol. in-8, Paris, 1841.

cent-vingts dots. Le jour de la fête du Rosaire, on les distribuait à celles qui s'étaient distinguées par leur bonne conduite, et on les conduisait ensuite à la procession où se pressait une grande affluence de peuple.

Les papes favorisaient ces associations charitables, en les enrichissant de privilèges et d'indulgences. Par une inspiration touchante, le pape Pie VII avait créé plusieurs dots pour les filles des malheureux naufragés perdus sur les côtes de l'Adriatique.

Tous les ans une procession solennelle se faisait aussi dans l'octave de la Fête-Dieu, sur la place du Vatican, et l'on y voyait paraître quarante jeunes filles que le chapitre de Saint-Pierre dotait chaque année.

« Il serait impossible, dit Mgr Morichini, de faire un dénombrement exact de toutes les dots qui se distribuent ainsi à Rome. Presque toutes les œuvres de religion et de charité ont à satisfaire des legs pieux dans ce but. Dès le siècle dernier, les secours dotaux, répartis chaque année, montaient à 60,000 écus (324,000 fr.), ce qui, en prenant pour moyenne de chaque dot 50 écus, donne un total de 1,200 dots en faveur des fiancées et des novices.

» La loterie de Rome doit fournir à chaque tirage cinq dots de 30 écus à autant de jeunes romaines indigentes, dont les noms se trouvent accolés aux numéros sortants. »

Le R. P. de Géramb raconte cet usage d'une façon assez piquante (1). « A Rome, dit-il, les produits de la loterie ne tournent point au profit du gouvernement. L'enjeu du riche devient l'aliment du pauvre, et l'arrache souvent aux angoisses du désespoir. Benoît XIV supprima la loterie. Mais le peuple jouait en secret, et le grand nombre des contrevenants mettait l'autorité hors d'état de sévir. Le pontife crut

(1) *Voyage de Rome*, page 347. Sur les produits de la loterie, le fisc consacrait 5,300 écus par an à ces encouragements au mariage.

devoir rétablir la loterie. Mais il en changea la nature, et la métamorphosa en œuvre de charité. Il établit qu'à chaque tirage, cinq jeunes filles prélèveraient leur dot sur le gain des cinq numéros sortants. Cela s'est constamment pratiqué depuis : de sorte que, tous les mois, le public voit accolé à chaque numéro le nom d'une Romaine à laquelle le hasard procure les chances d'un mari ; et celle-ci ne porte à l'autel ni un nom commun ni un nom propre, mais un nom de nombre ; c'est mademoiselle 36 ou mademoiselle 88. »

Voilà ce qu'avait fait pour le mariage des filles du peuple le gouvernement des papes. Que reste-t-il aujourd'hui de ces institutions ? Je l'ignore. Je n'ai en main aucun document qui me permette de nier ou d'affirmer que les dotations matrimoniales, fondées par les papes, aient été maintenues par le gouvernement nouveau.

La dot des filles pauvres, inaugurée par saint Médard, est une des mille formes de la charité chrétienne. Notre province, où l'esprit chrétien a toujours été vivace, ne devait pas rester étrangère à cette institution bienfaisante. Aussi, en fouillant nos vieilles annales, j'y ai retrouvé des traces nombreuses de cet usage charitable. Permettez-moi de vous les signaler à l'honneur de notre Franche-Comté.

Le moyen-âge a ses beaux et ses mauvais côtés, comme toutes les époques de l'histoire. Si, dans les annales de notre province, on trouve des tyrannies odieuses, des coutumes barbares, des servitudes avilissantes, on est consolé souvent par le spectacle des actes de générosité accomplis par nos pères sous l'impulsion de la charité chrétienne.

Parmi les bienfaiteurs des pauvres, on peut citer presque tous les grands noms qui ont illustré notre pays : les de Vienne, dont la bienfaisance connue se résume dans cette devise gravée sous l'image de l'un d'eux : *A tout bien vienne ;* les Vergy, dont l'un mérita qu'on écrivît sur sa tombe, dans l'église de Theuley : *Ci gist le père des pauvres et l'ami du*

pays; les Chalon, fondateurs d'un grand nombre d'hôpitaux pour les malades; les Montferrand, au souvenir desquels se rattache l'hospice du Saint-Esprit de Besançon; les Grammont, les Froissard de Broissia, et tant d'autres qui ont choisi les pauvres pour héritiers, et dont les noms rappellent des œuvres encore existantes.

La dotation des filles pauvres fut une de ces bonnes œuvres que beaucoup de seigneurs franc-comtois voulurent consigner dans leur testament. Le plus ancien exemple que j'en connaisse en Franche-Comté remonte au XIVe siècle, c'est une clause des dernières volontés d'Hugues de Chalon, seigneur d'Arlay. Ce puissant baron testant à Paris le 30 novembre 1398, lègue aux pauvres pucelles de sa terre du comté de Bourgogne 2000 francs d'or *pour elles marier,* à charge de prier pour le repos de son âme (1).

Au siècle suivant, l'institution des Rosières se rattache au souvenir de François de la Palud, seigneur de Varambon. On sait la légende de sa merveilleuse délivrance. Le sire de Varambon avait été fait prisonnier en combattant à la croisade pour Jean II, roi de Chypre. Dans son cachot, il se recommanda, par un vœu, à la bonne sainte Vierge, et, par sa protection, fut transporté miraculeusement dans son château de Vennes. C'est en exécution de sa promesse qu'il fit bâtir, en l'honneur de la vierge Marie, l'oratoire qui est devenu célèbre sous le nom de Notre-Dame de Consolation.

Telle est la légende. Mais un autre document d'une authenticité incontestable, c'est le testament du sire de Varambon, écrit en 1456, et consigné dans le *Recueil des chartes* de Pérard. Nous y lisons cette disposition bienfaisante en faveur des filles pauvres. Je la cite textuellement, en changeant seulement, comme pour les pièces qui suivent, la vieille orthographe.

---

(1) Pièces justificatives, note.

« Nous voulons et ordonnons que, le jour de notre grand enterrement, soient convoquées quinze filles des plus pauvres de notre terre de Varambon, lesquelles seront toutes vêtues de drap blanc, qui sera acheté par mes héritiers, et porteront chacune en leur main une torche ardente pesant trois livres de cire... Et au départir de notre dit enterrement, voulons que nos héritiers donnent à chacune desdites pucelles six gros pour acheter un chaperon rouge.

» Et à chacune d'elles nous donnons et léguons, pour une fois, dix florins pour son mariage et en aumône. Lesquels dix florins ordonnons être payés par nos héritiers dans quatre mois après la requête desdites pucelles et de leurs parents, quand les voudront marier (1). »

Nous retrouvons ici les deux choses essentielles dont on gratifiait les Rosières : le chaperon, qui remplaçait quelquefois la couronne de roses, et la dotation matrimoniale. Seulement cette dotation n'était pas fondée perpétuellement par le sire de Varembon, mais accordée « pour une fois. » Ce seigneur tenait à l'exécution fidèle de son testament. Pour l'assurer, il voulut que ses héritiers s'y déclarassent obligés, avant de prendre possession de ses biens ; et, de plus, il ordonna que ce testament fut attaché dans la chapelle de Notre-Dame, pour que chacun en pût prendre connaissance et en assurer l'exécution.

Les grandes dames de cette époque se montraient également empressées à secourir les misères du pauvre peuple, et l'on sait que Mahaut d'Arbois mérita à juste titre d'être appelée la *grande aumonière* de son temps.

Une autre dame, Huguette de la Baume, songea particulièrement à la dotation des filles pauvres. Elle s'exprime ainsi dans son testament :

« Je Huguette de la Baume, dame d'Andelot et de Fro-

(1) Pérard, *Recueil de Chartes*, page 591.

mentes, le jour et heure que mon âme partira de mon corps, je la recommande à son vrai créateur... Je veux, commande et ordonne que, à quinze femmes jeunes pucelles, des terres de monsieur mon mari et de moi, soient donnés, baillés et livrés, pour augmentation de leur mariage, à chacune trois florins, commun poids, pour une fois (1). »

Cette dot était modeste. En voici une bien plus magnifique. Mais celle-ci avait pour auteur, non pas une simple châtelaine. C'était une grande princesse, Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie. Dans son testament du 20 février 1508, entre autres libéralités, elle constitue cent dots de mariage, tant pour le pays de Bresse que pour le comté de Bourgogne. Voici en quels termes elle s'exprime :

« *Item,* en outre voulons et ordonnons que par nosdits exécuteurs soient élues et choisies, tant en nos pays de Bresse que comté de Bourgogne, cent jeunes filles pucelles prêtes à marier, auxquelles avons donné et légué, donnons et léguons en aumône à chacune d'elles, pour une fois, la somme de cinquante livres tournois pour leur mariage, afin qu'elles prient Dieu pour nous (2). »

L'exemple de Marguerite d'Autriche fut imité par deux de ses conseillers. C'est d'abord Laurent de Gorrevod, seigneur de Marnay. Dans son testament du 28 mai 1527, daté de Marnay, il fait une dotation de cent florins pour sept jeunes filles, choisies parmi les plus pauvres de ses terres de Bresse et de Franche-Comté (3). C'est en second lieu le célèbre président du parlement de Dole, Mercurin de Gattinara. Par son testament daté à Barcelone du 23 juillet 1529, il fit, dans le bourg de Gattinara, une fondation dont le revenu était des-

---

(1) *Histoire de Coligny,* par Dubouchet, page 169.

(2) *Histoire de l'église de Brou,* par Jules Baux, 1854, page 358.

(3) Note communiquée par M. J. Gauthier, archiviste du Doubs.

tiné à nourrir neuf pauvres et à doter neuf jeunes filles du même lieu (1).

Ces sortes de dispositions testamentaires se retrouvent dans plusieurs titres du xv[e] et du xvi[e] siècle. On lit, par exemple, dans le testament de Caroline de la Baume, dame d'Oiselay, qu'elle donnait le prix de ses meubles pour acquérir un fonds dont le revenu serait destiné à doter quatre garçons et quatre filles pauvres (2).

C'était probablement dans des mêmes intentions qu'on avait conservé, dans l'abbaye de Saint-Claude, l'usage, établi par une fondation ancienne, de distribuer, le jour de la fête de sainte Ursule, du pain, du vin et un bon denier à onze pucelles; et le *Rational de Saint-Claude* ajoute ceci : « *L'une d'icelles, qui est royne, prend le double.* »

A Vercel, l'institution de la Rosière avait un caractère particulier. Sur le territoire d'Adam-lez-Vercel se trouvait une prairie appelée le *Pré des orphelines*. Le revenu de cette terre était donné, pour une ou plusieurs années, à une orpheline de l'endroit, reconnue la plus honnête et la plus vertueuse. Le curé, les échevins et les jurés étaient chargés de la choisir et de la désigner. L'élection avait lieu au mois de juillet, et la tradition faisait remonter l'origine de cette institution aux de Rye, seigneurs du pays (3).

Dans ses observations sur la *Coutume du comté de Bourgogne,* Dunod rapporte et discute savamment les lois qui réglaient la dot des femmes en Franche-Comté. Cette dot pouvait être constituée par des personnes étrangères à la famille, et alors elle s'appelait *dot adventice*. C'est le cas de celles que nous rapportons, et qui étaient établies par des personnes bienfaisantes au profit des filles pauvres.

---

(1) Note communiquée par M. Huart, avocat général à Besançon.

(2) Notes sur les villages de Franche-Comté, manuscrit par l'abbé Baverel.

(3) Archives de Vercel.

Quant à la dot qui venait des parents, elle avait ses règles, fondées le plus souvent sur le droit romain, et quelquefois sur des coutumes locales fort anciennes. Au rapport de Tacite, les Germains donnaient pour présents de noces des bœufs, des chevaux ou même des armes (1). On retrouve des vestiges de cet usage dans quelques villages de Franche-Comté. Ainsi le *Coutumier du Saugeois,* rédigé vers l'an 1458, rappelle une loi de ce pays qui semble être un reste des mœurs germaines. Dans cette contrée si originale de la seigneurie de Montbenoît, les filles recevaient en dot des animaux de labour, que le *Coutumier* appelle « *bêtes de mariage* (2). »

Mais revenons à nos Rosières. Au XVIIe siècle, en 1633, un chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, Jean Camus de Bosco, voulut laisser après sa mort une œuvre utile à ses concitoyens. Il fit, dans la ville de Gy, sa patrie, une fondation conforme à l'institution de saint Médard, en dotant une fille pauvre et honnête de son pays.

Voici les termes de son testament :

« Afin qu'audit Gy, lieu de ma naissance, j'aie part aux prières des gens de bien, je donne et lègue aux habitants et communauté dudit Gy la somme de trois mille francs, monnaie courante au comté de Bourgogne, à charge par lesdits habitants de payer annuellement et perpétuellement la somme de six vingts francs, à scavoir : cent francs à une pauvre fille dudit Gy, laquelle soit de bonne vie, conduite et renommée, telle qu'elle sera choisie par mon héritière. Laquelle somme de cent francs sera payée à ladite fille, ainsi nommée chaque année, aux fêtes de la Nativité Notre-Seigneur. Mon inten-

(1) TACITE, *Mœurs des Germains,* 18.

(2) *Coutumier du Saugeois,* rédigé sous Jacques de Clerval, abbé de Montbenoît, en 1458. Il en existe plusieurs exemplaires ou copies, notamment aux Archives du Doubs. — Voir aussi aux pièces justificatives, n° II, note sur certains usages anciens de la Franche-Comté relatifs au cérémonial des mariages.

tion est que ladite somme serve à sa dot, pour rencontrer meilleure commodité d'un mari sortable à sa condition.

» Les autres vingt francs seront distribués par ladite communauté à quarante pauvres, à chaque jour de fête de la Pentecôte, en l'église dudit Gy, où ils seront obligés de se trouver et de prier Dieu pour le repos de mon âme (1). »

Le bon chanoine avait nommé pour héritière sa nièce, Antoinette Gélyot, femme d'honorable Pierre Dard, notaire à Gy. Elle remplit fidèlement les intentions de son oncle. Ses successeurs en firent autant, et la dot des filles pauvres de Gy fut exactement payée chaque année jusqu'à la Révolution française qui emporta, là comme ailleurs, le fonds avec le revenu.

Le XVIIIe siècle fut par excellence, comme je l'ai dit, le siècle des Rosières. Mais en Franche-Comté cette institution ne revêtit jamais la forme romanesque qu'on lui donna quelquefois, surtout aux environs de Paris. Ici elle fut toujours et avant tout une œuvre de charité. C'est cette pensée de bienfaisance chrétienne qui inspira Jean-Gaspard Pariset, de Saint-Claude, docteur ès droits. Il légua à perpétuité, aux pauvres de son pays natal, le revenu de son domaine de Chanon, pour faire, chaque année, apprendre un état à un jeune homme et pour doter une honnête fille.

Tel fut encore le caractère des dots fondées par de charitables familles de Poligny et de Sellières. Dans cette dernière commune, une dotation matrimoniale fut constituée, en 1708, par Anne Philippe de Cécile, dame d'Osse, et cette fondation dura jusqu'à la Révolution française. La donatrice ordonna par son testament que, chaque année, au 1er juin, on habillerait treize indigents de Sellières; que l'on donnerait cent francs à deux jeunes hommes pour leur faire ap-

(1) *Testament du chanoine Camus de Bosco*, manuscrit communiqué par M. Dard, ancien magistrat.

prendre un métier, et quatre-vingts francs à deux jeunes filles pour se marier (1).

Les dernières Rosières que Besançon ait vu doter furent sept jeunes filles mariées le 20 novembre 1781, par les soins de Mme de Lacoré, femme de l'intendant de Franche-Comté, à l'occasion de la naissance d'un dauphin (2).

Toutes ces fondations et ces usages disparurent dans la grande confiscation du dernier siècle. La Révolution supprimait beaucoup de bonnes œuvres et en fondait peu. Cependant elle eut aussi des Rosières à sa façon, et nous avons sur ce sujet une longue et curieuse relation de la fête des époux célébrée à Besançon le 10 floréal an IV.

La fête auguste, dit le procès-verbal, fut annoncée dès le matin par le son des carillons. Un autel était élevé sur la *Place de la Loi* (Place Saint-Pierre), pour la célébration du mariage des jeunes époux. Parmi les décorations de la fête, on remarquait l'Hymen avec son flambeau et les figures de la Liberté et de l'Egalité. Avant la cérémonie, les citoyens Dutilleul et Bourgeon firent de longs et emphatiques discours, pour célébrer l'*ambroisie des vertus républicaines.* Après le *Ça ira*, la musique entonna l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.* Les époux furent conduits à l'autel sur un char artistement préparé, et entouré de jeunes enfants habillés de blanc et couronnés de myrte. Le citoyen Rambour lut les promesses de mariage et reçut la formule du consentement mutuel, en présence de la foule qui applaudissait, au milieu des parfums qui se répandaient au loin, et aux sons d'une musique harmonieuse. Le soir on dansa jusqu'à la nuit sous les ombrages de Chamars (3).

Ainsi furent mariés, sur la place publique, Frédéric Mar-

(1) *Jurassiens recommandables*, par D. Monnier, page 70.

(2) Pièce justificative, n° III.

(3) *Procès-verbal de la Fête des époux*, imprimé à Besançon, chez Briot, an IV.

tin, cultivateur, âgé de 17 ans et 1/2, et Françoise Marchand, cultivatrice, âgée de 18 ans. On ignore si cette cérémonie païenne a porté bonheur aux époux. Mais, malgré les passions anti-religieuses du moment, on ne montra pas beaucoup d'empressement à la renouveler.

En dehors des cérémonies autorisées par l'Eglise, nos pères ont souvent observé certains usages particuliers le jour des noces. Ces usages étaient le plus souvent des restes de mœurs germaines ou de servitudes du moyen-âge. Quelquefois ces coutumes naïves avaient un caractère touchant et symbolique.

Dans certains villages, les nouveaux époux devaient endosser l'habit de noces de leurs pères et mères, pour témoigner par là leur volonté de continuer les traditions de la famille. Ailleurs, le jour de leur mariage, il plantaient un arbre, ordinairement un tilleul, qui devait croître pour perpétuer le souvenir de leur alliance. D'autres fois, quand la nouvelle mariée conduisait ses meubles dans la maison de son mari, le bagage devait être surmonté de la quenouille chargée d'œuvre et garnie de rubans. C'était l'emblème du travail de la bonne ménagère. A Foncine, on observait une coutume plus significative encore. Après la messe nuptiale, l'époux conduisait sa nouvelle épouse sur le cimetière pour la présenter à ses ancêtres. Sans doute un tel usage n'avait rien de bien gai pour un jour de noces. Mais il avait quelque chose de patriarcal, qui n'était pas sans influence sur la conservation de l'esprit de famille (1).

Terminons par le souvenir d'une Fête de la Rosière, qui ne ressemble en rien à celle de saint Médard.

Il y a quelques années, en 1863, on a essayé de ressusciter cette fête dans notre province, en lui donnant une allure passablement fantaisiste. Chacun sait que M. Auguste Guyard voulut faire, du village de Frotey-les-Vesoul, une commune

---

(1) Voir *Annuaires du Jura*, par D. Monnier.

modèle. Il avait, pour cela, l'approbation et l'appui de quelques hauts personnages, parmi lesquels il cite souvent le Persan Suleyman-Khan, fils de Mirza-Saïd-Khan.

Son programme, moitié sérieux, moitié plaisant, comprenait nécessairement l'institution d'une Rosière à Frotey. Il y ajouta même un Rosier, sous le nom de Liséen, et tous les deux devaient être couronnés comme les modèles du village.

La fête fut célébrée le 15 août 1863, sur la montagne de Frotey connue sous le nom de *Sabot*. Le couronnement eut lieu, raconte M. Guyard, « devant Dieu, devant le délégué du préfet de la Haute-Saône, devant le maire de Frotey revêtu de son écharpe, devant toute la population frotéenne. »

Comme c'était le 15 du mois d'août, l'orateur y parla « de l'Assomption de l'humanité, de l'empereur qui marchait à la tête de la civilisation, du ciel pur, bleu sourire de Dieu, et enfin de la cité rurale modèle, qui devait compléter la cité spirituelle et morale, fondée, il y a deux mille ans, par le sublime fils du charpentier de Nazareth. »

M. Guyard se posait ainsi comme le continuateur du Christ, dont il venait achever l'œuvre, ni plus ni moins. Ce début promettait, la fête fut à l'avenant. La Rosière et le Liséen furent proclamés dignes du prix et de la couronne, et l'orateur les exhorta, en terminant son discours, à se souvenir qu'ils étaient désormais sous les yeux de la *France et du monde,* et qu'ils devaient se montrer dignes de cette haute distinction (1).

Mais un incident fâcheux vint troubler l'harmonie de la fête. La Rosière refusa la distinction qui lui était offerte; c'est ce que rappelle une complainte composée sur ce sujet, et dont je cite le couplet suivant :

---

(1) Voir la *Quatrième lettre aux gens de Frotey*, par Aug. Guyard, Paris, 1863, br. in-8.

« Mais au moins la Rosière
A bien porté son nom !
— Nenni, car la premièro,
Ecoutant la raison,
A refusé d'un mot
Les honneurs du *sabot.* »

Cette fête ne fut pas généralement prise au sérieux. C'était l'œuvre d'un utopiste qui décorait ses rêveries humanitaires du nom de progrès, et dont la doctrine se perdait dans un vague panthéïsme. Il eut beau ajouter à son œuvre une nouvelle récompense, en instituant un prix pour les jeunes bergers qui respecteraient les nids d'oiseaux. Il ne put faire avancer d'un pas ni le bonheur ni la vertu de l'humanité.

Les entreprises charitables, vraiment utiles, ne font pas tant de tapage. Elles se font peu à peu ; elles se développent modestement. En un mot elles font moins de bruit, afin de faire plus de bien.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

LEE PREMIÈRES ROSIÈRES FRANC-COMTOISES.

(*Clause du testament d'Hugues de Chalon sire d'Arlay, léguant* 2,000 *francs d'or pour doter des pucelles de sa terre de Franche-Comté, à charge par ces dernières de prier pour le repos de son âme*). (Paris, 30 novembre 1398.)

Item. Je vuilz et ordonne que aux pouvres pucelles par ma terre du Conté de Bourgoingne soient donnés et distribués par une foys par mes exécuteurs dessoubs escriptz deux mille frans d'or pour elles marier affin que elles soyent tenues de prier Nostre Seignour qui me faice pardon des peschiés que j'ay fais par volenté de mon corps pluseurs fois indeuement, les quelx deux mille frans je vueil estre pris par mes exécuteurs sur mes biens mobles ou la ou il verront que bonnement se pourront prendre et yceulx estre distribuez par mes dis exécuteurs aux dictes pucelles par la meilleur menière qu'il leur semblera bon.....

(Testament d'Hugues de Chalon sire d'Arlay. — Paris (*rue de la Saboterie en l'hostel de l'Ange*) le dernier novembre 1398.)
(Fonds Chalon. E. 324. — Archives du Doubs.)

II

NOTE SUR CERTAINS USAGES ANCIENNEMENT OBSERVÉS EN FRANCHE-COMTÉ POUR LE CÉRÉMONIAL DES MARIAGES.

Quand les nouveaux mariés revenaient de l'église à la maison, après la cérémonie nuptiale, ils étaient reçus de diverses manières. A Port-Lesney, on leur jetait au visage des grains de millet ou de froment. Dans les environs de Baume, on présentait à l'épouse les clefs de la maison sur une assiette, pour lui annoncer qu'elle avait la conduite du ménage. Ailleurs, on lui offrait la *mouillotte*, sorte

de tartine de pain grillé trempée dans le vin, ou bien on lui jetait des noix.

Dans la Haute-Saône, quand les deux époux arrivaient devant le domicile conjugal, on leur donnait à chacun un œuf qu'ils jettaient par dessus le toit de la maison. Celui des deux qui depassait le faite de la maison de plus haut avait, dit-on, la maîtrise dans le ménage (1).

A Orgelet, les nouveaux époux avaient droit de porter, le jour de la solennité de leur mariage, le bâton de la fabrique sur lequel il y avait une image de Notre-Dame. Le lendemain ils devaient se rendre à l'église pour offrir une pinte de vin, une chandelle et un pain. Une offrande semblable était établie dans l'église de Mont-Roland et dans beaucoup d'autres (2).

Quelquefois les mariages se célébraient hors de l'église paroissiale, dans quelque sanctuaire vénéré de la Sainte Vierge. Pendant plus d'un siècle (de 1615 à 1727), c'est à Notre-Dame-du-Mont, près de Thoraise, que les nouveaux époux de ce village ont fait bénir leur alliance, comme l'attestent les registres de la paroisse.

Nos statuts anciens mentionnent les paranymphes qui conduisaient solennellement l'épouse à l'église, pour la remettre à son nouvel époux, selon l'usage traditionnel du pays, *secundum consuetudinem patriæ custoditam*. Mais ces statuts exigent que les paranymphes soient des hommes graves et ordinairement des parents de l'épouse. Du reste, tous nos rituels condamnent la coutume, qui n'a pas encore disparu, de tirer, à l'occasion des noces, des coups d'arquebuse sur les cimetières, à la porte des églises et jusque dans l'intérieur du temple. Le Parlement de Besançon, en 1732, interdit également cet abus sous peine de cinquante livres d'amende (3).

On sait que les mainmortables ne pouvaient ordinairement se marier hors des terres de leurs seigneurs. Ceux-ci accordaient cette faculté à leurs sujets en les affranchissant. Lorsque Jean de Chalon, en 1435, donna les franchises de la Chaux-du-Dombief, dans le Jura, il voulut, dit la charte, que « les bourgeois de ladite terre pussent vendre et marier leurs enfants librement, sans payer au seigneur d'autre droit *qu'un quarteron d'avoine.* »

---

(1) Voir les *Annuaires du Jura* et les *Documents inédits* publiés qar l'Académie.
(2) Archives d'Orgelet et *Histoire de Montroland*, par Jeannez.
(3) *Statuta Bisuntina*, 1575 et 1587; *Rituale Bisuntinum*, 1705; *Recueil des édits*, 1771-78.

Dans son livre intitulé *la Franche-Comté ancienne et moderne,* M. Hugon de Poligny rapporte une singulière coutume féodale. « Le sujet qui se mariait, dit-il, était obligé de faire cuire une marmite pleine de viandes, d'aller manger ces viandes avec son seigneur et de lui laisser la marmite. Si on trouve trop lourde la prestation de cette marmite, on pourrait bien trouver le repas en commun de trop, dans certain temps et certaines mœurs (1). »

A Rahon, dans le Jura, les nouveaux mariés devaient offrir à leur seigneur, deux poules, *avec le ménétrier jouant de son instrument,* ajoute le titre de cette redevance (2). Ce droit de poule, qu'on retrouve dans plusieurs villages, était un souvenir des mœurs des Germains, chez lesquels, selon Tacite, les présents de noces étaient des animaux ou des armes (3).

III

LES DERNIÈRES ROSIÈRES DE L'ANCIEN RÉGIME.

(*Extrait d'une chronique bisontine du* XVIIIe *siècle*).

.....Le 20 novembre 1781, Mme de Lacoré, intendante à Besançon, a fait sept mariages en réjouissance de l'heureux accouchement de la reine qui a fait un dauphin; ces mariages ont étè faits sur les sept paroisses; sur chaque les garçons et les filles ont été habillés de pied en cape, les habits des hommes étaient couleur de chair et ceux des filles étaient de même couleur, à réserve que l'étoffe était rayée. Le 20, que devaient se célébrer ces mariages, les nouveaux époux se rendirent chez Mme de Lacoré. Au sortîr de l'Intendance, chaque garçon menait sa prétendue par dessous le bras. A leur tête était le suisse de M. de Lacoré, ensuite des domestiques, ensuite venaient les mariages projetés et après eux était le reste des domestiques, et de chaque côté étaient des grenadiers de Champagne, et la musique du régiment de Champagne les précédait.. Ils se sont rendus à la cathédrale où l'on devait les marier; et à leur suite il y avait grand nombre d'équipages des gens les plus distingués. En entrant dans la cathé-

(1) *La Franche-Comté ancienne et moderne,* I, 319.
(2) V. dans l'*Annuaire du Doubs* année 1876, p. 124 *(Notice sur Etrabonne),* la mention d'un usage analogue.
(3) Voyez *Documents inédits* de Franche-Comté, t. IV, p. 185.

drale, les prétendus entrèrent dans la chapelle du Saint-Suaire, où était Mgr de Rans, suffragant de Mgr de Durfort (Mgr de Rans est évêque de Rhosy). A l'offertoire de la messe, M. le marquis de Saint-Simon a mis de l'argent dans son chapeau et a engagé les dames et les messieurs a mettre dans son chapeau, et il a ramassé de l'argent qui a été partagé. C'est M. de Rans, l'évêque qui les a mariés. La célébration finie, ils sont revenus dans le même ordre qu'ils étaient allés. Rentrés à l'hôtel de l'Intendance où il y avait un grand dîner pour les jeunes mariés, et à ce dîner étaient M. le marquis de Saint-Simon, M. et Mme de Lacoré, quantité de dames et de messieurs de distinction. On s'est beaucoup amusé pendant le dîner, qui a duré jusqu'à cinq heures ; tous sont allés à l'Hôtel de ville, où l'on a donné le bal dans le même ordre que quand ils sont allés à la cathédrale pour se marier. Toute la façade de l'Hôtel de ville était illuminée, et pendant le bal on a distribué beaucoup de rafraîchissements, et après le bal les jeunes mariés se sont retirés chacun chez eux. Le 21 ils sont allés à la messe avec la même cérémonie que le jour du mariage. Après la messe, les nouveaux époux sont allés à l'Intendance et Mme de Lacoré leur a donné à chacun 400 livres et leur a partagé l'argent qu'avait ramassé M. de Saint-Simon. C'est Mme de Lacoré qui a fait toutes les dépenses, tant pour les habiller que pour le repas et les 400 livres qui ont été données à chaque mariée.

(*Manuscrit du* XVIIIe *siècle conservé à Baume-les-Dames.*)

NOTICE

SUR

LE PROFESSEUR VALETTE

Par M. A. HUART.

(Séance du 23 mai 1878,)

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, une bien triste nouvelle nous est parvenue. Dans la nuit du 10 mai dernier, un de nos plus éminents compatriotes, M. le professeur Valette, est mort à Paris, dans tout l'éclat de sa renommée et la plénitude de son intelligence, laissant à l'Ecole de droit de Paris, à la Comté et à ses élèves, le salutaire et fortifiant exemple d'une vie entièrement consacrée au travail et à l'accomplissement du devoir.

Votre Compagnie, toujours si soucieuse de garder le souvenir des illustrations de la province, a voulu s'associer au deuil de tous et consigner dans ses annales l'expression de nos regrets.

Vous avez désiré qu'on rappelât devant vous la vie et les œuvres du jurisconsulte consommé et de l'homme de bien dont nous déplorons la perte; il faudrait pour cela une étude longue et approfondie; je ne puis aujourd'hui, Messieurs, vous présenter qu'une esquisse imparfaite, écrite à la hâte, et à l'insuffisance de laquelle votre indulgence voudra bien suppléer.

La Franche-Comté a toujours été la terre féconde des jurisconsultes, des dialecticiens et des penseurs. M. Auguste Valette a été l'un des membres les plus brillants de cette pléiade

de légistes franc-comtois qui, depuis le commencement du siècle, ont illustré par leur talent et leur caractère le palais et l'école. Notre province, Messieurs, peut le revendiquer avec une fierté légitime et le compter, non sans orgueil, parmi ses enfants les plus distingués, à côté des Proudhon, des Grappe, des Bugnet, des Oudot et de tant d'autres qui ont porté dans la science du droit un nom justement honoré (1).

Né le 16 août 1805 (2), à Salins, il commença ses études classiques au lycée de Besançon, et vint les finir au collége de Versailles. Intelligence vive, esprit largement ouvert, le jeune collégien réussit également dans les lettres, qui seront toujours, quoi qu'en disent certains novateurs téméraires, le seul et vrai fondement d'une instruction solide, et dans les sciences, pour lesquelles il paraît avoir eu une propension marquée.

Ceux qui ont connu M. Valette savent combien il aimait à citer les auteurs classiques ; il le faisait toujours avec goût et à propos ; on voyait aisément qu'il avait vécu dans leur commerce, qu'il s'était assimilé le suc de leurs ouvrages, et que, suivant le précepte du poète, il les avait feuilletés *nocturnâ diurnâque manu*.

Le futur annotateur de Proudhon, le grave professeur qui allait devenir l'émule des Pothier et des Dumoulin, préluda aux succès qui l'attendaient dans la carrière juridique par des succès d'un ordre bien différent. Il débuta, qui le croi-

---

(1) Pour ne parler que des morts, nous pourrions citer encore Courvoisier, Curasson, Nicod, Bavoux, Loiseau, Reverchon, Dalloz, etc.

(2) L'acte de naissance de M. Valette porte les indications suivantes : Du vingt-neuvième jour du mois de thermidor, à onze heures du matin, l'an XIII de la République française. Acte de naissance de Claude-Denis-Auguste Valette, né à Salins, le jour d'hier, à une heure du soir, fils de Claude-Josué Valette, officier pensionné, domicilié à Salins, âgé de vingt-neuf ans, et de Pierrette-Marguerite Thervay, profession de receveuse de la Loterie impériale, âgée de vingt-sept ans, mariés.

rait? par le Conservatoire, et fut très jeune reçu élève de la classe de violon. Au surplus, comme on l'a dit avec esprit (1), pourquoi s'en étonner? M. Valette n'était-il pas le plus ingénieux des jurisconsultes? Il l'était même un peu trop peut-être; c'était un des artistes de la science du droit, et la science et l'art ne devraient-ils pas toujours se donner la main?

Malgré ses succès précoces, il ne tarda pas à laisser la musique pour le droit, et à dix-neuf ans il prit à l'école de Paris ses premières inscriptions. Il suivit les cours de Duranton et de Ducaurroy, et apprit sous ces maîtres distingués les premiers éléments de cette science dont il allait bientôt devenir l'un des plus brillants interprètes.

Docteur au mois de juin 1830, il soutint avec succès une thèse sur un sujet qu'il n'avait pas choisi, mais que le sort quelque peu sévère lui avait désigné, les actions noxales et la loi *Aquilia* en droit romain, les quasi-contrats, les délits et les quasi-délits en droit français.

Au milieu de ses études de droit, le jeune docteur voulut s'essayer à la politique. En 1831, il écrivit sur, je me trompe, contre *la pairie héréditaire comme pouvoir législatif et comme pouvoir judiciaire*, une brochure où se révèlent déjà les tendances libérales du futur député à la Constituante. On y surprend en germe, encore que gâtées par une rhétorique qui sent un peu son époque, les qualités d'un style ironique, incisif, dont les traits redoutés atteindront par la suite sans pitié ses adversaires sur le terrain du droit ou de la politique.

Il continuait cependant ses études avec cette opiniâtreté persévérante qui est un gage certain de succès. En novembre 1832, il concourut pour une place de professeur suppléant à la faculté de droit de Paris, et fut nommé en 1833. En 1837, il succéda à Delvincourt comme professeur titulaire. Il avait à peine trente-deux ans.

---

(1) M. Masson, *Notice sur M. Valette*, 1866.

C'est dans cette chaire qu'il a illustrée pendant plus de quarante ans, et qu'il occupait encore trois jours avant sa mort, que nous l'avons vu, il y a longtemps déjà, prodiguer à ses élèves les trésors de sa science et de son exquise bonté. Le vieil amphithéâtre de l'école était trop petit pour recevoir le flot de ses auditeurs accourus pour entendre sa parole insinuante, persuasive, nullement dominatrice, et sous l'influence de laquelle se développaient, comme irrésistiblement, le goût et le sentiment du droit.

Comme professeur élémentaire, il n'avait peut-être pas toutes ces qualités maîtresses qui ont fait la réputation de son compatriote M. Bugnet; autant celui-ci était clair, précis, absolu, autant M. Valette était indécis et presque hésitant devant les difficultés du droit et les solutions dont elles étaient susceptibles.

Avec son esprit net, mais un peu étroit, M. Bugnet ne voyait pas toujours les aspects multiples des questions, et sa pensée, plus vigoureuse qu'étendue, revêtait vite une forme invariable dont il ne se départait pas volontiers. M. Valette, au contraire, chercheur infatigable et n'ayant jamais fait son siége, craignait avant tout d'immobiliser sa pensée, dont l'élan vers la vérité ne s'arrêtait jamais (1).

Dans ses cours comme dans ses livres, ce qu'on remarquait non sans surprise, c'était l'expression du doute en présence des obscurités de la loi, mais c'était un doute, dit à ce sujet un des plus remarquables successeurs de l'illustre défunt, M. le professeur Labbé, « un doute plein de science et non » de scepticisme, doute qui fait parcourir à l'esprit tous les » aspects de la question, doute qui se résout après un examen » lumineux en une solution présentée comme préférable et » non une affirmation tranchante (2). »

---

(1) M. Labbé, *Recueil de Sirey*, 3e cahier, 1875.
(2) M. Labbé, *Recueil de Sirey*, 1875.

Ne croyant pas que la force réside dans l'immutabilité, il revenait sans fausse honte sur ce que l'expérience lui avait démontré inexact et peu pratique, et nous avons assisté plus d'une fois, précieux enseignement, à ses longues incertitudes qu'il essayait de fixer sans jamais y parvenir complétement.

C'est que les sciences morales n'admettent guère l'absolu; elles ne raisonnent pas sur de pures hypothèses; elles sont destinées à régler des faits ondoyants et divers par les intentions, par les circonstances et par une multitude de causes (1).

Pourtant l'on connaîtrait mal M. Valette si l'on ne s'attachait qu'à cette honnêteté juridique, si je puis m'exprimer ainsi, qui poussée à l'extrême chez lui était presque un défaut. Il savait dans son enseignement tracer fermement les règles certaines, mettre en relief les principes de la science et poser avec solidité les assises du droit, subordonnant le souci des controverses à la connaissance plus approfondie des règles qui en facilitent la solution.

Mais il savait s'élever plus haut; à l'exemple de Pothier, il faisait du droit non une science algébrique, non une métaphysique transcendante, mais une philosophie morale moins étendue, quoique de même ordre, que la morale proprement dite.

Il reconnaissait la puissance des idées générales; il savait les dégager par une fine et judicieuse analyse, par une prudente généralisation, des textes qui les contiennent et des difficultés dont elles devaient préparer la solution. Mais il mettait avec grand soin l'esprit en garde contre les synthèses précipitées, qui aboutissent à des maximes, sortes de recettes commodes, mais trompeuses. L'appareil scolastique lui répugnait, et le docte professeur, dont les connaissances étaient si vastes et les conceptions parfois si vigoureuses et si hardies, conversait avec ses élèves et ne dogmatisait pas.

---

(1) M. Labbé, *Recueil de Sirey*, 1875.

En véritable professeur, aimant à répandre oralement la semence des vérités que ses études lui avaient fait découvrir, M. Valette a peu écrit, et s'il y a songé un instant, il n'a pas recueilli l'ensemble de ses idées et de ses doctrines.

En 1842, il fit paraître ses notes sur Proudhon. C'était Paul qui écrivait sur Sabinus. A cette époque, l'œuvre de notre grand jurisconsulte franc-comtois, dont le traité sur le premier livre du code civil avait fait dire à l'empereur : « Si les commentateurs se mettent à mon code, il est perdu, » avait déjà quelque peu vieilli. M. Valette remit le livre au courant de la législation et de la jurisprudence, réfuta les erreurs du maître avec une indépendance pleine de respect, et y ajouta des notes substantielles, précises, lumineuses, qui font de cette édition comme un traité nouveau et une œuvre toute personnelle.

L'état des personnes est une des matières sur lesquelles la sagacité du professeur s'est le plus exercée. En 1859, il rajeunit lui-même ses notes sur Proudhon, et en 1873 il y revint encore, en livrant à la publicité, sur les instances de ses collègues et de ses élèves, le cours de première année qu'il professait à l'école de droit.

« Il aurait pu aisément, dit M. Labbé, écrire des volumes et rivaliser par l'étendue des développements avec d'autres commentateurs justement célèbres. Il a prouvé qu'il savait dans les dissertations spéciales fouiller des points obscurs, et dans les consultations tenir compte de toutes les nuances d'une espèce. Cette fois il a voulu être bref ; il a condensé en six cents pages une substance doctrinale des plus riches. Ce procédé modeste, et qui donne à son ouvrage l'apparence d'un manuel, répond à une vertu dominante de son esprit : tout indiquer et ne pas tout dire, suggérer la réflexion et non pas en dispenser, mettre l'esprit des autres en mouvement et leur montrer la route, ouvrir des aperçus, faire jaillir des sources de lumière et non les épuiser, poser des principes si

bien motivés, si bien définis, que les conséquences en ressortent d'elles mêmes : tel est le but, telle est la méthode de l'excellent jurisconsulte. Le résultat est que le livre convient à ceux qui savent et à ceux qui veulent apprendre; il n'accable pas tout d'abord; il est si simple et si sobre! Il éclaire toujours; il est si substantiel et si profond! »

On dirait que son esprit investigateur et subtil avait résolu de s'attaquer aux problèmes les plus difficiles du droit. Après l'état des personnes, ce furent les hypothèques qui l'attirèrent, et tout en collaborant, avec Duvergier et Fœlix, à la *Revue de droit français*, recueil qui restera un des beaux monuments de la science juridique de notre temps, il publia en 1843 un travail *sur l'effet de l'inscription en matière hypothécaire*, et en 1846 un traité des priviléges.

Rien de plus accompli n'est sorti de la plume du savant professeur; mais malheureusement ce travail est demeuré inachevé, et l'on ne peut que regretter que d'autres occupations ne lui aient pas laissé le loisir d'accomplir son œuvre. Car il possédait à merveille cette matière obscure et ardue entre toutes; il avait fait partie dès l'origine de la commission nommée par le gouvernement de juillet pour la réforme de la législation hypothécaire; avec sa conscience habituelle, il en avait creusé toutes les difficultés, il en avait étudié tous les aspects, et ses collègues dont il était l'oracle, n'hésitaient pas à le proclamer l'homme de France qui connaissait le mieux les hypothèques. Le mot est, si je ne me trompe, de M. de Vatimesnil, peu prodigue de pareils éloges.

M. Valette fit paraître aussi, soit dans la *Revue pratique*, qui venait de se fonder sous le patronage et avec le concours d'un des maîtres les plus aimés de la jeunesse des écoles, M. le professeur Demangeat (1), soit dans le journal le *Droit*,

(1) Aujourd'hui professeur honoraire à la Faculté et conseiller à la Cour de cassation.

des articles pleins d'érudition et de vigueur, sur le cumul de la réserve et de la quotité disponible, sur la théorie des reprises de la femme commune si fatalement inaugurée par M. Troplong, et sur des questions de transcription hypothécaire soulevées par la loi de 1855, cette loi fameuse, l'effroi des étudiants de troisième année, et l'un des vrais chagrins de sa vie de jurisconsulte.

En 1848, M. Valette fut appelé à représenter le département du Jura à la Constituante et à la Législative (1). Fidèle aux opinions de toute sa vie, ami de l'ordre et d'une sage liberté, le professeur siégea à la Chambre parmi les partisans d'une république conservatrice et modérée (2) Son honnêteté politique lui concilia bien vite l'estime et la sympathie de ses collègues, qui tous, sans distinction de parti et d'opinion, ont toujours hautement témoigné de sa droiture, de son bon jugement et de sa ferme raison. Il avait le goût du bien avec persévérance, disait dernièrement de lui un de ses ad-

(1) M. Valette fut élu aux élections de 1848, le quatrième de la liste modérée qui comptait MM. Grévy, élu par 63,000 voix, Cordier par 57,000, Chevassus par 41,000; M. Valette obtint 37,000 suffrages. Aux élections du 13 mai 1849, M. Valette, qui avait été violemment combattu par les républicains extrêmes, échoua contre M. Richardet; mais à la mort de M. Cordier, il fut élu par 18,000 voix. La lutte fut des plus vives; M. Ribeyrolles, soutenu par le parti avancé, obtint 16,000 suffrages; *Le Salinois*, l'un des organes du parti modéré, avait même abandonné la candidature de M. Valette pour celle de Lamartine qui ne recueillit que 3,000 voix. Le canton de Salins, entièrement soumis à l'influence de M. Richardet, vota presque en entier contre M. Valette.

(2) M. Valette voulait le bien public, par l'égalité de tous et par l'usage d'une liberté sage et contenue; ce qui ne l'empêchait pas de combattre en tout occasion cet esprit révolutionnaire qui veut tout détruire pour rebâtir ensuite. Dans sa pensée, la République ne pouvait s'établir que sur les bases séculaires de la religion et de la morale. Aussi voyait-il avec une grande peine les efforts insensés de ceux qui travaillaient à amener le divorce de la République et de la religion, « Ils perdront la République, disait-il hautement, ils feront le malheur du pays. » (*A la mémoire de M. Valette*, page 9.)

versaires politiques, M. Poujoulat, et la cause de la liberté religieuse trouva toujours en lui un défenseur. Travailleur tranquille plus que politique, M. Valette intervint surtout dans les importants débats qui s'élevèrent alors en matière de législation ; il prit une part active, avec son savant collègue M. Demante, aux lois sur les substitutions, sur les contrats de mariage (loi du 10 juillet 1850), et sur le désaveu en cas de séparation de corps (loi du 6 décembre 1850).

La Chambre de 1848 l'avait nommé vice-président du comité de législation ; celle de 1849 l'appela dans la commission chargée de l'étude des réformes à apporter dans la procédure criminelle. Dans l'une et l'autre de ces assemblées, il acquit une autorité supérieure. « Il se fit remarquer, dit un de ses biographes, à la tribune, comme dans sa chaire de l'Ecole, par la netteté de ses vues, la sagacité de ses observations, le côté pratique de ses conclusions. Plusieurs fois il sut s'élever jusqu'à l'éloquence ; son discours sur le général Damesme (1), mort entre ses bras, fit une grande impression. La modération de son enquête sur l'insurrection de juin, l'ardeur avec laquelle il s'opposa aux prétentions de ceux qui voulaient détruire les hautes études universitaires et supprimer les chaires de droit constitutionnel et d'histoire du droit lui valurent les éloges mérités des membres les plus éclairés de la Chambre (2). »

(1) Cependant on emportait le général Damesme (frappé d'une balle à la cuisse à l'assaut de la barricade de la rue de Fourcy) à l'hôpital du Val-de-Grâce. Un représentant du peuple, M. Valette, qui se trouvait non loin de là lorsqu'il fut frappé, s'approche respectueusement, tristement : il sait que la blessure est mortelle. « Général, lui dit-il, c'est au nom de l'Assemblée nationale que je viens vous serrer la main. — Je vous remercie, répond Damesme en souriant avec une admirable expression de résignation, presque de joie ; n'est-ce pas, Monsieur, vous ferez connaître à l'Assemblée que j'ai rempli mon devoir. » (Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de* 1848, t. II, p. 431.)

(2) *A la mémoire de M. Valette,* par un ami de la famille, Paris, Challamel, 1878.

Mais l'œuvre favorite du maître, celle à laquelle il attachait le plus d'importance, c'est son rapport sur le duel. C'est, en effet, un petit chef-d'œuvre, où se trouvent réunies dans une mesure exquise la forme la plus pure et la science la plus accomplie. Ce rapport fut présenté en 1851 à l'Assemblée nationale au nom d'une commission dont M. Valette était président ; le projet allait être inscrit à l'ordre du jour de la Chambre, mais on avait compté sans les événements politiques qui vinrent prématurément clore la session législative.

Je devrais, Messieurs, mais le temps me presse et je craindrais d'abuser, analyser devant vous ce travail si juridique et, ce qui vaut mieux, si profondément moral. Une bonne loi sur le duel est encore à faire, et les faits si regrettables que la presse nous signale chaque jour en démontrent, d'une façon éclatante, l'impérieuse nécessité.

Ce n'est pas le lieu de rappeler ici les déclamations éloquentes de Rousseau ni les mordantes ironies de Voltaire sur cette éternelle question du duel, que la morale réprouve, que la religion condamne, et qui subsiste pourtant avec l'appui, ou du moins avec la tolérance coupable des honnêtes gens. Le projet de loi de M. Valette est un héritage de nos assemblées qu'une Chambre française devait accueillir avec orgueil et que ne cesse de réclamer la conscience publique justement offensée. On fait beaucoup de lois aujourd'hui, on en projette plus encore ; on a dans ce travail de 1851 sur le duel une loi toute faite et une œuvre remarquable à tous égards. Nous souhaitons vivement qu'on en profite et qu'on ait le courage de la voter.

En 1852 (1), les événements que l'on sait ayant brisé sa

(1) Le matin du 2 décembre, toujours le dernier à savoir les nouvelles courantes, il se rendait comme d'habitude au Corps législatif. On lui apprit en route la dissolution de l'Assemblée « L'acte est nul de plein droit, *ipso jure,* » se contenta-il de dire, et il poursuivit son che-

carrière politique, il revint, sans regrets, au milieu de cette jeunesse qu'il aimait, et reprit sa robe de professeur avec l'intention bien arrêtée de ne plus la quitter à l'avenir. Ses élèves, ses cours et les séances de l'Institut, dont il était l'un des membres les plus assidus, furent désormais son horizon et sa vie, et il consacra ses derniers jours au culte désintéressé de la science du droit, qu'il ne cessa d'enrichir de ses travaux. Mais son patriotisme était demeuré le même, et son cœur avait tressailli et souffert à toutes les atteintes faites à la liberté comme à tous les malheurs de la France.

Ce vaste esprit n'était d'ailleurs étranger à aucune partie des connaissances humaines. Les sciences, les arts, les langues étrangères lui étaient familiers ; et c'était un des grands charmes de son commerce que de l'entendre, avec la simplicité qui lui était propre, disserter sur les sujets les plus éloignés de ses études habituelles (1).

Ce grave jurisconsulte était l'homme bon par excellence. On a défini la bonté : « le don gratuit de soi-même. » Cette définition peut à bon droit lui être appliquée, car il se prodiguait sans compter à ses collègues, à ses élèves, à tous ceux qui avaient besoin d'un service et d'un conseil.

Il était l'un des membres les plus actifs de la société protectrice des animaux, et l'on cite de lui des traits d'une naïveté charmante, qu'on croirait empruntés à la vie d'un La Fontaine ou d'un Bernardin de Saint-Pierre.

Il y a quelques semaines, il publiait dans le journal le *Droit* un vigoureux article sur une question juridique importante; nous y retrouvions toutes les qualités distinctives de son

---

min. Bientôt convaincu par lui-même de la vérité du fait, il demanda d'être arrêté avec ses collègues, en disant qu'il en avait deux fois le droit comme représentant du peuple et comme professeur de droit. Il fut, en effet, incarcéré à Vincennes. » (*A la mémoire de M. Valette*, page 8.)

(1) Voir le journal *Le Droit* du 11 mai 1878.

talent, sa dialectique irrésistible et sa science si sûre d'elle-même

Il était pourtant déjà bien affaibli par un mal cruel qui le minait lentement et qu'il supportait depuis de longs mois avec une merveilleuse constance; mais son esprit lucide montrait que son âme était toujours maîtresse du corps qu'elle allait bientôt quitter.

Atteint d'une maladie incurable, dit un de ses biographes, dès le début M. Valette a vu ses forces diminuer au milieu des plus vives souffrances. Jamais une plainte, jamais une parole de découragement. Une patience stoïque, que dis-je, une résignation parfaite selon toute l'acception chrétienne du mot. « Je souffre, disait-il à de rares intervalles, c'est la volonté de Dieu ; » et sans rien ajouter, il se taisait. Ces paroles révèlent le cœur de M. Valette. Il était religieux, non pas seulement de pensée et de principes, mais d'effet et de pratique. Ici encore son caractère d'homme de loi se faisait sentir. Il n'allait pas au-delà de ce qui était commandé; mais où il y avait précepte, il l'observait dans sa rigueur. Quelques jours avant de mourir, il se traînait péniblement au bras de Mme Valette, le matin du samedi-saint, se rendant à l'église de Saint-Etienne-du-Mont. C'était précisément le jour, l'heure où chaque année il avait coutume de faire ses Pâques; il n'eût voulu, à aucun prix, les manquer une dernière fois.

Le lundi 6 mai, il occupait encore sa chaire de professeur; c'était le suprême effort, il fallut l'en descendre, et le vendredi suivant il expirait, plein de résignation et de courage, dans des sentiments d'une foi vive et d'une admirable piété qui avaient été ceux de sa vie tout entière. Chrétien convaincu, dit M. Poujoulat, il a voulu franchir le pas de la mort en s'appuyant sur la croix. Modeste dans sa vie, il a voulu l'être encore dans sa mort; il a écarté les discours de son cercueil; il a demandé que sa robe de professeur fût son suaire, comme

pour ne pas être séparé, même dans la tombe, des insignes de ses fonctions auxquelles il était si profondément attaché.

Dès que la nouvelle de sa mort se répandit dans Paris, ce fut parmi la jeunesse des écoles, dans le monde savant et la presse tout entière, comme un concert de plaintes et de regrets. Pendant deux jours, les cours de l'école de droit furent fermés. Ses élèves, qui avaient pour le maître un respect poussé jusqu'à la vénération, accoururent de toutes parts pour lui rendre les derniers devoirs, et je ne sache rien de plus touchant que la manifestation spontanée de leur affliction.

Le char qui portait la dépouille mortelle, dit le journal le *Droit* auquel nous empruntons ces détails, était couvert de fleurs et de couronnes, témoignages d'affection et de reconnaissance. On lisait sur l'une d'elles : « A M. Valette, ses anciens élèves devenus ses collègues à la Faculté de droit. » Sur d'autres : « A M. Valette, les élèves de l'école de droit de Paris ; à M. Valette, les étudiants roumains. »

Sur le cercueil étaient placés l'habit aux palmes vertes du membre de l'Institut, la robe et la toque rouges du professeur, les insignes de l'officier de la Légion d'honneur et du membre du conseil supérieur de l'instruction publique.

On remarquait dans le cortége les délégués des étudiants de Paris et des étudiants roumains portant leurs immenses couronnes d'immortelles ; la députation de l'Institut, la Faculté de droit de Paris précédée de ses massiers ; la députation du barreau de la Cour d'appel auquel M. Valette n'avait pas cessé d'appartenir pendant cinquante ans, et les délégués des sociétés dont il faisait partie.

Venait ensuite une affluence considérable composée des amis sans nombre du défunt et de toutes les notabilités de la société parisienne, ministres ou anciens ministres, sénateurs, députés, membres des diverses académies, conseillers d'Etat, représentants nombreux de la magistrature et du barreau, membres du conseil municipal, etc.

Les étudiants, en groupes serrés, fermaient la marche, attestant, par leur nombre et par leur recueillement, les souvenirs de respect et de reconnaissance que le maître laisse après lui.

Cette foule attristée, ces couronnes de deuil, ces regrets unanimes, témoignent hautement de la grandeur de la perte que le pays vient de faire. Cette perte est grande, en effet, Messieurs, car chez M. Valette, vous avez pu vous en convaincre, l'homme de bien était à la hauteur du jurisconsulte, et la profondeur de sa science n'avait d'égale que la beauté de son caractère. *Bonum virum facile crederes, magnum libenter,* pourrions-nous dire avec Tacite de l'illustre professeur. Sa longue vie, consacrée tout entière au travail et à la vertu, pleine de cette grande probité que rien n'a troublé, ni les honneurs ni les revers, est un magnifique exemple qui ne saurait trop être mis en lumière et qu'on doit proposer sans réserve à l'imitation de ceux qui demeurent après lui.

Pièce dont l'Académie a voté l'impression à titre spécial.

JOUFFROY

Par M l'abbé CIZEL.

(Pièce couronnée au concours de poésie de 1877, lue à la séance publique du 31 janvier 1878.)

Je n'oublierai jamais cette soirée de décembre.....
(*Nouveaux mélanges*, JOUFFROY.)

I

C'était aux jours glacés où de lumière avare,
Le soleil pour nos monts n'a plus qu'un rayon rare,
Jours sans éclat suivis de ténèbres sans fin...
A travers les grands pins blancs de neige, l'orage
Grondait, stridente voix mêlée au cri sauvage
Du loup tourmenté par la faim.....

La nuit d'un froid linceul enveloppait la terre,
Et dans l'azur du ciel la lune solitaire
Promenait en rêvant sa sombre majesté. .
La nue à chaque instant ombrageait l'astre pâle;
Les étoiles, flambeaux éteints par la rafale,
N'éclairaient pas l'immensité...

Seul, avec son génie, en ce soir de décembre,
Le philosophe austère, enfermé dans sa chambre,
Songe... Un violent orage agite aussi son sein...
Tous les souffles du doute ébranlent sa pensée;
Sa tête, sous le poids d'un problème affaissée,
Tremble et s'incline sur sa main.

On a cherché du Nil les sources introuvables,
Mais de l'Egypte en vain l'homme a foulé les sables,
Et remonté le cours du fleuve merveilleux.
Il roule ses flots d'or au lit des mers profondes,
Sans révéler jamais l'énigme de ses ondes
A l'explorateur curieux !

Mais qu'importe au penseur ce mystère inutile ?
Il ne cherchera pas dans un labeur stérile
A ravir le secret que gardent les déserts...
Le Vrai, cet autre Nil, cache aussi sa naissance,
Et Jouffroy veut savoir où gît la source immense
Dont les eaux baignent l'univers !...

Ah ! voilà de longs jours qu'il sonde ce problème...
Il l'a donné pour but à son étude ; il l'aime,
Et va pour en finir faire un dernier effort.
C'est bien assez souffrir ! C'est bien assez attendre !
Il faut à cet esprit qui voudrait tout comprendre
Ou la certitude... ou la mort !...

Et sa pensée au fond des plus sombres abîmes
Tantôt plonge, tantôt s'envole vers les cimes,
Et s'acharne à poursuivre un secret qui la fuit...
Courage, ô grand lutteur ! Cherche, travaille, espère...
On n'arrive au Thabor qu'en passant au Calvaire ;
Le jour ne vient qu'après la nuit !...

Et, comme en Israël, jadis, duel étrange !
On vit se mesurer un homme avec un ange,
Et batailler longtemps sans qu'un d'eux fut vainqueur,
Jouffroy semblait combattre un géant invisible,...
Et ses yeux pleins d'éclairs brillaient d'un feu terrible,
Et la fièvre brûlait son cœur !

Et tout-à-coup sortant de son pénible rêve,
Il se frappe le front, il s'agite, il se lève
Comme un autre Archimède en criant : « J'ai trouvé !
» Ta source, ô Vérité, c'est moi, c'est l'âme humaine ;
» Le voile qui couvrait ta beauté souveraine
» La main de Jouffroy l'a levé !... »

Erreur..! Illusion d'un orgueil qui délire !
Et quoi ! La Vérité n'aurait pour tout empire
Que cette sphère étroite où se meut la raison !
Oh ! non, mon cœur proteste ! oh ! non, ma foi réclame !
Ne coupez pas ainsi les ailes à mon âme,
Et gardez-lui son horizon !

La raison de la foi n'est que l'humble servante.
C'est en vain qu'à grands cris notre siècle se vante
D'avoir d'un joug pesant émancipé l'esprit...
L'aigle n'est plus le roi sublime de l'espace,
Si son œil aveuglé ne voit plus face à face
Dans les cieux le soleil qui luit !

Tu t'es trompé, Jouffroy ! L'homme a besoin de croire ;
Dieu parle : il se soumet ; c'est sa plus belle gloire !
Le mystère ici-bas n'a rien d'humiliant.
La vérité peut être incomprise, mais sûre ;
Insensé qui voudrait lui donner pour mesure
Les bornes de notre néant !

L'azur s'était encore assombri davantage,
Et la nuit s'étendait plus profonde, et l'orage
Sur le flanc des grands monts tordait les pins glacés.
Et l'âme du penseur par le doute envahie
Pleurait... L'illusion s'était évanouie...;
Les longs espoirs étaient brisés !...

II

Quand Jouffroy voit s'éteindre au ciel de son génie
L'astre d'or qui guidait ses pas, flamme bénie
Versant sur ses chemins les flots de sa clarté...,
Le sceptique, entouré soudain d'ombres funèbres,
Jette un cri d'épouvante à travers ces ténèbres...
« Vérité ! dit-il, Vérité ! »

Où donc es-tu, bel astre, éblouissante étoile,
Dont la chaste splendeur m'apparaissait sans voile ?
Pourquoi donc as-tu fui mon regard éperdu...?
O foi de mon enfance..! ô foi de ma jeunesse..?
Viens..! Reviens..! sauve-moi de la nuit qui me presse...
Etoile, étoile, où donc es-tu ?

J'ai besoin, pour guider ma raison — nef errante
Sur les flots agités d'une mer inconstante,
Etoile, j'ai besoin du secours de tes feux.
Oh! je tremble.., j'ai peur.., je sens que je m'égare...
Pour me montrer l'écueil reparais donc, ô phare,
Dans la sérénité des Cieux!

Ah! quand j'ouvris, enfant, les yeux à la lumière,
Tu souris; tes rayons caressaient ma paupière;
Tu brillais devant moi comme un divin flambeau!
L'ange consolateur qui gardait ma jeune âme,
De ses deux ailes d'or en abritait la flamme,
Et la tenait sur mon berceau!

Je grandis..., et les pas de ma naïve enfance,
Dans des sentiers, bordés des fleurs de l'innocence,
Allaient, toujours conduits par l'astre radieux.
L'éclat de l'évidence éblouissait ma vue;
La vérité s'offrait à moi vivante et nue;
Je croyais, et j'étais heureux!

O livre trois fois saint que m'apprenait ma mère,
Chef-d'œuvre révélant le mot de tout mystère,
Où tout problème obscur a sa solution...,
Catéchisme éloquent de ma première étude,
Où mon cœur, altéré déjà de certitude,
Calmait sa noble passion...

La raison de Jouffroy te rend tous les hommages!
J'ai veillé, j'ai pâli sur les œuvres des sages,
Mais mes yeux n'ont rien vu qui t'égale en clarté!
La science isolée est un chaos étrange
Où le faux et le vrai luttent — sombre mélange
De lumière et d'obscurité!...

Oh! qu'ils sont loin les jours où, dans l'humble chapelle,
Le dimanche, un vieux prêtre à la voix solennelle
Devant le peuple ému m'interrogeait, enfant..!
Je le vois, il m'appelle..., et je l'entends encore
Me disant : « Qui t'a mis au monde, Théodore? »
« Dieu, » répondais-je triomphant!

Je connaissais alors les secrets de son être,
Et mon âme, formée aux leçons du saint prêtre,
Montait d'un libre vol jusqu'à son Créateur!
La sagesse habitait sur mes lèvres croyantes,
Et le soir, devant Dieu, joignant mes mains tremblantes,
Je le priais de tout mon cœur!

Et je sentais en moi grandir la foi divine...
Je sentais que le Dieu de science illumine
L'esprit humble et pieux qui se soumet à lui.
Mais maintenant où suis-je, et quel épais nuage
M'a dérobé soudain le soleil du jeune âge
Qui sur mes premiers jours a lui..?

Pourquoi tout à présent m'apparait-il plein d'ombre..?
Pourquoi devant mes yeux ce voile immense et sombre
Qui me cache du vrai l'horizon bien aimé..?
Pourquoi comme un aveugle ai-je perdu ma route?
Dans les cercles affreux du noir enfer du doute,
Pourquoi suis-je donc enfermé..?

Je t'aime, ô Vérité, je te cherche... Est-ce un crime?
De cet amour sacré dois-je mourir victime?
Peut-on monter vers toi d'un trop rapide élan..?
Depuis quand l'aigle altier, déployant sa grande aile,
Ne doit-il plus fixer son ardente prunelle
Sur le soleil étincelant?

Non, non! je ne veux pas de cette destinée...
A t'aimer sans espoir tristement condamnée
La raison de Jouffroy ne se résigne pas!
J'irai, — le cœur saignant — et fier de ma blessure,
J'irai, te poursuivant sans guide, à l'aventure,
Sur tous les chemins d'ici-bas!

Et quand j'aurai fini ma course folle, à l'heure
Où, sans t'avoir trouvée, il faudra que je meure,
Lorsque Dieu changera ma nuit sombre en clarté,
Alors, brisant ses fers, libre enfin, mon génie :
« Montre-toi, dira-t-il, ô Lumière infinie,
Au martyr de la Vérité!.. »

III

Quand l'aurore apparut au sommet des montagnes,
Le soleil de ses feux inonda les campagnes,
Mais la nuit fut sans fin dans le cœur de Jouffroy.
Heureux s'il eut alors relu son catéchisme ;
Mais il a préféré l'orgueil du scepticisme
Aux humilités de la foi !

Un jour, le dernier jour qu'il passa sur la terre,
O bonheur !... Son regard retrouva la lumière...;
Son ciel noir redevint pour un instant vermeil...
Dieu, toujours indulgent en faveur du génie,
Visita l'incrédule à son lit d'agonie,
Et berça son dernier sommeil..!

LISTE ACADÉMIQUE.

(31 décembre 1878.)

Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'Archevêque de Besançon.

Mgr le duc d'Aumale, général commandant le 7me corps d'armée.

M. le premier Président de la Cour d'appel.

M. le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

Besson (Mgr), évêque de Nîmes (30 août 1847).

Bial, O ✱, chef d'escadron en retraite (29 janvier 1865).

Bigandet (Mgr), vicaire apostolique en Birmanie (janvier 1853).

Blavette, ✱, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Nantes, rue Cambronne, 13 (janvier 1868).

Bonaparte (le prince Louis-Lucien), à Londres (janvier 1865).

Cardon de Sandrans (le baron), C ✱, ancien préfet, à Paris, avenue de La Tour-Maubourg, 12 (27 janvier 1874).

Chotard, Henri, ✱, doyen de la Faculté des lettres, à Clermont (25 août 1873).

Conegliano (le duc de), ✱, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, Paris (août 1865).

MM.

Coquand, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences, à Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✵, ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole normale et à l'Ecole des mines, rue Madame, 37, à Paris (janvier 1848).

Déy, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

Dreyss, Charles, recteur de l'Académie de Clermont (27 janvier 1874).

Gerando (le baron de), ✵, ancien procureur général, boulevard Saint-Michel, 113, à Paris (août 1868).

Gerard, Jules-Francisque, professeur à la Faculté des lettres de Nancy (25 août 1874).

Kornprobst, ✵, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Lissajous, O ✵, recteur de l'Académie de Besançon (25 juin 1877.

Matty de Latour, ✵, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867).

Mignard, homme de lettres, à Dijon (août 1859).

Mignot, Edouard, ✵, commandant au 11me régiment de ligne, à Lyon (25 août 1875).

Morelet, ancien notaire, rue Vaucanson, 4, à Grenoble (Isère) (janvier 1861).

Parandier, O ✵, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Berry, 43, à Paris (février 1835).

Perron, ✵, secrétaire perpétuel honoraire, à Paris (août 1838).

Person, ✵, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris 24 (août 1845).

Reboul, ✵, doyen de la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).

Rozière (E. de), O ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) (27 juin 1878).

MM.

Sainte-Agathe (Louis de), ✵, ancien adjoint, président du conseil d'administration de la Société des forges de Franche-Comté, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

Sainte-Claire-Deville, H., ✵, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des établissements météorologiques, rue du Vieux-Colombier, 8, à Paris (août 1845).

Sauzay, Jul., littérateur, à Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).

Seguin, ✵, recteur de l'Académie de Caen (29 janvier 1872).

Servaux, O ✵, sous-directeur au ministère de l'Instruction publique (27 juin 1878).

Tourangin, G O ✵, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

Marnotte, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, rue Moncey, 5 (24 août 1826), *doyen de la Compagnie.*

Bretillot, Léon, ✵, ancien maire de Besançon, rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1835).

Jobard, O ✵, président honoraire à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

Clerc, Edouard, ✵, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837).

Vaulchier (marquis Louis de), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

Tripard, ✵, conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent, 33 (24 août 1844).

Blanc, C ✵, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

Vuilleret, Just, juge au tribunal, rue St-Jean, 11 (24 août 1853), *secrétaire perpétuel.*

MM.

Druhen aîné, ❄, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

Chiflet, Ferdinand (vicomte), propriétaire, rue Saint-Vincent, 51 (janvier 1855).

Laurens (Paul), ❄, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue de la Préfecture, 15 (24 août 1855).

Terrier de Loray (marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

Sanderet de Valonne, ❄, ancien directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (janvier 1862).

Suchet (le chanoine), archiprêtre, curé de la basilique Saint-Jean, rue du Clos (21 janvier 1863).

Ordinaire, O ❄, sous-directeur d'artillerie en retraite, ancien commissaire du Gouvernement près le conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

Castan, Auguste, ❄, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut, rue de la Préfecture, 4 (28 janvier 1864).

Vaulchier (comte de), Charles, ancien député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867), *vice-président en 1877-1878, président annuel en 1878-1879.*

Pioche (l'abbé), Louis, professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867).

Baille, Edouard, peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1867).

Estignard, ancien député, membre du Conseil général du Doubs, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

Lebon, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).

Labrune, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (28 août 1868).

Sire, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la

MM.

garantie, rue Neuve-Saint-Pierre, 16 (28 janvier 1870), *trésorier de la Compagnie.*

VERNIS, A., ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, (rue Neuve, 26 (29 janvier 1872).

GAUTHIER, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 29 janvier 1872), *secrétaire-adjoint, archiviste.*

DE JANKOVITZ, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

MARQUISET, Léon, membre du Conseil général de la Haute-Saône, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

DUCAT, Alfred, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, architecte à Besançon, rue St-Pierre, 3 (24 août 1872).

BERGIER (l'abbé), missionnaire de la maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).

CARRAU, Ludovic, professeur de la Faculté des lettres, place Saint-Amour, 3 (25 août 1875).

Associés résidants.

MM.

TIVIER, Henri, doyen de la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 9 (27 janvier 1876), *président annuel en 1877-1878.*

HUART, Arthur, avocat général à la Cour d'appel, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, rue de la Préfecture, 13 (27 janvier 1876).

PINGAUD, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 74 (27 janvier 1876), *vice-président en 1878-1879.*

MERCIER, Louis, horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).

SAINT-GINEST, Etienne, architecte du département du Doubs, rue Granvelle, 28 (31 juillet 1877).

SAINT-LOUP, Louis, professeur à la Faculté des sciences, rue Neuve, 9 (27 juin 1878).

MIEUSSET, Pierre, conducteur des ponts et chaussées, rue Battant, 114 (27 juin 1878).

MM.

Piépape (Léonce de), ✻, capitaine d'état-major, attaché au 7e corps d'armée, rue du Clos, 31 (27 juin 1878).

Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

MM.

Hugo, Victor, O ✻, de l'Académie française, etc, rue La Rochefoucauld, 66, à Paris (août 1827).

Marmier, Xavier, O ✻, membre de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1, (août 1839).

Richard (l'abbé), ancien curé de Dambelin, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Baume-les-Dames (août 1842).

Wey, Francis, O ✻, inspecteur général des archives départementales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue de Mareil, 57 (août 1845).

Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), secrétaire général des Beaux-Arts, rue Malesherbes, 38, Paris (novembre 1848).

Barthélemy de Beauregard (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

Vieille, Jules, O ✻, recteur de l'Académie de Dijon (août 1853).

Bergeret, docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

Petit, J., statuaire, rue d'Enfer, 89, Paris (août 1856).

Grenier, Edouard, littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858).

Toubin, professeur au lycée d'Alger (août 1859).

---

(1) Une délibération du 30 juillet 1831 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

PASTEUR, C ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences), rue d'Ulm, 45, à Paris (janvier 1860).

CIRCOURT (Adolphe de), à Paris (janvier 1861).

GIGOUX, Jean, ✻, peintre d'histoire, rue Châteaubriand, 17, à Paris (août 1861).

GÉROME, ✻, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Acad. des Beaux-Arts), rue de Bruxelles, 6, à Paris (août 1853).

BRIOT, professeur à la Faculté des sciences, boulevard Saint-Michel, 46, à Paris (août 1865).

JACQUENET (Mgr) protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

BRULTEY (l'abbé), curé de Saponcourt (Haute-Saône) (août 1868).

FLEURY-BERGIER, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

MARCOU, de Salins (janvier 1870).

CHAMPIN, ✻, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (janvier 1872).

MOREY (l'abbé), curé de Beaudoncourt (janvier 1872).

GRÉA (l'abbé), vicaire général du diocèse de Saint-Claude (24 août 1872).

REVERCHON, ✻, ancien député du Jura, directeur de la Compagnie des forges d'Audincourt (24 août 1872).

HAUSER, ✻, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 168, à Paris (24 août 1872).

TOURNIER, Edouard, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des hautes études, rue Servandoni, 6, à Paris (25 août 1873).

BOUQUET, Jean-Claude, professeur à la Faculté des sciences, rue Soufflot, 22, à Paris (25 août 1873).

BEUVAIN DE BEAUSÉJOUR, Paul-Félix, curé de Luxeuil (Haute-Saône) (25 août 1875).

DUMONT, Albert, recteur de l'Académie de Montpellier (25 août 1875).

MM.

Gainet (l'abbé), curé de Cormantreuil (Marne), chanoine honoraire de Reims (25 août 1875)

Perraud, Philippe, professeur de rhétorique au lycée de Lons-le-Saunier (27 janvier 1876).

Baille, Ch., juge de paix à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).

Villequez, professeur à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).

Prost, Bernard, archiviste du Jura, à Lons-le-Saunier (31 juillet 1877.

Giacomotti, peintre, à Paris, rue de Vaugirard, 39 (27 juin 1878).

Garnier (Charles-Edouard), sous-chef aux Archives nationales, à Paris, rue Nollet, 1, passage Saint-Louis (Batignolles) (27 juin 1878).

Becquet (Just), sculpteur, à Paris, rue Denfert-Rochereau (27 juin 1878).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

MM.

Taylor (le baron), G ✻, littérateur, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68, à Paris (août 1825).

Pautet, Jules, sous-chef au ministère de l'intérieur, à Paris (août 1842).

Mallard, archéologue-dessinateur, à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire) (août 1845).

Braun, O ✻, ancien président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg en France, à Montbéliard (août 1849).

Quicherat, Jules, ✻, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, rue de Tournon, 16, à Paris (août 1857).

Baudouin, ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 16 (janvier 1861).

MM.

Junca, publiciste, à Paris (janvier 1865).

Dalloz, Edouard, O ✻, ancien président du Conseil général du Jura, rue Vanneau, 18 (août 1866).

D'Arbois de Jubainville, ✻, archiviste du département de l'Aube, correspondant de l'Institut, à Troyes (août 1867).

Leclerc, François, membre de l'Académie de Dijon, à Seurre (Côte-d'Or) (24 août 1872).

Barthélemy (Edouard de), membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, 80, à Paris (25 août 1873).

Beaune, Henri, procureur général à la Cour d'appel de Lyon (27 janvier 1874).

Pigeotte, Léon, avocat à Troyes (Aube) (23 janvier 1874).

De Meaux (le vicomte), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, à Paris (23 janvier 1874).

Le Brun Dalbane, président de la Société académique de Troyes (Aube) (25 août 1874).

De Beaurepaire, ✻, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut, à Rouen (25 août 1875).

Tuetey, Alexandre, archiviste aux archives nationales (31 juillet 1877).

Garnier, Joseph, ✻, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).

Associés étrangers (1).

MM.

Gachard, ✻, directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

Vulliemin, historien, à Lausanne (mars 1841).

Matile, historien, à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

MM.

Menabrea, à Turin (août 1844).

Reume, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

Kohler, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

Cantu, César, historien, à Milan (janvier 1864).

Liagre, Jean-Baptiste-Joseph, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).

De Rossi (le comte J.-B.), à Rome (27 juin 1878).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain ; Bourg.

Aisne.

Société académique de Laon.

Société académique des sciences arts, belles-lettres, agriculture de Saint-Quentin.

Allier.

Société d'Emulation de l'Allier ; Moulins.

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes.

Aude.

Commission archéologique de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.

Académie de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.

Société des antiquaires de Normandie à Caen.

Société d'agriculture de Caen.

Société française d'archéologie ; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de Charente ; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.

Côte-d'Or.

Académie de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or ; Dijon.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs ; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs ; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie de la Drôme ; Valence.

Eure.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure ; Evreux.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir ; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie du Gard ; Nîmes.

Haute-Garonne.

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie de Toulouse.
Société d'archéologie du Midi de la France ; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomatique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etienne.

Haute-Loire.

Société académique du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires du Lot; Cahors.

Lozère.

Société d'agriculture de la Lozère; Mende.

Maine-et-Loire.

Société académique de Maine-et-Loire; Angers.

Manche.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche ; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et Arts de Vitry-le-Français.

Meurthe.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.
Académie de Stanislas ; Nancy.

Meuse.

Société philomatique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique de l'Oise ; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'Emulation (1878).

Rhône.

Académie de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.

Haute-Saône.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône ; Vesoul.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique.
Société de médecine légale ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.
Société des sciences naturelles de médecine de Seine-et-Oise ; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie de Rouen.
Société hâvraise d'Etudes diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du Nord de la France ; Amiens.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'Emulation des Vosges ; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.
Société météorologique de Belgique, à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etats-Unis; New-York.
Institut Smithsonien; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.

SUÈDE.

Université de Christiana.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.

TABLE DES MATIÈRES.

Besançon — Imp. Dodivers, [illegible]

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

——••∞••——

ANNÉE 1879



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87

—

1880

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1879.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du jeudi 9 janvier 1879.

Etaient présents : MM. Ch. de Vaulchier, Castan, Ducat, Gauthier, Lebon, de Piépape, Pingaud, Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet, Terrier de Loray.

M. Vuilleret, secrétaire perpétuel, retenu par un deuil, s'est fait excuser.

M. le président donne lecture d'un morceau destiné à la prochaine séance publique et ayant pour titre : *L'amour dans la tragédie, — Corneille et Racine, Victor Hugo.*

L'ordre du jour appelle la nomination de la commission des finances pour vérifier le compte de 1878 et préparer le budget de 1879. Sont élus pour en faire partie, MM. Paul Laurens, Druhen et de Sainte-Agathe.

Sur la proposition de M. le secrétaire adjoint, les sujets des concours d'éloquence et d'économie politique proposés sans résultat en 1878 sont maintenus pour 1880.

Le Président,
Ch. de Vaulchier.

Le Secrétaire adjoint,
J. Gauthier.

Séance du jeudi 23 janvier 1879.

Etaient présents : MM. le comte Ch. DE VAULCHIER, *président*, CASTAN, CLERC, GAUTHIER, LABRUNE, LEBON, le marquis TERRIER DE LORAY, MIEUSSET, DE PIÉPAPE, PINGAUD, SAINT-GINEST, SIRE, SANDERET DE VALONNE et VUILLERET.

Après le dépouillement de la correspondance, la Compagnie, sur la proposition de M. le président, fixe au chiffre de 20 fr. la cotisation annuelle, et sur la demande de M. le trésorier remet à la commission des finances le soin d'examiner la question suivante : Faut-il continuer à demander le paiement de cette cotisation aux hauts fonctionnaires qui deviennent, à raison de leurs emplois, directeurs ou membres nés de l'Académie?

M. Pingaud donne lecture d'un morceau intitulé *Un avocat dijonnais à Besançon de 1746 à 1742*; M. Saint-Loup communique ensuite son discours de réception, *Notice sur Augustin Cournot.*

Le programme et l'ordre des lectures de la prochaine séance publique, fixée au mercredi 29 janvier, à deux heures et demie de l'après-midi, est arrêté ainsi qu'il suit :

1° *L'amour dans la tragédie : Corneille et Racine, Victor Hugo*, par M. le comte Ch. de Vaulchier, *président annuel;*

2° *Notice sur Augustin Cournot*, discours de réception, par M. Saint-Loup;

3° *Réponse de M. le président;*

4° *Remerciements à l'Académie,* pièce de vers par M. Mieusset;

5° *Réponse de M. le président;*

6° *Le patriotisme franc-comtois*, discours de réception par M. de Piépape;

7° *Réponse de M. le président;*

8° *Un Dijonnais à Besançon de 1746 à 1748*, par M. Pingaud, *vice-président.*

Le service funèbre annuel pour les académiciens décédés aura lieu, à la cathédrale de Saint-Jean, le jeudi 30 janvier, à huit heures et demie du matin.

La séance est levée,

Le Président,
Ch. DE VAULCHIER.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance publique du mercredi 29 janvier 1879.

Etaient présents : MM. PINGAUD, *vice-président,* l'abbé BERGIER, BLANC, L. BRETILLOT, Ed. CLERC, le vicomte CHIFLET, DRUHEN, DUCAT, GAUTHIER, HUART, DE JANKOWITZ, LABRUNE, le marquis TERRIER DE LORAY, MIEUSSET, DE PIÉPAPE, SAINT-LOUP, SANDERET DE VALONNE, TIVIER, TRIPARD, VERNIS et VUILLERET.

En l'absence de M. le président retenu par un deuil de famille, M. Pingaud, vice-président, ouvre la séance au milieu d'une très nombreuse assemblée.

M. Tivier donne lecture du discours de M. de Vaulchier.

M. Pingaud lit ses réponses à chacun des récipiendaires.

Les lectures sont faites d'après le programme arrêté le 2 janvier.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Vice-président, L. PINGAUD — *Le Secrétaire perpétuel,* Just VUILLERET.

Séance du jeudi 27 février 1879.

Etaient présents : MM. le comte DE VAULCHIER, *président,* CASTAN, DUCAT, DRUHEN, GAUTHIER, LABRUNE, LEBON, le marquis TERRIER DE LORAY, PINGAUD, DE PIÉPAPE, le chanoine SUCHET, TIVIER et VUILLERET.

Les procès-verbaux des séances des 23 et 29 janvier sont lus et adoptés.

M. le président adresse des remerciements à M. de Piépape pour l'hommage qu'il a bien voulu faire à la Compagnie d'un charmant recueil de poésies qu'il vient de publier sous ce titre : *Les Reflets* (1).

Au nom de la commission des finances, M. le secrétaire présente un rapport sur la gestion financière de 1878 et le projet de budget pour 1879.

Il en résulte qu'en 1878 les recettes se sont élevées à.	8.450 f. 70
et les dépenses à.	2.540 20
d'où un excédant disponible de.	5.910 f. 50

(1) 1 vol. in-12, Besançon, Marion, 1879.

Le projet de budget pour 1879 prévoit :

Recettes	9.735 f. 50
Dépenses	4.560 »
Excédant de recettes. .	5.175 f. 50

L'Académie approuvant à l'unanimité les comptes présentés et adoptant les chiffres du budget de 1879, vote des remerciements à son trésorier, M. Sire, pour les soins et l'exactitude avec lequel il assure cette partie du service.

Sur les propositions de la commission des finances, l'Académie décide à la majorité des voix que la cotisation annuelle exigible des neuf académiciens résidants ne sera plus réclamée aux directeurs ou membres nés, non plus qu'aux honoraires résidant à Besançon.

A propos de cette décision, un membre fait observer qu'il serait bon d'imprimer et de distribuer à la Compagnie le nouveau règlement édicté en 1876. M. le secrétaire perpétuel répond que ce nouveau règlement, contenant plusieurs décisions en désaccord avec les statuts organiques de l'Académie, n'a pu être soumis à l'approbation ministérielle, et qu'il serait préférable de le réviser avant d'en ordonner la publication.

Après délibération, l'Académie décide que cette question de révision du nouveau règlement sera renvoyée à la commission de publication.

M. le président donne lecture de la notice nécrologique suivante sur M. Reynaud-Ducreux que la Compagnie a eu le regret de perdre récemment.

Notice sur M. Auguste Reynaud-Ducreux.

J'obéis à vos vœux en présentant à la Compagnie une courte notice sur la vie d'Auguste Reynaud-Ducreux, notre regretté confrère. Celui que nous venons de perdre et qui nous honorait par ses talents et ses vertus naquit à Besançon, le 25 mars 1800, d'une famille honorable, originaire de nos montagnes du Doubs. Après de brillantes études faites au Lycée de Besançon, il se présenta à l'Ecole polytechnique en 1819, et fut reçu le vingt-troisième. Entré à l'Ecole d'application de Metz en 1821, puis au 6ᵉ régiment d'artillerie avec l'épaulette d'officier, il fut aimé et estimé partout, pour ses singulières aptitudes, sa régularité, son travail et l'aménité de son caractère. Ceux qui ont passé par ces écoles savent

qu'elles ont toujours été et sont encore un modèle de fraternité bienveillante, un sanctuaire d'égalité pratique devant la science et devant le travail. Tout cela n'a qu'un nom qui veut tout dire : cela s'appelle la camaraderie. Reynaud-Ducreux fut le type du bon camarade.

En 1823, il fit cette glorieuse guerre d'Espagne qui rendit à nos armes leur rang en Europe, et apprit aux étrangers qu'il fallait encore compter avec la France.

Quelques années plus tard, en 1830, lors des journées de Juillet, il eut le bonheur de sauver, au péril de sa vie, celle de son colonel, menacée par ses soldats en révolte. Entouré de quelques hommes dévoués, il défendit pendant plus d'une heure, au milieu de mille dangers, la vie de son chef et l'honneur du régiment. Cet acte de courage, plus rare peut-être et plus méritoire que les luttes brillantes d'un champ de bataille, attira sur lui l'attention de ses chefs. Il fut proposé pour la croix de la Légion d'honneur ; mais cette récompense devait se faire attendre. Ce fut seulement après plusieurs années qu'un général inspecteur, celui-là même qui avait fait l'enquête sur la glorieuse conduite de Reynaud-Ducreux en 1830, vint à Besançon, s'étonna de l'oubli dans lequel on l'avait laissé, et réclama énergiquement pour lui cette croix si bien méritée. Cet honnête homme, ce noble cœur, aussi modeste qu'il avait été bon, s'était oublié lui-même et avait laissé à d'autres le soin d'obtenir pour lui une récompense trop longtemps attendue.

Nommé capitaine en 1831, Reynaud-Ducreux fut attaché en 1833 à la Direction d'artillerie de Besançon. Une brillante carrière s'ouvrait devant lui ; estimé de ses chefs, amoureux de son métier, l'esprit ouvert, le cœur haut placé, jeune encore, il était sur la route qui mène, je ne dis pas à la fortune, mais certainement aux honneurs. Mais il avait la religion de la famille ; et puis il était à cet âge heureux des grandes espérances et des grands sacrifices où celui qui peut tout se promettre sait aussi renoncer à tout. L'homme dévoué qui avait sauvé son colonel se rappela, ou plutôt il n'avait jamais oublié, qu'il avait une vieille mère, un frère aveugle, des sœurs bien aimées. Il se dévoua à ces êtres chéris. Sa résolution était prise ; il allait vivre et travailler pour eux. En 1835, il obtint, au concours, l'emploi de professeur de sciences à l'Ecole d'artillerie de Besançon ; il était sûr désormais de ne plus se séparer de ceux auxquels il avait consacré sa vie. Cette place honorable le fixait pour toujours dans une ville qu'il aimait et qui le lui rendit bien. Ce fut pour lui la compensation de ses sacrifices. Les affections de la famille, les jouissances de l'amitié, des

travaux utiles et modestes remplaçaient pour lui *le long espoir et les vastes pensées*.

Pendant toute cette période de sa vie, il sut se dévouer à tous, trouvant du temps pour tout, infatigable au travail, aimant les jeunes gens, qui se sentaient attirés vers lui par sa bienveillance toute paternelle et l'estime qu'ils faisaient de ses leçons. Ce n'est pas assez pour un professeur que de posséder la science, que de l'enseigner avec clarté ; il faut une certaine chaleur qui attire les jeunes intelligences et prête aux sciences exactes une sorte de charme ; Reynaud-Ducreux eut ce don si rare, cette aptitude qui vient du cœur autant que de l'esprit. Il savait donner une saveur attrayante à ces études abstraites dont l'aridité n'est qu'apparente et qui, sous la direction d'un maître habile, perdent leur froideur et leur ennui. Combien de jeunes gens lui doivent leur carrière et leur position dans le monde ? Jamais il ne refusa son temps à celui qui avait le goût du travail ; et quand les déshérités de la fortune vinrent frapper à sa porte, il leur fit généreusement cette noble aumône de la science dont la source ne tarit jamais.

Au milieu de ses nombreux travaux, il put encore rendre service à sa ville natale ; 1848 avait ressuscité la garde nationale ; Reynaud-Ducreux fut élu commandant de l'artillerie. Dans cette position difficile, parmi des opinions diverses, au sein d'un pays troublé, il fut ce qu'il fallait être, ferme, conciliant et, par dessus tout, dévoué à son devoir et à son pays.

Pendant dix-huit ans, Reynaud-Ducreux a été examinateur et président de la commission des examens des instituteurs et des institutrices, ordonnateur des dépenses des écoles normales, chargé d'un cours supérieur établi pour les jeunes filles, toutes fonctions gratuites parmi lesquelles il dépensait sans compter son temps et sa vie. En 1864, la croix d'officier de la Légion d'honneur vint récompenser un peu tardivement peut-être tant de travaux utiles, tant de dévouement modeste et presque ignoré.

J'ai parlé de ses sacrifices ; j'ai oublié celui de tous qui peut-être lui coûta le plus, celui de sa renommée ; avec son esprit élevé, ses profondes connaissances mathématiques, Reynaud-Ducreux pouvait se faire un nom dans la science ; comme il avait renoncé à sa carrière militaire, il sut renoncer aussi à cette ambition des grandes âmes ; nous croyons que ce parfait honnête homme a choisi la meilleure part.

Mais, comme il arrive toujours à la fin des plus calmes existences, l'heure des chagrins sonna pour lui : frappé dans sa modeste fortune, frappé dans sa santé par un accident cruel qui l'en-

leva après dix-huit mois de souffrances, le 27 octobre 1878, il se sentit atteint par les préoccupations les plus tristes ; mais rien n'altéra sa patience, son égalité d'humeur, son courage, sa résignation ; il vit venir la mort avec cette égalité d'âme et cette intrépidité qui furent l'honneur de sa vie. Dieu lui fit la grâce de conserver jusqu'à son dernier soupir la lucidité de sa belle intelligence. C'est dans ces dispositions qu'il reçut les secours et les consolations de la religion, laissant pour héritage à sa famille en pleurs le précieux souvenir de ses bienfaits et de ses vertus.

La séance est levée.

Le Président, Ch. de Vaulchier.

Le Secrétaire perpétuel, Just Vuilleret.

Séance du jeudi 27 mars 1879.

Etaient présents : MM. le comte Charles de Vaulchier, *président*, l'abbé Bergier, Castan, Ed. Clerc, Ducat, Gauthier, Huart, de Jankowitz, Mercier, Mieusset, de Piépape, Pingaud, Saint-Ginest, Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 28 février est lu et adopté.

Après lecture de la correspondance, M. Terrier de Loray communique à la Compagnie une étude sur les finances du roi de France Charles V, composée d'après les documents inédits de la Chambre des comptes de Paris, recueillis et classés récemment à la Bibliothèque nationale. Cette étude des plus intéressantes jette un nouveau jour sur un règne des plus importants et corrige de nombreuses erreurs accréditées jusqu'ici par nos historiens. M. le président exprime le regret que ce morceau des plus intéressants ne puisse prendre place dans le *Bulletin* de l'Académie, puisqu'il est destiné à une Revue historique, et remercie vivement M. de Loray d'en avoir donné les prémices à la Compagnie.

Conformément à une précédente délibération, la Commission des publications s'est réunie pour examiner le règlement de 1876, et a signé le rapport suivant dont M. le président donne lecture.

« La Commission des publications ayant étudié le règlement du » 1er juin 1876, et l'ayant comparé au règlement organique du 14 » octobre 1829, a reconnu, à l'unanimité, l'impossibilité d'en pro» poser la publication immédiate.

» Elle demande à la Compagnie de nommer une commission de

» cinq membres chargée d'étudier à nouveau et mûrement la ques-
» tion et de proposer la rédaction d'un règlement purement inté-
» rieur, conformément à l'article 19 du règlement organique de
» 1829. »

Cette proposition, discutée et mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. Mieusset donne lecture d'un morceau lyrique intitulé *Prométhée* ou la Poésie de la science. Cette pièce, d'un caractère élevé et d'une remarquable facture, est renvoyée à la Commission des publications.

La séance est levée.

Le Président, Ch. de Vaulchier. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du mardi 8 avril 1879.

Etaient présents : MM. Ch. de Vaulchier, *président;* l'abbé Bergier, L. Bretillot, Castan, Gauthier, Huart, Mieusset, le chanoine Suchet, Pingaud, le marquis Terrier de Loray et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars est lu et adopté.

Après le dépouillement de la correspondance, des remerciements sont votés à MM. Melvens et Maillard, pour l'envoi de divers ouvrages adressés à la Compagnie.

M. l'abbé Bergier lit quelques chapitres d'un ouvrage sur les noms de lieux habités de l'ancienne Séquanie qu'il se propose de publier prochainement. M. le président remercie M. Bergier d'une communication qui a vivement intéressé l'auditoire.

L'ordre du jour appelle l'élection d'une commission spéciale de cinq membres chargée de préparer la rédaction du règlement intérieur.

Sont élus : MM. Pingaud, le chanoine Suchet, Sanderet de Valonne, Huart et Lebon.

La séance est levée.

Le Président, Ch. de Vaulchier. — *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du jeudi 29 mai 1879.

Etaient présents : MM. Ch. de Vaulchier, *président;* L. Bretillot, Gauthier, Huart, Lebon, de Piépape, Pingaud, Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet, Tivier, Tripard et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril est lu et adopté.

En dépouillant la correspondance, M. le secrétaire fait part de deux propositions : la première émanée de M. le secrétaire de la Société Eduenne, à Autun, demande à l'Académie d'échanger ses publications avec cette Compagnie ; la seconde est adressée par M. l'abbé Gremaud, bibliothécaire cantonal de Fribourg, qui offre, au nom de sa bibliothèque, deux volumes d'*Archives* et huit volumes du *Recueil diplomatique de Fribourg,* en échange des tomes IV-VII des *Documents inédits* publiés par l'Académie de Besançon (édition in-4°).

Ces propositions sont agréées par la Compagnie, qui autorise en même temps son secrétaire à transmettre à l'Académie des *Lincei,* à Rome, les volumes IV-VII des *Documents inédits* (édition in-4°).

Au nom de la Commission des élections, M. le secrétaire présente le tableau des candidatures proposées pour les places vacantes dans les diverses classes de la Compagnie.

Sont proposés par la Commission :

1° DANS L'ORDRE DES ASSOCIÉS RÉSIDANTS.
(2 places.)

1° *Fauteuil de M. Reynaud-Ducreux.*

M. le comte de Soultrait, trésorier payeur général du Doubs.
M. Gustave Mairot, banquier.

2° *Fauteuil de M. Reboul.*

M. le docteur Meynier, chirurgien major au 3e bataillon de chasseurs.
M. Emile Isenbart, peintre-paysagiste.

2° CORRESPONDANTS NÉS DANS LA PROVINCE.
(2 places.)

1° M. Jules Valfrey, sous-directeur au ministère des affaires étrangères.
M. Georges Jeannerod, publiciste
2° M. Charles Thuriet, juge de paix à Baume-les-Dames.
M. l'abbé Cizel, lauréat de l'Académie.

3° CORRESPONDANTS NÉS HORS DE LA PROVINCE.

(1 place.)

M. Revillout, Charles, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

M. Dumay, juge d'instruction à Autun.

4° ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

(1 place.)

M. l'abbé Gremaud, bibliothécaire cantonal à Fribourg (Suisse).

M. l'abbé Niccolo Anziani, sous-bibliothécaire à la Laurentienne. Florence.

Ce tableau, approuvé, sera affiché dans la salle des séances jusqu'aux prochaines élections.

M. Gauthier communique une description des monuments de l'abbaye de Rosières (Jura), composée en 1714 par frère Pierre Benoit Besançon, de Remoray, ancien prieur de ce monastère. Ce texte est fort précieux, d'abord parce que les monuments qu'il décrit ont absolument disparu, ensuite parce que ses descriptions, notamment en ce qui concerne l'architecture de l'église abbatiale, sont tellement précises, qu'elles permettent une restitution géométrale de l'église, en plan, coupe longitudinale et élévation. Ce texte, accompagné de dessins préparés en collaboration par MM. Saint-Ginest et Gauthier, pourrait trouver place dans le *Bulletin* de l'Académie. Renvoi à la Commission des publications.

M. Gauthier prie ensuite la Compagnie d'agréer l'hommage du *Dictionnaire topographique du Doubs* qu'il vient d'achever, et demande l'autorisation de le présenter sous ses auspices au Comité des travaux historiques institué près le ministère de l'Instruction publique. Cette proposition est accueillie avec empressement, et des remerciements sont adressés à l'auteur du *Dictionnaire*.

M. Pingaud lit une intéressante étude sur Montalembert, considéré au point de vue de ses sentiments en matière d'art, et de son influence caractéristique sur les progrès de l'archéologie française.

L'Académie procède à l'élection des commissions chargées de juger les concours d'histoire et de poésie.

Sont élus pour la première de ces commissions : MM. le chanoine Suchet, Huart et de Piépape.

Pour la seconde : MM. Sanderet de Valonne, l'abbé Pioche et Mieusset.

La séance est levée.

Le Président, Ch. de Vaulchier. *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du jeudi 26 juin 1879.

Etaient présents : MM. Ch. de Vaulchier, *président;* Castan, Ducat, Gauthier, Huart, Labrune, Mieusset, de Piépape, Sanderet de Valonne, le chanoine Suchet et Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 29 mai est lu et adopté.

Sur la proposition de M. Huart, l'Académie décide qu'elle échangera ses publications annuelles avec le *Bulletin* de la Société générale des prisons.

La date de la seconde séance publique est fixée au 30 juillet. M. le secrétaire perpétuel est chargé des invitations et des préparatifs nécessaires.

M. le président communique le discours qu'il se propose de lire à cette occasion; il a pour titre : *Causerie sur M. de Lamartine.*

M. Gauthier fait part de la récente découverte qu'il a faite dans les archives de la Haute-Saône de quatre sceaux inédits des XI[e] et XII[e] siècles, appartenant aux archevêques de Besançon, et complétant l'Inventaire par lui publié dans le *Bulletin* de 1878. La note et les dessins qu'il communique à cette occasion sont renvoyés à la Commission des publications.

La séance est levée.

Le Président, Ch. de Vaulchier. *Le Secrétaire perpétuel,* Just Vuilleret.

Séance du jeudi 24 juillet 1879.

Etaient présents : MM. Ch. de Vaulchier, *président;* Ed. Clerc, Druhen, Ducat, Gauthier, Labrune, Mieusset, Pingaud, Saint-Ginest, le chanoine Suchet, Tripard, Vuilleret.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin est lu et adopté.

Sur les conclusions de M. le secrétaire perpétuel, une demande

d'échange de publications adressée par la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune (Côte-d'Or), est favorablement accueillie.

M. le docteur Labrune communique à la Compagnie une notice sur la vie et les œuvres de M. le vicomte Chiflet. Ce morceau, d'un vif intérêt, est réservé pour la prochaine séance publique.

Au nom de la Commission de poésie, M. Mieusset donne lecture d'un rapport sur le concours de 1879; sur ses conclusions, des mentions honorables sont accordées à plusieurs pièces (voir le rapport).

Au nom de la Commission d'histoire, M. le chanoine Suchet communique un rapport sur le concours de 1879. Sur les propositions de la commission, une médaille d'or de 300 francs est accordée à l'auteur d'un mémoire important sur la ville d'Ornans.

L'Académie fixe ensuite le programme de ses concours pour 1880 et 1881 (V. à la fin des procès-verbaux).

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
Ch. DE VAULCHIER.	Just VUILLERET.

Séance du mardi 29 juillet 1879.

Etaient présents : MM. Ch. DE VAULCHIER, *président;* L. BRETILLOT, Ed. CLERC, DRUHEN, DUCAT, GAUTHIER, LABRUNE, LEBON, MIEUSSET, DE PIÉPAPE, PINGAUD, SAINT-GINEST, le chanoine SUCHET, TIVIER et VUILLERET.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de la Commission des élections, et met sous les yeux de la Compagnie le tableau des présentations approuvé dans une précédente séance.

Procédant d'abord au renouvellement de son bureau, l'Académie élit *président* pour l'année 1879-1880 M. le marquis de Terrier de Loray; *vice-président,* M. le docteur Sanderet de Valonne.

M. Sire est réélu *trésorier triennal*;

M. Gauthier est réélu *secrétaire adjoint* pour la même période.

L'Académie nomme ensuite

Dans l'ordre des associés résidants :

1° *Fauteuil de M. Reynaud-Ducreux,* M. le comte de Soultrait;

2° *Fauteuil de M. Reboul,* M. le docteur J. Meynier.

Dans l'ordre des associés correspondants nés dans la province :

1° M. Jules Valfrey, sous-directeur au ministère des affaires étrangères ;

2° M. Charles Thuriet, juge de paix à Baume-les-Dames.

Dans l'ordre des correspondants nés en France :

M. Charles Revillout, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Dans l'ordre des associés étrangers :

M. l'abbé Gremaud, bibliothécaire à Fribourg (Suisse).

L'ordre des lectures pour la séance publique fixée au 30 juillet est arrêté ainsi qu'il suit :

1° *Causerie sur Alphonse de Lamartine*, par M. Ch. de Vaulchier, *président*.

2° *Rapport sur le concours de poésie de* 1879, par M. Mieusset.

3° *Notice sur M. le vicomte Chiflet*, par M. le docteur Labrune.

4° *Rapport sur le concours d'histoire de* 1879, par M. le chanoine Suchet.

5° *La poésie de la science*, par M. Mieusset.

La séance est levée.

Le Président, Ch. DE VAULCHIER,

Le Secrétaire perpétuel, Just VUILLERET.

Séance publique du mercredi 30 juillet 1879.

Etaient présents : MM. Ch. DE VAULCHIER, *président*; le général WOLF, commandant le 7e corps d'armée; Ed. CLERC, DUCAT, GAUTHIER, LABRUNE. LEBON, DE PIÉPAPE, PINGAUD, MIEUSSET, le chanoine SUCHET et VUILLERET.

M. le président ouvre la séance en présence d'une brillante assemblée; les lectures sont faites suivant le programme arrêté dans la précédente séance.

A la suite du rapport sur le concours de poésie, deux mentions très honorables sont accordées à M. l'abbé Cizel, professeur au collége de la Chapelle-sous-Rougemont, auteur d'une ode sur *Proudhon*, et à M. Fagandet, employé à la Préfecture de la Seine, auteur d'une pièce dramatique : *Le Prince d'Orange*.

Une mention honorable est également attribuée à M. Vélot, juge suppléant au tribunal de Valence (Drôme), auteur d'un poème ayant pour titre : *Héricourt*.

A la suite du rapport sur le concours d'histoire, une médaille d'or de 300 francs est décernée à M. Adolphe Marlet, conseiller de préfecture à Dijon, auteur d'un mémoire historique sur la ville d'Ornans.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président, Ch. DE VAULCHIER. *Le Secrétaire perpétuel,* Just VUILLERET.

Séance du vendredi 28 novembre 1879.

Etaient présents : MM. SANDERET DE VALONNE, *vice-président;* DRUHEN, GAUTHIER, LABRUNE, LEBON, MERCIER, MIEUSSET, DE PIÉPAPE, PINGAUD, DE SAINTE-AGATHE, HUART, DE SOULTRAIT et VUILLERET.

En l'absence de M. de Loray empêché, M. Sanderet de Valonne préside la séance.

Les procès-verbaux des 29 et 30 juillet sont lus et adoptés.

M. le secrétaire dépouille la correspondance. Sur sa proposition, des remerciements sont adressés à M. Mieusset, membre résidant, pour le gracieux envoi d'un recueil de poésies qu'il vient de publier sous ce titre : *Les chants du réveil* (1), et à M. Maty de Latour, membre correspondant à Rennes, pour sa notice sur la station romaine de Ségova. A propos de demandes de *Bulletins* adressées par diverses sociétés correspondantes, M. le secrétaire perpétuel est autorisé à satisfaire désormais à toutes ces demandes sans en référer à la Compagnie.

Il est procédé, au scrutin secret, à l'élection de la Commission des élections pour 1880. MM. Ch. de Vaulchier, Huart, Meynier, Labrune, Tripard, de Soultrait, Lebon et Mieusset sont élus membres de cette Commission, qui se trouve exceptionnellement composée de huit commissaires élus au lieu de sept.

M. Huart donne communication d'une notice sur M. E. Reverchon, conseiller à la Cour de cassation, correspondant de l'Académie, décédé le 20 août 1877, emportant dans la tombe la réputation bien justifiée d'un homme de grand caractère et d'un éminent jurisconsulte. M. le président remercie M. Huart de cette

---

(1) Paris, Jouaust, in-18, 1879.

communication, son manuscrit est renvoyé à la Commission des publications.

La séance est levée,

Le Vice-Président,
SANDERET DE VALONNE.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

Séance du vendredi 19 décembre 1879.

Etaient présents : MM. TERRIER DE LORAY, *président;* Edouard CLERC, GAUTHIER, HUART, LABRUNE, MEYNIER, DE PIÉPAPE, PINGAUD, SAUZAY, DE SOULTRAIT, le chanoine SUCHET, TIVIER et VUILLERET.

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre est lu et adopté.

Après le dépouillement de la correspondance, l'Académie décide que des compliments de condoléance seront adressés, en son nom, à la famille de Circourt, à l'occasion de la mort de M. Adolphe de Circourt, membre correspondant de la Compagnie.

L'assemblée ayant à élire une commission des finances pour vérifier les comptes de l'année courante et préparer le budget de 1880, nomme MM. Laurens, Druhen et de Sainte-Agathe.

M. le comte de Soultrait fait hommage à la Compagnie de divers ouvrages d'archéologie et d'histoire composés par lui sur le Lyonnais et le Nivernais. De vifs remerciements lui sont adressés séance tenante.

M. Huart donne lecture de quelques fragments d'une autobiographie inédite du doyen Proudhon et en propose l'insertion dans le *Bulletin* de l'Académie. Cette proposition est accueillie avec empressement, et le manuscrit de M. Huart renvoyé à la Commission des publications.

M. Huart présente également une courte note sur deux colonels, comtes de Froulay, ayant commandé au XVIIIe siècle le régiment du Royal-Comtois. Pour conserver trace de cette intéressante communication, l'Académie décide qu'elle sera imprimée *in extenso* dans ses Procès-verbaux.

Note sur deux colonels du Royal-Comtois

Cette note n'a d'autre but que de fournir un document à l'histoire militaire de la Franche-Comté, en faisant connaître le nom de deux des colonels du régiment qui fut après la conquête décoré du nom de Royal-Comtois.

Ces deux colonels appartenaient à la maison de Froulay, ancienne famille du Maine, illustre dès le XIIe siècle, et qui s'était distinguée dans les armes, dans la magistrature et le clergé. C'est ainsi que nous voyons en 1596 René de Froulay, comte de Tessé, baron d'Ambrières, grand d'Espagne, maréchal de France et général des galères; Charles de Froulay en 1650, grand maréchal-des-logis de la maison du roi et honoré du collier de ses ordres; Philippe-Charles de Froulay en 1690, lieutenant de la province du Maine, etc.

Le berceau de cette puissante famille était le château de Montflaux (commune de Saint-Denis de Castines) dans la Mayenne; c'est aujourd'hui la résidence de Mme la duchesse de Valençay.

M. le baron de Wismes donne les renseignements suivants sur les comtes de Froulay qui ont commandé le Royal-Comtois (1).

Le premier, Charles-François, comte de Froulay, seigneur de Montflaux, colonel du Royal-Comtois, lieutenant du roi ès-provinces do Maine et Comté de Laval, ambassadeur ordinaire près la république de Venise où il arriva le 25 novembre 1733. Nommé lieutenant-général le 24 février 1738, mourut à Paris le 27 février 1744. Il avait épousé, au mois de janvier 1712, Jeanne-Françoise Sauvaget-des-Claux dont il eut sept enfants; entre autres Renée Caroline, marquise de Créquy, et Charles-Elisabeth.

Ce dernier, qui hérita des titres de son père, fut également colonel du régiment de Royal-Comtois. Il mourut à Tongres, le 11 juillet 1747, des blessures reçues à Lawfeldt le 2 du même mois. Voici l'inscription qui fut gravée sur sa tombe : « Cy-gît très-haut » et très-puissant Monseigneur Charles-Elisabeth, quatrième et » dernier comte de la branche de Froulay; colonel du régiment » de Royal-Comtois à dix ans; de celui de Champagne à seize; » chevalier de Saint-Louis à dix-sept; brigadier à dix-huit; maréchal de camp à vingt-trois; menin de Monseigneur le Dauphin; » mort le 11 juillet 1747, âgé de vingt-cinq ans, des blessures reçues à la bataille de Laufeld, le deux du même mois. Seigneur, » ayez pitié d'un jeune héros qui, malgré les écueils de l'âge, du » monde, de la cour, de la guerre et des louanges, fit sa principale » gloire d'être chrétien et de vous servir. »

Le comte de Froulay avait épousé Jeanne-Gabrielle, fille unique du maréchal de la Mothe-Houdancourt; il n'en eut pas d'enfants.

M. Jules Sauzay communique une pièce de vers ayant pour

---

(1) *Le Maine et l'Anjou illustrés;* in-4°, Nantes, 1860.

titre *Les Malentendus*, qu'il se propose de lire à la prochaine séance publique. Ce morceau est retenu, ainsi que deux pièces de vers de M. Ch. Thuriet, *Le Médecin sans pareil* et *Le Juge de paix improvisé*, dont M. Sauzay donne également lecture, sont retenues pour le programme de la séance publique de janvier.

M. Gauthier lit un rapport sur les documents franc-comtois conservés dans les Archives de Neuchatel et propose la publication de quelques documents particulièrement intéressants qu'il en a extraits.

Il communique ensuite une note sur le livre d'heures de Catherine de Montbozon, manuscrit du XIVe siècle conservé à la bibliothèque publique de Vesoul, et dont il a pu déterminer la date et l'origine.

Ces deux pièces sont renvoyées, sur sa demande, à la Commission de publications en même temps qu'une *Notice sur Chauvilliers* due au vénére doyen des historiens franc-comtois, M. l'abbé Richard. L'impression du manuscrit de M. Richard est votée à l'unanimité.

L'Académie fixe au jeudi 29 janvier la première séance publique de l'année 1880.

La séance est ensuite levée.

Le Président,
DE TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel,
Just VUILLERET.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1880 et 1881.

CONCOURS DE 1880

PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

(400 FRANCS)

Sujet proposé : Des associations syndicales entre patrons et ouvriers, leur constitution, leur but, leur influence et leur avenir au point de vue industriel.

PRIX D'ÉLOQUENCE

(300 FRANCS)

Sujet proposé : Etude sur le marquis de Jouffroy (Claude-François-Dorothée), un des inventeurs de l'application de la vapeur à la navigation.

CONCOURS DE 1881

PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE

(PRIX WEISS)

Un prix de 500 francs sera décerné soit au meilleur mémoire ou dissertation sur un sujet d'histoire franc-comtoise (monographie d'un château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre, etc.), soit à une étude sur une époque d'histoire générale ou un ensemble de monuments archéologiques appartenant à la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

PRIX DE POÉSIE

(200 FRANCS)

Un prix de 200 francs sera décerné à la meilleure pièce de poésie. L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents ; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache par un côté sérieux à l'his-

toire ou au sol franc-comtois. Elle les laisse complétement libres de choisir le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages, ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Ces ouvrages, adressés *francs de port* au secrétaire perpétuel de l'Académie, devront lui parvenir avant le 1er juin, terme de rigueur des différents concours.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte ; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

L'AMOUR DANS LA TRAGÉDIE.

CORNEILLE ET RACINE, VICTOR HUGO

PAR

M. le comte Charles DE VAULCHIER

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 27 janvier 1879.)

MESSIEURS,

Mon premier devoir est de remercier votre Compagnie qui a bien voulu faire de moi son président annuel. Je crois qu'elle a eu plus d'égard à la couleur de mes cheveux qu'au mérite de mes travaux. Eloigné de vous pendant plusieurs années, mêlé, bien malgré moi, aux luttes ingrates de la politique, je suis loin d'avoir mérité l'honneur que vous me faites, et que j'accepte pourtant avec une vive reconnaissance. Vos choix, Messieurs, sont particulièrement flatteurs; ils sont sans arrière-pensée profane; vous êtes bien les adorateurs fidèles des belles-lettres, des sciences et des beaux-arts, et quand votre président va fouiller les flancs de vos urnes, il ne trouve jamais la politique cachée sous vos suffrages. Loin du centre où s'élaborent les grandes questions qui décident du sort des peuples, nous vivons dans une atmosphère sereine, dans un milieu plus calme que celui où s'agitent souvent les quarante immortels du palais Mazarin. Gardons-nous d'en sortir, et respectons ce terrain neutre sur lequel nous pouvons tous nous serrer la main. Pour rester fidèle à cette pensée, pour ne pas sortir de ce domaine pur de l'art qui est exclusivement le nôtre, je veux vous soumettre quelques réflexions très

générales qui peuvent trouver une application pratique, et jeter une lumière intéressante sur nos mœurs et sur notre histoire. Je ne vous parlerai pas de la science et de ses triomphes, chacun les proclame à l'heure où nous sommes; la France semble avoir oublié pour un moment ses traditions littéraires, celles qui ont fait une bonne partie de sa grandeur. Il y a même une poésie scientifique, ou plutôt, ce qui est bien différent, des poètes épris de la science qui, dans cet épuisement momentané de la passion inspiratrice, essaient de trouver ailleurs de nouvelles sources d'émotions; mais je crois qu'ils se trompent : l'émotion est quelque chose d'éternel comme le cœur; quelque chose de sublime et de vulgaire, qui se rattache à tous les âges et à toutes les conditions de l'humanité; aimer, haïr, jouir, souffrir, sont des choses impérissables, sont des sujets que l'art n'épuisera jamais. L'homme est intéressant quand il parle de ce qu'il sait; il est entraînant quand il parle de ce qu'il aime. C'est ce que je voudrais faire aujourd'hui; je voudrais vous entretenir de cette pauvre délaissée qui naguère encore était notre honneur et notre idole, qui a jeté un si vif éclat sur la première moitié du XIXe siècle, qui renaîtra quelque jour de ses cendres, car elle est immortelle; qui sera toujours l'expression la plus haute et la plus sympathique de l'humanité. J'ai nommé la littérature, et, en particulier la poésie.

Rien n'est plus intéressant que de chercher dans la littérature l'expression des mœurs publiques, que d'y trouver l'histoire des intelligences et des âmes; pour ne pas trop nous étendre, bornons-nous à la littérature du théâtre qui est la plus vive peinture des mœurs, arrachons une page à son histoire, et, comme la comparaison est un des côtés les plus piquants de l'histoire du monde, mettons en regard deux époques littéraires assez distantes l'une de l'autre, pour que la différence soit sensible, assez brillantes toutes deux pour que la supériorité de l'une n'écrase pas l'infériorité de l'autre; prenons le siècle de Louis XIV et la première moitié du

siècle où nous vivons. Nous sommes assez loin de ces deux époques, même de la seconde pour pouvoir les juger sans passion ; et pour nous restreindre encore, car nous n'avons ni le temps ni la prétention de faire un cours, comparons les auteurs tragiques les plus populaires de ces deux remarquables époques, d'un côté Corneille, Racine, de l'autre Victor Hugo.

Je ne voudrais établir entre ces grands tragiques, ni un parallèle ni une antithèse : ma pensée va plus loin. Des hommes de ce mérite représentent toujours les siècles où ils ont vécu ; leurs génies sont de fidèles photographies où viennent se reproduire les faits et gestes d'une nation, ses gloires, ses grandeurs et surtout ses passions. Ils expriment, chacun à la façon de leur siècle, ces magnifiques lieux communs qui seuls sont la source des grandes et durables émotions. Où est, en effet, la poésie, celle qui ne meurt pas, sinon dans l'expression de ces sentiments que nous portons tous en nous-mêmes, et qu'il appartient seulement aux âmes d'élites de rendre avec cette énergie et cette vérité qui font d'un lieu commun le cri du cœur, le gémissement éternel de l'humanité ?

Parmi ces sentiments, il en est un qui les domine tous, qui remplit l'histoire et le drame, le palais et la chaumière, comme on disait jadis, qui remue le pauvre et le riche, le berger et le roi, qui règne en maître sur ce monde depuis le jour où Dieu donna à l'homme une compagne ; vous m'avez tous compris, c'est l'amour. Eh bien ! voyons comment les poètes que j'ai nommés ont traité cette passion, quel usage ils en ont fait dans leurs pièces, comment ils l'ont comprise ou méconnue, glorifiée ou avilie, mise sur un autel où traînée dans la boue.

Commençons par Chimène en 1636 ; nous finirons par Marie Tudor en 1833.

Tout le monde sait que Rodrigue pour venger l'honneur de son père, a tué le père de Chimène, et Rodrigue, dit le

grand Corneille « suit son devoir sans rien relâcher de sa passion ; » — Chimène fait la même chose à son tour, sans laisser ébranler son dessein par la douleur où elle se voit abîmée.

Quoi ! j'aurai vu mourir mon père entre mes bras
Son sang criera vengeance et je ne l'orrai pas !.....
Il y va de ma gloire, il faut que je me venge,
Et de quoi que nous flatte un désir amoureux,
Toute excuse est honteuse aux esprits généreux.

Et comme sa gouvernante Elvire lui dit :

Après tout que prétendez-vous faire ?

CHIMÈNE.

Pour conserver ma gloire et finir mon ennui,
Le poursuivre, le perdre et mourir après lui.

Puis vient cet entretien célèbre de Rodrigue avec sa maîtresse : Rodrigue, désespéré, veut mourir de la main de Chimène.

Au nom d'un père mort, ou de notre amitié,
Punis-moi par vengeance, ou du moins par pitié.
Ton malheureux amant aura bien moins de peine
A mourir par ta main qu'à vivre avec ta haine.

CHIMÈNE.

Va, je ne te hais point.

Et quand Chimène apprend que Rodrigue a vaincu les Maures et fait deux rois prisonniers :

Mais n'est-il point blessé ?

LA GOUVERNANTE.

Je n'en ai rien appris.
Vous changez de couleur; reprenez vos esprits.

CHIMÈNE.

Reprenons-donc aussi ma colère affaiblie...
Silence, mon amour, laisse agir ma colère ;

S'il a vaincu deux rois, il a tué mon père.
. . . .
Vous qui rendez la force à mes ressentiments,
Voiles, crêpes, habits, lugubres ornements,
Pompe où m'ensevelit sa première victoire
Contre ma passion, soutenez bien ma gloire.

Combat sublime dans lequel l'amour finit par triompher, sans que la gloire succombe.

Je crois qu'il est impossible de placer plus haut l'amour; son triomphe ne va point aux dépens de l'honneur. La gloire de Chimène reste tout entière, et sa passion couronnée rayonne sur le trône où le poète l'a élevée. Et pourtant, Messieurs, sans parler de M. de Scudéri qui appelle Chimène une parricide, l'Académie Française de *1636* décide que le sujet du Cid était contre les bonnes mœurs, et termine son jugement sur les vers du Cid par cet éloge à la fois précieux et plein de réticences : « Si l'auteur ne doit pas toute sa réputation à son mérite, il ne la doit pas toute à son bonheur; et la nature lui a été assez libérale pour excuser la fortune, si elle lui a été prodigue. » La *fortune* c'était le succès de la pièce ; c'était l'approbation de la cour ; c'était l'admiration du public; car, comme Boileau l'a si bien dit :

Tout Paris pour Chimène *eut* les yeux de Rodrigue.

L'*Andromaque* de Racine, parut trente ans après le Cid, c'est la veuve d'Hector qui donne son nom à la pièce et qui y tient la première place, au nom de l'amour maternel qui est bien la plus noble des passions. Cependant la passion d'Hermione pour Pyrrhus remplit aussi la scène, et l'illustre Rachel trouva dans ce rôle un éclatant succès. Hermione n'est point héroïque comme Chimène ; elle ne lutte pas contre le penchant de son cœur, c'est bien la fille d'Hélène. Princesse de sang royal, son orgueil se révolte contre l'infidèle qui lui préfère la fille d'Hector; quand Pyrrhus lui déclare qu'il épouse la Troyenne, son désespoir éclate, mais sa passion triomphe :

J'attendais en secret le retour d'un parjure.
J'ai cru que, tôt ou tard, à ton devoir rendu
Tu me rapporterais un cœur qui m'était dû ;
Je t'aimais inconstant ; qu'aurais-je fait fidèle ?

Chimène aurait été plus fière, mais jamais plus touchante, et remarquez-le bien ! tout ce que dit Hermione dans un si beau langage est absolument dans la nature, tout cela est dans l'ordre ; tout cela est à sa place. Hermione n'est point une exception. Tous les sentiments qu'elle éprouve, nous les partageons sans aucun effort ; il nous semble que nous aurions parlé et pensé comme elle. Voilà pourquoi nous sommes touchés, et touchés sans étonnement ni surprise. Voilà pourquoi ces beaux vers sont restés gravés dans nos souvenirs ; le cœur, complice de la mémoire, ne nous permet pas de les oublier.

Phèdre se rapproche du drame moderne ; Phèdre est une exception ; mais c'est la destinée, c'est la colère des dieux qui l'engagent dans une passion illégitime dont elle a horreur.

Le ciel mit dans mon sein une flamme funeste...
O haine de Vénus, ô fatale colère,
Dans quels égarements l'amour jeta ma mère !

Elle fait tous ses efforts pour la surmonter : elle aime mieux mourir que de la déclarer à personne ; et quand elle est forcée de la découvrir, elle en parle avec une confusion qui fait bien voir que son crime est plutôt une punition des dieux qu'un mouvement de sa volonté. Racine nous dit dans sa préface : « Ce que je puis assurer, c'est que je n'ai point fait de tragédie où la vertu soit plus mise au jour que dans celle-ci : — les passions n'y sont présentées aux yeux que pour montrer le désordre dont elles sont cause. » Ne pourrait-on pas dire que Racine plaide le côté faible, et que le développement d'une passion criminelle n'est jamais sans danger ? S'il y a une exception à cette règle très générale, c'est bien dans Phèdre que je la trouve. Phèdre est très émouvante ;

mais elle n'inspire aucun intérêt. Le spectateur éprouve le même sentiment qu'Hippolyte ; tous ceux qui ont quarante ans ont pu voir Mlle Rachel jouer ce rôle admirable ; je crois que c'était son plus beau rôle ; c'était la tragédie en personne ; c'était bien trait pour trait, cette magnifique statue que notre Clésinger a sculptée pour le foyer de la Comédie-Française ; elle inspirait la terreur et la pitié, mais surtout la terreur. Nous admirions cette grande actrice qui n'a pas été remplacée, mais nous admirions bien plus encore ce poète qui, après deux cents ans, peut encore nous émouvoir avec une passion du siècle de Périclès et le style du siècle de Louis XIV. Ah ! Messieurs, redisons-le bien haut ; car c'est une des conditions de l'art : il n'y a pas de mode pour les sentiments du cœur ; ils sont éternels comme le cœur lui-même.

Voyons maintenant comment M. V. Hugo traite cette grande passion, quelle place il lui donne dans ces drames célèbres, *Hernani*, *Marion Delorme*, *le Roi s'amuse, Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*. Je ne veux pas confondre *Hernani* avec les autres pièces que je viens de nommer ; *Hernani* a paru pour la première fois en 1830, à une époque de transition, dans un moment de tourmente littéraire, où le passé résistait encore avec ses traditions et ses grandeurs. Je n'hésite pas à le proclamer : *Hernani* est un chef-d'œuvre ; mais aussi comme tout y est à sa place ? Comme le grand empereur Charles domine tout ce drame ; après lui, presque aussi grand, et bien plus touchant Don Ruy Gomez, un vieil oncle amoureux ; le poète a trouvé des vers adorables pour exprimer l'amour de ce vieillard pour Dona Sol :

> Oui tu seras pour moi cet ange à cœur de femme
> Qui du pauvre vieillard réjouit encor l'âme,
> Et de ses derniers ans lui porte la moitié,
> Fille par le respect et sœur par la pitié.

Je voudrais vous lire tous ces vers plutôt qu'une froide analyse. Mais ce n'est pas encore là le véritable amant ; le

véritable, celui qui donne son nom au drame, c'est Hernani, Hernani, un brigand, un don Juan d'Aragon déclassé, on ne sait trop pourquoi ; mais c'est encore don Juan d'Aragon ; il peut être le Rodrigue de cette Chimène. Quant à dona Sol, entre le vieux Gomez qu'elle trompe et le noble bandit qu'elle aime, je trouve son rôle très compromis ; mais comment résister aux charmes des beaux vers ? Comment ne pas dire avec Hernani :

Ah ! qui n'oublierait tout à cette voix céleste ?
Ta parole est un chant où rien d'humain ne reste,
Et comme un voyageur sur un fleuve emporté
Qui glisse sur les flots par un beau soir d'été,
Et voit fuir sous ses yeux mille plaines fleuries,
Ma pensée entraînée erre en ses rêveries.

Marion Delorme ne fut représentée qu'en 1831 ; cette pièce composée quelques mois avant celle d'Hernani, fut éloignée de la scène, dit l'auteur, par la volonté formelle du roi Charles X. La censure théâtrale régnait alors. On craignit, et on eut raison, les allusions qu'un public prévenu ne manquerait pas de faire à Charles X et au prince de Polignac à propos de Louis XIII et de Richelieu. Aujourd'hui personne n'y penserait. On a bien maudit la censure théâtrale, et pourtant c'est la police politique et la police des mœurs ; est-il bien nécessaire de laisser insulter la morale publique et le gouvernement du pays ? Quoiqu'il en soit, le 11 août 1831 *Marion Delorme* parut à la Porte-Saint-Martin, Madame Dorval jouait le rôle de Marion. Eh bien ! Voyons sous quels traits l'auteur nous représente ici l'amour. Il faut bien le dire : — sous les traits d'une courtisane. — Et cette courtisane, c'est la personne la plus pure de ce beau drame. La royauté y est avilie ; la magistrature y est insultée ; Didier, l'enfant trouvé, l'amant de Marion, peut dire à la foule qui l'applaudit :

.... Le juge ! Allez, messieurs, faites des lois
Et jugez ; que m'importe à moi que le faux poids

Qui fait toujours pencher votre balance infâme
Soit la tête d'un homme ou l'amour d'une femme.

Mais la courtisane, elle triomphe par la pureté, par la chasteté de son cœur ; au juge qui la tente, elle dira du haut de sa vertu :

Il faut que vous soyez un homme bien infâme
Bien vil, décidément! pour croire qu'une femme
— Oui, Marion Delorme, après avoir aimé
Un homme, le plus pur que le ciel ait formé
Après s'être épurée à cette chaste flamme,
Après s'être refait une âme avec cette âme,
Du haut de cet amour si sublime et si doux
Puisse tomber si bas qu'elle aille jusqu'à vous.

Et vous croyez que c'est tout; vous croyez que la passion pure dont elle est éprise a refait à cette âmé une virginité. Non, Messieurs, elle continue son métier jusqu'au bout ; cette fois, c'est pour sauver la vie à son amant ; mais quelle poésie répandue sur cette dernière scène où Marion, repoussée d'abord par Didier, se traîne aux pieds de cet homme qu'elle veut sauver et qui refuse une vie achetée à ce prix! Et quel style admirable, simple et noble à la fois! Quel incroyable mélange de pureté et d'infamie! On est pourtant forcé de dire que la grande passion qui s'appelle l'amour y est absolument profanée.

L'amour n'est qu'effleuré dans le *Roi s'amuse* et *Lucrèce Borgia*. La passion de la fille de Triboulet pour François Ier n'est qu'un éblouissement, un autre sentiment remplit cette pièce et *Lucrèce Borgia* ; là aussi il y aurait matière à comparaison entre deux époques.

« Quelle est, selon l'auteur, la pensée qu'il a tenté de réaliser dans *Marie Tudor ?* la voici : « Une reine qui soit une femme; grande comme reine; vraie comme femme. » Eh bien; il m'est impossible de trouver que le poète ait réalisé cet idéal. Marie Tudor, dans ce drame, ne fait aucun acte de grande reine ; quant à la femme, elle déshonore la

reine ; elle irait jusqu'à la détrôner ; mais je reviens à mon sujet et je veux vous montrer encore une fois ce que fait le poète de cette passion féconde et sainte qui s'appelle l'amour. Il y a deux femmes dans le drame de *Marie Tudor* : la reine d'Angleterre et une jeune enfant trouvée qui sera tout-à-l'heure l'héritière du dernier lord Talbot, décapité sous le règne d'Henri VIII. La reine a pour favori le plus vil des hommes, un Fabiano Fabiani, un mauvais Italien, comme elle le dit ; rien, moins que rien, fils d'un chaussetier du village de Larino. Ce misérable, elle l'a comblé de bienfaits; ce laquais napolitain, elle l'a fait comte libre d'Angleterre ; ce favori, les seigneurs le haïssent, le peuple l'abhorre. La reine, trompée dans sa passion pour cet infâme, hésite, la malheureuse, entre la vengeance et son amour. La voix du peuple demande la mort de l'étranger; mais la passion l'emporte ; encore un peu, la reine va sacrifier son trône. La trouvez-vous grande comme reine et vraie comme femme? Si vous n'avez pas d'autres vérités à nous montrer, grand Dieu! cachez-les. Mais voici la fleur pure et charmante ; Jane Talbot. Dans la nuit où lord Talbot et son parti furent exterminés par Henri VIII, un enfant avait été mystérieusement déposé chez un ouvrier ciseleur du pont de Londres ; cet ouvrier, Gilbert, un homme au cœur d'or a élevé Jane, car c'est bien elle, et puis il s'est épris d'amour pour cette enfant ; et Jane aussi aime Gilbert ; malheureusement cette belle enfant de dix-sept ans a attiré autour de la maison du fondeur les beaux gentilhommes dorés, comme la lumière attire les papillons ; elle a pris trop de plaisir à voir passer les cavalcades de la reine et tous les beaux habits de satin et de velours, et bientôt la brillante image de Fabiani remplace dans le cœur de l'ouvrière l'image de Gilbert. Mais sous la plume enchanteresse du poète la fleur fanée se redresse ; il était plus facile de refaire une vertu à Jane que de ressusciter celle de Marion, et nous voilà encore une fois en face d'un de ces anges tels que le poète les comprend et les aime.

On se demande pourquoi ce goût systématique pour les êtres déclassés, pour les anges déchus, pour les exceptions, pour les monstres, comme aurait dit Horace. Il y a à cela plusieurs raisons que j'essaierai de développer et de combattre. L'exception est quelque chose de rare qui étonne et qui séduit pour un moment le spectateur. Je dis pour un moment, car le développement des passions vraies, qui sont les passions ordinaires, charme sans éblouir, et, en fin de compte, se grave profondément dans les âmes. Une douleur exceptionnelle, une douleur forcée n'est plus qu'une grimace, et puisqu'il est question de théâtre qu'on me permette de dire ici l'impression produite sur moi par une œuvre de Mlle Sarah Bernhard, la première de nos actrices de la Comédie-Française, très bonne comédienne, mais bien médiocre sculpteur. Elle avait exposé un groupe représentant une mère assise sur un rocher humide et tenant sur ses genoux le cadavre de son fils rejeté sur le rivage par les flots. L'expression douloureuse du visage de cette pauvre femme était poussée jusqu'à la laideur ; les yeux s'en détournaient avec horreur, et je me rappelais ces nobles et mélancoliques Niobès dont la douleur pénétrante attache et finit par arracher des larmes. Il ne faut pas toucher trop fort sur les cordes du cœur; on les brise sans les faire vibrer.

Il ne faut pas oublier non plus, quand on crée une œuvre d'art, je dis créer, car poète signifie créateur, qu'il y a un abime entre le sentiment et l'instinct. Le sentiment est le privilége de l'homme; l'instinct appartient aux êtres qui ne sont pas doués de raison. Le sentiment est libre; l'instinct est esclave. Il faut donc que l'homme garde sur la scène cette liberté qui est son privilége; c'est alors que se produisent ces grandes luttes qui honorent la scène française. Le devoir combat la passion.

Polyeucte dit à Pauline :

. . . . je vous aime
Beaucoup moins que mon Dieu, mais bien plus que moi-même.

Auguste, maître de sa vengeance, écrase le criminel Cinna par ces paroles célèbres :

> Je suis maître de moi, comme de l'univers ;
> Je le suis ; je veux l'être.

Phèdre, elle-même, entraînée par la fatalité, s'accuse et se condamne :

> Misérable, et je vis, et je soutiens la vue
> De ce sacré soleil dont je suis descendue !

Elle tremble de retrouver aux enfers son père Minos qui va la juger. En un mot, la conscience ne perd jamais ses droits, chez les uns, elle s'appelle la vertu ; chez les autres, elle s'appelle le remords.

On ne peut rien demander de semblable à Marion Delorme, à Lucrèce Borgia, à Marie Tudor, tous ces personnages ne vivent que d'entraînements, de fautes et de crimes. Ils portent tout cela sans conscience ni remords, comme un arbre porte ses fruits. On ne peut même pas leur savoir gré de leurs vertus, car ce ne sont pas des vertus, puisque vertu veut dire force et qu'ils n'ont que des entraînements. Ce n'est pas une bonne action que de reproduire sur la scène de tels caractères, et leur reproduction applaudie est un triste symptôme de l'esprit d'une génération. Le théâtre est, dit-on, l'école des mœurs. Or toute école doit être morale et fondée sur la vertu. Mais le théâtre est aussi la peinture des mœurs régnantes ; un poète tragique n'est pas un professeur de morale ; il lui faut le succès d'abord, puis la gloire, si elle vient. Or, on ne peut, pour réussir, montrer au peuple que ce qu'il aime.

Le poète est donc entraîné à reproduire ce qui a cours au temps où il vit.

Au siècle de Louis XIV ce qui avait cours, malgré les scandales de Versailles, c'étaient les principes de religion et de morale par lesquels seuls vivent les sociétés ; au siècle où nous vivons (siècle auquel il est difficile de donner un

nom), ces idées sont encore au fond des âmes, c'est par elle que notre société vit et vivra toujours ; mais nous avons une intempérance d'imagination et de langage qui se plait aux idées contraires; notre société est un peu comme ces honnêtes femmes qui s'affublent de modes profanes et qui valent mieux que leur costume.

Mais que notre siècle y prenne garde; le scandale au théâtre n'est pas meilleur pour les mœurs publiques que les robes immodestes pour la vertu de celles qui les aiment.

J'arrête ici ces réflexions et je termine cette étude bien frivole, mais qui pourrait être profonde. Je serais heureux si j'inspirais à quelqu'un de ceux qui m'entendent, l'idée de reprendre à son compte cette comparaison très imparfaite de deux littératures théâtrales, j'allais dire de deux époques que deux siècles séparent. On y trouverait, en dehors des limites bien restreintes d'une lecture académique, une source féconde d'observations morales. On remonterait de l'effet à la cause, du symptôme à l'état des âmes. Etude facile, pleine d'intérêt et de charme, dont le résultat serait, dans une certaine mesure, le perfectionnement de l'esprit et peut-être l'amélioration du cœur.

NOTICE

SUR

AUGUSTIN COURNOT

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. Louis SAINT-LOUP

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

(Séance publique du 27 janvier 1879.)

Messieurs,

En prenant pour la première fois la parole comme membre de l'Académie, j'aurais été heureux de traiter quelque sujet original pour reconnaître la grande bienveillance qu'elle a bien voulu me témoigner en m'appelant dans son sein.

Le cercle habituel de mes études ne comportait guère le développement d'un travail où se révèle, comme vous venez de l'entendre, l'élégance de style et la finesse de pensée qui charment l'oreille autant que l'esprit et me faisait une tâche difficile en m'imposant une lecture trop abstraite, sinon trop sérieuse.

J'ai cru éluder en partie cette difficulté en m'abritant derrière une illustration scientifique de la Franche-Comté, un des membres de votre Compagnie, Messieurs, dont le nom figurera certainement avec éclat à la fois parmi les géomètres et les philosophes, qui, penseur aussi profond qu'analyste distingué, sut appliquer avec succès la science du raisonnement et du calcul aux problèmes difficiles de l'économie politique, et tenta de déterminer le degré de certitude, la méthode et les principes de chacune des branches des connais-

sances humaines, tout en se signalant par de remarquables traités sur les hautes mathématiques.

Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, ont pu reconnaître à ces traits généraux un des hommes éminents de l'Université. M. Cournot, mort, il y a deux ans à peine, recteur honoraire de l'Académie de Dijon.

Antoine-Augustin Cournot, né à Gray le 28 août 1801, entra à l'Ecole normale en 1821. Nommé en 1834 professeur à la Faculté des sciences de Lyon, puis appelé l'année suivante aux fonctions de recteur de l'Académie de Grenoble, il devenait trois ans plus tard inspecteur général de l'Université. A la réorganisation des rectorats en 1854, il fut placé à la tête de l'Académie de Dijon. Nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1861, il quitta la direction de l'Académie de Dijon en 1862, époque à laquelle il prit sa retraite et se consacra tout entier à ses méditations favorites. Si sa biographie est courte, son œuvre est considérable. De 1838 à 1875, il publia une série d'ouvrages formant au delà de quinze volumes, dont plus de la moitié sont consacrés à l'étude de questions philosophiques.

Il ne saurait entrer dans le cadre de mon sujet de vous parler avec détail de travaux aussi importants, et je n'oserais entreprendre de les juger. Mais il me sera permis, pour vous donner une idée de la nature des spéculations de M. Cournot, de chercher parmi ses ouvrages celui où l'analyse laisse place à des considérations qui touchent à des notions usuelles généralement vagues et qu'il peut être utile de préciser. Dans un premier volume ayant pour titre *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*, il tente d'introduire avec des formules d'algèbre la précision mathématique qui lui semble indispensable dans les questions d'économie politique. Peu satisfait, sans doute, de son œuvre, il abandonne pour un temps cette science difficile pour l'analyse et fait paraître en 1841, sous le titre de *Théorie des fonctions*, un traité de calcul différentiel et intégral. Deux ans

après, toujours préoccupé des moyens d'atteindre le plus haut degré de certitude dans l'étude des problèmes dont la solution ne peut être mathématiquement définie, il publie, en 1843, son *Exposition de la théorie des chances*, le meilleur traité du calcul des probabilités qui ait paru dans ces derniers temps. Je voudrais vous en parler avec quelque détail et ajourner un instant l'énumération de ses autres travaux.

Dans ce traité, l'auteur se propose un double but : d'abord de mettre à la portée des personnes qui n'ont pas cultivé les hautes mathématiques les règles du calcul des probabilités, sans lesquels on ne peut se rendre un compte exact ni de la précision des mesures que réclament les sciences d'observation, ni de la valeur des nombres obtenus par la statistique ou des conditions de succès de beaucoup d'entreprises commerciales. Il se propose en outre de rectifier des erreurs ou dissiper les obscurités dont les ouvrages des plus habiles géomètres sur ce sujet délicat n'étaient point exempts. La théorie des probabilités a pour objet certains rapports numériques qui prendraient des valeurs fixes et complétement déterminées si l'on pouvait répéter à l'infini les épreuves des mêmes hasards et qui, pour un nombre fini d'épreuves, oscillent dans des limites d'autant plus resserrées, d'autant plus voisines des valeurs finales que le nombre des épreuves est plus grand. On voit dès lors que cette théorie est la base de la statistique. La partie capitale du travail de M. Cournot est celle qui a pour objet de bien faire comprendre la valeur philosophique des idées de chance, de hasard, de probabilité et de vrai sens dans lequel il faut entendre les résultats des calculs auxquels on est conduit par le développement de ces idées fondamentales. On y trouve des idées neuves qui ont conduit à envisager la doctrine des probabilités *a posteriori* d'une façon originale, un choix d'exemples assez variés pour que l'on puisse se faire une juste idée de l'utilité de la théorie des chances et pour que tous ceux qui cherchent dans la sta-

tistique autre chose que des résultats bruts soient mis sur la voie des applications nouvelles qu'ils pouvaient être tentés d'en faire. Ce résumé rapide du but que s'est proposé l'auteur est insuffisant pour faire comprendre comment une chose aussi vague que ce que nous nommons la probabilité peut être introduite dans le calcul et s'estimer rigoureusement, et il ne semble pas déplacé de montrer comment la probabilité est susceptible d'une définition numérique.

Etant admis qu'un certain nombre d'événements puissent se produire, et que parmi eux quelques-uns aient un caractère déterminé, on dira communément qu'il y a une certaine probabilité que l'un de ces derniers se produise. Je prends pour expliquer ma pensée un exemple des plus vulgaires. Vous avez sans doute assisté au retour des pêcheurs sur une plage quelconque, et vous les avez vus revenir chargés de raies, de soles, de seiches, de rougets, etc., et comme vous aimez la sole, vous avez quelquefois regretté son absence. Si sur dix pêches sept en ont fourni, vous direz qu'il est probable que vous aurez des soles à la pêche suivante; mais si vous êtes accompagné d'un mathématicien jaloux de vous initier aux sciences exactes, et il n'y en a que trop dans ce cas, il vous apprendra que la probabilité de l'arrivée de la sole est $\frac{7}{10}$, rapport du nombre des cas favorables au nombre des cas possibles, et qu'il faut la qualifier de probabilité *a posteriori*, parce que sa connaissance est née de l'observation, tout en vous avertissant qu'il est nécessaire, pour émettre cette opinion avec quelqu'autorité, de supposer constantes les conditions de la pêche. Vous attendez un voyageur de Dijon, le train renferme 4 voitures, quelle est la probabilité que le voyageur soit dans la seconde voiture? Cette probabilité est 1/4 puisqu'il n'y a qu'un seul cas favorable et quatre cas possibles, et il faut la qualifier de probabilité *a priori*, parce qu'elle repose sur une hypothèse. Elle serait 1/3 pour 3 voitures, 1/2 pour 2 et 1 pour une seule voiture. Ce serait la

certitude étant admis que le voyageur n'est pas resté en route, ce que les chemins de fer ne garantissent pas.

Je ne puis songer, Messieurs, à vous faire en quelques minutes un cours sur le calcul des probabilités et à vous montrer combien sont variées les questions dans lesquelles ce calcul intervient. La probabilité d'un événement peut résulter de conditions nombreuses, elle peut par exemple résulter du concours de deux événements simples, et il est aisé de démontrer que dans ce cas elle s'estime par le produit des probabilités des deux événements.

Vous allez voir un médecin qui s'absente un jour par semaine et deux mois entiers dans l'année, et vous ignorez les jours et les mois d'absence ; quelle est la probabilité de rencontrer votre homme? La probabilité pour que votre visite ait lieu dans l'un des dix mois de son séjour est $\frac{10}{12}$, et pour qu'elle tombe sur l'un des six jours de la semaine où il est chez lui, la probabilité est $\frac{6}{7}$; la probabilité de le rencontrer est donc $\frac{10}{12} \times \frac{6}{7}$, c'est-à-dire $\frac{5}{7}$. La probabilité ainsi estimée est la probabilité *a priori*.

Je suppose maintenant que le médecin ait donné ordre de tenir note des clients qui se présentent, et que d'année en année on compte le nombre des clients qui se sont présentés et ceux qui ont été reçus, il y a une probabilité très grande que le rapport de ces deux nombres sera d'autant moins éloigné de $\frac{5}{7}$ que le registre des observations embrassera un temps plus long, et on en conclura que le médecin passe les $\frac{2}{7}$ de son temps hors de chez lui. On aura ainsi obtenu un résultat de statistique. La conclusion sera-t-elle parfaitement exacte? Oui, à la condition que les visiteurs se soient tous présentés dans les conditions d'incertitude d'accès qui ont été

définies. Cet exemple simple suffit à faire comprendre que la statistique la plus scrupuleuse peut être entachée d'erreur et réclame une observation minutieuse pour assurer un classement utile des faits observés. Elle ne fait ressortir d'abord qu'un fait général, mais une analyse plus détaillée peut permettre d'arriver aux causes. C'est ainsi que dans l'exemple donné on conçoit que l'examen des dates auxquelles les faits se sont produits puisse conduire à des conclusions particulières, et je n'avais d'autre but en vous le soumettant que de vous montrer la liaison qui unit la probabilité et la statistique et de vous faire pressentir les difficultés que présente cette science éminemment pratique, difficultés que M. Cournot a soumises à une analyse aussi profonde que savante. De nos jours, la statistique a pris un très grand développement et s'étend à de nombreuses classes de faits. C'est ainsi que les résultats de la statistique criminelle nous montrent ce que notre expérience personnelle pouvait du reste déjà nous apprendre, c'est que la femme est beaucoup meilleure que l'homme : car dans des accusations de crimes contre les propriétés, on compte 26 femmes pour 100 hommes, et 16 femmes seulement pour les crimes contre les personnes. Une autre statistique intéressante est celle qui se rapporte aux naissances. Ainsi on compte en moyenne 1060 garçons pour 1000 filles; les statisticiens n'en ont pas encore trouvé la cause, toutefois il paraîtrait que l'âge respectif des parents exerce une certaine influence, mais cette cause est loin d'être unique.

Permettez-moi d'abandonner la statistique pour vous dire quelques mots d'une loi qui a déjà été invoquée plus haut et qu'on appelle la loi des grands nombres. Un exemple pris en passant va nous y conduire. Vous connaissez tous le jeu de société qu'on appelle la banque.

Quand un banquier est malheureux, les joueurs généreux, et il s'en trouve toujours, lui conseillent ordinairement de faire l'horloge. Vous savez que le jeu de l'horloge consiste,

étant donné les 13 cartes d'une couleur, à les appeler successivement par leur numéro de tirage. Le banquier gagne si la carte appelée porte un nombre de points égal à son numéro de sortie. Il est facile de se rendre compte de l'excellence du conseil donné au banquier. La probabilité de la sortie de l'as ou un au premier coup est en effet 1/13. Quelle est la probabilité de la sortie du deux au deuxième coup? Il faut pour cela que le deux ne soit pas sorti au premier coup, la probabilité de cet événement est $\frac{12}{13}$, il faut en outre que sur les 12 cartes restantes le deux sorte au deuxième coup, événement dont la probabilité est $\frac{1}{12}$, la probabilité de la sortie de deux au deuxième coup est donc $\frac{12}{13} \times \frac{1}{12}$ ou $\frac{1}{13}$. On verrait de même que la probabilité de la sortie du trois au troisième coup est encore $\frac{1}{13}$. La probabilité de la production de l'un quelconque de ces événements est la somme des probabilités de chacun des événements partiels, elle est donc $\frac{13}{13}$ ou 1, c'est-à-dire la certitude. Cette certitude n'est pas la certitude philosophique, mais bien la certitude mathématique. Par là il faut comprendre que si l'on jouait la partie un très grand nombre de fois, et si l'on comptait le nombre de fois qu'une carte est sortie à son rang, ce nombre différerait d'autant moins du nombre des parties jouées que celui-ci serait plus considérable, en ayant soin, bien entendu, de poursuivre la partie jusqu'au bout. La loi des grands nombres consiste donc en ceci, savoir que dans la répétition des épreuves il y a une probabilité croissante, que le rapport des nombres respectifs de deux événements se rapproche du rapport de la probabilité de ces événements. Ainsi, dans la loterie qui se tire actuellement, si vous comptez combien de fois chaque série est sortie, vous trouverez, à mesure

que le tirage se continuera, que ces nombres se rapprochent de plus en plus de l'égalité.

Cette loi des grands nombres a une importance considérable, elle est en quelque sorte l'expression de la constatation de ce fait, que dans certaines séries d'événements il y a complète indépendance de causes, tandis que dans d'autres cas elle révèle l'existence de causes inconnues. Admettez que dans l'opération dont je viens de parler, on constate que dans la suite des tirages il est sorti sensiblement un même nombre de chacune des séries, et cela à mesure que le nombre des tirages augmente, on sera conduit à conclure qu'il y a une parfaite identité entre les causes qui font apparaître l'une ou l'autre série, ou une complète neutralisation des causes qui pourraient faire sortir une série plutôt qu'une autre. Mais si au contraire certaines séries sortaient manifestement plus souvent que d'autres, on en conclurait l'existence de causes indéterminées favorisant cette particularité.

L'expérience, appuyée sur la loi des grands nombres, a conduit M. Cournot à la définition du hasard, et c'est par là que je terminerai cette digression déjà trop longue.

Pour le philosophe, il n'y a pas de hasard, — ainsi que l'a dit l'illustre auteur de la *Mécanique céleste,* tout s'enchaîne, l'état présent de l'univers est l'effet de son état antérieur et comme la cause de celui qui va suivre ; une intelligence qui, pour un instant donné, connaîtrait toutes les forces dont la nature est animée et la situation respective des êtres qui la composent, si d'ailleurs, si elle était assez vaste pour soumettre ces données à l'analyse, embrasserait dans la même formule les mouvements des plus grands corps de l'univers et ceux du plus léger atome, rien ne serait incertain pour elle, et l'avenir comme le passé serait présent à ses yeux.

M. Cournot esquive l'inflexible logique des événements par une distinction plus subtile peut-être que fondée.

Il admet bien que tel événement attribué au hasard a souvent des causes parfaitement définies, qui nous échappent

pour une raison quelconque, et il regarde cet événement comme résultant du concours d'un certain nombre de séries de causes qui s'enchaînent et qui ont entr'elles une certaine dépendance, dès lors il avoue que ce n'est point un hasard. Mais, d'autre part, M. Cournot admet le développement de séries de causes n'ayant entr'elles aucune dépendance, et il émet cette opinion comme une croyance du sens commun. Ces séries indépendantes, venant à rencontrer les premières, déterminent les événements qu'il faut, selon lui, attribuer au hasard. A quels caractères reconnaîtra-t-on qu'une série d'effets est indépendante d'une autre série, ou que deux faits sont indépendants, c'est ce que M. Cournot ne dit pas, laissant ainsi une large place à une discussion dans laquelle je ne saurais entrer.

J'ai cherché, Messieurs, à vous donner une idée du genre de spéculations auxquelles s'est livré M. Cournot, mais je n'ai point encore épuisé la seule énumération de ses œuvres. Nous ne sommes encore qu'en 1843. En 1847, l'illustre géomètre publiait un travail nouveau de l'*Origine et des limites de la correspondance entre l'algèbre et la géométrie.*

Au lieu de vous rendre compte de ce livre que j'ai lu, je préférerais vous faire connaître le sentiment de la critique sur un ouvrage plus important que je n'ai pas lu, je veux parler de l'*Essai sur le fondement de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique,* mais le temps est court, je serai bref dans la crainte d'abuser de votre bienveillante attention.

Le livre de M. Cournot est un riche recueil d'observations faites à loisir et avec toute la liberté d'un esprit qui n'a d'autre souci que la vérité. C'était une tâche neuve et difficile que de passer en revue les diverses branches des connaissances humaines, de déterminer le degré de certitude, le criterium, la méthode, les principes propres à chacune d'elle, et cela non pas d'une manière abstraite et générale, mais sur des exemples nombreux, décisifs et clairement expliqués. L'auteur y

a déployé de rares qualités d'esprit, beaucoup de sagacité et de finesse, et en même temps la rigueur et la précision que donne ordinairement l'étude habituelle des sciences exactes. Dans le cours de ces savantes recherches, il rencontre la plupart des questions de la philosophie, et, sans les épuiser, laisse sur toutes des observations neuves et des aperçus ingénieux. A défaut de plan régulier, on peut saisir la pensée générale du livre. Il se propose de rechercher, dans les diverses branches des connaissances humaines, ce qui en fait le caractère scientifique. Pour qu'un ensemble de connaissances mérite le nom de science, il faut, dit-il : « Que les faits qui en constituent la matière soient susceptibles de vérification ; que ces faits se succèdent dans un ordre logique. » L'auteur trouve ce double caractère dans les sciences mathématiques et physiques, mais il ne l'aperçoit pas dans l'histoire, la métaphysique, la psychologie et en général dans ce que l'on appelle les sciences morales. L'histoire a bien la matière de la science, mais les faits, bien que généralement susceptibles de vérification, ne présentent pas l'enchaînement rigoureux qui permet des inductions ou des déductions infaillibles. De là ces prétendues formules scientifiques à l'aide desquelles l'histoire sait donner l'explication du passé et que l'on ne saurait appliquer sans défiance à la prédiction de l'avenir. M. Cournot semble être dans le vrai en ne considérant pas la philosophie comme une science, mais comme une partie de la science ; selon lui, elle n'est que la théorie qui sert à expliquer et à coordonner les faits qui font la matière de tel ou tel ordre de connaissances. Supprimez les faits et leur enchaînement, et la philosophie disparaît.

Il me faudrait, pour être complet, vous entretenir encore de ses *Traités de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*, de la *Théorie des richesses*, ouvrage remarquable où il s'occupe des questions si nombreuses dont l'ensemble constitue l'Economie politique ; de ses *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les*

temps modernes; de ses *Etudes sur l'emploi des données de la seience.*

J'ai nombre de raisons de m'arrêter, dont la moindre n'est pas le désir de laisser à mes confrères le temps de vous charmer par de plus intéressantes lectures. J'avais en vue de vous faire connaître l'objet général des travaux de M. Cournot, de préciser quelques notions vagues ; je me déclare satisfait si j'ai pu vous conduire à reconnaître que notre compatriote mérite d'être considéré, non seulement comme un savant qui fait le plus grand honneur à la Franche-Comté, mais comme un des grands géomètres philosophes dont la patrie a le droit d'être fière.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT DE VAULCHIER

Au discours de M. SAINT-LOUP.

Monsieur,

Vous venez de parler une langue que plusieurs d'entre nous n'ont pas toujours dû comprendre. L'Académie ne peut vous en faire un reproche, puisqu'elle cultive les belles-lettres, les arts et les sciences. Vous vous êtes exprimé avec toute la clarté possible sur des matières qui n'ont rien d'obscur, mais qui veulent, pour être comprises, des études spéciales, étrangères au grand nombre. Si nous voulions nous plaindre, vous pourriez dire de nous ce qu'Ovide disait des Sarmates : Ces gens me traitent de barbare, parce qu'ils ne me comprennent pas :

Barbarus his ego sum, quia non intelligor illis.

mais vous ne nous traitez point en Sarmates ; vous demandez pardon de votre science; vous cherchez dans les ouvrages du grand mathématicien dont vous nous racontez l'histoire ce qui peut le moins effrayer notre ignorance. L'économie politique est devenue une science que personne ne doit igno-

rer, mais qu'il faut appliquer avec prudence aux nations et dont les conséquences rigoureusement déduites pourraient devenir de sérieux dangers. La théorie des chances ou le calcul des probabilités est une science mathématique et dont les résultats sont certains. Heureusement, elle reste en dehors de la vie morale, elle ne s'applique pas aux événements dans lesquels le libre arbitre de l'homme joue un rôle important; je dis heureusement: car ce serait un malheur pour l'homme que de savoir son avenir.

Vous êtes entré par la bonne porte dans la carrière scientifique : formé au professorat dans cette brillante école normale qui a produit tant d'hommes distingués, vous avez obtenu une chaire à la faculté des sciences de ce malheureux Strasbourg où règne maintenant avec toute la raideur germanique une université imposée au pays. Vous avez quitté l'Alsace le jour où la France en a pris le deuil ; enfant de la Comté vous êtes venu vous consoler au milieu de vos chères montagnes, dans cet admirable val de la Loue encore fumant des horreurs de la guerre. Nommé professeur à la faculté de Besançon, votre esprit chercheur s'est occupé, en dehors de vos études habituelles, des problèmes nouveaux que des hommes comme vous sont destinés à résoudre, en mettant à la portée du public des résultats encore incertains. J'apprends au moment où j'écris ces lignes que vous venez d'être nommé directeur de l'observatoire astronomique et météorologique qui va s'élever bientôt, à nos portes.

Ce choix, qui nous honore tous, nous donne ainsi qu'à vous l'espoir que vous ne quitterez plus la patrie Comtoise. Vous continuerez, Monsieur, à nous parler de la science; dans un siècle où elle tient une grande place, il ne s'agit pas seulement d'en reculer les limites, il faut la rendre vulgaire; c'est à vous et à ceux qui vous ressemblent qu'appartient cette utile mission.

REMERCIEMENT

A L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Par M. Pierre MIEUSSET

NOUVELLEMENT ÉLU MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 27 janvier 1879.)

Messieurs, mon cœur flatté, confus, vous remercie
Du bienveillant honneur fait à ma poésie;
Et ma Muse, en réponse à votre accueil charmant,
S'empresse d'essayer en vers un compliment.
Car c'est elle, Messieurs, qui, de vos lauriers ceinte,
M'introduit, humble barde, en votre docte enceinte.
Je viens donc, plein de joie et de craintes aussi,
Vous offrir mon hommage et vous dire : Merci!
Merci de protéger, d'accueillir les poètes
Et de laisser vibrer leurs lyres dans vos fêtes,
Quand le vulgaire est sourd à ces enfants rêveurs
Qui vont cueillir du Beau les poétiques fleurs,
Quand il foule à ses pieds la cigale sonore
Qui chante, inoffensive, et se plaît dès l'aurore
A célébrer les bois, les moissons, le ciel bleu
Et se console ainsi du sort que lui fit Dieu.
Qu'importent l'idéal, le soleil et la rose
A qui ne voit que l'or, les calculs et la prose!
Mais votre Académie, offrant ses palmes d'or,
Des jeunes ménestrels encourage l'essor;
Et vraiment ses faveurs ont dépassé mon rêve
En donnant près du maître une place à l'élève.
J'aime à la voir debout, gloire du sol natal,
Dévoilant la science ou sculptant l'idéal.

Aux enfants d'Esculape, à ceux de Pythagore,
Au Droit, à l'Eloquence au flot pur et sonore,
A l'Histoire, aux Beaux-Arts, elle dit : Travaillez !
Et par vous ses jardins sont de fleurs émaillés.
Mais pour moi je n'ai pas ce qu'il faut au poète,
La liberté, les champs, le ciel pur sur ma tête.
La Muse me sourit ; mais j'ai d'autres devoirs
Et je n'ai pour chanter que le calme des soirs.
Adieu le feu sacré qui brûlait dans mon âme !
Les chiffres tous les jours en éteignent la flamme :
L'algèbre, les compas, les noirs chemins de fer
Et les tunnels, pareils à des portes d'Enfer,
Et les marteaux, la poudre et le cri des machines
Font fuir l'essaim vermeil des visions divines.
J'ai dû chasser cent fois la Muse, mes amours,
Qui s'enfuit en pleurant — mais qui revient toujours.

Que je voudrais pourtant, quand mon pays m'inspire,
Pouvoir lui consacrer tous les chants de ma lyre !
Je dirais ton beau nom, ô ma Franche-Comté !
Ton amour de la gloire et de la liberté,
Tes grands morts, tes savants, tous ces héros fidèles
Qui, nous parlant ici, nous couvrent de leurs ailes.
Je peindrais tes vallons et leur décor changeant,
Tes grottes, tes rochers, tes cascades d'argent,
Tes grands bois dont Virgile eût chanté les ombrages
Et tes prés émaillés et tes sommets sauvages
Et tes lacs enchanteurs, inspirant sur leurs bords
Nos poètes aimés aux gracieux accords.
Puis, élevant mon vol au ciel de l'espérance,
Je dirais Besançon qui veille sur la France,
Car l'amour du pays au cœur de ses enfants
Parfois peut éclater en hymnes triomphants.

Oh ! si du moins ma flûte a quelque mélodie,
Messieurs, j'imiterai ce berger d'Arcadie

Qui portait sur l'autel — pur présent de son cœur —
Une coupe de hêtre ou quelque simple fleur.
Décorateur obscur, j'ai des vases d'argile
Et de frêles festons à joindre au péristyle
De vos fiers monuments en marbre de Paros ;
Vous saurez en sculpter les dieux ou les héros.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT DE VAULCHIER

Au remerciement de M. Pierre MIEUSSET.

On nous disait naguère : où sont donc les poètes ?
Ils s'en vont pour toujours, ces nobles interprètes
De l'esprit et du cœur, des héros et des dieux,
La Muse se retire et nous fait ses adieux.
Vos poétiques chants, vos vers remplis de charmes
Dissipent cette erreur et chassent nos alarmes ;
Vous le prouvez, Monsieur, la Muse vit encor,
Elle a toujours son luth et sa couronne d'or.
Celle que vous aimez, celle qui vous inspire
Entretient dans votre âme un pur et saint délire.
Déjà plus d'un succès répond à votre ardeur ;
Toulouse vous accueille et vous offre une fleur.
Nous, vos frères comtois, tout fiers de vos victoires,
Nous vous ouvrons nos rangs, nous adoptons vos gloires.
Venez donc, ô poète, où l'art pur vous attend.
Quand la Muse vous cherche, oubliez un instant
Et l'équerre, et la règle, et l'algèbre maudite ;
Laissez-les battre en vain votre porte interdite ;
Et quand le feu sacré dans votre cœur a lui,
Faites-nous de beaux vers comme ceux d'aujourd'hui.

LE

PATRIOTISME FRANC-COMTOIS

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. Léonce DE PIÉPAPE

CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Séance publique du 27 janvier 1879.)

Messieurs,

Vous avez présentes à la mémoire les belles paroles par lesquelles Montalembert salua un jour, à l'Académie française (1), la terre qui s'appelait autrefois la Franche-Comté : « Parmi nos provinces de l'Est, » s'écria-t-il, « il existe une contrée dont le nom porte l'empreinte de son histoire, de sa vieille indépendance, du mâle courage de ses enfants. » Ne vous alarmez pas, Messieurs, si plus loin il nous montre les paysans comtois se faisant enterrer la face contre terre, pour témoigner de l'aversion que leur inspiraient la conquête française et la domination de Louis XIV ; car il s'empresse d'ajouter, comme pour nous rassurer aussitôt :

« Et toutefois, à la fin du XVIII[e] siècle, tous les cœurs y étaient tellement imprégnés du sentiment national, que nulle province n'a fourni à la patrie menacée des bataillons de volontaires plus nombreux et plus prodigues de leur vie. Cette terre généreuse n'a cessé de produire des héros, que lorsque la France eut cessé de combattre. »

Vous me trouveriez bien mal inspiré, Messieurs, si, en vous remerciant, non sans quelque confusion, de l'honneur inespéré que vous me faites, j'osais l'attribuer à des titres

(1) Discours de réception du 5 février 1852.

personnels. N'ayant à vous apporter qu'un peu de goût pour l'étude, je sais que cet honneur est dû seulement à mon uniforme, à l'esprit patriotique et militaire dont vous aimez à voir autour de vous l'emblême, et qui déjà compte à votre tête, dans la personne d'un prince (1), un illustre représentant.

Je répondrai, ce me semble, à votre pensée bienveillante, en venant vous entretenir d'un des sentiments qui vous tiennent le plus au cœur : *le Patriotisme franc-comtois.*

Il jaillit en éclairs de toutes les pages de vos annales. Il les illumine d'un feu sans cesse renaissant, et aucun langage peut-être ne résume d'une façon plus saisissante vos traditions guerrières, votre amour du pays natal, que le noble éloge dont j'ai voulu vous faire entendre l'écho.

Permettez donc au dernier venu dans cette enceinte, de se mettre, en abordant son sujet, sous le haut patronage du grand orateur qui a rendu à votre province un hommage éclatant, après avoir été l'une des gloires de cette Académie (2).

Vous ne l'oubliez point, Messieurs : c'est à la France que vous devez votre institution (3).

Vous parler de la réunion de la Franche-Comté, c'est simplement vous représenter votre acte de naissance. Redire le patriotisme de vos pères en lutte avec les Français, c'est vous faire mesurer par la pensée tout le chemin qu'ils ont parcouru depuis la conquête, dans un sens si opposé.

Aujourd'hui, la patrie française est une; et, s'il pouvait rester quelque distinction entre nos vieilles provinces, ce serait tout au plus dans le souvenir des érudits. Les Comtois en particulier font si bien corps avec la France, qu'on ne

---

(1) Mgr. le duc d'Aumale, commandant le 7e corps à Besançon.

(2) M. de Montalembert a été reçu à l'Académie de Besançon au mois de janvier 1840.

(3) L'Académie de Besançen a été fondée au mois de juin 1752.

saurait se représenter la France sans la Comté. Il fut un temps cependant où cette unité n'existait pas, et où il y avait, à proprement parler, sur le vieux sol de la Gaule, une foule de nationalités séparées, parfois en antagonisme. A chacune correspondait un patriotisme spécial; et certes il est on ne peut plus honorable aux générations nouvelles, d'en aller recueillir, avec une sorte de piété filiale, les manifestations dans l'histoire. C'est ainsi qu'avant la fin du XVIII[e] siècle, la Franche-Comté était un pays, les Francs-comtois formaient un peuple. Aussi existait-il dans cette province un sentiment national très-prononcé, et c'est pourquoi, maintenant encore, on vous trouve en quelque sorte deux cœurs, deux patriotismes.

Votre histoire les explique l'un et l'autre et tous deux vous font également honneur.

Mais ce n'est pas le patriotisme des Comtois de nos jours qu'il est besoin de vous redire ici. Celui-là certes, vous en avez vu de trop près les marques, pour n'en point sentir, buriné dans vos mémoires, le souvenir ineffaçable.

Ne vous semble-t-il pas assister encore au passage de ces légions pâles et glacées, qui, le désespoir dans le cœur, ont sillonné vos routes ensevelies sous la neige? Ne croyez-vous plus entendre le canon de vos forteresses, résonnant comme un glas funèbre, à Salins, à la Cluse, et terrifiant l'ennemi jusque dans sa victoire? L'héroïsme était partout en Franche-Comté. Il affrontait tous les genres de souffrance avec tous les genres de péril. La mort semblait se faire un jeu de jalonner les dernières marches de l'armée, comme si elle avait eu mission de sauver tout ensemble un même honneur : celui de la patrie comtoise et celui de la patrie française.

Pour perdre d'aussi lugubres souvenirs, il faudrait n'avoir pas tressailli de ces angoisses; et, pour faire revivre à vos yeux les prodiges d'un patriotisme à ce point exalté par le malheur, il me suffira de vous citer ces admirables oraisons funèbres qui ont retenti ensuite sur vos champs de

bataille, et où l'un des membres les plus éminents de cette Académie (1) a trouvé des accents si véritablement français !

La barrière du Jura est le complément indispensable des frontières naturelles de la France. Aussi la France avait besoin du pays comtois. Elle l'attendait de siècle en siècle ; et, plus elle approchait de son unification, plus lui manquait cette généreuse province. Tel est le mobile, (j'allais dire l'excuse), qui a périodiquement poussé les armées françaises contre elle, et l'a si cruellement exposée à leurs sévices, il faut bien le reconnaître, chaque fois que la France a voulu brusquer par la conquête la réunion prédestinée de la Franche-Comté.

On considère trop volontiers l'idée de la patrie commune comme le fruit de notre civilisation moderne. La maison royale de France avait fait de cette grande idée la base de sa politique traditionnelle : ce sera, Messieurs, son éternel honneur.

La Franche-Comté se trouvait naturellement englobée dans le vaste plan d'agrégation conçu par le patriotisme de nos rois et formulé un jour avec tant d'éclat par Sully. Elle ne s'est refusée pendant plusieurs siècles à ses souverains naturels, que sous l'empire d'une juste reconnaissance pour les bienfaits d'un gouvernement particulier, rempli d'immunités et de douceur. Les vicissitudes du moyen-âge l'avaient subordonnée tour-à-tour à des dominations étrangères, dont pas une seule ne fut oppressive : aussi, à travers tous ces changements opérés sans violence et sans usurpations, vos pères ont-ils pu se plier successivement à des suzerainetés différentes, et pourtant n'en jamais trahir aucune.

Ils ont fait de l'obéissance, de la fidélité, leurs devises, tout en gardant une sorte d'autonomie dont ils se montrèrent

---

(1) Mgr. Besson, évêque de Nimes : *Oraisons funèbres* des soldats français morts à Châtillon-le-Duc, à Héricourt, à la Cluse, etc., 1871-73.

constamment jaloux, et qui était plutôt le produit des événements que la conséquence des origines.

C'est la politique, c'est le sort aventureux des partages ou des alliances, qui avaient jeté la province hors de sa gravitation naturelle, tantôt dans l'orbite allemand, tantôt dans l'orbite espagnol. Mais, si nous pénétrons un instant la nuit de ses légendes, nous y trouverons des Séquanais, c'est-à-dire des membres de la grande confédération gauloise. Il y a même parmi vous une école accréditée (1), d'après laquelle Vercingétorix aurait choisi votre sol pour y ensevelir dans sa défense suprême les derniers champions de la Gaule. Une telle opinion n'a pu naître, ce me semble, que d'une pensée patriotique, évidemment soucieuse de resserrer davantage encore les origines comtoises et françaises.

Si plus tard la Séquanie s'est trouvée envahie par les Burgondes, ces barbares n'ont-ils point débordé de ses limites en s'étendant vers la Méditerranée, et cette longue zône appelée tour à tour la Lotharingie, puis la France impériale, a-t-elle jamais pu être considérée comme hors de la vieille patrie française, parce que les Francs n'y ont pas primitivement régné?....

Non, sans doute..... car les Burgondes ont ensuite cédé la place à leurs vainqueurs, ou se sont mélangés avec eux. Vos compatriotes, après avoir été Gaulois, sont donc devenus Francs : ils se sont en quelque sorte élancés du double berceau de la France!

Au démembrement de l'Empire de Charlemagne, le traité de Verdun fit passer la haute Bourgogne de la monarchie franque dans le royaume de Lothaire.

Charles-le-Chauve veut la ressaisir; mais il trouve en face de lui un héros, Gérard de Roussillon, qui vient intrépidement, avec sa petite armée, l'attendre dans les montagnes du Jura. Le roi franchit la Saône et l'attaque à l'aide de troupes

(1) V. la brochure : *Alaise et Séquanie*, 1860, par M. Delacroix.

formidables. Gérard tient bon, et, poursuivi sur les hauts plateaux, succombe dans une bataille désespérée, qu'on suppose avoir été livrée auprès de Pontarlier. Vous avez lu, Messieurs, le savant commentaire par lequel un membre de votre Compagnie (1) a su interpréter cette vieille légende. Gérard de Roussillon fut le premier représentant du patriotisme dans la Haute-Bourgogne. Sa renommée a été chantée par les poètes du moyen-âge, et sa figure chevaleresque est mêlée à tous les souvenirs guerriers et populaires de votre pays.

Au XIIIe siècle, le drapeau de la nationalité fut brillamment tenu dans le comté de Bourgogne par Jean de Châlon l'Antique et Jean de Châlon-Arlay, les chefs de cette vaillante noblesse appelée à figurer avec tant d'illustration sur tous les champs de bataille de l'Europe et aux rivages de l'Orient.

Malgré leurs déchirements intérieurs, chaque fois que la cause nationale se représentait, soit qu'elle fût compromise par une invasion allemande, comme celle de Rodolphe de Habsbourg, soit qu'elle fût mise en péril par des compétitions françaises, comme au temps de Philippe-le-Bel, les chevaliers comtois descendaient de leurs donjons, pour venir nouer entre eux des confédérations, où tout était mis en commun sur le terrain de la défense militaire. Ils allèrent même jusqu'à s'allier aux Anglais, pour mieux sauvegarder leur liberté.

Mais, quand le mariage de l'héritière d'un comte de Bourgogne avec le fils d'un roi de France eut placé la province, par une voie naturelle, sous l'administration française, les Comtois parurent d'autant plus accessibles aux institutions de Philippe-le-Bel, qu'ils s'y trouvaient mieux disposés par leurs origines. Je ne vois rien là, Messieurs, qui porte atteinte à leur patriotisme local : il allait se confondre pendant la guerre de cent ans avec la cause nationale de la France. On trouve les hauts barons comtois suivant Jean-

---

(1) M. le président CLERC : *Etude sur Gérard de Roussillon*, 1869.

le-Bon dans sa captivité; et, tandis que ce prince languissait en Angleterre, la reine, se souvenant de sa vieille terre natale, venait comme une autre Marie-Thérèse d'Autriche, la frapper du pied pour en faire jaillir des soldats. Un peu plus tard, nous voyons à la tête de la marine française, l'amiral Jean de Vienne, une des plus brillantes figures de la chevalerie comtoise, tout récemment mise en lumière par l'un des érudits dont s'honore cette Académie (1). L'heure des haines et des représailles contre la France n'avait pas sonné encore. C'est la détestable politique de Louis XI qui devait en donner le signal, et retarder de deux cents ans le terme des vicissitudes de la province.

Le comté de Bourgogne faisait alors partie des Etats de Charles-le-Téméraire. Le duc avait formé, d'accord avec Louis XI, un projet d'union entre le dauphin et l'héritière de Bourgogne. Mais les indignes procédés de l'astucieux monarque à l'égard de la jeune duchesse, amenèrent la rupture du mariage et excitèrent l'indignation de tous les cœurs comtois. A l'exception du prince d'Orange qui se laissa un instant gagner par le roi, tous les hauts barons se coalisèrent, et partout les troupes royales furent chassées, après une courte occupation.

Cependant, au mois d'avril 1477, le général français Craon reprit la campagne, ravagea tout le bailliage d'Amont et pénétra jusqu'aux abords de Besançon. Claude de Vaudrey et Hugues de Châtel-Guyon lui barrèrent le passage sur l'Ognon en face du château de Moncley (2). La victoire fut chaudement disputée; la tête du pont d'Emagny resta jonchée de cadavres. La noblesse comtoise avait vaillamment combattu. Elle laissait M. de Châtel-Guyon entre les mains des Fran-

(1) V. *Jean de Vienne*, par M. le marquis DE LORAY, 1877.

(2) V. la *Chronique scandaleuse*, vol. XIII, p. 367, coll. PETITOT, et la *Chronique contemporaine* publiée par M. GAUTHIER, archiviste du Doubs, dans les *Documents inédits* de l'Académie de Besançon, t. VII

çais. Cette circonstance détermina ses partisans à la retraite, bien qu'en définitive l'action fût demeurée indécise.

Craon poursuivit l'ennemi. Les Bisontins, à son approche, élevèrent des remparts du côté de Chamars, des tours crénelées vers Battant et Charmont. (Déjà Besançon, ville impériale enclavée dans la Franche-Comté, était considérée comme son boulevard.) On doubla l'armement de la place. Le peuple et la noblesse y affluèrent. On y réunit les Etats ; on y réorganisa les milices. Les citoyens montaient la garde aux remparts, *et plus les grands que les petits* (1) disent les contemporains. Parmi eux, on cite la noble ardeur d'un jurisconsulte nommé Despotots, et plus que lui encore, se signalait entre tous l'archevêque Charles de Neuchâtel.

A la nouvelle de ces dispositions, Louis XI s'écria « en grande fureur, qu'il réduirait Besançon jusqu'à y semer la chenevière (2). » Cependant Craon s'avance de sa personne à Châtillon-le-Duc, d'où il fait sommer les Bisontins, ajoutant que son maître lui a donné mission « de les défier à feu et à sang (3). » Il menace de les passer tous au fil de l'épée et de raser leurs murailles. Pour unique réponse, Despotots montre aux hérauts français des rassemblements de milice à Chamars et sur la montagne Saint-Etienne, ainsi que l'artillerie garnissant les remparts; puis le conseil de ville prend à l'unanimité la détermination « de manger les femmes et les enfants, plutôt que de faire sa soumission au roi (4). » Les dames qui me font l'honneur de m'entendre voudront bien, j'espère, excuser une résolution aussi sauvage, en faveur du stoïcisme qu'elle dénote chez leurs ancêtres.

Craon se retira, et la ville fut ainsi délivrée par la seule attitude de ses citoyens.

---

(1) *Chronique contemporaine* ; enquête de 1477 publiée par M. Ed. Clerc. (*Bulletin de l'Académie,* janvier 1873.)

(2) *Id.*

(3) *Id.*

(4) *Id.*

Gray contenait à ce moment l'élite des troupes françaises, un petit noyau commandé par un vieil officier du temps de Charles VII, Jean Sallazar. Claude et Guillaume de Vaudrey vinrent de Besançon avec un millier d'hommes, pour affranchir les Graylois de cette occupation. Ils s'avancèrent à la faveur d'une nuit d'orage et pénétrèrent dans la ville par escalade. Se voyant surpris à travers l'obscurité, les gens de Sallazar se mirent à crier : « Aux armes! allumez! allumez! » Sallazar lui-même vole à la tête de la garnison du château. Les Comtois éteignent les torches à mesure qu'elles apparaissent, et font main basse sur les Français (1).

Ceux-ci mettent le feu aux maisons, pour se reconnaître à la lueur des flammes. Refoulés sur la citadelle, ils s'entassent dans une grande tour, où l'incendie se propage et où le massacre devient général. Enfin, après dix heures d'une véritable boucherie, il ne reste plus à Sallazar qu'une poignée d'hommes, avec lesquels il essaie vainement de tenir encore. Il offre son pesant d'or pour sa rançon : cette proposition est repoussée. Les Vaudrey veulent le prendre mort ou vif, et escaladent la tour. Sallazar aux abois se précipite du haut des murailles, malgré les flammes, et se sauve avec un petit nombre de compagnons, à demi brûlés comme lui.

Quelque temps après, les troupes royales prenaient, dans Verdun-sur-le-Doubs, un seigneur comtois réputé pour sa haine de l'oppression, Simon de Quingey (2). Le roi le fit enfermer dans une cage de fer et mettre à la question. Mais ni séductions ni tortures ne parvinrent à faire fléchir ce fier patriote. Il y avait au comté de Bourgogne des caractères supérieurs à la volonté des tyrans.

Chaumont d'Amboise y pénétra à son tour, en 1479, avec

---

(1) *Histoire de Gray*, par MM. Besson et Gatin, p. 103.
(2) V. la *Notice sur Simon de Quingey*, par M. Gauthier, archiviste du Doubs, 1873.

une grosse armée composée du ban et de l'arrière-ban de la chevalerie française. Il marcha sur Dole, devant laquelle son prédécesseur avait échoué, mais il fut obligé lui-même de recourir à la trahison pour s'en rendre maître. Le comte de Ferrette lui en livra les portes. Un violent combat s'engagea dans les rues, à l'arme blanche, et presque toute la garnison succomba pendant la mêlée. Une dizaine de citoyens seulement survécurent et refusèrent de se rendre. Retranchés dans une cave dont on montre encore l'entrée, ils voulaient périr comme leurs frères, en se défendant. « *On peut bien laisser ces enragés-là pour graine* (1), » dit d'Amboise, et il accorda leur grâce.

Tandis que les bourgeois faisaient tête dans les places, les hauts barons se fortifiaient dans leurs châteaux et les disputaient à l'ennemi. Louis XI, implacable dans son ressentiment, donna l'ordre de réduire ces forteresses une à une. La plupart furent démantelées et n'ont jamais été rétablies. Perchés comme des nids d'aigle aux angles perpendiculaires des plateaux du Jura, ou sur les pitons de ses sommets abrupts, on voit ces vestiges du temps passé, ruines mélancoliques ou tours éventrées, dominer poétiquement les vallées du Doubs, de la Loue, du Lison, du Dessoubre et de l'Ain. Leurs sombres silhouettes redisent au voyageur moderne les siéges soutenus par les seigneurs comtois du XVe siècle contre les troupes de Louis XI.

A côté des prouesses de ces hauts barons, l'héroïsme de la dame d'Oiselay est resté trop célèbre pour être passé sous silence, et vous me pardonnerez, Messieurs, de le rappeler ici : car je serais surpris si, dans cet antique souvenir, vous n'aimiez à lire le secret du courage admirable que les Francs-Comtoises de nos jours ont déployé au chevet des blessés, lors de nos récents malheurs !

D'Amboise avait fait attaquer le château d'Oiselay : la

---

(1) GOLLUT, col. 1383. — *Mémoires de Commines*, liv. VI, chap. II.

maladie tenait le commandant de la forteresse éloigné des remparts.

La dame d'Oiselay n'hésite pas : elle va prendre la place de son époux au milieu des défenseurs, et leur donne l'exemple d'une intrépidité au-dessus de son sexe. Avisant un officier ennemi qui monte à l'assaut de la muraille en tête de ses compagnons d'armes, cette autre Jeanne Hachette lui arrache sa hallebarde, avant qu'il ait pu franchir le parapet, le tue de sa propre main, renverse dans le fossé ceux qui le suivent, et soutient seule l'effort des assaillants. Ce n'est qu'à grand'peine qu'elle est désarmée et emmenée prisonnière (1). Faisons la part, Messieurs, si vous le voulez, de l'exagération naturelle aux chroniqueurs, et il restera encore de cet épisode un trait d'énergie assez remarquable chez une faible femme, pour vous révéler en même temps tout le prix du sang qui coulait dans les veines de cette valeureuse nation !

Le mariage de Maximilien d'Autriche avec Marie de Bourgogne ouvrit à la Franche-Comté de nouveaux horizons, et les événements lui créèrent une autre forme de patriotisme. Englobés dans la monarchie espagnole, protégés par une neutralité particulière, n'ayant à payer que le don gratuit au lieu d'impôt, les Comtois traversèrent une ère de prospérité relative, pendant la plus grande partie du XVI[e] siècle. Ils demeurèrent à l'abri des guerres entre François I[er] et son rival, et firent constamment preuve du plus grand attachement envers Charles-Quint. Le dernier duc de Bourgogne avait appelé la Franche-Comté « son verger d'honneur (2). » Fidèle à ce souvenir si glorieux pour la province, l'empereur remplit sa maison de Comtois et les combla de distinctions dans ses armées, tandis que le génie des Granvelle allait illustrer leur terre natale auprès de toutes les cours euro-

(1) Gollut, *Mémoires*, nouv. édit., col. 1393.
(2) *Histoire de Gray*, par MM. Besson et Gatin.

péennes. Philippe II continua les traditions de Charles-Quint, et il eût fallu à ses sujets du Jura une ingratitude assurément bien éloignée de leur caractère national, pour les laisser insensibles à de si hautes faveurs.

Mais voilà que dans la seconde moitié du XVIe siècle, trois invasions vinrent fondre successivement sur la Franche-Comté. Quand le connétable de Castille, Velasco, arriva au secours de la province déjà aux prises avec les Lorrains de Tremblecourt (1), la noblesse comtoise s'enrôla en masse sous les bannières espagnoles. Ce ne fut pas trop, il est vrai, de ses contingents, pour résister à la violente incursion du vainqueur de Fontaine-Française. Henri IV avait conquis tant de gloire par sa bravoure sur ce champ de bataille, qu'il ne pouvait lui rester une bien ample moisson de lauriers à faire au comté de Bourgogne. Il se borna à ravager le pays et à mettre les Comtois à rançon.

Tremblecourt avait évité les défenseurs d'Arbois, en disant : « Je ne veux pas assaillir ces hommes. Ils ont le naturel de leur vin qui frappe à la tête (2). » Arbois fut moins épargnée par l'armée royale. Le 4 août 1595, les troupes de Biron parurent devant ses murs, pendant une séance des délibérations du magistrat de la ville.

On quitte le Conseil pour courir aux armes. La garnison est mise sous les ordres de Joseph Morel dit le Petit Prince, brave officier dont le nom populaire inspire toute confiance aux Arboisiens (3). Il les harangue : on applaudit son ferme langage, et l'on organise une vigoureuse sortie. Les Français sont surpris et égorgés au milieu de leurs quartiers. Ceux qui échappent au massacre vengent leurs frères en attaquant le faubourg Faramand avec une véritable furie. Morel y fait

---

(1) V. sur cette expédition la *Chronique anonyme* publiée par M. Gauthier (*Documents inédits* de l'Académie de Besançon. 1876).

(2) Bousson de Mairet : *Annales historiques et chronologiques sur la ville d'Arbois*, 1856.

(3) *Chronique* de Jean Bontemps, — *Mémoires de Jean Grivel.*

mettre le feu, et plus de quatre cents maisons sont la proie des flammes. Voilà la ville entourée de ruines ! Enfin, l'artillerie du roi vient faire brèche au corps de place. Toute la garnison, les bourgeois et jusqu'aux Arboisiennes, sont massés sur les remparts. La brèche devient praticable; mais Joseph Morel est prêt à soutenir l'assaut, et fait élever un nouveau retranchement derrière le mur d'enceinte. Où s'arrêtera la résistance? Au seul épuisement des défenseurs. La garnison ne se rend qu'à bout de forces et se rend à merci.

Biron, par une sentence que l'histoire ne saurait absoudre, fait pendre le Petit Prince, dont tout le crime était de s'être comporté en vrai Comtois (1). De tels hommes honorent un pays, Messieurs! Trois cents Français avaient péri sous les murs d'Arbois; et quand le roi y pénétra par la brèche, il n'y trouva plus sains et saufs que cent cinquante soldats de la garnison.

Les armes de Richelieu furent plus fatales encore aux Francs-Comtois, sans amener davantage la réunion de la province. Mais la renommée de la nation comtoise grandit en Europe, de tout l'héroïsme qu'elle avait su déployer contre ses envahisseurs. Si je voulais vous citer chacun des épisodes qui ont illustré vos pères pendant la guerre de Dix ans, il me faudrait esquisser d'un bout à l'autre cette lutte sanglante et inégale : c'est à peine si je puis l'effleurer ici. D'ailleurs, son histoire est loin d'être faite : elle n'a eu que deux annalistes contemporains, hommes de cœur et hommes de talent, acteurs et spectateurs à la fois dans le drame, derniers représentants de la vieille nationalité comtoise. Les autres éléments de ces fastes glorieuses sont encore enfouies en partie dans les manuscrits de l'époque, et notamment dans la magnifique correspondance du Parlement de Dole, aux archives du Doubs. Je puis d'autant plus volontiers, Messieurs, y convier les explorateurs, qu'ils trouveront, je le sais, au seuil

---

(1) Bousson de Mairet.

de ce précieux dépôt, un initiateur aussi éclairé qu'accessible à tous.

La guerre de Dix ans a été l'effort d'un petit peuple levé en masse : effort couronné de succès, malgré l'inégalité des partis, puisqu'en définitive la Franche-Comté n'a pu être réduite, et qu'à l'aide de quelques troupes alliées ou mercenaires, elle a su tenir en échec les armes françaises et suédoises combinées pour sa perte ; mais effort plus généreux que réfléchi, à considérer les ruines entassées par cette guerre sur l'infortunée province.

Par suite du défaut d'équilibre entre les divers éléments du pouvoir, la situation intérieure de la Franche-Comté se prêtait mal à cette rude épreuve qu'on appelle une invasion. L'autorité suprême y était dans les mains d'un gouverneur particulier, relevant du gouverneur des Pays-bas, et dominé, amoindri, presque annihilé par le Parlement de Dole (1). Cette Cour ambitieuse voulait absorber toutes les forces vives du pays. Aussi la proclamation de l'imminent péril la trouva-t-elle en face d'une responsabilité écrasante !

Messieurs, quand l'ennemi est aux frontières, ce n'est pas à une oligarchie, ce n'est pas aux gens de robe qu'il convient de remettre la conduite d'une guerre nationale. Je suis le premier à m'incliner devant la sagacité, devant le savoir-faire des Boyvin et des Girardot de Nozeroy. C'étaient sans doute de zélés organisateurs, de grands patriotes; mais leurs dispositions militaires eussent été, selon moi, plus efficaces, s'ils avaient mieux su utiliser les services de cette belle noblesse, formée au métier des armes dans les guerres de Flandre et d'Allemagne, et ayant ce que rien ne saurait remplacer : l'expérience.

La tendance systématique de la Cour de Dole à écarter les gens de guerre des conseils et même du commandement des

---

(1) V. l'*Etude* de M. Charles Baille *sur le Parlement de Dole et les Etats-généraux de Franche-Comté*, couronné par l'Académie, 1877.

armées, devait amener du décousu dans les opérations, et l'on peut remarquer que ce défaut d'ensemble en a plus d'une fois paralysé le succès. J'aurais aimé à vous conduire à la suite des Scey, des St-Mauris, des Bauffremont, des Moustier, des Grammont, des St-Martin, sur quelque beau champ de bataille, où, après des marches bien combinées, des dispositions savamment conçues, plus savamment exécutées encore, la valeur comtoise se serait déployée en rase campagne sous la direction de chefs habiles. Vous verrez bien, à certaine date, tomber nombre de ces seigneurs au milieu des plaines de Ray (1); vous verrez la bataille de Poligny livrée avec succès selon les règles de la tactique, sous l'habile direction du duc de Lorraine, Charles IV; mais dans cette période de guerre comme dans les précédentes, l'action s'est presque toujours concentrée autour des places; et, si l'on trouve, à chaque page des récits contemporains, de vaillants hommes, des gouverneurs invulnérables, j'ai peur qu'on y rencontre plus difficilement un général. Le marquis de Conflans lui-même, malgré son expérience des camps, subissait trop d'entraves pour déployer tous ses talents et mériter cette palme. Les ombrages de la Cour de Dole ont eu cela de funeste; par contre, hâtons-nous de l'ajouter, elle a déployé pour la défense une fiévreuse ardeur, capable d'opérer des prodiges (2). Son patriotisme a été le vrai palladium de la Franche-Comté. Il y a tenu lieu de science militaire et a permis d'y prolonger la résistance au-delà de toutes les prévisions humaines. C'est la flamme de la vitalité comtoise qui animait les défenseurs de Dole. C'est elle qui a fait du siége de 1636 une sorte d'épopée, presque unique dans l'histoire.

« L'ennemi est à nos portes » s'écria l'un des membres du conseil, à l'heure de l'investissement. — « Allons - nous

---

(1) Le 25 juin 1637. — *Mémoires de Richelieu*, p. 143, (t IX de la coll. Petitot).

(2) V. Girardot de Nozeroy : *Guerre de Dix ans*.

demeurer les bras croisés, attendant qu'il nous vienne mettre les fers aux pieds (1)? »

Pareille mollesse n'était pas à craindre, Messieurs! Le commandant de la garnison, M. de La Verne, avait toute la résolution qui convenait aux circonstances. L'archevêque, Ferdinand de Rye, octogénaire et infirme, s'était enfermé dans Dole avec le gouvernement de la province et semblait communiquer autour de lui le reflet de son âme indomptable.

— « J'entendrai plus volontiers votre canon que vos paroles (2), » répond-il à la sommation du prince de Condé. Les troupes françaises investissent la place. Bientôt les bombes pleuvent sur ses monuments. Mais les Dolois ont foi en l'hostie miraculeuse qu'ils ont fait transporter dans leurs murs; et, si terrifiant que soit ce mode d'attaque d'invention récente, le bombardement les trouve impassibles. Pareils à ces défenseurs de Zama, que Salluste a rendus immortels (3), ils combattent sur tous les points et font partout face à l'ennemi avec la même ardeur.

Les femmes se costument en hommes, pour prendre part aux sorties, à côté de leurs frères ou de leurs époux. En voici trois qui vont porter des munitions dans un ouvrage avancé. Deux d'entre elles sont frappées à mort. La troisième a sa charge renversée par la même volée de canon. N'importe! Elle ramasse froidement ses munitions dans son panier et poursuit sa marche (4).

Les conseillers de la Cour, les Tinseau, les Froissard-Broissia, les Brun, les Bereur, se montrent en robe sur les remparts. Les moines eux-mêmes se mêlent au combat. De simples bourgeois vont servir les fauconneaux derrière les

---

(1) Boyvin : *Siége de Dole.*
(2) Id.
(3) « Pariter oppidani agere, oppugnare, aut parare omnibus locis. » (*Guerre de Jugurtha.*)
(4) Boyvin : *Siége de Dole.*

parapets. D'autres se livrent à des arquebusades, dont l'annaliste du siége narre, avec une complaisance un peu naïve peut-être, les fabuleux effets. Mais son récit a tant de chaleur, il reflète un tel sentiment comtois, qu'il faut bien lui pardonner quelques-unes de ces exagérations, comme il en signale malicieusement lui-même dans les bulletins des gazetiers de Paris. Ne nous parle-t-il pas d'un Dolois dont le mousquet aurait fait, lui seul, soixante victimes? Voilà certes nos armes de précision bien distancées! La verve du chroniqueur est intarissable. M. de Beaumont, colonel d'un régiment de M. le Prince, s'était flatté d'aller changer de linge à Dole. « A la place de cette chemise » dit Boyvin, « il eut un linceul (1). »

Le 14 juin, le marquis de Villeroy s'élance à l'assaut de la contr'escarpe. L'assiégé le reçoit sur le chemin couvert, avec des fléaux, des maillets garnis de pointes de fer. Les paysans du dehors enfermés dans la ville, marchent à la rencontre de l'assaillant, la croix de Bourgogne sur la poitrine et la branche de tilleul au chapeau (2). Le reste des défenseurs se range sur les remparts et attend le choc en silence. Mais les Français sont découragés : l'assaut échoue comme les précédents. Tandis que les Dolois célèbrent leur succès par des feux d'artifice et des pavanes espagnoles, M. de La Meilleraye fait établir des lignes de circonvallation autour de la place, et recourt de nouveau au bombardement. « On voyait les bombes, » dit l'historien du siége, « comme oiseaux noirs dans l'air (3). » M. de La Verne n'en rejette pas moins toute idée de capitulation. Le 26 juin, le régiment de Tonneins est écrasé par l'effort d'une sortie. « Je suis parti paysan, » s'écrie au retour l'un des vainqueurs, « me voilà gentilhomme (4) ! » Condé veut prendre sa revanche en s'emparant

(1) Boyvin : *Siége de Dole.*
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.

d'une demi-lune. Il est maître un instant de la contr'escarpe. Mais le vieil archevêque apparaît en personne, et, encouragés par sa présence, les Dolois font un retour offensif qui détermine l'évacuation de la position conquise.

Tout le mois de juillet se passa à des travaux de mine et de contre-mine. M. le Prince cherchait à ébranler le moral des assiégés, tantôt en faisant jeter des billets dans la place, tantôt en écrivant à M. de La Verne que le temps était venu de capituler. Mais La Verne lui répondait sans hésitation : « Vous seriez le premier à me blâmer, si je n'employais mes derniers efforts pour conserver une place, où chacun seconde ma résolution avec tant de courage et de fidélité (1). »

Quand les galeries d'approche atteignirent le pied du bastion du vieux château, Condé alla baiser à la faveur de la nuit les pierres de cette muraille qu'il avait eu tant de peine à atteindre. « C'est de bon augure, » ripostèrent les Dolois; « car on fait baiser la porte à ceux que l'on condamne à ne plus rentrer dans la maison (2) ! » Les mines étaient éventées : les fourneaux n'éclatèrent pas ! Décidément la fortune prenait parti chez les assiégés. Mais le plus terrible des assaillants, c'est la faim.

Elle avait fait perdre à la garnison le tiers de son effectif; on nourrissait les chevaux avec des sarments de vigne hachés; on bourrait les pièces avec de vieux procès : les Dolois appelaient cela faire plaider la cause à leurs canons. Dans cette extrémité, Boyvin écrivit aux chefs de l'armée de secours :

« Nous sommes fort résolus de nous ensevelir sous nos cendres, plutôt que de nous rendre ou composer. Mais, si vous tardez plus longuement à nous secourir, il ne nous restera d'autre consolation, quand vous entrerez dans la ville, que la souvenance de nous y avoir vu combattre jusqu'au dernier soupir, pour le service de Dieu et du roi, pour

(1) Boyvin : *Siége de Dole.*
(2) Id.

votre liberté et la nôtre, et pour celle de la province (1). »

Cette lettre a excité à juste titre l'admiration de l'historien comtois qui, dans sa belle étude sur Boyvin, a su présenter le magistrat patriote sous les traits d'une figure véritablement romaine.

Le siége fut enfin levé le jour de l'Assomption : coïncidence qui ne manqua pas de frapper l'esprit religieux des Dolois. Ils regardèrent la Vierge sainte comme leur libératrice. L'investissement avait duré deux mois et demi. Dole venait d'essuyer dix mille coups de canon et de recevoir cinq cents bombes. Sept fourneaux de mine avaient joué inutilement contre ses murailles. Les Français avaïent perdu plus de cinq mille hommes devant la place. Voilà, Messieurs, ce que sait faire une garnison déterminée à se défendre jusqu'à l'extinction de ses forces, quand la population lui vient en aide, au lieu d'entraver sa résistance !

Tant que s'était prolongé le blocus, l'archevêque avait disputé à la mort les restes d'une vie dès longtemps condamnée. Quelques jours à peine après la délivrance de Dole, il succomba à Courtefontaine. Cette grande personnalité comtoise fut ensevelie dans son triomphe, et ses derniers regards se tournèrent vers la capitale que son héroïsme avait contribué à rendre invincible !

La guerre se poursuivit avec acharnement en 1637 et 1638. A peine dégagés de l'armée de M. le Prince, les Comtois se précipitèrent sur la Bresse. Le duc de Longueville, en représailles, pénétra au val d'Amour et porta le fer et la flamme dans les montagnes du Jura. La peste vint ajouter ses horreurs à celles de la guerre et de la famine, mais les Comtois ne cédèrent point. « Je suis de Dole et l'on ne me prend pas ! » répondit le défenseur de Bletterans à la sommation du général français : il paya de sa vie cet éloquent défi, digne d'être gravé sur sa tombe, comme la plus glorieuse épitaphe.

---

(1) *Etude sur Boyvin*, par M. le président Clerc, 1856.

Mais rien n'égala le beau dévouement du gouverneur de Rahon.

M. de Longueville avait investi cette bicoque avec des troupes nombreuses. Dusillet demande du secours au Parlement. N'en recevant point, il tient dix jours durant dans la place, avec quatre-vingts hommes.

Le duc, exaspéré de ce qu'il appelle une insolente résistance, fait approcher son canon, et, ne pouvant par promesses ni menaces avoir raison de cette poignée d'hommes, emporte Rahon d'assaut. Dusillet est pris les armes à la main, garrotté avec ses compagnons d'armes, et conduit devant le vainqueur. Ses regards ne daignent pas s'abaisser en présence du général français ; pas une parole de soumission ne s'échappe de ses lèvres. Sans pitié pour un si grand caractère, Longueville profère des menaces de mort, mais en vain !

Alors, sur un signe du général, on tire au sort un certain nombre d'hommes parmi les défenseurs de Rahon, et ils sont pendus avec Dusillet lui-même à la porte du château. C'était un piédestal et non un gibet qu'il eût fallu élever à ces héros ! Aussi, le roi d'Espagne érigea-t-il le lieu du supplice en fief héréditaire dans la famille du commandant de Rahon (1). Charles Nodier a comparé la mort de Dusillet à celle de Decius. Comment ajouter à un tel éloge, et que pourrais-je encore vous conter des épisodes de la guerre de Dix ans, qui ne fût au-dessous d'un si magnifique exemple ?...

L'entourage du duc de Longueville lui-même ne se méprenait point sur la valeur militaire des Francs-Comtois. « Ils se battent partout (2), » écrivait-on du quartier général de l'armée française, « dans les villes, dans les châteaux, dans les villages, dans les clochers, dans les campagnes et dans les bois ; et, quand ils sont nos prisonniers, encore nous font-ils

---

(1) V. *Etude sur Carle Dusillet*, par le conseiller Jeannez. (*Bulletin de l'Académie*, août 1864.)

(2) Correspondance du Parlement de Dole (aux Archives du Doubs).

la guerre. Chaque année ils nous usent une bonne armée; ils passent nos rivières comme des désespérés, et nous viennent chercher furieusement chez nous, ce qui nous oblige d'en exterminer la race du premier jusqu'au dernier. » Ainsi les a jugés encore un chroniqueur français contemporain qui s'y connaissait, le marquis de Montglat (1).

Pendant la seconde période de la guerre de Dix ans, la Franche-Comté fut défendue en détail contre les troupes d'occupation étrangère, par deux curieux personnages comtois, le baron du Saix d'Arnans et le capitaine Lacuzon (2) : le premier, homme de vieille race, le second, simple officier de fortune : l'un et l'autre chefs de partisans et exaltés patriotes. Les romanciers se sont emparés des exploits de Lacuzon pour les embellir encore (3). Ils ont fait de lui une sorte de d'Artagnan et ont popularisé ce type farouche, digne de faire pendant au baron des Adrets, avec son grand feutre gris à plumes noires, ses longs cheveux, sa lourde épée et ses formes athlétiques. Vingt fois des troupes régulières ont lâché pied devant la bande commandée par Lacuzon et son fameux lieutenant Legris : c'étaient d'intrépides montagnards, méprisant la vie, rompus au jeu des embuscades, et portant des noms de guerre que les échos du Jura redisaient avec terreur. Lacuzon punissait de mort la moindre défection dans son parti. Legris imposait à ses prisonniers le supplice de la question et leur grillait les pieds.

C'était, comme vous le voyez, une guerre de sauvages, et les jurassiens ont longtemps répété avec un signe de croix : « De Lacuzon délivrez-nous, Seigneur ! »

Jamais le sinistre partisan n'a daigné faire sa soumission aux Français. Il a tenu la campagne jusqu'à la conquête dé-

---

(1) *Mémoires de Monglat.*

(2) V. *la Notice historique sur le baron d'Arnans*, publiée par M. le président Clerc, 1876, et l'*Histoire de Lacuzon*, par M. Perraud. (*Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1867.)

(3) le *Masque rouge*, par X. de Montépin.

finitive ; et, si odieux que fussent ses crimes, il lui reste, pour purifier sa mémoire, l'honneur d'avoir été le dernier à disputer son pays, pied à pied, montagne à montagne, rocher à rocher !

Rien n'est comparable aux horreurs que la guerre, la peste et la famine ont accumulées sur la Franche-Comté, vers la fin de l'invasion franco-suédoise. Girardot de Nozeroy en a fait dans son beau récit (1) un tableau sombre et saisissant. Les villes tombées au pouvoir de l'ennemi ressemblaient à des cimetières de pestiférés. Partout le dépeuplement et la ruine ! Les paysans pâles et hâves, abandonnaient leurs villages pour se réfugier dans les bois. On vivait des herbes des champs. On déterrait les animaux morts pour se repaître de leurs dépouilles. Que dis-je ! On alla jusqu'à manger de la chair humaine ! Les Suédois de Weymar promenaient le massacre et l'incendie dans les montagnes, où ils brûlaient Morteau, Pontarlier, Saint-Claude ! Le marquis de Villeroy, avec ses fameux faucheurs, faisait couper les blés en herbe autour de Dole pour porter la disette à son comble. Le duc de Lorraine, après avoir pressuré la province sous couleur de la défendre, offrait d'habiller de velours la génisse qui resterait dans les pâturages de la Franche-Comté, une fois que ses soldats auraient évacué le territoire (2). De telles extrémités n'étaient-elles point faites pour amener la province à capituler ?.. et cependant elle résistait toujours ! Il semblait qu'elle voulût augmenter encore son patrimoine de gloire, avant de l'apporter à la France.

Mais je m'arrête, Messieurs, nous venons de toucher à l'apogée du patriotisme Franc-Comtois : n'allons pas en redescendre les degrés ! Il me coûterait vraiment de vous montrer, en insistant sur les deux dernières conquêtes, la déca-

---

(1) G. DE NOZEROY · *Guerre de Dix ans*, p. 240. — DUNOD : *Histoire du comté de Bourgogne*. — V. aussi le *Discours* de M. Ed. CLERC, sur l'invasion suédoise. (*Bulletin de l'Académie* du 27 janvier 1842.)

(2) *Histoire manuscrite de Charles IV*, par FORGET. (Bibl. de Nancy.)

dence du Parlement, la lassitude d'une nation énervée, à demi subjuguée déjà par des menées souterraines. Après avoir exalté devant vous, comme ils le méritent, les héros de 1636, j'hésiterais à vous nommer des hommes qui, oublieux de si beaux exemples, ont livré leur pays sans le défendre aux armées de Louis XIV! — : « Sire! dit au grand roi le maire de Gray, en lui présentant les clés de la ville, votre conquête serait plus glorieuse si elle vous eût été disputée (1), » audacieuses paroles, sans doute, mais simple expression de la vérité dans la bouche d'un citoyen indépendant et fier!

C'est qu'alors l'heure avait sonné, et la fin de la nationalité comtoise devait s'accomplir sans grande secousse. Dans les crises de cette nature, Messieurs, quand un peuple tombe ou se laisse absorber, l'action des individus s'efface; les faits sont plus visiblement maîtrisés que jamais par des causes providentielles, d'un ordre supérieur à la responsabilité humaine. Ne cherchons pas si c'est un Watteville ou un Listenois qui a servi d'instrument à la réunion définitive de la Franche-Comté! Mais demandons-nous plutôt si le phénomène qui s'est produit sous Louis XIV, n'était pas de toute antiquité dans les destinées d'une province, à la fois française par la nature et française par le nom! L'instinct public avait comme indiqué cette échéance à tous les esprits. La monarchie espagnole tombait en dissolution : à l'autre horizon, resplendissait dans toute sa majesté la monarchie française! La réunion de l'Alsace à la France faisait des comtés de Bourgogne et de Montbéliard une sorte d'enclave du royaume. Enfin, le gouvernement comtois n'avait pu tenir plus longtemps contre les germes de division qui le minaient sourdement depuis un demi siècle (2) : toutes causes prochaines qui expliquent le relâchement du patriotisme local dans ce pays,

---

(1) *Histoire de Gray*, par MM. Besson et Gatin.

(2) Avant-propos des *Mémoires de* Chifflet, tome V des *Documents inédits*.

et la facilité relative des conquêtes de 1668 et de 1674. En face de la France unie, vigilante et forte, l'absence de centralisation dans le pouvoir, le dépeuplement et l'appauvrissement général, furent des conditions fatales à l'indépendance comtoise.

En vain, les Etats de 1668 eurent-ils un dernier éclair de dévouement et d'énergie. En vain, dans la seconde conquête, certaines places comme Faucogney, voulurent-elles s'inspirer des traditions de la guerre de Dix ans; en vain vit-on la femme du défenseur d'Arguel (1) se faire, par sa bravoure, l'émule de sa devancière, la dame d'Oiselay! Qui pouvait tenir contre les armées de Louis XIV? Et ne fallait-il point que la Franche-Comté vînt à son tour s'asseoir, comme un enfant prodigue, au foyer de la France?

N'avait-elle pas à lui donner des grands hommes, à lui enfanter des généraux, tels que Lecourbe, Moncey, Marulaz, Pajol, Cler et tant d'autres? Désormais toutes les forces vives de ce petit peuple guerrier allaient se retrouver avec non moins d'éclat dans les armées françaises! Désormais il allait déverser à pleines mains sur la patrie commune son contingent d'honneur et de vaillance!

Malgré les douleurs et les déchirements inséparables d'une aussi brusque transition, il fut facile au patriotisme comtois de s'incarner, par une transformation progressive, dans ce beau patriotisme français qui a répandu tant de gloire sur cette frontière.

Pour s'y résoudre, vos pères n'ont eu qu'à donner un regard à leurs origines et à remonter la suite des âges, au travers desquels ils avaient su garder comme un dépôt sacré même religion, mêmes mœurs, mêmes lois, mêmes coutumes, mêmes institutions, même idiome : toutes les conditions primordiales d'une nationalité commune, moins

---

(1) *Deux époques militaires de l'histoire de la Franche-Comté*, par M. le commandant Léon Ordinaire.

peut-être ce je ne sais quoi qui pourrait se comparer à l'empire des habitudes.

Aujourd'hui, Messieurs, ces liens ainsi formés sont vieux de deux siècles : ils ont été noués plus étroitement d'âge en âge et scellés par le sang versé en commun dans les deux mondes : vers les horizons où le soleil se lève, vers ceux où il se couche ; là où se donne la victoire, là où elle se refuse! C'est la bonne et la mauvaise fortune qui resserrent les membres de la famille, comme elles cimentent les assises de la nation. Votre histoire est maintenant celle de la France ; votre gloire la sienne, comme vos revers ont été les siens. Mais les Francs-Comtois n'en resteront pas moins fiers de leur histoire particulière. Ils ont là un passé qui leur a noblement frayé la route de l'avenir. Leurs traditions militaires sont de celles que ne pourrait renier un grand peuple. Si vingt jours ont suffi pour achever la conquête de la Franche-Comté, ne l'oublions pas, Messieurs, il a fallu quatre siècles pour la préparer !

REPONSE DE M. LE PRESIDENT DE VAULCHIER

Au discours de réception de M. DE PIÉPAPE.

Monsieur,

Vous avez eu la main heureuse en choisissant pour sujet de votre discours le patriotisme franc-comtois. Vous ne pouviez rien faire qui nous fût plus agréable; car si nous sommes les enfants dévoués de la grande patrie, nous nous faisons gloire de ne pas oublier notre berceau.

Personne ne sait mieux que vous comment on aime la France; vous l'avez prouvé dans cette fatale journée de Sedan où votre sang coula pour elle. Rattaché par votre emploi à cette noble province qui était déjà vôtre, tant vous y comptez de parents et d'amis, vous avez voulu en étudier

les annales; déjà nos archives n'ont plus de secrets pour vous ; et je ne suis pas indiscret en annonçant aux amis de notre histoire locale qu'un travail consciencieux et étendu va bientôt compléter les études de nos chroniqueurs comtois. Permettez-moi de faire en votre nom cette promesse, qui vous honore et qui vous engage. C'est en parcourant nos vieux parchemins; c'est en secouant leur poussière, que vous avez saisi l'esprit de notre histoire ; il y a quelque chose d'intime dans les origines d'une nation. C'est là qu'on en saisit le cœur. Les événements sont partout les mêmes ; mais ils s'accomplissent diversement dans chaque peuple, suivant son tempérament et son caractère. Vous avez envisagé la nation comtoise au point de vue du patriotisme local ; vous ne vous êtes pas trompé.

J'ai parlé bien brièvement du soldat; car vous ne m'auriez pas permis d'en dire plus. J'ai signalé l'historien qui se révèle lui-même dans le discours que nous venons d'entendre. Et pourtant, je n'ai soulevé qu'un coin du voile. Laissez-moi, Monsieur, en finissant, évoquer le poète.

Déjà, plusieurs de vos amis avaient eu la primeur de ces strophes écrites avec une grâce facile, au sortir d'un bal ou d'un concert; mais ces compositions aimables ne devaient pas rester plus longtemps captives dans l'enceinte des salons qui furent leur berceau. Aujourd'hui même, vous nous offrez, sous la forme d'un élégant volume, votre bouquet de bienvenue.

Ainsi nous vous possédons désormais tout entier, et l'Académie peut saluer en vous le soldat, le chroniqueur et le poète.

UN

AVOCAT DIJONNAIS A BESANÇON

DE 1746 A 1748

(J.-B. FROMAGEOT)

Par M. L. PINGAUD.

(Séance publique du 29 janvier 1879.)

Au printemps de 1746, un jeune avocat dijonnais, âgé de vingt-deux ans, de talents et de réputation précoces, n'ayant de malheureux que son nom — il s'appelait Fromageot — arriva à Besançon, où il devait demeurer près de trois années. Par sa mère, Anne Monniotte, il était un peu Bisontin, et appartenait à une honorable famille bourgeoise de la cité. Ce qu'il pensait de ses nouveaux compatriotes, il nous l'a dit dans ses lettres à un ami d'enfance, l'avocat Cortot : cette correspondance, en nous livrant ses impressions sur la Franche-Comté, fait aussi mieux connaître un jeune homme dont ses contemporains prisaient fort le mérite, et dont la mort brisa prématurément la carrière (1).

Si j'interroge à l'endroit de Fromageot les souvenirs du pays natal, ils m'apprennent que dès l'enfance il passait pour un petit prodige. Son père, professeur de droit (2), prit peine à développer de bonne heure ses facultés, puis il l'en-

(1) Ces lettres, au nombre de quarante-deux, sont aux *Archives de la Côte-d'Or*, Fonds Boudot, carton 17.

(2) Antoine Fromageot, né en 1700, fut nommé professeur de droit canon à l'Université de Dijon lors de sa création, puis il y enseigna le droit romain. Il mourut jeune encore le 21 septembre 1744. Plus d'un biographe l'a confondu avec Jean-Baptiste, son fils. La *France littéraire* de Quérard entre autres attribue à ce dernier (né en 1724) le ouvrages composés par le père en 1729 et 1730.

voya achever son éducation à Paris, au collége de Beauvais. Là, l'enfant se forma sous des maîtres illustres, Rollin, Crevier, Pluche, qui mesurèrent leur sollicitude pour lui aux espérances qu'il avait fait concevoir, et qui demeurèrent ses amis. Il sortit de leurs mains avec des convictions aussi solides que ses connaissances, et le goût du bien comme du beau. De retour à Dijon, il étudia le droit, sans négliger les Muses, comme on disait alors, et il n'avait que seize ans, quand l'Académie de Dijon se l'attacha en qualité d'associé, en même temps qu'Alexis Piron, de beaucoup son aîné et déjà célèbre. L'auteur de la *Métromanie*, soit dit en passant, donna là un démenti à la fameuse épitaphe qu'il s'était composée ; s'il ne fut *pas même* de l'Académie française, il ne trouva pas trop verts les raisins de son pays natal. Au surplus, son titre fut purement honoraire, tandis que son jeune confrère de toute façon justifiait le sien. Fromageot lut à la docte compagnie un essai sur la politesse, et une dissertation intitulée : *Les qualités du cœur font connaître et aimer la vérité* (1). Ce qu'il recommandait en bon style, nous savons qu'il le prêchait d'exemple, et qu'il s'attirait à la fois les applaudissements et l'affection de ses compatriotes.

Pourquoi, dans cette situation, alla-t-il tenter ailleurs la fortune ? Sa mère devenue veuve l'entraîna-t-elle à Besançon, où elle comptait finir ses jours ? Jugeait-elle prudent de le soustraire à la tentation d'un mariage qu'elle désapprouvait ? Avait-il soulevé autour de lui des jalousies importunes ? La lecture de ses lettres autorise toutes ces suppositions, sans permettre de rien affirmer. Quoiqu'il en soit, il fut reçu en triomphe par ses parents et amis de Besançon : homme de loi, homme de lettres, homme du monde, il avait tous les titres à leur hospitalité.

---

(1) *Registres manuscrits de l'Académie de Dijon.* On n'a plus que les titres de ces ouvrages, qui furent lus aux séances publiques du 25 août 1744 et du 10 décembre 1745.

« On me croit ici, se hâte-t-il d'écrire le lendemain de son arrivée, un phénix des deux Bourgognes. Vous seriez étonnés de l'accueil qu'on m'y fait ; grand exemple du peu de solidité du jugement des hommes. Pour quelques phrases, des livres sur ma table et un titre d'académicien, on se forme sur mon compte une idée qui deviendra un fardeau pour moi (1). » L'avocat n'était pas moins le bienvenu que le littérateur : « Monsieur, lui dit en le recevant le premier président Boisot, votre réputation vous a précédé, le Parlement se prépare à vous applaudir. » Le fils de ce magistrat, avocat-général lui-même, lui demanda son amitié dans les termes les plus obligeants du monde, et le jeune Bourguignon fut tout étonné de pouvoir parler à des membres du Parlement comme à des confrères. Enfin, ce qui lui agréait encore davantage, il se lia promptement avec plusieurs jeunes gens aussi instruits qu'aimables, un avocat nommé Copel, et l'abbé Talbert, alors âgé de dix-huit ans, qui lui demeura attaché par une amitié solide (2) ; et de leurs réunions sortit une société littéraire, qui se constitua en forme le 2 juin 1746.

Les membres fondateurs étaient au nombre de quatre : devant cette assemblée peu solennelle, Fromageot président prononça un discours d'inauguration en règle, et proposa des statuts qui furent votés à l'unanimité. Cette studieuse conférence se réunit depuis chaque semaine ; on y discutait, au point de vue théorique bien entendu, ces questions de littérature et de morale générales qui agitaient alors si vivement les esprits, et qui allaient devenir pour quelques-uns un cadre à paradoxes. Combien de temps dura-t-elle ? C'est ce que la correspondance de son principal inspirateur laisse ignorer. Il n'était pas moins intéressant d'en exhumer le souvenir ;

---

(1) Lettre du 9 juin 1746.

(2) « C'est un garçon admirable, une mémoire prodigieuse, un esprit de galanterie qui le rend infiniment aimable, beaucoup de talent pour la composition, bon ami, bon cavalier ; je ferais des pages d'éloges. » (Lettre du 6 mars 1747.)

car elle étai certainement née de ce mouvement intellectuel qui amenait, vers le même temps, les hommes de goût ou d'étude chez l'avocat Biétrix et le marquis du Chatelet, et qui devait, six ans plus tard, aboutir à la création de cette Académie (1).

Au surplus, tout en cultivant les lettres, Fromageot avait l'œil ouvert sur tous les horizons; il se donnait à ses moments perdus quelque teinture d'astronomie, de botanique, d'histoire naturelle. « C'est un spectacle bien varié et bien curieux, écrit-il à son ami, que celui que la nature présente en ce pays-ci..... Les fontaines, les congélations, les plantes curieuses, les belles forêts, les souterrains, tous les miracles de la nature s'offrent ici; je vous y souhaite (2). »

La nature et les livres, hâtons-nous de le dire, n'étaient pas les seuls maîtres de son temps et de son cœur. La société bisontine l'attira, le séduisit tout d'abord par son côté à la fois le plus brillant et le plus frivole. A l'en croire, le « précieux » était inconnu dans les salons comme la morgue parlementaire au Palais : « Je vois ici des demoiselles de la première distinction auprès de qui il ne faut qu'un air aisé et poli pour en être parfaitement bien venu..... Il est une bande

(1) « Ce fut en 1708 que de jeunes littérateurs de cette ville formèrent entre eux une société. Ils avaient un jour désigné pour leurs assemblées; ils y lisaient les ouvrages qu'ils composaient; ces conférences ont duré jusqu'à leur mort ou à leur dispersion. » (Discours du président DE COURBOUZON. *Registres manuscrits de l'Académie de Besançon : Travaux des académiciens*, t. II, p. 227.)

Dans le même volume (p. 95), Courbouzon dit de l'avocat Biétrix : « Parvenu au plus haut degré de gloire dans son état (Biétrix né en 1699, mourut en 1756)..., il forma une société de gens de son âge, dont le but était de s'instruire; ils s'assemblaient chaque semaine, et dans leurs conférences on traitait alternativement un sujet d'éloquence et un point d'histoire. »

Cf. encore dans ce volume l'éloge du marquis du Chatelet, par l'abbé Talbert; et dans le *Bulletin de l'Académie* (an. 1852) le discours prononcé bien plus tard par PÉRENNÈS. — Voir l'Appendice I.

(2) Lettre sans date (1746).

joyeuse auprès de qui je suis très bien venu, où il se trouve des yeux doux et des yeux tendres (1). » Son occupation préférée fut donc de porter ses compliments et ses madrigaux aux Chloris bourgeoises de la rue des Granges, de la rue Saint-Vincent et du quartier des Minimes. Il fait volontiers confidence de ses succès mondains, qui n'étaient pas, croyez-le bien, au sens vulgaire et dépravé de ce mot, des bonnes fortunes. S'il était comme Racine a représenté son Hippolyte,

> Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après soi,

il était non moins que ce héros nourri du lait des forts, et en dépit de ses légèretés de plume ou d'allure, armé d'une vertu incorruptible. Les détours fleuris du sentier de la galanterie demeuraient à ses yeux le chemin d'un honnête mariage.

De plus, en ce temps-là, qui dit avocat dit parlementaire, et qui dit parlementaire dit janséniste. Or notre Bourguignon, élevé par les vertueux sectaires du collége de Beauvais, était non-seulement un janséniste ardent et sincère, mais son siècle, le siècle de l'esprit par excellence, ne perdant jamais ses droits sur lui, sa foi se traduisait en vigoureuses épigrammes contre quiconque ne la partageait pas; ainsi le jour où il apprend que son compatriote Piron a donné je ne sais quel nouveau scandale : Quoi d'étonnant, s'écrie-t-il, n'est-ce pas un élève des jésuites ?

Ne croyez pas toutefois que ce janséniste d'imagination ait rompu avec le monde; tour à tour attiré ou repoussé par lui,

---

(1) Lettre sans date (1746). — Autre lettre du 9 juin 1746, où on lit encore :

« Mon cœur est pris sans savoir par qui. Voilà une des plus jolies situations du monde. Savoir qu'on est aimé, premier point. Savoir qu'on l'est de plusieurs, second point. Savoir qu'on l'est sans le mériter, troisième point. Sur ces trois points là on peut décrire une circonférence de plaisirs de gentille espèce. Voilà des nouvelles de mon cœur. Vous savez mon faible, et conséquemment que l'humilité n'est pas chez moi dans un souverain degré. »

il ne cesse de lui faire face sans tourner le dos à la croix. Il a le tempérament vif, joyeux, en dehors, de sa province, doublé de la foi robuste et de la ténacité d'esprit propre aux Comtois; de plus, il a vingt-deux ans, un âge auquel le morne horizon de Port-Royal ne sourit guère; aussi quand il se présente à la porte des couvents, ce n'est pas précisément pour y méditer sur ses fins dernières. Au sortir de tel ou tel salon, il va se recueillir sans excès dans une société plus grave, celle des bénédictins qui dirigeaient le collége de Saint-Ferjeux; ceux-ci étaient comme lui gens de bonne compagnie, amis des lettres, détestant moins les agréments du monde que la Bulle *Unigenitus*. Chaque semaine il se rendait dans leur établissement pour converser avec les maîtres et interroger les élèves. De là il gravissait quelquefois le mont Rognon, il cherchait des yeux à l'horizon et découvrait par la pensée le clocher de Dole, puis, par un nouvel effort d'imagination, allait droit à la flèche de Saint-Bénigne, à la maison de l'ami absent, au foyer de ses jeunes années.

Pendant ses premières vacances, il s'en fut visiter Salins, dont on lui avait dit merveille. Craignant un peu de s'ennuyer, il avait rempli de livres sa valise; il n'eut pas besoin d'y toucher, car il trouva à Salins ce qui l'enchantait à Besançon, curiosités naturelles et agréable compagnie. Le premier aspect de la ville l'effraya quelque peu, mais les salines l'intéressèrent vivement, et dans la maison du directeur, il fut reçu en grand homme et se conduisit en homme aimable. « Tout le monde se lève, et tous me font fête. L'un me félicite sur ma qualité d'académicien, l'autre me dit avoir vu de mes pièces, un autre me dit avoir assisté à Dijon à ma dernière harangue; celui-ci disait devoir aller à Besançon pour m'y voir. Enfin je me trouvai fort occupé d'être si connu et fort confus de tous les compliments que je recevais. J'aperçus dans la compagnie deux demoiselles qui étaient les filles de Monsieur. L'aînée fort jolie, mais boiteuse, la

cadette dont je vous entretiendrai plus particulièrement est médiocrement jolie, mais d'un caractère charmant, tendre, douce et bien élevée, conversant avec grâce. » Ici dans le texte original de cette relation se trouvent quelques lignes surchargées et illisibles, qui nous auraient sans doute édifiés sur la suite de cette idylle, et sur les stations de notre voyageur dans ce salon hospitalier. On lit seulement un peu plus loin : « Je n'en sortais jamais qu'à près de minuit et n'ai quitté Salins qu'en pleurant (1). »

S'il pleurait au départ, Fromageot n'avait épargné durant son séjour ni les sourires ni les traits d'esprit, et non-seulement chez M. le directeur des salines, mais encore à la grille de certain couvent de Tiercelines, où une sienne cousine était religieuse. « Pour vous donner, dit-il, une idée de cette grille qui me plaisait si fort, il suffit de vous dire qu'il n'y a rien de mystique. Point de ton sacré. Ces nonnes-là sont toutes diseuses de gentillesses et de bons mots, entendent fort raillerie sur la guimpe et le voile, n'ignorent rien de ce qui se passe dans le monde, aiment fort le parloir et y officient peut-être mieux qu'au chœur. Pendant tout le temps de mon séjour à Salins, j'y passais quatre heures de chaque matinée; bien entendu que bonbons et café s'y mangeaient sans scrupule. C'était à qui serait au parloir quand je venais, et je crois qu'à quelques mots de morale près, tout ce que j'y disais était assez applaudi. » Quelques mois après, ces aimables recluses s'étant mises en tête de faire jouer devant elles la tragédie du Cid, n'osèrent pas, comme les religieuses de Baume-les-Dames en semblable occurrence, demander un prologue à Voltaire; elles se contentèrent du jeune Fromageot, qui leur envoya un développement sur l'alliance du plaisir et de la vertu : thème peu janséniste s'il en fut, mais qu'il connaissait bien pour le mettre chaque jour et honnêtement en pratique.

---

(1) Lettre du 31 octobre 1746. Cf. l'Appendice IV.

Cependant la Saint-Martin avait sonné; il était temps de songer aux choses sérieuses, c'est-à-dire aux études juridiques, aux plaidoyers propres à recommander en lui le jurisconsulte et l'orateur. A cet égard il était à bonne école en Franche-Comté, et, quoique ancien élève de l'Université de Dijon, il en convenait tout le premier. D'autre part, quelle barre plus honorable pour se faire entendre que celle de ce Parlement de Besançon qui, contre son attente, lui offrait, selon ses expressions, « tout ce que la justice a de plus respectable et de plus imposant (1)? » Fromageot se fit donc inscrire au tableau des avocats, et sans renoncer absolument aux parties de plaisir et aux agréables entretiens, se mit sérieusement au travail. Une conférence où l'on discutait des questions de droit réunissait autour de lui chaque semaine plusieurs de ses confrères. Voici, tracé par lui-même, le tableau de sa vie quotidienne : « A neuf heures j'ai fait tous mes petits exercices, sans oublier le déjeuner. Je me mets à neuf heures jusqu'au dîner à la composition, j'y comprends plaidoyers, consultations, discours et autres pièces. Je sors ou baguenaude après le dîner jusqu'à deux heures. Je me mets alors à l'étude des lois jusqu'à quatre heures et demie. C'est à cette heure que se tient chez nous régulièrement tous les jours le quartier de jeunesse où il y a toujours sept à huit personnes. S'il y a des demoiselles, on s'y permet quelque badinage innocent; sinon on y converse autant qu'il est possible de choses utiles. A six heures trois quarts tout disparaît, et après le souper je vais ordinairement veiller jusqu'à dix heures chez mes cousines ou chez mes amis. Une fois la semaine, si le temps le permet, je vais me promener et dîner à une demi-lieue de la ville, à Saint-Ferjeux où je me divertis fort agréablement (2). »

Ce fut en mars 1747 que Me Fromageot se présenta pour la première fois devant le Parlement. La cour, par délibéra-

(1) Lettre du 14 novembre 1746. Cf. l'Appendice II.
(2) Lettre du 9 janvier 1747.

tion expresse, l'avait dispensé de paraître à la barre, suivant l'usage, découvert et assisté d'un ancien. Justifia-t-il toutes les espérances qu'on avait mises en lui ? Effaroucha-t-il par son accent les oreilles comtoises ? L'éloquence oublia-t-elle de venir réchauffer de sa flamme une parole naturellement facile et élégante ? Sa correspondance, si prolixe sur ses essais littéraires, est muette sur ses débuts oratoires, et son silence à cet égard fait craindre une bataille perdue. Ce qui change le soupçon en certitude, c'est un petit conte en vers qu'il envoie au bout de quelque temps à son ami, dont il ne nomme pas, mais laisse deviner l'auteur. Evidemment l'avocat a confié le soin de sa vengeance à l'homme de lettres ; et à cette vengeance une épigramme suffit. Voici le conte :

Dans le barreau Bisontinois
Plaidant un jour un avocat de France
Déplut aux Cicérons Comtois
Et fut par eux critiqué d'importance :
« Messieurs, leur dit-il, excusez.
J'ai mal plaidé, je conviens de la chose,
Mais je vous prie, apprenez-en la cause,
Et bientôt vous me comprendrez.
Ce matin à cette audience
Je voulais amener avec moi l'Eloquence ;
Mais sitôt qu'elle a vu que je venais ici :
Arrêtons, s'il vous plaît ! Souffrez, m'a-t-elle dit,
Que d'entrer avec vous ici je me dispense.
Il est deux palais parmi tous
Qui sont pour moi terre ennemie ;
Onc je n'osai m'y montrer de ma vie.
Ces deux palais sont entre nous
Le Bisontin et le Topinamboux (1). »

(1) Lettre du 19 juillet 1747.
« Il n'aurait voulu que des causes d'appareil, et il eut rarement occasion de paraître au barreau. Trop jeune pour avoir inspiré cette confiance qui transforme en une espèce de tribunal le cabinet d'un avocat, il n'eut pas non plus l'avantage d'éclairer par ses conseils ceux que sa voix ne pouvait défendre..... Il parlait sans préparation avec autant de netteté, d'élégance et de précision qu'il en mettait dans ses ouvrages. » (*Eloge de J.-B. Fromageot,* par Chardenon, lu le 14 décembre 1753. — *Mémoires de l'Académie de Dijon*, t. I. p. cxiii et sq.)

A défaut de succès flatteurs pour son amour-propre, notre exilé eut du moins, s'il faut l'en croire, le courage professionnel et civique. Dans une affaire qui intéressait tout l'ordre des avocats, il fut le seul à prêcher la résistance au gouvernement, et il faillit voir son nom inscrit sur une lettre de cachet : « C'est dans le temps où nous sommes, dit-il fièrement, à quoi doit s'attendre tout homme qui veut en affaires marcher droit et témoigner un peu de fermeté... Il est des circonstances où les lettres de cachet ennoblissent, celle-ci était du nombre [1]. » Sa position n'en devenait que plus difficile, en face de ses nouveaux confrères.

L'Académie de Dijon voulut sans doute apporter à sa petite gloriole d'orateur quelque consolation, en le chargeant de prononcer, à la Saint-Louis de 1747, le discours d'usage. Il s'empressa de la satisfaire, y trouvant l'occasion d'un voyage dans sa patrie, et lui apporta une dissertation sur l'*Education et les méprises qui s'y pratiquent.* On doit regretter la perte de ce travail, car l'auteur avait le projet d'y introduire plusieurs portraits, tirés d'après nature, dit-il, « des gens de ce pays-ci. Cette ville est fertile en originaux. » Appelait-il originaux ceux qui ne partageaient pas ses opinions, ou qui avaient refusé de l'applaudir? En tout cas, c'était à Besançon mal répondre à l'hospitalité qu'il avait reçue ; et à Dijon, c'était associer indiscrètement ses compatriotes à ses rancunes.

Sa vengeance satisfaite et son facile triomphe savouré, Fromageot revint passer en Franche-Comté l'hiver de 1747. Depuis lors, les études juridiques paraissent avoir tenu peu de place dans son existence ; durant cette seconde année de son séjour, il ne plaida qu'une fois. Sa vocation littéraire

(1) Lettre du 23 juin 1747. — « Je me dégoûte de plus en plus du barreau, ma robe me pèse, cependant je n'ose encore me déterminer entièrement ; j'ai résolu de ne le faire que dans un an. » (Lettre du 17 janvier 1748.)

nuisait décidément à ses succès comme jurisconsulte, et les académies lui semblaient un champ plus favorable à ses aptitudes que le barreau. Un instant il eut l'idée de se consacrer à l'enseignement du droit, et de concourir pour une chaire à l'Université de Besançon ; découragé, à ce qu'il semble, par la difficulté des épreuves, il se rejeta tout entier dans le commerce désintéressé des lettres.

Avec ses parents, la bonne harmonie avait bientôt cessé; elle régnait tant bien que mal, à quelques quarts d'heures près, entre sa mère et lui ; et l'intérieur de la famille Monniotte leur souriait de moins en moins à l'un et à l'autre. Leur cousin, un estimable conseiller au bailliage, qui, comme artificier volontaire de la ville, à chaque fête, du haut du bastion des Cordeliers éblouissait la foule entassée sur le bastion d'Arènes, n'avait pas sans doute un esprit comparable à ses *lumières;* son cœur même, paraît-il, laissait beaucoup à désirer, car Fromageot n'a pas tardé à écrire à son sujet que « nos parents sont nos plus grands ennemis. »

En dehors du cercle domestique, même désappointement pour notre exilé ; peut-être avait-il éprouvé dans le monde des échecs aussi sensibles à son amour-propre que ceux du Palais, et, l'influence janséniste aidant, sa tristesse dégénérait en misanthropie. Plus de conversations galantes, plus d'idylles épanouies entre le paravent et la cheminée, mais la lecture, la méditation, le travail solitaire. A l'en croire, ses amis Copel et Talbert n'étaient pas d'humeur moins grave et de conduite moins édifiante. C'était un triumvirat amical pour la plus grande gloire de Dieu et des belles-lettres. Ils lisaient ensemble non-seulement les saints Livres, mais les Eglogues de Virgile, et dans la première, Fromageot, abandonnant à ses deux amis les personnages de Tityre et de Mélibée, revendiquait plaisamment pour lui le modeste hémistiche de *pressi copia lactis.* En même temps sa lecture faite à Dijon se transformait en un ouvrage didactique, dans le goût du *Traité des Etudes* de Rollin, hostile bien entendu

au système d'éducation des jésuites, et conforme aux principes qu'il avait reçus de ses maîtres. Durant tout l'hiver il écrivit, corrigea, ratura, soumit son œuvre à d'amicales critiques, bref se prépara à devenir sérieusement auteur. A ses moments perdus, il traduisait en vers des hymnes latines, ou il se réfugiait au collége de Saint-Ferjeux ; là, par des examens ou des concours improvisés, il se plaisait à exciter l'émulation des élèves ; avec les maîtres, il daubait à demi-voix sur les Molinistes et sur la Bulle. Il n'avait donc pas tout à fait tort d'appeler Saint-Ferjeux son « paradis terrestre, » car le diable s'y glissait comme dans celui de notre premier père, pour souffler à ses habitants ou à ses hôtes quelque bonne malice contre leurs communs ennemis.

Enfin voulant, ce semble, appuyer d'une expérience quotidienne ses théories sur l'éducation, Fromageot avait pris avec lui un jeune homme de quatorze ans, dont il s'était fait le précepteur bénévole, et il l'élevait selon la méthode préconisée depuis par Jean-Jacques, c'est-à-dire en se conduisant avec lui en frère aîné plutôt qu'en maître. C'était là, nous dit-il, sa principale consolation.

Consolation du cœur s'entend ; celles de l'esprit s'offraient à lui non-seulement chez ses bons amis les bénédictins, mais dans ses entretiens épistolaires avec ses amis de Dijon. Il déroulait devant eux, selon l'impression du moment, ses occupations, ses réflexions, ses plus secrètes pensées. S'il avait le faible, assez commun aux auteurs, de parler beaucoup de soi, il y joignait celui encore plus répandu de parler beaucoup des autres, et sa correspondance prouve que du fond de son studieux ermitage, il avait toujours l'œil ouvert sur le monde.

Le ton de cette correspondance est loin d'être uniforme. Sur la page même où le grave janséniste s'évertue à sermonner son ami, sa plume oublieuse ou intempérante laisse échapper quelque trait malicieux ou esquisse un profil satirique ; l'homélie tourne en épigramme, et le psaume entonné

se termine par le plus inattendu et le plus contradictoire des *Gloria Patri*. Le naturel Bourguignon est ainsi fait ; à Dijon, Bossuet et Piron ne sont pas nés à plus de cent pas de distance l'un de l'autre. Aux yeux de leur compatriote, Besançon était devenu peu à peu une terre de captivité, une Babylone que son imagination assombrie lui faisait maudire en termes bibliques ; mais souvent, au lieu de gémir sous les saules du fleuve étranger, il y taillait en plein bois des flèches contre les ridicules et les vices dont il était le témoin. La terre promise s'était changée pour lui en une sentine d'hérétiques : « Tous les agréments que j'y trouve, écrit-il au commencement de 1748, sont terriblement effacés par la vue de l'ignorance, l'inutilité et l'irréligion qui y règnent. » Son extrême ardeur à soutenir ses opinions paraît même avoir failli lui nuire : « Je me vois à la veille de terribles affaires... S'il y avait inquisition dans ce pays, je courrais risque d'assister à l'auto-da-fé. Enfin dans cette quinzaine, j'aurai un moment critique, un interrogatoire à subir devant un très ignorant et très fougueux fanatique (1). » Quel était son juge ? Quel fut l'interrogatoire ? Il est à croire que tout se termina par une sentence d'absolution, ou une ordonnance de non-lieu, comme on voudra.

On comprend dès lors que Besançon ait fini par être pour lui ce que Beaune avait été pour son trop malicieux compatriote Piron, une mine d'épigrammes au vol de la parole ou de la plume, plus ou moins vives, plus ou moins heureuses. Il est évident que ses lettres reproduisent ou complètent en esquisses hâtives, cette galerie d'originaux qu'il avait fait défiler devant le public Dijonnais à la Saint-Louis de 1747.

Ce sont d'abord les partisans de la Bulle, depuis l'archevêque à qui il reproche d'avoir été colonel de dragons et de laisser vides les rayons de sa bibliothèque (2), jusqu'au

(1) Lettre du 1er mars 1748.
(2) Antoine-Pierre II de Grammont, né en 1685, mort en 1754. Il

moindre abbé coupable de défendre le grand nombre des élus et la Conception Immaculée. C'est le jésuite Pichon qui, par son livre sur la fréquente communion vient de scandaliser le diocèse et toute l'Eglise de France, si bien que l'archevêque a dû rétracter solennellement l'approbation qu'il lui avait d'abord donnée de confiance (1). C'est un bon ecclésiastique, moliniste bien entendu, persuadé que « Praxitèle, peintre d'Athènes, vivant selon que je lui ai dit du temps de Pisistrate, a fait un tableau de l'Ascension, et qu'Aristote a fait un savant ouvrage pour prouver que la chambre où descendit le Saint-Esprit était octogone (2). »

Un autre jour, il s'en prend aux poètes du cru, et exécute en règle ceux qui ont voulu célébrer sur le mode lyrique la prise de Berg-op-Zoom. Avec l'un d'eux il a vu se renouveler l'éternelle scène de Gil-Blas et de l'archevêque de Grenade :

« Un monsieur de ce pays-ci, âgé d'environ cinquante ans, apprit je ne sais comment que j'aimais la belle poésie ; en galant homme, il voulut me régaler, et après m'avoir raconté ses prouesses en fait de vers le plus modestement qu'il put, il me présenta un volume de plus de deux cents pages manuscrites où était un sien ouvrage qu'il ferait imprimer, disait-il, sitôt après que j'y aurais donné mon approbation. Je le soumets tout entier à votre jugement, ajoutait-il, prêt à suivre votre avis en tout. Il enjolivait cette résignation à ma volonté de quantité de politesses et de protestations de docilité. L'ouvrage en question était une traduction de l'Histoire Sainte en vers français et par pièces détachées. Il me livra le volume au commencement du carême. C'était vraiment viande quadragésimale. Il n'y avait de poésie que la figure de vers ; en quelques endroits c'était du galimatias, presque

---

avait en effet commandé un régiment de cavalerie de son nom, pendant la guerre de la succession d'Espagne.

(1) V. l'Appendice III. Cf. JACQUENET, *Histoire du séminaire de Besançon*, t. I, pp. 533-536.

(2) Lettre du 22 mai 1747.

partout platitude plus que prosaïque, des pièces hérissées de chevilles, nul goût, nul esprit, etc. Bien contrit de l'avoir lu, je vais à quelque temps de là trouver M. l'auteur, et avec grandes précautions oratoires et de grands correctifs, je lui dis à voix basse qu'il faut presque autant de temps pour le retoucher qu'il en avait mis pour le faire. Voilà mon homme qui s'emporte et qui dit que vraiment ce n'était point comme cela qu'on prononçait sur des ouvrages, qu'il fallait spécifier les défauts, et que si je lui en montrais un seul, il jetait l'ouvrage au feu. Je lui en spécifiai alors : Cet endroit-là est obscur (notez que j'adoucissais les termes). — Ah ! Monsieur, me dit-il, un enfant l'entendrait. — Ce mot-là ne se dit point dans le style noble. — On le met partout, me répondit-il. — J'ôterais cet endroit, il est de trop et ne signifie rien. — C'est le plus bel endroit, s'écria-t-il aussitôt. Et puis mon homme de m'invectiver et moi de rentrer mes cornes. Il me quitta bien résolu de donner son ouvrage au public, et moi bien résolu d'en rire. Vous en rirez aussi (1). »

Ce critique de bonne humeur n'en avait pas moins rompu de toute façon avec la société bisontine, et, sans plus guère détourner les yeux de ses leçons, il attendait avec impatience le moment du retour à Dijon. Il s'éloigna en effet avec sa mère en juillet 1748 : « Je quitterai Besançon pour toujours, écrivait-il au moment du départ. Je l'aime et je le hais, j'y ai eu bien du plaisir et bien du chagrin. Je le regrette et je le déteste. » Cette manifestation de ses sentiments me semble bien un peu suspecte ; c'est une déclaration d'amoureux déçu dont il ne faut croire que la moitié, et encore la première moitié, cri spontané et sincère du cœur, tandis que la seconde a été inspirée après coup par l'amour-propre. Notre Bourguignon quittait la Comté le dépit sur le visage, il y laissait malgré tout une partie de lui-même, des amis fidèles, et il en rapportait comme un inaltérable trésor le souvenir

(1) Lettre du 10 avril 1747.

d'heures charmantes et de délicates jouissances. Ce souvenir finit par effacer tous les autres, et en 1753, le ramena pour quelques jours dans la ville sur laquelle il avait jadis secoué un peu trop vite la poussière de ses pieds.

Sa situation avait alors singulièrement changé. L'hôte galant et volage des salons comtois avait pris femme; le fondateur de la Société littéraire de Besançon était devenu secrétaire de l'Académie de Dijon; et dans ses préoccupations studieuses son traité de l'Education avait fait place à un grand ouvrage sur la *Concordance des lois civiles et ecclésiastiques.* Enfin deux couronnes obtenues à l'Académie de Montauban consacraient en province sa réputation comme critique littéraire et comme apologiste religieux. Aussi n'avait-il pas cru pouvoir mieux fêter son double triomphe qu'en compagnie de ses amis de Besançon; à peine arrivé, il tomba subitement malade, et fut enlevé en quelques jours (14 août 1753).

Cette perte inattendue fut, même au loin, vivement ressentie. Les jésuites, et l'on sait s'il les aimait, furent bons chrétiens à son égard, et lui rendirent généreusement hommage. « On ne peut que regretter, dirent-ils dans le *Journal de Trévoux*, un homme de lettres qui donnait tant d'espérances, qui alliait beaucoup de sagesse à des connaissances très étendues. » Les Bisontins, qu'il n'avait guère plus ménagés que les Révérends Pères, n'eussent pas pu mieux le louer; et parmi eux comme parmi ses compatriotes, il y eut certainement des regrets sincères adressés à sa mémoire. Quand il mourut, cette Académie était fondée; nul doute qu'il n'en fût devenu un des premiers et des plus brillants lauréats. Il eût ainsi fait oublier aux autres ses innocentes épigrammes, comme il avait lui-même oublié ses récentes épreuves; et une couronne académique tombant sur son front des mains de son ami Talbert eût été pour lui, avec une ville qui était au bout du compte sa seconde patrie, le meilleur gage de réconciliation.

APPENDICE.

Nous avons cru devoir joindre ici, en les classant sous les rubriques suivantes : 1° nouvelles littéraires ; 2° nouvelles du Palais ; 3° nouvelles ecclésiastiques ; 4° voyage à Salins, quelques lettres qui, à cause de leur étendue, n'avaient pu trouver place dans le travail précédent. Elles peuvent jeter quelque lumière sur l'état de la société franc-comtoise au milieu du dix-huitième siècle.

I

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

« Je suis venu à bout de former ici une Société littéraire..... Nous sommes actuellement quatre, et nous serons bientôt six. L'ouverture s'en est faite *intra privatos parietes* par un petit discours où, après avoir fait sentir l'utilité d'un projet académique, j'ai proposé des statuts et règlements qui ont été acceptés et dûment enregistrés. Le tout va assez bon train. Séances régulières,... remplies avec ordre et zèle, lectures, compositions, conférences et registre exact de tout ce qui s'y passe, et j'ai le plaisir de voir que mon plan est suivi avec une exactitude charmante. Plusieurs personnes demandent d'être admises à voir une de nos séances... »

(Lettre du 9 juin 1746.)

A cette lettre est joint l'extrait suivant des registres de la Société :

« Du 2 juin 1746. — Ce jour, Messieurs sont entrés au nombre de quatre, savoir : MM. Fromageot, Copel, Maillot et Chambrier. M. Fromageot, président en ce jour et faisant l'ouverture des assemblées, prit la parole et dit : Messieurs, l'amitié qui nous unit réciproquement ne serait qu'un bonheur stérile, si nous la bornions aux sentiments. Quelque doux que soient ces liens, vous

n'ignorez pas qu'il en est encore de plus flatteurs : ce sont ceux de l'estime, ils engagent l'esprit dans les mêmes chaînes que le cœur. Qu'ils sont brillants, qu'ils sont magnifiques les nœuds qu'une Société de talents et d'inclinations concourent à former! Connaissons donc nos véritables intérêts et commençons à y veiller aujourd'hui; faisons-nous une félicité qui naisse des véritables plaisirs. Ces plaisirs sont ceux de l'esprit. La culture du goût et des lettres, l'étude de la société, la connaissance de nous-mêmes sont des objets trop intéressants pour ne nous y point consacrer. La gloire et l'émulation nous y invitent, des vues encore plus nobles achèvent de nous y déterminer. Vos dispositions, Messieurs, me dispensent d'insister sur l'utilité de notre projet. Vous êtes trop clairvoyants pour ne point comprendre, trop amateurs du beau pour n'en point embrasser l'exécution. Qu'il me suffise seulement d'avertir ici que c'est un devoir que nous allons nous imposer, et qu'il siérait mal d'y jeter un ridicule qui retomberait sur l'amitié même qui se l'impose. Pardonnez cette réflexion trop sinistre, cela crainte d'une écueil dont notre jeunesse nous rend peut-être trop voisins. J'en détourne promptement les yeux et propose à votre attention un détail plus agréable. »

S'en suit la teneur des réglements et statuts et de la délibération qui les confirme. Après la lecture de l'enregistrement desquels statuts, M. Fromageot a repris la parole et dit :

« Messieurs, voilà les principaux des engagements réciproques que nous allons contracter. L'esprit et le cœur sont ici de la partie : vous avez trop de goût et de sentiments pour ne pas vous faire une douce habitude des devoirs que nous nous y imposons. Ils sont liés ces devoirs, avec d'autres plus importants encore, l'amour du travail et des lettres. Ils sont incompatibles avec l'indolence et les faiblesses. Rendons-nous donc à nous-mêmes une leçon vivante et perpétuelle de zèle et de diligence, et acquérons-nous par une utile et aimable assiduité la qualité honorable d'amateurs du goût et des lettres. Je n'oublie point que je serai le premier à recueillir les fruits d'une société si agréable; je ne vous dissimule point qu'en vous rassemblant ici j'ai eu en vue mes véritables intérêts. Vous êtes trop bienfaisants pour vous y opposer, et pour ne pas embrasser une occasion aussi favorable à votre complaisance qu'à vos talents. J'ose espérer que le même esprit qui vous anime au-

jourd'hui ne vous abandonnera point, et que je devrai à votre persévérance l'éloge de votre cœur comme je dois à votre goût l'éloge de votre esprit.

« Notre société littéraire réussit admirablement. Je voudrais que notre Académie de Dijon allât un aussi bon train. Nous venons de recevoir un nouveau sujet dont je suis très content, M. l'abbé Talbert. Je n'aurais jamais cru trouver dans Besançon autant de gens propres à entrer dans mon projet. Entre les exercices qui s'y font, j'en ai introduit un assez agréable et assez utile en même temps. Celui qui préside propose un problème de littérature ou de morale alternativement. Chacun ensuite donne sa solution, l'explique, la motive et la présente le plus avantageusement qu'il est possible. Quelquefois les avis sont partagés. S'ils ne le sont point, chacun tâche de trouver de nouvelles preuves, après quoi le président, dans un discours suivi et sans préparation, explique l'état de la question, résume tous les sentiments et donne le sien, en observant de peser les différents partis et de tenir en suspens sa décision jusqu'à la fin. Il la donne ensuite en peu de mots, reprend les avis, et on enregistre la solution qui passe à la pluralité. Entre les problèmes qui ont été résolus, en voici deux, un de morale et un de littérature, sur lesquels je vous demande votre avis : Les vertus privées et domestiques sont-elles plus utiles à la société que les vertus politiques et d'éclat? Lequel a plus droit de nous plaire, d'un écrivain concis ou d'un écrivain diffus? »

(Lettre du 16 juillet 1746.)

« Nos conférences littéraires continuent toujours avec une exactitude charmante, et la société s'augmente tous les jours; de plus nous sommes une bande de jeunes avocats qui nous assemblons une fois par semaine pour une conférence de droit. Ces sortes d'études communes sont admirables pour les fruits qu'on en retire. Elles sont plus praticables ici qu'à Dijon. »

(Lettre du 9 janvier 1747.)

« Vous vous êtes peut-être imaginé que l'air de la Franche-Comté était comme celui de la Béotie, épais et peu propre à être respiré par les poètes. Que nous étions abusés! Je le croyais comme vous, mais la prise de Berg-op-Zoom m'a détrompé. Elle a mis tout le Parnasse comtois en rumeur et en action : tous les

poètes de la nation ont cherché à signaler leur verve. Vous allez juger de leurs nobles efforts.

» Une des premières pièces qui aient paru est intitulée : *Vers sur la prise de Berg-op-Zoom*. Ce sont des lignes rangées en forme de vers; l'enthousiasme prétendu de l'auteur l'a délivré du joug des règles de la versification. Rien n'est plus commun que d'y voir des *e* muets finir la première hémistiche et suivis d'une consonne. Un des beaux endroits de cette pièce et qui a le plus apparemment flatté son auteur est une belle hypotypose du fracas des décharges de notre artillerie. Après avoir dit que le canon avait renversé tours, remparts et bastions, il ajoute pour mettre le dernier trait et le plus frappant à son tablaau qu'*il mit en cendres les poutres des maisons*. C'est admirable! Je passe à une autre pièce d'une grande beauté et que je garde précieusement. Elle est intitulée : *Quadrains*. Le début en est vraiment lyrique :

Enfin Berg-op-Zoom est donc prise
Malgré sa force et ses secours
Dont jamais aucune entreprise
Ne pouvait arrêter le cours.

» C'est dommage qu'il ait fallu acheter la richesse de la rime féminine aux dépens du langage. Il faudrait suivant le dialecte du poète dire Dijon est prise, Paris est prise, etc. La résistance et les efforts des assiégés sont énergiquement exprimés par ces deux stances :

D'abord à sa garde fidèle
Se relayaient les combattants
Que guidaient le bras et le zèle
D'un héros, chef à cheveux blancs,
Plus de cent bouches infernales
Vomissant le fer et le feu
Tonnaient sur d'autres inégales
Et comptaient en avoir beau jeu.

» Voilà ce qu'on appelle des miracles de la lyre. Quelle vivacité de tour dans ce *d'abord !* L'opposition naturelle qui est à la fin de la première stance est finement liée avec ce qui précède. Rien n'égale l'élévation et la noblesse des deux derniers vers de la seconde stance, surtout si on en fait la comparaison avec les deux vers qui la précèdent. Ah! mon cher ami, quand ferons-nous des *quadrains?* Encore deux traits de ce grand œuvre. Il s'agit de dire

que des vaisseaux exprès préparés pouvaient favoriser une retraite : voilà la proposition simple. Or voici comme sait l'embellir notre grand homme :

Les vaisseaux que pour la retraite
Frétait quelque éminent danger,
La tenant toujours sûre et prête,
Pouvaient à temps la ménager.

» Un *danger qui frète des vaisseaux*, ce n'est point là une expression triviale, elle a un air de jeunesse qui fait son agrément. Admirez cette cadence initiative *sûre et prête*. Mais savez-vous comment on dit : venir effrayer quelqu'un? On met fort élégamment *assurer des pas terribles à quelqu'un*. Le *quadrain* suivant en fournit un exemple :

La valeur enfin, la prudence
Du fameux héros écossais
Assuraient pour sa délivrance
Des pas terribles aux Français.

» Contentez-vous, s'il vous plait, de cet échantillon de poésie lyrique comtoise : l'auteur de ce morceau mérite une place dans les phénomènes littéraires. C'est dommage que le public soit menacé de le perdre ; il descendra chez Pluton bientôt; je ne sais si la douceur des chants de ce nouvel Orphée pourra attendrir l'infernale divinité. J'oubliais cependant de vous servir l'endroit le plus délicat de la pièce :

. . . . Lowendal
Du plus grand héros militaire
Bientôt déjà presque l'égal.

» Ne trouvez-vous pas qu'en nous formant sur de pareils modèles, nous serions *bientôt déjà presque* poètes ? En attendant, applaudissons à la voix de ce cygne près de mourir, ou, si elle ne vous paraît assez mélodieuse, permettez que sur le tombeau de ce chantre on puisse mettre : *Horrendas canit ambages, antroque remugit*. Vous saurez au reste que le faiseur de *quadrains* est le même que le versificateur de la Bible dont je vous ai parlé autrefois... Comme il ne faut pas prodiguer les belles choses, je ne vous parlerai des autres pièces qui disputent à celles-ci le prix de la lyre,

je ne vous dirai l'empressement d'un vieillard qui, moyennant un regain de jeunesse, a voulu se mettre sur les rangs et assurer en vers à toute la postérité la date de la prise de Berg-op-Zoom :

Et de ce siècle-ci l'an sept après quarante.

(Lettre du 9 octobre 1747).

II

NOUVELLES DU PALAIS.

« Il y a ici une fameuse dispute entre la compagnie des avocats et Messieurs de ville. Ceux-ci veulent obliger les avocats à monter la garde et ont eu l'insolence de faire citer nommément les avocats à la place d'armes, pour qu'ils aient à venir prendre leurs postes. L'affaire est en cour. M. le premier président semble être pour les avocats ; M le lieutenant du roi et le major sont contre eux. M. l'intendant est tantôt pour, tantôt contre. »

(Lettre du 8 juillet 1746.)

« MM. les avocats de Besançon se laissent mener comme des enfants par des gens qui ne les valent pas. Messieurs de ville triomphent, et il sera dit que le corps des avocats est sujet au guet et garde sous les ordres de quelques faquins, la plupart de basse extraction. Si dès le commencement ils avaient pris des partis de rigueur, ils se seraient fait honneur et ne se seraient point attiré l'insolente affiche qui a paru sous le nom de l'intendant, qui était dans cette affaire juge et partie. »

(Lettre du 1er août 1746.)

« J'ai assisté samedi dernier à la rentrée du Parlement de Besançon. Je m'attendais à voir une chétive assemblée, une éloquence comtoise, un mince auditoire, rien enfin que de fort audessous des La Marche et des Genreau. Je ne puis vous dire à quel point j'ai été agréablement surpris. J'ai d'abord été frappé de la beauté des salles. C'est un édifice neuf où on est entré pour la première fois. Il y a de grands défauts à la vérité dans le total du bâtiment, défauts même assez grossiers, mais ils sont admirablement compensés par la salle de l'audience publique. Elle est digne d'un Parlement de Paris : boisages et sculptures magnifiques,

tapisseries des Gobelins; elle est vaste et élevée. Ajoutez à cet embellissement extérieur l'éclat de soixante magistrats en robe rouge, six présidents à mortier ayant sous leurs fourrures des robes de taffetas rouge, un auditoire immense, en un mot tout ce que la justice a de plus respectable et de plus imposant réuni sous un même point de vue, dans la salle la plus belle qu'il y ait dans aucun Parlement.

» L'avocat général Rochet de Frasne a fait un fort bon discours sur la nécessité de l'examen et du discernement dans l'administration de la justice et la défense des parties. Sa harangue était fort bonne : pensées vraies et solides, revêtues d'expressions choisies et de tours académiques, de l'ordre, de la netteté. C'est à ce qu'on dit le seul du parquet qui soit orateur.

» Je viens au premier président. M. Boisot est à la tête du Parlement depuis plus de trente ans. C'est un homme de beaucoup d'esprit et qui possède le talent de la parole au suprême degré ; il tourne les esprits comme il veut. Son extérieur annonce un grand magistrat; taille avantageuse, traits majestueux, tout répond en lui à la place qu'il occupe (1). Tous les yeux étaient attachés sur lui, on admirait son air aisé et en même temps grave et noble. Il se voyait à la tête de la plus belle assemblée qu'il y ait jamais eu au Parlement, et on peut dire que par ses manières il en faisait la principale décoration. Il le fut encore plus par son discours.

» Il est bon pour vous mettre au fait, de vous dire dans quelle conjecture il se trouve lui-même, soit par sa faute ou autrement. Il est ruiné, il a mis lui-même ses biens à décret. Gens qui se prétendent bien instruits assurent que c'est ruse de sa part, et qu'il a beaucoup d'argent comptant qui le dédommage amplement des fonds qu'il aliène. Dans son discours, il donna des leçons aux magistrats sur la manière dont ils devaient se conduire dans leur tribunal et dans la société. Le magistrat dans ses fonctions, le magistrat dans le commun de la vie, voilà ses deux parties. La dignité et la modestie, deux qualités extérieures que le magistrat doit conserver dans l'un et l'autre état où il se trouve. La légèreté dans les opinions, aussi bien que la trop grande vivacité dans les avis, des façons trop fières ou indécentes, voilà les principaux défauts qu'il attaqua dans le magistrat au tribunal. L'air militaire, l'oisiveté, la trop grande fréquentation des cercles, la parure peu

(1) Jean-Jacques Boisot mourut en 1750, après quarante-huit ans de première présidence.

sérieuse, l'affectation de se charger d'une multitude d'affaires, l'esprit d'intérêt, voilà ce qu'il reprit dans le magistrat hors de ses fonctions. L'esprit d'intérêt est un des vices qui obscurcit le plus l'éclat de la magistrature, il salit tout ce qu'il touche, voilà à peu près son style. Il est au reste plein de mots énergiques, de portraits vifs, et soutenu par une déclamation si naturelle, que c'est moins ce qu'il dit qui touche que la manière dont il le dit. Après avoir tracé ainsi le portrait de la décence et de la dignité que le magistrat doit avoir dans sa conduite, il dit, et voici ce morceau curieux :

» Vous ne manquerez point, Messieurs, de voir un contraste entre la peinture que je viens de faire et la situation de celui qui vous parle. Je sens dès lors la nécessité de vous rendre ici un compte que je dois au public, à ma dignité et à moi-même. Placé à la tête de cette compagnie peut-être prématurément, je compris qu'il me fallait deux choses pour soutenir le rang où S. M. m'appelait, le mérite et les richesses. J'ai pris le premier dans vos exemples et le long usage dans l'honorable fonction de servir d'organe à vos décisions. Pour l'autre, j'ai été obligé de le tirer de ma propre substance. Je ne suis pas né riche, ni n'ai eu envie de le devenir. Le Palais n'enrichit personne ; j'ai été obligé d'avoir recours à des voies étrangères pour soutenir, avec une espèce de décence, l'honneur dont je me vois revêtu. Quelque légitimes qu'aient été mes vues, si c'est une faute, je m'y livre en coupable, et j'implore l'indulgence du public en faveur de l'exactitude que je montre à remplir mes engagements et à m'exécuter moi-même. Dégagé maintenant d'une partie des soins domestiques, je n'ai plus qu'à finir à l'avantage de la bonne foi et de l'équité une malheureuse affaire où j'espère profiter du droit qu'ont les autres hommes pour me défendre contre les injustes demandes qu'on forme contre moi, et les indignités toutes nouvelles que j'ai essuyées. Libre alors de toute inquiétude domestique, je me livrerai à mes devoirs et à l'empressement de justifier avec quels sentiments je suis, Messieurs, votre chef et serviteur.

» Telle fut à quelques mots près la conclusion de sa harangue. L'air noble et touchant en même temps dont il l'accompagna, une constance et une fermeté admirables malgré l'émotion intérieure où il était, l'exemple unique d'un premier magistrat rendant ainsi compte de sa conduite dans une assemblée aussi solennelle, tout cela toucha tellement quelques-uns des assistants qu'ils retenaient à peine leurs larmes, et malgré la persuasion commune où l'on est ici qu'il est plus coupable qu'il ne dit, on ne laissait pas au

sortir de l'audience de l'admirer. Cette première admiration un peu ralentie, sa démarche a partagé les suffrages et trouvé également de censeurs et d'apologistes. »

(Lettre du 14 novembre 1746.)

« Il faut excepter la jurisprudence du nombre des choses qu'on ignore ici. C'est quelque chose de prodigieux que les preuves de savoir qu'on donne en cette matière au concours qui se fait actuellement. C'est un spectacle admirable. »

(Lettre du 5 janvier 1748.)

III

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

« Pour ce qui est de la religion du pays (Salins), c'est le molinisme des plus puants, c'est en un mot la religion de la Bulle. Voici trois traits tout nouveaux de cette belle théologie. Un chanoine de la principale église, connu par son opposition à la Bulle, tombe malade et on lui refuse jusqu'aux saintes huiles, et on l'enterre après sa mort, à cinq heures du matin, sans cérémonie. Un curé s'avise de dire en chaire cette proposition : On ne risque rien de suivre la voix de ses directeurs, et de ceux qui sont préposés pour nous instruire, parce que s'ils nous égarent on est en droit de dire à Dieu : Seigneur, j'ai suivi mes maîtres, je ne me suis égaré qu'avec eux, et dès lors je ne suis point coupable. Enfin une supérieure de communauté défend à ses religieuses de lire une traduction approuvée du Nouveau-Testament, disant que ce livre-là est dangereux. Je parle, mon cher, *de visu et auditu.* Voilà le nouveau catéchisme introduit par la Constitution. »

(Lettre du 31 octobre 1746.)

« Je crie justice après un très méchant livre que je lis actuellement. C'est un livre sur la communion par le P. Pichon, jésuite. J'espère le convaincre de trois choses, d'être ignorant, d'être falsificateur et d'être calomniateur. Ce qui le rend remarquable, c'est une approbation solennelle de Mgr notre archevêque; le livre est nouveau, mais l'auteur connu depuis longtemps.

(Suit une anecdote assez grossière sur le P. Pichon, pendant son séjour à Dijon.)

» On me presse de l'attaquer et de lâcher quelque chose dans le goût des *Provinciales.* Je succomberai vraisemblablement à la tentation. Ordinairement cette espèce de tentation ne vient point du diable. »

(Lettre du 10 avril 1747.)

« Le célèbre M. Osterwald vient de mourir. On m'a demandé une inscription pour mettre sur la tombe. Voici celle que j'ai donnée rapidement :

HIC JACET
OSTERWALDUS
PASTOR GREGIS, GREGIS AMOR
VETUSTAS PATRUM REDIVIVA.
BREVI PATRIA, DIU SIBI,
FAMA TERRIS, COELO FACTIS
VIXIT.
PASTORI AMISSO GREX MOERENS
UTINAM JUNGATUR.

» Ce M. Osterwald est un célèbre auteur de morale et ministre de Neuchâtel, et sans contredit le plus savant théologien qu'il y eût hors des matières de controverse; encore n'avait-il pas des sentiments à ce qu'on m'a dit, fort éloignés de ceux de l'Eglise romaine... Outre cela c'était un grand prédicateur, et plusieurs personnes m'ont assuré qu'il avait le rare talent de faire verser des larmes dans ses discours. »

(Lettre du 22 mai 1747.)

« Un jeune chanoine de Dijon avec qui j'étais lié par l'estime la plus sincère et l'amitié la plus tendre quitte la soutane, et prend à Auxerre l'habit court et l'épée, va à Paris dans cet équipage; il passe ensuite à Rouen, attiré par l'espérance d'un emploi qui lui échappe. L'amorce d'une fortune qui semblait se présenter à lui le fait embarquer pour les îles, où, après avoir resté quelque temps sans succès, notre homme fait voile pour l'Angleterre et reste à Londres quelques mois. La crainte de la consomption le rappelle en France; il revient en Bourgogne et reprend la soutane, entre au séminaire d'Autun et reçoit les ordres jusqu'au diaconat inclusivement. Il commence à monter en chaire et à se faire une réputation naissante. Par malheur il se rencontre dans une compagnie avec un anti-constitutionnaire, à Semur. Il n'en faut pas davan-

tage pour irriter M. Hamard, grand-vicaire d'Autun, contre lui. Il lui refuse la prêtrise, lui retire la permission de prêcher et lui promet de ne jamais le promouvoir au sacerdoce. Voilà mon pauvre garçon réduit à être précepteur à Semur. Mais comme pareil emploi ne fait pas vivre un homme, et qu'il ne pouvait rester dans un diocèse où il était si maltraité, il retourne à Paris, fait sa cour à M. de Mirepoix, et il allait être nommé à un prieuré, quand on l'accuse auprès du ministre d'être l'auteur d'un livre intitulé : *Pensées philosophiques*. Mon abbé est aussitôt disgracié et obligé de s'enfuir. Il sort de France, va en Suisse, où il trouve un prince étranger qui le prend avec lui pour l'accompagner dans son retour à ses Etats. Il traverse l'Allemagne, va ensuite dans la Prusse où il fait connaissance avec un poète italien favori du roi, puis il se retire en Hollande, et depuis Amsterdam m'écrit sous le nom du chevalier de Valery. Voilà, mon cher Cortot, ce qu'on appelle des aventures. Jamais je n'ai été plus surpris que de recevoir une lettre de Hollande. Il n'en faudrait pas deux comme celle-là par mois pour me ruiner, cependant rien ne me fait plus de plaisir.

» Je n'en ressens pas à beaucoup près autant de voir l'indigne abus que font les jésuites du pouvoir qu'ils ont sur la jeunesse. Non contents de les faire monter sur un théâtre, ils leur font représenter d'impertinentes pièces... Un certain avocat Goux, pendant le cours de la pièce, s'avisa de dire : Voilà des jeunes gens qui représentent bien; c'est dommage qu'on leur fasse dire tant d'impertinences. Un jésuite était derrière, qui répondit : L'impudent qui parle ainsi serait peut-être bien embarrassé d'en dire autant. L'autre, sans se démonter répliqua froidement : A ce noble courroux, je reconnais l'auteur. Le jésuite répond encore : Non, je ne le suis point, si je l'étais, je ne serais pas ici. L'avocat repart aussitôt : Oui, monsieur serait à Paris, il y trancherait du grand. A ce dernier mot, le jésuite se tait... Consolons-nous, mon cher, d'avoir puisé dans d'autres sources... »

(Lettre du 28 août 1747.)

« Il faut que je vous compte un petit trait de l'influence dans l'esprit, dans le gouvernement du diocèse de nçonBesa et surtout dans le choix que Sa Grandeur fait des ecclésiastiques qui doivent recevoir les ordres. Il y en a un grand nombre qui n'ont d'autre vocation à l'état ecclésiastique que d'avoir les revenus de l'Eglise, et dont l'ignorance fait toute la préparation; jusque-là qu'après six ans de théologie et de séminaire, il y en a qui ne savent si l'Apo-

calypse appartient à l'Ancien ou au Nouveau Testament. Or il vient de se présenter à l'archevêque un jeune homme de vingt-huit à vingt-neuf ans qui depuis six ans se prépare à l'état ecclésiastique par une étude foncière de l'Ecriture, des Pères, des langues grecque et hébraïque, un jeune homme de famille et qui est très riche, étant fils unique et par conséquent qui ne cherche point dans l'état ecclésiastique les avantages temporels, qui s'est encore préparé à cet état par une vie digne des premiers siècles de l'Eglise, qui, non content de cela, a fait examiner sa vocation par des docteurs de Sorbonne et par M. le curé de Saint-Paul de Paris. M. l'archevêque de Paris même l'a examiné et est entré avec lui dans le dernier détail, s'est même chargé de demander à M. l'archevêque de Besançon un dimissoire. Ce jeune homme enfin est acceptant de toutes bulles, afin de chasser de l'esprit des Comtois tout scandale prétendu. Il vient se présenter à l'archevêque de Besançon qui, sans vouloir le recevoir, lui fait dire qu'il n'est pas curieux de le voir. Pour justifier ce beau mot, l'archevêque avec son fausset dit qu'il n'a que faire de gens qui soient si savants, qui sachent l'Ecriture et les Pères. Il est vrai que le susdit a été autrefois marié et qu'il est maintenant veuf et sans enfants ; mais je réponds à cela que l'archevêque de Besançon a été lui-même autrefois colonel de dragons. »

(Lettre du 20 décembre 1747.)

IV

VOYAGE A SALINS.

« Il y avait longtemps que je désirais voir Salins. Sa situation, à ce qu'on me disait, singulière, la merveille des salines, la curiosité de connaître certaines personnes dont on m'avait beaucoup parlé, tout cela m'excitait à entreprendre ce voyage. Je me mets en chemin, faisant provision de livres pour me désennuyer, précaution que l'événement rendit fort inutile.

» La distance de Besançon à Salins n'est que de sept lieues, mais fournit un paysage fort diversifié ; d'abord c'est une montée assez sensible qui rend par conséquent la vue assez bornée et qui ne vous laisse que l'agrément d'avoir une belle rivière à vos côtés : encore les joncs et les saules qui la bordent en dérobent-ils souvent la vue. Parvenu au sommet de la montée, on avance dans une plaine assez inégale, on y quitte le bord de la rivière qui va à

Dole, et on s'en détourne sur la gauche. A l'endroit le plus élevé on découvre d'un côté le mont Roland, et au pied la ville de Dole, quoique distante de six grandes lieues. Devant soi on voit des montagnes que leur hauteur ferait prendre pour les Alpes. C'est de ce côté qu'on s'avance Après avoir fait quatre grandes lieues, on se trouve entre deux chaînes de montagnes sur un terrain fort bas et arrosé par un petit ruisseau qui fait assez de bruit. Après avoir suivi un chemin fait dans le roc, et après avoir tournoyé en différents sens, on arrive enfin à Salins.

» Imaginez-vous une grande file de maisons au fond d'un fossé, et vous avez une idée juste de la situation. Elle est entourée de tous côtés de montagnes extrêmement hautes et hérissées de roches vives; sur la pointe de deux. de ces montagnes sont deux forts qui méritent d'être vus de plus près. Une troisième de ces montagnes se nomme le mont Poupet. Ce qu'il y a de remarquable, c'est une source qui est au sommet. Au reste les énormes masses de rochers sont toujours couvertes de neiges et de brouillards, ce qui m'a empêché d'y monter. Voilà pour ce qui regarde les dehors de Salins.

» Les dedans ne lui font pas beaucoup d'honneur. Une ville sale, irrégulière, mal bâtie, plus mal pavée, ornée d'un ruisseau bourbeux qui la traverse tout entière et en tout temps, voilà ce qui rebute d'abord un étranger qui y entre. Je commençai par en dire beaucoup de mal et en penser encore davantage, avec ferme propos d'en sortir dès le lendemain. Je me couchai sur cette résolution qui ne dura cependant pas les vingt-quatre heures.

» Je m'imaginais être à Salins sur le pied d'un inconnu, je n'y connaissais moi-même qu'une béguine, c'est-à-dire une nonne qui est sœur de Thérèse et par conséquent ma cousine. Je n'aurais jamais cru y être aussi connu que je l'étais, et que j'y aurais goûté les plaisirs les plus grands. Je commence par aller aux Tiercelines, espèce de nonnes franciscaines qui, comme les Visitandines, à tout savoir ne sont pas les dernières. Je fais venir à la grille sœur Marie-Constance de Sainte-Thérèse madite cousine, près de qui je fus quatre heures de temps sans m'ennuyer. Je sortis ensuite pour aller dîner dans un endroit où j'étais invité dès le soir de mon arrivée. »

(Suivent les passages insérés dans la notice.)

« M. l'intendant me fit voir les salines entièrement et à loisir.... tout y est curieux, tout y est admirable. Plusieurs sources salées

sortent du roc vif à près de cinquante pieds de profondeur au-dessous du niveau de la ville, par le moyen d'un rouage par lequel défile une espèce de long chapelet dont plusieurs petits seaux forment les grains. On monte l'eau et on la verse dans une espèce de réservoir immense. De ce réservoir sortent plusieurs canaux qui aboutissent chacun à une chaudière de trente pieds de long sur dix de large et trois de profondeur. Le feu qui est dessous est une véritable image de l'enfer, la fumée seule fait bouillir une seconde chaudière; on consomme par jour près de cent moules de bois. La manœuvre se fait nuit et jour, on n'y connaît de fêtes chômées que Pâques et Noël. Je ne pourrais vous décrire que faiblement tout ce qui regarde cet établissement qui est de temps immémorial. Les dépenses qu'on fait pour l'entretenir sont immenses, et cependant le roi en retire par an tous frais payés dix huit cent mille livres.

» Il y a plusieurs particularités encore remarquables; comme la source salée n'est pas toujours également abondante, on a soin de mettre à profit une source d'eau douce qui coule immédiatement auprès. On la reçoit dans un réservoir, mais comme il est à craindre que le réservoir en se remplissant trop ne se répande sur l'eau salée qui en est voisine, on a eu recours à un expédient pour être informé à tout moment de l'état du réservoir. A l'entrée on a disposé une roue à laquelle est attachée une ficelle qui fait sonner une cloche par le mouvement qu'elle reçoit de la petite roue. Tant que l'eau ne surmonte pas la roue, elle la fait tourner, et fait sonner en haut la cloche. Dans le cas que le réservoir soit trop plein, il surmonte la roue et la cloche ne sonne plus. C'est un avis aux ouvriers qui sont en haut d'ouvrir promptement une plus grande quantité d'eau. »

(Lettre du 31 octobre 1746.)

« J'ai oublié dans ma dernière de vous parler d'une machine fort ingénieuse qui a été mise tout nouvellement en œuvre aux salines. Un cheval était ci-devant chargé de donner le mouvement au rouage qui sert à élever les eaux, mais comme la marche du cheval ne pouvait être que lente, parfois inégale et toujours trop pénible pour la bête qui n'y pouvait résister longtemps, un inconnu ou pour mieux dire un paysan, sans autre étude ni d'autre science que son industrie, a inventé un moyen de donner ce mouvement à tout le rouage sans secours ni d'homme ni de chevaux ni de poids. Imaginez-vous une roue d'une circonférence extrêmement étendue et par conséquent extrêmement mobile sur son axe,

disposée dans un tel équilibre que la plus légère impulsion la détermine. La circonférence est une surface creuse et partagée en plusieurs petites loges tout le long de la roue. Ce paysan, après avoir construit cette grande roue, s'est servi du ruisseau de la rue qu'il a conduit jusqu'à la roue et mis à portée de se jeter sur une des loges de cette circonférence. Ces loges communiquent les unes aux autres et se remplissent ainsi successivement d'eau, dès lors un des côtés de la roue devenant plus pesant, il est nécessaire qu'elle tourne toute; la manœuvre s'exécute, et elle tourne encore... »

(Lettre du 5 novembre 1746.)

NOTE

SUR

QUATRE SCEAUX INÉDITS

DES ARCHEVÊQUES DE BESANÇON

(1041-1184)

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance du 26 juin 1879.)

L'Académie de Besançon, dans son Bulletin de 1878 (pages 116-161), a bien voulu publier un Inventaire des sceaux des archevêques de Besançon que j'avais eu l'honneur de lui offrir. En terminant ce travail, j'y laissais à regret subsister de nombreuses lacunes, tout en exprimant le désir et l'espoir de les voir bientôt combler par quelque heureuse découverte. Dès aujourd'hui l'exploration des riches archives de la Haute-Saône (1) me permet de signaler quatre sceaux inédits qui, par leur date et les personnages dont ils émanent, offrent un réel intérêt pour l'histoire de l'Eglise de Besançon et complètent utilement mon Inventaire.

Ces quatre sceaux appartiennent à l'épiscopat d'Hugues Ier, d'Herbert, d'Eberard de la Tour Saint-Quentin et de Thierry de Montfaucon, c'est-à-dire à une période comprise entre le milieu du XIe siècle et les dernières années du XIIe.

---

(1) L'exploration de ce précieux dépôt m'a été rendue facile par le bienveillant et empressé concours de mon excellent confrère et ami, M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône, auquel je renouvelle encore mes meilleurs remerciements.

I

Le sceau d'Hugues Ier a un intérêt tout particulier, car il diffère sensiblement du sceau signalé déjà par les Bénédictins comme le doyen des sceaux épiscopaux de France, et reproduit dans notre précédent travail (1). Postérieur de quelques années au sceau plaqué de 1036, ce second type a une grande analogie avec lui par sa forme circulaire, sa dimension, la figure qu'il représente; mais il en diffère par sa légende, dont la formule exceptionnelle ne reparaît jamais dans la sigillographie de nos archevêques.

Ce nouveau sceau, appliqué à une charte du 6 novembre 1041 (2), porte l'effigie d'un buste d'évêque vu de face, la tête nue (ceinte, peut-être, d'une couronne de cheveux), vêtu d'une chasuble largement drapée sur laquelle apparaît un pallium en Y ; la droite du prélat tient une légère crosse, la volute tournée en dedans, sa main gauche soutient un livre ouvert. Quant à la légende, ainsi conçue : HVGO DEI GRA[TIA] BISONTIENSIS METROPOLITANVS, elle affirme, d'accord avec l'histoire, un titre que Hugues Ier revendiqua énergiquement pour son siége, et qu'il fit reconnaître de tous durant son glorieux épiscopat. Il est, je crois, inutile d'insister sur la valeur exceptionnelle de ce monument au double point de vue historique et archéologique; les sceaux d'Herbert et d'Eberard de la Tour n'en ont guère moins, malgré leur date plus moderne.

---

(1) N° 1, pl. I de l'*Inventaire des sceaux des archevêques.*

(2) ... *Acta Bisontio publico in sancto synodo, VI feria, VIII idus novembris regnante rege Heinrico, II° anno IIII°, presulatus vero domini Hugonis decimo. Ego Raherius levita recognovi ad vicem Ermenfredi cancellarii.* — Arch. de la Haute-Saône. Fonds de l'abbaye de Lure, H. 661.

II

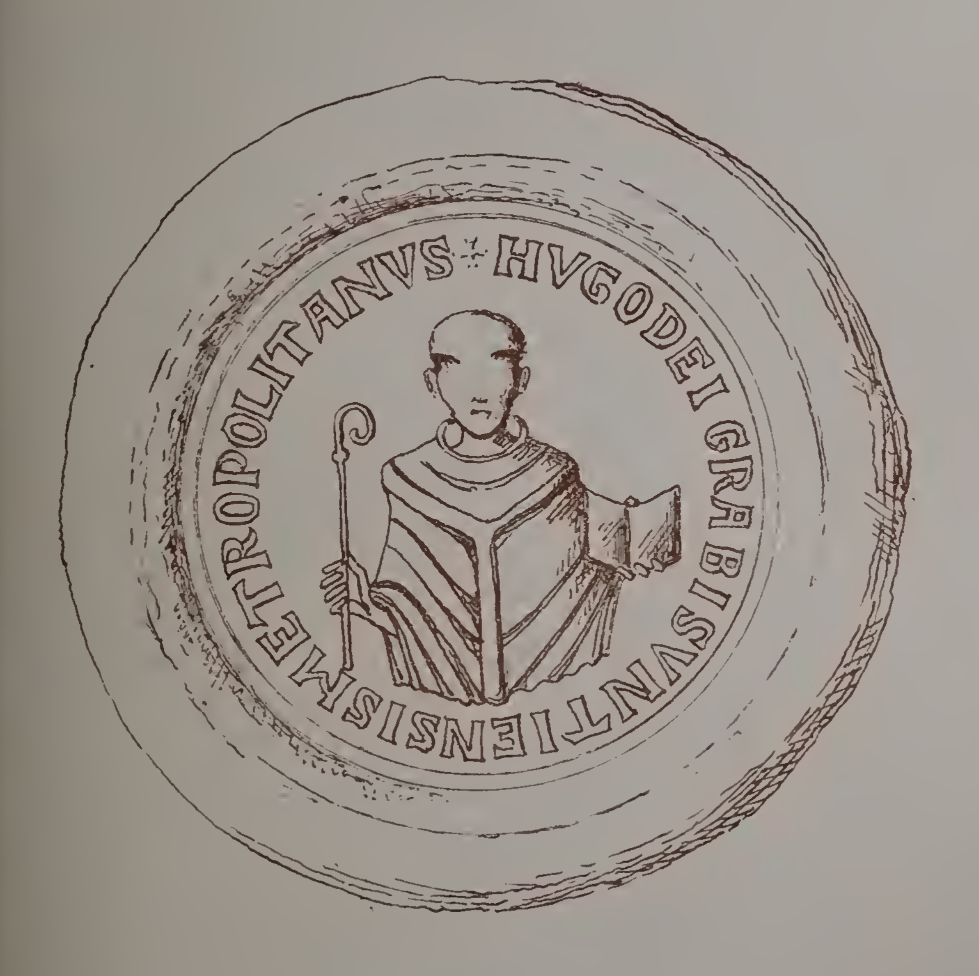
L'histoire de l'archevêque Herbert, fort ténébreuse jusqu'ici, n'a été élucidée que de nos jours par un de nos plus éminents historiens, M. le président Clerc (1). Herbert, on le sait, était un Allemand favori de l'empereur Frédéric Barberousse qui, pourvu par son maître de l'archevêché vacant de Besançon, fut, de 1163 à 1167, sous le nom de *legatus imperialis aulæ,* gouverneur et justicier du comté de Bourgogne. On a remarqué dans le préambule des quelques actes qui nous restent de son administration épiscopale l'emploi de deux formules différentes, l'une celle d'*electus bisuntinus* dont il usa de 1163 à 1166, l'autre celle d'*archiepiscopus bisuntinus* qu'il employa exclusivement de 1166 jusqu'à sa mort. Cette différence de qualification s'explique aisément par ce fait, qu'Herbert, durant la première partie de son pontificat, ne dut jouir, faute de consécration épiscopale, que du simple pouvoir temporel, que lui assurait instantanément son *élection* ou sa *nomination;* une fois, au contraire, qu'il eut reçu la consécration, il put, durant la seconde période de son pontificat, prendre la qualité d'archevêque de Besançon et en exercer tous les pouvoirs spirituels aussi bien que temporels. Les sceaux confirment pleinement cette explication et le sceau inédit d'Herbert, que je viens de découvrir, y ajoute en particulier un précieux commentaire.

C'est un sceau rond, dont j'ai pu rapprocher deux fragments importants, quoique incomplets, qui pendent à des chartes de 1163 et 1165, qualifiant Herbert de : *Dei gratiâ Bisuntinus electus, imperialis aule legatus.*

Herbert est représenté vu un peu plus bas qu'à mi-corps, revêtu d'une robe à plis droits à larges manches, n'ayant rien du costume ecclésiastique; ses mains réunies sur sa poitrine

(1) *Essai sur l'histoire de Franche-Comté,* I (2e édition), p. 300 et suiv.

SCEAUX DES ARCHEVÊQUES DE BESANÇON
(Suite)



1 bis Hugues I de Salins. 1041.



7 bis Herbert, archevêque élu, 1163.



7 Herbert archevêque consacré 1167.



8 bis Eberard, Archevêque élu, 1171.



8. Eberard, Archevêque consacré, 117+.



10. Thierry de Montfaucon, 1182.



12. Gérard de Rougemont 1225.

y retiennent un livre fermé (peut-être les Constitutions Impériales ?). Un détail caractéristique, c'est que sa tête nue, d'expression rude, est couverte d'une épaisse chevelure et que la partie inférieure de son visage porte une barbe complète de coupe tout à fait séculière.

La légende en partie brisée est celle-ci : .....ERTI LEG IPERIALI ..... BISUN....., que l'on peut, sans trop de hardiesse, restituer presque à coup sûr : *Sigillum Herberti legati imperialis electi bisuntini.*

Ce sceau précieux vient singulièrement à l'appui de la thèse que nous émettions tout à l'heure. Il équivaut, en somme, à un texte historique dont la teneur serait telle : Herbert élu au siége de Besançon alors qu'il n'avait pas encore reçu le moindre degré de cléricature (sa tête chevelue et barbue le prouvent), resta plusieurs années sans vouloir (ou sans pouvoir) obtenir d'un prélat quelconque la consécration canonique indispensable pour être évêque.

A partir de 1166 la situation d'Herbert change brusquement, il fait graver un nouveau sceau, que nous avons précédemment décrit, mais dont nous donnons le dessin comme complément de ce travail. Cette fois il est représenté le menton rasé, la tête ceinte d'une mitre, le corps couvert des ornements pontificaux, assis sur le siége métropolitain à têtes de lions, la crosse et le livre des Evangiles en mains. Ce second sceau n'est-il pas l'équivalent d'un second texte que nous formulerions ainsi : consacré par un prélat (peut-être et même probablement schismatique), Herbert prit en 1166 le titre d'archevêque et exerça la plénitude des pouvoirs.

III

Le sceau inédit d'Eberard a quelque rapport avec celui dont la description précède, soit comme physionomie, soit surtout comme explication historique. Elu en 1170 ou 1171 successeur d'Herbert au siége archiépiscopal de Besançon,

Eberard de la Tour Saint-Quentin dut comme lui son élection à la faveur impériale. Comme Herbert, il resta plusieurs années avant de recevoir la consécration épiscopale, qu'aucun évêque orthodoxe ne pouvait régulièrement donner à un partisan avoué de l'Empire et du Schisme. A partir de 1173, Eberard quitte subitement, dans les actes, le nom d'*electus* pour prendre le titre d'*archiepiscopus bisuntinus,* que la consécration pontificale vient de lui donner (1); il cesse en même temps d'user du sceau spécial qu'il avait fait graver au lendemain de son élection et dont les archives de la Haute-Saône ont conservé quelques exemplaires inconnus jusqu'ici. Dignitaire de l'Eglise de Besançon, archidiacre, trésorier du Chapitre de Saint-Etienne, Eberard était parvenu au plus haut degré de la hiérarchie ecclésiastique, quand les suffrages des chanoines, guidés par la volonté de l'empereur, l'appelèrent à l'épiscopat. Aussi à la différence d'Herbert qui, sur son sceau d'*élu,* est représenté en costume civil, Eberard porte-t-il sur le sien la dalmatique avec un large collet et des manches de broderie. Il y apparaît debout, vêtu d'une longue robe talaire, sa main droite tient une palme, sa gauche, ornée du manipule, porte le livre des Evangiles; sa tête, couronnée de courts cheveux, est complétement imberbe.

La légende de ce sceau curieux, dont je restitue quelques mots, est celle-ci : [SIGILL]VM EB[RARDI BISVNTINE ECCLESIE ELEC[TI].

Dès 1173, Eberard, archevêque consacré, n'usa désormais que d'un sceau ogival, dont trois magnifiques exemplaires subsistent à Vesoul. J'ai décrit déjà ce type (2); je rappellerai seulement qu'il représente le prélat assis sur un trône, revêtu des ornements pontificaux, portant la mitre, la crosse et bénissant *à la romaine*, c'est-à-dire les deux derniers doigts

(1) M. Ed. Clerc, *Histoire de Franche-Comté,* I (nouv. édit.), p. 307 et suiv.

(2) *Inventaire des sceaux des archevêques*, n° 8. *Bull. de l'Acad.*, 1878.

ployés. On verra du reste dans mes planches ces deux sceaux distincts rapprochés, comme ceux d'Herbert; ils me paraissent des plus caractéristiques au point de vue des usages et du costume ecclésiastique du XIIe siècle.

IV

Un des noms les plus sympathiques parmi ceux de nos vieux archevêques est celui de Thierry de Montfaucon, qui mourut glorieusement sous les murs de Saint-Jean d'Acre pendant la troisième croisade (1191). Son sceau manquait à ma collection, où il n'était représenté que par la description incomplète d'un exemplaire anéanti. Le fonds de l'abbaye de Bellevaux a conservé fort heureusement une seconde et magnifique empreinte dont voici la description : Thierry de Montfaucon est représenté assis sur un siége à têtes de chimères, revêtu d'une longue robe bordée de broderies, d'une *casula* et du *pallium*, la tête coiffée d'une mitre, la main gauche portant la crosse, la main droite bénissant. Autour on lit cette légende : THEODERICVS DEI GRA BISVNTIN ARCHIEPISCOPVS.

Les sceaux d'Hugues Ier, d'Herbert, d'Eberard de la Tour et de Thierry de Montfaucon, malgré les traits communs qui s'imposent aux divers types d'une même série, méritent d'être reproduits, à cause de leur rareté et de leur date; j'y joindrai encore, pour compléter les planches, le sceau de Gérard de Rougemont qui, malgré sa date plus récente (1221-1225), est d'une extrême rareté. De nombreuses lacunes subsistent toujours dans la sigillographie de nos prélats, on n'a pu recouvrer aucun sceau de Geoffroy, de Louis de Montbéliard, de Gérard d'Athier, de Charles de Gorrevod, de René de Mornay et d'autres encore; je souhaite vivement que, provoquées par ces modestes recherches, de nouvelles trouvailles viennent utilement compléter un jour l'Inventaire des sceaux des archevêques de Besançon.

1er Supplément

A L'INVENTAIRE DES SCEAUX

DES

ARCHEVÊQUES DE BESANÇON

(1041-1184)

HUGUES I DE SALINS.

(1031-1067).

1 bis. 8 novembre 1041. — SCEAU plaqué, rond, de 58 mill. (profondément imprimé dans un gâteau de cire blanche), bordé d'un filet; légende (en capitales romaines).

Buste d'évêque, tête nue, vêtu d'une *casula* largement drapée sur laquelle apparait le *pallium* en Y, tenant de la main droite une crosse dont la volute est tournée intérieurement, de la gauche élevant un livre ouvert.

HVGO DEI GRA BISONTIENSIS METROPOLITANVS

(Arch. de la Haute-Saône. — Série H, n° 661, fonds de l'abbaye de Lure.

HERBERT.

(1163-1170).

7 bis. 1163 et 1165, — SCEAU rond, pendant, de 64 mill.; lég. (en capitales gothiques) entre deux filets.

Personnage debout, vu à mi-jambes, revêtu d'une simple robe à plis droits, laissant visible l'encolure; ses deux mains réunies tiennent serré sur le côté droit de sa poitrine un livre fermé.

.....RTI LEG IPERIALI .....ISVN.

(Sigillum Herberti legati imperialis electi bisuntini.)

(Arch. de la Haute-Saône, — Fonds de l'abbaye de Bellevaux, série H, n° 164.)

NOTA. — Les numéros d'ordre de ce supplément correspondent à la série de l'Inventaire publié en 1878.

EBERARD DE LA TOUR SAINT-QUENTIN.

(1170-1179).

bis. 1171 et 1172. — Sceau rond, pendant, de 55 mill., lég. (en capitales romaines), entre deux filets.

Le prélat (*electus*) est debout, tête nue et imberbe, vêtu d'une dalmatique à larges manches et à collet rabattu sur les épaules ; les manches et le collet sont ornés de larges broderies ; deux parements verticaux de même étoffe décorent de haut en bas les deux flancs de la dalmatique, qu'une robe talaire dépasse laissant entrevoir l'extrémité de chaussures pointues. La main droite du personnage tient entre le pouce et l'index une palme dressée ; sa main gauche, dont le poignet laisse pendre un long manipule, soutient le livre fermé des Evangiles.

.....VM EB..........INE . ECCLESIE . ELEC...

(Sigillum Ebrardi bisuntine ecclesie electi.)

(Arch. de la Haute-Saône. — Fonds de l'abbaye de Bellevaux, H 164 et 133.)

THIERRY II DE MONTFAUCON.

(1180-1194).

0. 1182 et 1184. — Sceau ogival, pendant, haut de 66 mill., large de 46; lég. (en capitales gothiques), entre deux filets.

Assis sur un siége à têtes d'animaux, l'archevêque, vêtu d'une longue robe à larges manches décorée dans sa partie inférieure d'un parement brodé, porte une courte *casula* revêtue d'un *pallium*. Sa tête est couverte d'une mitre, sa main gauche tient une crosse tournée en dedans, sa droite bénit.

✠ THEODERICVS . DEI . GRA . BISVNTIN . ARCHIEPS.

(Theodericus Dei gratia Bisuntinus archiepiscopus.)

(Arch. de la Haute-Saône. — Fonds de l'abbaye de Bellevaux, H. 183 et H. 136.)

CAUSERIE SUR LAMARTINE

Par M. le comte Ch. DE VAULCHIER
PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 30 juillet 1879.)

MESSIEURS,

C'est toujours une chose embarrassante qu'un discours académique. Quel sujet aborder? De quoi parler à un auditoire composé d'éléments divers, convié à cette chose sérieuse qui s'appelle une fête de l'esprit? On peut choisir entre les belles-lettres, les sciences et les arts. Mais, pour parler science, il faut être un savant, et je suis obligé de remonter bien loin dans le cours de ma longue vie pour me rappeler certain mariage de raison conclu assez malheureusement entre la science et moi; j'en ai supporté les chaînes, mais je n'en ai jamais goûté les douceurs. Pour parler des arts, il faut être artiste; c'est ce qu'on oublie trop de nos jours. Tout le monde croit pouvoir écrire sur l'art. Chacun tient en réserve une certaine esthétique conforme à l'école à laquelle le hasard le rattache; on débite avec un incroyable sang-froid des énormités artistiques qui font frissonner les gens instruits. Vous voyez bien que je suis décidé à laisser de côté les sciences et les arts. Le champ des belles-lettres est plus vaste et convient mieux aux ignorants. Il me semble d'ailleurs qu'on n'aborde pas assez les sujets littéraires; on craint d'ennuyer le public; on croit trop facilement que la langue littéraire n'est pas comprise, qu'il faut, pour être écouté, raconter des histoires et des vies d'hommes illustres; mais les hommes illustres s'épuisent; on est obligé de descendre aux hommes célèbres : on finit par tomber dans le

demi-jour des héros crépusculaires. On fait tort au public en croyant qu'il faut l'amuser comme on amuse un enfant. Les sujets purement littéraires sont peut-être ceux qui l'intéressent le plus, et comment pourrait-il en être autrement? La littérature s'adresse non-seulement à l'intelligence, mais au cœur; elle reproduit nos passions, nos sentiments, nos croyances; le drame qui nous émeut, le roman qui nous attache, le sermon qui nous instruit, tout cela est essentiellement littéraire; et cela s'adresse à tous, aux ignorants comme aux savants; c'est une langue universelle que tout le monde comprend, ou du moins que tout le monde croit entendre. Je voudrais vous intéresser aujourd'hui à l'histoire intime et littéraire à la fois d'un homme que vous connaissez tous : cet homme a été le miroir du temps où il a vécu; sa longue carrière a été aussi variée que son époque. Je ne crois rien exagérer en disant que c'est le plus grand poète du siècle; c'est lui qui, le premier, dans la solitude du foyer domestique, sans maître, sans chef d'école, sans autre soutien que son génie, a ressuscité la poésie française; vous l'avez tous nommé : c'est Alphonse de Lamartine. Il y a bien des côtés dans cet homme illustre : il a été tour à tour, et presque en même temps, poète, diplomate, historien, orateur, publiciste, homme politique. Mais son auréole poétique a effacé toutes ses autres gloires. Malgré ses admirables discours, malgré même le rôle héroïque qu'il a joué à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans ce jour à jamais célèbre où les flots d'un peuple en fureur vinrent expirer à ses pieds, dominés par sa parole puissante et par son grand cœur, M. de Lamartine est toujours et avant tout le Lamartine des Méditations, des Harmonies, de la Mort de Socrate, du dernier chant du Pèlerinage de Child-Harold; c'est donc de Lamartine poète que je veux vous parler aujourd'hui. Mais tout le monde le sait par cœur. Les âmes les moins poétiques se sont émues à ses chants; la musique s'en est emparée; le Lac, l'Isolement, ont été admirablement traduits par Nidermayer. Ce fut une

seconde harmonie mariée à la musique de ces vers enchanteurs ; quelle mère n'a pas fait réciter à sa fille l'Hymne de l'enfant à son réveil? Et l'enfant l'a compris, car la vraie poésie n'est point un art conventionnel ; elle entre naturellement, je ne dirai pas dans les jeunes intelligences, mais dans les jeunes cœurs ; ils devinent ce qu'ils ne sentent pas encore ; ils sentent ce qu'ils ne comprennent pas. Je n'apprendrais donc rien à personne en étudiant avec vous Lamartine à un point de vue purement littéraire. J'ai trouvé récemment les éléments d'une autre étude qui rentre mieux dans le goût de notre temps. La génération actuelle semble un peu lasse d'admirer des chefs-d'œuvre, de rendre hommage à de grands hommes ; elle aime à contrôler leurs œuvres, les monuments de leur renommée, par l'examen de leur vie morale, de leurs sentiments privés ; elle veut remonter aux sources et savoir ce que valent réellement ceux qu'elle ne connaît que par leurs écrits. Je commence par déclarer ici que je n'ai jamais eu l'idée de contrôler ainsi M. de Lamartine ; je l'ai cru sur parole. Pour moi, l'accent de la vérité débordait de ses œuvres ; en le lisant, j'ai cru le connaître ; je l'ai aimé comme on aime un ami. Mais, pour un croyant comme moi, pour un ami indulgent qui voulait excuser même ses erreurs, combien d'incrédules, même parmi ses contemporains ! C'est le sceptique Barthélemy, un grand versificateur, qui lui reprochait, en parlant des *Harmonies*,

Ses *Gloria patri*, délayés en deux tomes.

J'ai toujours cru à Elvire ; mais combien ont douté !

Deux ouvrages publiés depuis peu d'années permettent d'écrire l'histoire intime de M. de Lamartine, c'est-à-dire l'histoire de son cœur. L'un d'eux a pour titre : *Le Manuscrit de ma mère*, avec commentaire, prologue et épilogue. L'autre est la *Correspondance* du poète publiée par sa nièce, Mme Valentine de Lamartine. Le *Manuscrit de ma mère* est

le journal de Mme de Lamartine publié par son fils; il commence en 1801 et se termine en 1829, la veille de la mort de cette admirable femme, qui périt à Mâcon victime d'un accident cruel. La correspondance commence en 1808; le futur grand homme avait seize ans, sa mère le portait le 10 août 1792; elle n'essaya pas de retenir son mari qui voulut se joindre aux amis du roi et de la monarchie pour fortifier la garde constitutionnelle de Louis XVI, et se ranger autour de lui au jour du danger. La correspondance va jusqu'en 1852. J'arrêterai cette étude à l'année 1833; le poète allait devenir un homme politique; ce côté de sa vie ne rentre pas dans mon sujet.

La plupart des lettres de cette correspondance sont adressées à son ami intime, le comte de Virieu. Elles sont datées de Mâcon, de Milly, de Lyon, de Naples, de Florence, d'Aix en Savoie. En 1808, nous le voyons entre Gresset et Molière; il sortait du collége des Jésuites de Belley. Il parle de sa maman, de cette tribune de la chapelle de Belley où il allait prier Dieu trois ou quatre fois par jour; il avait 4 fr. 10 sous dans sa bourse et 12 fr. de dettes. Ses parents lui avaient imposé l'étude des mathématiques; son maître était un vieux M. Sigorgne, âgé de 90 ans; Mme de Lamartine nous apprend qu'il donnait *par amitié* des leçons à Alphonse; le poète, que cette étude excédait, écrivait en même temps à son ami : « Je ferai un peu semblant, et on s'en contentera. » Un an plus tard, en 1809, il apprend, par M. de Virieu, que l'Académie de Besançon offre mille francs pour un concours; (je doute que l'Académie fût assez riche en 1809 pour offrir mille francs aux concurrents; nous serions devenus bien pauvres depuis soixante-dix ans). « Quelle bonne idée tu as là, écrit Lamartine, concourons à Besançon. Mille francs, morbleu ! Concourons, concourons. » On ne trouve plus dans ces lettres trace de ce concours. Quelques mois après, sa vocation poétique se dessine pour la première fois. « Si j'étais seulement huit jours à ta place, je crois que je deviendrais poète. L'a-

mour de la nature et des beaux arts est jusqu'à présent ma seule passion. » Il lit Corinne, il lit Werther; l'amitié, la poésie bouillonnent dans cette âme de 18 ans. A la fin de 1809, il devint amoureux; sa mère s'inquiète; « ses passions, dit-elle, commencent à se développer; je crains que sa jeunesse et sa vie ne soient bien orageuses : il est agité, mélancolique; il ne sait ce qu'il désire. Il paraît bien altéré de connaissances, bien enclin à l'étude. » En même temps, le jeune homme écrivait à son ami : « Ce n'est pas une beauté que j'aime; c'est toute l'amabilité, toute la sagesse, toute la raison, tout l'esprit, toute la grâce, tout le talent imaginables; ah! pleure-moi et console-moi si tu peux; j'en mourrai, je le sens. » Le poète n'en mourut pas. Un peu plus tard : « Tout me dit que je suis né pour végéter quelque temps loin de tout ce que j'aime, et que je finirai par la mélancolie qui est déjà ma meilleure, ma seule maîtresse, et bientôt peut-être par un dégoût de tout qui me mènera je ne sais où. » Quelques mois après, son tempérament d'artiste semble se modifier; il écrit les vers suivants qui ne sont pas bien bons, quoi qu'il en dise, mais qui respirent le respect des vieux maîtres.

.... Ma Muse bien aimée
Vit ses premiers honneurs s'en aller en fumée.
J'en voulus de plus sûrs; je relus mon Boileau;
Je repris, malgré moi, la lime et le marteau,
Et rejetant enfin un système commode,
Je fais de ces bons vers qui sont toujours de mode.

Que dites-vous, Messieurs, de Lamartine lisant Boileau?

Nous n'avons dans la correspondance que des détails insignifiants sur un voyage en Italie qu'il fit en 1811; mais sa mère nous apprend qu'Alphonse lui écrit de Rome une lettre d'enthousiasme sur les monuments de cette ville célèbre; « je voudrais bien, dit-elle, être avec lui, mais je suis trop pauvre; qu'il est jeune et débordant d'imagination pour être ainsi livré à lui-même dans ces pays lointains! J'aspirais à

le voir partir; j'aspire maintenant à le voir de retour. Quel malheur qu'un fils inoccupé! » C'est le moment où il quittait Rome pour aller à Naples et où il menait cette vie errante et poétique retracée dans l'épisode de Graziella, au premier volume des *Confidences*.

De retour à Milly, la poésie fait place aux pensées sérieuses; voici ce qu'il écrit à la fin de 1812 : « Il est des choses plus relevées que l'ambition et la gloire et qui m'occupent plus vivement et plus souvent. Que de nuages les environnent! quelle épouvantable obscurité! Il est bien aisé de rejeter des systèmes comme j'ai fait. Il me semble voir assez clairement ce qui ne doit pas être; mais pourquoi le ciel nous voile-t-il si bien ce qui est? » Un voyage à Paris au commencement de 1813 inspire de vives inquiétudes à sa mère; le jeu, l'étude, l'insomnie ruinent sa jeunesse; il est temps de le rappeler à tout prix. La pauvre femme part pour Paris; elle retrouve son Alphonse, fort endetté, mais point changé; elle lui donne tout son argent et le ramène à Milly. L'enfant prodigue se résigne à la solitude; il travaille, il lit; il écrit tout le jour dans sa chambre; il reprend de l'âme, comme il l'écrit à Virieu; en même temps il reprend de la piété : il prie Dieu pour son ami et pour lui-même. Cependant sa santé s'affaiblissait; un jour qu'il était seul à Milly, il écrit à Mlle de Canonge, à Lyon, les tristes lignes qui suivent : « Je reste seul; j'ai la presque certitude que ce ne sera pas pour longtemps. Je puis d'avance me compter au nombre des morts; ma vie n'est plus une vie; tout m'est odieux, excepté le souvenir de quelques bonnes âmes comme la vôtre, mais je m'en détache aussi le plus possible; il faut savoir briser peu à peu les liens qui nous retiennent dans la vie pour la quitter avec plus de tranquillité et de liberté. »

Presque en même temps il adressait à M. de Virieu, le 18 août 1818, la première de ses Méditations; c'est la traduction en vers de la lettre à Mlle de Canonge; c'est l'ode admirable qui finit par ces vers :

Quand la feuille des bois tombe dans la prairie,
Le vent du soir se lève et l'arrache au vallon;
Et moi, je suis semblable à la feuille flétrie,
Emporte-moi comme elle, orageux aquilon.

Parmi tant de souffrances, le sentiment religieux débordait dans cette âme désolée.

C'est lui qui a dit le premier dans une lettre à M. de Jussieu, du 1er décembre 1818 : « La prière est la respiration de l'âme, » il ajoute : « Voilà du mystique adressé à un profane; vous n'êtes pas digne de cette langue obscure et sublime ; quant à moi, j'y ai été porté toute ma vie et ramené surtout par des malheurs de toute espèce; je ne vois plus que cela en tout et partout. »

Quelques jours plus tard, il envoyait à Virieu la fameuse méditation *Le désespoir*. « L'ode au malheur, lui disait-il, est trop impie pour des yeux vulgaires ; elle ne l'est pas dans mon idée; ce n'est qu'une interrogation de désespoir, une vue de l'univers prise du mauvais côté. Cela m'a cependant arrêté; car, croyant fermement à la Providence, il aurait été doublement mal à moi d'en faire douter les autres. » Cette lettre me rappelle une conversation que j'eus en 1832 avec Mgr de Rohan, archevêque de Besançon; ce prélat n'avait pas lu les lignes intimes que je viens de citer, et regrettait profondément l'*Ode au malheur*. Il l'avait reprochée au poète, et ce dernier avait répondu à ces reproches en écrivant la *Providence à l'homme.* Mais, disait Mgr le duc de Rohan, l'accusation était plus forte que la réponse. Ce fut au commencement de 1819, pendant la Semaine sainte passée à la Roche-Guyon chez l'abbé-duc, comme on l'appelait alors, qu'il composa la méditation qui commence par ce vers :

Ici viennent mourir les derniers bruits du monde.

Il écrivait à Virieu : « Je viens de faire à la Roche-Guyon, pendant la Semaine sainte, les plus ravissantes stances religieuses que tu puisses imaginer; c'est original, pur comme

l'air, triste comme la mort et doux comme du velours. »

Je ne sais ce que d'autres en penseront; pour moi, je ne saurais trouver ridicule cette naïve admiration du poète pour son œuvre.

Ce fut l'année suivante, vers le milieu de 1820, que les premières poésies de Lamartine parurent en un petit volume; il était à Paris, malade d'une fluxion de poitrine. En peu de jours, ces poésies firent faire une sorte d'explosion à son nom. Le sceptique Talleyrand donna le signal de l'admiration; il écrit à la princesse *** qui lui a prêté le volume : « J'ai passé une partie de la nuit à le lire; mon insomnie est mon jugement... » Et pourtant le poète écrivait à Virieu : « Les Méditations ont un succès inouï et universel pour des vers en ce temps-ci (que dirait-il du nôtre!). Mais tout cela ne me fait pas tant qu'une goutte de rosée sur le roc. Je ne me sens plus de ce monde que par la souffrance et par l'amitié. ....Nous nous retrouverons, mon ami, ici et ailleurs, mais plus certainement ailleurs, je me prépare comme toi à comparaître et je dirai : Seigneur, me voici, j'ai souffert, j'ai aimé, j'ai péché; j'étais un homme, c'est-à-dire peu de chose. J'ai désiré le bien; pardonnez-moi. » Quel contraste entre ces lignes douloureuses où triomphe la résignation chrétienne, mais où la souffrance et les regrets tiennent une si grande place, et le rayonnement de cette brillante auréole qui venait d'entourer son nom!

Et pourtant il guérit, le grand poète; on peut même dire qu'une vie nouvelle s'ouvrit pour lui; il était nommé secrétaire d'ambassade à Naples, et, en même temps, il épousait à Aix une Anglaise éprise des vers mélancoliques du jeune Français. C'est ainsi qu'il dut au premier volume de ses Méditations sa place et son mariage; ses beaux vers eurent presque en même temps le don de charmer le vieux diplomate et la jeune Anglaise. La diplomatie et le parfait amour ne devaient point entraver l'essor du poète; cependant la diplomatie le trouble; il écrivait à Virieu six mois après son

mariage : « Des vers, je n'en fais plus ; je n'en peux plus faire et j'en sens la plénitude ; mais je fais des dépêches et tout mon feu s'en va ; Fontenoy vient (c'était le chargé d'affaires de Naples), il me prie, me reproche, j'use mes forces... je sens l'évaporation insensible de l'esprit poétique ; je le pleure, je l'invoque ; je viens même de lui faire mes adieux. » Rassurons-nous ; ces adieux sont encore des vers ; c'est en vain qu'il s'écrie un jour :

Adieu donc ; adieu, voici l'heure,
Lyre aux soupirs mélodieux !
En vain à ma main qui t'effleure
Ta fibre encor répond et pleure ;
Voici l'heure de nos adieux.

Aurait-il pu briser sa lyre sur les bords de la mer de Naples, sous les orangers de Sorrente, sous le laurier de Pausilippe? Un peu plus tard, au milieu de 1821, la maladie vient de nouveau frapper à sa porte. Il était à Aix, sur les bords du lac du Bourget ; c'est de là qu'il adresse à M. de Virieu la première des nouvelles Méditations, *le Passé.* C'est une phase nouvelle dans l'existence de l'homme et du poète ; c'est le midi de la vie ; l'avenir n'a plus les grands horizons de la jeunesse. *Le Passé* n'a que des souvenirs qui, presque tous, sont des regrets. Cette ode, une des plus belles que l'auteur ait écrites, respire la résignation et l'espérance ; quelques mois après, il écrivait de Mâcon : « J'ai une compagne admirable ; j'ai un fils de 11 mois, charmant ; j'ai le cœur plein d'une affection douce et heureuse ; je n'ai contre moi qu'une déplorable santé ; mais ce que Dieu veut, il nous faut le vouloir ; j'ai adopté cette philosophie chrétienne, et j'y trouve mon soulagement et mon espoir. » Cependant le grand homme ne se sentait pas à sa place ; relégué au troisième rang de l'ambassade de Naples, il écrivait à M. de Genoude qu'on ne le trouvait pas digne de copier des lettres dans une cour oisive d'Italie. La poésie le traitait mieux ; il vendait 14,000 fr. ses nouvelles Méditations ; en même temps il composait *So-*

crate qu'il considérait comme son morceau capital; il rêvait un grand poëme dont la *Chute d'un ange* et *Jocelyn* sont deux fragments, œuvre de trop longue haleine dont il ne put qu'ébaucher d'importants épisodes, et qu'il ne prétendit jamais achever.

Ce fut en 1824, à la fin de l'année, que Lamartine se présente pour la première fois à l'Académie française. Il se trouve en face d'un adversaire qui lui est absolument inconnu. Il ne dissimule pas sa mauvaise humeur dans une lettre à M. de Virieu. Cet adversaire, nous le connaissons tous : c'est Joseph Droz; il était porté par les libéraux et par quelques royalistes de l'Académie; car il y avait déjà des partis politiques à l'Académie. Droz avait écrit le roman de *Lina* qui eut une certaine vogue, puisque les *roses à la Lina* furent à la mode pendant quelques mois, et ornèrent les cheveux des belles de 1804. Son *Essai sur l'art d'être heureux* eut un succès plus durable que les roses de Lina; et sa philosophie morale lui valut les suffrages de l'Académie. J'ai voulu dire quelques mots de cet honnête homme qui naquit à Besançon, et dont le nom est noblement porté par une honorable et nombreuse famille. Joseph Droz fut le rival heureux de Lamartine.

Deux mois plus tard, en février 1825, le poète se vengeait noblement de l'Académie française en publiant le dernier chant du *Pèlerinage de Child-Harold*; je ne crois pas que Lamartine ait rien écrit d'un style plus pur; il semble qu'il ait voulu, en terminant le poème de *Lord Byron,* rester digne de ce grand homme; « C'est tout à fait anglais, dit-il dans une de ses lettres, c'est du romantisme le mieux conditionné, mais c'est écrit en bon français; M. d'Arlincourt ne s'y reconnaîtra pas. » Je ne trouve pas que ce poème soit si anglais. Comment Lamartine aurait-il pu faire un pastiche? Non; il est resté lui sous le nom d'un autre; il aurait même voulu convertir ce douteur; il aurait voulu rendre l'espérance à ce désespéré; il appelle à son secours la Foi, la Raison, le Génie;

mais il fallait respecter la vraisemblance ; ces trois flambeaux s'éteignent dans la main du sceptique, et pourtant le poète croyant veut encore garder un espoir et finit son poème en s'écriant :

.....Taisons-nous! la tombe est le sceau du mystère.

Le dernier chant du *Pèlerinage de Child-Harold* nous rappelle une histoire peu connue sous son véritable jour : celle du duel de Lamartine avec le colonel Pepe. Un an après la publication du poème, en 1826, il était attaché à l'ambassade de Toscane. Le colonel Pepe, réfugié à Florence après la révolution de Naples, s'irrita un peu tardivement contre les célèbres adieux d'Harold à l'Italie. Tout le monde a lu ces vers admirables :

Italie! Italie! adieu, bords que j'aimais!
Mes yeux désenchantés te perdent pour jamais.

L'Italie contemporaine y est très mal traitée. Le colonel publia une brochure dans laquelle le caractère et le talent de l'auteur de Child-Harold étaient peu respectés. Un duel eut lieu ; le poète fut blessé au bras droit. Personne ne sait quel noble rôle il joua dans ce combat qui aurait pu lui devenir funeste. Deux de ses lettres nous l'apprennent : l'une est adressée au duc de Montmorency, celui qui mourut deux mois après, le Vendredi saint, à 3 heures, à Saint-Thomas d'Aquin ; l'autre s'adresse à M. Aymé Martin. Voici ce qu'il dit dans la première au duc Mathieu : « Je vous prie d'être convaincu que je n'ai fait pendant le combat, comme auparavant, que ce que l'honneur public et particulier demandait de moi, et que, si j'ai cru pouvoir exposer ma vie, je n'ai jamais pensé que celle de mon adversaire m'appartînt. » Et quelques jours après à Aymé Martin : « Mon bras a été guéri en moins de quinze jours. Je m'attendais à pis encore, car j'étais résolu à ne pas tuer. » Je ne suis point un casuiste ; mais il me semble que cette conduite est chrétienne, et, assurément, elle est héroïque.

C'est dans la même année, au mois d'août, qu'il annonçait les Harmonies à la marquise de Raigecourt. « Des vers, dit-il, j'en fais quelquefois encore et qui, je crois, vaudront bien leurs aînés ; j'écris entre autres deux volumes de poésie purement et seulement religieuse, destinée à la génération qui a conservé un Dieu dans son cœur. » Et c'était l'époque brillante de son séjour à Florence. En l'absence du marquis de Maisonfort, il était le roi de la légation ; tout ce qu'il y avait de voyageurs distingués, grands seigneurs, poètes, femmes spirituelles, remplissaient sa maison. Il prodiguait à tous sa grâce suprême, les dons de son génie, sa fortune, hélas ! sans jamais compter. Au milieu de toutes ces fêtes, il faisait, comme il le dit, des élégies pour l'amour et des odes pour le Créateur. « Ils me prennent ici pour un jésuite déguisé ; cela prouve que les gens, à Florence, ont du coup-d'œil ; » et quelques mois après, à M. de Virieu : « J'ai la mélancolie de la première jeunesse, et je n'ai plus cette vague espérance qui nous aide à la supporter. Cependant je pourrais encore être amoureux, si je voulais ; mais je le puis et ne le veux pas. La religion positive est pour moi une chose de volonté et de raison plus que de sentiment. *Fiat lux!* Quelle chose que de vivre dans un siècle où tout est usé, flétri, discuté, nié, prouvé. Il n'y a qu'une seule chose alors à faire : fermer les yeux et prier Dieu. » Quelle vie intérieure à côté de cette vie extérieure d'affaires et de plaisirs qui aurait dévoré une âme moins féconde ! Quelles nobles et pures émotions dans ce cœur de poète qui ne cesse de battre pour tout ce qui est noble, pour tout ce qui est grand, pour tout ce qui est vrai !

C'est ainsi que s'écoulèrent les derniers mois de son séjour à Florence. A la fin de juillet 1828, il quittait non sans regret un pays admirable, une cour vertueuse et aimable qui l'avait comblé de bontés et d'affection. Il y laissait, comme il le dit, une partie de son cœur. Tournant les yeux vers la France qu'il ne jugeait que de loin, il entrevoyait la vie po-

litique qui serait bientôt la sienne. Arrivé à Paris pour quelques semaines, il s'étonne de l'ébranlement révolutionnaire qui agite le pays. Sa conduite intelligente à Florence, son éminent talent font de lui une sorte de puissance. J'arrêterais ici cette étude bien légère, mais entre cette époque et sa vie politique, il y a encore deux événements importants dans sa vie : sa réception à l'Académie en 1830 et le voyage en Orient au milieu duquel se place la mort de sa fille Julia. La réception de Lamartine à l'Académie française est un de mes plus charmants souvenirs. Toutes les célébrités littéraires étaient là sous le dôme de l'Institut. Je vois encore entrer, avec une auréole au front, cette belle jeune femme qu'on appelait alors la *Muse de la Patrie*. C'était Delphine Gay, une amie du poète. Je ne rappellerai pas tous les noms illustres représentés dans cette étroite enceinte ; c'était la plus brillante phase du dix-neuvième siècle. L'astre de Chateaubriand se couchait dans sa gloire, Lamennais était encore le Lamennais des anciens jours, Vuillemain, Guizot, Cousin, Casimir de Lavigne, et combien d'autres! Mais une noble et antique figure se distinguait entre toutes; une tête de médaille, aux traits puissants et doux, au regard plein d'une divine flamme, avec cette expression de bonté qui est la couronne de la vieillesse. Vous avez peut-être reconnu notre grand Cuvier ; c'était lui qui devait recevoir Lamartine ; le vieux savant saluait le jeune poète. Son discours fut celui d'un patriarche ; c'était un parallèle entre lord Byron et Lamartine ; il se terminait par ces mots qui retentissent encore à mes oreilles : « Lord Byron fut le poète du désespoir ; vous, Monsieur, vous êtes le poète de l'espérance. » Et pourtant combien de découragements se mêlaient à l'espérance ! La souffrance physique, des affaires embarrassées, la politique où il cherchait sa place sans la trouver, troublaient cette âme délicate et incertaine : « Tout m'est égal, écrit-il à M. de Virieu, excepté toi, Saint-Point et le soleil. Il n'y a qu'un voyage de deux ans en Orient, c'est-à-dire ma nomination en Grèce, qui me soulèverait un peu. »

Déjà, dans plusieurs de ses lettres, Lamartine parle de ses aspirations vers l'Orient; mais deux années doivent s'écouler encore avant qu'il prenne son vol pour ce berceau du monde. Il ne fut point nommé en Grèce. La révolution de 1830 interrompit sa carrière diplomatique; et quand il partit pour l'Orient, au commencement de juillet 1832, ce fut sur son vaisseau, l'*Alceste*, affrêté par lui, avec vingt-deux hommes d'équipage, vingt-deux fusils et quatre canons. Sa femme et Julia l'accompagnaient; Julia emportant avec elle le germe d'une maladie mortelle; madame de Lamartine, la plus dévouée des femmes, la plus tendre des mères, entrainée vers ces plages lointaines où elle allait laisser le bonheur de sa vie. Tout le monde a lu le voyage en Orient. On peut dire que c'est un poème en prose, toutes les descriptions sont des hymnes à la nature et à son auteur. Son ode intitulée Gethsemani, composée au jardin des Oliviers, un an après la mort de son enfant, est un cri de douleur sublime et de douleur chrétienne; car elle finit par ces deux vers :

Mais c'est Dieu qui t'écrase, ô mon âme, sois forte,
Baise sa main sous la douleur.

Lamartine revint en France au mois d'octobre 1833; c'est là que commence réellement sa vie politique. J'ai dit que je ne voulais parler que du poète. Pendant ces quelques pages écrites au courant de la plume, j'ai essayé de vous faire connaître ce génie et ce cœur; l'un explique l'autre, et souvent ils ne font qu'un. On ne me reprochera pas d'avoir beaucoup cité; on ne peut faire mieux connaître un homme qu'en écoutant ainsi à la porte de son âme. Mais, je veux le dire ici, je n'avais pas besoin de parcourir cette correspondance pour connaître cette sympathique nature. C'était assez d'avoir lu ses vers. Tout ce qu'il a écrit, il l'a senti, il l'a vécu. Ne lui reprochez pas cette mélancolie qui débordait de tous ses ouvrages. Vous avez vu combien il a souffert; maladies du corps, chagrins du cœur, rien ne lui manque pour être

la muse de la douleur; mais il ne fut jamais la douleur sans espoir; demandez plutôt au grand Cuvier; et ce qui le distingue entre tous, c'est l'incomparable élévation de son âme. Au sein du désespoir, dans les abîmes du doute, il se relève toujours, parce qu'il en appelle à Dieu.

Je ne veux pas finir sans répondre à une critique que soulève, je le sens, cette étude d'ailleurs si incomplète. On trouvera que j'ai fait Lamartine trop croyant. Oui, Lamartine a douté; plus d'une fois, à travers le sentiment profondément religieux dont ses œuvres sont pénétrées, on sent percer, comme des émanations malsaines, le vague et l'incertitude. C'est une maladie de l'âme, le poète en a souffert; que celui qui n'a jamais rien senti de semblable lui jette la première pierre. Mais voyez avec quelle noblesse, j'allais dire avec quelle religion, le poète a douté; le doute, pour lui, fut une cruelle agonie; il l'a si bien compris qu'il l'a trouvé au Calvaire dans l'âme du Sauveur; lisez plutôt ces vers de l'Harmonie intitulée *Novissima verba :*

Et quand l'homme modèle et le Dieu du mystère,
Après avoir parlé, voulut quitter la terre,
Il ne couronna pas son front pâle et souffrant
Des roses que Platon respirait en mourant;
Il ne demanda point une échelle de flamme
Pour monter triomphant par les degrés de l'âme.
Son échelle céleste, à lui, fut une croix
Et son dernier soupir et sa dernière voix
Une plainte à son père, un pourquoi sans réponse,
Tout semblable à celui que ma bouche prononce
Car il ne lui restait que le doute à souffrir,
Cette mort de l'esprit qui doit aussi mourir.

Voilà comment Lamartine a douté; ce n'est pas ainsi qu'on doute de nos jours. Aussi le grand homme, à la fin de sa vie, tint entre ses mains défaillantes cette croix qu'il avait si bien chantée, et si la tombe est le sceau du mystère, pour lui, ce mystère est plein d'espérance.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. le chanoine SUCHET.

(Séance du 31 juillet 1879.)

Messieurs,

Deux mémoires ont été envoyés à votre commission pour le concours du prix d'histoire et d'archéologie. Le mémoire nº 2 est intitulé : *Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté qui sont conservés dans les bibliothèques de Paris.* Je le mentionne seulement pour remercier de cet envoi l'auteur, M. Ulysse Robert, et rendre hommage au zèle avec lequel il continue, à Paris, à s'occuper de l'histoire de notre province. Mais son travail ne peut être admis au concours, vu qu'il est imprimé et signé de son auteur ; deux conditions qui, d'après vos règlements et vos usages, excluent les concurrents.

Toutefois nous devons reconnaître que ce catalogue est le résultat de recherches intéressantes sur les sources de notre histoire locale, qu'il renferme des indications précieuses pour ceux qui voudront compléter nos annales franc-comtoises. Divers événements ont dépouillé notre province d'une grande partie de nos archives historiques, pour les centraliser à Paris. Mais si un certain nombre de ces documents ne sont plus chez nous, au moins, grâce au travail de M. Robert, nous connaissons maintenant leur emplacement, et nous pourrons au besoin les consulter dans les nombreux dépôts qu'il indique.

Le mémoire nº 1 est intitulé : *Ornans et la Franche-Comté de Bourgogne.* Ce travail consciencieux ne renferme pas moins

de 675 pages in-4°. Il est accompagné de planches et suivi d'un appendice comprenant les pièces justificatives. Votre commission l'a scrupuleusement examiné, et je viens vous exposer son jugement sur cette œuvre.

Le mémoire sur Ornans a une importance réelle et des défauts non moins réels. Disons d'abord son importance.

Vous connaissez ce joli vallon de la Loue, aimé des touristes et des poètes. C'était autrefois, dit-on, un lac profond, et c'est là ce que semblent indiquer les grands rochers qui le couronnent et dont les flancs paraissent avoir été creusés par les eaux. Au fond de ce vallon, sur les deux rives de la Loue, est bâti, selon l'expression d'un poète contemporain,

« Ornans, l'agreste ville, au clocher de fer-blanc. »

Toutes les jolies descriptions, en vers et en prose, qu'on a faites de cette région pittoresque, ne sauraient faire oublier ce qu'en écrivait, il y a plus de trois siècles, en 1564, le cardinal de Granvelle. « Je suys en doulx lieux, dit-il, avec fort belles montagnes, haultes jusques au ciel, fertiles à tous coustels, et remplis de fort belles vignes et de toutes sortes de bons fruicts : les rivières et les vallées belles et larges, l'eau claire comme cristal ; une infinité de fontaines ; truictes et umbres innombrables les meilleures du monde. Les champs en bas, fort fertiles, et fort belles prayeries, et en l'ung des coustels, chaleurs grandes, et en l'autre, quelque chauld qu'il face, ung frais delectable ; et n'y a faulte de bien bonne compagnie du pays, de parents et d'amys, avec les vins les meilleurs, comme vous savez, du monde. »

Sauf ce dernier trait, qui est aujourd'hui contestable, le reste du tableau est encore parfaitement ressemblant. C'est au milieu de ce gracieux paysage qu'est assise la petite ville dont notre concurrent a retracé les annales.

L'origine d'Ornans, comme celle de bien d'autres cités, se perd dans la nuit des temps. Cette nuit est si obscure que, jusqu'au XIIe siècle, on ne peut citer à son sujet aucun do-

cument authentique. L'auteur du mémoire, avec une vraie passion d'antiquaire, en a suivi tous les sentiers, battu tous les buissons pour y trouver quelques rochers celtiques, quelque route gallo-romaine, quelque tumulus, quelque débris de tuile ou de poterie anciennes. Il a recueilli les vieilles légendes, les contes populaires de la vouivre ou des fées, qui se répètent encore au coin de l'âtre. Il essaie de trouver une signification aux lieux-dits. Mais tout ce beau zèle ne peut réussir à donner une seule page vraiment historique. Nous connaissons les fantaisies des chercheurs d'étymologie. Bullet a composé sur ce sujet trois gros volumes qui ont ruiné son libraire sans enrichir notre histoire locale. Ceux qui sont venus après lui ont prétendu mieux interpréter les noms de lieux. D'autres peuvent recommencer encore, sans donner une valeur inattaquable à leurs interprétations.

Ce n'est qu'au XIIe siècle, en 1184, qu'Ornans est nommé pour la première fois dans un document authentique. A dater de cette époque, jusqu'à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, cette ville a rempli de temps en temps un rôle de quelque importance dans l'histoire de notre province.

Exempte en tout temps de servage, elle faisait partie du domaine du prince palatin, et toutes les fois que les nouveaux comtes de Bourgogne venaient à leur château d'Ornans, ils étaient tenus de confirmer les franchises et privilèges anciens de cette ville. Ils en faisaient serment, et alors les habitants et bourgeois promettaient d'être bons et loyaux sujets du prince.

Parmi ces privilèges, un des plus anciens et des plus singuliers était le droit d'asile, qui faisait d'Ornans une sorte de terre sacrée, où pouvaient se réfugier en toute sûreté, en attendant leur jugement, tous ceux qui étaient accusés de quelque meurtre plus ou moins excusable.

On connaît l'histoire de la Cour des miracles, ce quartier fameux de Paris habité par les tribus des capons, des coquil-

lards, des sabouleurs, des francs-mitons, des rifolés et autres gueux, dont le chef s'appelait *le roi des Thunes*. Cette association avait obtenu, entre autres privilèges, le droit d'asile. Ni la police, ni les soldats du guet ne pouvaient pénétrer dans cette enceinte pour y saisir les coupables. Il fallut la puissance de Louis XIV pour détruire enfin, en 1656, ce repaire de gueuserie et abolir les privilèges des assassins et des voleurs.

Je ne dirai pas qu'Ornans fut véritablement, au moyen-âge, une Cour des miracles. Mais, selon les documents du temps, nulle part ailleurs, dit-on, « *il n'y eut semblable lieu de refuge.* » Pendant plusieurs siècles ce fut l'asile assuré de tous ceux qui voulaient échapper aux rigueurs d'une justice trop expéditive. Toutefois, les statuts jugent à propos de déclarer que « l'on ne doit pas juger de la ville d'Ornans comme d'un réceptacle de méchants, admettant tous homicidiaires indifféremment, mais seullement celuy, comme porte la sacrée Escripture : *quicumque animam percusserit insciens.* »

Ce refuge était ouvert aux homicides du comté de Bourgogne. On y voit même arriver des meurtriers des points les plus éloignés de la France. Dans les actes du XVIe siècle, on compte au moins une trentaine d'assassins plus ou moins involontaires qui sont venus se réfugier à Ornans, pour y attendre tranquillement leur justification ou leur grâce. « Cette franchise et sauvegarde, » comme s'expriment les documents contemporains, fut abolie, comme toutes les autres libertés communales, lors de la conquête de la province par Louis XIV.

Quelle était l'origine de cette institution extraordinaire? Dans une étude fort intéressante publiée à ce sujet, M. l'abbé Grosjean, curé de Trepot, a montré savamment que le droit d'asile d'Ornans remonte à l'institution de la Trève de Dieu (1). Notre concurrent a largement profité du travail de M. Gros-

---

(1) *Annales franc-comtoises*, t. VII, p. 422, 1867.

jean, en y ajoutant ses propres recherches, et en faisant quelques réserves.

A côté de ce droit d'asile, Ornans jouissait de plusieurs autres privilèges précieusement consignés dans ses statuts. Cette ville se montrait jalouse d'exercer une indépendance municipale que nous ne connaissons plus guère aujourd'hui. Fidèle à ses devoirs de subordination envers le pouvoir souverain, elle savait pourvoir, par l'initiative propre des habitants, à tous les intérêts essentiels du pays. Elle échappait aux entraves d'une centralisation excessive. Elle réglait librement tout ce qui concernait le bien de la cité, commerce, police, voirie, droits de chasse et de pêche, culture, exercice des arts et métiers, édifices publics, droit de bourgeoisie, etc., et particulièrement la tenue des écoles communales, placées sous la direction d'un *docteur ès droits*, et dont le conseil rendait compte chaque année au Parlement. A la conquête de Louis XIV, Ornans, dit notre concurrent, « perdit, avec son indépendance, ce qui faisait son sang, son âme et sa vie. Comme ses sœurs du moyen-âge, comme cette Franche-Comté elle-même, *portant au front le tiltre glorieux de sa franchise,* elle est absorbée par une centralisation dévorante. Ce n'est plus désormais que le rouage infime et inconscient d'une machine gigantesque. Ces libertés, ces franchises, si chères à nos ancêtres, incompatibles avec le pouvoir d'un seul, disparaissent en emportant avec elles, pour ainsi dire, toute la moralité de l'histoire. »

Ornans, avons-nous dit, faisait partie du domaine des comtes palatins de Bourgogne. Leur château, dont on voit encore les restes, s'élevait au nord de la ville, sur un rocher presque inaccessible.

Le plus célèbre de ces comtes, Othon IV, naquit au château d'Ornans, où il dit lui-même qu'il fut baptisé dans la chapelle de Saint-Georges en 1237. L'auteur du mémoire a fait ressortir l'importance du rôle qu'Othon IV remplit à l'égard de notre province. C'est à dater de son règne que le

comté de Bourgogne semble se rattacher de plus en plus au
système français, et y modeler ses institutions.

A côté du comte Othon IV apparut la douce figure de sa
femme, Mahaut d'Artois, la bonne aumonière, qui établi
une rente pour venir au secours des pauvres d'Ornans.

L'auteur a fouillé, dans les archives municipales, tout ce
qui peut intéresser l'histoire du château d'Ornans. Il nous
montre son prévôt, tenant le premier rang dans la province
et ayant, dans certains cas, le droit de juger même les citoyens
de Besançon. Il nous donne la suite des châtelains parmi
lesquels figure un ancêtre du cardinal de Granvelle. Il raconte les phases que cette forteresse a traversées, suivant la
bonne ou mauvaise fortune de ses maîtres; son rôle militaire dans les guerres de la province, où elle servit à plusieurs reprises de place d'armes, et enfin sa ruine en 1674,
quand elle fut prise par les soldats de Louis XIV, sous la
conduite de Luxembourg.

J'ai nommé les Granvelle. Cette famille est la plus grande
illustration d'Ornans. Le chancelier naquit dans cette ville.
Quant au cardinal, quoique né à Besançon, il écrivait aux
habitants d'Ornans en les appelant ses *bons amys,* et se plaisait à séjourner quelquefois au milieu d'eux.

L'auteur a entassé, d'une façon érudite, mais un peu longue
et confuse, tous les documents relatifs aux origines de cette
illustre famille. Laissant de côté leur influence et leur rôle
dans la politique européenne, il se borne à rappeler leurs
bienfaits particuliers pour leur ville natale, les faveurs qu'ils
obtinrent pour elle de Charles-Quint, et en particulier l'institution de la Mairie, « contenant l'autorité et juridiction
données au sieur Maïeur de pouvoir adjuger toute demande
concernant police et proffit des habitants de la ville d'Ornans. »

De toutes les délibérations municipales que l'auteur du
mémoire analyse, il ressort que les bourgeois d'Ornans se
gouvernaient alors avec une liberté, une sollicitude et un

patriotisme qui veillaient scrupuleusement à tous les intérêts le la cité. Ils sont jaloux de leurs droits ; ils les défendent avec autant de dignité que d'énergie. « Toutes nos œuvres, lisent-ils dans une délibération, doivent tendre au profit et au salut de la patrie, et non à notre profit particulier, et n'y a ni adversité, ni danger qu'on ne doive endurer pour la grandeur et la liberté de la patrie. »

Cette force d'âme n'était pas une vaine parade d'éloquence. Les bourgeois d'Ornans en firent preuve pendant les horreurs le la guerre de Dix ans. Cette ville souffrit alors, non-seulement de l'invasion ennemie, mais surtout du terrible fléau le la peste qui enleva la moitié des habitants. Ce chapitre lu mémoire est riche en détails, déjà connus et publiés pour a plupart, et dans lesquels nous voyons comment, à toutes es époques, les malheurs publics mettent en relief les vices aussi bien que les vertus de l'humanité.

L'énergie dont le magistrat fit preuve dans ces circonstances malheureuses, il eut encore plus tard occasion de la montrer en résistant au marquis de Listenois. Ce seigneur, qui voulait s'emparer par ruse et violence du château d'Ornans, finit par être tué raide par les habitants exaspérés de son insolente tyrannie. Cet épisode célèbre de l'histoire de cette ville fit considérer les gens d'Ornans comme de rudes citoyens, *qui valoient pis que des diables,* disait-on.

Un trait particulier, qui distingue Ornans des autres villes le la province, c'est qu'il n'y eut jamais aucun établissement monastique avant le XVIIe siècle.

L'église paroissiale, fondée par le chapitre de Besançon, était desservie par un corps de familiers. En dehors de cette église, il existait un certain nombre de confréries et de chapelles de dévotion, qui unissaient, dans les mêmes exercices, es habitants des diverses classes et professions. Quant aux ordres religieux, le magistrat, et peut-être le clergé, semblent les avoir écartés d'abord avec un soin jaloux. Cependant, au XVIIe siècle, après bien des démarches et des difficultés, on

admit les Minimes, qui rendirent de grands services à la vill

Plus tard on reçut les Ursulines, « qui enseigneront, dise les échevins, et instruiront les jeunes filles à la piété et à doctrine, comme à lire, écrire et travailler à l'aiguille; elles feront le tout gratuitement, pour la gloire de Dieu, se vice de ladite ville, sans aucun salaire ni forme de mercède. Voilà bien l'instruction populaire gratuite, telle qu'elle éta d'ailleurs pratiquée, au XVIIe siècle, dans presque toutes l écoles du diocèse.

J'ai signalé les principales lignes historiques de ce m moire. Je pourrais encore mentionner plusieurs faits, moi importants, semés dans le récit de l'auteur. Il indique le rô que certaines familles notables de cette ville ont rempli, so dans l'administration de la cité, soit dans le gouverneme de la province. Il a également ajouté à son mémoire la bio graphie un peu sèche des personnages d'Ornans qui se so distingués soit dans les lettres, les arts et les sciences, so dans l'armée, la magistrature ou l'Eglise. Un grand nomb de petits événements d'intérêt local sont semés dans son réci et n'ont qu'une importance bien médiocre pour l'histoire d la province. Ils peuvent toutefois nous donner une idée d mœurs, usages et coutumes du pays, aux différentes époque de son histoire.

En somme, ce travail est sérieux. On y voit que l'auteu connaît dans ses détails l'histoire de la Franche-Comté, laquelle il sait rattacher l'histoire particulière d'Ornans. Le archives municipales de cette ville sont le principal fonds o il a puisé. Il en a tiré de précieux renseignements sur l'ar mement des milices, sur les dispositions défensives adoptée par la ville ou le château d'Ornans, pendant les différente invasions de la province. Il y a trouvé aussi l'écho des évé nements extérieurs qui intéressaient la sécurité du pays. A ce titre, ces éphémérides peuvent servir à compléter l'histoir générale de la province.

L'auteur a consulté et contrôlé les historiens franc-comtoi

qui pouvaient apporter quelque document ou quelque lumière à son œuvre. Il démontre, pièces en main, l'erreur de certaines allégations qui ont cours dans ces auteurs. Il produit quelques pièces inédites, telle qu'une lettre de Montmorency-Luxembourg à Louis XIV, écrite pendant le dernier siège de Besançon. L'appendice qui suit son mémoire contient des détails intéressants, et les planches présentent des plans de la ville, de la vallée, du château, des tombes, des écussons, etc.

C'est donc un recueil important de matériaux historiques, amassés avec patience et de bonne foi. Mais aussi, et c'est ici que la critique doit avoir son tour, ces matériaux n'ont pas toujours rencontré un bon architecte. L'auteur a trop négligé l'art d'exposition. L'annaliste est exact; mais l'historien est un peu diffus, et, pour cela, la lecture de son mémoire est pénible. S'il veut le rendre vraiment intéressant, il faut qu'il en élague une foule de petits détails inutiles, des dissertations trop longues, des descriptions architectoniques de l'église d'Ornans, qui coupent le récit et seraient mieux placées dans l'appendice. Il faut qu'en racontant les faits d'une époque, il n'anticipe pas sans motif sur les événements des siècles postérieurs. Il faut que sa narration s'enchaîne d'une manière plus claire et plus méthodique, et qu'elle présente une vue d'ensemble qui y manque généralement. Il faut enfin qu'il donne à son récit plus de mouvement, plus de couleur, plus de vie, et qu'il évite d'y mêler des documents en latin et même en espagnol, dont la place est régulièrement aux pièces justificatives.

Votre commission croit donc devoir récompenser le zèle que l'auteur a déployé dans cette laborieuse étude et encourager le travail d'érudition qu'il a poursuivi avec persévérance, en puisant aux meilleures sources. Mais en louant le fond, elle regrette le côté défectueux de la forme. Elle engage l'auteur à y donner un soin plus attentif, pour mériter à l'avenir les éloges sans réserve de votre Compagnie.

En conséquence, votre commission a proposé de décerner à l'auteur du mémoire sur Ornans une médaille de la valeur de 300 francs.

A la suite de ce rapport, M. le président proclame lauréat du concours, M. Adolphe Marlet, conseiller de préfecture à Dijon, auteur du mémoire historique sur Ornans.

NOTICE

SUR

M. LE CONSEILLER REVERCHON

Par M. A. HUART

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 28 novembre 1879.)

Le 20 août 1877, est mort à Paris un de nos éminents compatriotes, M. Reverchon, conseiller à la Cour de cassation. Jurisconsulte habile, magistrat intègre, citoyen courageux, M. Reverchon peut être compté, à juste titre, parmi les hommes d'élite qui honorent notre province, et notre Compagnie, dont il faisait partie depuis l'année 1851, doit à sa mémoire un pieux souvenir et à son nom une place distinguée dans ses annales.

I

C'est dans un hameau de la commune de Jougne, à La Ferrière, où son père possédait des usines d'une certaine importance, que M. François-Alexis-Emile Reverchon naquit, le 10 mai 1811. Il reçut dans sa famille une éducation simple et forte, et c'est au foyer domestique qu'il puisa les principes d'honneur et de loyauté scrupuleuse qui ont été la règle de sa vie tout entière.

De bonne heure se développèrent en lui, comme naturellement, des habitudes réfléchies et des goûts sérieux; on eut dit que le spectacle sévère des grands bois et des montagnes au milieu desquels s'écoula son enfance, avait mûri sa jeune intelligence et répandu sur lui une sorte de gravité précoce.

Au collége royal de Besançon où il vint faire ses études classiques, il se distingua bientôt de ses condisciples par la pénétration de son esprit, la rectitude de son jugement, et par une modestie vraie qui rehaussait encore le charme de son mérite naissant. Elève assidu et laborieux, il était récompensé chaque année par de nombreuses couronnes, et le nom de M. Reverchon figure encore au tableau d'honneur du lycée de Besançon, comme lauréat en 1827 du prix d'honneur de rhétorique, et en 1828 de celui de philosophie. La rhétorique et la philosophie étaient alors professées par deux maîtres que l'Académie de Besançon ne saurait oublier, M. Pérennès, si longtemps l'oracle écouté de cette Compagnie, et M. l'abbé Doney, que les plus honorables scrupules ne devaient pas tarder à enlever à l'enseignement (1). C'est à ces maîtres vénérés que le jeune Reverchon dut le culte qu'il professa toujours pour les lettres antiques; il ne cessa jamais de les cultiver; et les auteurs classiques, qu'à l'exemple de nos vieux légistes il aimait à relire, furent toujours ses livres favoris et l'aidèrent à traverser bien des disgrâces. « J'avais » été bien content de vous voir chez vous, lui écrivait M. le » président Maillard, le 17 septembre 1852, quelques-jours » après le coup funeste qui brisa sa carrière, j'avais été bien » content de vous voir chez vous, lisant les Géorgiques de » Virgile; je le suis encore davantage en lisant vos citations » d'Horace; il y a soixante ans que les écrits de ce vrai phi- » losophe pratique ne quittent ni mon bureau, ni ma valise, » et que je tâche de me conformer à ses leçons ainsi résu- » mées : *Quid verum atque decens curo et rogo et omnis in* » *hoc sum* (2). » Ces leçons de sagesse dont parlait si bien M. Maillard, nul mieux que M. Reverchon ne les a mises en pratique : lui aussi et à juste titre, il eut pû s'approprier

---

(1) V. la notice consacrée à l'éminent prélat par Mgr Besson, *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1876-77.

(2) Lettre de M. le président Maillard, citée par M. Richou, *Notice sur M. Reverchon.*

le vers du poète, car ce qu'il se proposa toujours, ce qui demeura le but de ses efforts, ce fut la recherche constante de la justice et de la vérité.

Ses études terminées, il vint à Paris suivre les cours de la faculté de droit. Il y fut accueilli tout aussitôt avec une faveur qui ne se démentit pas. Bugnet, dont la renommée comme professeur grandissait chaque jour, Désiré Dalloz, l'habile fondateur du répertoire de jurisprudence, le philosophe Jouffroy, enfant comme lui des montagnes du Doubs, et M. Clément, cet « homme sincère et considéré, pour me servir des expressions de M. Thiers, que plusieurs d'entre vous ont vu, connu et respecté, » témoignèrent à leur jeune compatriote une bienveillance dont il sut se rendre digne à tous égards.

Reçu licencié en droit au mois d'août 1832, docteur le 16 mai 1835, il compléta ses études dans le cabinet d'un avocat à la Cour de cassation, homme de bien et de savoir, M. Galisset, et le 14 juillet 1838, il entra au conseil d'Etat, comme auditeur de seconde classe.

Il sut bien vite se faire apprécier de ses collègues et de ses chefs. Travailleur infatigable, esprit net et méthodique, plein de bon sens et de jugement, le nouvel auditeur ne tarda pas à être chargé de missions délicates et de travaux difficiles.

C'est ainsi qu'en 1840, il fut nommé par M. le comte Jaubert, alors ministre des travaux publics, pour procéder au règlement des expropriations auxquelles donna lieu la construction des fortifications de Paris et qu'un peu plus tard, M. Dumon lui confia le soin de réunir et de codifier les lois et règlements encore en vigueur relatifs à l'administration des cultes. Il s'acquitta de cette dernière tâche avec beaucoup de bonheur. Le recueil qu'il publia, fruit de consciencieuses recherches, rédigé avec ordre et clarté, fut imprimé aux frais de l'Etat, sous le titre de *Projet de Code ecclésiastique,* et devait servir de base aux travaux bientôt suspendus du comité de législation chargé de cette œuvre d'une réalisa-

tion si difficile, je veux dire la codification de ces documents changeants et variables, qu'on appelle les lois administratives. Un pareil travail qui est resté, dit M. le président Aucoc, le manuel des membres du conseil d'Etat en cette matière, témoigne chez son auteur d'une science déjà profonde et de qualités sérieuses que nous retrouverons plus tard dans leur complet épanouissement chez l'avocat général à la Cour de cassation.

C'est à peu près à cette époque que M. Reverchon publia son *Traité des autorisations de plaider, nécessaires aux communes et établissements publics,* qui a eu l'honneur de plusieurs éditions. Cette publication n'était plus, comme son premier ouvrage, un simple recueil de lois, mais un véritable traité de droit, précis, logique, plein d'une saine doctrine et qui, à juste titre, est devenu classique. M. Reverchon s'y révéla jurisconsulte. Cette matière des autorisations, obscure et ardue entre toutes, y est exposée avec netteté, les difficultés en sont élucidées avec soin, les controverses discutées avec solidité : c'est un livre excellent qui a déjà rendu et rend chaque jour de vrais services aux administrations qui ne le consultent jamais sans fruit.

Son réel mérite dont il était seul à douter, les services précieux qu'il rendait à sa section le désignaient pour un avancement rapide. Au mois de février 1842, M. Martin du Nord, alors ministre de la justice, qui connaissait ses travaux et appréciait sa capacité, le nomma chef de son cabinet et l'éleva quelques mois plus tard à la première classe de ses fonctions. M. Reverchon justifia le choix de l'éminent garde des sceaux et mérita son estime. Le vétéran des luttes parlementaires et le brillant auditeur étaient faits pour se comprendre; tous deux avaient les mêmes traditions de famille bonnes et honnêtes, les mêmes principes religieux et moraux, les mêmes habitudes sobres et laborieuses. Aussi se forma-t-il entre eux une affection confiante d'un côté, respectueuse de l'autre, que la mort seule peut briser, et plus

tard, M. Reverchon tint à payer sa dette d'admiration et de reconnaissance envers celui qui fut son protecteur en consacrant à sa mémoire une notice étendue qui fait l'éloge à la fois de celui qui l'écrivit et de celui qui l'inspira.

Le 4 mai 1844, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur : il avait à peine trente-trois ans. Aussi, cette récompense, bien légitime pourtant, mais qu'il n'avait pas sollicitée, surprit-elle son excessive modestie : « Si M. Martin m'avait prévenu, écrivit-il alors, je l'aurais prié d'ajourner. »

Enfin, le 10 août 1846, il remplaça, comme maître des requêtes, un de ses compatriotes, M. le duc de Marmier, qui venait d'être élu député ; il ne quitta pas pour cela le ministère de la justice, et ce ne fut qu'en 1847, à la mort de M. Martin du Nord, que, malgré les efforts de M. Hébert, désireux de le conserver auprès de lui, il rentra au conseil d'Etat.

Lorsque survint la révolution de 1848, son talent et son caractère avaient conquis au jeune maître des requêtes une telle notoriété, qu'il fut laissé à son poste et maintenu après les différentes réorganisations du conseil d'Etat en 1849 et en 1852. Dès le mois de mai 1851, M. le président Maillard avait eu l'heureuse inspiration de le désigner au choix du garde des sceaux pour remplir les délicates fonctions de commissaire du gouvernement près le conseil d'Etat, jugeant au contentieux. Dans ce poste difficile, qui exige chez celui qui le remplit tant de qualités diverses, il dépassa tout ce qu'on avait attendu de lui. « Son talent, dit M. Aucoc, était » alors dans toute sa maturité ; son argumentation nerveuse, » parfois incisive, courant rapidement au but, captivait l'at- » tention. Il était loin de dédaigner la tradition, mais il » n'hésitait pas à la combattre lorsqu'elle lui paraissait con- » traire aux principes, défendant, comme l'a toujours fait le » ministère public au conseil d'Etat, les causes qui lui pa- » raissaient justes, sans distinguer si le bon droit était du

» côté de l'administration ou du côté des citoyens (1). »

M. Reverchon était assurément destiné à occuper avec éclat un des premiers postes du conseil d'Etat; mais un événement imprévu vint tout-à-coup briser une carrière si brillamment commencée. Vous savez tous, Messieurs, ce qu'ont été les décrets du 22 janvier 1852, relatifs aux biens de la famille d'Orléans; je n'ai pas à retracer devant vous l'historique complet de ces actes, que deux de nos éminents compatriotes, M. de Montalembert (2) et M. de Mérode (3) ont si éloquemment flétris à la tribune de nos Assemblées. Cet historique a été fait par M. Reverchon lui-même (4), et il l'a été avec une équité, une élévation, une impartialité qui étonneraient, si l'on connaissait moins celui qui a été frappé pour avoir osé juger, en magistrat, la valeur morale et juridique de ces décrets. Il faut lire ces pages écrites « par droit d'honneur et de sacrifice, » pour me servir des expressions de l'auteur, où le blâme est mesuré à la taille de ceux qu'il juge, sans exagération ni amertume, et où la vigueur du raisonnement le dispute à la fermeté du style et à l'élévation de la pensée. Rien de plus achevé n'est sorti de sa plume.

Quelques mots suffiront pour faire connaître la nature et la portée de ces décrets ainsi que le rôle honorable que M. Reverchon joua dans cette affaire.

Le premier de ces décrets interdisait aux membres de la famille d'Orléans de conserver ou d'acquérir des immeubles en France. « Une semblable interdiction, dit M. Reverchon, » qui n'excéderait pas les pouvoirs du législateur vis-à-vis » des étrangers, peut se justifier également vis-à-vis des pré- » tentions dynastiques qui survivent quelquefois à la chute » d'un gouvernement. Je suis certes loin d'admettre, ajoute-

(1) Discours à la Société de législation comparée. Voir *Bulletin* de cette Société, 1872, p. 9.

(2) Séance du Corps législatif, 19 mai 1853.

(3) Assemblée nationale, séance du 15 septembre 1871.

(4) V. *le Correspondant*, t. LXXXV, 1871, p. 647.

» t-il aussitôt, que le pouvoir de tout faire en donne le droit,
» et que la politique puisse jamais se placer au-dessus de la
» justice, mais il faut bien reconnaître que le décret dont il
» s'agit, conforme à d'assez nombreux précédents, ne violait
» pas le droit de propriété (1). »

Le second décret, au contraire, présentait le caractère d'une confiscation pure et simple. De quoi s'agissait-il, en effet? Au moment de monter sur le trône de France, imitant en cela l'exemple récent encore du roi Charles X, Louis-Philippe avait fait, le 7 août 1830, donation de la nue-propriété de ses biens à ses enfants, en en exceptant toutefois le duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne. Cette donation était-elle valable ? ou les biens ainsi donnés n'auraient-ils pas dû, au contraire, en vertu du droit ancien de dévolution, être réunis au domaine de l'Etat par le fait même de l'avènement au trône de celui qui les possédait? La question fut examinée, non sans passion, en 1832, lors de la discussion sur la liste civile, et après un débat approfondi (2) auquel prirent part tour à tour les orateurs les plus renommés par leur éloquence et leur science du droit, MM. Mauguin, Lherbette, Odilon Barrot, Dupin, la donation du 7 août fut reconnue inattaquable en droit comme en fait, et l'on proclama que la vieille règle de dévolution, en vigueur sous l'ancienne monarchie, mais expressément abolie par le sénatus-consulte du 30 janvier 1810, n'avait plus alors d'existence légale, et qu'il n'y avait aucune raison pour la faire revivre.

Cependant en 1848, M. Jules Favre crut devoir attaquer de nouveau la donation du 7 août, et en demander la nullité à l'Assemblée constituante (3). Cette proposition fut renvoyée

---

(1) V. *le Correspondant*, 1871, t. LXXXV, p. 651.

(2) Séances des 4 octobre 1831, 4 et 13 janvier 1832. V. Duvergier, *Coll. des lois*, 1832, p. 76.

(3) Séance du 5 juillet 1848.

au comité des finances, et ce fut Berryer que ses collègues nommèrent rapporteur. Le travail qu'il rédigea à cette occasion est un vrai chef-d'œuvre de discussion pleine de force et de dignité; rarement, le grand orateur fut mieux inspiré; il étudia la question sous tous ses aspects, combattit loyalement et réfuta avec bonheur les objections soulevées, établit péremptoirement le droit du donateur, et termina par ces magnifiques paroles, que je ne puis résister au désir de vous rappeler : « Loin de rechercher dans les circonstances pré-
» sentes une occasion d'annuler la donation du 7 août, la
» justice, la bonne foi, la dignité nationale doivent l'entourer
» d'un respect plus sévère. Déclarer ces biens acquis à l'Etat,
» ce serait consacrer une atteinte violente au droit de pro-
» priété : ce serait consacrer une confiscation arbitraire. La
» confiscation est rayée de nos Codes, elle ne doit plus y re-
» paraître. Le principe de la confiscation est contraire aux
» règles fondamentales de notre législation; confisquer, ce
» n'est point imposer une peine personnelle, c'est frapper la
» descendance d'un châtiment immérité. Rétablie sous le
» faux prétexte de la raison d'Etat et de l'intérêt politique,
» la confiscation ne sera pour l'ordre et la paix publique
» qu'une vaine et funeste ressource. Toute iniquité se trahit
» elle-même; le temps combat pour les droits violés, et l'expé-
» rience des révolutions nous doit enseigner qu'on ne sau-
» rait sauver ni le pouvoir ni la liberté par l'injustice. Qu'il
» s'agisse d'un monarque ou d'un simple particulier, que la
» spoliation atteigne des palais ou des chaumières, de mo-
» destes champs ou de vastes domaines, il n'importe, le mal
» est le même et le mal est contagieux. En nos jours, plus
» qu'en aucun temps, l'envahissement de la propriété, l'oubli
» des droits, le mépris des contrats seraient des exemples
» pleins de périls pour la sécurité de toutes les conditions
» sociales, et tout gouvernement doit être convaincu que sa
» dignité, sa force, son influence sur les intérêts de tous,
» seront jugées et mesurées dans l'esprit des peuples par le

» respect qu'il saura garder pour le droit, la justice et l'hon-
» nêteté publique (1). »

La proposition de M. Favre fut rejetée, et son auteur lui-même, éclairé sans doute par l'admirable rapport de Berryer, n'osa pas la soutenir.

Ce fut pourtant, Messieurs, cette même proposition que s'appropria le gouvernement d'alors; par un décret du 22 janvier 1852, le président de la République annula la donation du 7 août 1830, et ordonna que les biens qui s'y trouvaient compris seraient enlevés à leurs légitimes possesseurs, pour être incorporés au domaine de l'Etat.

L'administration ayant pris aussitôt possession, par la force, des terres de Neuilly et de Monceaux, les princes d'Orléans protestèrent contre cette spoliation à peine déguisée sous une forme légale, et s'appuyant sur la loi qui défend et protège toute propriété française, s'adressèrent au tribunal de la Seine pour se faire rendre justice. Le tribunal n'hésita pas : rejetant le déclinatoire proposé par le préfet de la Seine, il se déclara compétent, et retint la connaissance du litige.

Le préfet prit alors un arrêté de conflit, et les pièces du procès furent transmises au conseil d'Etat. M. Reverchon fut désigné pour remplir les fonctions du ministère public. La validité de la donation de Louis-Philippe n'était point en cause, et le conseil n'avait à statuer que sur une question préalable de compétence. Il s'agissait seulement de savoir à qui, de l'autorité judiciaire ou de l'autorité administrative appartenait le droit de juger dans cette affaire.

Le commissaire du gouvernement n'avait point caché son opinion personnelle : pour lui, le tribunal civil était seul compétent, et l'arrêté de conflit devait être annulé; mais, interprétant avec autant d'habileté que de prudence le décret du 22 janvier, il cherchait à enlever à un acte du gouverne-

---

(1) Séance du 10 octobre 1848.

ment le caractère odieux, la tache infamante d'une confiscation arbitraire et ne le considérait que comme constituant une revendication provisoire des droits de l'Etat, sans préjudice toutefois des droits des tiers et de la compétence judiciaire pour y statuer (1).

Qui ne reconnaîtra là, Messieurs, le caractère conciliant et la sage fermeté de M. Reverchon?

Mais le pouvoir voulait plus : il exigeait, sinon des conclusions favorables à la confirmation du conflit, du moins la remise immédiate du dossier à un collègue plus complaisant ou plus facile à convaincre. M. Reverchon ne crut pouvoir ni obéir à une pareille injonction, ni abandonner une mission que sa conscience lui faisait un devoir de conserver. Sur l'ordre de M. Baroche, le dossier lui fut alors enlevé, et le lendemain, le conseil d'Etat, à une seule voix de majorité, celle du ministre lui-même, approuvant le conflit, dessaisissait l'autorité judiciaire. Quelques jours après, M. Reverchon était destitué, tandis que son heureux collègue était récompensé de sa docilité par une place de conseiller d'Etat.

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, l'impression douloureuse que produisit dans tous les cœurs honnêtes cette injustifiable mesure; c'était une faute politique, aggravant encore, si c'était possible, ce que les décrets de confiscation avaient d'arbitraire et d'odieux; c'était aussi une atteinte violente portée à l'indépendance de la magistrature, indépendance qu'elle doit garder dans l'Etat, selon la belle parole de Portalis, « comme la conscience la conserve dans le cœur de l'homme (2). » « La presse garda le silence le plus
» absolu sur tous ces faits, qui, à d'autres époques, auraient
» provoqué de sa part les plus vives et les plus légitimes

---

(1) V. *le Correspondant*, *loc. cit.*, et l'intéressante notice que M. Richou a consacré à la mémoire de son beau-père.

(2) Portalis, *Monit.* de l'an IV. Séance du 24 brumaire, t. I, p. 231.

» réclamations. Il est vrai, ajoute M. Reverchon, avec une » singulière confiance, que si elle avait pu les discuter, si » l'on avait eu à craindre qu'elle les discutât, ils ne se se» raient pas accomplis (1). »

Cette révocation était pour M. Reverchon un titre d'honneur, car il y a des circonstances dans lesquelles « la disgrâce élève ceux qu'elle frappe et donne des droits à l'estime publique (2). »

Le magistrat destitué supporta la mesure dont il était victime avec la constance d'un sage : en paix avec sa conscience, fort de son bon droit, il se tint pour satisfait des marques universelles de sympathie dont il fut alors l'objet, et loin de chercher à se venger en se jetant dans une opposition aveugle, il se réfugia dans l'étude et laissa à l'avenir le soin de la réparation.

II

« Cependant, dit un de ses biographes (3), sa carrière était brisée; âgé de quarante et un ans, il ne pouvait songer à une retraite prématurée que ne lui permettaient ni ses habitudes de travail, ni même sa position de fortune. Grâce à l'espèce de contrainte qu'avait exercée sur lui M. Maillard pour lui faire accepter les fonctions de commissaire du gouvernement, il ne redoutait plus de porter la parole en public. » Aussi, dès la première heure, forma-t-il le projet d'entrer au barreau de la Cour de cassation. « J'espère, lui écrivait M. le » président Maillard, après lui avoir rappelé la définition » de l'orateur : *Vir bonus, dicendi peritus;* j'espère que vous » ne repousserez pas la qualification de *vir bonus;* et si votre » modestie refuse le *dicendi peritus* appliqué à vous, rappe» lez-vous que vous vous étiez complètement trompé sur

(1) *Le Correspondant, loc. cit.*
(2) Lettre de M. Vivien, citée par M. Richou, *Notice,* p. 42.
(3) M. Richou, *loc. cit.,* p. 45.

» votre compte quand j'ai été assez heureux pour vous déci-
» der à siéger au banc du ministère public (1). »

Le 2 novembre 1852, M. Reverchon acquit de son beau-père M. Hautefeuille, sa charge d'avocat à la Cour de cassation; accueilli par ses confrères et par la Cour avec la considération la plus flatteuse, il ne tarda pas à se créer une clientèle choisie qu'attirait sa réputation d'intégrité et de science. Il se distingua au barreau comme il l'avait fait au conseil d'Etat, par la sagacité de son esprit, l'étendue de ses connaissances juridiques, et par l'autorité de sa parole, claire sans sécheresse, élégante avec précision, « parfois incisive, mais toujours modérée et sûre d'elle-même. »

Mais en 1858, sa santé le força à quitter cette position honorable qui convenait à ses goûts simples et studieux, et où il avait eu les plus légitimes succès. Il céda sa charge et se fit inscrire au barreau de Paris. Il se rattachait ainsi au monde judiciaire qu'il ne quittait qu'à regret et dans l'espoir d'une guérison prochaine, il ne voulait pas renoncer tout-à-coup et dans la force de l'âge à la vie active et aux luttes de la barre. Il dut toutefois se borner à donner des consultations que l'on recherchait avec empressement et que les magistrats accueillaient avec faveur. M. Reverchon fut un des derniers avocats consultants du palais, et à ce titre, il a sa place marquée à côté de ces hommes vertueux et savants que j'ai vus encore pendant quelques années exercer, parmi leurs confrères, une sorte de ministère pacifique et respecté, j'ai nommé M. de Vatimesnil et M. Colin-Delisle.

Ce rôle quelque peu effacé, ne suffisait pas toutefois à son tempérament actif et laborieux; toujours sur la brèche, il ne laissait point passer une question intéressante, en matière de droit public et administratif, sans en faire aussitôt l'objet d'une étude où les principes étaient mis en relief d'une main vigoureuse et qu'il publiait, soit dans le journal le *Droit*, soit

(1) Lettre du 17 septembre 1853. M. Richou, *Ibid.*, p. 46.

dans le *Revue critique de législation*, soit dans la *Revue pratique*.

Je ne saurais passer en revue tous les articles qu'il écrivit et l'analyse même succincte que je pourrais en faire dépasserait les bornes de cette modeste notice. Je dois cependant citer ses études sur la suspension des traitements ecclésiastiques ou civils par mesure administrative, sur la publicité des audiences des conseils de préfecture et ses conséquences, sur la patente des professions libérales et sur l'indépendance du ministère public. C'est lui qui rédigea, pour le *Dictionnaire de l'administration française*, de M. Block, l'article sur les conflits, qui est, au dire d'un maître, M. le président Aucoc, un véritable traité sur la matière. Je rappelle encore ses travaux sur l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, et la saisie administrative dont furent victimes, en 1863, l'illustre auteur de l'histoire des princes de la maison de Condé, ainsi que son éditeur M. Michel Lévy. Cette cause, que ni la parole ardente et convaincue de M. Hébert, ni la logique incisive et mordante de M. Dufaure ne purent faire triompher, étouffée devant la justice par un moyen de procédure, fut portée par la presse devant le tribunal de l'opinion publique et gagnée sans appel. M. Reverchon y contribua de tous ses efforts; ne pouvant soutenir par sa parole les droits du duc d'Aumale, il en soutint la légitimité dans une série d'articles qui parurent dans la *Revue pratique de droit français*. Ce sont de petits chefs-d'œuvre de clarté, de science, de discussion passionnée tout en restant courtoise, et on peut les offrir comme de véritables modèles de polémique judiciaire.

Ce qui distinguait toutes ces productions diverses, c'était une doctrine toujours sûre et vigoureuse mise au service d'une argumentation puissante ; on y sentait l'autorité d'un maître, autorité reconnue et acceptée par les meilleurs et les plus savants. « Quand vous avez traité une question, lui » écrivait M. Chauveau, c'est un véritable excès de modestie

» de renvoyer à un autre auteur, qui devrait l'examiner » d'une manière plus approfondie. Quand je publierai une » seconde édition de mes *Principes de compétence,* je vous » demanderai la permission de vous copier textuellement, » et je ne pourrai rien dire de mieux (1). »

Avec les qualités éminentes dont il était doué, nul n'était plus apte que M. Reverchon à composer un de ces grands ouvrages juridiques, destinés à assurer la réputation d'un jurisconsulte. Malheureusement, il a disséminé le fruit de son expérience et de ses études dans des articles écrits, pour ainsi dire au jour le jour, suivant les besoins et les nécessités du moment, travaux assurément pleins de distinction et de mérite, mais qui empruntaient à leur actualité même une partie de leur intérêt, et qui, par suite, ne sauraient avoir la valeur ni surtout la durée d'une œuvre de longue haleine. Nous ne pouvons que le regretter, et pour la science du droit, et pour la mémoire de M. Reverchon.

III

Au mois de février 1870, alors qu'il semblait y avoir en France comme un réveil de l'esprit public, les compatriotes de M. Reverchon, aux intérêts desquels il n'avait cessé de se dévouer, le nommèrent, par une tardive mais éclatante mesure de réparation, leur représentant au Conseil général du Doubs. Il ne fit que passer dans notre assemblée provinciale, et les tristes événements qui amenèrent la chute de l'empire ne lui permirent pas de remplir jusqu'au bout le mandat qu'il devait à la confiance des électeurs de Pontarlier.

Le gouvernement nouveau tint à honneur de s'attacher M. Reverchon ; aussi fut-il nommé, presque en même temps, conseiller d'Etat et avocat général à la Cour de cassation, et ce ne fut qu'après les plus honorables hésitations qu'il se

---

(1) Lettre citée par M. Richou, *loc. cit.*

décida, près d'une année après y avoir été appelé, à accepter le poste resté vacant à la Cour de cassation.

Il se consacra dès lors, tout entier à ses fonctions de magistrat, et il les remplit avec un éclat que le monde judiciaire n'a point oublié. Les membres de la savante Compagnie accueillirent, comme un des leurs, le nouvel avocat général qui se trouva tout aussitôt le digne émule de ces hommes éminents, l'honneur de la magistrature française.

La réputation de M. Reverchon n'était plus à faire ; on était en droit d'attendre beaucoup de lui, et cependant, je cite les paroles d'un de ses collègues, M. l'avocat général Desjardins, « il dépassa, quoi qu'on se fût promis, l'attente » générale ; pendant cinq ans, la chambre des requêtes « écouta religieusement ses conclusions, auxquelles une » science étendue des matières administratives, du droit des » gens et du droit comparé donnait une saveur et une auto- » rité singulières (1). » Ceux qui n'ont pas entendu M. Reverchon, au siége du ministère public, peuvent retrouver, dans nos grands recueils juridiques, l'écho fidèle, bien qu'affaibli, des conclusions qu'il prononça dans d'importantes affaires. Il faut, pour bien comprendre la nature et la portée de son talent, étudier avec soin ces résumés substantiels et lumineux, nourris de doctrine, pleins de force et de netteté qui ont si souvent préparé les arrêts de la cour suprême. C'est là qu'on peut le mieux apprécier les facultés brillantes et sérieuses qui distinguaient le docte avocat général : exposé clair et précis, discussion serrée et concise, science étendue et sûre d'elle-même, parole élégante et simple, tout semble réuni dans ces pages auxquelles il ne manque, pour être des modèles, que le mouvement et la vie de l'audience. Il eut la bonne fortune de rencontrer des affaires dignes de lui, et dans ces causes nouvelles et délicates, suscitées en grand nombre par les conséquences de la guerre et des événements

---

(1) M. Desjardins, *Discours de rentrée*, 1877.

qui ont bouleversé notre pays, il contribua, de toutes ses forces, à faire respecter le droit et à assurer le triomphe de la justice.

Ce n'était pas seulement un jurisconsulte; c'était aussi et surtout un magistrat. On trouvait en lui, pour parler comme d'Aguesseau, « ce fonds de droiture et de probité qui parais- » sait tellement né avec lui qu'on eût dit qu'il était vertueux » non-seulement par choix, mais par une heureuse néces- » sité (1). »

La fermeté de son caractère s'alliait à merveille à son amour du devoir, et la dignité de ses mœurs n'avait d'égale que la modération de ses sentiments et de ses goûts. Il disait le droit avec une indépendance pleine de simplicité, sans faire acception des personnes ni des partis, et l'on peut dire de lui que loin d'être obligé de faire un effort pour se défendre de l'injustice, il n'a jamais conçu qu'il fut possible à un magistrat de cesser d'être juste.

Au mois de novembre 1872, la Cour de cassation le délégua, en qualité de commissaire du gouvernement près le tribunal des conflits; il y fit preuve des mêmes qualités et y a laissé les mêmes souvenirs.

Malgré le labeur incessant que lui imposaient ses fonctions judiciaires, il trouvait encore le temps de partager les travaux d'importantes commissions et de diriger même des sociétés savantes auxquelles il se plaisait à apporter un concours empressé et assidu (2). La société de *Législation comparée,* dont la notoriété est aujourd'hui universelle, l'appela presque à son début à faire partie de son bureau et le choisit pour vice-président. Il fut l'un des membres fondateurs de la

---

(1) 4e mercuriale, *De la dignité du magistrat.*

(2) M. Reverchon était vice-président du conseil des domaines de Mgr le duc d'Aumale; membre du comité consultatif de l'*Ecole des communes*; membre de la commission chargée d'interpréter la loi organique des cultes protestants (28 avril 1877); de la commission chargée de collectionner les lois étrangères (27 mars 1876), etc., etc.

Société générale des prisons, dont les aspirations élevées et le but essentiellement pratique avaient été compris par sa noble intelligence (1). De toutes parts, on avait recours à ses lumières, et l'honorable magistrat ne savait rien refuser à ceux qui faisaient appel à son expérience et à son dévouement.

Cependant sa santé s'était profondément altérée. Malgré l'affaiblissement progressif de ses forces, il se refusa longtemps à abandonner son poste d'avocat général, et lutta avec la plus grande énergie contre le mal qui le minait sourdement. Il dut enfin céder; mais lorsqu'il se résigna à échanger les actives fonctions du parquet contre celles plus paisibles de conseiller à la Cour, il était déjà trop tard, et après deux mois de souffrances, supportées avec la résignation et la constance d'un chrétien convaincu, il succomba avant le temps, laissant à tous, suivant la parole d'un de ses collègues, « un grand exemple et un souvenir impérissable. »

Telle fut, Messieurs, l'existence de cet homme de bien dont notre province a le droit d'être fière, et qu'elle peut compter avec un légitime orgueil parmi ses enfants les plus distingués. Il convenait que notre Compagnie payât à la mémoire de M. Reverchon un juste tribut de louanges. J'ai essayé de le faire : j'aurais voulu que mon modeste travail fût plus digne de celui qui l'a inspiré.

---

(1) *Bulletin de la Société générale des prisons*, année 1877, page 234. Notice de M. Desportes.

PROMÉTHÉE

OU

LA POÉSIE DE LA SCIENCE

Par M. Pierre MIEUSSET

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 30 juillet 1879.)

Un poète chantait sous le ciel d'Ionie :
« Muses, s'écriait-il, inspirez mon génie !
» Dieu d'Homère, Apollon si puissant autrefois,
» Prête-moi ton luth d'or, ton arc et ton carquois ! »
Il disait, et partout dans les doctes vallées
Allait chercher les Dieux, les nymphes exilées
Et des poètes grecs répétait les accords ;
Mais Phœbus restait sourd ; tous les Dieux étaient morts.
Triste alors, il monta sur une haute cîme ;
Et, comme il contemplait les grands vaisseaux des mers
Qu'emportait la vapeur au bout de l'univers,
Un géant merveilleux, être divin, sublime,
Vint à lui, plein de gloire et le front radieux ;
Les éclairs du génie illuminaient ses yeux ;
A sa stature, à sa poitrine ensanglantée,
Le barde reconnut le titan Prométhée.

PROMÉTHÉE.

Mon fils, ne cherche plus les Muses dans ces bois ;
Prométhée a vaincu tous les dieux d'autrefois.
Ce n'est plus Jupiter qui lance le tonnerre ;
Aurore aux doigts de rose, au front pur et riant,
N'ouvre plus à Phœbus les portes d'Orient ;
Il est un Dieu plus grand que tous les dieux d'Homère.
Depuis le jour terrible où, fier, j'ai sur les monts
Brisé mes fers sanglants, j'ai lavé mes affronts

En détrônant des dieux toute la race altière
Qui n'a pu de mes yeux supporter la lumière.
Et depuis, je m'en vais enseignant tour à tour
Les Arts et le Travail, la Justice et l'Amour.
L'homme à qui j'ai donné la divine étincelle
Doit étouffer demain le vautour du malheur
Qui depuis six mille ans lui déchire le cœur.
Triomphe enfin, triomphe, ô Science immortelle!
Chantez, ô lyres d'or, des hymnes au vainqueur,
L'avenir espéré, la paix universelle!
Laissez Virgile, Homère, en leurs sacrés tombeaux.
A ce grand siècle il faut une autre poésie
Et de plus vastes champs que l'Hellade et l'Asie;
Mon fils, viens contempler mes horizons nouveaux!

LE POÈTE.

Merci, fils de Japet! je suis prêt à te suivre;
Partons! de la Nature explique-moi le livre
Et le Ciel et la Terre avec l'Humanité!
D'Uranie et d'Hermès montre-moi la beauté.

PROMÉTHÉE.

J'ai lu dans les rochers l'histoire de la Terre.
J'ai vu son globe en feu, son fluide chaos,
Puis sa masse en tournant s'arrondissant en sphère,
Son amas de vapeurs se condensant en flots.
J'ai vu les continents du sein des mers profondes
Surgir sous une main qui maîtrisait les ondes.
J'ai fouillé tous les monts : les terrains entassés
M'ont dit par leurs débris l'aube des temps passés.
J'ai pu surprendre Dieu, le suivre en ses ouvrages,
Voir le sol se parer de fleurs et de rameaux,
La faune s'élever des poissons aux oiseaux.....
Puis, quand tout fut peuplé, les mers et leurs rivages,
J'ai fait l'homme divin, géant audacieux,
Etre immortel, qni marche en regardant les cieux.
Il habita d'abord dans les antres sauvages,
Errant parmi les bois, couchant sur des feuillages;

Mais Bacchus et Cérès, avec leur art divin,
Lui donnèrent bientôt le froment et le vin.
Les cités florissaient déjà dans les campagnes
Quand les coups de volcan soulevant les montagnes
Firent trembler le sol jusqu'en ses fondements.
J'ai vu — brûlants tombeaux — se fendre les vallées
Et bondir jusqu'aux cieux les mers échevelées;
Jours sinistres! j'ai vu les épouvantements
Des hommes, quand sur eux se rua le déluge;
Je les ai vus fuyant, éperdus, sans refuge;
Tout était mer, et l'onde implacable et sans bords
Ne berça tout à coup qu'un grand peuple de morts.....

Sortez de vos tombeaux, Atlas, Hercule, Antée!
Et venez contempler les fils de Prométhée.
Leurs môles enchaînant la mer et les vaisseaux,
Leurs tunnels effrayants, leurs fiers ponts métalliques
Que n'auraient pas forgés les cyclopes antiques,
Et leurs phares, pareils aux astres sur les eaux!
Depuis que sur les flots, dans les nuits sans étoiles,
La boussole partout sait diriger les voiles;
Que la foudre arrachée au ciel par les humains,
En les rendant égaux, brille et vole en leurs mains,
Depuis que Gutenberg en gravant la pensée,
Ainsi que le soleil, l'a partout dispersée,
Libre, l'Humanité marche à pas résolus
Et, fière du succès, ne reculera plus.
Vulcain eut envié les milliers de machines,
Les colosses de fer que ce siècle inventa,
Et l'Etna n'eut jamais tel bruit dans ses usines.
N'est-ce pas que Fulton, Watt, Daguerre et Volta
Sont grands; que leur savoir, fruit de leurs longues veilles,
A doté l'univers de frappantes merveilles?
Eh bien! tous ces tableaux sortis de l'appareil
Qu'ont peints si brillamment les rayons du soleil;
Ce cable merveilleux qui fait sous l'Atlantique
Parler la vieille Europe à la jeune Amérique;
Cette locomotive ailée au front d'airain

Qui franchit flots et monts, impétueux Centaure,
Tout cela va changer et n'est qu'à son aurore.
Le Progrès marche, court, ne connaît plus de frein.
D'Esculape bientôt l'art sera souverain.
Vois ce frêle instrument ! accusateur du crime,
Il trouve l'assassin dans l'œil de sa victime ;
Puis j'en grossis l'image et révèle Caïn.
Adieu le télégraphe ! et gloire au téléphone !
Moins prompte Iris volait, messagère des Dieux ;
Et voici qu'après lui le phonographe étonne :
Les morts mêmes, les morts vont parler sous nos yeux !

Mais viens, prenons l'essor pour la voûte azurée ;
Mon puissant télescope a rapproché le Ciel.
Voici le grand spectacle et le chant solennel !
Passons la Lune éteinte au seuil de l'empyrée
Et volons, comme un trait, jusqu'aux feux du Soleil ;
C'est le phare du monde au flambeau sans pareil !
Il réjouit Mercure et Vénus si brillante
Que la Terre au printemps est cent fois moins riante ;
Il couvre de trésors Mars aux pôles d'argent,
Jupiter couronné de ses lunes d'opale
Et Saturne paré de son anneau changeant.
Il enchante Uranus et Neptune au front pâle.
Mais sondons l'infini des éthers constellés ;
Admire ces splendeurs, ces mondes dévoilés,
Ces astres colorés — flamboyants satellites
De soleils, dont je sais la masse et les orbites —
Et le char éclatant des constellations
Qui sillonne l'azur de fulgurations.
Un jour, par ses rayons, l'analyse spectrale
Saura me dévoiler leur beauté sidérale ;
Après avoir pesé tous ces globes flottants,
J'espère correspondre avec leurs habitants !...
Vois la zone lactée allumant sa coupole !
Vois graviter plus haut ces comètes en feu
Qui, leurs cheveux au vent, suivent la parabole
Qu'à travers l'infini traça la main de Dieu.

Montons toujours!.... montons! nos cieux sont des atômes!
Cent mille cieux plus loin avec cent mille dômes
Resplendissent sans fin, ornés d'astres nouveaux.

Le Poète.

O vertige inouï! que ces mondes sont beaux!

Prométhée.

Pour nous luire, il leur faut des millions d'années;
Depuis les jours lointains où leurs sphères sont nées
Ils vont vers l'infini, mais n'en approchent pas,
Et, malgré leur vitesse, ils n'ont pas fait un pas!
Mais plus loin que ces cieux à la Terre invisibles
Vois fourmiller toujours, — mondes inaccessibles, —
Mille autres univers plus effrayants encor
Qui ne semblent d'ici qu'une poussière d'or.
Et toujours, et toujours l'infini recommence,
Harmonieux, peuplé d'astres à l'orbe immense.

Le Poète.

Arrêtons-nous! je tremble, ébloui par le Ciel.
Je comprends vos transports, Newton, Képler, Herschell!
Et j'adore avec vous : Brillez, brillez sans voiles,
Flambeaux de l'empyrée! Innombrables étoiles,
Rayonnez et chantez! Sphères, laissez-moi voir
L'éternelle Beauté dans votre ardent miroir!
Et vous, de l'Inconnu planètes enchantées,
Par quels êtres heureux êtes-vous habitées?
Oh! sans doute ils sont purs ces fils brillants des cieux;
Leurs corps sont sans argile, éthérés, glorieux —
Autrefois, égaré dans le désert du Doute,
J'errais, triste et rêveur. L'ombre effrayait ma route;
Le Ciel me semblait vide et voilait sa beauté.
Aux cris de désespoir de l'homme révolté,
Bien souvent du malheur je sondais le problème,
Cherchant Dieu qui se tait quand le méchant blasphème,
Quelle Force a lancé les astres dans les airs,

Comment la vie éclôt au sein des Univers.
Le Vrai me tourmentait. Dans mes nuits d'insomnie,
Pâle, je dévorais les œuvres du génie.
Mais je comprends ta gloire inénarrable, ô Ciel !
Dieu luit dans l'infini ; je me sens immortel.

PROMÉTHÉE.

O penseur, l'Infini, voilà le grand mystère !
Mais la Science marche, un soleil à la main ;
Elle interroge tout ; elle lutte, elle espère
Forcer enfin le Sphinx à répondre demain. —
Quels beaux hymnes alors chanteront les poètes !
Mais ce grand jour, hélas ! ne brille pas encor.
Poète, ouvre ton aile, et chante d'autres fêtes,
Les fêtes du progrès, — aube des siècles d'or !
Vois : Icare est vaincu par nos aéronautes ;
Et que sont les lauriers des anciens Argonautes
Près de ceux qu'ont cueillis sous vingt climats divers
Nos fiers Tiphys faisant le tour de l'univers ?
Dis-nous la nuit du pôle et l'aube boréale ;
La sauvage Australie et l'Afrique centrale ;
Chante ces vrais héros, paisibles conquérants,
Qui vont purger le sol des monstres dévorants.
Et, chargeant tes pinceaux de couleurs magnifiques,
Montre-nous mille fleurs aux parfums exotiques,
Les races des humains, les mœurs des nations
Et partout le génie épanchant ses rayons.

LE POÈTE.

Oh ! j'ai déjà rêvé ces tableaux ; ma pensée
A médité le plan d'une immense Odyssée.
Qui donc me donnera de peindre un jour en vers
Ce merveilleux poème en cent chants : L'Univers !
J'aurai pour m'inspirer, Colomb, Dumont-d'Urville,
Livingstone, Franklin, Magellan, Bougainville ;
J'irai chantant vos noms, hardis navigateurs !
Sur vos lointains tombeaux j'irai jeter des fleurs.

Prométhée.

Hier, comme un géant, Lesseps vainqueur des ondes
A réuni deux mers et rapproché deux mondes.
Il coule, libre et grand, le fleuve aux vagues d'or,
Le Canal de Suez ! En vain Adamastor
Sur son cap effrayé déchaîne les orages ;
Il n'engloutira plus, ce roi des mers sauvages,
Les vaisseaux d'Occident chargés de leur trésor.

Le Poète.

Mais quoi ! serait-ce donc pour la seule richesse
Que tes fils ont conçu tant d'épiques travaux ?

Prométhée.

Non, non ; un but plus grand les remplit d'allégresse,
Ils ont vu resplendir des horizons plus beaux,
Bientôt, char de la Paix, plus rapide qu'Eole,
La machine, portant au front une auréole,
Va franchir sous les flots la Manche en son chemin
Et s'élancer d'un bond de Londres.... à Pékin !
Des barbares tribus mes fils sont les apôtres ;
Civilisant les uns et protégeant les autres,
Ils iront conquérir, rajeunir l'univers
Et de tous les captifs ils briseront les fers.
Courbez-vous, fier Atlas, superbes Pyramides,
Devant les monuments de nos bras intrépides !
Nous avons éclipsé l'œuvre des Pharaons,
L'antiquité pâlit près de nos Panthéons.
Nous vous supprimerons, géantes Pyrénées !
N'avons-nous pas percé les Alpes étonnées ?
Quel spectacle de voir tous les peuples demain
S'embrasser, triomphants, et chanter leur hymen !
Encore quelques jours et les incultes plages
Vont partout se parer de jardins et d'ombrages.
L'homme en ballon rapide au ciel s'élancera :
Il ira, dépassant les aigles dans les nues,
Explorer en son vol les terres inconnues —

Je veux ouvrir demain l'isthme de Panama
Et je raccourcirai la ceinture du monde
Pour mieux semer partout la liberté féconde;
Du Zuider-Zée à sec le golfe sourira
Et la Hollande, aux lieux où mugissaient les ondes,
Verra flotter aux vents des bois, des moissons blondes.
J'irai changer en mer le brûlant Sahara;
Les eaux feront fleurir les sables de l'Afrique;
Dans les affreux déserts, séjour des léopards,
Surgiront des cités, comme un songe féerique!
Et les peuples amis n'auront plus de remparts.

Le Poète.

Oh! je saisis mon luth pour chanter ce beau rêve
Et pour pleurer les maux d'un passé qui s'achève.
O martyrs immortels, vous qu'on traitait de fous,
Fier Colomb, Galilée et de Caus, gloire à vous!
Qu'importe le malheur, race persécutée?
Votre auréole reste, ô fils de Prométhée!
Le calvaire pour vous fut voisin du Thabor
Et vos fronts aujourd'hui touchent les astres d'or.
J'ai frémi d'épouvante et j'ai maudit naguère
Le génie inventant ces lourds canons de guerre
Qui brisent les vaisseaux tout cuirassés de fer
Et sèment à plaisir la mort, — travail d'Enfer!
J'ai bien longtemps douté de ton œuvre, ô Science!
Je te croyais athée, orgueilleuse, sans cœur;
Mais maintenant, ô reine, en toi j'ai confiance:
La Poésie ailée est ta céleste sœur.
L'avenir est à vous. Faites lever l'aurore
Sur les peuples lointains où la nuit règne encore.
En avant! C'est le Bien qui naîtra du Progrès.
Comme Israël au temps merveilleux de Moïse,
Nous allons à grands pas vers la Terre promise.
Marchons, ivres d'espoir; l'âge d'or est tout près.
De fraternels drapeaux décorons nos frontières,
Entre les nations et toi plus de barrières,
France au cœur large et bon! Courage à tes penseurs

Cherchant à rendre un jour tous les hommes meilleurs !
Courage à tes savants ! Que leur puissant génie
Rayonne — et du progrès révèle l'harmonie !
Foule aux pieds les lauriers teints du sang des combats,
Même à tes ennemis, ô mère, ouvre tes bras,
Et mets toute ta gloire à bannir de la terre
Ces deux monstres hideux : l'Erreur et la Misère.
Et toi, reine des Arts, temple vivant du Beau,
Paris, fière cité, lève au ciel ton flambeau !
Hommage à toi, Phénix, qui renais de ta cendre !
O ville altière et douce, il est temps de répandre
Tes torrents de lumière et tes flots de bonté :
Vers un nouvel Eden guide l'Humanité.
Donnant à l'univers une fête féconde,
Célèbre le génie et la gloire du Monde.
L'homme aspire à monter..... Géant né pour les cieux,
Il ne s'arrêtera qu'étant égal aux Dieux.....

— Le poète se tut..... Une clarté nouvelle
Venait de l'éblouir ; Prométhée avait fui.
Mais au lieu du Titan, rayonnait devant lui,
— Comme un reflet de Dieu — la Science éternelle.

LE VICOMTE CHIFLET

(1812-1879)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Par M. le docteur **LABRUNE**

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 31 juillet 1879.)

En imposant à une plume essentiellement plébéienne et désintéressée, autant qu'elle est indépendante et sincère, le soin de rappeler les titres qu'un patricien distingué laisse à ses regrets, l'Académie de Besançon semble avoir été inspirée elle-même d'un sentiment de loyauté respectueuse envers la mémoire d'un homme dont les idées et la vie ont été en contradiction presque constante avec les passions qui nous agitent et les événements qui nous entraînent.

Celui qu'il vous a plu de charger de cette tâche difficile devait attendre et demander le concours de ses collègues, afin de ne point parler en son propre nom, et de pouvoir tracer d'une manière moins imparfaite, dans le bref délai qui lui a été accordé, une esquisse de l'éminent confrère que nous avons perdu.

Ne voulant être que votre écho, ou, si vous aimez mieux, votre organe, celui que vous avez désigné a cherché auprès de vous les moyens de suppléer à son insuffisance, et, pour peindre l'homme, il a consulté les faits au lieu de se livrer à une dissertation sur les idées.

N'attendez donc de moi, Messieurs, qu'une œuvre fort imparfaite. Il faut une pleine lumière pour tracer un portrait, et lorsque le libre soleil de la vérité n'éclaire que d'une manière douteuse l'atmosphère morale, politique, religieuse, il faut se résigner, quelle que soit la distinction de la figure

qu'on veut peindre, à n'obtenir qu'une ombre, une silhouette.

Comme ce grand seigneur auquel on demandait comment il avait pu sauver ses titres de noblesse au milieu du sac et de l'incendie de sa demeure, M. le vicomte Chiflet eût pu répondre qu'il avait son acte de naissance qui pouvait lui suffire.

Fils d'un Premier Président à la cour royale de Besançon qui fut successivement député du Doubs et pair de France, homme dont la mémoire encore vivante chez ceux qui l'ont connu, est restée environnée de toute la vénération que peut mériter un magistrat, le vicomte Marie-Ferdinand-Xavier-Fidèle Chiflet se trouva le dernier représentant de cette fière race franc-comtoise qui, tout en donnant pendant plusieurs siècles des dignitaires à l'Eglise, des professeurs de droit et de médecine à l'université de Dôle, des conseillers et un président à la haute magistrature des Parlements, ne cessa jamais de produire des hommes de lettres et de science, des érudits déjà loués par Voltaire, tous dévoués serviteurs des institutions de leur pays qui jouissait d'une certaine autonomie et d'une liberté relativement grande à l'ombre tutélaire de la monarchie. C'est au sein de cette organisation sociale que tous se firent par une vie austère et laborieuse une place honorée.

C'est bien là la vraie noblesse, celle que l'on pouvait acquérir par l'élévation de la vie au moyen des habitudes de vertu, de distinction, d'élégance, de culture morale et intellectuelle qui créent un véritable perfectionnement des générations et finit par produire ce qu'on appelle le cachet d'une race.

C'est là un idéal, il est vrai, un idéal auquel la réalité n'a pas toujours été conforme ; mais quelle est l'institution humaine dont tous les développements n'ont jamais offert qu'une harmonie parfaite avec l'idée sur laquelle elle repose ?

Cette sélection, ce perfectionnement d'une race par l'éducation qu'on lui donne est si bien une loi, que nous la re-

rouvons dans la nature, en tant qu'elle peut être gouvernée par l'homme, et que ceux-là même qui nient cette loi se chargent de la mettre en évidence par leur tendance persévérante à se faire une distinction, non toujours par leur travail ou leur mérite, à se dresser un piédestal, à se créer une aristocratie ambitieuse jusqu'au sein de la démocratie dont ils abandonnent ainsi le principe.

Nous parlerons peu des ancêtres de M. le vicomte Chiflet : ils appartiennent à l'histoire de notre pays que personne ne doit ignorer, et d'ailleurs votre confrère ne vous en a-t-il pas parlé lui-même, avec la dignité modeste que vous savez, dans son discours de réception au sein de cette Académie en 1856.

Bien qu'il l'ait fait avec une sobriété qui l'honore, nous imiterons sa réserve, car, dans une série d'aïeux qui commence par Gérard Chiflet, co-gouverneur de Besançon en 1313, puis Charles Chiflet, officier dans les gardes-nobles de Charles-le-Téméraire, continue par Laurent Chiflet, comte Palatin sous Charles-Quint, pour finir, après une pléiade de jurisconsultes, de magistrats, de professeurs, de dignitaires, d'hommes de lettres, de savants religieux, par le président que plusieurs d'entre nous ont connu ; une telle série d'ancêtres imposait à son dernier héritier une succession onéreuse à recueillir, en même temps qu'un nom difficile à bien porter.

Vous voyez, Messieurs, qu'il ne suffisait pas, comme on l'a dit, de se donner la peine de naître pour bénéficier de ce principe d'hérédité en vertu duquel l'homme se continue et accroît sa puissance, en augmentant, ou tout au moins en conservant intact ce patrimoine d'honneur et de bonne renommée que tout fils de bonne famille devait se rendre digne de recueillir et capable de faire valoir par une bonne et forte éducation. Celle de M. le vicomte Chiflet se fit au collége de Dole, sous des maîtres qui nous apprenaient, quoi qu'on dise, que l'homme qui n'a pas de conscience ou qui ne sait pas la cultiver n'est jamais un homme ; que c'est dans ce sanctuaire intérieur que nous devons chercher Dieu qui se

voit aussi dans les beautés de la nature, dans le dévouement affectueux de nos parents, dans l'ordre social, dans l'Evangile enfin et dans la religion qui en promulgue la doctrine avec autorité.

Pour ces maîtres si calomniés, il n'y a d'athées, de nihilistes que chez les infortunés qui, regardant en eux-mêmes, n'y trouvent rien, ni les dictées de la justice, ni le sentiment du bien, ni les lumières de la science.

Comme plusieurs d'entre nous qui sommes ici, M. le vicomte Chiflet garda toujours pour ces initiateurs de sa jeunesse une estime sans mélange, une reconnaissance sans limites, un témoignage pur de toute hésitation.

Mais l'éducation publique, l'éducation du collége ne fait pas l'homme tout entier : elle est précédée, accompagnée et suivie de l'éducation privée au sein de la famille dont les traditions et les exemples donnent au caractère un ineffaçable cachet.

Ces conditions étant données, on comprend que le jeune Ferdinand Chiflet ne put être qu'un fervent légitimiste et un chrétien convaincu. Il arrivait à la vie, après avoir achevé ses études de droit, au moment où une transformation profonde dans les destinées de notre pays venait de lui fermer toute carrière, en brisant celle de son père.

Sans doute il dut regretter de ne pouvoir dépenser au service de sa patrie cette activité de la jeunesse qui est si précieuse dans les âmes d'élite, et montre dans la floraison du printemps les espérances de l'âge mûr ; mais on se tromperait étrangement si on pouvait croire qu'à ces regrets se mêlait de l'indignation ou de la colère.

De tels sentiments ne pouvaient entrer dans cette âme que la vue du mal contristait sans jamais l'irriter, car elle savait que Dieu ne fait pas le mal, mais qu'il le permet, puisqu'il a voulu l'homme libre de gouverner ce monde avec sa parole et sa loi, libre de le troubler aussi, temporairement au moins, en substituant à cette loi les négations de sa pensée.

Ne pouvant se mêler avec conviction à la foule qui se laissait entraîner vers ces négations, les acclamait, en espérait l'affranchissement de l'esprit humain et sa marche sans entraves vers des destinées meilleures, le vicomte Chiflet estima qu'il devait attendre et rester lui-même, tel que les antécédents de sa famille lui commandaient d'être, avec la volonté constamment orientée vers le bien et la justice, l'intelligence ouverte à toute vérité, sans se laisser partager ni mutiler, sans admettre de transaction avec ce qui eût servi ses intérêts en blessant son sens moral.

Sa vie s'est usée dans cette attente, mais elle s'y est aussi perfectionnée ; car, s'il est difficile à l'homme qui exerce le pouvoir et qui jouit des faveurs de la prospérité de ne point se laisser entraîner à quelques abus, exalter par le succès, enivrer par l'orgueil, égarer par l'ambition, il nous est donné, lorsque nous sommes réduits au rôle de spectateur des choses humaines, de les apprécier avec plus de calme, de sagesse et de vérité.

Aussi, rien ne saurait-il peindre la sérénité pleine de mansuétude, la compassion sincère et discrète avec lesquelles le vicomte Chiflet jugeait les événements et les hommes.

Ceux-ci n'étaient à ses yeux que les victimes de leurs illusions, et quant aux événements, il ne voyait en eux que les conséquences en quelque sorte fatales des principes adoptés.

Son existence ne se borna point cependant à cette contemplation passive. Tout de sentiment et de goût pour le bien et le beau, il discutait peu, sachant bien que la discussion ne persuade pas, qu'elle irrite les amours-propres et laisse à chacun son opinion ; mais il s'était fait une loi d'attirer les hommes à son Dieu et à son roi par ses paroles conciliantes, son aménité, toutes les séductions de sa nature et de sa brillante éducation.

Semblable à ces plantes gracieuses et vivaces qui s'insinuent parmi les ruines, pénètrent leurs interstices et finissent par les orner en les couvrant de verdure et de fleurs, il com-

prit que la meilleure manière de servir ses convictions était de faire regretter l'ancienne courtoisie, l'antique loyauté.

Il n'était point ce qu'on peut appeler un homme d'ancien régime, car il condamnait tous les abus de la puissance, tous les actes incompatibles avec la loi chrétienne, mais il ne croyait pas à la possibilité de changer les lois morales de l'humanité, ni celles qui servent de base à la société; il ne croyait pas qu'on pût constituer un pouvoir stable en le livrant sans cesse aux agitations et aux mobilités des multitudes : il élevait dans sa pensée le monarchisme à sa plus haute puissance, en lui donnant pour mission de s'employer, de se dépenser au profit de tous.

Il n'était donc point ennemi de la République dans son principe, lui qui était né sur une terre jalouse de son autonomie, mais il regardait ce principe comme bien difficile à appliquer d'une manière heureuse dans la pratique, à cause des vices de notre nature trop esclave des passions. Il voyait bien en lui l'un des éléments du gouvernement des hommes, élément subordonné, comme dans l'existence humaine les fonctions du corps doivent se prêter à l'exercice des facultés de l'âme et de l'intelligence qui les ennoblit, comme dans ce merveilleux bronze de Corinthe que nous a légué l'antiquité, la présence nécessaire des métaux de second ordre s'allie à celle de l'or et de l'argent qui donne à l'ensemble son éclat et son prix.

Il n'y eut donc dans le vicomte Chiflet ni préoccupation de caste, ni préoccupation de parti, ni retour sur lui-même. Son parti était celui de la France, et s'il ne voyait en dehors du principe héréditaire que les conflits de l'ambition et trop souvent les triomphes également funestes de la violence ou de l'intrigue, attendons pour le condamner que l'expérience qui se fait lui ait donné tort.

Réfugié trop exclusivement par la force des choses dans les régions d'un idéal dont il lui avait été donné de voir l'objet, il avait conçu pour ce type d'honnêteté et de vraie gran-

deur une passion qu'il ne séparait point dans son cœur de son amour pour son pays ; et il espérait voir celui-ci remonter un jour, sous un tel guide, à ce degré de prospérité et de gloire dont nous l'avons vu jouir dans notre jeunesse.

C'est dans cette espérance et dans de nobles relations, en même temps que dans la culture des lettres et des arts, dans celle des affections les plus élevées qu'il sut trouver un dédommagement digne de lui.

Fidèle à l'engagement qu'il avait pris le jour où il entra dans votre Compagnie, vous le vîtes souvent s'associer à vos travaux, tantôt en prenant sa part de cette œuvre délicate et quelquefois onéreuse de critique littéraire à laquelle une Académie est obligée de se livrer lorsqu'elle veut encourager le travail et le récompenser, tantôt en distribuant l'éloge à des artistes de la province, ou en vous présentant des produits originaux de critique historique sérieuse ou de fiction poétique propre à faire revivre dans le domaine de l'imagination des temps qui s'effacent dans une lointaine obscurité.

Si votre confrère sembla se complaire dans ces excursions peut-être un peu fréquentes dans les régions de la légende, il faut bien tenir compte du talent avec lequel il sut mettre en œuvre des connaissances historiques incontestables pour leur rendre tout leur éclat, toute leur signification, comme on voit un antiquaire compléter une inscription à demi-effacée, pour donner à de vieux débris, témoins des âges, leur valeur et leur autorité.

M. le vicomte Chiflet n'abusa jamais d'ailleurs de cette licence pour s'égarer dans la pure fantaisie : il ne se permit la fiction que pour servir de forme à une vérité, pour revêtir de couleurs plus saisissantes la manifestation d'une idée philosophique ou religieuse, et, comme il le dit lui-même quelque part, s'il ne fit pas toujours de l'histoire réelle, il voulut toujours faire de l'histoire vraie.

Dans ces petits romans historiques sur l'époque gallo-ro-

maine, l'auteur, obéissant à ses goûts d'artiste, semble encore, au lieu de la plume, tenir l'ébauchoir qui modèle et s'inspire des connaissances acquises comme d'une argile qu'il façonne à son gré, pour traduire son idée.

Ces connaissances, ces trésors d'érudition, il les avait puisés en partie dans les livres de ses ancêtres, et il se crut permis d'user de ce bien de famille selon ses goûts.

Que dis-je! ce ne fut pas dans le passé seulement, mais aussi dans l'avenir qu'il laissa promener sa muse poétique : il rêvait pour son Vesontio des destinées telles qu'il eût voulu les lui faire dans soixante et dix ans, si la fortune d'un Nabab lui ayant appartenu, il eût pu la dépenser avec son infatigable générosité.

Mais on se tromperait étrangement si l'on pouvait croire que l'imagination seule fit les frais de son talent.

Vous vous rappelez encore ce travail intéressant de bonne et forte érudition qui nous montre nos pêres, les Burgondes, franchissant le Rhin, après être sortis des forêts de la Germanie et des bords de la Wartha, de l'Oder, de la Vistule, envahissant par des tentatives réitérées la Séquanie, et parvenant enfin à s'y établir au détriment des Gallo-Romains vers l'an 456.

Ce n'est, certes, pas un petit mérite littéraire que de répandre quelque lumière sur ces migrations guerrières des nations qui ont foulé notre sol, et y ont laissé leurs débris, comme un attérissement gigantesque. Ces lointains de l'histoire se confondent comme les flots de l'Océan dans un horizon reculé. Voyez plutôt ce qu'est devenue chez nous et sous nos yeux la question d'Alésia! On dit que de la discussion naît la lumière. Hélas! elle redouble bien plus souvent l'obscurité au sein de laquelle on s'agite dans la confusion. Sachons donc gré à notre confrère d'avoir su exposer cette question d'une manière gracieuse et attrayante, en revêtant ce sujet naturellement aride du charme qu'il savait répandre sur la critique littéraire et la critique artistique.

La critique littéraire! il l'a traitée plusieurs fois devant vous avec un goût exquis, avec une mesure et une justesse d'appréciations dont le secret se trouve dans cette conviction qu'il exprimait un jour : le vrai, disait-il, ne fut jamais dans les extrêmes ; évitons-les, et nous aurons beaucoup de chances pour l'atteindre.

Et quant à la critique d'art, je n'oserais dire qu'il la traitât en maître, puisque lui-même reconnaissait que les circonstances ne lui avaient jamais permis d'en développer les aptitudes selon son désir, mais il y portait au moins une sûreté de jugement, une délicatesse d'expression, une distinction de sentiment, une sincérité et quelquefois, disons-le, une sévérité qui ôtait toute fadeur à la louange.

L'éloge qu'il a fait des peintures de M. Baille au collége Saint-François-Xavier, l'éloge du sculpteur Perraud sont deux perles dans lesquelles on retrouve les qualités qui le distinguaient, *l'âme et la foi de l'artiste, le dédain du réalisme dans les détails qui cherche de vulgaires trompe-l'œil dans ses œuvres*..... l'art véritable ne s'abaisse point à de tels triomphes : *comme un roi, comme un ange qui ne posent point leurs pieds dans nos fanges terrestres, il craint de descendre à la matière et, tout en respectant le vrai, il se maintient chaste dans les hautes et pures régions du style et de la pensée.*

Ces paroles, qui ne sont pas les miennes et que je cite presque textuellement, donnent la mesure de ce que le vicomte Chiflet a été comme artiste, de ce qu'il eût pu être si on l'eût laissé se développer par l'étude sérieuse de l'art. Mais le président Chiflet avait d'autres desseins sur son fils que d'en faire un artiste. Il l'empêcha par tous les moyens possibles de s'adonner à l'art vers lequel le portait son tempérament spirituel doué d'une imagination vive, ardente, d'un sentiment profond du beau, d'un coup-d'œil prompt et sûr pour le discerner, qualités maîtresses qui ne sauraient, à elles seules, constituer le grand artiste, sans une éducation donnée par des maîtres capables de préparer à l'inspiration les moyens

techniques de se traduire, et de se révéler dans une forme digne d'elle.

Vous avez déjà compris, Messieurs, que devant une tâche écrasante pour mon incompétence en fait d'art, j'ai dû interroger, soit parmi les membres de votre Compagnie, soit au dehors, des juges capables d'apprécier M. le vicomte Chiflet comme artiste.

Eh bien ! j'ai été frappé de la concordance de leurs témoignages, de leur conformité avec le sentiment timide et réservé qui était déjà le mien.

Puis-je faire mieux que de me taire et de laisser la parole aux honorables témoins de cette enquête ?

Je commence par l'hommage d'un ami qui est aussi un maître en fait de critique.

A l'ongle vous reconnaîtrez le lion.

« M. le vicomte Chiflet pratiquait un art personnel et travaillait en solitaire, loin de la mode du jour, prête à régenter l'art par le suffrage universel, au risque de livrer son sort aux refusés.

Il trouvait la mode dangereuse à l'art qui, par elle, devient exsangue et couard, comme l'aurait dit Montaigne, et à force de ressembler à tout, finit par ne ressembler à rien.

Il rêvait donc un art original et se balançant entre la puissance et la tendresse : il fut, avant tout, chevaleresque et pieux ; de là le choix de ses sujets.

Homme de spéculation intellectuelle, son imagination artistique ne s'éclairait point par les yeux de la chair, et comptait moins avec les réalités de la nature qu'avec son idéal.

Emportées par un esprit créateur, ses conceptions montaient bouillantes du cœur au cerveau : son art primesautier sortait de là comme une Minerve impétueuse, toute brillante d'or et de couleurs, fille à la vérité un peu sauvage et pleine de caprices, prête à passer les bornes de la règle, violentant parfois les membres rebelles à se ranger sous sa loi, mais remplie de charme et d'attrait, de caractère et de vie.

Est-ce étonnant si, avec ce tempérament, il préférait l'art romantique au classique?

De là naissait en lui une disposition marquée à sacrifier l'esthétique à l'expression.

Le voyage qu'il fit aux bords du Rhin décida de sa carrière artistique.

Frappé par les œuvres du moyen-âge et de la renaissance bysantine de l'Ecole de Cologne, son art, sans être servile, devait y puiser et conserver toujours un aspect imagé et décoratif.

Il rapporta de ses pèlerinages des dessins à la mine de plomb pris dans les cathédrales, rehaussés de différentes couleurs, avec un goût exquis et crayonnés avec une force sculpturale.

Leur succès fut grand à la première exposition de la Société des Beaux-Arts de Besançon.

Ces dessins peuvent être considérés comme le point de départ ultérieur de son évolution artistique.

En effet, il détacha bientôt des fragments piquants de ces murailles remplies de saints et de héros, pour en enrichir les albums de ses amis ou les murs de leurs demeures. Voyez ce preux à moitié vêtu de son armure : il habite les rives d'un fleuve que domine son manoir gothique aux tourelles féodales. A ses pieds est un filet rempli de poissons, à sa main un verre autour duquel s'enroule cette devise « le Roy boit » qui rappelle à la fois le nom de sa famille et la fidélité de sa race.

Une autre page d'égale importance nous transporte sur les rives du Danube. Un peuple généreux, avant-garde de la civilisation, va engloutir son armée dans les marais de Mohacz, en défendant l'Europe contre l'invasion musulmane. Louis II, roi de Hongrie, de la maison de France, apparaît sur son cheval de bataille; l'étendard du royaume flotte sur sa tête; une lutte échevelée fait rage autour de lui, les cimeterres et les sabres se croisent, les turbans et les casques sont

foulés aux pieds. Deux Jankovitz sont frappés à mort en brandissant leur arme aux côtés du roi.

De vives couleurs rehaussent le bas-relief, l'or éclate sur les armures, le sang rougit encore l'écarlate des costumes, et le lointain se perd dans un mélange confus d'armes brillantes et de poussière dorée au soleil d'Orient.

Chacun a pu voir dans la vitrine des Beaux-Arts un charmant tournois où l'on ne savait qu'admirer davantage, de la fière attitude des combattants, de l'expression émue et pleine de sympathie des dames, juges des prouesses qu'elles vont couronner, ou de l'éclat des armes, des tapisseries et des costumes, vrais joyaux, qui feraient honneur à l'étalage d'un lapidaire.

Rien ne manque, pas même ces grotesques qui surgissent au milieu de feuillages fantaisistes sur les chapiteaux des colonnes gothiques. Les voici représentés par ces singes perchés sur le dais qui recouvre l'estrade et qui, la lame au poing, imitent les jeux de l'arène.

N'oublions pas la Jeanne-d'Arc sur son bûcher.

Cette forme suave qu'on voit s'élever au-dessus des flammes n'est-elle pas son âme inspirée plutôt que son corps ?

Et le loup de Gubbio qui donne la patte au bon saint François, gage de sa promesse de laisser en paix les enfants et les moutons du pays.

Voici l'Alchimiste au visage grimaçant et infernal qui fait rêver au docteur Faust et semble éclairé par les flammes rougeâtres de l'enfer.

Et ce peuple de saints et de saintes descendus sans doute de leurs piédestaux pour répondre à l'évocation toute chrétienne de l'artiste.

Le tout entremêlé d'une foule de badinages charmants, tels que jeux de cartes ingénieusement peints pour charmer les loisirs d'une femme aimable ; menus de dîners où, sur le revers de sa carte, chaque convive trouve son emblême sous la forme d'une plaisanterie de bon goût.

Mais hélas ! il avance dans sa carrière artistique, et à mesure qu'il avance, plus indulgent pour les autres, il devient plus sévère pour lui-même.

Une secrète pensée de gloire se mêla-t-elle à ses nombreuses préoccupations ? Il n'est pas permis de le croire, et ceux qui ont connu le plus intimement M. le vicomte Chiflet savent qu'un autre sentiment, bien supérieur à celui-là, l'inspirait lorsqu'il prit la résolution d'épurer son dessin, de combler certaines lacunes de sa première éducation artistique, d'agrandir l'échelle de ses compositions et d'entreprendre l'exécution de deux hauts-reliefs tirés de l'histoire de Saint-Louis.

Plein d'une nouvelle ardeur et porté par les ailes de sa foi et d'une royale amitié vers une plus grande perfection, il voulut faire marcher de front deux épisodes historiques, Saint-Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes, et Saint-Louis portant sur ses épaules la couronne d'épines du Sauveur. Dans la première, on voit le monarque, représentant visible de la justice divine, étendre une main protectrice sur une veuve prête à devenir la proie d'un usurier à figure rapace. Derrière le roi se groupent différents personnages qui portent les attributs de la justice avec cette autorité qui vient de Dieu, en passant par les mains du prince. Enfin, des gens d'arme et chevaliers occupent l'arrière-plan qu'ombrage le chêne devenu historique.

L'artiste fit tout pour se dépasser et rendre son œuvre digne du château de Chambord qu'elle devait orner.

Les expressions furent étudiées, les caractères profondément sondés, la couleur combinée de métal rehaussait déjà par un aspect prestigieux l'ensemble de cette belle composition.

Mais la Muse est terrible, et, comme Saturne, dévore ses enfants. Les exigences de l'art ne laissent point de trêve à l'esprit délicat de M. Chiflet

Frappé déjà d'un mal irrémédiable dans son cœur et dans sa poitrine, ses efforts devaient bientôt engloutir ses forces.

Il sentait sa fin approcher : nous le vîmes assis sur les ruines de ses espérances reporter tristement ses yeux sur la moins achevée de ses œuvres, quêtant d'une voix éteinte des conseils timidement donnés, tout en refusant les encouragements.

Enfin, le moment suprême est venu, mais plus heureux que tant d'autres, il emporte une réputation déjà faite, et son nom illustre dans les fastes de la province s'éteint dans l'auréole du talent. »

Après ces pages tombées d'une plume autorisée, il ne peut être question de se demander si M. le vicomte Chiflet, malgré une certaine incorrection dans ses procédés d'exécution, a été un véritable artiste. Oui, il l'a été, et même à un degré éminent, si l'on considère l'originalité pleine de charme de ses aspirations et sa puissance à les rendre sans s'arrêter à la difficulté, sans tenir compte de l'obstacle, opérant presque toujours sans règles définies, sans les dédaigner toutefois, mais oubliant de s'y conformer, pour marcher droit à son but, qui était de traduire le côté surnaturel de l'homme en une forme vivante, capable d'émouvoir et de toucher.

Artiste! il le fut en tout, et la Société des Beaux-Arts de Besançon qui l'eut pour vice-président pendant dix ans, et pour président depuis 1868 jusqu'à sa mort, gardera le souvenir de cette activité intelligente, affable, dévouée à tous les artistes de la province, empressée à les louer, à les recommander, à leur faire rendre justice, toujours prête à se dépenser pour tous avec une amabilité qui ne faisait pas d'exceptions et qui n'en trouvera pas dans le concert de regrets et d'affections qui accompagne sa mémoire.

Mais c'est surtout lorsqu'il parlait de l'art chrétien au milieu de ses chers ouvriers du cercle de Saint-Joseph que l'artiste véritable se révélait dans la définition qu'il donnait de l'art, de son idéal; dans l'exposition de son histoire en tant que manifestation du beau, splendeur et rayonnement du

vrai ; c'est alors qu'il savait trouver des paroles dont le souvenir restera comme le plus éloquent éloge qu'on puisse faire de lui.

Et ce n'est pas dans le monde des arts seulement que le vicomte Chiflet a fait connaître l'élévation de son esprit et la générosité de son cœur. Il n'appartient qu'à ceux qui ont joui de l'intimité de ses relations de pouvoir dire à quel point cette âme d'élite se montrait jalouse de s'affirmer par sa bonté en face de ces tristes négations qui ont fait de l'âme humaine une chimère. Comme cet ancien devant un sophiste qui niait le mouvement, il estima toujours qu'il suffisait de marcher.

Un magnifique joyau archéologique, le fameux taureau de bronze d'Avrigney, legs du cardinal-archevêque de Choiseul à son grand-père, était convoité par l'administration de notre musée. Il fut un temps plus heureux où M. le vicomte Chiflet, dans un testament que des faits survenus ont rendu caduc, abandonnait ce précieux débris à sa ville natale en pur don. Plus tard, le musée de Vienne en offrait trente mille francs. M. le vicomte Chiflet le céda pour vingt mille à notre municipalité qui n'en donna que quatorze, laissant à l'un de nos confrères le soin de payer sa gloire de négociateur.

C'est en marchant ainsi que M. le vicomte Chiflet s'est usé avec cette magnifique et volontaire imprévoyance dont parle Bossuet, car il était toujours prêt à répondre à tout ce qui venait solliciter sa bienveillance pour une bonne œuvre, pour une institution charitable, pour une infortune particulière. Jamais l'indigent ne s'éloignait de sa demeure sans en bénir le seuil. Les lieux qu'il habitait gardent la trace de cette bienfaisance de grand seigneur qui s'exerçait d'une manière gracieuse pour tous, car il savait rester enjoué jusqu'au milieu de ses tristesses, toujours homme et toujours naturel dans son aspiration vers le surnaturel qu'il voyait surtout dans cette ineffable bonté qui, depuis plusieurs générations, avait accrédité autour de la demeure de ses ancêtres ce dicton populaire : « bon comme un Chiflet. »

Ailleurs on avait dit longtemps : « savant comme un Chiflet, » et nous avons vu qu'il n'avait répudié aucune part de son héritage. Avec un cœur ainsi fait, on ne vit pas longtemps en ce monde, mais on le quitte, avec regret sans doute, à cause des affections brisées et des œuvres inachevées qu'on y laisse; on le quitte au moins avec la suprême consolation de l'espérance, de la certitude de ne trouver dans la mort qu'un moyen de retourner à Dieu, le souverain bien, la souveraine justice, la souveraine vérité.

Ce sentiment qui avait soutenu M. le vicomte Chiflet au milieu des défaillances qu'il avait sous les yeux, et qui lui avait permis de dominer les ruines de toutes ses espérances temporelles, ce sentiment le soutint encore au milieu des longues épreuves d'une cruelle souffrance.

A ce moment suprême où la sincérité de l'âme est désormais sans voiles, l'égalité de son caractère, la vaillance et le calme de sa résolution, la lucidité constante de son intelligence, l'ardeur de sa foi parurent ouvrir ses yeux à un jour qui commence et non point les fermer à un jour qui finit (1).

---

(1) Né à Besançon le 30 novembre 1812, M le vicomte Chiflet est mort dans cette ville le 30 mai 1879.

LES MONUMENTS

DE

L'ABBAYE DE ROSIÈRES (JURA)

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE ADJOINT

(Séance du 29 mai 1879.)

Il y a quatre-vingt-dix ans à peine un voyage littéraire et archéologique dans nos abbayes franc-comtoises eût sauvé de l'oubli d'innombrables et précieux monuments, dont les moindres traces ont aujourd'hui disparu. Riches encore en souvenirs, malgré les ravages que le temps et les hommes ne leur avaient point épargnés, nos vieux cloîtres gardaient encore pieusement d'antiques manuscrits, des objets d'art du plus haut mérite. Leurs églises, dont l'architecture grandiose atteignait souvent les proportions de véritables cathédrales, étaient peuplées d'un monde de statues, décorées de peintures curieuses, de boiseries splendides, pavées d'innombrables tombes qui immortalisaient les bienfaiteurs et les artistes de tous les âges. Leurs trésors abondaient en reliques vénérées rapportées de Terre-Sainte par les seigneurs voisins et enchâssées par leur piété dans de magnifiques reliquaires, en riches étoffes, en merveilleuses tapisseries, en vases sacrés aussi précieux par l'art que par la matière. Mais avant qu'un émule de Doms Martène et Durand, ou qu'un disciple de l'abbé Lebœuf eût pris soin de les étudier et de les décrire, toutes ces richesses furent anéanties par la plus soudaine et la plus terrible des catastrophes. Les creusets de la Monnaie engloutirent les pièces d'orfévrerie, les fours à chaux dévorèrent les statues d'albâtre et de marbre; exploitées comme des carrières, les vieilles églises disparurent la

plupart pour faire place à des usines, à des pâturages ou à des marais. Ce qui a survécu du naufrage de 1791 est peu de chose; si l'on excepte les archives et les manuscrits heureusement centralisés en grande partie dans les dépôts publics, il ne subsiste rien du mobilier de nos abbayes; de leurs édifices anéantis la plupart on retrouve à peine quelques débris employés à construire des masures, ou quelques dalles funéraires pavant des granges ou des écuries au voisinage des monastères disparus. Si minimes que soient ces fragments, on aurait tort d'en négliger la recherche, car rien n'est indifférent pour l'étude du passé, surtout dans un pays pauvre comme le nôtre, où à défaut de riches ensembles les moindres débris prennent une véritable importance.

Mais il ne faut pas compter sur ces trouvailles trop incomplètes pour reconstituer, au plus grand profit de l'histoire comtoise, le *Monasticon Sequanicum* dont nos devanciers ont négligé de grouper les descriptions, les plans et les dessins. Fort heureusement des documents écrits suppléeront au moins en partie à l'absence des monuments détruits et faciliteront la tâche de ceux qui reprendront un jour l'œuvre inachevée des bénédictins.

Rappelons tout d'abord les inventaires méthodiques que, dès le xvie siècle, le parlement de Franche-Comté dressa au nom du roi, dans toutes les abbayes, à chaque changement de titulaire. Malgré leur laconisme, ces inventaires, dont la série se poursuit durant deux siècles pour tous les principaux bénéfices, donnent les renseignements les plus précis sur les moindres objets du mobilier et sur les principales dispositions des églises et des édifices monastiques.

Mentionnons ensuite les dessins de tombes que Palliot exécuta au xviie siècle dans mainte abbaye comtoise et qui dorment inédits et presque inconnus dans les portefeuilles de Gaignières, soit à la Bibliothèque Nationale, soit à Oxford.

Citons enfin les descriptions plus ou moins sommaires des monuments de la plupart de nos abbayes, compilées aux

xviie et xviiie siècles par divers personnages, généralement des religieux, et pieusement recueillies par le plus éminent des érudits qui, au dernier siècle, firent honneur à la Franche-Comté, le conseiller Droz, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon. C'est aux collections manuscrites de Droz que j'emprunte aujourd'hui une première notice sur les monuments de l'abbaye cistercienne de Rosières (Jura), rédigée partie en français, partie en latin par un religieux, Pierre Benoît Besançon de Remoray (Doubs), qui vivait en 1714.

Fondée en 1130, par les sires de Salins, Rosières avait eu une importance considérable parmi les maisons de son ordre établies au Comté de Bourgogne, soit par sa richesse, soit par le nombre de ses religieux. Quand la Révolution ferma ses cloîtres, cinquante-trois abbés l'avaient gouvernée (1). Son église, remarquablement belle, était, sauf le chœur qui datait du xiie siècle, un produit de l'architecture ogivale des plus belles années du xiiie siècle. Ses trois nefs, ses nombreuses chapelles gardaient de splendides mausolées dont les inscriptions rappelaient soit des familles bien connues dans la province, soit des prélats qui avaient laissé dans le monastère des bienfaits durables et une mémoire respectée. Enfin, dans le trésor de sa sacristie reposaient de nombreux reliquaires rapportés en partie de Constantinople et de Jérusalem par les seigneurs de Vadans ou d'autres croisés du voisinage, des croix, des châsses, des statuettes, voire même des clefs mystérieuses dites de Saint-Hubert, servant à cicatriser et à guérir les morsures de chiens enragés.

Pierre Benoît Besançon s'intéressait à tous ces monuments ; pendant une carrière de 50 années passées à Rosières, il s'était appliqué à restaurer les tombeaux, à renouveler les inscriptions détruites, à observer dans ses moindres détails l'architecture de la belle église où il avait siégé long-

(1) V. la notice historique sur Rosières, publiée par M. Prost (archiviste du Jura), Poligny, Mareschal, 1870, br. in-8° de 20 pages.

temps comme prieur; aussi n'a-t-il rien négligé pour décrire minutieusement les trésors de son abbaye. Grâce à lui, on peut non-seulement s'en faire une idée satisfaisante, mais la précision de ses mesures permet même de reconstituer en entier et exactement le plan, l'élévation, la coupe de la splendide église de Rosières dont il ne reste aucune pierre debout. Aidé de l'un de nos éminents confrères, je pense, dans une seconde partie, publier la description de cette église en l'accompagnant d'une restitution architectonique. Aujourd'hui je me bornerai à donner la première partie du texte de frère Besançon contenant la description et les inscriptions des tombeaux de Rosières. Ces textes, assez explicites pour qu'il soit inutile de les accompagner de commentaires, fourniront sans contredit d'utiles éléments à la généalogie de plusieurs anciennes familles du Jura et aideront à compléter la chronologie des abbés de Rosières, dans l'édition future de la *Sequania Christiana.*

DESCRIPTION DES MONUMENTS

DE

L'ABBAYE DE ROSIÈRES (JURA)

(ORDRE DE CITEAUX)

COMPOSÉE EN 1714 PAR FRÈRE PIERRE BENOIT BESANÇON (DE REMORAY)
ANCIEN PRIEUR CLAUSTRAL.

PREMIÈRE PARTIE.

Sequentes tres inscriptiones positæ sunt a me ad tria mausolea sita tam in ecclesiâ quam in capitulo Roseriarum, ad notitiam peritiorem lectorum.

I. Inscription mise au tombeau de Benoît Charreton.

D. O. M.

Libenter scire peroptares, benevole lector, cujus toparchæ equitisve sit hoc mausoleum ita affabre elaboratum ?..... R. Illud est D. Benedicti Charreton, etc., quod olim situm erat ante majus altare nostrum ad latus evangelii supra tumbam lapidis nigri coloris inibi derelicti in memoriam hujus defuncti benefactoris nostri, licet tumba illa sit absque ullâ inscriptione speciali, ast epitaphium ejus affixum est in muro seu in columnâ vicinâ predictæ tumbæ nigræ ubi illud ad longum poteris legere.

Translatum vero huc fuit predictum mausoleum in mense decembri anni millesimi septuagentesimi undecimi simul cum corde defuncti in plumbo recondito quia impedimento erat ministris altaris solemniter inservientibus.

Fundationem quadraginta quatuor francorum annuatim persolvendorum huic conventui instituit, una cum conjuge charissimâ suâ dominâ Henrietâ d'Aens de Chassey, cui quotannis piè et exactè satisfit a religiosis, tam solemniter quam privatim.

Potens in terra fuit generatio ejus, unus enim è filiis suis nomine Claudius, quiescit in meditullio sanctuarii seu presbiterii nostri sub figurâ equestri, et in limbo illius tumbæ cognosces quis et qualis fuerit. Alter vero nomine Philibertus fuit abbas regularis hujus abbatiæ Roseriensis simul et abbatiæ Montis Sanctæ Mariæ. Jacet in capellâ seu sacello nunc eorum nominis, quæ antea et ab antiquitate nuncupabatur dominorum de Nevy et de Villers-Robert.

Abi nunc si lubet, pie lector et ora pro
defunctis ut requiescant in pace. Amen. 1714.

F[rater] P[etrus] B[enedictus] B[esançon]

II. Inscription mise au tombeau de madame Marguerite de Vergy, épouse de monsieur Louis de Poitiers.

Deo Optimo Maximo.

In recondita sed sanctiora hujus capituli adita voluit latere domina magni nominis et famæ domina inquam Margarita de Vergy, filia excellentissimi et potentissimi domini Henrici II nomine de Vergy, senescali Burgundiæ, domini de Vadans, Souvans etc., dicti Patris Pauperum, quæ desponsata fuit D. Ludovico de Poictiers comitis Valentinensis et Diensis, etc., quæ domina Margarita de Vergy tulit dilecto sponso suo dicto Ludovico de Poictiers in dotem nuptialem castellum simul et dominia de Vadans, Souvans, Villers-Robert, etc.

Petiit ipse sepeliri Roseriis et pro hoc fundationem quam pater suus Henricus de Vergy dominus de Vadans olim fecerat ecclesiæ Rosericnsi scilicet quatuor librarum annuatim solvendarum in perpetuum pro anniversario suo ipsa domina eam auxit undecim libris stephaniensibus annuatim et in perpetuum solvendis pro anniversario suo et prædecessorum suorum simul et successorum capiendis et levandis supra tallias et census de Vadans.

Totum corpus seu potîus ossa illius dominæ Margaritæ jacent hic intus in terrâ in urnâ lapideâ cavatâ et coopertâ magno lapide (vidi ego).

Postea mausoleum istud affabrè factum elevatum fuit à terrâ duobus pedibus et dimidio sub ostensione figuræ muliebris lapideæ preces horarias præ manibus tenentis circumquaque rosetis et rosis vernantibus cinctas.

Obiit juxta annum D[omini] 1358 *in* 3a *februarii.*

Juxta ipsius tumulum est alius omnino illum tangens ex lapide nigro elevatus è terrâ circiter tres pedes, sinè ullâ inscriptione, ut communis est opinio quod sit tumulus domini Ludovici de Poictiers sponsi dictæ dominæ Margaritæ de Vergy qui prior ipsâ decessit circiter 10 *annos.*

Orate pro eis ut requiescant in pace. Amen.

F. P. B. B. 1714.

III. Inscription mise au tombeau de Messieurs de Poictiers :

D. O. M.

Quid est quod desideras, benevole lector? Cessa inquirere et lege sequentia ut scias quod intra hoc vicinum mausoleum ita industriè compactum et ad tres pedes è terrâ elevatum continentur sub his figuris lapideis marmoreisve corpora perillustris et venerabitis Domini Philippi de Poictiers dinastes et baronis loci et castelli de Vadans, la Fertey, d'Arcys, Souvans, etc., simul et charissimæ conjugis ejus dominæ Johannæ de Lannoy ex illustri et nobilissima familia de Lannoy Belgio oriundæ.

Antiquissima est progenies D. D. de Poicliers et quasi consociata regio

sanguini Borbonico quippe quæ a sancto illo Guillelmo duce Aquitaneæ et Pictavorum de quo tam grandia in historiis effantur originem ducit. Eapropter super insignia gentilitia familiæ de Poictiers apponitur supra palmam gentilitiam seu cimier *effigies illius sancti Ducis Aquitaniæ a quâ pendet seu sub quâ protegitur scutum dominorum de Poictiers ut in hujus tumuli capite conspicitur cujus tumuli omnia latera ornata sunt pluribus scutis gentilitiis illustriorum familiarum et quidem primæ notæ.*

Elegerunt utrique isti conjuges sepulturam suam in istâ ecclesiâ Roseriensi ante capellam seu sacellum suorum predecessorum.

Obiit ille prior 20a junii circa annum 1502.

Ista vero ex hac vitâ migravit anno 1504 vel circiter.

Ora lector pro eis ut requiescant in pace. Amen. F. P. B. B. 1714.

Sequuntur epitaphia et inscriptiones obituales quæ sunt in ecclesiâ, capitulo et in claustris abbatiæ B. M. de Roseriis.

IV. Et primo, in ecclesiâ juxta majus altare ex parte evangelii olim erat pulcherrimum mausoleum D. Benedicti Charreton quod ab anno 1674 fuit translatum retro chorum prioris eò quod ministri seu officiales sacerdotis in missis celebrandis vix poterant suis muniis circa altare fungi, tamen relictus est lapis nigri coloris ad instar tumbæ sepulchralis in eo loco in quo situm erat dictum mausoleum ita ut congruum esset ut supra dictum lapidem sepulchralem sculperentur in memoriam præfati defuncti pauca verba quæ sequuntur :

Olim hic erat positum mausolæum domini Benedicti Charreton.

Epitaphium ejus constat ex lapidibus nigri marmoris et alabastri affabrè elaboratis, affixumque est contra vicinam columnam muri ecclesiæ ex parte septentrionis, estque ejus tenoris :

*Cy gist messire Benoit Charreton à son vivant chevalier baron de Pymorain, s*r *de Chassey, Nancuise, Montrambert, etc., gouverneur et souverain bailli du comté d'Alost et commis des finances du Roy catholique Philippe II et depuis des archiducs Albert et Isabelle infante d'Espagne nos souverains princes et grand maréchal de leur cour et par eux envoyé en commission en ce pays, mourut à Salins le* 9 *d'août* 1600. *Dieu ait son âme. Amen.*

Sciendum est quod in dicto mausoleo translato retrò chorum prioris nihil intùs continetur preter cor defuncti balsamo imbutum et reclusum in corde plumbeo. Fundavit in perpetuum una cum dominâ Henrictâ d'Anz de Chassey conjuge suâ in hac ecclesiâ anniversarium non leve hoc est L L librarum annuatim persolvendarum a dominis tenentibus terram castelli du Pin.

V. Au milieu du sanctuaire du presbytère et devant le grand autel, il y a une fort belle tombe de pierre noire sur laquelle est gravée la

figure d'un homme cuirassé de toutes pièces, l'écusson de ses armoiries est gravé du côté droit de son visage, et le casque ou timbre est gravé vis-à-vis, de l'autre côté. Les gantelets sont gravés à son côté droit, et on lit tout à l'entour de la tombe ce qui suit :

*Cy gist messire Claude Charreton chevalier, gouverneur d'Alost, baron de Pymorain et du Pin, s*r *de Chassey* [*et de*] *Br*[*ans*] *écuyer de nos sérénissimes princes Albert et Isabelle d'Austriche.*

Au bas de ladite tombe on lit encore :

Lequel mourut le 31 *may* 1607. *Dieu ait son âme.*

Il était fils de feu messire Benoit Charreton cy-dessus et père de M. Philibert Charreton, abbé de céans, duquel suit la mémoire.

VI. Dans la chapelle dite de MM. Charreton, et qui était autrefois celle de messieurs et dames de Villers-Robert et de Nevy, et qui est la première du côté de l'évangile, il y a une tombe de pierre noire où sont gravées les armoiries de M. l'abbé Charreton, avec cette inscription tout à l'entour de ladite tombe :

Hic jacet frater Philibertus Charreton abbas 37mus *Roseriarum et abbas Montis Sanctæ Mariæ, qui obiit die* 12 *mensis martii anno Domini* 1629. *Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

Puis encore sa devise, savoir : *DULCIA SURSUM.*

Je, étant prieur céans, lui ai fait mettre ladite tombe, n'y en ayant point eu auparavant.

Charreton porte : coupé en chef d'azur au sautoir d'or, accompagné de 12 billettes aussi d'or 3, 3, 3, 3, soutenu en pointe d'argent au lion rampant de gueules.

VII. A l'entrée de ladite chapelle de MM. Charreton, il y a une belle tombe de pierre grise, longue d'environ 8 à 9 pieds, sur laquelle est gravée la figure d'un homme cuirassé, sous les pieds duquel est la figure d'un lion affaissé ou atterré ; en haut de ladite tombe, il y a deux écussons chacun ayant trois fusées en pal, rangées en face.

A l'entour de la tombe on lit :

Cy gist noble seigneur messire Guy de Salins, seigneur de Nevy, conseiller et chambellan de Monseigneur le duc Jehan de Bourgogne et chevalier d'honneur de madame Marguerite sa femme, qui trespassa le 10e *jour de janvier l'an mil quatre cent et sexe* (1417 N. S). *Dont Dieu ait l'âme.*

VIII. Devant l'entrée de l'autre chapelle, qui est tout joignant celle de MM. Charreton, et qui est dédiée à Notre-Dame de Compassion, il y a une tombe de pierre grise sur laquelle est gravée la figure d'un abbé religieux, et on lit à l'entour de ladite tombe :

✠ *Hic jacet frater Petrus Besançon Remorensis doctor sacræ theologiæ, abbas de Roseriis, vicarius generalis sacri ordinis Cisterciensis apud Sequanos, qui obiit* 21 *decembris* 1668.

Et à côté on lit : *Ætatis suæ* 65, et de l'autre côté on lit encore : *Religionis* 53 (supple *anno*) ; et au bas des pieds on lit : *Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

A l'entour de sa tête on lit sa devise, savoir : *Prius patiendum quam potiundum.*

Son épitaphe se lit en lettres dorées gravées sur une pierre noire de Sampans, ornée tout à l'entour de pierres rouges et blanches fort artistement travaillées, le tout attaché et enchâssé dans la maîtresse muraille qui sépare l'église d'avec la sacristie, comme s'ensuit :

Reverendissimo Patri D. domino Petro Besançon sacræ theologiæ doctori clarissimo, quadragesimo abbati de Roseriis per annos 23 *meritissimo, cisterciensis ordinis in comitatu Burgundiæ vicario generali vigilantissimo, hujusce domus a bellicis ruinis instauratori munificentissimo, qui meritorum omnium cumulatus sanctissimè diem clausit extremum, die* 21° *decembris anno D.* 1668.

M[*onumentum*] *H*[*oc*] *P*[*osuit*]

Nepos ejus observantissimus juxta et mœstissimus frater Petrus Benedictus Besançon doctor s[*acræ*] *theologiæ et ejusdem abbatiæ Roseriensis prior,* 22 *novembris anno D.* 1669. *Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

IX. Tout joignant ladite tombe de M. l'abbé Besançon, il y a deux autres tombes de pierres grises à droite sans aucun écrit ; sur une il y a un écusson et une croix sur le haut dudit écusson ; sur l'autre il y a un écusson simple et nu.

X. Tout au bas des degrés qui montent de l'église au dortoir, il y a une grande tombe de pierre noire qui à présent est rompue et brisée en plusieurs endroits, sur laquelle est gravée bien proprement la figure d'un homme cuirassé de toutes pièces et éperonné, qui a l'écusson de ses armoiries au bas de son côté gauche, ledit écusson portant une bande vivrée ; à l'entour de ladite tombe, on lit :

*Cy gist Henry du Pasquier et Jehannette sa femme. Henry trespassa l'an M. CCC. le XXII*e *jour de décembre dont Dieu hait l'arme. Amen.*

XI. A la croisée de l'église qui est au midi, tout devant la première chapelle qu'on appelle la chapelle de MM. de Poitiers, il y a un fort beau mausolée élevé de terre d'environ trois pieds ; sur la tombe de dessus qui est d'une fort belle et grande pierre noire, il y a, en grand relief et au naturel, la figure et représentation d'un homme cuirassé, savoir de M. Philippe de Poitiers, mari de madame de Lannoy, le tout

fait d'une belle pierre blanche et douce, mais le visage et les mains sont d'un marbre blanc bien poli. Aux pieds de ladite figure, il y a un gros lion de pierre blanche et douce qui tient entre ses deux premières pattes l'écusson des armes d'un seigneur cadet de la maison de Poitiers, 6 besants, au chef chargé vers le franc canton d'une étoile. Au côté gauche dudit seigneur de Poitiers, il y a la figure en grand relief et au naturel d'une dame dont l'écusson de ses armes est soutenu par un ange ; ce sont trois lions rampants, deux en chef et l'autre en pointe, avec un lambel à trois pendants sur le chef do l'écusson. Il n'y a aucune écriture dans tout ledit mausolée, mais la vérité est que ce sont les armes de madame Jehanne de Lannoy, très illustre famille de Flandres, sa femme.

XII. Plus avant dans ladite croisée de l'église qui regarde le midi, il y a une fort belle tombe sur laquelle est gravée fort proprement la figure d'un abbé habillé et revêtu des ornements sacerdotaux, tenant à sa droite la crosse. L'écusson de ses armes est gravé sur les bords de son aube : ce sont trois boutons de roses entre deux grandes feuilles de rosier, et à l'entour de ladite tombe on lit :

Hic jacet frater Hugo Quantelli de Salinis, abbas de Roseriis, quï obiit die [XXVIe mensis junii anno Domini M. CCCC. LXXVII]. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

A sa gauche il y a un rouleau dans lequel on lit :

Deus propitius esto mihi peccatori.

Il y a apparence que c'est lui-même qui fit faire sadite tombe, puisque le jour de sa mort est laissé en blanc sur ladite tombe aussi bien que le mois et le quantième de l'année. Cependant j'ai trouvé dans de vieux papiers qu'il était mort le 26 juin 1477.

XIII. A un pied plus bas de ladite tombe et tout devant la porte du balustre de la chapelle qui se nomme de Sainte-Barbe, il y a une tombe sans aucune inscription, sinon qu'il y a une crosse qui y est gravée tout le long.

Il y a quelque conjecture que ce soit la place où a été enterré l'abbé Jehan Quanteal ou *Quantelli*, auquel le susdit Hugues Quantelli résigna l'abbaye de Rosières, tous deux étant de Salins et probablement parents.

XIV. Passant de ladite croisée de l'église à l'aile collatérale qui est du côté du midi, on y trouve une pierre carrée qui est noire, de la largeur comme d'un bon pied, sous laquelle a été enterré dom Charles Baud, religieux, prêtre et ancien de Rosières, dont l'épitaphe est attachée contre le dos du charnier, à cause de l'humidité.

Epitaphium
domini Caroli Baud.

Sub hoc lapide inferiori nigro jacet dominus Carolus Baud de Champagnole, religiosus professus, sacerdos et jubilarius hujusce domus de Roseriis qui ædificavit capellam sanctæ Mariæ Liberatricis sitam prope grangiam de la Tournelle insuper acquisivit pro infirmitario nostro villam de la Ramée.

Obiit die XVª mensis julii anni millesimi sexentesimi septuagesimi septimi.

Anima ejus requiescat in pace. Amen.

XV. Sous la même voûte et arcade de ladite aile collatérale et vis-à-vis de la précédente petite tombe, il y en a une autre d'une pierre grise qui est carrée et de la largeur comme d'un bon pied, sous laquelle a été enterré frère Nicolas Besançon, dont l'épitaphe contenue en un petit cadre au devant duquel il y a un verre, est attachée contre les planches du chœur.

Epitaphium fratris Nicolai Besançon.

Sub hoc lapide griseo jacet frater Nicolaus Besançon de Remouray, qui, relietâ seculari militiâ in quâ dux et capitaneus strenuus extiterat, contulit se in hanc domum de Roseriis ut Christo militaret, in novitiatu obiit munitus sacramentis ecclesiæ factâ et emissâ prius professione regulari, die 28ª *mensis octobris anno Domini* 1650.

Anima ejus requiescat in pace. Amen.

XVI. Dans l'autre voûte et arcade qui suit et qui est la seconde de ladite aile collatérale au côté du midi, il y a une pierre grise, qui est de la largeur comme d'un pied et demi d'équarrure, sous laquelle a été enterré dom Antoine Ducloz, et sur laquelle on lit : *Hic jacet D. Antonius Ducloz qui obiit die* 28ª *aprilis* 1709. *Requiescat in pace. Amen.*

Son épitaphe est écrite plus au long dans un petit cadre au devant duquel il y a un verre et qui est attaché à la muraille de l'église; présentement il est attaché aux planches du chœur à cause de l'humidité de la muraille du midi, à l'endroit de ladite pierre grise. On y lit :

Epitaphium D. Antonii Du Cloz.

Sub hac tumbâ inferiori jacet D. Antonius Du Cloz Sanclaudianus religionis professus de Roseriis, fuit hic alias zelator novitiorum facto sacerdote fuit expetitus ad dirigendas dominas moniales d'Ounans ordinis nostri Dolæ existentes apud quas per spatium fere quadraginta quinque annorum laudabiliter et cum fructu fuit a confessionibus, tandem domui suæ professus redux per quinque annos exemplar omnium virtutum sese exhibuit, cumque paucis diebus ægrotasset munitus omni-

bus ecclesiæ sacramentis piissimè in Domino obdormivit 28a *die aprilis* 1709, *ætatis suæ anno* 76o *professionis vero* 56o.

Anima ejus requiescat in pace. Amen.

TOMBES QUI SONT DANS LA GRANDE NEF DE L'ÉGLISE (ET PRÉSENTEMENT LA TOMBE SUIVANTE EST ENTRE LE CHŒUR ET LES GRANDES BALUSTRES).

XVII. Entre les deux autels de Notre-Dame et de Saint-Denis, il y a en ce moment une fort belle tombe sur laquelle est gravée un peu en relief la figure d'un abbé habillé d'habits sacerdotaux, ayant la crosse entre son bras droit. On ne peut plus lire l'écrit qui est à l'entour de ladite tombe. On voit encore l'écusson de ses armes, tant bien que mal, savoir une fasce, une rose en chef au milieu, et trois larmes en pointes. On croit que c'est l'abbé dom Claude Nanthoz, de Louhans, mais il portait d'autres armoiries.

XVIII. Plus bas, en tirant contre la porte de l'église et à la distance de 2 ou 3 pieds de la précédente, il y a encore une autre fort belle tombe de pierre grise, sur laquelle est gravée, comme en la précédente, la figure d'un abbé orné des habits sacerdotaux, ayant la crosse entre son bras droit ; son visage et ses mains sont d'une pierre rapportée, comme de marbre blanc, et on lit à l'entour de ladite tombe :

Hic jacet frater Johannes Droz de Salinis, abbas hujus monasterii, qui obiit die 30a *mensis augusti anno Domini M. Vc X. Passio Christi pia sit ei adjutrix et propitia.*

XIX. Dans la même distance de deux ou trois pieds et sur la même ligne du milieu de la grande nef de l'église, en tirant contre la porte de ladite église, il y a une tombe de pierre noire sur laquelle est gravée une belle croix au pied de laquelle on lit : *Memento mori*, et à l'entour de la tombe on lit :

Cy gist dame Claude Pyon à son vivant femme d'honorable homme Nicolas Guillon de Salins, laquelle trespassa le 28e *jour d'aoust M. Vc. XLV. Dieu aye son ame. Amen.*

XX. Dans le même endroit et un peu à main droite, à cinq ou six pas comme on va à la porte de l'église, il y a une autre tombe de pierre noire, sans aucun écriteau ni gravure.

Et à côté, vis-à-vis à main gauche, assez proche de l'eau-bénitier, qui est d'une pierre rouge de Sampans fort bien travaillée, où il y a les armes de M. l'abbé Charreton et le milliaire de 1604, il y a une tombe d'une pierre grise sur laquelle il y a gravé en largeur de ladite tombe :

Cy gist honorable Jean Boudot d'Aumont, qui décéda le 21 *aoust* 1687. *Dieu ait son âme. Amen.*

Du depuis dame Jeanne Vaudois Boudot d'Aumont sa femme a été enterrée sous la même tombe le 29 *octobre* 1718.

(Le s[r] Jean Boudot était l'un des amodiateurs de l'abbaye de Rosières.)

XXI. Dès cette place, passant par la grande porte de l'église pour entrer sur le cimetière, on trouve, à main gauche, une assez belle tombe élevée d'environ deux pieds par dessus terre et supportée par cinq piliers ; il n'y aucune écriture et on ne sait de qui elle peut être, sinon du maître des entrepreneurs du vaisseau de l'église.

XXII. Dès le cimetière, en entrant à l'église, à main gauche, on passe par l'aile collatérale de l'église qui est au septentrion, et sous la seconde arcade on voûte, il y a une tombe de pierre grise sur laquelle est gravé en sa largeur ce qui suit :

IHS. ✠ *MAR. Cy gist le sieur Jean Bullet de Grandvaux maitre chirurgien qui trespassa le* 26 *avril* 1689. *Dieu ait son âme. Amen.*

XXIII. Environ six pas en montant plus avant dans l'église, et sous la troisième voûte ou arcade de l'aile collatérale qui est au septentrion, il y a une espèce de petite tombe de terre cuite au fourneau de la tuilerie, qui a environ deux pieds de largeur et environ un pied et demi de hauteur, sur laquelle on a écrit :

Hic jacet frater Nicolaus Conte, pius hujus monasterii conversus, qui obiit XV[a] decembris ann. 1697, *ætatis suæ* 70, *religionis* 41, *ejus anima requiescat in pace. Amen.*

Et du depuis j'ai attaché et mis un petit cadre avec un verre devant, suspendu contre la maîtresse muraille de l'église regardant le septentrion, où on lit ce qui suit :

Sub hac inferiori et parvâ tumbâ jacet frater Nicolaus Conte, flander, hujus monasterii professus et pius conversus, qui obiit die XV[a] decembris anno 1697, *ætatis suæ anno* 70 *et religionis* 41.
Anima ejus requiescat in pace.

ÉPITAPHES DES TOMBES QUI SONT AUX CLOITRES.

XXIV. En sortant de l'église par la porte qui entre dans les cloîtres, vers le septentrion, on entre dans le cloître du chapitre où se trouvent trois tombes ; sur la première, qui est d'une pierre grise, il y a un grand écusson qu'une épée traverse par dessous, et on lit sur ladite tombe en sa largeur :

Cy gist messire Guillaume des Mars.....

Son écusson porte trois coquilles ou espèces de coquilles en chef. J'ai trouvé dans le vieux calendrier qu'il mourut en l'an 1326, le 16 mars.

XXV. Sur la seconde tombe, qui est aussi de pierre grise, il y a un écusson un peu en relief, sans aucune autre chose ni écrit.

XXVI. Sur la troisième, qui est d'une pierre noire, il y a un écusson un peu en relief, qu'une épée traverse par dessous. Sur ladite tombe on lit en haut de sa largeur :

Cy gist messire Hugues li Chièvre de Germigné dont Dieu ait l'âme. Amen.

Son écusson et ses armes sont ainsi : (Germigney porte : de sable emmanché d'argent ?)

XXVII. Environ six pieds plus avant et vis-à-vis la porte du chapitre, il y a une pierre carrée et blanche, sous laquelle a été enterré feu dom Gabriel Willod, duquel l'épitaphe est contenue dans un petit cadre de bois au devant duquel il y a un verre, et qui est attaché à la muraille du chapitre à l'endroit de la petite tombe ou pierre carrée, et on y lit :

Epitaphium D. Gabrielis Willod.

Sub lapide quadrato albo positoque ante atrium capituli jacet D. Gabriel Willod San-Claudianus, religionis professus et sacerdos hujus abbatiæ de Roseriis, qui officio prioris laudabiliter functus, fuit diversis in locis quique pro boni status ordinis nostri regimine zelo zelavit cum fervore; hic obiit omnibus sacramentis ecclesiæ munitus die undecima novembris anni 1683 *ætatis suæ anno* 60, *religionis vero* 36. *Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

XXVIII. Dans le chapitre, il y a une tombe de pierre noire élevée de terre d'environ deux bons pieds, supportée par cinq piliers. Il n'y a rien de gravé ni d'écrit sur ladite tombe.

XXIX. Tout joignant icelle, il y en a une autre fort belle, qui est de pierre blanche comme de pierre de Virginie (vergenne), qui n'est pas élevée de terre que d'environ d'un pied et demi ; elle est supportée par cinq piliers. Sur ladite tombe est la figure et représentation d'une dame en son entier, en grand relief, qui tient un livre ouvert en ses mains ; à ses pieds, il y a deux chiens ; ladite tombe est toute parsemée de roses avec leurs branches et rosiers ; il n'y a aucun écriteau ni armoiries. Ladite tombe et figure de ladite dame parait n'être qu'une seule pierre, c'est cependant feue madame Marguerite de Valentinois,

de Die, de Vergy, mariée à feu messire Louis de Poitiers, laquelle, en l'an 1360, donna à l'abbaye de Rosières onze livres estevenantes pour son anniversaire, outre les quatre livres dues déjà par lesdits seigneurs de Vadans, qui pour lors étaient de la maison de Vergy, pour anniversaire.

Il faut savoir que sur ladite tombe de ladite dame, comme environ deux bons pieds en terre, il y a un beau cercueil de pierre d'une seule pièce, où elle est enterrée, ainsi que je l'ai vu en l'an 1669, qu'on rebâtissait notre dortoir et le chapitre tout à neuf dès tout le plus bas des fondements.

Il y avait encore quelques autres tombes dans notre chapitre, mais sans écrit, sinon la figure de quelques crosses qu'on voit dans les fondements de la maîtresse muraille du dortoir, avec encore d'autres tombes qu'on prit sur le cimetière qui est au midi, et tout devant la porte de la croisée de l'église qui est au midi, il y a en ce lieu plusieurs personnes enterrées et dont j'ai vu les ossements rangés en plusieurs endroits, où par hasard on a creusé un peu profond et notamment où l'on fit un puits en 1707 ou environ et qu'on a depuis peu rempli.

XXX. Dans le cloître qu'on nomme celui de l'abbé, et qui est au couchant, il y a une tombe de pierre noire qui est rompue et brisée, sur laquelle on lit en sa largeur :

Hic jacet Jaqueminus Arsenier, qui obiit anno Domini millesimo CCC undecimo.

Il y a encore dans le cloître de l'église, qui est nommé celui de collation à cause qu'on y fait la lecture pour complies et le *mandatum* au jeudi saint, etc., et qui est vers le midi, quelques vieilles tombes sans aucun écrit ni autres marques.

(Manuscrits recueillis par le conseiller François-Eugène Droz, quatrième sécrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon. — Bibliothèque de M. Droz des Villars.)

L'AUTOBIOGRAPHIE
DU
DOYEN PROUDHON

Par M. HUART

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 16 décembre 1879.)

Parmi les jurisconsultes qui se sont acquis à notre époque une légitime renommée, nul n'est plus connu, et ne méritait mieux de l'être que notre éminent compatriote, le doyen Proudhon. Il est le père de cette nombreuse pléiade de légistes comtois qui ont honoré à la fois la science et notre province; c'est à ses doctes leçons que sont formés les Bugnet, les Curasson, les Courvoisier et tant d'autres qui ont continué, non sans éclat, les traditions du maître, et ses nombreux ouvrages, pleins d'une forte doctrine, assurent à son nom un durable souvenir.

Plus d'un élève et d'un admirateur de Proudhon ont essayé de fixer les traits de cette figure puissante et originale : on n'a pas oublié les notices attachantes qui lui ont été consacrées et dans lesquelles l'homme, le savant et le professeur ont été appréciés avec autant de compétence que d'autorité.

Vers la fin de sa vie, — le vénérable doyen avait alors près de quatre-vingts ans et quarante-huit ans de professorat, — Proudhon écrivit lui-même en quelques pages une courte autobiographie qu'il intitula : « relation sommaire de mes noms, de mes qualités personnelles, des faits qui ont eu lieu à mon égard, principalement depuis la Révolution de 1789 et des fonctions publiques que j'ai dès lors exercées. » A peu près à la même époque, il rédigea sur la demande du



M. PROUDHON

Doyen de la faculté de droit de Dijon

Ministre de l'Instruction publique une seconde note où il retraça à grands traits sa vie et ses travaux.

Ces notices où tous les biographes de Proudhon ont beaucoup puisé et qui ne contiennent par suite que fort peu de renseignements inédits sont toutefois loin d'être dépourvues d'intérêt. Proudhon, en effet, s'y peint avec une honnête franchise ; j'allais dire avec une sorte de naïveté qui ne manque ni de charme ni de dignité. Il dit de lui ce qu'il pense sans orgueil, mais sans fausse modestie. On sent un homme qui a conscience de sa propre valeur et qui avec une simplicité pleine de droiture n'en fait pas mystère. En quelques mots, il rappelle son enfance, ses travaux, ses succès, les charges qu'il a remplies, les dangers qu'il a courus. Il ne craint pas de faire valoir les services qu'il a rendus à l'enseignement du droit, à l'école centrale de Besançon d'abord, puis dans cette période de quatre années où les écoles centrales supprimées n'avaient point encore été remplacées, (services absolument gratuits alors, car, je me sers de ses expressions « en fait de traitement pécuniaire à son égard, c'était pose zéro et retiens tout, ») et enfin à cette Faculté de Dijon dont il a fait la fortune et dont il est resté la gloire.

Au souvenir des épreuves qu'il a subies, son ton parfois s'élève : « Il est sans contredit, écrit-il, qu'un citoyen probe » et homme d'honneur n'a pas pu traverser tout ce temps de » révolutions, sans éprouver bien des tribulations ; aussi j'ai » été destitué et suspendu de mes fonctions bien des fois ; » mais les intervalles n'en furent pas encore très longs, atten» du que j'ai toujours été plein de courage civique. » Puis, il ajoute avec une fière énergie qu'on ne peut s'empêcher d'admirer chez ce vieillard ; « bravant la jalousie et la mal» veillance, et après les avoir vaincues, je suis arrivé au » port, la tête haute, et pouvant défier le monde entier de » me reprocher la moindre injustice. »

Il eut été regrettable que de pareilles pages fussent condamnées à l'oubli ; Proudhon les destinait lui-même à l'im-

pression ; en leur accordant l'hospitalité de ses mémoires, l'Académie de Besançon remplira le vœu de l'illustre doyen, et ajoutera à l'histoire de notre province un intéressant document.

I

RELATION SOMMAIRE DE MES NOMS, DE MES QUALITÉS PERSONNELLES, DES FAITS QUI ONT EU LIEU A MON ÉGARD, PRINCIPALEMENT DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789 ET DES FONCTIONS PUBLIQUES QUE J'AI DÈS LORS EXERCÉES (1).

Proudhon est mon nom de famille; *Jean-Baptiste-Victor* celui de baptême.

Je suis né le 1er février 1758, à Chasnans, paroisse de Nods, aujourd'hui canton de Vercel, arrondissement de Baume-les-Dames, département du Doubs.

Après avoir fait mes études de latinité près d'un M. Huot, excellent maître enseignant à Bretonvillers, aujourd'hui arrondissement de Montbéliard, j'ai été étudier en philosophie au collège de Besançon pendant deux ans, et ensuite pendant quatre ans, j'ai fait mes études en théologie en qualité d'externe, au séminaire de la même ville.

Mais, m'étant dégoûté de l'état ecclésiastique que ma mère s'était proposé de me faire embrasser, je me suis dès lors voué à l'étude du droit, sous les très savants et très honorables professeurs de l'Université de Besançon, MM. Seguin, Belon, Calf et Courvoisier (2).

C'est là que j'ai obtenu mon diplôme de licencié en droit,

---

(1) En marge de sa biographie sommaire, Proudhon a écrit la note suivante : « Les notions consignées ci-contre étant conformes au prescrit de l'art. 99 du décret du 17 mars 1808 (*Bulletin*, t. VIII, p. 163, 4e série), il ne peut y avoir rien de répréhensible à les imprimer. »

(2) V. sur ces professeurs, MM. ESTIGNARD, *La Faculté de droit à Besançon*; VILLEQUEZ, *Les écoles de droit en Franche-Comté et en Bourgogne*, dans la *Revue de législation*, 1873 p. 77 ; DROZ, *Eloge de Claude-Antoine Belon*, professeur de théologie, frère du jurisconsulte ; SUCHAUX,

sous la date du 11 mars 1785 et celui de docteur en droit sous celle du 7 août 1789.

Dans les deux concours qui ont eu lieu durant mes études à cette Université, j'ai remporté les premiers prix à la fin de chaque année, comme j'avais déjà eu le même avantage, plusieurs fois, au collège et au séminaire.

Lors de la première organisation départementale, le 14 mai 1790, je fus élu membre du Conseil général du département du Doubs (1).

Au mois d'octobre de la même année vint la première formation des tribunaux du district, aujourd'hui d'arrondissement, dont la composition était confiée aux électeurs du pays, comme celle des administrations.

Alors, je fus simultanément élu juge dans les arrondissement de Lure, de Baume-les-Dames et de Pontarlier (2).

J'optai pour le tribunal de Pontarlier où j'ai concouru à l'administration de la justice jusqu'à la fin de novembre 1792, et comme les élections précédentes n'avaient été faites que pour la durée de deux années, au bout desquelles je ne fus pas reélu dans les mêmes fonctions, je quittai la ville de Pontarlier pour me rendre à Chasnans, canton de Nods, aujourd'hui de Vercel, mon pays natal, où je fus élu juge de paix, le 25 dudit mois de novembre 1792.

Galerie biographique de la Haute-Saône, p. 308 ; Dumay, *Etude sur la vie et les travaux de Proudhon*, p. 13.

(1) Cette dénomination n'existait pas encore; les conseils généraux ne furent créés que par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). En 1790, l'administration départementale était formée d'un conseil électif de trente-six membres et d'un directoire composé de huit membres pris dans le conseil. Proudhon fut élu membre du conseil du département du Doubs, pour le district d'Ornans. (Dumay, *Ibid.*, p. 23.)

(2) Proudhon fut élu membre du tribunal de district à Lure, à Baume-les-Dames, à Quingey, à Pontarlier et à Ornans, où il présidait l'assemblée. Il opta pour Pontarlier, dont les habitants lui avaient les premiers notifié sa nomination. (Dumay, *Ibid.*, p. 24, et Mém. justificatif de l'an VI.)

Mais, je fus destitué des susdites fonctions dès le 2 octobre 1793 par un arrêté du conventionnel, Bernard de Saintes (1). A cette époque, il n'y avait pas à badiner sur les actes de cette nature; car tout destitué était, de plein droit, compté dans la classe des suspects et comme tel devait être envoyé en prison, pour de là paraître ensuite au pied de la guillotine. Je fis donc tout ce qu'il me fut humainement possible pour obtenir ma réintégration dans mes fonctions de juge de paix et parer par là aux affreuses calamités dont j'étais menacé.

Comme j'étais généralement honoré et respecté dans mon canton et lieux circonvoisins, et que partout l'on me prodiguait des attestations favorables sur la manière dont je rendais la justice et dont je savais concilier les citoyens, je réussis assez promptement à me faire rétablir dans mes fonctions par la voie d'autres délégués conventionnels (2).

J'étais donc rétabli juge de paix du canton de Nods, lorsque au printemps de l'an III, je fus appelé par le représentant du peuple Saladin, à remplir des fonctions administratives au directoire du département du Doubs (3).

Aux élections de l'an IV, je fus choisi membre du tribunal civil du même département et j'en présidais la seconde section (4), lorsqu'au mois de frimaire an V, je fus appelé par arrêté du 22 dudit mois à remplir les fonctions de professeur de législation à l'école centrale du département du Doubs (5).

---

(1) Bernard (Adrien-Antoine), connu sous le nom de Bernard de Saintes, né dans cette ville en 1750, mort en Amérique en 1819.

(2) Les justiciables du canton de Nods ne furent privés qu'un mois des conseils et de la paternelle justice de Proudhon. Il fut réintégré dans ses fonctions le 12 brumaire an II, par un arrêté du citoyen Buchot, procureur général syndic du département du Jura, délégué par le représentant Prost. (Dumay, *Ibid.*, p. 43.)

(3) V. sur les conventionnels Prost et Saladin, *Vie politique de tous les députés à la Convention nationale, pendant et après la révolution*, par M. R. Paris, Saint-Michel, 1814, in-8°.

(4) La première était présidée par M. Lescot, depuis président à la Cour d'appel.

(5) Sur l'Ecole centrale à Besançon, et le rôle qu'y joua Proudhon,

Après la suppression des écoles centrales, je fus invité par M. Fourcroy, directeur de l'Instruction publique, ainsi que par les administrations départementales du Jura, de la Haute-Saône et du Doubs, à continuer mes fonctions de professeur en droit à Besançon, en attendant l'établissement de l'Université qu'on croyait alors prochain.

Pour me conformer au désir de ces respectables autorités, j'ai effectivement continué l'enseignement du droit à Besançon dans une salle de la maison du séminaire qui me fut assignée à cet effet par la mairie: j'ai exercé, avec beaucoup d'exactitude, cet enseignement pendant quatre ans, depuis 1802 jusqu'à 1806, sans recevoir aucun traitement de la part du gouvernement, ni de rétribution imposée aux étudiants.

J'ai plus fait : j'ai eu soin de faire coter et parapher annuellement un registre d'inscription au moyen et sur la production des extraits duquel les étudiants ont reçu sans difficulté leur diplôme de licencié en droit, lorsque l'Université a été rétablie. A vue de ce registre que j'ai conservé en très bonne forme on peut vérifier et se convaincre que le nombre des légistes inscrits à mon cours s'élevait à 73 en l'an XI; qu'en l'an XII, il était de 61; qu'en l'an XIII, il était de 82, et en l'an XIV de 38 (1). C'est dans ce nombre qu'ont été choisis depuis, les divers magistrats de Franche-Comté et de plusieurs autres lieux.

Après les circonstances qu'on vient de rappeler touchant l'école centrale de Besançon est arrivé l'établissement de l'Université nationale où je me trouve placé sous un nouvel aspect plus imposant.

Par un premier décret daté de Munich, le 17 janvier 1806, j'ai été nommé par l'empereur Napoléon à la première chaire de droit civil à l'académie de Dijon. J'ai été ensuite

---

voir Droz, *Recherches historiques sur la ville de Besançon*, t. II; Estignard, *loc. cit.*, et Dumay, p. 45.

(1) La liste des inscriptions pour cette dernière année est incomplète; quelques mois plus tard les écoles de droit étaient fondées.

nommé directeur de la même école, par un autre décret impérial du 4 avril suivant.

Après les modifications établies par l'Université, j'ai continué les fonctions de directeur chef de l'établissement, sous la dénomination de doyen, en exécution d'un ordre ministériel qui m'a été adressé par le grand-maître de l'Université, sous la date du 20 janvier 1809, et ensuite par exécution d'un arrêté du 9 juillet 1812.

C'est dans cet état de choses que je fus suspendu de mes fonctions par un arrêté du 21 novembre 1815 ; mais quelque vives que fussent les calomnies dirigées contre moi, on les trouva si impertinentes que le Conseil de l'Université imposant silence à mes détracteurs me réintégra dans mes fonctions de professeur par un arrêté du 14 septembre 1816 et dans celles de doyen, dans un autre rendu peu de temps après (1).

Il résulte de tout ce que dessus que j'ai continuellement et sans interruption exercé les fonctions de professeur en droit dès le 22 février an v ou le 12 décembre 1796, c'est-à-dire durant un espace de temps de 42 ans au 12 décembre de la présente année 1838.

J'ai été nommé chevalier de la Légion d'honneur par ordonnance du 12 mars 1831, et par une autre ordonnance du 9 juin 1837 j'ai reçu le grade d'officier dans la même Légion avec la décoration qui la désigne. Quant à mes ouvrages scientifiques, outre un assez grand nombre de mémoires judiciaires que j'ai faits sur des causes importantes soumises à la décision des tribunaux, j'ai composé encore les ouvrages suivants :

1° Un cours de législation et de jurisprudence sur l'état des

(1) Ce ne fut que le 31 juillet 1818 qu'il fut réintégré dans ses fonctions de doyen. Le professeur Poncet, qui avait été nommé à sa place, n'avait accepté le titre de doyen que comme un dépôt prêt à le remettre quand le temps en serait venu à celui qui en avait été injustement dépouillé ; il s'obstina avec une délicatesse antique à refuser les émolu-

personnes, imprimé en deux volumes in-8° à Besançon, en l'an VII, (1799); 2° un cours de droit ou traité sur l'état des personnes, imprimé en 1809 après la promulgation du Code civil et comprenant deux volumes in-8°; 3° un traité des droits d'usufruit d'usage, d'habitation ou de superficie en neuf volumes in-8°; 4° un traité du domaine public en cinq volumes in-8°; 5° un traité sur le domaine de propriété en trois volumes in-8°.

II

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE AYANT DEMANDÉ A L'ÉCOLE DE DROIT PAR L'INTERMÉDIAIRE DU RECTEUR, DANS LE MOIS DE FÉVRIER 1838, D'AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LE PERSONNEL DES MEMBRES DE CETTE ÉCOLE, VOICI LA COPIE DE CEUX QUE J'AI DONNÉS POUR MOI, COMMENÇANT PAR LES NOMS, AGE ET QUALITÉS.

Proudhon (Jean-Baptiste-Victor) né à Chasnans, paroisse de Nods, canton de Vercel, arrondissement de Baume-les-Dames, département du Doubs, le 1er février 1758, laïque, veuf, ayant quatre enfants.

Reçu bachelier ès-lettres à l'Université de Besançon le 16 juillet 1784, licencié en droit le 11 mars 1785 et docteur à la même Université le 7 août 1789.

Services en dehors de l'instruction publique. — Le 11 mai 1790, élu membre du Conseil du département du Doubs; en octobre de la même année, je fus simultanément élu juge dans les tribunaux de districts des arrondissements de Lure, Baume-les-Dames, Ornans et Pontarlier. Ayant opté pour le tribunal de cette dernière ville, j'en quittai la résidence lors des élections de 1792, pour accepter dans mon pays natal les

---

ments du titre et sollicita lui-même la réintégration de son ami. (DUMAY, *loc. cit.*, p. 98; TOULLIER, *Préface du droit civil français*, t. VIII.)

fonctions de juge de paix du canton de Nods auxquelles je fus appelé le 25 du mois de novembre de la dite année 1792. Ensuite, et après le 9 thermidor an III, je fus appelé par le commissaire conventionnel Saladin, au directoire du département du Doubs. Aux élections de l'an IV, je fus élu membre du tribunal unique du département du Doubs dont je présidais la seconde section.

Services dans l'Instruction publique. — Au mois de frimaire an V, MM. les membres du jury d'Instruction publique vinrent m'offrir leur nomination à la chaire de législation à l'école centrale du département du Doubs. Par arrêté du 22 du mois de frimaire, le directoire du département approuva la nomination faite par le jury le 12 du même mois.

J'exerçai ces fonctions sans discontinuité, même depuis la suppression des écoles centrales, jusqu'à l'établissement de l'école actuelle de Dijon, ce qui a compris les années de la république 11, 12, 13 et 14, durant lesquelles un très grand nombre d'élèves suivaient mes cours. J'avais été invité par les conseils généraux des trois départements de la Franche-Comté, ainsi que par celui de la ville de Besançon et par M. Fourcroy à continuer mon enseignement, et mon dévouement fut tel que je voulus rendre ce service au pays, sans recevoir aucun traitement de la part du gouvernement, ni de rétribution de la part des élèves.

J'avais un registre coté et paraphé, soit par le maire de la ville, soit par le premier président de la Cour de Besançon, pour recevoir au commencement de chaque année les inscriptions des élèves, inscriptions qui leur ont servi pour obtenir plus tard leurs grades universitaires.

On voit encore sur ce registre les inscriptions de M. Courvoisier qui a honorablement figuré au ministère et de tout ce que le barreau et la magistrature du pays ont de plus respectable.

Quoi qu'il en soit, on voit par là qu'en fait de traitement

pécuniaire à mon égard, c'était « *pose zéro et retiens tout;* » cependant, je suis loin d'être riche, mais, je puis, au moins. me flatter d'un haut dévouement au bien de mon pays. Venant à l'établissement des écoles actuelles, j'ai été nommé à celle de Dijon, professeur de la première chaire de Code civil par décret daté de Munich, le 17 janvier 1806 et ensuite directeur de la même école par un autre décret du 4 avril suivant. J'ai continué ces fonctions sous la dénomination de doyen, en exécution d'une lettre qui m'a été adressée par le grand-maître sous la date du 20 janvier 1809, et ensuite en exécution d'un arrêté du 9 juillet 1812.

Il résulte de tout cela que dès le commencement de la révolution, j'ai exercé diverses fonctions publiques depuis le mois de mai 1790 ce qui comprend jusqu'à ce jour un espace de 48 ans dont 42 dans l'exercice de celles de professeur de droit.

Il est sans contredit qu'un citoyen probe et homme d'honneur n'a pas pu traverser tout ce temps de révolutions, sans éprouver bien des tribulations; aussi j'ai été destitué et suspendu de mes fonctions bien des fois, mais les intervalles n'en furent pas très longs, attendu que j'ai toujours été plein de courage civique. Bravant la jalousie et la malveillance, et après les avoir vaincues, je suis arrivé au port, la tête haute et pouvant défier le monde entier de me reprocher la moindre injustice.

Quant à mes ouvrages scientifiques, ils sont au nombre de quatre : Le premier comprend deux volumes in-8° ayant pour titre : *Cours de législation et de jurisprudence française,* imprimé à Besançon en l'an VII, lorsque j'étais professeur à l'école centrale de cette ville. Cet ouvrage a été utile et sert encore à l'éclaircissement des questions transitoires qui se présentent toujours dans les changements de législation.

Le deuxième est un traité *sur l'état des personnes*, dans l'ordre du Code civil, imprimé pour la première fois à Dijon en 1809 en deux volumes in-8°.

Le troisième est un traité des droits d'*usufruit, d'usage, d'habitation et de superficie,* imprimé en 1823 et 1824, en neuf volumes in-8° et réimprimé depuis à Besançon.

Le quatrième est un traité du *domaine public*, imprimé en 1833 en cinq volumes in-8°.

Ces divers ouvrages sont appréciés par les avocats qui les citent fréquemment dans les audiences des divers tribunaux de France.

Sur tout cela, j'ai essuyé de grandes pertes causées par la fabrique des contrefaçons établie à Bruxelles.

En ce qui touche aux dignités et décorations qui me concernent; je suis depuis longtemps membre des académies des sciences, arts, belles-lettres de Besançon et de Dijon; j'ai été nommé chevalier de la Légion d'honneur par ordonnance du 12 mars 1831; à la séance de l'Institut royal de France du 30 novembre 1833, j'ai été nommé l'un de ses membres correspondants pour la section de législation, et par ordonnance du 9 juin 1837, j'ai été nommé officier de la Légion d'honneur.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. Pierre MIEUSSET

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 30 juillet 1879.)

Messieurs,

Le programme de l'Académie de Besançon exige que les concurrents pour le prix de poésie traitent un sujet qui se rattache sérieusement à l'histoire ou au sol franc-comtois. Les poètes étrangers à notre province sont peut-être un peu gênés par cette condition du programme; sans cela, au lieu de n'avoir qu'un petit nombre de concurrents, nous entendrions sans doute chanter autour des lauriers de notre Académie les jeunes poètes de tous les pays. Qu'ils ne se découragent pas cependant. S'ils voulaient venir visiter notre Franche-Comté, ils y trouveraient les Muses, soit dans les vallons pittoresques du Doubs, soit sur les sommets inspirateurs du Jura, soit à l'ombre de nos forêts séculaires de chênes ou de sapins, qui donnent à notre pays, ici l'aspect de la vallée de Tempé, là les couleurs du Tyrol ou de la Suisse. Nulle part la nature n'offre des tableaux plus variés : ce sont des sites tour à tour gracieux ou sévères, des rochers sublimes et des grottes sauvages d'où s'échappent en cascades les rivières les plus poétiques, des jardins riants comme des idylles, au pied d'effrayantes forteresses.

Notre histoire n'est-elle pas aussi une source de poésie inépuisable, comme le génie et comme la nature? Si tous les poètes ne peuvent pas venir contempler nos paysages, tous peuvent trouver de faciles inspirations en feuilletant nos

annales. Que de batailles depuis les temps celtiques jusqu'à nos jours ! que d'illustrations de toutes sortes ! Que d'odes, que de drames, que de poëmes magnifiques pourraient se rapporter à cette vieille terre de Séquanie, qui a été tour à tour indépendante, romaine, barbare, allemande, espagnole, digne ensuite d'être et de rester française et que des peuples voisins songent aujourd'hui à arracher à la mère patrie qu'elle chérit et à qui elle a appartenu à plusieurs reprises, depuis la dynastie mérovingienne. Chanter la Franche-Comté, désormais c'est chanter la France.

Enfin les traditions populaires qui se rattachent aux ruines de nos vieux châteaux pourront inspirer aux amis du merveilleux des légendes peuplées de géants, de dames blanches et de tous les êtres mystérieux qui habitent les palais les plus enchanteurs de la fantaisie.

Que les poètes ne nous disent donc pas qu'ils ne trouvent point de sujets de poésie franc-comtoise. D'ailleurs ils sont libres de choisir la forme qui leur convient le mieux, de broyer leurs couleurs comme ils l'entendent et d'abandonner leurs ailes aux vents les plus capricieux de l'imagination.

Cette année neuf concurrents sont entrés en lice. L'Académie a bien voulu charger du rapport à faire sur le concours un de ses nouveaux membres qui, après avoir reçu d'elle les encouragements les plus bienveillants, était déjà heureux d'être du jury d'examen, pour pouvoir à son tour prendre part à la distribution des couronnes. Malheureusement la commission n'a jugé aucune pièce digne du prix, malgré les efforts de concurrents sérieux à qui elle a du moins la satisfaction d'accorder des récompenses secondaires. A part trois pièces, qui sont apparemment des œuvres d'écoliers, les poésies que nous avons examinées ne sont pas sans quelque mérite. Nous ne dirons qu'un mot de chacune de ces trois pièces.

La première est intitulée *Simple esquisse*. — Voici son début :

Je songe qu'à cette heure au pouvoir de la France
Un Français est monté, franc-comtois de naissance,
Et m'écrie aussitôt : Eurèka. j'ai trouvé !

L'auteur a en effet trouvé un sujet éminemment franc-comtois, mais il n'y a rien d'éminent dans sa composition.

La pièce intitulée *La Charsenne* a quelques vers énergiques. Autrefois, paraît-il, la Charsenne, petit ruisseau de la Haute-Saône, s'appelait simplement *Senne*. Jules César, mourant de soif après une grande bataille, accourut pour y boire ; mais la Senne était pleine de sang et, d'après la légende, César ne trouvant pas une goutte d'eau pure se serait écrié : « Que la victoire m'a coûté cher ! » D'où le mot *Chère Senne* et finalement *Charsenne*. Telle est la donnée de cette légende dont le plan est trop vague. L'auteur annonce néanmoins une certaine entente de la versification ; il est même presque millionnaire en rimes, mais il est beaucoup moins riche en idées ; ses rimes ne sont que des paillettes d'argent sur une robe de bure.

L'auteur du poëme en l'honneur de *Notre-Dame du chêne* a pris pour épigraphe :

« Je voudrais d'un laurier faire hommage à Marie. »

L'Académie félicite l'auteur de ses bonnes intentions ; mais elle ne peut pas non plus lui accorder le laurier du concours, parce qu'il n'a pas su trouver des accents assez nouveaux ni assez lyriques pour louer dignement la Reine des anges et des prophètes. Il y a néanmoins des vers gracieux dans quelques passages.

Nous arrivons à une pièce de vers de fantaisie intitulée *Par interim*, qui est un souvenir de l'Exposition de 1878. Le poète est à Paris chez un député franc-comtois, son ami, et pendant une séance législative il reçoit la visite d'un robuste et jovial montagnard qui franchit le corridor et entre dans l'appartement, malgré la défense de la servante Nannette.

— Monsieur le Député ! . . . .

— Faiblesse humaine, hélas! ce titre au cœur m'alla.
Je lui dis doucement : Quel sujet vous amène?
Offrant du geste un pouf assez distant de moi,
Je composai ma pose à hauteur de l'emploi,
Somnolent, comme si j'écoutais Théramène.

Le visiteur se dit franc-comtois et raconte qu'il est venu voir Paris et l'Exposition dont il est tout émerveillé; il en parle avec un enthousiasme et une érudition qui nous étonne, bien qu'il ne soit pas rare de voir dans nos montagnes des villageois instruits, collégiens retournés à la charrue :

C'est le Trocadéro, sévère d'ornement,
Où vingt siècles enfouis ont revu la lumière;
Le Champ de Mars, Babel qu'admire un ciel clément.
. . . .

Les petites choses, comme les grandes, y sont décrites en détails :

Je regarde au milieu d'une Flore exotique,
Des bengalis chantaient, merveille mécanique;
Plus loin une alouette eut trompé Roméo.
C'est le plan du Creuzot, Creuzot la ville ardente,
Brasier qui fait rêver, le soir, l'enfer du Dante.
. . . .

Notre montagnard arrive aux produits de la Franche-Comté et parle des fers des hauts-fourneaux de Fraisans, des mille ouvrages en bois de Saint-Claude, du coucou de Morez, du kirsch de Fougerolle et de la brillante horlogerie bisontine. Puis il continue de passer en revue les merveilles de l'Exposition.

Enfin il termine son récit par des réflexions patriotiques sur le relèvement de la France, et au même moment le vrai député rentre chez lui.

Mais, direz-vous encor, pourquoi cette visite?
— Comme tout bon Comtois doit voir son député,
Chez lui tout simplement il s'était présenté.

Le plan de cette pièce nous a paru un peu forcé; mais l'auteur est parfois spirituel et annonce de la facilité.

La *Sainte hostie de Faverney* est d'un autre concurrent et contient plusieurs strophes fort belles. Le poète raconte le miracle de Faverney :

La nuit régnait; le sanctuaire
Etait vide d'adorateurs.
L'Homme-Dieu veillait, solitaire,
Sur un trône au milieu des fleurs,
Quand tout à coup, énigme étrange!
(Peut-être que l'aile d'un Ange
A fait osciller un flambeau);
Voilà qu'une étincelle embrase
Ce trône de fleurs et de gaze.....
C'est un bûcher, c'est un tombeau!...

Folle erreur! sur les débris sombres
De ce brasier qui fume encor,
Se tient, dominant les décombres,
Après trois jours, l'ostensoir d'or!
. . . .

On aurait pu s'étendre davantage sur la description de ce miracle, car c'est la base même du sujet. La poésie surtout pouvait tirer parti de tout ce que l'on a raconté sur ce fait merveilleux qui eut, dit-on, pour témoins plus de trente mille personnes. L'auteur a préféré s'adresser aux sceptiques et il plaide longuement devant eux la cause du surnaturel.

Mais tu n'as donc pas, toi qui nies
Que son amour soit tout-puissant,
Goûté les douceurs infinies
De cette chair et de ce sang!
. . . .
Tu n'as donc pas, ouvrant les pages
De l'histoire, aperçu partout
Depuis dix-huit siècles, les âges
Prosternés et l'autel debout!...
. . . .

Ce sujet demandait à être traité avec une riche poésie et beaucoup d'élévation; mais le poète n'a pas toujours soutenu son vol. Au lieu de chanter la grande thèse de la divinité de l'Eucharistie, il n'a souvent fait qu'essayer d'en mettre en

vers les preuves théologiques. Il était difficile de discuter dans une ode. Aussi ses plus beaux vers sont-ils ceux où il reprend le ton lyrique et où il fait briller sa foi vive aussi bien que son talent :

Soit bénie et sept fois bénie, ô ville aimée!
Ton nom seul nous suffit pour confondre l'armée
Des ennemis bruyants de nos dogmes vainqueurs.
Les feux de ton miracle éblouissent la terre!
Désormais, grâce à toi, l'adorable mystère
Brille d'invincibles splendeurs.

La commission a trouvé que les qualités de la pièce ne rachetaient pas suffisamment ses défauts. Un style souvent négligé et des longueurs nuisent à cette ode où le souffle poétique n'est qu'intermittent.

Voici une légende intitulée *Louisette*, qui a été remarquée. Nous sommes au moyen-âge ; le seigneur Jean de Rupt s'est épris d'amour pour une chevrière et il rêve de l'épouser :

C'est qu'elle est belle, oh! mais bien belle
Louisette la jouvencelle
A qui rêve le chevalier!
Ses yeux sont bleus; sa chevelure
A le blond de la moisson mûre;
Sa gorge nue est sans collier.

Elle a seize ans; — c'est le doux âge.
Elle a seize ans, puis elle est sage;
Deux perles : jeunesse et vertu.
. . . .

Or sire Jean s'est épris d'elle;
Il lui promit amour fidèle
Sur la croix, — terrible serment!
Et dès ce jour la pauvre aimée
Dont la pudeur est alarmée
A peur et fuit son noble amant.

C'est vrai qu'elle est jolie et fière;
Mais n'est-elle pas roturière?
C'est vrai qu'elle a des yeux plus beaux
Que la plus belle châtelaine.....
Mais elle est fileuse de laine,
Elle est gardeuse de troupeaux.

La pauvre enfant comprend qu'aimer le seigneur Jean serait une folie, et qu'aux yeux méchants du monde, son amant est trop haut et elle trop bas. Elle l'aime cependant, le croit sincère et irait sans défiance se promener au bois avec lui. Mais on dit que la forêt est habitée par le diable et par un loup noir.

On dit qu'il s'attaque aux bergères
Et que là-bas, près de l'étang,
On a trouvé dans les fougères
Des lambeaux d'habits teints de sang!
Et hier, quand tombait la vesprée,
Il s'est approché du manoir,
L'œil en feu, la gueule empourprée.....
Gare, enfants, gare au vieux loup noir!

Et les bois sont aux jouvencelles
Funestes pour d'autres raisons :
Les anges y perdent leurs ailes
Comme les brebis leurs toisons.
Sous les grands chênes, Louisette,
Pour rêver ne va pas t'asseoir.....
Le diable est toujours là qui guette...,
Gare, enfants, gare au diable noir!

Louise trouve que c'est une naïveté de croire au diable.

Et que craindre du loup barbare?
On dit que le beau chevalier
Dans les taillis souvent s'égare
Et qu'il chasse dans le hallier.
Si jusque-là je me hasarde
Ne serai-je pas sous sa garde?
Et gare au loup s'il apparaît!
Quant au diable on se signe vite
Et le voila qui prend la fuite.....
J'irai demain dans la forêt!

Et elle y va en effet le lendemain. Le rendez-vous est au bord du lac où Jean de Rupt l'a devancée et où nos amoureux promettent de s'aimer éternellement. Mais les heures d'amour passent vite. La nuit vient; il faut se séparer. Elle s'enfuit alors seule et tremblante le long du lac; mais tout à coup son pied glisse; elle tombe dans le gouffre et disparaît.

Le troupeau, ce soir là, rentra seul à l'étable,
Et tout d'abord on crut que le loup ou le diable
Avait ravi Louise et son plus jeune agneau.
Mais, dès l'aube, on courut au bois, et près de l'eau
On trouva la brebis de la pauvre bergère
Endormie au milieu des touffes de fougère,
Et, sur l'onde, parmi les joncs et les glaïeuls,
Les calices des blancs nénuphars flottaient seuls.
On chercha..... Des pêcheurs explorèrent l'abîme;
Mais il ne voulut pas leur rendre sa victime;
Et le village entier — excepté Jean de Rupt —
Etonné de ne rien retrouver d'elle, crut
Qu'un des esprits puissants qui peuplent l'autre monde
Avait, pour l'aimer mieux, enlevé l'enfant blonde.

Nous avons, Messieurs, cité les principaux passages de cette gracieuse légende qui est écrite avec facilité et mérite des éloges; elle aurait obtenu une récompense si elle avait eu plus de couleur franc-comtoise. Que le poète nous permette une légère observation. Quel avantage y a-t-il à violer fréquemment la règle de l'hémistiche, comme dans ce vers :

Le ciel vous garde du loup et du diable noir.

La prosodie française n'a que fort peu de règles et celle de la césure a été sanctionnée, après Boileau, par les meilleurs littérateurs. L'école moderne a introduit, il est vrai, d'heureuses innovations dans la poésie, mais l'oreille s'habitue difficilement à celle de la suppression de l'hémistiche. Plus le vers a de césures, plus il est harmonieux; si au contraire l'alexandrin n'a aucun hémistiche, il perd sa cadence et n'est plus guère que de la prose.

Après cette légende, nous trouvons un poème qui a pour titre *Héricourt*. Hâtons-nous de le dire, il a le tort de débuter par une prophétie de Velléda. Pourquoi aller chercher si loin? Le poème eut certainement gagné à la suppression de cette prophétie, dans laquelle Velléda voit la suite des temps depuis la conquête des Gaules par César jusqu'à la dernière guerre franco-allemande. L'apparition de Velléda, quoique poétiquement décrite, dépare cette composition qui

contient un ensemble d'épisodes réunis par un fil presque imperceptible; ce sont les sous-titres seuls qui forment le lien de ce long poème, dont voici l'abrégé : L'auteur raconte l'histoire de deux amants bretons : la guerre vient d'être déclarée; Césarine, anxieuse et triste, rêve au bord de la mer au pied d'un vieux dolmen.

. . . .

Elle entend tout à coup glisser dans la bruyère
Comme un oiseau léger qui vers son nid fuirait.
Est-ce Maurice enfin? — C'est lui! L'amant fidèle
Vient retremper sa foi, son courage auprès d'elle;
Mais déjà la rougeur a trahi son secret.

Le jeune homme bondit, rayonnant et superbe!
Il apporte une épée; et pour Elle une gerbe
De myosotis. — Le soir empourpre l'horizon,
Son cœur aimanf, troublé, palpite en sa poitrine :
« Demain, il t'en souvient, je quitte la maison!

» Notre patrie en deuil a l'âme déchirée!
» Strasbourg est tout en feu! Sa voix triste et sacrée
» Appelle au champ d'honneur ses valides enfants!
» Je viens te dire adieu; mais j'apporte ce glaive,
» Tes mains le béniront! » . . . .

. . . .

Une scène d'adieu, à peu près analogue, se passe en même temps de l'autre côté du Rhin, près de Worms, ou Wilhelm quitte Hermance, sa fiancée, pour suivre les armées allemandes. Maurice et Wilhelm se rencontrent ensuite à Héricourt et sont tués tous deux dans le combat :

Une croix brille au cou du valeureux Maurice.
Croix d'or que Césarine, au jour du sacrifice,
Touchant gage d'amour, lui glissa dans la main.
Wilhelm porte à son doigt l'anneau des fiançailles.
Hélas! ils ignoraient que le sort des batailles
Les moissonnerait là sur le même chemin!

Ces objets servent à faire reconnaître les deux jeunes soldats, qui sont enterrés dans la même tombe.

. . . .

Depuis cette époque, ces jeunes fiancées offrent un exemple remarquable d'attachement et de fidélité :

> Ces veuves de vingt ans viennent à chaque automne
> Revoir leurs morts, changer les fleurs et la couronne,
> Prier Dieu pour leur âme, avec elle s'unir.
> Les deux sœurs, quand la nuit voile le mausolée,
> Muettes de douleur, s'embrassent!! La vallée
> Les nomme avec respect : Anges du souvenir!

Cette composition nous a paru être l'œuvre d'un poète qui débute. Mais, malgré les défauts que nous avons signalés plus haut, il y a de l'invention et des étincelles de poésie. La commission a pensé qu'il y avait lieu d'encourager l'auteur.

Voici un drame en un acte qui a des qualités plus sérieuses que la pièce précédente ; il est intitulé *Le Prince d'Orange*. La scène s'ouvre dans une caverne située à l'extrémité d'un faubourg de Florence où des bravi sont attablés et font ripaille. Dans un angle obscur de la caverne une femme, qui a été faite prisonnière, est assise et sanglotte : c'est Marguerite de Montferrat, la fiancée de Philibert de Chalon, prince d'Orange. Elle frémit des discours qu'elle entend. D'abord ce sont des chants qui n'ont rien de rassurant pour sa vertu ; Mattéo Bardoni, gentilhomme aventurier, qui l'a poursuivie autrefois de son fol amour, la tient en son pouvoir et, dans sa haine, il se vengera, s'il le faut, d'elle et de son rival. Marguerite apprend en outre que Philibert de Chalon doit être frappé le lendemain au milieu du combat, quand Michel-Ange entre dans la caverne et la délivre. Marguerite, retournée au camp de Philibert, le trouve prêt à monter à l'assaut de Florence et veut le retenir à l'abri du fer des assassins.

> Payé par Mattéo, pendant l'assaut, par ruse
> Un bravo doit sur vous tourner son arquebuse,
> Ah! veillez sur vos jours!

PHILIBERT.

> Dieu veille sur Chalon!

MARGUERITE.

Renoncez à l'assaut.

PHILIBERT.

Ecoutez le clairon
Qui fit tomber les murs de la Ville éternelle.

MARGUERITE (suppliante)

Philibert!

PHILIBERT.

De l'honneur c'est la voix qui m'appelle
Pour tracer dans ses champs un sillon large et sûr
Regardez ma bannière aux larges plis d'azur;
Ange, l'honneur est là; quand l'honneur vous réclame
On doit à son drapeau donner plus que son âme.
Cette bannière, c'est ma Comté, mon pays,
C'est le legs glorieux que Chalon m'a transmis.
Ce drapeau, voyez-vous, comme la femme aimée,
On le suit à travers les balles, la fumée,
Les flammes et la foudre et le sang et la mort,
Déchiré, mutilé, qu'importe? Notre sort
A nous, pauvres soldats, à sa hampe s'attache;
Et, s'il doit succomber, plutôt qu'on vous l'arrache,
Sur cent mille, dût-on debout rester le seul,
Comme fit Jean de Vienne on s'en fait un linceul.

L'auteur, comme on le voit, a su faire briller le caractère chevaleresque du prince, qui se dégage des bras de sa fiancée et vole à l'assaut où il tombe mortellement frappé. La fin de la pièce où Philibert, couché dans sa tente, fait ses adieux à Marc de Vyt, son frère de lait, et à Marguerite, est également fort belle. Malheureusement on a remarqué aussi dans ce drame des passages négligés. Mais la pièce est assez bien conduite et les quelques vers que nous avons cités dans cette courte analyse prouvent assez que le talent de l'auteur a droit à une récompense.

La pièce qui est entrée en lutte avec ce drame est une ode intitulée *Proudhon*. Un membre de votre commission, Messieurs, avait cru à la première lecture que le prix de l'année pourrait être décerné à cette poésie lyrique. L'ode, en effet,

veut de la véhémence et du feu sacré, et il y en a dans cette œuvre qui est pleine d'accents énergiques. Elle a pour épigraphe ces mots de Proudhon : « Viens, Satan, que je t'embrasse! » C'est de cette épigraphe et de quelques imprécations de Proudhon contre Dieu et contre la société que le poète a fait le ressort de sa composition :

Dors-tu content, Proudhon, dans la nuit de la tombe?
Au fond du noir abîme où chacun de nous tombe
As-tu trouvé Satan que tu cherchais, ou Dieu?
Et l'Ange révolté, dont tu rêvais l'étreinte,
A-t-il marqué ton front de la brûlante empreinte
Du sceau de ses lèvres de feu?

. . . .

Prométhée, en un jour d'effroyable démence,
Osant du roi des Dieux rêver l'empire immense,
Voulut ravir la foudre à son bras tout puissant.
Mais Jupiter sourit d'un dédaigneux sourire
Et livra l'insolent au vautour qui déchire
Son cœur, sans cesse renaissant!

Cet emblême effrayant de Dieu quand il se venge
Ne t'a pas empêché d'emplir tes mains de fange
Et d'en éclabousser son front majestueux!...
Pareil en ton courroux aux géants de la fable,
On te vit, enivré d'un orgueil formidable,
Tenter l'escalade des cieux! ..

Mais tu pris en pitié leur trop naïve audace,
Et tu n'essayas pas de monter dans l'espace
En jetant sur Ossa les rocs de Pélion...
Aux pics aventureux, hauts de mille coudées,
Tu préféras l'airain tout puissant des idées
Pour armer la rébellion!

. . . .

« Dieu, c'est le mal! » — Voilà ton premier cri de guerre.
Tu l'as poussé si haut que le ciel et la terre
D'épouvante et d'horreur en ont frémi tous deux.
Les blasphèmes de l'Ange attaquant face à face
Jéhovah, pour s'asseoir et régner à sa place
Avaient été moins monstrueux.

On pourrait peut-être reprocher à l'auteur d'avoir mêlé

trop facilement Jupiter et les géants à Dieu et aux anges rebelles ; mais il y a du vol poétique. Continuons :

Mais qu'entends-je?... Au milieu de la mêlée obscure
Où nous marchons, perdus, sans guide, à l'aventure,
En sentant sous nos pas les tremblements du sol,
Un sophisme, ô Proudhon, sort encor de ta bouche;
C'est toi, c'est encor toi, qui dis d'un air farouche :
« La propriété, c'est le vol ! »

Sus aux riches! Leurs biens sont à tous! Prolétaires,
Taillons-nous un domaine à chacun dans leurs terres...
. . . .

Les strophes suivantes sont déparées par des inexactitudes, et l'auteur a évidemment une tendance à exagérer les choses. Ainsi Proudhon, d'après lui, n'est plus un chercheur de solutions sociales, c'est Satan lui-même avec tout son orgueil et sa haine de Dieu et des hommes. Sans doute les doctrines paradoxales ou impies de l'ardent socialiste pouvaient inspirer des strophes indignées ; mais, pour rendre le portrait plus exact, on aurait dû laisser entrevoir que Pierre-Joseph avait aussi quelques qualités privées. L'exagération peut n'être pas un grand mal quand il s'agit de peindre des paysages ou autres objets inanimés ; mais quand il s'agit de personnes, il y a des convenances à observer, et il importe avant tout de ne pas aller jusqu'à l'injustice. Si le poète s'était montré plus impartial, s'il avait signalé les contradictions qu'offre Proudhon , ses vers cinglants , frappant plus juste , n'auraient eu que plus de force, tandis qu'un excès de sévérité a produit l'effet contraire. Il nous semble en outre que rappeler quelques-uns des axiômes consolants que le penseur a mêlés à ses phrases farouches, aurait mieux amené la fin de la pièce où le poète dit à Dieu d'accorder à son rebelle ennemi un pardon qui ne paraît guère motivé.

Un autre reproche que la commission a été unanime à faire à cette ode, c'est qu'elle est d'un vol inégal, qui faiblit surtout dans la seconde partie. Le style est parfois prosaïque. La pièce gagnerait à la suppression de plusieurs strophes qui

contiennent des redites ou qui demanderaient à être relevées par un vers final mieux frappé. On y trouve aussi des omissions de césure et des mots terminés en *ieux* rimant avec des mots terminés en *eux*. Ce sont sans doute des bagatelles et nous ne les avons pas signalées dans la pièce dramatique précédente; mais si ces imperfections sont très bien admises dans les pièces de théâtre, il n'en est plus de même dans la poésie lyrique où la beauté de la forme doit être unie à celle des idées. Les vers dans lesquels on a triomphé de toutes les difficultés n'en sont que plus durables et plus éclatants.

Tels sont les motifs pour lesquels cette ode n'a pas été jugée digne du prix. L'Académie reconnaît néanmoins que c'est l'œuvre d'un poète d'avenir, dont le talent mérite des félicitations.

Votre commission vous propose d'accorder deux mentions très honorables, l'une à l'ode sur *Proudhon* et l'autre à la pièce dramatique intitulée *Le Prince d'Orange.*

Elle vous demande aussi une mention honorable pour le poème qui a pour titre : *Héricourt.*

Conformément aux conclusions de la commission, l'Académie décerne :

Une mention très honorable à M. l'abbé Cizel, professeur au collége libre de la Chapelle-sous-Rougemont (Haut-Rhin), auteur de l'ode sur *Proudhon;*

Une mention très honorable à M. Alfred Fagandet, employé à la préfecture de la Seine, auteur de la pièce dramatique intitulée *Le Prince d'Orange;*

Une mention honorable à M. Alfred Vellot, juge suppléant au tribunal de Valence, auteur du poème intitulé *Héricourt.*

NOTE

SUR

LE LIVRE D'HEURES DE CATHERINE DE MONTBOZON

MANUSCRIT DU XIVe SIÈCLE CONSERVÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DE VESOUL

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE ADJOINT.

(Séance du 19 décembre 1879.)

La Bibliothèque municipale de Vesoul possède environ deux cents manuscrits qu'un catalogue publié en 1863 énumère d'une façon très imparfaite, sans spécifier d'une façon exacte les caractères essentiels et l'importance de chacun d'eux. Plusieurs ont pourtant un intérêt réel pour l'histoire et la littérature franc-comtoises : tel est le cas du *Livre d'heures* qui porte le n° 27 du catalogue et que je désire faire connaître par une sommaire description (1).

Ce volume, de petit format, compte 144 feuillets de parchemin hauts de 170 millimètres, larges de 120. Son écriture révèle la seconde moitié du xive siècle ; on lui assignerait du reste cette date rien qu'à voir le style des grandes miniatures qui décorent un grand nombre de folios, des lettres rehaussées d'or et des charmants encadrements qu'on remarque presque à toutes les pages.

Les douze premiers feuillets sont remplis par un calendrier

---

(1) Le classement et le numérotage des manuscrits de Vesoul ont été récemment modifiés. J'ai dû à l'extrême obligeance de M. Parrod, bibliothécaire actuel, la bienveillante communication de tous les manuscrits du riche dépôt qu'il administre et de nombreux renseignements utilisés dans la présente notice. Qu'il veuille bien en agréer ici tous mes meilleurs remerciements.

français dont la provenance comtoise est facile à constater dès qu'on y a aperçu *saint Anthide, Saint Désirey, archevêque, saint Agapite*, etc.

Les folios 13 à 16 contiennent le texte de l'évangile de saint Jean : *In principio erat*..... Puis viennent les psaumes de la Vierge (folios 17-39); les heures de la Croix (40-42); des oraisons partie françaises, partie latines (42-46); quelques psaumes de David (47-59); enfin de curieuses litanies en français dont nous publions le texte, utile à rapprocher des litanies en latin publiées par Dunod (1), et à étudier aussi au point de vue du dialecte roman-comtois (59-63).

Après les litanies vient un choix de prières à Notre-Dame (63-69), d'oraisons pour indulgences (71-72) ou à divers saints (73-112), et d'antiennes (113-121). Enfin le recueil, qui pourrait justement prendre le titre d'Heures de la Vierge de préférence à tout autre, se termine par de nouvelles invocations à Notre-Dame, la plupart en français, et par diverses oraisons (121-144 r°).

Si la partie romane du texte n'est pas dépourvue d'importance pour le philologue, cet intérêt est bien dépassé par la valeur artistique des miniatures nombreuses et assez habilement exécutées qui illustrent les passages principaux du manuscrit. Remplissant en surface, y compris leur encadrement, les trois quarts environ des feuillets, vingt-deux grandes miniatures exécutées à la gouache, par une main exercée, et rehaussées d'or, offrent une grande variété de sujets traités, vu l'exiguité du manuscrit, avec un très petit nombre de personnages, deux ou trois d'ordinaire.

Voici la table et le sujet de ces miniatures.

1. L'Annonciation, f° 17;
2. L'Annonciation aux bergers, f° 20;
3. L'Adoration des mages, f° 22;
4. La Circoncision, f° 24;

---

(1) Pièces justificatives n° I; Conf. Dunod, *Hist. de l'Eglise*, I, pr. x.

5. La Fuite en Egypte, f° 25;
6. Le Couronnement de la Vierge, f° 27;
7. Le Christ en croix, f° 40;
8. David priant, f° 47;
9. Le Christ au tombeau, ayant à ses pieds une veuve en prières, f° 70;
10. La Vierge apparaissant à saint Denis, évêque, f° 73;
11. Saint Michel pesant les âmes et terrassant le démon, f° 106;
12. Saint Jean-Baptiste, f° 107;
13. Saint Benoît et saint Bernard, f° 108;
14. Saint Denis et ses compagnons, f° 109;
15. Saint Antoine dans le feu, f° 110;
16. Saint Christophe, l'Enfant Jésus et l'ermite, f° 111;
17. Saint Sébastien, f° 118;
18. Saint Côme et saint Damien, f° 119;
19 La Vierge à l'enfant, ayant à ses pieds un moine gris, f° 121;
20. La Visite à sainte Elisabeth, f° 131;
21. Sainte Catherine, ayant à ses pieds Catherine de Montbozon, f° 142;
22. Sainte Marguerite terrassant le dragon, f° 143.

Toutes ces miniatures sont précieuses, soit au point de vue du costume des personnages, des attributs des saints, du style des quelques monuments figurés, soit au point de vue de l'art encore naïf, mais déjà sensible, de l'enlumineur comtois qui dut les exécuter. Mais trois ont une importance particulière, car elles contiennent, certainement pour deux d'entre elles, vraisemblablement pour la troisième, de véritables portraits.

L'une (le n° 21) représente, agenouillée au pied de sainte Catherine, une dame noble vêtue d'un surcot violet collant à la taille, les manches affublées sur l'avant-bras d'une pièce d'étoffe démesurée devant traîner jusqu'à terre, la tête coiffée d'une résille jaune surmontée d'un chaperon bleu moucheté

d'or, d'où s'échappe en arrière un voile de gaze blanche (1).

Sainte Catherine vêtue d'une robe vermeille et d'un manteau bleu d'azur, la tête ceinte d'une couronne royale, tient une palme de la main gauche, s'appuie de la droite sur une épée et une roue, instruments de son supplice. Sa présence ne laisse aucun doute sur le prénom de la dame agenouillée qui s'appelait évidemment Catherine. Un écusson qui se détache sur le champ du tableau cloisonné d'or sur fond rouge, vient d'ailleurs compléter le renseignement et joindre le nom au prénom. Ce blason est parti : *d'or à la bande de gueules au franc canton d'azur*, qui est la Tour Saint-Quentin, et *de sable à l'aigle éployée d'argent* (qui est Montbozon).

Or dans la *Généalogie des la Tour Saint-Quentin,* famille illustre de Besançon, qui a eu pour historiographe le consciencieux Varin d'Audeux (2), on lit ce passage :

« ..... Messire Henry de la Tour Saint-Quentin, chevalier, filz dudit messire Henry, fut mari de dame Catherine de Montbozon et régnait l'an 1374. Icelle Catherine fut fille de Guillaume de Montbozon et de Guyette de Marnay, laquelle heut en dot et mariage dudit messire Guillaume son père la moitié de l'éminaige dudit Montbozon, et de part ladite Guyette sa mère, tous les biens qu'elle avait au village d'Avrigney, laquelle donation se trouve en date de l'an 1374.

» Ladite Guyette fut fille de messire Jehan (de) Junville (Joinville), sieur de Marnay, et dame Guye de Pontremble, qui donnèrent en mariage à leur fille Marnay la Ville et la ville d'Avrigney. »

Comme il n'a existé durant le XIVe siècle que deux femmes du nom de Catherine parmi les alliances ou les héritières des la Tour Saint-Quentin, l'une Catherine de Savigny,

---

(1) V. la planche n° V.

(2) *Généalogie de la famille de la Tour Saint-Quentin*, publiée par M. J. Finot (aujourd'hui archiviste de la Haute-Saône), dans la *Revue nobiliaire*, année 1867, p. 146.

épouse d'Henri Bourgeois de la Tour, l'autre Catherine de Montbozon, femme du second Henri que nous venons de mentionner, notre choix, guidé par les armoiries, ne peut rester longtemps douteux.

La famille de Savigny portait en effet : *de gueules à trois lionceaux d'or* (ce qui est prouvé par les armoriaux et les sceaux) ; les Montbozon au contraire portaient au XIVe siècle un écu *de.... à l'aigle éployée de....* (Tombe de Guillaume de Montbozon, grand-père de Catherine, enterré en 1338 dans l'église de Thiénans (Haute-Saône). Une tradition qui faisait descendre les Montbozon des comtes de Bourgogne a supposé à tort à leur écu les mêmes émaux qu'aux armoiries des souverains indigènes : de gueules à l'aigle éployée d'argent ; le manuscrit de Vesoul vient utilement rectifier cette erreur et rendre au blason des Montbozon ses émaux véritables : *de sable à l'aigle éployée d'argent.*

Voilà donc, grâce à un blason, la justification complète du titre qu'en tête de cette notice nous donnions au *Livre d'heures* de Vesoul. Serait-il possible d'aller plus loin et de déterminer absolument la date d'un manuscrit que par ses caractères intrinsèques ou extrinsèques nous savons déjà appartenir à la seconde moitié du XIVe siècle ? Je ne le pense pas ; car bien qu'avec vraisemblance on puisse supposer que le Livre d'heures de Catherine de Montbozon fut pour elle un présent de noces, on ne peut déterminer, en l'absence de documents, la date précise de son mariage. La Généalogie déjà citée dit bien qu'en 1374 ce mariage était déjà conclu, puisque Guyette de Marnay et Guillaume de Montbozon firent à cette époque certaines donations à leur fille, mais il est probable qu'il remontait déjà à une époque antérieure. En effet, nous trouvons dans le Nobiliaire manuscrit de Duvernoy (1) (est-ce une erreur?), qu'en 1351, Catherine de Montbozon était *veuve* (lisez *femme*) d'Henri de la Tour Saint-Quentin. D'un

(1) Manuscrit de la Bibliothèque de Besançon.

autre côté, quand en 1389 Catherine, veuve dès 1387 (1), à la veille de mourir (2), fit son testament, les trois enfants qu'elle laissait étaient tous d'un certain âge; car Jean, écuyer, était déjà l'époux d'Odette Porcelet, tandis que ses sœurs Jacquette et Alix, étaient mariées l'une à Guillaume III d'Orsans, l'autre à Jean Porcelet (3), ce qui ne s'expliquerait guère si le mariage de leur mère eût daté seulement de 1374. Il y a donc présomption plausible à fixer le mariage d'Henri de la Tour Saint-Quentin et de Catherine de Montbozon, soit aux abords de 1350, si la date de 1351 donnée par Duvernoy est exacte (ce qui me paraît douteux?), soit entre 1350 et 1374. En tout cas, le manuscrit n'a pas été exécuté postérieurement à 1386, date de la mort d'Henri de la Tour Saint-Quentin; car le costume de Catherine de Montbozon n'est pas celui d'une veuve, mais au contraire celui d'une jeune femme, se pliant volontiers aux caprices de la mode.

Il n'en est pas de même d'une autre figure de femme agenouillée au coin de la miniature n° 9, dont nous donnons également le dessin (4) et dont la scène principale représente, au milieu des instruments de la Passion, le Christ au tombeau, soutenu par un ange. Je serais assez disposé à voir dans cette figure de femme déjà âgée, vêtue d'une simple robe bleue serrée à la taille par une ceinture à clous d'or, avec manchettes et collerette blanche, la tête voilée d'un chaperon noir, une veuve priant pour un époux défunt en présence du plus douloureux des mystères. Et, pour hasarder encore davantage mon hypothèse, je trouverais naturel de supposer dans cette veuve Guyette de Marnay, mère de Catherine de

---

(1) Henri de la Tour vivait encore le 29 mars 1386. V. Pièces justificatives n° II.

(2) Ce qui le prouve, c'est que, dès 1390, Jean de la Tour Saint-Quentin jouissait des biens personnels que sa mère possédait à Avrigney. (Cartulaire de Neuchatel, Bibliothèque nationale.)

(3) Note généalogiques de Varin d'Audeux. (Biblioth. de M. Droz des Villars.)

(4) Pl. VI.

Montbozon. Si ma supposition est juste, il sera possible encore, si l'on peut découvrir et rapprocher un jour la date de la mort de Guillaume de Montbozon, époux de Guyette, et la date du mariage d'Henri de la Tour et de Catherine de Montbozon, de préciser davantage encore la date d'exécution de notre Livre d'heures, que l'on peut provisoirement fixer à l'époque comprise entre 1350 et 1386, en optant de préférence pour une époque rapprochée de cette dernière date, car le costume de Catherine de Montbozon rappelle tout à fait les modes contemporaines du temps de Charles VI. La coiffure de Catherine est, notamment, identique à celle que portait sur sa tombe, dans l'abbaye de Theuley (Haute-Saône), Marie de Vergy, comtesse de Fribourg, morte en 1407,

La troisième miniature qui a appelé mon attention porte le nº 19 de ma liste et le folio 121 du manuscrit. Elle représente, aux pieds de la Vierge qui tient l'enfant Jésus, un moine gris agenouillé. Ce n'est pas un saint, puisqu'il ne porte point de nimbe, ce doit être un convers de l'ordre de Cîteaux, car M. Quicherat (1), dans son *Histoire du costume*, nous apprend qu'au XIVᵉ siècle ces religieux portaient la robe grise. D'un autre côté nous savons, notamment par un catalogue inédit des manuscrits de l'abbaye de la Charité (Haute-Saône), que les cisterciens comtois de ce siècle furent fort habiles à transcrire et à enluminer les manuscrits. De ce rapprochement naît pour nous l'idée, assez naturelle de voir dans ce simple religieux l'auteur et l'enlumineur du Livre d'heures de Catherine de Montbozon.

Quoi qu'il en soit de ces dernières hypothèses, je crois dans cette courte notice avoir établi d'une façon incontestable l'origine, la date et l'importance artistique d'un manuscrit curieux, qui est l'un des principaux joyaux de la Bibliothèque de Vesoul.

Deux mots seulement en terminant sur les différents pos-

(1) QUICHERAT, *Hist. du costume*, p. 316.

sesseurs entre les mains desquels il a passé avant d'arriver dans ce dépôt.

Quand la maison de la Tour Saint-Quentin quitta la Franche-Comté au XVIIe siècle, avant de s'éteindre, la succession mise en décret passa partie à MM. de Blisterwich, partie à la famille Montagu-Boutavans. C'est sans doute dans un encan ouvert à cette époque, soit à Montcley, soit à Besançon que le Livre d'heures de Catherine de Montbozon, sur lequel une main naïve avait, au XVIe siècle, inscrit cette épigraphe : HEURES DE CHARLEMAINGNE, fut acheté par Claude Boisot, prieur de Chaux-les-Clerval, chanoine de Besançon, neveu du fameux abbé qui créa la bibliothèque publique de Saint-Vincent. Des mains de Claude Boisot dont il porte encore l'*ex-libris* gravé à ses armes, le manuscrit sortit après sa mort, survenue en 1750, pour entrer dans la collection que des bénédictins érudits, de la congrégation de Saint-Vannes, s'efforçaient de former dans l'abbaye de Faverney.

En 1790, enfin, il fut versé avec cette collection dans le dépôt central du département de la Haute-Saône, devenu depuis la Bibliothèque municipale de Vesoul.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Texte des Litanies françaises du Livre d'Heures de Catherine de Montbozon.*

(Seconde moitié du XIVe siècle.)

CY APRÈS S'ENSUIT LA LETANIE EN FRANÇOIS.

Prions Dieu du ciel
Loons Crist du ciel.
Crist, oiés nous.
Père des cielz, aiés merci de nous.
Filz Dieu sauveur du monde, aiés merci de nous.
Saint Esperit Dieu, aiés merci de nous.
Sainte Marie, prie pour nous.
Sainte mère Dieu, prie pour nos.
Sainte Vierge des vierges, prie.
Saint Michiel, prie.
Saint Gabriel, prie.
Saint Raphael, prie.
Tous sains angelz et archanges de Dieu, priés pour nous.
Saint Jehan Baptiste, prie
Tous sains patriarches et prophètes, priés pour nous.
Saint Pierre, prie
Saint Poul, prie.
Saint Andrieu, prie.
Saint Jacques, prie.
Saint Philippe, prie.
Saint Symon, prie.
Saint Jude, prie.
Saint Mathié, prie.
Saint Barnabé, prie.
Saint Thomas, prie.
Saint Bartholomei, prie.
Saint Marc, prie.
Saint Luc, prie.
Tous sains apostres et euvangelistes, priés pour nous

Tous sains Innocens, priés pour nos.
Saint Estienne, prie.
Saint Agapite, prie.
Saint Ferruel, prie.
Saint Fergeul, prie.
Saint Germain, prie.
Saint Anthide, prie.
Saint Lin, prie.
Saint Clit, prie.
Saint Clément, prie.
Saint Corneli, prie.
Saint Cyprian, prie.
Saint Laurent, prie.
Saint Vincent, prie.
Saint Leodigar, prie.
Saint Gengoul, prie.
Saint Désir, prie.
Saint Bénigne, prie
Saint Symphoriain, prie.
Saint Xpistofle, prie.
Saint Moris et tes compaignons, priés pour nos.
Saint Hyrainé ensemble tes compaignons, priés.
Saint Denis ensemble tes compaignons, priés.
Tous sains martirs, priés pour nos.
Saint Martin, prie.
Saint Désieres, prie.
Saint Nicete, prie.
Saint Donat, prie.
Saint Prothade, prie.
Saint Anathole, prie.
Saint Benoit, prie.
Saint Columbain, prie.
Saint Nycholai, prie.
Tous sains confesseurs, priés.
Sainte Félicité, prie.
Sainte Perpétue, prie.
Sainte Agathe, prie.
Sainte Agnès, prie.
Sainte Lucie, prie.
Sainte Cécile, prie.
Sainte Marie Magdelenne, prie.
Sainte Marguerite, prie.

Sainte Katherine, prie.
Sainte Barbara, prie.
Sainte Foy, prie.
Sainte Charité, prie.
Sainte Esperence, prie.
Toutes saintes vierges, priés pour noz.
Sire, soiés propice et nos sueffres.
De la dampnation pardurable, délivre nos sire.
De ire et de haine, délivre nos sire.
De subite mort, noz délivre sire.
Nos pécherres te prions, oy noz sire.
Que pax nos donnes te prions, oy nous sire.
Filz de Dieu, oy nous.

Aigniaus de Dieu qui ostes les péchiés du monde, espargne nos sire.

Aigniau de Dieu qui ostes les péchiés du monde, oy nous sire.

Aigniau de Dieu qui ostes les péchiés du monde, aies merci de nous sire.

Crist, oy nous.
Loons Dieu.
Loons Crist.
Loons Dieu des cielz.
Pater noster.... Et ne nos,... Sed libera nos a malo.
A Portâ inferi. — Erue domine animas eorum.
Sire oy mon oroison. — Et mon cry à toy viegne.

Oroison : Aourons Dieus à qui propre chouse est de tousiours avoir pitié et d'espargnier; veulles recepvoir nos prières, si que la miséracion de ta pitié absoille ceulx que la chaine de péchiet constraint.

Par Crist Noustre Seigneur. *Amen.*

Les ames de tous léans par ta miséricorde se reposent en paix. *Amen.*

(Fos 59 ro à 63 ro du manuscrit de Vesoul.)

II. — *Reprise de fief faite par Henri de la Tour Saint-Quentin, mari de Catherine de Montbozon, à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pour divers droits et terres qu'il tenait du chef de sa femme à Montbozon, Fontenoy et Aubertans (Haute-Saône).*

(29 mars 1386.)

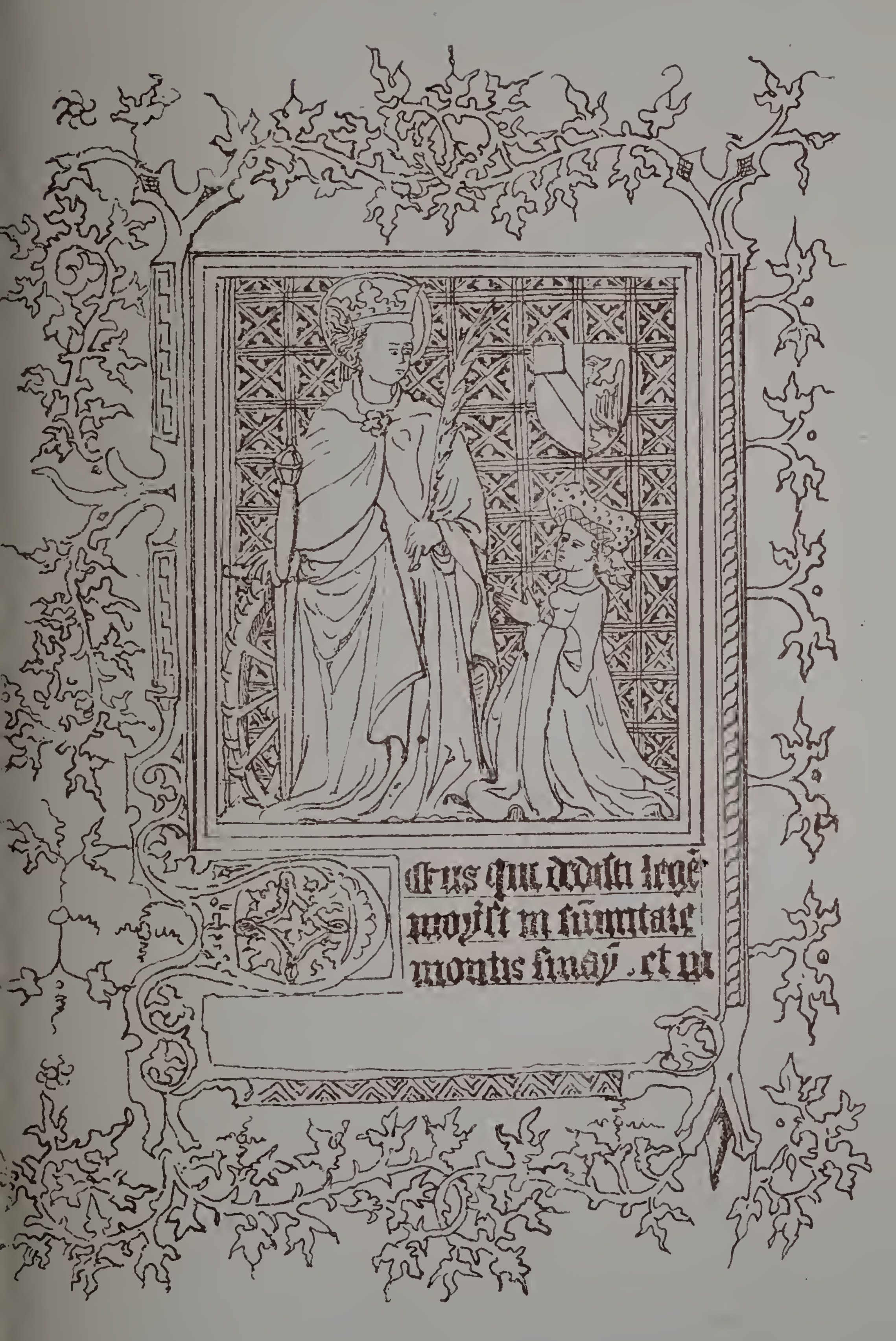
Je Henry, sires de la Tour de Saint Quetin de Besançon, es-

cuiers, fais savoir à touz que je suis hons lieges à cause de Katherine de Monboson, damiselle, ma femme, fille Guillaume de Monboson, escuier qui fut, coignoiz et conffesse tenir en fiez et homaige de très haut et puissant prince monseignour le duc et conte de Bourgongne à cause de la contée de Bourgongne la moitié de l'amenaige de Monboson. Item la moitié du molin de la ville de Fonthenoy et le molin d'Obertans. Et ces dictes choses je recoingnoix et spécifie et déclaire tenir comme dessus de mon dit seigneur du ressort et batil de Monboson, en faicenz protestation que se aucune chose estoit trovée que je deuse tenir spécifier ou déclarier estre du fiez de mon dit seigneur qu'il ne me tornest à préjudice et du declarier ou spécifier autrefois.

En tesmoignaige de la quelle chose, j'ai requis et fait mectre en ces présentes lettres le seel de la court et chastellenie de Monboson par Jehan de Valleroy, clerc tabellion de mondit seigneur. Faictes et données le jeudi après la feste de Nostre Dame de mars, l'an mil trois cenz quatre vinz et cinq.

J. de Valleres.

(Original sur parchemin (le sceau manque). — Archives du Doubs, fonds du Trésor des Chartes, M., 232.)



Catherine de Montbozon femme d'Henri de la Tour St Quentin de Besançon, aux pieds de sa patronne.

(Miniature de la seconde moitié du XIVe siècle).

NOTICE

SUR

LE CHATEAU DE CHAUVILLIERS

(DOUBS)

Par M. l'abbé RICHARD

CHANOINE HONORAIRE DE NIMES, MEMBRE CORRESPONDANT

(Séance du 16 décembre 1879.)

Kalemberg (en langue allemande), Chavellier et Chauvilliers, vocables qui correspondent au type latin *Calvus mons, montagne chauve,* tels sont les noms de l'ancienne forteresse située en face de Saint-Ursanne, sur la deuxième chaîne des monts Jura, qui se termine dans notre département, et est appelé vulgairement le *plateau d'Indevillers.*

Les ruines de cet ancien château consistent dans les débris d'une massive tour carrée, et sont entourées de quelques restes de fossés.

Elles sont situées au sommet de la colline qui termine le petit vallon d'Indevillers et au-dessus de la vallée de Vaufrey. C'est un des points les plus élevés de la presqu'île du Doubs, représentant la forme d'une immense fer à cheval de plus de six lieues de tour, dont l'enceinte porte le nom de *Clos du Doubs.*

L'emplacement de ces ruines est éloigné, au nord et au sud, d'environ trois kilomètres du Doubs.

Au pied de ces ruines, éloignées d'environ deux myriamètres du chef-lieu de canton et du village d'Indevillers d'environ deux kilomètres et demi, se trouve le hameau de Chauvilliers, composé de quinze maisons et de dix-sept ménages.

Telle était l'ancienne seigneurie de Chauvilliers, avec sa

forteresse distante d'environ cinq kilomètres de Richebourg, point le plus élevé du plateau du Clos du Doubs et la dernière localité habitée du département.

La première mention de cette seigneurie remonte en 1175. Richard II de Glère se nomme *Chevalier de Chauvilliers* dans sa signature apposée comme premier témoin, le 11 octobre de cette même année, dans l'acte de renonciation que Henri et L..., fils de Bourcard, seigneur d'Azuel, fit de ses droits sur l'église de Bocourt en faveur de l'église de Belley (1).

Ce fait nous démontre en même temps l'existence de la forteresse de Chauvilliers au XII[e] siècle, et le fait de sa possession par les seigneurs de Glère.

Il faut penser d'après cela que ces seigneurs firent élever la tour fortifiée de Chauvilliers pour la défense du plateau d'Indevillers, en même temps qu'ils construisirent les autres forts de Moron et de Montjoie, pour mettre en sûreté la vallée de Vaufrey et de Glère.

D'un autre côté, Chauvilliers se trouvait enclavé dans la seigneurie de Montjoie.

Un peu moins de quatre siècles après, Nicolas I de Montjoie, seigneur d'Heymersdoff, demanda à l'empereur Charles-Quint l'investiture de la seigneurie de Chauvilliers; mais cette demande fut rejetée sur les réclamations de l'évêque de Bâle, qui la possédait depuis longtemps.

Il peut se faire que l'empereur Rodolphe III, qui sépara en 1028 la Rauracie de la Bourgogne, et qui dota les évêques de Bâle de la contrée du Jura Bernois actuel et d'une partie de la Haute-Alsace avec plusieurs domaines dans le voisinage, ait autorisé ces prélats à y construire des châteaux-forts.

Les forteresses de Chauvilliers et Spiegelberg, dont la fondation est entourée d'une grande obscurité, servaient par-

---

(1) Dominus Richardus miles de Chavilier. *Monuments de l'évêché de Bâle*, par M. Trouillat, t. I, p. 357.

faitement Chauvilliers pour protéger les villages de Soubé, Epauvilliers, Lépicrez et autres usines renfermées dans le Clos du Doubs; et Spiegelberg, établi sur la rive droite de cette rivière, a une fin analogue pour la sauvegarde des possessions épiscopales en ces divers lieux.

Nous inclinons à croire que l'opinion qui attribue à la famille de Glère le don de Chauvilliers en fief aux évêques de Bâle est la plus vraisemblable.

Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que dès la fin du xe siècle, l'empereur Othon Ier, fondateur de l'empire d'Allemagne, avait concédé aux seigneurs de Glère toutes les terres qui formèrent dans la suite le ressort de la baronnie de Montjoie, en récompense des services qu'ils lui avaient rendus (1).

Dès le milieu du xive siècle, on voit l'usage des noms patronymiques répandu dans le ressort de la petite seigneurie de Chauvilliers (2).

Nous n'avons découvert aucun document concernant cette seigneurie pendant le xiiie siècle.

Le 2 juin 1375, Richard dit Karesmentran de Chevenez, châtelain des castel et forteresse de Chauvilliers, fait un échange pour son compte personnel avec le Chapitre de Saint-Ursanne (3).

Vers 1381, l'évêque de Bâle, Jean de Vienne, aliéna les châteaux de Kalemberg et Godenfel (4).

Jean de Vienne, sire de Roulans, amiral de France, annonce, le 4 juin 1384, aux habitants des seigneuries de Saint-Ursanne, Chauvilliers et Muriaux qu'il les dégage du serment qu'ils lui avaient prêté, attendu que l'évêque de Bâle

---

(1) *Abeille du Jura bernois.*

(2) 1344, 12 avril. Perrin de Chauvilliers témoin notarié. Trouillat, t. IV, p. 647. — 1358, 9 juin. Les hoirs de Rollin de Chauvilliers, Trouillat, t. IV, p. 674.

(3) Trouillat, t. IV, p. 741.

(4) Id., t. IV, p. 765.

lui rembourse la somme pour laquelle feu son cousin Jean de Viènne, précédent évêque de Bâle, les lui avait engagés (1).

Le successeur de l'évêque Jean de Vienne, Imier de Ramstein, dégagea la terre de Chauvilliers de l'hypothèque d'abord au profit de la ville de Bâle en 1384, puis au profit de Thiébaut VIII de Neufchâtel en 1388.

Le 8 juillet 1384, le conseil de la ville de Bâle confirme les franchises de Porrentruy, qui lui a été engagé de même que le château et la ville de Saint-Ursanne, le château de Chauvilliers et de Muriaux (Kallenberg und Spiegelberg) par l'évêque Imier de Ramstein, pour 4,000 florins de Florence (2).

La même année, les 4,000 florins ont servi à rembourser l'amiral Jean de Vienne (3).

En 1385, le 8 juillet, l'évêque Imier de Ramstein ne pouvant rembourser ces 4,000 florins, engage à la ville de Bâle Saint-Ursanne et les châteaux de Chauvilliers et de Muriaux. Les hommes de ces seigneuries devront prêter serment aux Bâlois (4).

Le 10 mai 1388, Renaud de Malhouey, écuyer châtelain de Chauvilliers, est maire de Saint-Ursanne (5).

En 1388, Imier de Ramstein, du consentement du Chapitre, engage les châteaux et bourgs de Saint-Ursanne, Kalemberg (Chauvilliers) et Spiegelberg (Muriaux) à Thiébaut VI, sire de Neuchâtel en Bourgogne pour 7,500 fr. (6).

Le 13 septembre 1388, Renaud de Malhouey, châtelain de Kalemberg, délie les habitants de Saint-Ursanne du serment prêté au grand conseil de Bâle, les remet à l'évêque Imier de Ramstein, qui les donne en gage à Thiébaut VI, sire de Neufchâtel (7).

(1) Trouillat, t. IV, p. 441.
(2) Trouillat, t. IV, p. 446.
(3) Id., t. IV, p. 449.
(4) Id., t. IV, p. 783.
(5) Id., t. IV, p. 801.
(6) Id., t. IV, p. 805.
(7) Id., t. V, pp. 699 et 700.

Le même jour, Thiébaut VI, sire de Neufchâtel en Bourgogne, promet de conserver les franchises des endroits engagés (1).

Le 17 mars 1390, Aimé de Saint-Aubin donne quittance à Thiébaut VI, sire de Neufchâtel, à Henri de Voillans, châtelain de Saint-Ursanne, et aux gens de cette localité et des châtellenies de Muriaux et de Chauvilliers qui avaient pris le château de Montvouhay (2).

Nous n'avons pu découvrir les causes qui avaient amené la prise de ce château. Vers 1397, Saint-Ursanne, Chauvilliers et Muriaux sont engagés au sire Thiébaut de Neufchâtel pour 7,500 francs vieux, rachetables pour la même somme et dans le même état qu'à l'époque de l'engagement (3).

Il faut avouer que pendant l'épiscopat de Jean de Vienne, ses états furent souvent aliénés ou engagés à divers seigneurs pour les dettes nombreuses qu'il avait contractées.

Cette période semble avoir été malheureuse et pour le prince-évêque et pour ses sujets.

En 1407, le 21 février, Thiébaut VI de Neufchâtel confirme les franchises de Saint-Ursanne, de Chauvilliers et de Muriaux, qu'il tient de son oncle Humbert de Neufchâtel, évêque de Bâle (4), et, en 1422, Thiébaut VIII confirma les mêmes franchises.

Le château de Chauvilliers et ses dépendances restèrent pendant près de 35 ans sous la puissance des sires de Neufchâtel qui refusaient de les rendre à l'évêque de Bâle contre le remboursement de l'emprunt.

Ce refus décida l'évêque Jean de Fleckenstein à déclarer la guerre au sire Thiébaut VIII en 1423, avec le secours des Bâlois, du comte de Thierstein et du sire de Montjoie. Saint-

---

(1) Trouillat, t. IV, p. 508.
(2) Id., t. IV, p. 527.
(3) Id., t. IV, p. 851.
(4) Id., t. V, p. 216. En 1413, 24 août, Colin le Saunier de Chauvilliers, bourgeois de Saint-Ursanne; t. V, p. 737.

Ursanne, Spiegelberg, Kalemberg furent bientôt reconquis; la ville d'Héricourt fut prise d'assaut et réduite en cendres, et Thiébaut VIII se vit forcé de demander la paix.

En 1425, l'évêque Jean de Fleckenstein en confia la garde à Humbert, comte de la Roche Saint-Hippolyte, moyennant une somme de 675 florins.

L'année suivante, accord pour le rachat des châteaux-forts de Saint-Ursanne, de Kalemberg et Spiegelberg, qui avaient été hypothéqués par l'évêque Imier à Thiébaut, sire de Neufchâtel, pour 7,000 francs.

Cet accord fut fait par Jean, comte de Fribourg et Neufchâtel, les Bernois et les Fribourgeois; il n'en est pas donné le texte qui paraît perdu.

En 1436, Jean, comte de la Roche, donna quittance au Chapitre de Bâle de la somme de 1,080 francs du Rhin pour le château de Chauvilliers au diocèse de Besançon (1).

En 1437, Humbert, comte de la Roche, quitte Frédéric de Rhein, évêque de Bâle, de l'autre moitié pour 675 livres, pour la garde du château de Chauvilliers dans la prévoté de Saint-Ursanne (2), et la même année, le Chapitre de Bâle quitte le comte de la Roche de la restitution des écrits relatifs à l'engagement du château de Kalemberg (3).

D'après ce que nous avons dit ci-dessus, nous avons fait pressentir la réunion de la seigneurie de Chauvilliers à la prévoté (4) de Saint-Ursanne. C'est ce que nous démontre plus clairement la confirmation des franchises de Saint-Ursanne, par lesquelles on voit que le maire de Saint-Ursanne a juridiction à Chauvilliers et à Muriaux, comme à Saint-Ursanne.

---

(1) Trouillat, t. V, p. 773.

(2) Id., t. V, p. 777.

(3) Id., t., V. p. 777. En 1441, le 29 juillet, Colin de Chaulier était bourgeois de Saint-Ursanne. 1447, mort de Abry dit Rochon de Chavelier et de Breton, son épouse.

(4) Territoire où s'exercent toutes sortes de juridictions.

Ce qui démontre que ces deux terres faisaient partie de la prévoté de Saint-Ursanne.

L'année 1472, le lundi après la Chandeleur, Jean de Vennengen, évêque de Bâle, mit par écrit les coutumes et franchises de la prévôté de Saint-Ursanne et des avoueries de Kalemberg et de Spiegelberg (1).

L'évêque de Bâle, expulsé de cette ville par la population qui avait embrassé le luthérianisme, transféra en 1526, à Porrentruy le siége de son évêché. Cette présence d'un premier pasteur dans le Jura bernois préserva les habitants de cette province et des lieux circonvoisins de la nouvelle erreur qui commençait à se répandre dans certaines contrées de l'Allemagne et de la Suisse. Il paraît que la forteresse de Chauvilliers, détruite en 1423, n'avait pas été reconstruite, puisque Thomas Surgant, prévôt de Saint-Ursanne, ne la releva pas, contrairement à l'engagement qu'il en avait pris en recevant en fief cette seigneurie en 1561.

Guillaume Bairet, bailli de Saint-Ursanne, reçut Chauvilliers en fief en 1567, et son fils Léonard le reçut aussi en fief en 1607. Adam, Pierre et Jacques ses fils le reprirent de fief à leur tour en 1611, et après leur mort, il retourna à la mense capitulaire.

Les Bourguignons s'emparèrent de Chauvilliers et le brûlèrent en 1575; mais il fut rebâti, comme on le voit par le procès-verbal de la délimitation des Etats de France avec ceux de la principauté qui eut lieu en 1780. Jusqu'alors les princes-évêques de Bâle avaient des possessions sur la rive gauche du Doubs, et les barons de Montjoie possédaient à leur tour des bois et autres propriétés sur la rive droite de cette rivière.

Les attaques des Français contre Saint-Ursanne, en 1636, imposèrent au prince-évêque de Bâle la nécessité de faire reconnaître à la France ses droits de souverai-

(1) Trouillat, t. V, p. 850.

neté sur les propriétés que celle-ci possédait dans ses Etats.

Dès le milieu du XVIIe siècle, des pourparlers s'engagèrent entre l'évêque de Bâle et le roi de France, et se continuèrent notamment dans les années 1710 et 1725, et aboutirent enfin au traité définitif de 1780. Par ce traité, le roi de France transféra à l'évêque de Bâle ses droits de souveraineté sur les propriétés qu'il possédait sur la rive droite du Doubs, et l'évêque de Bâle, à son tour, céda au roi de France la souveraineté de tout ce qui lui appartenait sur la rive gauche du Doubs.

Le cours de cette rivière fut reconnu appartenir à la France; mais les droits de propriété respective des particuliers, franchises ou autres droits continuèrent à appartenir, comme par le passé, aux sujets de chacun de ces deux Etats.

L'évêque de Bâle céda donc au roi de France la souveraineté du château et de la terre de Chauvilliers, en conservant la propriété de cette seigneurie, avec les droits et franchises accordées aux autres domaines de l'Eglise de Bâle dans la Haute-Alsace, auxquels la seigneurie de Chauvilliers fut unie.



Une veuve (*peut-etre Guyette de Marnay?*)
priant devant un Christ au tombeau.
(*Miniature du livre d'Heures de Catherine de Montbozon*)
Seconde moitié du XIVe siècle.

LES DOCUMENTS FRANC-COMTOIS

DES

ARCHIVES DE NEUCHATEL

(SUISSE)

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

(Séance du 19 décembre 1879.)

A quelques pas de notre frontière, dans le pittoresque château qui domine la ville de Neuchatel, existe un dépôt d'archives des plus intéressants pour notre province et qui n'a pourtant été jusqu'ici l'objet d'aucune exploration sérieuse de la part de nos historiens. C'est à peine si on lui a emprunté, pour les introduire dans notre histoire franc-comtoise, quelques textes ou quelques faits, et encore les a-t-on habituellement puisés, non pas dans les archives elles-mêmes, mais dans les *Monuments de Neuchatel*, utile publication que la Suisse doit à M. Matile, un des vétérans de sa littérature et le doyen des associés étrangers de l'Académie de Besançon (1). Bien que M. Matile ait publié dans ses *Monuments* plusieurs centaines d'actes des XIIIe et XIVe siècles intéressant plus ou moins la Franche-Comté, il n'a pas épuisé cette mine féconde dont j'ai pu apprécier l'importance dans une récente et minutieuse exploration. Je dois tout d'abord rendre hommage à la libéralité, je dirai plus, à la cordialité avec laquelle nos bons voisins neuchatelois ont facilité mes recherches, en m'ouvrant le plus largement possible l'accès de leurs dépôts publics ; un semblable accueil m'a permis de rapporter tout

(1) *Les monuments de Neuchatel*, par M. le professeur MATILE, 2 vol. in-folio renfermant 817 chartes. Neuchatel, 1844-1848.

à la fois de Neuchatel les plus agréables souvenirs et la plus abondante moisson (1).

Les archives du canton ou de la principauté de Neuchatel, conservées de temps immémorial au vieux château des comtes dans des salles voûtées à portes de fer qui défient le feu non moins que l'humidité, comprennent, outre des séries modernes de valeur administrative, environ 22,000 documents anciens de réelle valeur historique. La clef de leur classement se trouve dans un excellent inventaire analytique dû à la patiente érudition du baron Jean-François de Chambrier, ancien chancelier de Neuchatel (XVIII[e]-XIX[e] siècles). Cet inventaire, développé en une quinzaine de volumes in-folio, est tellement parfait que sa lecture peut toujours éclairer, souvent suppléer les documents originaux eux-mêmes. Sur les 22,000 documents de ce dépôt, 1,500 environ appartiennent à la Comté; 900 d'entre eux remontent aux XIII[e] et XIV[e] siècles.

Une courte explication devient nécessaire pour justifier l'exil d'une pareille quantité de chartes comtoises. Dans les dépôts de Berne, de Porrentruy, de Lausanne, intéressants pour nous à étudier, on ne rencontre, à de rares exceptions près, que des correspondances politiques, des traités de paix, d'alliance, de neutralité échangés entre ces pays et notre province. Si on trouve en outre à Neuchatel une foule d'actes particuliers relatifs aux montagnes du Doubs, de Saint-Hippolyte à Pontarlier, de Pontarlier à Vuillafans, de Vuillafans à Vercel et Pierrefontaine, nous l'expliquerons en deux mots. En 1325, Jeanne, fille unique de Jean de Montfaucon et d'Agnès de Durnes, épousa le comte Louis de Neuchatel-sur-le-

(1) Je dois des remerciements tout spéciaux à M. Cornaz, président du conseil d'Etat, à M. le docteur Guillaume, chancelier, à mon excellent confrère M. L. Colomb, archiviste cantonal, qui m'ont donné les facilités les plus grandes pour étudier les riches archives de Neuchatel. J'ai trouvé le même accueil à la bibliothèque de la ville, dont l'éminent conservateur, M. James Bonhôte, a mis la plus aimable complaisance à m'aider et à me guider dans mes recherches. Je les prie d'agréer ici l'expression de ma vive gratitude.

Lac et lui porta en dot une partie notable des domaines de la maison de Montfaucon. C'est à cette date que remonte le transfert à Neuchatel d'une partie des archives de cette illustre race, sauvées par cette mesure de la destruction qui anéantit presque l'autre part.

Le document qui prime tous les autres dans cette précieuse collection, qu'avec un soin jaloux les vieux neuchatelois gardèrent longtemps sans en permettre l'accès à personne, c'est sans contredit le cartulaire original, ou plutôt l'un des cartulaires originaux de la maison de Montfaucon. Rédigé vers 1320, ce cartulaire avait été transcrit à deux exemplaires. L'un, sur vélin comptant 215 feuillets et 434 (1) chartes, reposait encore, à la fin du xviiie siècle, dans les archives du prince d'Aremberg à Besançon, et fut copié à cette époque d'une manière souvent fautive, mais surtout incomplète, par les soins du conseiller Droz. L'autre, sur papier, comptant actuellement 115 feuillets et renfermant le texte complet de 446 documents dont les dates varient de 1204 à 1315, fit partie, depuis la première moitié du xive siècle, du trésor des chartes de Neuchatel. Ce dernier, seul survivant (croyons-nous) des deux cartulaires, devient, en présence des copies défectueuses de la collection Droz, un document de premier ordre. Il suffit, pour l'admettre, de savoir qu'il contient toute l'histoire des plateaux du Doubs de Goumois à Vuillafans, de

---

(1) Tel est du moins le chiffre des documents transcrits ou résumés dans les copies de la collection Droz.

Ajoutons, pour compléter la notice des deux cartulaires, que l'exemplaire sur vélin des archives du prince d'Aremberg (provenant de la maison de Chalon) était *un in-folio de* 18 *pouces de haut, couvert en bois revêtu de peau*, et que les pièces y étaient transcrites sans suite chronologique, mais dans le même ordre que dans l'exemplaire des archives de Neuchatel. Ce dernier, sur papier dont le filigrane est un taureau passant adextré, est un in-folio carré de 412 millimètres de haut sur 295 millimètres de large, cartonné à la moderne. Le folio 14 de l'ancien numérotage manque à ce manuscrit, le folio 1 est en un très mauvais état de conservation; mais grâce aux copies Droz, la restitution des quelques textes qui font défaut sera des plus facile en cas de publication intégrale du cartulaire de Montfaucon.

Besançon à Morteau, pendant le XIIIe siècle. On y trouve la liste, l'origine des fiefs que les Montfaucon possédaient dans tout le comté de Bourgogne, les concessions qu'ils obtinrent des souverains, des archevêques, enfin tout un corps diplomatique des plus importants pour l'étude des coutumes, des institutions, voire même de la langue. N'oublions pas de constater que, parallèlement au cartulaire, les originaux de cinquante chartes qui y sont transcrites viennent en éclairer la lecture et en faciliter la correction. Parmi ces chartes, cinq écrites en français de 1239 à 1249, méritent une mention toute particulière, car elles nous fournissent cinq des plus anciens textes romans-comtois que nous possédions.

J'ai pu rapatrier tout entier, par une transcription minutieuse, le cartulaire de Montfaucon, et je ne regrette pas les veilles qu'un pareil travail m'a imposées.

Pour faire suite à ce document hors ligne, les archives de Neuchatel gardent encore, de 1320 à 1340, une foule de pièces relatives, soit aux partages de la maison de Montfaucon, soit aux reprises de fief qu'Agnès de Durnes, femme de Jean de Montfaucon, belle-mère du comte de Neuchatel, reçut après son veuvage. Ces reprises s'appliquent particulièrement aux terres de Durnes, Vuillafans, Vennes et Vercel. Dans cette série, je me bornerai à signaler d'une façon spéciale trois textes inédits utiles à publier. L'un est le partage des fiefs de Montfaucon entre Agnès de Durnes et ses beaux-frères le 4 novembre 1318; le second est un partage supplémentaire, fait en 1320, entre les mêmes contractants; le troisième, qui date de 1326, contient un dernier traité conclu entre Agnès de Durnes et sa fille Jeanne. Ces trois textes sont précieux, car ils résument en quelques pages la liste des fiefs qui dépendaient des quatre seigneuries énumérées tout à l'heure, et le relevé des gentilshommes qui suivaient la bannière des puissants sires de Montfaucon (1).

---

(1) N°s II-V du *Choix de documents inédits.*

Les documents de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle abondent à Neuchatel, mais, moins curieux, sont particuliers aux quelques terres que les comtes de Neuchatel de la maison de Fribourg, conservèrent dans l'extrême frontière de nos montagnes, pour les transmettre, en 1458, à la maison de Hochberg-Rothelin. Beaucoup de pièces de procédure concernant les terres de Vennes et Vercel, la garde et les limites du prieuré de Morteau, n'ont qu'un intérêt purement local; il n'en est pas de même des deux documents suivants d'une nature vraiment originale, tout à fait égarés dans les archives neuchateloises.

Le premier est une absolution en bonne et due forme, accordée le 27 janvier 1430, *pour tous ses méfaits, rapines, incendies, homicides*, etc., à Thiébaut de Neuchatel-Comté par le cardinal Jourdain, évêque d'Albano, agissant au nom du Saint-Siége. Ce document, sous forme de lettre-close, fut, par une erreur de chancellerie, adressé non point à Neuchatel, diocèse de Besançon, mais à Neuchatel, diocèse de Lausanne; le comte de Neuchatel-sur-le-Lac, malgré l'erreur rendue évidente par le prénom de Thiébaud qu'il ne portait pas, reçut l'absolution et la garda, pensant en faire sans doute son profit personnel (1).

Le second est un compte détaillé de ce que coûtèrent les obsèques d'Antoine de Vergy, seigneur de Champlitte, présidées le 24 octobre 1440 par Jean de Fribourg, comte de Neuchatel, son exécuteur testamentaire. On n'a pas idée du luxe homérique de ces pompeuses funérailles auxquelles assistèrent 21 prélats et leur suite, un clergé, une noblesse, un peuple innombrables. Tous ces hôtes engloutirent en quelques jours des vivres qui auraient pu nourrir une armée. Citons seulement quelques chiffres du menu consommé au retour de l'enterrement : 12 bœufs, 180 moutons, 28 veaux,

---

(1) Ce document du 27 janvier 1430, porte le cote A, 38, des Archives de Neuchatel.

120 porcs, 247 lapins, 914 poulets, 2,600 œufs, 30 queues de vin de Bourgogne. Le reste était à l'avenant, et la note des obsèques s'éleva au total respectable de 1,850 francs (1).

En approchant de la fin du xv[e] siècle, les quelques pièces qui ont trait à la Franche-Comté prennent un caractère historique de premier ordre. On connaît l'extrême rareté des documents comtois contemporains des guerres de Louis XI et de l'annexion momentanée de la Franche-Comté à la France, entraînée par la mort de Charles le Téméraire en 1477, bientôt brisée par la paix de Senlis en 1493.

Dans ces événements et ces guerres, la maison de Neuchatel-sur-le-Lac joua un double rôle assez étrange. D'un côté le vieux margrave Rodolphe de Hochberg restait dévoué à la cause de Bourgogne et à l'épouse de Maximilien. De l'autre son fils, le jeune marquis de Rothelin, Philippe de Hochberg, ancien écuyer du Téméraire, se ralliait pleinement à la France, lui livrait les places comme les défenseurs de notre province et recevait, dans le titre de maréchal de Bourgogne, la récompense de services suspects. On peut rapprocher utilement, d'un acte de 1480 conservé à la bibliothèque nationale de Paris (2) et par lequel Philippe s'engage

(1) O. n° 2. Signalé dans les *Annales franc-comtoises*, IV, 203.
(2) Cette pièce inédite mérite d'être recueillie et connue ; on nous saura gré de la publier ici.

Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne, jure fidélité à Louis XI, s'oblige à le servir contre tous, y compris Marie de Bourgogne, et à l'assister de son château de Joux, dès à présent réduit en son obéissance.

(28 avril 1480.)

LETTRE DU MARÉCHAL DE BOURGOGNE.

Nous, Philippe de Hochberg, chevalier, seigneur de Baudeville, mareschal de Bourgongne, savoir faisons que le jourd'hui nous avons promis et juré et par ces présentes jurons et promectons au Roy Loys de France à présent régnant nostre souverain seigneur, sur noz foy et honneur et sur peine destre (*rature?*) déshonnoré, de bien et loyaument luy garder et faire garder envers et contre tous et toutes ceulx et celles qui pourront vivre et mourir, sans nul excepter, et mesmement contre le duc Maximilien d'Autriche et duchesse sa femme, la place et chastel

sur l'honneur à rester fidèle à Louis XI, une lettre déjà connue dans laquelle le vieux margrave jure à Marie de Bourgogne fidélité éternelle, gémit sur la conduite de son fils et le souhaite dans le plus sombre des cachots autrichiens (1). A côté de ces deux lettres caractéristiques s'en placent d'autres non moins curieuses. L'une, écrite en 1479 par un curé de Vercel, notifie au margrave Rodolphe les excès commis dans sa terre par la garnison allemande de Baume (2); d'autres, adressées au même personnage par le prieur de Morteau, Antoine de Roche, le tiennent au courant de la situation politique de la Franche-Comté, des résolutions prises en 1483 et 1484 aux Etats généraux assemblés à Salins (3). Citons encore une lettre de Philippe de Hochberg à son père (14 juillet 1484) qui peint assez bien les mœurs douteuses du maréchal, et une missive (7 avril 1484) du sénéchal de Toulouse Gaston du Lyon, célèbre déjà chez nous par une phrase historique sur le siége de Dole (4). Enfin, pour clore cette série, notons un document très important, la montre d'armes des gentilshommes du bailliage d'Amont passée en 1488, au nom de Charles VIII, roi de France, par Jean d'Achey, lieu-

---

de Jou estant à présent en son obéissance, et de jamais ne la bailler ne faire bailler ne tomber en autres mains que es mains du Roy, nostredit seigneur, ou de cellui qui lui plaira ordonner.

En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de nostre main et fait seeller du seel de noz armes, le XXVIIIe jour d'avril l'an mil CCCC quatre-vingtz.

DE HOCHBERG.

(Original en parchemin, sceau plaqué sur papier.) Fonds français, ms. 15540, pièce 13. Bibliothèque nationale de Paris.

(1) V. *Histoire de Neuchatel et Valangin*, (par M. Fr. DE CHAMBRIER, Neuchatel 1840), p. 200. — Cote G, 16, n° 12, Archives de Neuchatel. Lettre de l'année 1478.

(2) N° VII du *Choix de documents*.

(3) Ces deux lettres jettent un nouveau jour sur plusieurs sessions des Etats de Franche-Comté et en particulier sur le mode de convocation employé pour les réunir en 1483.

(4) ..... *Nous saurons, s'il plaît à Dieu, quels sont les mieux nourris.* (Août 1477.) — Voir DUBONZIER, *Mémoires historiques sur les guerres des* XVe-XVIe *siècles*, Besançon, 1833, p. 175-77. — ROUGEBIEF, *Histoire de Franche-Comté*, p. 387.

tenant du maréchal de Bourgogne. Cette montre est d'un grand intérêt, car elle offre le tableau de la noblesse d'une moitié de la province et témoigne de sa soumission définitive à la France, après une lutte mémorable où sa fidélité à ses souverains légitimes s'était héroïquement affirmée (1).

Pour les époques postérieures au xve siècle, mentionnons de nombreuses correspondances échangées entre le gouvernement neuchatelois et les officiers du comté de Bourgogne, à propos de limites, de neutralité, de faits de guerre, notamment durant la trop fameuse *guerre de Trente ans;* une grande quantité de ces lettres concernent le château de Joux et son occupation aux xvie et xviie siècles.

Je ne pousserai pas plus loin ma rapide analyse, n'ayant pas la prétention, dans ce modeste aperçu, de rédiger un inventaire; du reste, une quinzaine de pièces inédites publiées à la suite de ce rapport lui serviront de justification et de supplément, et prouveront, par quelques exemples, l'importance réelle du dépôt de Neuchatel au point de vue franc-comtois.

On me permettra, en terminant, de signaler aussi un autre genre de monuments qui abondent à Neuchatel et comblent utilement les lacunes de nos dépôts publics français. Je veux parler des sceaux franc-comtois qui pendent en grand nombre aux chartes des Montfaucon et des Neuchatel. J'ai relevé la description ou le dessin de près de deux cents types inédits. Leur nomenclature complète grossirait cette notice d'une façon démesurée, aussi un choix d'une vingtaine de sceaux, décrits et figurés dans deux planches, suffira-t-il pour faire apprécier l'utile secours, qu'au point de vue des sceaux comme au point de vue des documents, l'histoire de Franche-Comté peut tirer des Archives cantonales de Neuchatel.

(1) N° XII du Choix de documents.

CHOIX DE DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCHE-COMTÉ

EXTRAITS DES ARCHIVES CANTONALES DE NEUCHATEL (SUISSE).

(1277-1661.)

I. — *Les prieur et prieure du monastère de Sauvement (Jura), ordre de Fontevrault, s'engagent à restituer, après décès d'Agnès de Neuchatel, religieuse du Sauvement, une rente de 12 livres estevenantes qui lui avait été assignée comme dot sur le péage de Val-Travers, par les soins de Jean, prévôt de Neuchatel, curateur du comte Rodolphe, de ce dernier et de sa mère Jordanne de la Sarraz.*

(9 octobre 1292.)

Nos... prior... priorissa totusque conventus monialium de Salvamento, ordinis de [Fontevr]aux, notum facimus universis : quod cum nobiles viri Johannes prepositus ecclesie Novi Castri, Lausannensis dyocesis, curator Rodulphi domini ejusdem loci et Jordana domina predicti Novi Castri, Rodulphusque supradictus nobis assignavit duodecim libras stephaniensium censuales super pedagium suum de Vallo Transversâ, in fésto Omnium Sanctorum annuatim persolvendas, pro Agnete sorore predicti Rodulphi quam in sororem et monialem recepimus; nos predictis nobilibus promittimus fide nostrâ quod, quancito predicta Agnes viam universe carnis ingressa fuerit, dictas duodecim libras ultra non recipiemus nec amplius repetemus quia sic fuerunt nobis assignate. Sed volumus et concedimus quod dicte duodecim libre post obitum predicte Agnetis ad dictos nobiles et heredes suos libere revertantur.

In cujus rei testimonium nos predicti... prior et... priorissa sigilla nostra quibus communiter utimur presentibus litteris duximus apponenda. Datum anno Domini M° CC° nonagesimo secundo, die jovis post octavas beati Michaelis.

(Original sur parchemin scellé de deux sceaux. *Arch. de Neuchatel*, K. 7, n° 26).

II. — *Partage de 151 fiefs de la maison de Montfaucon fait entre Jeanne de Montfaucon, Henri et Girard ses oncles, par les soins de quatre arbitres : Girard de Vaites chevalier, Jean de Vercel sire de lois, maître Guillaume de Mouthier-Hautepierre et Huot de Crosey.*

(4 novembre 1318.)

LI PARTAIGES DES MENUZ FYEZ.

Nos Girars de Vaites chevaliers, Jehans de Vercex sires de loys chenoines de Besençon, maistre Guillaumes de Mostier Aute Pierre et Huauz de Croisey, establi à partir les fyez communs entre damoisele Jehanne de Monfaucon et Henri et Girart de Monfaucon ses oncles, façons savoir a touz : que nos avons fait partie et division des diz fyez contenuz en cest escrit en la fourme qui s'ensuit :

C'est assavoir que nos avons baillié et délivré à la partie de la dite damoisele Jehanne les fyez ci après nommez :

Premièremant. Le fye es enfanz monseignour Villaume de Vercex ;
2. Le fye Perrin au Seschalet ;
3. Le fye au seignour de Naichins ;
4. Le fye Jehan de la Fonteine ;
5. Le fye Richart fil monseignour Jehan ;
6. Le fye es enfanz au Moschat ;
7. Le fye Jehan des Murs ;
8. Le fye Huguenin de Chevigney ;
9. Le fye ès hoirs monseignour Henri de Vercex de ce qu'il hont à Vercex ;
10. Le fye monseignour Jehan de Sancey ;
11. Le fye Huguenin de Gouz :
12. Le fye Jehan de la Rune ;
13. Le fye es hoirs monseignour Henri de Loray ;
14. Le fye es hoirs au donzel de Guans ;
15. Le fye es hoirs Fromont de Vennes ;
16. Le fye es hoirs monseignour Roost de Cormondresche ;
17. Le fye Girardat de Sancey ;
18. Le fye Villemin de Vennes ;
19. Le fye Jehan de Veler Saint Hilaire ;
20. Le fye Richart de Lacey ;
21. Le fye Jehan de la Fonteine qu'il tient a Roulans ;
22. Le fye Renaut d'Athalans ;
23. Le fye monseignour Gui de Granges ;
24. Le fye es hoirs monseignour Jehan de Lile ;
25. Le fye au Priat de Boclans ;
26. Le fye Renaut au Lovat ;
27. Le fye Villemin au Lovat ;
28. Le fye Jaquat la Rusche ;

29. Le fye Jehan de Naisey;
30. Le fye Othenin son cousin;
31. Le fye Othenin le Grant;
32. Le fye es hoirs Vienat Roussat;
33. Le fye Othenin fil au maire de Naisey;
34. Le fye Estevenin fil au Maignenat;
35. Le fye au Sourdel;
36. Le fye Jehan de Laviron;
37. Le fye au Bocu d'Osse;
38. Le fye Estevenin de Naisey fil Othenin;
39. Le fye au fil Bourquin de Courtaleri;
40. Le fye Bocart Dandon;
41. Le fye Huguenin de Cert;
42. Le [fye] Michelin de Voires;
43. Le fye Jehan de Villaffans chastelain d'Eschallens;
44. Le fye Odaut de Sancey;
45. Le fye au Vouc de Porreintru;
46. Le fye Villemin de Renédaule;
47. Le fye es hoirs Estevenin de Ranédale;
48. Le fye es hoirs Villemin de Renédale;
49. Le fye monseignour Thiébaut de Roigemont et de ses partaigés de part Durnec;
50. Le fye monseignour Girart d'Arguel;
51. Le fye au seigneur de Corcondray;
52. Et le fye au seignour de Belignevile.

Item nos avons baillié et délivré à la partie des diz Henri et Girart de Monfaucon :

53. Le fye monseignour Pierre de Duyn;
54. Le fye Jaquat fil Girart de Guemoéin;
55. Le fye es hoirs Jaquo de Lutrey;
56. Le fye Bertholomey de Guemoein;
57. Le fye Jaquier fil Jehannin;
58. Le fye Pierre de Guemoein:
59. Le fye Pierre de Dallein;
60. Le fye Jaquat fil Villemat et Jehannin de Chavornay;
61. Le fye Voillermier Darnay;
62. Le fye Pierre fil Vienat de Chavornay,
63. Le fye Henri de Disy;
64. Le fye Niolx Gaichet;
65. Le fye es hoirs monseignour Amey de Valtravers;
66. Le fye es hoirs monseignour Guillaume de Valmercueil;
67. Le fye Girart fil Jordain;
68. Le fye Biatrison;
69. Le fye Voillermier Fonteine;
70. Le fye ès enfanz Jehan de Giez;

71. Le fye a l'Encupeil;
72. Le fye es enfanz son frère Clavey;
73. Le fye Jehan d'Yom;
74. Le fye au fil Villemin de Lassie;
75. Le fye es hoirs monseignour Guillaume, monseignour Pierre de Treveler et lour nevour;
76. Le fye Perrin d'Yèvres;
77. Le fye Jehan fil Richart de Chalisueles;
78. Le fye ès enfanz monseignour Guillaume;
79. Le fye monseignour Jehan de Negreix;
80. Le fye monseignour Jehan de Chasseignat;
81. Le fye a la dame de Chastoillon;
82. Le fye a la dame de Faucigney;
83. Le fye Jehan de Tise;
84. Le fye es hoirs Villemin de Tise;
85. Le fye au menu de la Barre;
86. Le fye es hoirs monseignour Mile de Naisey;
87. Le fye monseignour Jehan de Chevigney en la chastelenie de Monfaucon;
88. Le fye au Lovat de Boclans de ce d'Arcées et de Varre;
89. Le fye Villemin de Geine;
90. Le fye Gros Bois;
91. Le fye Richart son frere;
92. Le fye Huguenin lour frere;
93. Le fye Jehan de Chantrans de part sa fame;
94. Le fye monseignour Heude de Thoraise;
95. Le fye Tierry de saint Quentin;
96. Le fye Odin de Cromari;
97. Le fye Guiot de Geine;
98. Le fye Jehan de Sorans;
99. Le fye Odaut de la Roiche;
100. Le fye monseignour Hugue d'Ossans;
101. Le fye Perrin d'Ossans de ce de Bretigney et d'Ossans;
102. Le fye es hoirs Hernaut d'Ossans;
103. Le fye Perrin de Belmont;
104. Le fye Jehannat de Luigney;
105. Le fye Richardat de Bremondans;
106. Le fye ès enfanz son frere;
107. Le fye ès enfanz Othenin;
108. Le fye Jehan Quocute;
108 *bis*. Le fye es enfanz Hugues de Bremondans;
109. Le fye Jehan de Cervins;
110. Le fye Jaquat de Vennes;
111. Le fye Perrin Mucat;
112. Le fye Perrin de Vercex fil monseignour Henri de ce qu'il ha fuers dou finaige de Vercex;

113. Le fye Villemin et Jehan fil Perrenin et es enfanz dame Agnex de Pierrefonteine ;
114. Le fye Hugues de Naisey ;
115. Le fye monseignour Jehan de Veler ;
116. Le fye Villemin de Veler ;
117. Le fye es hoirs monseignour Vautier de Gonce[n]s ;
118. Le fye Perrin de Flaingeboiche ;
119. Le fye Jehan de Renedale ;
120. Le fye Estevenin Lorier ;
121. Le fye au Seschaut de Besençon de ce de Dompré ;
122. Le fye Odaut d'Acolans ;
123. Le fye Marguerite d'Abone ;
124. Le fye Villemin au Mejois ;
125. Le fye es hoirs monseignour Hugue de Chastoillon ;
126. Le fye ès hoirs Perrel d'Arc ;
127. Le fye Henri d'Arc ;
128. Le fye es hoirs de Nanz ;
129. Le fie Jehan de Lox ;
130. Le fye Villaume de Lox ;
131. Le fye Henri dou Val d'Aon ;
132. Le fye monseignour Amey de Montagu qui en tient à sa vie vint livrées de terre au pouys de Salins, qui doivent revenir après son décès a la dite damoisele Jehanne et es diz Henri et Girart en partaige à chascun pour le tiers.
133. Item le fye monseignour Jehan de Nanz ;
134. Le fye monseignour Richart de Chastoillon
135. Le fye Jehannin de Vaillans ;
136. Le fye Richart de Bolando ;
137. Le fye Agnate de Lox ;
138. Le fye dame Perraute de Ceys ;
139. Le fye monseignour Guillaume Morraille ;
140. Le fye Jehan Chapoy ;
141. Le fye Girart de Ceys ;
142. Le fye monseignour Symon de Merchainvile ;
143. Le fye au seignour de Roigemont ;
144. Le fye Thiébaut de Cusance ;
145. Le fye Guillaume de Monjustin ;
146. Le fye dou seignour de Monferrant ;
147. Le fye monseignour Jehan d'Oiseler ;
148. Le fye à la dame de Villesson ;
149. Et le fye au seignour de Seveu ;
150. Item le fye Villemin de Doub et le fye es hoirs Thiébaut de Goncens.

En tesmoignaige de la quel choze nos Girars de Vaites, Jehan de Vercex, maistre Guillaume et Huauz dessus nommé avons mis noz seels pendanz en ces lettres qui furent faites et donées le sambadi

après la feste de touz sainz l'an de grâce corrant per mil CCC et dix et huit.

(Original sur parchemin scellé de 3 sceaux; un seul, celui de Jean de Vercel qui, d'après l'inventaire Chambrier, était orné d'un écu à 3 cotices, fait défaut. — *Arch. de Neuchatel*, T. 3, n° 26.)

III. — *Henri et Girard de Montfaucon donnent leur plein consentement aux précédents partages, et autorisent les vassaux dont les fiefs sont attribués à Jeanne, leur nièce, à rendre hommage à Agnès de Durnes, sa mère et tutrice.*

(4 novembre 1318.)

Nos Henris et Girars de Monfaucon frère, facons savoir à touz : que nos loons et agréions les partaiges des fyez qui estoient commun entre nos et damoisele Jehanne de Monfaucon nostre nièce, en la meniere qu'il sont contenu ès lettres es quex ces présentes sont annexées, mandanz et commandanz à touz les vassaux qui sont venu du partaige de nostre dite nièce : que il dès maintenant entroient en l'omaige de damoisele Agnex de Durnec nostre suer, mère et tuteresse de la dite damoisele Jehanne, en nom de la dite damoiselle Jehanne nostre nièce, come avoière et tuterresse de lei et l'omaige fait à nostre dite suer en nom de nostre nièce, nos les quitons de ce qu'il poient estre tenu à nos pour raison de fye, sauf eschoite et sauf le droit de nostre rère fye.

En tesmoignaige de la quel chose, nos avons fait seeller ces lettres dou seel monseignour monseignour Henri de Bourgoigne, faites et donées le sambadi après la feste de tous sainz l'an mil CCC et diz et huit.

(Original sur parchemin scellé. *Arch. de Neuchatel*, T. 3, n° 26.)

IV. — *Partage supplémentaire de* 19 *fiefs de la maison de Montfaucon réglé entre Henri et Girard de Montfaucon et Agnès de Durnes, mère et tutrice de Jeanne de Montfaucon, leur nièce.*

(24 septembre 1320.)

Nos Henris et Girars de Monfaucon frère d'une part, et je Agnès de Durnay dame de Villaffans le nuef pour Jehannaute ma fille et en son nom d'autre part, façons savoir à touz : que nos des fyez ci-après nommez, qui estoient encour à partir entre nos. nos avons fait partie et division en la menière qui ensuit, c'est à savoir que nos li dit Henris et Girars avons pris et accepté pour les doues parties à nos appertenanz :

1. Le fye dou chastel nuef de Villaffans ;
2. Le fye dame Marguerite de Blancmont nostre suer ;
3. Le fye monseignour Guillaume d'Arguel ;

4. Le fye de Coste Brune ;
5. Le fye sire Jehan de Vercex;
6. Le fye dou seignour de Monmartin;
7. Le fye de Bomboillon ;
8. Le fye dou Chasteler;
9. Le fye Guillauma de Vaites;
10. Le fye Adaute de Vercex;
11. Le fye es enfanz Clerembaut de Veler la Combe;
12. Et le fye Huaut de Croisey de ce qu'il tient es chastelenies de Monfaucon et de Roulans et à Delui et a Ossans.

Ei je li dite Agnès en nom de ma dite fille et pour lei ai pris et accepté pour la tierce partie à lui appartenant les fyez ci après nommez c'est assavoir :

13. Le fye dou conte de la Roiche sauf le mariaige sa femme;
14. Le fye de Chastoillon sus Louhe;
15. Le fye Andrier de Roiches ;
16. Le fye Jehan de Saint Martin et Hembert de Jour de ce de Goncens et des appertenances ;
17. Le fye maistre Guillaume de Mostier Aute Pierre;
18. Le fye monseignour Girart de Vaites;
19. Et le fye Huaut de Croisey de ce qu'il ha à Vercex, à Loray et ou Vaul de Vennes ce qu'il y tenoit des seignours de Monfaucon et de ce qu'il ha à Naisey.

Des quex partaiges dessus nommez nos les dites parties nos tenons a bien paié chascuns pour le partaige qu'il ha accepté ènsi comme dessus est dit. Et pour ce que ce soit plus ferme chose et plus creiable nos li dessus dit Henris et Agnès avons mis nos seelx pendenz en ces lettres faites et donées à Villaffans le viez, le mercredi devant la saint Michiel l'an de grâce mil CCC et vint. A cè furent présent messires Henris de Bourgoigne, ma dame de Chacins sa femme, messire Thiebauz de Varre, messire Huedes de Thoraise, messires Girars de Vaites, Gautier de Vianne, Gautiers de Varre, Jaquaz li Rusche, Perrins d'Ossans, Jehan de Naisey et plusieurs autres.

(Original sur parchemin scellé de deux sceaux sur cire verte. *Arch. de Neuchatel,* W. 3, n° 11.)

V. — *Agnès de Durnes, dame de Vuillafans, veuve de Jean de Montfaucon, notifie le partage intervenu entre elle, sa fille et son gendre Louis de Neuchatel, et ordonne aux détenteurs des 32 fiefs attribués à ces derniers de leur rendre hommage et devoir de fief.*

(9 juillet 1326.)

Je Agnès de Dulnay dame de Wuillaffens le nuef, feme cay en arriers Jeham de Monbéliar seignour de Montfalcon, fais savoir à touz celx qui

verront et orront ces présentes lettres : que les fyez qui estoient communlx entre moy por roison de mon douhaire et entre Loys de Nuefchestel et damoisele Jehanne de Montfalcon ma fille sa feme por roison de l'erietaige de la dicte Jehanne ma fille, item et li diz Loys en nom de li et de la dicte Jehanne sa feme avons partiz et devisez entre nous. Au partaige du quel Loys et de la dicte Jeanne sa feme sont venuz li fyez ci après nommez c'est assavoir :

1. Li fyez Jeham de Viler S. Ylaire;
2. Li fyez Richart de Lacey;
3. Li fyez Jeham de la Fonteine en la chestelenie de Roulans;
4. Li fyez Renaut d'Atthalens;
5. Li fyez monseignour Gui de Granges;
6. Li fyez ès hoirs monseignour Jeham de Lile;
7. Li fyez au Priet de Boclans;
8. Li fyez Renaut le Lovet;
9. Li fyez Willemim le Lovet;
10. Li fyez Jaquet la Ruiche;
11. Li fyez Jeham de Nasey;
12. Li fyez Othenin son coisim;
13. Li fyez Otthenin le Grant;
14. Li fyez ès hoirs Vienet Rosset;
15. Li fyez Otthenin fil au maire de Nasey;
16. Li fyez Estevenin fil au Maignenet;
17. Li fyez au Sourdel;
18. Li fyez Jehan de Laviron;
19. Li fyez au Bocu d'Osse;
20. Li fyez Estevenin de Nasey fil Otthenin;
21. Li fyez Bourquar d'Adon;
22. Li fyez Huguenin de Cerc;
23. Li fyez Michelim de Voires;
24. Li fyez au Vouhel de Porrentruy;
25. Li fyez monseignour Girar d'Arguel;
26. Li fyez au signour de Corcondray;
27. Li fyez au signour de Beleigne Vile;
28. Li fyez monseignour Girar de Vaites;
29. Li fyez monseignour Thiébaut de Roigemont et de ses partaiges de part Durnay;
30. Li fyez de Chestoillon sor Louhe;
31. Li fyez des hoirs monseignour Andrey de Roiches;
32. Et li fyez Jehan de saint Martim et Humbert de Jour de ce de Gonceus et des appartenances.

Pour quoi je mans et comans per la tenour de ces lettres ès fyeztiers dessus nommez et à chescun de lour que il entroient en la foy et en l'omaige du dit Loys por roison et en nom de la dicte Jehanne sa feme ma fille, et du dit Loys en nom que dessus reproignent et les fyez des-

servent envers li en non que dessus selonc la nature des fyez et selonc ce que li fyez et la nature des fyez le requièrent.

En tesmoingnaige de la quel chose j'ai mis mon seel pendent en ces lettres faites et donées le jour du mecredi après la quinzaine de la feste de la Nativitey saint Jeham Baptiste l'am Nostre Signour mil trois cenz vint et six.

(Original sur parchemin, le sceau manque. *Arch. de Neuchatel*, N, n° 1.)

VI. — *Jean de Nant, évêque de Paris, donne quittance des arrérages d'une rente de cinquante florins à Jean, comte de Fribourg et de Neuchatel.*

(Morteau, 6 décembre 1425.)

Nous Jehan de Nant par la graice de Dieu, évesque de Nostre Dame de Paris et seigneur de Nant, faicons savoir à tous : que nous avons heu et receu de noble et puissant seigneur monsseigneur Jehan conte de Fribourg et de Nuefchestelx per lez mains de Piere Juene de Morteaulx recepveur per ce temps, le pris et la some de cinquante florins de menoye corant à présent. Se en quitons ledit Jehan monsseignour, et toux autres ay quy quitance peu ou doit appertenir. Lesdiz L florins sunt pour le terme de la saint Andrey darièrement paisez. Cestez présente quitance fut faite et donnée a lieu de Morteaulx le jour de saint Nicolaux l'an mil IIII[c] et vint et cinqt ; tesmoing nostre seel pandant en cez présentes quittance faite et donnée l'an et le jour que dessus.

(Original en parchemin scellé en cire rouge d'un sceau de la chambre épiscopale (v. n° 15, pl. des sceaux). *Arch. de Neuchatel*, H. 8, n° 3.)

VII — *Jean de Villers, curé de Vercel, dénonce au margrave* Rodolphe *de Hochberg, comte de Neuchatel, les désordres commis dans la terre de Vercel par la garnison allemande de Baume-les-Dames.*

(Besançon, 10 janvier 1479.)

A MON TRÈS HAULT, HONNORÉ ET REDOUBTEZ SEIGNEUR, MONSIEUR LE MARQUIS DE ROTHELIN, CONTE DE NUEFCHESTEL ET S[r] DE VERCEL.

Mon très hault, honnoré et redoubtez seigneur, tant humblement comme je puis me recommand à vostre bonne grace, Et vous plaise savoir, mon très redoubtei seigneur, que les Alemens estant à Balme sont venuz de nuyt au lieu d'Avouldrey ou quel estes hault justicier, et illec ont prins et en menez prisonier mon nepveur Jehan de Villers et toutes ses bestes et la plus part de ses meubles, le quel est vostre bourgois par vous de vostre grace receu derrierement quant fustes à Vercel. Et pour y remédier ne scay ou alez se non à vostre ayde et mesmoire de laquelle très humblement je vous prie, requier et supplie

et que en ceste matière vous plaise faire ou mandez ausditz de Balme comme ledit mon [nepveur est vostre bourgois et come il apert par vostre lectre seellé de vostre seel que desia leur a estée monstrée car j'aymeray mieulx que ayez le prouffit que de le perdre à ce moyen. Et en ce faisant, mon très hault, honnoré et redoubtez, je et les myens seront et demouront perpétuelment obligiè à vous. Et aussi les biens ne sont point audit Jehan seullement mès a moy aussi que sur vostre terre de Vercel, par quoy aussi doivent estre assurez mes biens comme vostre subget quelque part qu'ilz soient. Si je prie à monseignour Jhesu Cript mon très hault, honnoré et redoubtez s^r^, que vous accroisse voz haulx et nobles désirs. Escript à Besancon ce dimanche X^e^ jour l'an LXXVIII.

Monsr de Clairon n'est point icy mais est à Salins et pour ce ne vous escript riens car il n'en scet riens.

Vostre très humble serviteur et chapellain,
JEHAN DE VILLERS, prestre, curé de Vercel.

(Original sur papier. *Arch. de Neuchatel*, F. 14, n° 18.)

VIII. — *Lettre d'Antoine de Roche, prieur de Morteau, rendant compte à Rodolphe de Hochberg de la situation politique de la Franche-Comte et en particulier de la prochaine convocation des Etats d'Aval à Salins, de ceux d'Amont et de Dole à Besançon.*

(Morteau, 19 novembre 1483.)

Mon très honnoré et redoubte seigneur, tant que je puis je me recommande à vostre bonne grace. Plaise vous scavoir que je receu au soyr voz lettres et que feusse désia aler devers vous se ne fust ce que j'avoye envoyer à Salins là ou j'estoye mandez aux estatz qu'ilz sont mandez audict Salins à demain et j'ay voulu scavoir la matière et ce que l'on quéroyt et m'a l'on envoyer le double du mandement du Roy lequel je vous envoye et le tout vehu suis délibéré de non y aler mais y envoyeray pour moy excuser quar aulcuns de mes amys m'ont faict scavoir que l'on me veult baillier ceste charge pour aler devers le Roy ce que je ne quiers pas.

Je avoye envoyer Othenin Jeusne audict Salins qu'il revynt au soyr, et par luy m'ont mandez aulcungs de ceulx à quilz j'avoye escript que l'ung des officiers de la saulnerie revynt vendredi de la court du Roy et dyt des nouvelles que les Flamandz envoyent devers le Roy une ambassaulde en leurs noms, laquelle a esté détroussée, il ne dit point par quil.

Il dit aussi que l'on actendoyt de jour en jour à Tours l'ambassaulde de monseignour le duc Maximiliayn que venoyt et estoyt assez prez comme l'en disoyt. Ledit Othenin a sceu à Salins et aussi à Levyer par Anthoinne d'Usye que monseignour le mareschault est retournez de

la court et est à Charrole où il faict bonne chiére. Je n'ay peu riens scavoir de monseignour le chancellier de France et croy qu'en pouhez avoir heu nouvelles par celluy qu'il est esté envoyer devers monseigneur de Cléron.

Les estatz du bailliaige d'Amont et de Dole sont mandez à lungdi prouchain à Besançon pour ceste maisme matière et me semble qu'ilz l'ont ung mandement du Roy semblable à celuy du bailliaige d'Aval quilz debvent estre demain assamblez à Salins. J'ay envoyer audit Besançon pour ce que l'on m'avoye aussi escript d'estre à Besançon lungdi prouchain pour les estatz. Et espère que deans vendredi mon homme retournera et me appourtera des nouvelles. Et sembbedi, se Dieu playt, je me tyreray devers vous.

Per le mandement du Roy l'on se apperçoyt bien que monseigneur de Bourbon, qu'il est connostable, entreprent et embrasse tout le gouvernement comme pourrez veoyr par ladicte coppie que je vous envoye. Et dyent aulcuns que il l'a faict aler le Roy à Blez (Blois) et le tyre de Tours pour le mieulx manyer avec ceulx quil l'a voulu avoir.

L'on voy bien aussi ou stile dudit mandement qu'il n'a point esté velhu ne passé par monseigneur le chancellier ne per la chancellerie, quar monsieur le chancellier ne veult point diviser des estatz pour mettre les ung à Besançon, les aultres à Salins, et eust esté le mandement en aultre forme et aultres termes.

Je ne puis encoires riens entendre ou faict de monseigneur le duc Maximiliayn au vray, ne aussi du costé de Flandres, ne aussi de faict de par dela. Et ne puis encoires scavoir ce que a esté faict aux Estatz de Ville Ancienne (Valenciennes) dernièrement tenuz.

Mon très honnoré et redoubté seigneur, je vous dyray le surplus sambbedi prouchain, se Dieu playt. Et suis adez prestz de faire ce qu'il vous plaira moy commander, au plaisir de Dieu qu'il vous doint l'entier accomplissement de voz nobles desirs.

Escript à Morteau le XIXe jour de novembre. [1483.]

Vostre très humble orateur et serviteur,
ANTHOINE DE ROCHE, prieur de Morteau.

(Original papier, scellé d'un cachet aux armes du prieur. *Arch. de Neuchatel*, N. 16, n° 11).

IX. — *Lettre du sénéchal de Toulouse, Gaston du Lyon, au maréchal de Bourgogne, Philippe de Hochberg, pour lui donner des nouvelles de la Cour de France et le convier au sacre de Charles VIII.*

(Amboise, 7 avril 1484.)

MONSIEUR MON AINSNÉ FILZ, MONSIEUR LE MARESCHAL DE BOURGONGNE.

Monsieur mon ainsné filz, je me recommande à vous tant de bon cueur que faire puis. Des nouvelles de par deça, je vous faiz savoir

par voz gens assez, et au regard de la gendarmerie vous en userez comme vous avez acoustumé en vostre quartier, et au regard de vostre pension vous verrez ce que l'on vous en a fait, et fault que vous preniez en patience jusques à ce que le Roy aye mieulx de quoy vous bien faire, car je vous asseure qu'il a grant vouloir et grant affection envers vous; et devez mectre en obly toutes choses qui vous pourroient avoir esté dictes et qui vous seront dictes jusques à ce que aiez parlé à lui; il vous envoye son ordre que est vous donnez à congnoistre qu'il ne vous a pas mys en obly ne ne veult mectre. Et au regard de moy, je ne suis pas le plus content de tout le monde. Il m'a prié et non pas commandé que je soye à son sacre, ce qu'il me desplaist beaucoup d'estre veu le long temps qu'il y a que je suis ycy, maiz puiz qu'il vient à sa requeste, je le feray affin de du touz veoir leur bonne voulenté. Monsieur mon ainsné filz, il me semble que vous vous devez faire gentil compaignon pour estre au sacre du roy, car il vous y cuide estre. Des autres nouvelles qui surviendront tousiours vous en advertiray, vous ainsain que plus que jamais me trouverez vostre et jusques ay mectre sac et quilles comme plus a plain je l'ay dit à vostre homme pour le vous dire. Je vous prie que par le premier qui yra devers monseigneur le marquiz que me recommandiez par cent M. foiz à sa bonne grace. — Prians Dieu, monsieur mon ainsné filz, qu'il vous donet ce que lui voulez demander. Escript à Amboise le VIIe jour de avril [1484].

Je vous prie et oiéz le pourteur et vous en venez.

Le tout vostre père et serviteur,
GASTON DU LYON.

(Original sur papier. *Arch. de Neuchatel*, A. 16, n° 14).

X. — *Antoine de Roche rend compte à Rodolphe de Hochberg de la séance tenue récemment à Salins par les Etats de Franche-Comté.*

(Morteau, 19 juin 1484.)

Mon très honnoré et redoubté sieur, très humblement me recommande à vostre bonne grace. Plaise vous scavoir que j'ay esté à Salins aux Estatz dont je revyns hyer. Et y a bien belle et grande compaignie et meismement grant noblesse. Et estoyent messieurs les nobles en abys, en chennes et en apparoir en aussi grant point que j'ay point vehu devant les guerres.

Mons[r] de Chestealguyon, monsieur de Neufchestel, monsieur de Vergey, messire Guillaume de Vergey, mons[r] de Gevrey, le bailly de Dijon qu'il estoye lieutenant de mons[r] le gouverneur et plusieurs aultres seigneurs du pays, ilz ont estez touz en grant apparoyr. Et y vynt mons. de Chestealguyon a compaignie de environ deux centz ou douze vingtz chevalx, entre lesquelx il avoye environ sept vingtz gentilz hommes, lesquelx estoyent tous armez de brigandines et de flancquards. Et mon-

dit seigneur de Chestealguyon estoyt pareillement armé. Et fut son lougiz en la grant salnerie en laquelle il tient aujourduy plus que le Roy.

Monsr de Neufchestel y vynt en son estat communl sans estre armé et sans grant apparoyr, mays tous les aultres estoyent le plus en poine qu'ilz povoyent.

La matière pour laquelle estoyent mandez les Estatz ne le quéroyt point que l'on li eust tant de gentz, quar ce n'estoyt que pour le rapport des ambassadeurs qu'ilz ont estez devers le Roy, et pour dire leur besoingnier et pour recouvrer l'argent que leur est dehu. Et a l'on de rechiefz ordonné de lever ou pays dix huit cent francs pour les mandemens et privileiges que sont à recouvrer. L'on a très bien parlé des maingeriez que se font ausdiz Estatz, mais néantmoyns elles ne cessent point du tout. Touteffoys l'on a mis meilleur ordre ou faict des estatz du pays que n'y avoit par avant. Je ne scay combien il durera.

Monsr de Chestealguyon s'est fort démonstré affectez au bien du pays et s'en est fort débatuz pour le bien du pays et contre les maingeries que l'on a accoustumé de faire.

J'ay heu nouvelles de Rome, et quoy que l'on aye dit et escript, nostre saint père le pape n'est point mort, mais est en bon point; bien est vray qu'il a esté malade.

J'espère de vous aler veoyr le plus tost que je pourray, se vous diray le surplus. Et pour le présent je m'en voye devers monseigneur de Toul pour l'appaisement et adreisse d'une matière qu'est en debast. Et aprês ce m'en iray devers vous per le plaisir de Dieu, qu'il par sa grace vous doint l'entier accomplissement de voz haulx et nobles désirs.

Escript à Morteau le xixe jour de juing [1484].

Vostre très humble orateur et serviteur,
ANTHOINE DE ROCHE, prieur de Morteau.

(Original sur papier. *Arch. de Neuchatel*, B. 16, nº 9).

XI. — *Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne, écrit à Rodolphe son père, pour le prier de lui renvoyer sa femme retenue jusqu'alors à Neuchatel et lui annoncer son prochain retour en Bourgogne..*

(Paris, 14 juillet 1484.)

A MON TREZ REDOUBTÉ SEIGNEUR ET PERE MONSEIGNEUR LE CONTE DE NEUFCHASTEL.

Monseigneur, je me recommande tousiours très humblement à vostre bonne grace. Il plait au Roy que je m'en retourne en Bourgongne pour donner ordre sur les gens d'armes dont j'ay la charge de cy en avant, qui est chose là ou journellement me fauldra vacquer, car autrement ilz feroient mille excez qu'ilz tomberoient à ma charge, par quoy mon-

seigneur, s'il estoit de vostre plaisir et y vous pleust de laisser venir ma femme, vous luy feriez ung grant avantaige.

Monseigneur, vous en ferez vostre bon plaisir, car si vous en avez affaire, j'en trouveray bien une autre en son lieu jusques à vostre bon plaisir, monseigneur. Comme désia vous ay escript, le Roy m'a depeschie mes besoingnes, si bien que je ne luy seroye plus que demander par raison et vous asseure que nous y aurons ung maistre Roy. Je vous en conteray plus au long, mais que j'aye donné ordre en Bourgongne, monseigneur, tousiours me povés mandés et commandés voz bons plaisirs pour les acomplir à l'aide de Nostre Seigneur qui, monseigneur, vous doint bonne vie et longue. Escript à Paris le xiiiie de juillet. [1484]

Vostre très humble et très obéissant filz,
De Hochberg.

(Original sur papier. *Arch. de Neuchatel*, B. 16, n° 23).

XII. — *Montres d'armes de la noblesse du bailliage d'Amont passées devant Jean d'Achey, commissaire délégué par Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne.*

(22-29 mars 1488.)

Relation des nobles gens d'église et autres qui sont tenuz de faire service au Roy nostre seigneur pour son arrière ban estans au bailliaige d'Amont en son conté de Bourgoigne, faicte par nous Jehan d'Aichey seigneur dudit lieu et de Vereul, conseillier chambellain dudit seigneur, commissaire ordonné en ceste partie par mandement et instructions à nous envoyés par hault et puissant seigneur monseigneur le marquis de Hocberg, mareschal de Bourgoigne, commis à ce par le Roy nostredit seigneur en ses pays de Bourgoigne.

Et premièrement du sabmedi xxiie *jour du mois de mars mil CCCC IIII^{xx} et sept au lieu de Bames.*

1. Noble seigneur Thiébault de Cusance, seigneur de Belvoir;
2. Estienne de Vuillaffans, s^{r} de Say;
3. Claude et Charles de Montmartin, s^{rs} de Cugney;
4. Jehan Berchinet, escuier, et Adrien son cousin meindre;
5. Anthoine de Lugney de Landresse, escuier débile de verthut;
6. Jehan de Viller de Laviron, ancien;
7. Evrard Jaquemart de Belvoir, escuier;
8. Jehan et Thiebault de Romain, escuiers, frères communz en bien, anciens et led. Thiébault gouteux;
9. Jaques de Vy, escuier, demorant à Rougemont, comparissant pour lui, et Jehan de Villers de Rougemont, escuier, son bealpère, communz en biens;

10. Lyenard d'Espenoy, escuier;
11. Jehan Peu de Trevillers, escuier, eaigié de IIII^{xx} ans;
12. Pierre de S. Moris, escuier;
13. Pierre de Bressey de Rougemont, passionné de la goute;
14. Claude de Mossans, escuier;
15. George de Crosey, escuier, excusé pour son ancien eaige et aussi pour ce qu'il a ung sien filz au service du Roy et est pouvre;
16. Guillemin Guillet de Clerevalx, tenant rentes en fied.

Chastillon.

17. Guillaume Mochet, escuier, comparissant pour lui et Loys Mochet son nepveur, s^{r} d'Avilley, meindre;
18. Pancras, bastart de Petitepierre, escuier;
19. Estienne de Valeroy, escuier, demorant à Chastillon le Duc;
20. Estienne et Jehan de Pierrefontainne de Bonnay, escuiers, frères;
21. Estienne d'Ayrol, escuier;
22. Guillaume de la Barre, escuier pouvre, excusé pour son ancien eaige et aussi pour ce qu'il a affirmé avoir ung filz au service du Roy;
23. Estienne d'Arnonville, demorant à la Barre, aussi pouvre;
24. Jehan Guiot et messire Estienne de Thurey, prebstre, frères communz en biens.

Vesoul, Montjustin, Jussey, Facoigney audit Vesoul le mercredi XXVIe *dudit mois oudit an mil IIII^{c} IIII^{xx} et sept.*

25. Noble seigneur mons^{r} de Fontenoy, comparissant par Thiébault de la Jonchière, escuier, son chastellain;
26. Noble s^{r} messire Pierre de Boffromont, chevalier, s^{r} de Soye;
27. Noble s^{r} messire Henry de Cycon, chevalier, s^{r} de Rancenières;
28. Noble s^{r} messire Guillaume de Cycon, chevalier, s^{r} de Demongeville, et Jehan de Cycon son filz, comparissant, par Thiébault de Gevigney, son chastellain;
29. Noble seigneur messire Guy de Cycon, chevalier, s^{r} de Gevigney;
30. Noble seigneur messire Guillaume de Saint Seigne, chevalier, s^{r} de Teuroncourt, et Pierre de Sainseingne, s^{r} de Rosière, son frère;
31. Noble seigneur messire Charles de Neufchastel, chevalier, s^{r} de Chemilly;
32. Messire Anthoine de Boffromont, chevalier de Jherusalem, comparissant pour Guy de Boffromont, s^{r} de Sceth, son nepveur;
33. Noble s^{r} messire Jaques de Montmartin, chevalier, s^{r} de Loulans;
34. Messire Jaques de Darbonnay, chevalier, s^{r} de Roche;
35. Messire George de Monstureul, chevalier, s^{r} de Melisey;
36. Jehan de Ville, s^{r} de Fontettes et de Saint Remy;
37. Pierre de Henacourt, s^{r} de Chavirey;

38. Thiébault de la Jonchière, escuier;
39. Guillaume de Menours, ancien;
40. Estienne Valey;
41. Anthoinne, s^r de Verchamps;
42. Symon de la Chambre;
43. Anthoinne de Lugrin;
44. Guillaume, bastart de Thuillière;
45. Pierre de Raincourt;
46. Pierre de Citel;
47. Pierre d'Ogicourt;
48. Girart de Gevigney, ancien;
49. Thiébault son filz;
50. Guillaume d'Avennes;
51. Girart de Cendrecourt;
52. Pierre de Monstireul;
53. Jehan Friant. s^r de Vaulx;
54. Claude de Ponçon-Montfalcon;
55. Nicolas de Raincourt, ancien;
56. Claude Pillet, ancien;
57. Renauld de Boingne;
58. Guiot de Pointes,
59. Guiot de Saint-Martin;
60. Jehan de Saint-Martin;
61. Huguenin de Saint-Martin;
62. Richart de Breuville;
63. Pierre Virot;
64. François de la Villeneufve;
65. Guillaume de Vy, s^r de Messey;
66. Erard de Vorbeville;
67. Guillemin de Falquestein, chastellain de Villersexel;
68. Jaquot de l'Estang;
69. Messire Simon de Ferrières,prebstre;
70. Hude, seigneur de Mailleroncourt;
71. Anthoinne de Charmoille;
72. Gabriel de Berrault;
73. Ogier de Berral;
74. Estienne de Chassey;
75. Nicolas de Saint-Albin, pour les enffans de Chastillon-Guiete, meindres;
76. Huguenin de Mugnans;
77. Thomas de Grantmont;
78. Parceval de Grantmont;
79-80. Anthide de Grantmont, pupille, comparissant par Jaques, bastart de Grantmont;
81. Jehan Ribodon des Granges;
82. Jehan de Darbonnay;

83. Jaques de Ryenacourt;
84. Estienne d'Amance de Vavre;
85. Roland de Thon;
86. Guillaume Faveret de Chariey, feizen fied;
87. Jehan d'Avenne, escuier;
88. Guillaume de la Villeneufve;
89. Charles d'Avanne;
90. Estienne de Voisey;
91. Guillaume de Cuve, Thiébault son frère communz en biens;
92. Jehan Guillaume de Chaulx;
93. Symon d'Angolevant;
94. Jehan de Mont-Saint-Ligier;
95. Jehan de Frostier;
96. Jehan de Courbessein, prevost de Facoigney;
97. Jehan des Potoz, pour lui et Pierre son frère;
98. Henry Moprey, ancien et sourt;
99. Anthoinne de Frostex;
100. Symon de Vesoul, s^r de Frostier;
101. Henry Joffroy le jeusne, pour son père;
102. Guillaume Perceval;
103. Guiot Jaquelin;
104. Jehan Jaquelin;
105. Guillaume de Gevigney, escuier, pour dame Marie de Rougemont, dame dudit lieu et de Grignon;
106. Ledit Guillaume pour ly et Anthoinne de Vavre son nepveur et pour le filz Guillaume de la Tour;
107. Jehan de Vousey, s^r du Mesgny, malaide;
108. Oudot et Nicolas de Mostellot, frères;
109. Symon de Lambrey, s^r de Sorans, pour ly et ses frères;
110. Thiébault de Gevigney, escuier;
111. Jehan de Bamote, s^r de Savigney;
112. Robert de Vorbevelle;
113. Pierre du Vergier, s^r de Roulans;
114. Viennot Vincent de Fontenoy;
115. Estienne de Faletans, s^r de Réalmont;
116. Jehan d'Alenjoye;
117. Girart, bastart de Greschault, rotier de guerre;
118. Jehan d'Avanne, escuier;
119. Thiébault de Myon, pour ly, messires Philippe et Thiébaut de Myon, prebstres, et Jehanne de Myon;
120. Guillaume Aubertin, malaide;
121. Maistre Claude Pillot, conseillier du Roy, pour lui, Claude et Françoise de Boignon ses frère et seur, meindres;
122. Ledit maistre Claude excuseur de Philibert Lavey, escuier, capitaine de Fougereulle-lez-Remyremont.

Du sabmedi avant Pasques flories (29 mars) oudit an mil IIII^{c} IIII^{xx} et sept au lieu de Gray.

GRAY ET APREMONT.

123. Noble et puissant seigneur messire Guillame de Vergey, s^{r} dudit lieu d'Autrey et de Champlite;
124. François de Ray, filz de noble s^{r} messire Guillaume de Ray, chevalier, s^{r} de Beljeu, comparissant pour ledit, son père excusé pour ce qu'il est détenu de malaidie;
125. Messire Jehan seigneur d'Oizeler, chevalier;
124. Guillaume de Mont-Saint-Ligier, chastellain de Ray, comparissant pour noble seigneur Marc, seigneur dudit Ray, lequel est soubz son capitaine monseigneur de Neufchastel;
127. Jaques Joffroy s^{r} de Gonsans;
128. Jaques de Moncler;
129. Pierre de Moncler;
130. Helyon seigneur d'Igny;
131. Anthoine de Moncler;
132. Jehan de Citel;
133. Guiot de Lavoncourt;
134. Jaques de Romanges, pour lui et Jehan son frère;
135. Jaques de Marnay, pour ly et Jaques son frère;
136. Jehan de Sceth, demorant à Pin, pour lui et comme curateur de de Henry et Jehan de Sceth, ses nepveurs meindres;
137. Jehan de Sceth, en son nom et ou nom de Guillaume son père, communz en biens;
138. Henry de Soielibarth;
139. Pierre de Bize;
140. Estienne de Bize;
141. Pierre de Coublans, pour et en nom de Guillaume son père;
142. Guillaume d'Andelost, tant en son nom comme pour ses enffans;
143. Jehan de Vaultravers;
144. Thomas le Verrier;
145. Jehan de Beljeu, pour ly et ses enffans;
146 Guillaume d'Andelo, comparissant pour Jehan de la Bame, conte de Montrivot, ayant mandemant espécial de lui;
147. Jehan Baron, chastellain de Fresne;
148. Jehan de Fresne;
149. Guillaume de Grantmont s^{r} de Vezet;
150. Estienne d'Arbois, pour lui et Jehan son frère détenu de malaidie;
151. Huguenin Ferroux;
152. Lyon de Chardon;
153. Phelippe de Cul.
154. Pierre de Cul;

155. Claude de la Bame;
156. Guillaume de Boingne;
157. Anthoinne de Mont-Saint-Ligier;
158. Huguenin, bastart de Bamote;
159. Loys Perresson;
160. Jehan Martin d'Arangoute;
161. Girard Messey;
162. Jehan de Bamote;
163. Loys de Vy, tant en son nom comme pour et en nom de damoiselle Jehanne de Vy, sa nyèce;
164. Girard de Moirey, rotier de guerre et n'a riens;
165. Charles de Citel, pour et on nom de Nicolas et Jehan d'Amandres, absens du pays;
166. Guillaume de Masière;
167. Guillaume de Mailleroncourt;
198. Claude de Beljeu;
169. Guillaume d'Oizeler, s[r] de Villerchemin;
170. Jehan et Guillaume de Remilly, meindres, comparissant par Jehan de Remilly, leur oncle et curateur;
171. Oudot de Rigney;
172. Jehan Jaquemart;
173. Guillaume de Mailly s[r] de Chargey;
174. Jehan de Montaigney, demorant à Avennes;
175. Philibert et Guiot Laborryer, povres, meindres comparissant par Jehan Lombart, leur curateur;
176. Martin de Saint-Andoxe;
177. Nicolas de Bay;
178. Monseigneur de Fontete, malaide, comparissant per Guillaume Chevalot, son chastellain;
179. Jehan de Ferrières, aussi malaide, comparissant par ledit Guillaume, son excuseur;
180. Ledit Guillaume, en son nom;
181. Nicolas de Noidan;
182. Jehan d'Abonne;
182. Jehan Dandre alias Fontainne;
184. Thiébault Perrot.

Tous lesquelx seigneurs nobles et autres dessus nommez ont d'un mesme accort et vouloir fait responsce à nous ledict seigneur d'Aichey commissaire desusdit : quilz offrent faire service au Roy ainsin que tenuz y sont et quilz ont acostumez faire ou temps passé au vivant de feu le bon duc Phelippe, selon leurs chevances et facultez et exposer corps et biens sans y riens aspargner sans toutesvoye déroger aux franchises et priviléges dudit conté que le feu roy Loys et le Roy Charles au présent régnant leur ont promis garder et entretenir. Et n'entendent ces mots de *ban* et *arrière ban* contenuz es mandements royaulx et instructions de ceste assemblée, sans en avoir autre plus

ample déclaration. Pour ce se sont présentez en la qualité que dessus et ainsin qu'ilz ont acostumez d'ancienneté estre mandez.

Par mondict seigneur le commisiaire,
De Sentrosson.

(Original sur papier. *Arch. de Neuchatel*, N, n° 15).

XIII. — *Charles VIII, roi de Fraace, autorise Philippe de Hochberg, seigneur de Vercel et Vennes, à faire relever les fourches patibulaires de Vennes, et mande au bailli de Dole de prêter la main à cet acte.*

(Moulins, 26 janvier 1490).

Charles par la grace de Dieu roy de France, au bailly de Dole ou à son lieutenant salut.

A la partie de nostre chier et amé cousin Philippes de Hochberg, conte de Neufchastel, seigneur de Rothelin, de Verceulx et de Vennes, nous a esté exposé : que à cause de sadicte terre et seigneurie de Vennes il a plusieurs beaulx droiz seigneuriaulx et entre autres tout droit de justice haulte, moyenne et basse, et pour l'exercice d'icelle tous officiers neccessaires, et avec ce audit lieu et seigneurie de Vennes de tout temps et ancienneté avoit acostumé avoir fourches et signe patibulaire érigé et levé et jusques puis sept ou huit ans tant que par pourriture et viellesse lesdictes fourches et signe patibulaire sont cheutes et tumbées, lesquelles à ceste cause nostredit cousin exposant avoit et a entencion faire relever et redrecer de nouvel, mais il doubte que vous ou autres noz officiers en vostre bailliaige l'en voulsissiez ou vueillez en ce mectre ou donner destourbier ou empeschement, s'il n'avoit sur ce lettres et provision de nous, en nous humblement requérant icelles. Pourquoy nous ce considéré, voulans à nostredit cousin et autres noz vassaulx subvenir selon l'exigence des cas et les preserver en leurs droiz seigneurianlx, vous mandons et pour ce que ladicte seigneurie de Vennes est assise en vostre bailliâge commectons par ces présentes que se appellé nostre procureur en vostre bailliage et autres qui pour ce seront à appeller, il vous appert que nostredit cousin exposant ait audit lieu et seigneurie de Vennes tout droit de justice haulte, moyenne et basse et officiers pour l'exercice d'icelle, que de tout temps et ancienneté y eust acostumé avoir fourches et signe patibulaire et que par viellesse elles soient cheutes et tumbées, vous oudit cas souffrez et parmectez à icelui nostre cousin exposant redrecer, relever et réédiffier lesdictes fourches et signe patibulaire ainsi que d'ancienneté elles estoient el avoient acostumé estre, et auquel par vous le voulons estre parmis et parmectons par ces présentes ou cas dessusdit, sans en ce lui faire mectre ou donner ne souffrir estre fait rien ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire. Et à ce faire et souffrir controignez ou faites contraindre tous ceulx qu'il appartiendra et qui pour

ce seront à contraindre par toutes voyes et manières deues et raisonnables. Et en cas de débat ou opposition faites et administrez aux parties icelles oyes raison et justice, car ainsi nous plaist il estre fait non obstant quelxconques lettres surreptices à ce contraires.

Donné à Moulins le xxvie jour de janvier l'an de grace mil CCCC quatre vings neuf, et de nostre règne le septiesme.

Par le Roy à la relacion du conseil,
MENON.

(Original sur parchemin scellé du grand sceau de majesté sur cire blonde pendant à simple queue. *Arch. de Neuchatel*, X³ n° 26).

XIV. — *Les Gouverneurs de Besançon, en réponse à une lettre des officiers de Neuchatel demandant la remise d'un prisonnier fait au Val de Morteau, réclament l'extradition d'Antoine le Goux et de ses complices qui, réfugiés à Neuchatel, y avaient préparé la surprise de Besançon avortée le* 21 *juin* 1575.

(Besançon, 30 juiu 1575).

Messieurs, nous avons par ce pourteur receu voz lettres du xxviie du présent par lesquelles nous requièrez vous renvoyer ung nommé Jehan Lardin vostre bourgeois que l'on dit avoir esté prins ou Vaulx de Mortauld et depuis conduict prisonnier en ceste cité pour avoir esté serviteur du baron d'Aubonne, l'ung des chiefz et conducteurs de l'entreprinse faicte sur cested. cité. Pour auxquelles faire response, nous vous advertissons que si bien ledit Jehan Lardin auroit esté saisy aud. Vaulx de Mortauld. touteffois il ne nous a esté rendu et ne se treuve entre les prisonniers détenuz en ce lieu, que s'il se treuve avoir esté participant de ce malheureux complot, il ne doibt éviter la part qu'il pourra estre rencontré la pugnition dehue à ung tel forfait, lequel se retreuve si énorme estrange et pernicieux que tous princes potentats et républicques non seullement le doibvent porter à regret, mais se mettre au debvoir de par effect arrester et saisir tous ceulx qui auront faict la conjuration, assisté ou favorisé icelle comme que ce soit pour en faire la chastoy si exemplaire et que tous aultres soient retirez de telz maléfices. Nous avons plus grande occasion de ressentement pour estre véritablement advertis que toute la menée a esté faicte en vostre ville de Neufchastel par aulcuns de noz expulsez dont Anthoinne le Goux nostre originel a esté le principal autheur chefz et conducteur. Et a ce moien nous importe principalement de l'avoir, pour descouvrir le fond de la menée et nous asseurer contre ce que pourroit rester d'inconvénient. Pour raison de quoy advertis qu'il se seroit retiré soubz vostre district et jurisdiction, nous vous prions et requérons que pour ung si grand bien vous veullez promptement faire arrester et saisir ledit le Goux et tous aultres de noz fugitifz ses complices estans rière vous

et les nous envoyer seurement aux fins que dessus. En quoy vous ferez acte de bons voisins et tesmoingnerez par effect le regret et desplaisir que vous nous escrivez avoir d'une si grande trahison et lascheté et que contre vostre vouloir elle fera advenir, aultrement nous ne pourrons obmettre d'en faire plainte à Sa Majesté Impériale et au Saint Empire duquel l'on a voulu distraire ceste cité et la soubmettre à prince estrangier, et aultre part ou il conviendra.

A tant messieurs apres nous estre recommandez à vos bonnes graces prions Dieu qui vous doint voz désirs. De Besançon le dernier de juing 1575.

Les gouverneurs de la cité impériale de Besançon
voz bons voisins amys,
HENRY.

(Original sur papier, scellé du petit sceau de la ville. *Arch. de Neuchatel*, N, 15, nº 15).

XV. — *CHOIX DE SCEAUX FRANC-COMTOIS INÉDITS tirés des archives de Neuchatel (Suisse).*

(1277-1661).

SCEAUX FÉODAUX.

ETIENNE DE GONSANS, damoiseau.

1. 25 août 1277. — SCEAU rond, de 27 millimètres; lég. : entre deux filets.

Ecu : une bande.

✠ S. ST. DOMICELLI DE GOCANS.
(Sigillum Stephani domicelli de Gonçans).

(Arch. de Neuchatel. — T. 3, nº 25).

MAHAUT DE CHAUSSIN, dame de Vuillafans.

2. Avril 1314. — SCEAU ogival, haut de 57 millim., large de 37; lég. : entre deux grènetis.

Mahaut, debout sur un fond fretté et pointillé, vêtue d'une longue robe et d'un manteau, la tête coiffée d'une touaille, soutient deux écussons, à dextre : une bande vivrée (Chaussin), à senestre deux bars adossés (Montfaucon).

...MAHAVT. DAM:.......ET : DE VVIL.....
(✠ Seel Mahaut dame de Chaussin et de Vuillafans).

(Arch. de Neuchatel. — S, nº 25).

AGNÈS DE DURNES, veuve de Jean de Montfaucon.

3. 3 avril 1316. — Sceau rond, de 25 millim.; un filet.

Dans le centre d'un quadrilobe, une tête de femme coiffée d'une touaille; à sa droite et à sa gauche deux écus : à dextre un lion (Durnes) et à senestre deux bars (Montfaucon).

S A DNE MOTIS FARCONIS
(S. Agnetis domine Montis Farconis).

(Arch. de Neuchatel. — O. n° 17).

HENRI DE BOURGOGNE.

4. 4 novembre 1318. — Sceau rond, de 27 millim.; un filet.

Ecu : une aigle éployée (Bourgogne) surhaussée d'un casque et d'un timbre : une aigle éployée.

S MES...E . HENRI . DE . BOV.....E.
(Seel Messire Henri de Bourgoigne).

(Arch. de Neuchatel. — T. 3, n° 26).

GIRARD DE VAITES. chevalier.

5. 4 novembre 1318. — Sceau rond, de 20 millim.; lég. : entre deux filets.

Sur un fond semé d'étoiles un écu : trois quintefeuilles posées deux et une (Vaites).

. GIRARDI . DE . WAIT..
(Sigillum Girardi de Waites).

(Arch. de Neuchatel. — T. 3, n° 26).

HENRI DE CHANTRANS, écuyer.

6. 13 octobre 1344. — Sceau rond, de 19 millim.; lég. : entre deux grènetis.

Ecu : trois chevrons (Chantrans) surhaussés d'un casque, timbre : une tête d'aigle.

S HENRI DE CHATRANS.
(Seel Henri de Chantrans).

(Arch. de Neuchatel. — E. 8, n° 24).

JEAN DE VERCEL, écuyer.

7. 19 février 1348. — Sceau rond, de 26 millim.; lég. : entre deux filets.

✠ SEEL J DE VERCEL
(Seel Jehan de Vercel).

(Arch. de Neuchatel. — K. 9, n° 14).

JEAN D'ARCEY, écuyer.

8. 23 mai 1356. — Sceau rond, de 21 millim.; un filet.

Ecu : un sautoir chargé d'un lambel à 5 pendants; casque et timbre (incomplets).

..EHAN DAR...
(Seel Jehan d'Arcey).

(Arch. de Neuchatel. — L. 3, n° 9).

GUILLAUME DE GRANGES, seigneur de Lomont.

9. 20 avril 1371. — Sceau rond, de 21 millim.; lég. : entre deux filets.

Ecu : trois poissons mis en fasce, casque et timbre (incomplet).

S G D GRANGE.
(Seel Guillaume de Granges).

(Arch. de Neuchatel. — U. 24, n° 6 et M. 7, n° 19).

JEAN DE CUSANCE, chevalier.

10. 11 janvier 1413. — Sceau rond, de 40 millim.; lég. : entre deux filets.

Sur un fond orné de rinceaux un écu : une aigle éployée, casque avec cimier : une tête d'aigle entre deux vols.

S JEHA SIRE DE CVSACE ET DE BELVOIR.
(Seel Jehan sire de Cusance et de Belvoir).

(Arch. de Neuchatel. — A. 8, n° 30).

OTHENIN DE CLÉRON.

11. 14 novembre 1447. — Sceau rond, de 30 millim.; lég. : entre deux filets.

Ecu : une croix cantonnée de quatre croisettes recroisetées, casque avec cimier : deux vols.

S OTHENIN . D . CLERO :
(Seel Othenin de Cléron).

(Arch. de Neuchatel. — H. 8, n° 4).

SCEAUX ECCLÉSIASTIQUES.

HUGUES DE GONSANS, chanoine de Besançon.

12. 25 août 1277. — Sceau ogival, haut de 41 millim., large de 25; lég. : entre deux grènetis.

Hugues de Gonsans debout, vêtu d'une dalmatique, portant le mani-

pule, et tenant un livre entre ses deux mains. Le champ est semé à dextre de fleurs de lis, à senestre de châteaux de Castille.

✠ S . HVGONIS DE GONCAS CAN . BISVNT
(Sigillum Hugonis de Gonçans canonici Bisuntini).

(Arch. de Neuchatel. — T. 3, n° 25).

Le prieur du SAUVEMENT, ordre de Fontevrault.

13. 9 octobre 1292. — Sceau ogival, haut de 43 millim., large de 25; un grènetis.

Sous une arcade gothique, la Vierge assise tenant l'enfant Jésus; au dessous, sous un trilobe, le prieur agenouillé.

S PRIORIS D SALVAMETO.
(Sigillum prioris de Salvamento).

(Arch. de Neuchatel. — K. 7, n° 26).

ALIX, prieure du SAUVEMENT.

14. 9 octobre 1292. — Sceau ogival, haut de 42 millim., large de 25; lég. : entre deux filets.

Sur un chardon épanoui planté dans la gueule d'un dragon, deux oiseaux adossés.

✠ S ALIDIS PORISSE . DE SALVAMTO.
(Sigillum Alidis priorisse de Salvamento).

(Arch. de Neuchatel. — K. 7, n° 26)

JEAN DE NANT, évêque de Paris.

15. 6 décembre 1425. — Sceau rond, de 38 millim.; lég. : entre deux filets.

Sous un dais gothique, la Vierge vue à mi-corps, tenant l'enfant Jésus; au-dessous, sous une arcade cintrée, un buste d'évêque crossé et mitré. A droite et à gauche deux écus surmontés d'une crosse : trois cotices (Nant).

S CAME....................
(Sigillum camere Joannis episcopi Parisiensis?).

(Arch. de Neuchatel. — H. 8, n° 3).

Cour de BAUME-LES-DAMES.

16. 5 mai 1319. — Sceau rond, de 45 millim.; lég. : entre deux grènetis.

Dans un cartouche quadrilobé et semé de fleurons, un écu : semé de France, brisé d'un lambel à 3 pendants, chaque pendant burelé de

7 pièces (armoiries de Philippe, comte de Poitiers et de Bourgogne, fils du roi de France).

✠ SEEL DE LA CHASTELENIE DE BALME.

CONTRE-SCEAU rond, de 22 millim.; lég. : entre deux grènetis.

Même écu que sur le sceau, accosté de trois trèfles.

✠ CONTRE . SEEL . DE BALME.

(Arch. de Neuchatel. — K. 9, n° 22).

Cour de VERCEL et VUILLAFANS.

17. 8 avril 1347. — SCEAU rond, de 38 millim.; lég. : entre deux grènetis.

Dans un cartouche à six lobes, trois cintrés, trois aigus, un écu : trois roses deux et une (Vergy).

. TRITOIR : D . VILLAF . LE NUEF : ET DE VCEX

(✠ Seel du territoire de Villafans le nuef et de Vercex).

(Arch. de Neuchatel. — X. 6, n° 11).

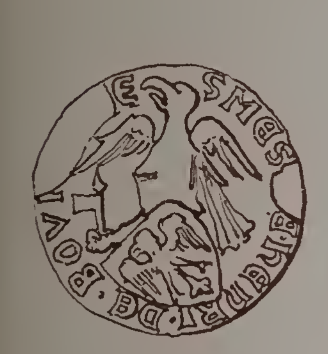
Cour du PARLEMENT de DOLE.

18. 15 juillet 1661. — SCEAU rond, de 38 millim., bordure de filets; lég. : sur une banderole.

Ecu : un lion (Bourgogne-Comté).

COVR DE PARLEMENT A DOLE..

(Arch. de Neuchatel. — K. 15, n° 8).



4. Henri de Bourgogne 1316.



2. Mahant de Chaussin. 1314.



3. Agnès de Durnes, 1316.



8. Jean d'Arcey. 1356



9. Guillaume de Lomont 1360.



11. Ottenin de Cléron, 1447.



1. Etienne de Gonsans 1277.



7. Jean de Vercel. 1347.



6 Henri de Chantrans 1344.



10. Jean de Cusance, 1413.



5. Girard de Vaites 1318.

SCEAUX FRANC-COMTOIS DES ARCHIVES DE NEUCHATEL (*SUISSE*)



15. Jean de Nant, 1425.



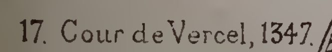
13. Prieur du Sauvement, 1292.



12. Hugues de Gonsans, 1277.



14. Prieure du Sauvement, 1292.



17. Cour de Vercel, 1347.



18. Parlement de Dôle 1661.



16. Cour de Baume 1319.

SCEAUX FRANC-COMTOIS DES ARCHIVES DE NEUCHATEL *(SUISSE)*.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CITÉS DANS LE CHOIX DE DOCUMENTS INÉDITS.

(NOTA. — *Les noms de famille sont en caractères ordinaires, les noms de lieux en caractères italiques, le chiffre romain indique le nº des documents, le chiffre arabe le paragraphe où est cité le nom propre.*

LISTE ACADÉMIQUE.

(31 décembre 1879.)

Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
M. le Général commandant le 7me corps d'armée.
M. le premier Président de la Cour d'appel.
M. le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

BESSON (Mgr), évêque de Nîmes (30 août 1847).

BIAL, O ✻, chef d'escadron en retraite (29 janvier 1865)

BIGANDET (Mgr), vicaire apostolique en Birmanie (janvier 1853).

BLAVETTE, ✻, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Nantes, rue Cambronne, 13 (janvier 1868).

BONAPARTE (le prince Louis-Lucien), à Londres (janvier 1865).

CARDON DE SANDRANS (le baron), C ✻, ancien préfet, à Paris, avenue de La Tour-Maubourg, 12 (27 janvier 1874).

CHOTARD, Henri, ✻, doyen de la Faculté des lettres, à Clermont (25 août 1873).

CONEGLIANO (le duc DE), ✻, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (août 1865).

COQUAND, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences, à Marseille (janvier 1854).

MM.

Delesse, ✵, ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole normale et à l'Ecole des mines, rue Madame, 37, à Paris (janvier 1848).

Déy, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

Dreyss, Charles, recteur de l'Académie de Grenoble (27 janvier 1874).

Gerando (le baron de), ✵, ancien procureur général, boulevard Saint-Michel, 113, à Paris (août 1868).

Gerard, Jules-Francisque, professeur à la Faculté des lettres de Nancy (25 août 1874).

Kornprobst, ✵, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Lissajous, O ✵, ancien recteur de l'Académie de Besançon (25 juin 1877).

Matty de Latour, ✵, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867).

Mignard, homme de lettres, à Dijon (août 1859).

Mignot, Edouard, ✵, commandant au 11me régiment de ligne, à Lyon (25 août 1875).

Morelet, ancien notaire, rue Vaucanson, 4, à Grenoble (Isère) (janvier 1861).

Parandier, O ✵, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Berry, 43, à Paris (février 1835).

Perron, ✵, secrétaire perpétuel honoraire, à Paris (août 1838).

Person, ✵, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

Reboul, ✵, doyen de la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).

Rozière (E. de), O ✵, sénateur, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) (27 juin 1878).

Sainte-Agathe (Louis de), ✵, ancien adjoint, président du conseil d'administration de la Société des forges de Franche-Comté, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

MM.

Sainte-Claire-Deville, Henri, ※, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des établissements météorologiques, rue du Vieux-Colombier, 8, à Paris (août 1845).

Sauzay, Jules, littérateur, rue Neuve, 5 (28 janvier 1867).

Seguin, ※, ancien recteur (29 janvier 1872).

Servaux, O ※, ancien sous-directeur au ministère de l'Instruction publique à Paris, boulevard Courcelles, 1 (27 juin 1878).

Tourangin, G O ※, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

Marnotte, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, rue Moncey, 5 (24 août 1826), *doyen de la Compagnie.*

Bretillot, Léon, ※, ancien maire de Besançon, rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1835).

Jobard, O ※, président honoraire à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

Clerc, Edouard, ※, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837).

Vaulchier (marquis Louis de), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

Tripard, ※ conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent, 33 (24 août 1844).

Blanc, C ※, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

Vuilleret, Just, juge au tribunal, rue St-Jean, 11 (24 août 1853), *secrétaire perpétuel.*

Druhen aîné, ※, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

Laurens, Paul, ※, membre correspondant de la Société de

MM.

statistique de Marseille, rue de la Préfecture, 15 (24 août 1855).

Terrier de Loray (marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857), *président annuel en 1879-1880.*

Sanderet de Valonne, ❋, ancien directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (janvier 1862), *vice-président en 1879-1880.*

Suchet (le chanoine), archiprêtre, curé de la basilique Saint-Jean, rue du Clos (21 janvier 1863).

Ordinaire, O ❋, sous-directeur d'artillerie en retraite, ancien commissaire du Gouvernement près le conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

Castan, Auguste, ❋, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut, rue de la Préfecture, 4 (28 janvier 1864).

Vaulchier, Charles (comte de), ancien député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867).

Pioche, Louis (l'abbé), professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867).

Baille, Edouard, peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (27 août 1867).

Estignard, ancien député, membre du Conseil général du Doubs, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

Lebon, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).

Labrune, Charles, docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (28 août 1868).

Sire, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la garantie, rue Neuve-Saint-Pierre, 16 (28 janvier 1870), *trésorier de la Compagnie.*

Vernis, A., ❋, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26 (29 janvier 1872).

Gauthier, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 (29 janvier 1872), *secrétaire-adjoint, archiviste.*

MM.

De Jankowitz, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

Marquiset, Léon, membre du Conseil général de la Haute-Saône, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

Ducat, Alfred, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, architecte à Besançon, rue St-Pierre, 3 (24 août 1872).

Bergier (l'abbé), missionnaire de la maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).

Carrau, Ludovic, professeur de la Faculté des lettres, place Saint-Amour. 3 (25 août 1875).

Tivier, Henri, doyen de la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 9 (27 janvier 1876).

Associés résidants.

MM.

Huart, Arthur, avocat général à la Cour d'appel, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, rue de la Préfecture, 13 (27 janvier 1876).

Pingaud, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 74 (27 janvier 1876).

Mercier, Louis, horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).

Saint-Ginest, Etienne, architecte du département du Doubs, rue Granvelle, 28 (31 juillet 1877).

Saint-Loup, Louis, professeur à la Faculté des sciences, rue Neuve, 9 (27 juin 1878).

Mieusset, Pierre, conducteur des ponts et chaussées, rue Battant, 114 (27 juin 1878).

Piépape (Léonce de), ❋, capitaine d'état-major, attaché au 7e corps d'armée, rue du Clos, 31 (27 juin 1878).

Soultrait (Georges Richard, comte de), ❋, trésorier-payeur général du Doubs, rue Neuve, 12 (29 juillet 1879).

Meynier, Joseph, ❋, médecin-major au 3me bataillon de chasseurs, rue Neuve, 17 (29 juillet 1879).

Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1)

MM.

Hugo, Victor, O ✻, de l'Académie française, etc., à Paris (août 1827).

Marmier, Xavier, O ✻, membre de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1 (août 1839).

Richard (l'abbé), ancien curé de Dambelin, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Baume-les-Dames (août 1842).

Wey, Francis, O ✻, ancien inspecteur général des archives départementales, rue Moncey, 16, à Paris (août 1845).

Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), secrétaire général des Beaux-Arts, rue Malesherbes, 38, à Paris (novembre 1848).

Barthélemy de Beaurégard (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

Vieille, Jules, O ✻, recteur de l'Académie de Dijon (août 1853).

Bergeret, docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

Petit, J., statuaire, rue d'Enfer, 89, à Paris (août 1856).

Grenier, Edouard, littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858), rue des Beaux-Arts, 2, à Paris.

Toubin, professeur au lycée d'Alger, (août 1859).

Pasteur, C ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences), rue d'Ulm, 45, à Paris (janvier 1860).

Gigoux, Jean, ✻, peintre d'histoire, rue Châteaubriand, 17, à Paris (août 1861).

Gérome, ✻, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Aca-

---

(1) Une délibération du 30 juin 1834 fixe à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

démie des Beaux-Arts), rue de Bruxelles, 6, à Paris (août 1863).

Briot, professeur à la Faculté des sciences, boulevard Saint-Michel, 46, à Paris (août 1865).

Jacquenet (Mgr), protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

Brultey (l'abbé), curé de Saponcourt (Haute-Saône (août 1868).

Fleury-Bergier, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

Marcou, de Salins (janvier 1870).

Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (janvier 1872).

Gréa (l'abbé), vicaire général du diocése de Saint-Claude (24 août 1872).

Reverchon, ✻, ancien député du Jura, directeur de la Compagnie des forges d'Audincourt (24 août 1872).

Hauser, ✻, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 168, à Paris (24 août 1872).

Tournier, Edouard, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des hautes études, rue Servandoni, 6, à Paris (25 août 1873).

Bouquet, Jean-Claude, professeur à la Faculté des sciences, rue Soufflot, 22, à Paris (25 août 1873).

Beuvain de Beauséjour, Paul-Félix, curé de Luxeuil (Haute-Saône) (25 août 1875).

Dumont, Albert, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique (25 août 1875).

Gainet (l'abbé), curé de Cormantreuil (Marne), chanoine honoraire de Reims (25 août 1875).

Perraud, Philippe, professeur de réthorique au lycée de Lons-le-Saunier (27 janvier 1876).

Baille, Charles, ancien juge de paix à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).

Villequez, professeur à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).

MM.

Prost, Bernard, archiviste du Jura, à Lons-le-Saunier (31 juillet 1877).

Giacomotti, peintre, à Paris, rue de Vaugirard, 39 (27 juin 1878).

Garnier, Charles-Edouard, sous-chef aux Archives nationales, à Paris, rue Nollet, 1, passage Saint-Louis (Batignolles) (27 juin 1878).

Becquet, Just, sculpteur, à Paris, rue Denfert-Rochereau (27 juin 1878).

Valfrey, Jules, ✻, ancien sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (29 juillet 1879).

Thuriet, Charles, juge de paix, à Baume-les-Dames (29 juillet 1879).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

MM.

Pautet, Jules, sous-chef au ministère de l'Intérieur, à Paris (août 1842).

Mallard, archéologue-dessinateur, à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire) (août 1845).

Braun, O ✻, ancien président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg en France, à Montbéliard (août 1849).

Quicherat, Jules, O ✻, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, rue de Tournon, 16, à Paris (août 1857).

Baudouin, ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 16 (janvier 1861).

Junca, publiciste, à Paris (janvier 1865).

Dalloz, Edouard, O ✻, ancien président du Conseil général du Jura, rue Vanneau, 18 (août 1866).

D'Arbois de Jubainville, ✻, archiviste du département de l'Aube, correspondant de l'Institut, à Troyes (août 1867).

MM.

Champin, ☼, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (janvier 1872).

Leclerc, François, membre de l'Académie de Dijon, à Seurre (Côte-d'Or) (24 août 1872).

Barthélemy (Edouard de), membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, 80, à Paris (25 août 1873).

Beaune, Henri, ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).

Pigeotte, Léon, avocat, à Troyes (Aube) (23 janvier 1874).

De Meaux (le vicomte), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, à Paris (23 janvier 1874).

Le Brun Dalbane, président de la Société académique de Troyes (Aube) (25 août 1874).

De Beaurepaire, ☼, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut, à Rouen (25 août 1875).

Tuetey, Alexandre, archiviste aux Archives nationales (31 juillet 1877).

Garnier, Joseph, ☼, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).

Revillout, Charles, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier (29 juillet 1879).

Associés étrangers (1).

MM.

Gachard, ☼, directeur général des Archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

Matile, historien, à New-York (Etats-Unis (mars 1841).

Menabrea, à Turin (août 1847).

Reume, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

Kohler, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

MM.

Cantu, César, historien, à Milan (janvier 1864).

Liagre, Jean-Baptiste-Joseph, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).

De Rossi (le comte J.-B.), à Rome (27 juin 1878).

Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, à Fribourg (juillet 1879).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg.

Aisne.

Société académique de Laon.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture de Saint-Quentin.

Allier.

Société d'Emulation de l'Allier; Moulins.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.

Académie de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Société d'agriculture de Caen.

Société française d'archéologie; Caen,

Charente.

Société d'agriculture de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.

Côte-d'Or.

Académie de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune (1879).

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie de la Drôme; Valence.

Eure.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure; Evreux.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie du Gard; Nîmes.

Haute-Garonne.

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie de Toulouse.
Société d'archéologie du Midi de la France; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomatique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.

Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etienne.

Haute-Loire.

Société académique du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires du Lot; Cahors.

Lozère.

Société d'agriculture de la Lozère; Mende.

Maine-et-Loire.

Société académique de Maine-et-Loire; Angers.

Manche.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche; Saint-Lô.

Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Meurthe.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.
Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société philomatique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'Emulation (1878).

Rhône.

Académie de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Eduenne; Autun (1879).

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.

Haute-Saône.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône; Vesoul.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société philotechnique; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Société des sciences naturelles et de médecine de Seine-et-Oise; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie de Rouen.
Société hâvraise d'Etudes diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

Somme.

Académie d'Amiens,
Société des antiquaires de Picardie: Amiens.
Société Linnéenne du Nord de la France; Amiens.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'Emulation des Vosges; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.
Société météorologique de Belgique, à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etats-Unis ; New-York.
Institut Smithsonien ; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.

SUÈDE.

Université de Christiana.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne,
Société d'histoire du canton de Neuchâtel; Neuchâtel (1879).

TABLE DES MATIÈRES.

Besançon. — Imprimerie Dodivers, Grande-Rue, 87.

